CMQuébec
Gestion des matières résiduelles

PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (Rive-Nord) 2024-2031



Pour une meilleure gestion des matières résiduelles sur le territoire

Mars 2024



ISBN : 978-2-923826-34-9
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2024

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – Planification 25

Mise en contexte 26
Contexte réglementaire 30
L'approche métropolitaine : bâtir un cadre commun dans une démarche collaborative 38
Synthèse du portrait et du bilan 44
Synthèse de l'inventaire 76
Grands défis de la GMR sur le territoire 86
Vision concertée 92
Orientations 94
Objectifs 100
Mesures 106
Mise en œuvre, surveillance et suivi 136
Conclusion 138
Bibliographie 140

Annexe A – Fiches explicatives par mesure 143
Annexe B – Projections et scénarios pour le traitement des matières résiduelles en 2031 185

PARTIE 2 Inventaire des quantités de matières résiduelles 245

Mise en contexte 252
Méthodologie générale 253
Inventaire – Secteur résidentiel 267
Inventaire – Secteur ICI 278
Inventaire – Secteur CRD 286
Comparaison avec les résultats de l'inventaire 2013 292
Inventaire global des quantités de matières résiduelles 300

Annexe A – Méthodologies et sources des données utilisées dans l'inventaire 312
Annexe B – Résultats par composante – Secteur résidentiel 347
Annexe C – Résultats par composante – Secteur ICI 351
Annexe D – Résultats par composante – Secteur CRD 355
Annexe E – Résultats par composante – Tous secteurs confondus 359

PARTIE 3 – Portrait et bilan 365

Description du territoire d'application 375
Répartition des responsabilités 409
Recensement des organismes, entreprises et installations 420
Programmes municipaux de gestion des matières résiduelles 447
Coûts associés à la gestion des matières résiduelles 495
Bilan du PMGMR 2016-2021 516
Bibliographie 540

Annexe A – Règlements municipaux par composante 544
Annexe B – Recensement des intervenants en gestion des matières résiduelles 552
Annexe C – Recensement des infrastructures en gestion des matières résiduelles 588
Annexe D – Contrats de collecte de gestion des matières résiduelles – Secteur résidentiel 601
Annexe E – Programmes municipaux en gestion des matières résiduelles – Secteur résidentiel 608
Annexe F – Services et écocentres disponibles 622

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 – Procédure de consultation publique 43

Tableau 2 – Perspectives démographiques en nombre d'habitants selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) entre 2019 et 2031 45

Tableau 3 – Municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier membres et non-membres de la RRGMRP 49

Tableau 4 – Inventaire des infrastructures ayant traité des matières résiduelles en provenance de la CMQuébec (Rive-Nord) selon les catégories d'infrastructures en 2019 51

Tableau 5 – Projection des quantités de matières traitées par les centres de tri des matières recyclables 53

Tableau 6 – Projection des quantités de matières traitées par le réseau d'écocentres 56

Tableau 7 – Projection des quantités de matières organiques traitées par les installations dédiées 58

Tableau 8 – Projection des quantités de matières traitées par les centres de tri des résidus CRD 59

Tableau 9 – Projection des quantités de matières éliminées par installation 61

Tableau 10 – Durée de vie estimée des sites d'élimination 63

Tableau 11 – Coûts de gestion des matières résiduelles pour le secteur résidentiel selon les types de matières et les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 65

Tableau 12 – Coûts de revient des services de gestion des matières résiduelles pour le secteur résidentiel selon les types de matières et les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 66

Tableau 13 – Coûts de gestion des matières résiduelles ventilés par mode de gestion et par composante de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 67

Tableau 14 – Financement associé à la gestion des matières résiduelles selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 68

Tableau 15 – Coût net des municipalités selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 69

Tableau 16 – Portrait du financement selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 en % 70
Tableau 17 – Quantités projetées par scénario pour le secteur résidentiel 72
Tableau 18 – Détermination du coût moyen métropolitain 73
Tableau 19 – Projection des quantités de matières résiduelles à traiter selon la catégorie de matières de 2024 à 2031 73
Tableau 20 – Coûts projetés de la gestion des matières résiduelles selon la catégorie de matières de 2024 à 2031 74
Tableau 21 – Quantités générées de matières résiduelles par secteur sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) – 2019 77
Tableau 22 – Quantités générées de matières résiduelles sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), tous secteurs confondus – 2019 78
Tableau 23 – Quantités totales de matières résiduelles générées sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 par type de matières 79
Tableau 24 – Inventaire des quantités de matières résiduelles, secteur résidentiel – 2019 81
Tableau 25 – Inventaire des quantités de matières résiduelles, secteur ICI – 2019 83
Tableau 26 – Inventaire des quantités de matières résiduelles, secteur CRD – 2019 85
Tableau 27 – Objectifs de la CMQuébec à l'horizon 2031 et objectifs du gouvernement du Québec à l'horizon 2024 101
Tableau 28 – Critères de base et hypothèses appliqués pour réaliser les projections 102
Tableau 29 – Hypothèses retenues basées sur les orientations gouvernementales 103
Tableau 30 – Projection des quantités de matières générées – 2031 104
Tableau 31 – Projection par type de matières – 2031 105
Tableau 32 – Planification 2024-2031 130

LISTE DES FIGURES

Figure 1 – Territoire d'application du PMGMR de la CMQuébec (Rive-Nord) 28

Figure 2 – Stratégie de valorisation des matières organiques 34

Figure 3 – Produits en plastique à usage unique visés par le règlement interdisant les plastiques à usages uniques 35

Figure 4 – Processus de révision du PMGMR 39

Figure 5 – Coûts de gestion en pourcentage par secteur en gestion des matières résiduelles selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 67

Figure 6 – Portrait du financement selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 70

Figure 7 – Schéma de l'économie circulaire 96

LEXIQUE

Agrégats : Matériaux secs (brique, pierre, béton, gravier, asphalte, etc.) provenant du secteur de la construction, rénovation et démolition.

Autres résidus organiques : Matières résiduelles d'origine domestique et potentiellement compostables, par exemple : fibres sanitaires (couches, serviettes hygiéniques, mouchoirs, papiers à main), cigarettes, cendre, litières et excréments d'animaux, etc.

Autres matières : Terre, caoutchouc, verre plat, résidus des stations mécanisées et balayures de rue.

Bac roulant : Contenant sur roues conçu pour recevoir les matières résiduelles, les matières recyclables ou valorisables, muni d'un couvercle hermétique et d'une prise permettant de le verser dans un véhicule de collecte à l'aide d'un verseur automatisé ou semi-automatisé ou d'un bras automatisé ou semi-automatisé.

Bac bleu : Contenant destiné à la collecte des matières recyclables. Aussi appelé bac de recyclage.

Bac brun : Contenant destiné à la collecte des matières organiques.

Bac à ordures : Contenant destiné à la collecte des ordures.

Bac de recyclage : Contenant destiné à la collecte des matières recyclables. Aussi appelé bac bleu.

Biogaz : Gaz produit par la décomposition des résidus organiques dans un milieu à air raréfié. En mode anaérobie, il se compose surtout de méthane et de dioxyde de carbone.

Biométhanisation : Procédé de transformation de la matière organique par un ensemble de microorganismes, en l'absence d'oxygène (anaérobie). Ce phénomène s'accompagne de la production de biogaz, un mélange gazeux combustible, et d'un résidu appelé digestat.

Bois : Contreplaqué, bois de construction, emballage de bois divers, palette, bois peint, traité, etc.

Boues d'installations septiques : Résidus provenant du traitement des eaux usées en provenance d'une installation septique.

Boues municipales : Résidus provenant du traitement primaire ou secondaire des eaux usées ou de l'eau potable. Selon la nature des effluents et le type de traitement appliqué, les caractéristiques des boues sont variables d'une source à l'autre.

Centre de transfert : Lieu aménagé pour recevoir des chargements d'ordures ménagères, de CRD, de résidus encombrants, et autres en vue de leur transport vers un lieu d'élimination ou de valorisation. Également appelé « poste de transbordement ».

Code SCIAN : Système de classification des industries de l'Amérique du Nord.

Collecte sélective : Mode de récupération qui permet de recueillir des matières résiduelles pour en favoriser la mise en valeur. La collecte sélective procède par apport volontaire à un point de dépôt (point de vente, cloche, conteneur, déchetterie ou ressourcerie) ou par une collecte de porte en porte en bordure de rue.

Composantes : Fait référence aux municipalités de comté (MRC) et à l'agglomération de Québec. Il s'agit des instances municipales qui composent la CMQuébec (Rive-Nord).

Compost : Produit stabilisé, hygiénique, semblable à un terreau, riche en matière organique issue d'un procédé biologique contrôlé de conversion et de valorisation des matières organiques.

Compostage domestique : Action, pour les occupants d'une résidence, de composter à leur domicile, les matières résiduelles organiques qu'ils génèrent.

Compostage communautaire : Action, pour les citoyens, de partager l'utilisation d'un composteur afin de valoriser les matières organiques qu'ils génèrent.

Conditionnement des matières : Préparation des matières secondaires récupérées afin de les rendre conformes aux spécifications des recycleurs ou pour permettre leur transport. Pour les matières recyclables, le conditionnement de ces matières peut consister en la séparation du verre, la composition de « recettes » de fibres, le tri primaire de certains types de plastiques, etc. Pour les matières organiques, cela consiste à établir, dans un mélange de matières organiques, des conditions physiques, chimiques et biologiques propices à la dégradation biologique accélérée de la matière à des fins de compostage.

Consigne : Mode de récupération utilisant la perception d'une somme d'argent à l'achat d'un produit, remboursable en totalité ou partiellement, pour en favoriser la récupération après consommation.

Densité nette : Se calcule en divisant le nombre total de logements construits par la superficie d'un territoire donné sans en soustraire la portion correspondant à l'emprise des rues, des parcs et des autres infrastructures d'utilité publique.

Déshydratation : Prétraitement des boues visant à en augmenter la siccité et réduire le volume avant d'en faire la valorisation ou l'élimination. Le complexe de l'incinérateur de la Ville de Québec dispose d'une installation permettant cette opération.

Écocentre : Lieu public aménagé pour le dépôt de matières recyclables, de résidus encombrants, de résidus domestiques dangereux (RDD), de matériaux de construction, de rénovation ou de démolition (CRD), de matières organiques (feuilles mortes, branches, etc.) et d'objets récupérables, dans le but d'en encourager le réemploi et le recyclage.

Élimination : Disposition de matières résiduelles dans un lieu d'élimination au sens du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR), y compris les opérations de traitement ou de transfert de matières résiduelles effectuées en vue de leur élimination.

Éliminé : Matière qui est disposée dans un lieu d'élimination au sens du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles, y compris les opérations de traitement ou de transfert de matières résiduelles effectuées en vue de leur élimination.

Encombrants : Les encombrants sont des déchets non industriels qui, à cause de leur taille, leur volume ou leur poids, ne peuvent être acceptés dans les collectes régulières d'ordures ménagères ou de matières résiduelles. On distingue deux catégories d'encombrants : métalliques et non métalliques.

Encombrant métallique : Gros électroménager (laveuse, réfrigérateur, sécheuse, tondeuse à gazon, lave-vaisselle, etc.) et petit électroménager (grille-pain, four à micro-ondes, bouilloire, etc.).

Encombrant non métallique : Meuble en bois, antiquité, matelas, toile de piscine, meuble de jardin, etc.

Étang aéré : Étang conçu pour offrir des conditions aérobies par injection d'air et d'énergie de brassage afin de maintenir les solides en suspension et d'assurer des conditions d'oxygène dissous en tout point. Technique de traitement d'eaux usées municipales dont résultent des boues.

Feuillicyclage : Pratique qui consiste à laisser au sol les feuilles tombées des arbres et à les déchiqueter afin de faciliter leur décomposition plutôt que de les destiner à la valorisation ou à l'élimination.

Fibre : Papier journal, revues et magazines, papier de bureau, imprimés, carton plat et ondulé, laminés et composites, contenants multicouches, autres emballages de papier, etc.

Fosse septique : Réservoir étanche destiné à recevoir les eaux usées ou les eaux ménagères avant leur évacuation vers un élément épurateur, dont le recours est principalement attribuable aux résidences isolées et où des canalisations sanitaires ne sont pas présentes.

Généré : Somme des matières mises en valeur et éliminées.

Halocarbures : Composés halogénés synthétiques qui regroupent des substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO) ainsi que des substances de remplacement. Ces dernières (HFC et PFC) n'ont aucun effet sur la couche d'ozone, mais constituent néanmoins des GES. Ces deux types de substances sont visés par le protocole de Kyoto, alors que les SACO sont couvertes par le protocole de Montréal.

Herbicyclage : Pratique qui consiste à laisser l'herbe coupée sur la pelouse au moment de la tonte, représentant une façon de réduire à la source les matières organiques à gérer.

Hiérarchie des 3RV-E : Selon l'article 53.4.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), la hiérarchie des 3RV-E implique de prioriser la réduction à la source, puis de respecter le traitement des matières résiduelles dans l'ordre suivant :

- Le réemploi
- Le recyclage, y compris le traitement biologique ou l'épandage sur le sol ;
- Toute autre opération de valorisation par laquelle des matières résiduelles sont traitées pour être utilisées comme substituts à des matières premières (valorisation matière) ;
- La valorisation énergétique ;
- L'élimination.

ICI assimilable : Désigne les institutions, commerces et industries (ICI) qui génèrent des matières résiduelles qui s'apparentent, en nature et en volume, à celles générées par le secteur résidentiel.

Incinération : Élimination des matières résiduelles par combustion, dans un équipement destiné à cette fin.

Intervalle de confiance :
La plage de valeurs dans laquelle il est statistiquement évalué de retrouver les mêmes données 19 fois sur 20 en répétant la même étude.

Lieu d'enfouissement technique :
Lieu de dépôt définitif où l'on décharge, compacte et recouvre les matières résiduelles dans des cellules aménagées et exploitées de manière à réduire, le plus possible, et à contrôler la contamination par le lixiviat, les odeurs et les biogaz.

Logement : Ensemble de pièces d'habitation. Il existe deux principaux genres de logements : les logements collectifs, de nature institutionnelle, communautaire ou commerciale, et les logements privés, désignant un ensemble distinct de pièces d'habitation, auquel on a accès par une entrée privée. Dans ce document, le nombre de logements désigne le nombre de portes desservies par la collecte dans le secteur résidentiel.

Mâchefer : Produit solide résultant de la fusion et de l'agglomération des résidus de l'incinération de matières résiduelles, constitué en grande majorité de matériaux incombustibles comme du métal.

Matériaux d'excavation : Terre non contaminée, sable, gravier, pierre, etc.

Matériaux granulaires : Béton, brique, pierre, asphalte, gravier, roches, etc.

Matériaux secs : Gypse, porcelaine, bardeaux d'asphalte, céramique, fenêtres, etc. Ce terme est surtout utilisé pour identifier une catégorie de matières acceptées dans les écocentres. Certains matériaux secs sont aussi des résidus de CRD.

Matières explosives : Armes à feu et munitions, fusées routières, feux de Bengale, feux d'artifice, etc.

Matières organiques : Résidus alimentaires et verts ainsi que les autres matières pouvant se décomposer sous l'action de microorganismes (excluant les boues, le papier, le carton et le bois), les boues municipales et les boues de fosses septiques.

Matières recyclables : Matières pouvant être réintroduites dans le procédé de production dont elles sont issues ou dans un procédé similaire utilisant le même type de matériaux et collectées selon un mode de récupération qui permet de recueillir des matières résiduelles pour en favoriser la mise en valeur.

Matières résiduelles : Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, tout matériau, substance ou produit ou, plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que le détenteur destine à l'abandon.

Métal : Matières ferreuses ou non ferreuses, comme des canettes en aluminium, consignées ou non, du papier aluminium et des contenants de métal, des aérosols et tubes métalliques et d'autres métaux (clous, ustensiles, tuyaux, tôle, etc.).

Mise en valeur : Utilisation de produits issus de matières résiduelles. Dans le cadre du PMGMR, ce sont les matières récupérées ou conditionnées (déchiquetage, mise en ballots, broyage, etc.) en vue de leur réemploi, leur recyclage ou leur valorisation. Lorsque l'on réfère à une quantité de matières résiduelles « mises en valeur », il s'agit de la quantité générée de laquelle on soustrait la quantité éliminée.

Ordures : Désigne, au même titre que des déchets, des résidus, matériaux, substances ou débris rejetés à la suite d'un processus de production, de fabrication, d'utilisation ou de consommation.

Objectifs gouvernementaux : Objectifs et orientations stratégiques visant la mise en valeur des matières résiduelles identifiées par le gouvernement dans le plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et la Stratégie de valorisation des matières organiques.

Particules fines : Résidu de criblage des centres de tri de débris de construction, de rénovation et de démolition de dimension généralement inférieure à cinq centimètres, dont la composition est très variable, mais comprend toujours une fraction élevée de gypse (hydrogène sulfureux).

Plantes exotiques envahissantes : Végétaux introduits volontairement ou accidentellement hors de leur aire de répartition naturelle et qui ont des répercussions majeures sur le plan environnemental, social et économique, comme la Renouée du Japon, le Roseau commun, la Berce du Caucase et les Nerpruns.

Plastique : Matière souple ou rigide. Bouteilles de boissons consignées ou non, bouteilles et contenants alimentaires (no 1, 2, 3, 4 et 5), seaux et chaudières, contenants et emballages PLA, contenants et emballages no 6 (expansés ou non), pellicules et sacs d'emballages, films plastiques et laminés ainsi que tout autre plastique.

Récupération : Méthode de traitement des matières résiduelles qui consiste à récupérer, lors des activités de collecte, ou à conditionner (déchiquetage, mise en ballots, broyage, etc.) des matières mises au rebut en vue de leur recyclage ou de leur valorisation.

Recyclage : Utilisation d'une matière secondaire dans le cycle de production, en remplacement total ou partiel d'une matière vierge, y compris la réintroduction des matières organiques putrescibles dans le cycle biologique, principalement par l'épandage sur le sol, le compostage et la biométhanisation.

Réduction à la source : Tout moyen permettant de prévenir ou de réduire la génération de matières résiduelles.

Réemploi : Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés.

Rejet du centre de tri ou de l'installation : Résidus ou déchets qui résultent du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles et qui ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions techniques et économiques offertes pour en extraire la part valorisable ou en réduire le caractère polluant ou dangereux.

Résidu alimentaire : Matière organique résiduelle végétale ou animale issue de la préparation et de la consommation d'aliments (pelures, restes de table, cœurs de pommes, etc.), générée par les citoyens à la maison ou au travail ou dans les secteurs institutionnel et commercial (restaurants, hôtels, établissements d'enseignement, de santé, etc.).

Résidu agroalimentaire : Matière organique résiduelle végétale ou animale générée par les usines de transformation alimentaire, issue de la préparation, de la transformation et de la distribution d'aliments et de boissons. Les résidus agroalimentaires peuvent contenir des produits et des sous-produits alimentaires en surplus ou périmés, des pertes ou des rejets de taille, etc. Ils peuvent aussi contenir des fibres et des corps étrangers, et être solides, semi-solides ou liquides.

Résidus CRD : Matières qui proviennent de travaux de construction, de rénovation ou de démolition d'immeubles, de ponts, de routes ou d'autres structures, comprenant notamment les agrégats, le bois de construction, le gypse, les bardeaux d'asphalte.

Résidu domestique dangereux : Produit d'usage courant représentant un danger s'il est mis au rebut, comprenant de manière non exhaustive : acides, engrais, batteries et piles, huiles usées et filtres, médicaments, peintures, pesticides, propane, antigel, produits d'entretien et nettoyants, produits chimiques pour piscine, etc.

Résidu ultime : Résidu ou déchet n'étant plus susceptibles d'être valorisés dans les conditions techniques et économiques offertes. Cela comprend les rejets de centres de valorisation ainsi que les particules fines et autres matières résiduelles trop dégradées et ne correspondant à aucune catégorie de matières résiduelles potentiellement valorisables.

Résidu vert : Résidus de jardin, incluant les herbes, les feuilles, les brindilles, résidus de jardinage et retailles de haies, etc.

Résidus fins : Aussi appelés résidus de tamisage, ils désignent un résidu hétérogène généré par les centres de tri de résidus CRD au cours de leurs activités de tri. Ce résidu possède actuellement comme seul débouché une valorisation de la matière en matériel de recouvrement alternatif dans les lieux d'élimination.

Résidus ligneux : Arbres de Noël, branches, troncs, souches et résidus d'émondage. Ce terme est surtout utilisé pour identifier une catégorie de matières acceptées dans les écocentres.

Responsabilité élargie des producteurs : Principe par lequel les producteurs doivent organiser la récupération et le traitement de certains produits qu'ils fabriquent ou mettent en marché jusqu'à la fin du cycle de vie de ces derniers. Ainsi, le producteur a la responsabilité d'assurer la récupération, le recyclage ou la valorisation de ses produits en fin de vie.

Sacs géotubes : Récipient de déshydratation fabriqué à partir d'un textile qui assure le confinement des solides fins tout en permettant à l'eau de s'en écouler. Il est utilisé pour le traitement des boues des étangs aérés.

Station d'épuration : Ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées utilisé pour le traitement des eaux usées avant leur rejet dans l'environnement, incluant un ouvrage connexe utilisé pour le traitement des boues, des déchets et de l'air, sauf si un tel ouvrage est de type « dégrilleur ».

Station mécanisée : Station d'épuration utilisant l'une, ou une combinaison, des catégories de traitements des eaux usées suivantes : disques biologiques et autres réacteurs biologiques rotatifs, biofiltration, biofosse MN, biotour, boues activées, oxydation rapide avec polissage, physico-chimique, réacteur biologique à garnissage en suspension, réacteur biologique membranaire ou étangs aérés avec débit moyen supérieur à 50 000 m^3/j.

Taux de mise en valeur : Corresponds au ratio des quantités de matières mises en valeur sur les quantités générées. On utilise aussi le terme « taux de valorisation ».

Taux de siccité : Corresponds à la teneur en matière sèche des boues. Utilisé pour convertir les tonnes humides en tonnes sèches.

Taux de valorisation : Corresponds au ratio des quantités de matières mises en valeur sur les quantités générées. On utilise aussi le terme « taux de mise en valeur ».

Textile : Vêtement, drap, serviette, rideau, torchon, tissus, etc.

Traitement : Tout procédé physique, thermique, chimique, biologique ou mécanique qui, appliqué à un résidu, produit une matière secondaire ou un produit manufacturé, réduit sa dangerosité ou facilite sa manipulation ou son transport, et permet sa réinsertion dans l'environnement ou son élimination.

Tri à la source : Séparation des différents types de matières résiduelles au point de génération (résidence, commerce, institution, industrie) aux fins de mise en valeur ou d'élimination.

Unité d'occupation : Logement, local, institution, édifice municipal, petit commerce, petit bureau d'affaires et autres identifiés par territoire de la municipalité.

Unité d'occupation industrielle, commerciale et institutionnelle (ou unité d'occupation ICI) : De façon générale, une unité d'occupation ICI comprend toute industrie, tout commerce et toute institution, incluant les communautés religieuses, les logements gouvernementaux ou paragouvernementaux ayant un établissement sur le territoire d'une municipalité locale à l'égard de laquelle la MRC a compétence en matièrede gestion des matières résiduelles et recyclables. Si le contexte l'exige, elle inclut la superficie totale occupée par un commerce dans un centre commercial à moins que ce commerce ait accès à un conteneur ou un contenant qui est mis à sa disposition par le centre commercial où il est situé.

Unité d'occupation résidentielle : De façon générale, une unité d'occupation résidentielle inclut toute maison unifamiliale permanente, chacun des logements d'un immeuble à logements multiples, chacun des logements d'un immeuble à caractère mixte (immeuble occupé par un ou des commerces et par un ou des logements), un condominium, occupés de façon permanente ou saisonnière ainsi que chaque maison mobile, habitation saisonnière, maison de ferme. Dans le cas d'une maison de chambres, une unité résidentielle est comptabilisée pour chaque groupe de quatre chambres comprises dans ladite maison de chambres, lorsque lesdites chambres ne comportent pas de cuisinière ni de four à micro-ondes ou tout autre appareil pouvant servir à la préparation des repas.

Valorisation : Dans le cadre du PMGMR, la valorisation désigne toute opération visant, par le recyclage, le traitement biologique (dont le compostage et la biométhanisation), l'épandage sur le sol, la régénération ou par toute autre action qui ne constitue pas de l'élimination, à obtenir à partir de matières résiduelles, grâce à un processus chimique, des produits utiles ou de l'énergie.

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

3RV-E : Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination

ABS : Collecte à chargement arrière (bacs roulants et sacs) (type de collecte)

AIM : Entreprise Fer & métaux américains

ARPE : Association pour le recyclage des produits électroniques

B : Branches (matière organique)

BFS : Boues de fosses septiques

BR : Bac roulant (type de contenant)

CAr : Contenant à chargement arrière (type de contenant)

CAv : Contenant à chargement avant (type de contenant)

CBAQ : Centre de biométhanisation de l'agglomération de Québec

CCAr : Collecte par chargement arrière (type de contenant)

CCAv : Collecte par chargement avant (type de contenant)

CHU : Centre hospitalier universitaire

CMQuébec : Communauté métropolitaine de Québec

CMQuébec (Rive-Nord) : Fait référence au territoire d'application du PMGMR, soit le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec, à l'exclusion de la Ville de Lévis

CPTAQ : Commission de protection du territoire agricole de Québec

CRD : Construction, rénovation, démolition

CRMO : Centre de récupération de la matière organique

ÉEQ : Éco Entreprises Québec

Éq. CO2 : Équivalent de dioxyde de carbone

F : Feuilles (matière organique)

GES : Gaz à effets de serre

GMR : Gestion des matières résiduelles

Hab. : Habitant

HCD : Milieu historique et commercial dense

ICI : Industries, commerces et institutions

ISA : Installation septique autonome

ISÉ : Information, sensibilisation et éducation

ISQ : Institut de la Statistique du Québec

Kg : Kilogramme

LEDCD : Lieu d'enfouissement des débris de construction et de démolition

LET : Lieu d'enfouissement technique

LQE : Loi sur la qualité de l'environnement

MAMH : Ministères des Affairesmunicipales et de l'Habitation

MELCCFP : Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

MERN : Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

MO : Matière organique

MR : Matière résiduelle

MRC : Municipalité régionale de comté

MTQ : Ministère des Transports du Québec

OGD : Organisme de gestion désigné

PEP : Collecte de porte en porte (chargement latéral) (type de collecte)

PGMR : Plan de gestion des matières résiduelles

PMGMR : Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles

PMO : Plan de mise en œuvre

PQGMR : Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et son Plan d'action 2019-2024

PTMOBC : Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage

RA : Résidus alimentaires (matière organique)

RDD : Résidus domestiques dangereux

RECYC-QUÉBEC : Société québécoise de récupération et de recyclage

REIMR : Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles

REP : Responsabilité élargie des producteurs

RMR : Région métropolitaine de recensement

RO : Contenant transroulier ou « roll-off » (type de contenant)

RRGMRP ou Régie : Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

RRVPE : Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises

RV : Résidus verts (matière organique)

SCIAN : Système de classification des industries de l'Amérique du Nord

SN : Sapins de Noël (matière organique)

SOGHU : Société de gestion des huiles usagées

SVMO : Stratégie de valorisation de la matière organique

T : Tonne

TIC : Technologie de l'information et des communications

TNO : Territoires non organisés

U.O. : Unités d'occupation

VHU : Véhicules hors d'usage

SOMMAIRE

La Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) possède la compétence sur la planification de la gestion des matières résiduelles et elle a la responsabilité d'élaborer et de maintenir en vigueur un Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord). En plus des vingt-sept municipalités locales sur le territoire, le PMGMR s'applique aux quatre territoires suivants : l'agglomération de Québec ainsi que les municipalités régionales de comté (MRC) de La Côte-de-Beaupré, de L'Île-d'Orléans et de La Jacques-Cartier.

En janvier 2021, la CMQuébec a lancé un vaste processus de révision à l'égard de son PMGMR. En effet, conformément à l'article 53.23.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) doit être révisé tous les sept ans.

Pour mener à bien l'exercice de révision, la CMQuébec a d'abord mis de l'avant une démarche de concertation et d'échanges avec plusieurs partenaires du milieu. Ceci a permis l'adoption d'un premier projet de PMGMR révisé le 26 janvier 2022. Par la suite, la CMQuébec a élaboré un vaste processus de consultations publiques, auquel 881 personnes ont participé. Un rapport de consultation contenant 40 recommandations a été produit par une Commission consultative formée de quatre élus et de quatre représentants du milieu.



En bref, le PMGMR 2024-2031 propose une vision concertée ainsi que les six orientations suivantes :

1.

Informer, sensibiliser et éduquer la population et les divers acteurs du territoire afin de les mobiliser et les responsabiliser face à l'importance de la gestion durable des matières résiduelles.

2.

Soutenir le développement de l'économie circulaire sur le territoire.

3.

Favoriser les solutions de réduction à la source et de réemploi afin de lutter contre le gaspillage des ressources.

4.

Améliorer l'accès au tri ainsi qu'aux équipements de récupération.

5.

Soutenir et favoriser la commercialisation et la consommation responsables.

6.

Renforcer le réseautage entre les acteurs en GMR et améliorer les connaissances afin d'optimiser les opérations en gestion des matières résiduelles..

Le PMGMR propose également sept objectifs ambitieux, à savoir :

- Réduire à **423 kg ou moins** la quantité de matières éliminées par habitant;
- Recycler **76 %** du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal;
- Recycler **81 %** des matières organiques;
- Recycler et valoriser **83 %** des résidus de construction, rénovation et démolition;
- Recycler et valoriser **44 %** des résidus domestiques dangereux hors REP;
- Recycler et valoriser **79 %** des résidus encombrants;
- Mettre en valeur **49 %** des textiles

Pour atteindre les objectifs, **le PMGMR identifie 40 mesures**, lesquelles ont été élaborées sur la base d'une vision concertée. Globalement, la CMQuébec souhaite miser sur la réduction à la source ainsi que sur la sensibilisation des gestes posés quotidiennement, notamment par la population et les institutions, commerces et industries (ICI). Ceux-ci seront ainsi plus engagés dans la mise en place et le déploiement de meilleures pratiques visant, dans l'ordre, la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation.

De plus, la hiérarchie des 3RV-E (réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et en dernier recours, élimination) fait partie intégrante de la majorité des mesures proposées par la CMQuébec visant l'atteinte des objectifs d'ici 2031. La hiérarchie vise à privilégier des solutions de réduction à la source et à mettre en place un système durable et efficient de gestion des matières résiduelles. Pour y arriver, la CMQuébec misera sur la contribution des divers acteurs du territoire, mais également leur collaboration et la concertation.

En outre, l'économie circulaire doit dorénavant faire partie de la culture de tous les acteurs afin de réaliser des économies importantes et d'atteindre de hauts standards en environnement. La mise en place de processus exemplaires, dans toutes les sphères de la gestion des matières résiduelles, permettra de minimiser l'empreinte écologique collective, notamment les émissions de gaz à effet de serre, ce qui favorisera l'amélioration de la qualité de nos milieux de vie.

La CMQuébec souhaite se doter d'un système rigoureux de suivi au cours des prochaines années afin de mesurer annuellement, à l'aide d'indicateurs, l'état d'avancement de la mise en œuvre et de la performance. Il sera ainsi possible de réaliser rapidement des rajustements afin de rectifier, au besoin, la situation.

La CMQuébec entend donc s'investir activement dans la mise en œuvre du PMGMR 2024-2031, notamment par la tenue d'activités de concertation et de collaboration avec ses composantes et partenaires, ainsi que par la réalisation d'actions à présenter dans des planifications régionales précises, soit les plans de mise en œuvre (PMO).



MOT DU PRÉSIDENT

Je suis très fier de vous présenter notre Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) 2024-2031.

Bien qu'il soit ambitieux, ce plan est le fruit d'une vaste démarche de concertation et de collaboration portée par une diversité de partenaires du milieu, tous habités d'un seul et même but : celui de réduire notre empreinte environnementale par le biais d'une meilleure gestion de nos matières résiduelles. L'échelle métropolitaine comporte de nombreux défis, mais elle est aussi riche et porteuse de grandes choses. Elle nous permet de mettre en place des actions communes et concertées, d'uniformiser les messages et d'avoir une vision d'ensemble sur la gestion des matières résiduelles afin de mieux gérer les opérations.

À l'horizon 2031, le défi est de taille. En effet, le PMGMR vise à limiter à 423 kilogrammes la quantité de matières éliminées par habitant. Nous savons que la réalisation de cet objectif nécessitera des efforts importants de la part de tous, mais la conjoncture y est favorable. Nous avons maintenant tous les outils en main pour faire en sorte que nos objectifs soient atteints. Pour y arriver, nous devrons être inspirants. Tous ensemble, nous devrons notamment réduire notre consommation, propulser l'économie circulaire au cœur de nos façons de faire et mettre en place des systèmes efficaces et durables de gestion des matières résiduelles. Nous deviendrons également une source d'inspiration pour nos concitoyens afin qu'ils poursuivent leurs efforts au quotidien.

Je tiens sincèrement à remercier tous les partenaires, les membres de la Commission de consultation ainsi que les professionnels ayant contribué à mettre sur pied cette planification d'envergure. C'est ensemble que nous atteindrons nos cibles métropolitaines de réduction.

Si nous mettons en place des processus exemplaires, nous serons capables de minimiser notre empreinte écologique collective, diminuer nos émissions de GES et améliorer la qualité de nos milieux de vie.



Bruno Marchand
Maire de Québec
et président de la CMQuébec





MOT DE L'ÉLU RESPONSABLE DU PMGMR

Le PMGMR est l'aboutissement d'un vaste processus concerté qui établit les priorités pour les prochaines années. Sa force repose sur la vision partagée par des acteurs provenant de différents horizons. Il répond également adéquatement aux besoins qui ont été soulevés lors des consultations publiques.

C'est avec enthousiasme que la CMQuébec entend mener à bien la mise en œuvre du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) 2024-2031 durant les prochaines années. Quarante mesures novatrices y sont suggérées. Elles servent notamment à lutter contre le gaspillage de nos ressources, à favoriser la réduction à la source, le réemploi et l'accès au tri, à soutenir la consommation responsable et à renforcer le réseautage et le transfert de connaissances.

La CMQuébec souhaite se doter d'un système rigoureux, durable et efficace de suivi au cours des prochaines années avec l'intention de mesurer annuellement, à l'aide d'indicateurs, l'état d'avancement de la mise en œuvre et de la performance. Il sera ainsi possible de réaliser rapidement des rajustements afin de rectifier la situation au besoin.

Je tiens à remercier sincèrement les membres des comités et de l'équipe de travail de la CMQuébec qui se sont engagés avec ouverture et qui ont travaillé à l'élaboration du PMGMR. Je réitère mon souhait que cette planification soit mise en œuvre en synergie avec nos partenaires afin que, collectivement, nous réduisions notre empreinte écologique. C'est ensemble que nous atteindrons nos cibles métropolitaines de réduction.

Je remercie également l'implication des membres du conseil, avec qui nous avons pu élaborer une planification ambitieuse et prônant les principes de développement durable.



Pierre Lefrançois
Maire de L'Ange-Gardien
et préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré





PARTIE 1
Planification

MISE EN CONTEXTE

La Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) est un organisme de planification, de coordination et de financement œuvrant à travers différents champs d'activité. Elle regroupe l'agglomération de Québec, la Ville de Lévis et les municipalités régionales de comté (MRC) de La Côte-de-Beaupré, de L'Île-d'Orléans et de La Jacques-Cartier. La CMQuébec intervient notamment en gestion des matières résiduelles (à l'exception du territoire de la Ville de Lévis), en aménagement du territoire, en environnement, en transport métropolitain, en mobilité durable et en développement social et agroalimentaire. Elle a été créée en 2002, dans une volonté de planifier et coordonner le développement des 28 municipalités de son territoire et d'améliorer ainsi la qualité de vie des quelque 820 000 personnes qui y habitent, soit 10 % de la population du Québec.

Précisément, la CMQuébec possède la compétence sur la planification de la gestion des matières résiduelles sur la rive nord de son territoire (**figure 1**). De ce fait, elle a la responsabilité d'élaborer et de maintenir en vigueur le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la CMQuébec (Rive-Nord), ci-après nommé PMGMR. Le territoire couvert par le PMGMR est situé au cœur de la région administrative de la Capitale-Nationale (région 03). Celui-ci couvre une superficie de 2 785,5 km^2, ce qui représente près de 15 % de la superficie totale de la région (18 640,9 km^2).

Le territoire d'application du PMGMR de la CMQuébec (Rive-Nord) englobe les quatre composantes géographiques suivantes :

- L'agglomération de Québec;
- La MRC de La Côte-de-Beaupré;
- La MRC de L'Île-d'Orléans;
- La MRC de La Jacques-Cartier.

PROCESSUS DE RÉVISION DU PMGMR

La CMQuébec a adopté un premier PMGMR en 2004 et un second en 2017. Puis, c'est en 2020 qu'elle a amorcé la révision de son troisième PMGMR. Pour rappel, la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), en vertu de l'article 53.23.1, prévoit que tout plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) doit être révisé tous les sept ans. Pour respecter ce délai, un projet de plan révisé doit être adopté au plus tard à la date du 5e anniversaire de son entrée en vigueur. Le PMGMR 2016-2021 de la CMQuébec étant entré en vigueur le 26 janvier 2017, un projet de PMGMR révisé devait être adopté au plus tard le 26 janvier 2022.

Le présent document constitue le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la CMQuébec (Rive-Nord) 2024-2031 et il se divise en trois parties, soit :

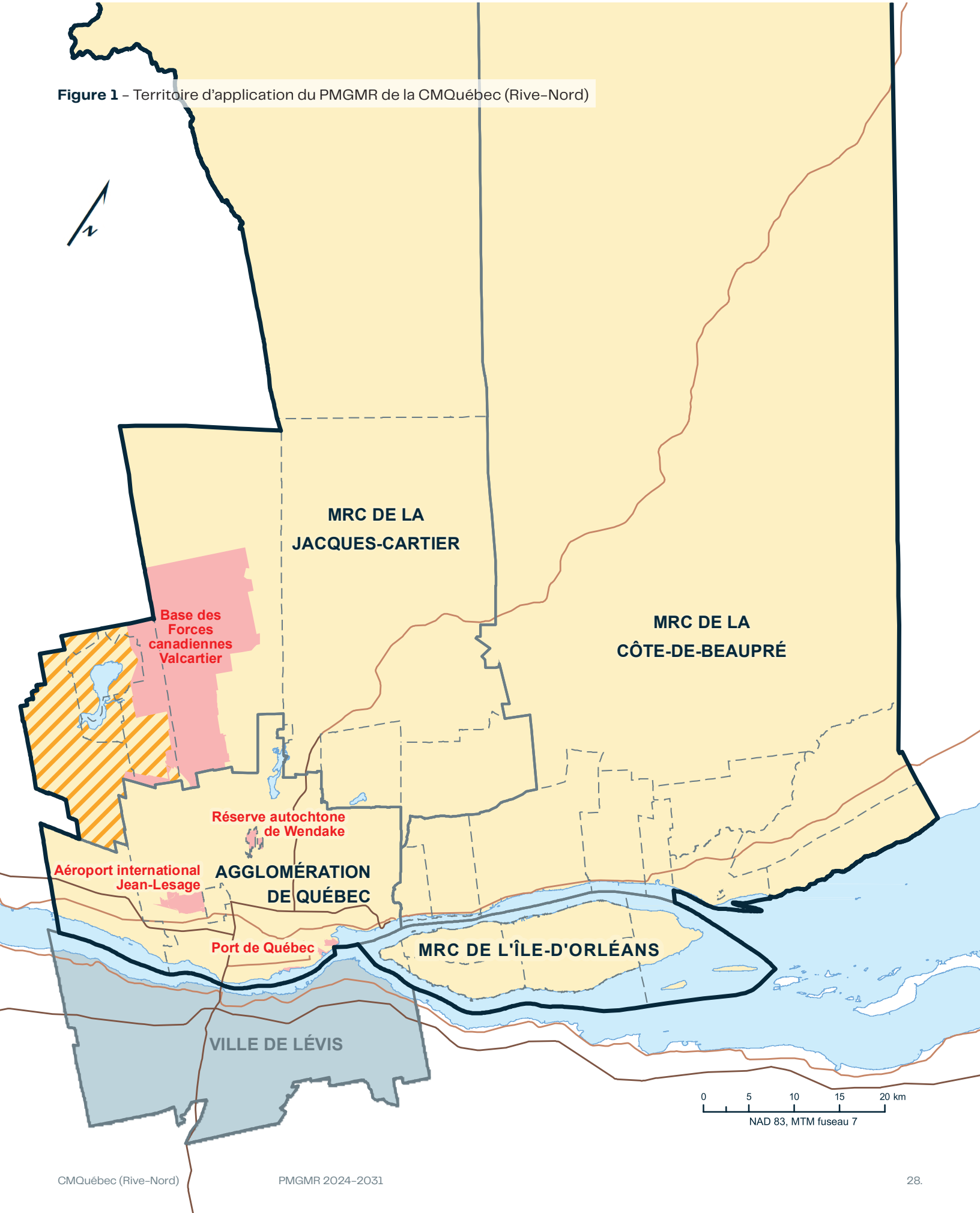
- **Partie 1 : Planification**
- **Partie 2 : Inventaire des matières résiduelles**
- **Partie 3 : Portrait et bilan**

Conformément à l'article 53.9 de la LQE sur le contenu obligatoire d'un PGMR, plusieurs éléments sont présentés dans les parties 2 et 3 du PMGMR 2024-2031, tels que la description du territoire d'application, des infrastructures et des organismes en gestion des matières résiduelles, les modes de gestion des matières résiduelles, la répartition des compétences, les coûts associés à la gestion des matières résiduelles, le bilan du PMGMR 2016-2021 ainsi que les résultats de l'inventaire des matières résiduelles. Aussi, précisons que l'inventaire des matières résiduelles ayant servi à l'élaboration de cette planification est basé sur l'année de référence 2019[1].

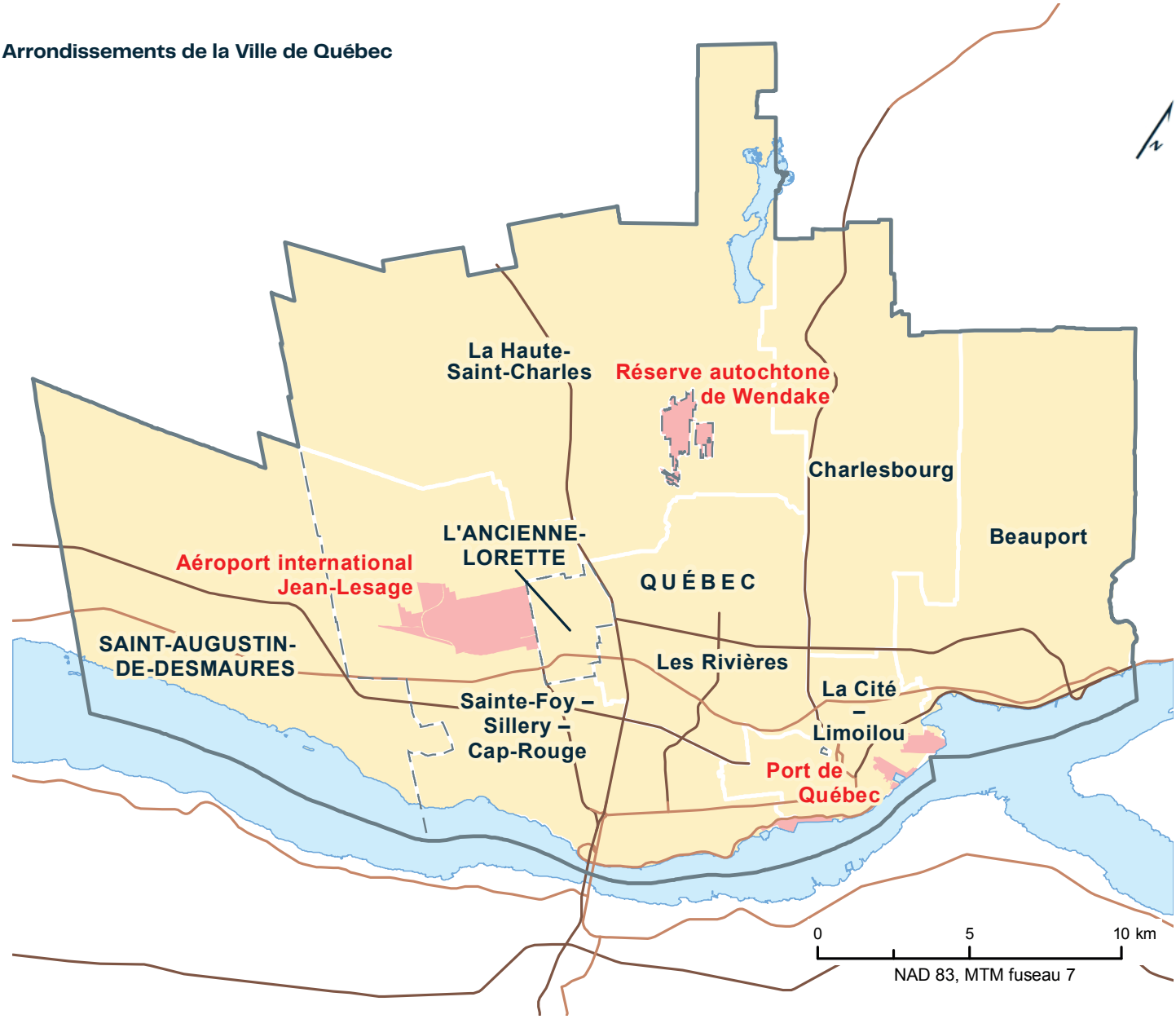


1 La révision du présent PMGMR a débuté en mars 2020, soit durant la pandémie de la covid-19. Dans ce contexte, l'inventaire des matières résiduelles a été réalisé à partir des données basées sur l'année de référence 2019. Toutefois, il est important de noter que deux études préalables à l'inventaire ont été réalisées en 2020. Plusieurs données utilisées pour réaliser les ventilations par matières dans l'inventaire proviennent de ces études. Pour s'assurer de l'exactitude des données colligées, des caractérisations aux deux ans sont prévues afin d'assurer un suivi des données et d'ajuster les actions au besoin.

Figure 1 – Territoire d'application du PMGMR de la CMQuébec (Rive-Nord)



Arrondissements de la Ville de Québec



Territoire visé par le PMGMR[1]

Municipalité desservie par la RRGMRP[2]

Territoire fédéral non visé par le PMGMR

Limites administratives

CMQuébec Rive-Nord

MRC

Municipalité

Réseau routier

Autoroute

Route nationale ou régionale

1 PMGMR : Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles

2 RRGMRP : Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

Sources :
- Communauté métropolitaine de Québec, 2021
- Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), 2001-2020

© Communauté métropolitaine de Québec
Réalisé le 13 janvier 2022 (LD), modifié le 17 janvier 2024
Nom du document : f1b_pmgmr_territoire_20240117.mxd

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

La CMQuébec, en vertu de sa loi constitutive (Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec, RLRQ, chapitre C-37.02), a compétence sur la planification de la gestion des matières résiduelles pour l'ensemble de son territoire, à l'exclusion de la Ville de Lévis[2]. Selon les dispositions prévues dans la LQE, elle a la responsabilité d'élaborer et de maintenir en vigueur un PGMR sur l'ensemble du territoire visé.

La révision du PMGMR tient compte du cadre réglementaire en vigueur, et est guidée par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR), son Plan d'action 2019-2024 (ci-après Politique québécoise pour désigner la PQGMR et son plan d'action) et les stratégies qui en découlent, dont la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO). Le PMGMR prend également en considération les chantiers et les changements en GMR qui surviendront dans les prochaines années sur le territoire québécois.

La Politique québécoise cible cinq grandes mesures à mettre en œuvre d'ici 2024, soit :

1. La modernisation des systèmes québécois de consigne et de collecte sélective;
2. La réduction des plastiques et des produits à usage unique;
3. La valorisation des matières organiques;
4. Le développement des différentes filières de récupération et autres actions structurantes;
5. L'aide aux communautés isolées (ne s'applique pas au territoire de la CMQuébec).

Ces mesures influenceront grandement la gestion des matières résiduelles sur le territoire québécois et métropolitain. La présente section traite des principaux éléments qui ont été considérés dans la révision du PMGMR.

2 Les lieux suivants n'ont pas été considérés dans le cadre du PMGMR 2024-2031 : Quatre territoires sous juridiction fédérale se trouvent à l'intérieur des limites territoriales de la CMQuébec, soit l'aéroport de Québec, la base militaire de Valcartier, Wendake – site de la Nation huronne-wendat et le port maritime de la Ville de Québec.

POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET SON PLAN D'ACTION 2019-2024

La PQGMR a été adoptée par le gouvernement en février 2011 afin d'encadrer la gestion des matières résiduelles et d'établir l'objectif fondamental visant à n'éliminer que le résidu ultime au Québec. Cette Politique vise notamment à répondre aux trois enjeux majeurs de la gestion des matières résiduelles, soit mettre un terme au gaspillage des ressources, contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec et responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la GMR[3].

Découlant de la PQGMR, le Plan d'action 2019-2024 intègre quatre grands objectifs à atteindre d'ici 2024 :

1. Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant;
2. Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal;
3. Recycler 60 % des matières organiques;
4. Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition[4].

3 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), 2011
4 Recyc-Québec, 2019

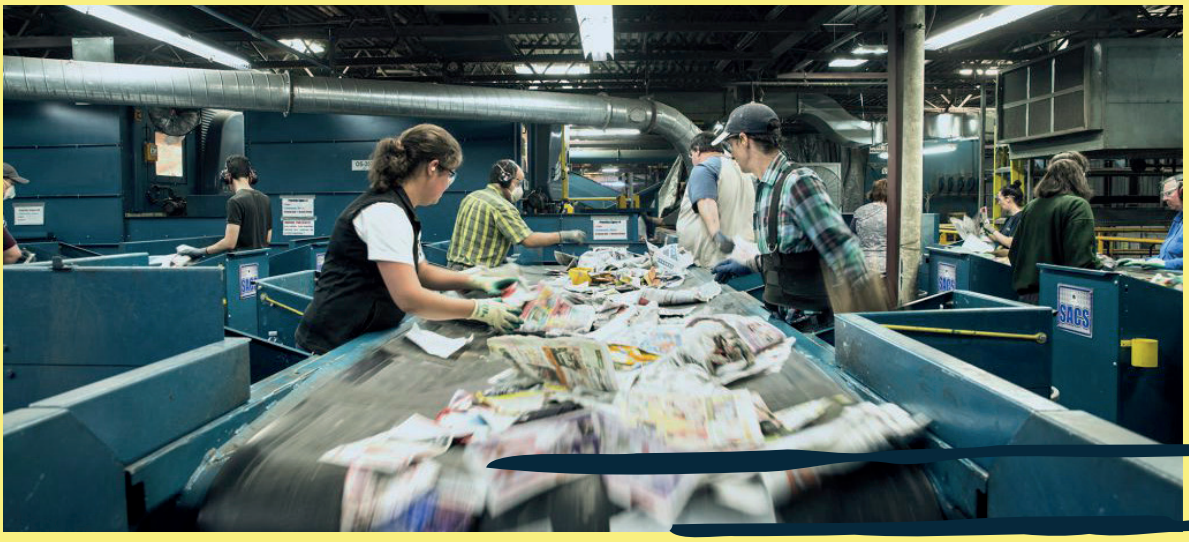
La modernisation des systèmes québécois de consigne et de collecte sélective

Le gouvernement a annoncé, au début de l'année 2020, son intention de moderniser les systèmes de consigne et de collecte sélective selon une approche de responsabilité élargie des producteurs (REP). Cette approche confie la gestion des différents produits visés, de leur récupération à leur recyclage, aux entreprises qui les commercialisent, les mettent en marché, ou les distribuent.[5] Cette modernisation permettra d'aller au-delà du financement de la collecte sélective, comme c'est le cas actuellement avec le régime de compensation pour la collecte sélective municipale. L'entrée en vigueur des règlements, le 7 juillet 2022, a concrétisé l'amorce de cette modernisation des systèmes québécois. Un organisme de gestion désigné (OGD) par le gouvernement, représentant ces entreprises, est responsable d'encadrer et de soutenir la gestion des produits visés sur l'ensemble du territoire et de la chaîne de valeur, et ce, pour une durée de cinq ans.

Précisément, la modernisation vise les trois grands éléments suivants :

- L'établissement d'ententes-cadres de partenariat entre l'OGD et les organismes municipaux prévoyant les conditions à respecter pour fournir des services de proximité, dont la collecte et le transport ;
- Une optimisation des services et une uniformisation des matières acceptées dans le bac de récupération ;
- Le passage d'un modèle de compensation des coûts admissibles vers un modèle de remboursement des dépenses pour services rendus sans décalage dans le temps.[6]

RECYC-QUÉBEC a désigné deux OGD, soit Éco Entreprises Québec pour la gestion de la collecte sélective et l'Association québécoise de récupération des contenants de boissons pour la consigne.



5 Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), 2021b
6 Ibid.

Éco Entreprises Québec (ÉEQ)

ÉEQ est un organisme sans but lucratif privé qui représente les producteurs de contenants, d'emballages et d'imprimés (CEI) dans leur responsabilité financière à l'égard de la collecte sélective depuis 2005. Ce n'est qu'en 2022, lorsque RECYC-QUÉBEC a désigné ÉEQ comme OGD, que ce dernier s'est vu confier la gestion complète de la collecte sélective au Québec. La transition du système de collecte sélective actuel, basé sur un système de compensation financière, vers un modèle basé sur une approche de REP se fera graduellement de 2022 à 2024, avec un plein déploiement en 2025.

Pour les organismes municipaux (OM), cette transition est importante notamment au niveau financier. Le système de compensation actuel compense les OM pour les coûts nets admissibles avec un décalage dans le temps, tandis que le système modernisé prévoit un remboursement des OM pour les coûts réels de la collecte, et ce, sans délai en respect de l'entente-cadre conclue entre l'OM et l'OGD.

La reddition de compte entre les deux systèmes sera différente. Le système de compensation actuel prévoit que les OM déclarent annuellement les quantités récupérées et les coûts nets auprès de RECYC-QUÉBEC pour obtenir la compensation financière. Toutefois, la responsabilité financière repose sur deux organismes de financement agréés (OFA), ÉEQ pour les contenants non consignés, emballages et imprimés, ainsi que RecycleMédias pour les journaux. Ces OFA n'ont aucun contrôle sur le devenir des matières tout au long de la chaîne de valeur et ont un lien uniquement financier avec les OM et les centres de tri.

Le système modernisé, quant à lui, sera simplifié. Le nombre d'intervenants sera limité et le lien plus direct. La reddition de compte de l'OM sera réalisée directement à l'OGD et ce dernier le remboursera puisqu'il sera le seul responsable pour l'ensemble des produits visés. Également, l'OGD et l'OM seront liés par une entente-cadre et seront partenaires pour les services de collecte et de transport. Pour la partie tri et conditionnement, c'est l'OGD qui octroie les contrats. L'OGD a un lien d'affaires direct avec les centres de tri et doit s'assurer que les objectifs de récupération, de recyclage et de valorisation soient atteints.

Finalement, le système modernisé reposera sur la responsabilité de l'OGD quant à l'élaboration, la mise en œuvre et le financement de la collecte sélective.



Association québécoise de récupération des contenants de boissons (AQRCB)

L'AQRCB est l'OGD qui a le mandat d'élaborer, de mettre en œuvre, de financer et de gérer le système de consigne modernisé selon le principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP). L'AQRCB représente les différents producteurs de boissons et gère le système de consigne sur les contenants de boissons en leur nom.[7] Le déploiement de la consigne élargie pour les contenants de boissons se fera en deux phases. La première phase entrera en vigueur le 1er novembre 2023 et s'appliquera pour les contenants actuellement consignés et tous les contenants de boissons de type « prêts-à-boire » en aluminium de 100 millilitres à 2 litres qui n'étaient pas consignés. La deuxième phase entrera en vigueur le 1er mars 2025 et s'appliquera à tous les autres contenants en verre, plastique, métal, multicouches et biosourcés pour les boissons (jus, eau, lait, vin, spiritueux, etc.) qui n'étaient pas consignés lors du déploiement de la première phase. [8]

La valorisation des matières organiques

Le gouvernement a publié, en 2020, une SVMO visant à détourner de l'élimination toutes les matières organiques suivantes : les résidus alimentaires, les résidus verts, le papier et carton, le bois, les boues municipales et de fosses septiques, de même que les boues de papetières. Le détournement de ces matières organiques permettra de tirer un second bénéfice de ces matières tout en évitant l'émission de gaz à effet de serre (GES) liée à leur dégradation dans les lieux d'élimination.

Pour ce faire, quatre (4) cibles ont été déterminées (**figure 2**). De plus, dans le cadre de cette stratégie, le coût de l'élimination est augmenté notamment afin de rendre les options de recyclage et de valorisation plus compétitives. Le 1er janvier 2023, le gouvernement provincial a augmenté les redevances à l'élimination à 30 $/tonne. Les années subséquentes, une augmentation de 2 $/année sera appliquée pour favoriser le détournement des matières résiduelles de l'élimination[9].

Figure 2 – Stratégie de valorisation des matières organiques

CIBLE 1

Implanter la gestion (collecte et traitement) de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025.

CIBLE 2

Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025.

CIBLE 3

Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique d'ici 2030.

CIBLE 4

Réduire de 270 000 tonnes équivalent (t éq.) CO_2 les émissions des GES en 2030.

7 AQRCB, 2023
8 Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), 2021b
9 Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), 2020

La réduction des plastiques et des produits à usage unique

Le Règlement interdisant les plastiques à usage unique (RIPUU) du gouvernement du Canada, adopté le 22 juin 2022, fait partie du plan global du gouvernement fédéral pour lutter contre la pollution, atteindre son objectif de zéro déchet de plastique d'ici 2030 et contribuer à réduire les émissions de GES[10]. Ce règlement interdit la fabrication, l'importation et la vente de six catégories de produits en plastique à usage unique, soit les sacs d'emplettes, les ustensiles, les récipients alimentaires, les anneaux pour boissons, les bâtonnets à mélanger et les pailles (**figure 3**). L'application de ce règlement se fera en plusieurs étapes, comme indiqué à la figure ci-dessous.

Par ailleurs, de nouvelles exigences pourraient entrer en application pour certains types de matières (exemple : PET, PEhd, plastiques souples, etc.), de contenants ou d'emballages. Ces exigences seront introduites de manière progressive. Elles concernent l'intégration d'un taux minimal de contenu recyclé à l'échelle fédérale et l'atteinte d'un taux minimal de récupération et de valorisation édicté par le gouvernement provincial.

Figure 3 – Produits en plastique à usage unique visés par le règlement interdisant les plastiques à usages uniques[11,12]



Sacs de plastique | Pailles | Bâtonnets à mélanger | Anneaux pour cannettes | Ustensiles de plastique | Récipients alimentaires de plastiques difficiles à recycler

Entrée en vigueur des interdictions

Articles	Fabrication et importation d'articles pour la vente au Canada	Vente	Fabrication, importation et vente d'articles pour exportation
Sacs d'emplettes, ustenciles, récipients alimentaires, bâtonnets à mélanger, pailles*	20 décembre 2022	20 décembre 2023	20 décembre 2025
Anneaux pour emballage de boissons	20 juin 2023	20 juin 2024	20 décembre 2025
Pailles flexibles emballées avec des contenants de boissons	Non applicable	20 juin 2024	20 décembre 2025

*Les pailles flexibles en plastique à usage unique qui ne sont pas emballées avec des contenants de boissons sont exclues des interdictions sous certaines conditions.

10 Gouvernement du Canada, 2023
11 Radio-Canada, 2020
12 Gouvernement du Canada, 2023

Le développement des différentes filières de récupération et autres actions structurantes

Le plan d'action 2019-2024 de la PQGMR vise à mettre en œuvre des actions complémentaires, ciblant la conception de produits jusqu'à leur gestion en fin de vie, notamment par l'approche de responsabilité élargie des producteurs (REP). À cet égard, le gouvernement du Québec révisera la portée des systèmes et des programmes de récupération actuels afin de les rendre plus performants et mieux adaptés aux attentes des consommateurs, aux nouveaux produits et au territoire.
C'est pour cette raison que le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (RRVPE) a été révisé et modifié en 2023. Les modifications sont entrées en vigueur le 30 août 2023. Les modifications visent notamment à assurer la concordance et l'arrimage entre les différents règlements appliquant le principe de REP au Québec. Le règlement vise à mobiliser les entreprises à l'égard des produits qu'elles mettent en marché et qui sont problématiques en raison du manque ou de l'absence de débouchés, et qui aboutissent à l'élimination.

Ce règlement vise l'atteinte de taux minimaux de récupération et l'étendue de la REP aux produits suivants : appareils de réfrigération et de congélation de laboratoire, piles et batteries scellées au plomb-acide, produits agricoles et électroniques. À compter de juin 2024, les produits pharmaceutiques et les contenants pressurisés de combustibles s'ajouteront à la liste des produits sous REP.
Ce règlement aidera les MRC à atteindre plus facilement les objectifs fixés par le gouvernement puisqu'il leur permet de transférer la responsabilité aux entreprises qui génèrent des produits. Présentement, ce sont les consommateurs, les citoyens et les municipalités qui prennent en charge la fin de vie des produits, mais ces dernières ont peu de moyens pour en disposer en raison de l'absence de débouchés. En plus de contenir, pour la plupart, des composants dangereux, ou parce que ce sont des produits encombrants, ils génèrent des risques pour la santé et l'environnement (contamination de l'eau, de l'air, du sol), et posent un défi économique important afin d'optimiser les ressources déjà extraites. Finalement, le règlement modifié fixe des taux de récupération minimaux à atteindre et des exigences minimales en matière de récupération et de recyclage dans l'optique de contribuer à l'économie circulaire au Québec.[13]



13 Gouvernement du Québec, 2021

LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023-2028

Le Québec s'est doté de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 afin de répondre au Programme de développement durable des Nations Unies pour l'horizon 2030 et faire du Québec un État durable. Cette stratégie comprend cinq grandes orientations qui se déclinent comme suit :

1. Faire du Québec un pôle d'innovation et d'excellence en matière d'économie verte et responsable;
2. Agir en faveur de la nature et pour la santé;
3. Favoriser la participation de tous au développement durable du Québec;
4. Développer les collectivités durablement;
5. Faire en sorte que l'État appuie l'innovation par ses pratiques[14].

À ces cinq orientations, viennent se greffer 20 objectifs stratégiques et cinq chantiers qui amèneront les ministères et organismes à collaborer pour accélérer la transition vers un Québec plus responsable, vert et prospère. Les chantiers visent à développer un modèle économique circulaire, à développer un nouvel écosystème financier durable permettant de positionner le Québec sur la scène internationale, à structurer l'achat responsable et appuyer l'éco-innovation et à développer un système numérique responsable.[15]



14 Gouvernement du Québec, 2023
15 Ibid.

L'APPROCHE MÉTROPOLITAINE : BÂTIR UN CADRE COMMUN DANS UNE DÉMARCHE COLLABORATIVE

À l'échelle métropolitaine, la planification de la gestion des matières résiduelles requiert une vision globale des défis, des orientations et des objectifs. Dans le cadre de la révision du PMGMR 2024-2031, la CMQuébec a mis en place une vaste démarche de concertation et de consultation avec les parties prenantes ainsi que la population, et ce, sur l'ensemble du territoire de la CMQuébec. Notons par exemple la formation d'un comité consultatif pour collaborer et contribuer à cette révision, l'implication du personnel technique affecté à la gestion des matières résiduelles de chacune des composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) de même que plusieurs consultations publiques auprès de la population. Le processus de révision du PMGMR comprend trois grandes étapes (**figure 4**).

Figure 4 – Processus de révision du PMGMR

1. Élaboration du projet de PMGMR

DÉMARRAGE
Révision du PMGMR
Printemps 2020

ÉLABORATION
Portrait et inventaire GMR
Été 2020–Hiver 2021

ÉLABORATION
Planification (Vision, Orientations, Objectifs, Mesures)
Printemps 2021–Automne 2021

RÉDACTION
Projet de PMGMR révisé
Été–Automne 2021

→

ADOPTION
Projet de PMGMR révisé
Conseil de la CMQuébec
20 janvier 2022

2. Consultation publique

Séance d'information
29 novembre 2022

Ateliers d'échange avec ICI, CRD et les municipalités
Décembre 2022

Sondage en ligne
7 décembre 2022 au 7 février 2023

Dépôt des mémoires et commentaires
7 décembre 2022 au 7 février 2023

Séances consultatives
28 février 2023 au 14 mars 2023

→

DÉPÔT
Rapport de consultation publique
À la CMQuébec
Juin 2023

3. Modification et analyse de conformité du PMGMR

MODIFICATION
du projet de PMGMR
Juin à octobre 2023

DÉPÔT ET ADOPTION
Rapport de consultation publique et PMGMR modifié
Conseil de la CMQuébec
19 octobre 2023

ANALYSE DE CONFORMITÉ
PMGMR modifié et rapport de consultation publique
RECYC-QUÉBEC
19 octobre 2023

→

ADOPTION DU PMGMR 2024-2031
Conseil de la CMQuébec
Hiver 2024

ÉLABORATION DU PROJET DE PMGMR

À la première étape du processus, la CMQuébec a créé une structure de travail pour œuvrer de manière concertée avec les partenaires du milieu à l'élaboration et la révision du PMGMR. Dès le début de l'année 2021, un **Comité consultatif du PMGMR** a été créé afin d'échanger sur la révision du PMGMR. Le comité consultatif était composé d'acteurs provenant de divers horizons tels que des représentants d'organismes municipaux, d'installations de traitement, d'organismes du milieu des industries, commerces et institutions (ICI) ainsi que des organisations œuvrant dans le milieu de la construction, la rénovation et la démolition (CRD).

Plusieurs rencontres ont permis de faire le point sur les contextes, de préciser les attentes et de cibler les enjeux de la gestion des matières résiduelles sur le territoire. Les membres du comité ont travaillé de manière concertée afin de développer une vision, des orientations, des objectifs, des mesures et un programme de surveillance et de suivi pour la mise en œuvre du PMGMR.

Parallèlement aux travaux du comité consultatif, une plateforme Web de participation citoyenne, nommée « Bâtir ensemble – Repensons la gestion de nos matières résiduelles », a été créée afin que les citoyens puissent y déposer leurs commentaires et propositions d'idées en amont du processus. Les informations et les idées recueillies ont permis de bonifier l'énoncé de vision ainsi que les orientations proposées.



CONSULTATIONS PUBLIQUES

Suivant l'adoption du projet de PMGMR révisé le 20 janvier 2022, la CMQuébec a mis en place un ambitieux processus de consultation publique ayant commencé à l'automne 2022 conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). Pour réaliser l'ensemble du processus de consultation publique, la CMQuébec a créé une Commission consultative (ci-après appelée la Commission) afin de s'assurer de l'indépendance de la démarche et pour agir à titre de tiers neutre entre la population et la CMQuébec. La Commission avait comme mandat de s'assurer de la compréhension du projet de PMGMR, d'entendre les personnes, groupes ou organismes désirant s'exprimer et de conseiller la CMQuébec.

La Commission était composée de quatre membres du conseil de la CMQuébec représentant chacun des territoires de la CMQuébec (Rive-Nord) et de quatre représentants provenant de différents milieux de la gestion des matières résiduelles (ICI, CRD, milieu sociocommunautaire et environnemental).

Tout au long du processus de consultation publique, la plateforme Web de participation citoyenne, « Bâtir ensemble », a été maintenue et alimentée afin d'informer la population et les différents acteurs de l'avancement du projet. Également, la plateforme était mise à jour régulièrement pour communiquer les dates clés du processus consultatif, recueillir les commentaires de la population sur le projet de PMGMR, permettre le dépôt de mémoires et diffuser des documents importants et les vidéos des différentes séances publiques.



La CMQuébec a été accompagnée par l'Institut du Nouveau Monde (INM) dans l'élaboration et la mise en œuvre du processus de consultation publique pour le projet de PMGMR 2024-2031 révisé.

La procédure de consultation publique s'est déroulée en huit grandes étapes et a suscité la **participation de 881 personnes** dans le cadre de ses activités consultatives (**tableau 1**).

À la suite de l'ensemble des activités consultatives, l'INM a produit et déposé un rapport des résultats et des commentaires de tout le processus consultatif.

La Commision a ensuite étudié tous les mémoires, les commentaires et les réponses au sondage et elle a produit, à l'issue de ces activités, un rapport de consultation dans lequel les commentaires recueillis sont présentés et analysés. Dans ce rapport, la **Commission a formulé 40 recommandations** concernant les modifications à apporter au projet de PMGMR afin de répondre aux préoccupations et aux attentes qui ont été mentionnées durant les consultations publiques. Sur la base de ce rapport, la CMQuébec a procédé à la modification du projet de PMGMR afin de tenir compte des avis émis.



Tableau 1 – Procédure de consultation publique

Étapes	Dates	Lieux	Participation
Avis public 1 Annonce de la séance d'information	11 octobre 2022	Bâtir ensemble Journal de Québec et Journal Le Soleil	
Conférence de presse Lancement de la démarche	14 novembre 2022	Centre de tri de Québec	6 journalistes
Séance d'information	29 novembre 2022	Virtuel	47 participant(e)s
Ateliers d'échange Secteurs : ICI, CRD et municipalités	6 décembre 2022 7 décembre 2022	Virtuel	22 participant(e)s (ICI) 22 participant(e)s (Municipalités) 5 participant(e)s (CRD)
Avis public 2 Annonce des séances consultatives, de l'appel de mémoires et commentaires et questionnaire en ligne	13 janvier 2023	Bâtir ensemble Journal de Québec et Journal Le Soleil	
Dépôt de mémoires et commentaires	7 décembre au 7 février 2023	Bâtir ensemble	16 mémoires 15 commentaires
Sondage citoyen	7 décembre au 7 février 2023	Bâtir ensemble	641 répondant(e)s
Séances de consultations publiques (Présentiel et virtuel)	28 février 2023	**MRC de La Jacques-Cartier**	12 participant(e)s (1 présentation de mémoire)
	2 mars 2023 Après-midi	**Agglomération de Québec**	30 participant(e)s (5 présentations de mémoire)
	2 mars 2023 Soirée	**Agglomération de Québec**	16 participant(e)s (1 présentation de mémoire)
	13 mars 2023	**MRC de La Côte-de-Beaupré**	29 participant(e)s (4 présentations de mémoires)
	14 mars 2023	**MRC de L'Île-d'Orléans**	26 participant(e)s (3 présentations de mémoires)

SYNTHÈSE DU PORTRAIT ET DU BILAN

Le territoire couvert par le PMGMR est situé au cœur de la région administrative de la Capitale-Nationale (région 03). Celui-ci occupe une superficie de 2 785,5 km^2, ce qui représente près de 15 % de la superficie totale de la région (18 640,9 km^2).

La population de la CMQuébec (Rive-Nord) totalisait, en 2019, 666 090 habitants. En 2031, la population de la CMQuébec (Rive-Nord) sera de 713 068 habitants, ce qui représentera un accroissement de 7 % par rapport à 2019 (**tableau 2**). L'ensemble des données relatives au portrait du territoire d'application du PMGMR est présenté en détail à la partie 3 (Portrait et bilan).[16]

16 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), 2020

Tableau 2 – Perspectives démographiques en nombre d'habitants selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) entre 2019 et 2031

Composante	2019	2031	Variation 2019-2031	
			N	%
Agglomération de Québec	583 121	620 988	37 867	6,5 %
MRC de La Côte-de-Beaupré	29 252	31 496	2 244	7,7 %
MRC de L'Île-d'Orléans	7 536	7 951	415	5,5 %
MRC de La Jacques-Cartier	46 181	52 633	6 452	14,0 %
CMQuébec	**666 090**	**713 068**	**46 978**	**7,1 %**
Ensemble du Québec	**8 390 499**	**9 039 500**	**649 001**	**7,2 %**



PORTRAIT PAR TERRITOIRE

Agglomération de Québec

L'agglomération de Québec est composée des villes de L'Ancienne-Lorette, de Saint-Augustin-de-Desmaures et de la Ville de Québec. Cette dernière représente plus de 87 % de la population sur le territoire de la CMQuébec, avec une densité de 1066,4 habitants par kilomètre carré. La population s'élève à 583121 habitants en 2019 et est estimée à 620988 habitants en 2031, ce qui représentera un accroissement de 6,5 % de la population par rapport à 2019.

En ce qui concerne la planification de la GMR sur le territoire, la Ville de Québec est découpée en six arrondissements. C'est la seule ville sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) qui est divisée ainsi.

Les villes de Québec, de L'Ancienne-Lorette et de Saint-Augustin-de-Desmaures ont la compétence pour la collecte et le transport des matières résiduelles, notamment pour les ordures ménagères, la collecte sélective des matières recyclables et la collecte des matières organiques. L'agglomération de Québec gère quant à elle l'élimination et la valorisation des matières résiduelles.





MRC de La Côte-de-Beaupré

La population totale de la MRC de La Côte-de-Beaupré s'élève à 29 252 habitants en 2019, ce qui représente 4,4 % de la population du territoire d'application du PMGMR. À l'horizon 2031, l'accroissement de la population y sera de 7,7 %.

La MRC possède une délégation partielle de compétences pour la gestion des matières résiduelles et assume la collecte sélective des matières recyclables auprès des citoyens et ICI. Les municipalités assument la gestion de la collecte des ordures ménagères et d'autres programmes associés, notamment les collectes des encombrants et la gestion des écocentres.

La MRC administre également deux Territoires non organisés (TNO), soit ceux du Lac-Jacques-Cartier et du Sault-au-Cochon. Quelques chalets privés et des installations de la SÉPAQ s'y trouvent. Pour ces TNO, le service de collecte se résume à la présence de conteneurs de dépôt volontaire situés aux entrées des sites (secteurs isolés, zone de chalets, pourvoiries, etc.) et à la gestion d'un site de dépôt des matières résiduelles (ordures ménagères, matières recyclables, résidus de CRD et RDD) pour les propriétaires de chalets situés sur le TNO Lac-Jacques-Cartier.

MRC de L'Île-d'Orléans

La population totale de la MRC de L'Île-d'Orléans s'élève à 7 536 habitants en 2019, ce qui représente 1,1 % de la population du territoire d'application du PMGMR. À l'horizon 2031, l'accroissement de population y sera de 5,5 %.

La MRC a reçu la délégation complète des compétences par l'ensemble des municipalités pour la gestion des matières résiduelles, à l'exception des boues de fosses septiques. Ces dernières sont gérées par les municipalités. La MRC gère donc les programmes municipaux pour la collecte des ordures ménagères et des matières recyclables. Elle offre également d'autres services aux citoyens tels que la collecte spéciale des encombrants, la collecte des feuilles mortes ainsi que le financement des composteurs domestiques. Elle organise l'événement annuel « Méga-Recyclage » et plusieurs activités de sensibilisation en lien avec la saine gestion des matières résiduelles.





MRC de La Jacques-Cartier

La population totale de la MRC s'élève à 46 181 habitants en 2019, ce qui représente environ 7 % de la population de la CMQuébec (Rive-Nord). À l'horizon 2031, la MRC de La Jacques-Cartier connaîtra le plus fort accroissement de population (14 %) de la CMQuébec (Rive-Nord).

La MRC de La Jacques-Cartier est constituée de neuf municipalités et d'un TNO (Lac-Croche), qu'elle administre. Quatre municipalités de la MRC ont confié leur compétence de gestion des matières résiduelles à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP), tandis que cinq autres municipalités l'ont conservée et offrent des services de collecte. Le **tableau 3** présente les municipalités de cette MRC en précisant si elles sont membres ou non-membres de la RRGMRP.

Il faut noter que la RRGMRP est un organisme municipal en fonction depuis le 1er janvier 2005. Elle assume la gestion et l'exploitation des équipements de recyclage et d'élimination des matières résiduelles. Elle s'occupe également de l'octroi et la gestion des contrats de collectes des matières résiduelles pour l'ensemble de ses municipalités membres. Au total, la RRGMRP gère également les matières résiduelles de 23 municipalités et dessert une population d'environ 71 000 personnes, en plus des ICI présents sur le territoire de ses membres.[17]

Le TNO (Lac-Croche) comprend cinq accès routiers, dont seulement un est accessible par la MRC de La Jacques-Cartier. On y dénombre une centaine de chalets locatifs, dont plusieurs sont gérés par la SÉPAQ. Certains chalets privés situés sur le TNO sont desservis par des zones de dépôt pour les usagers[18]. Ceux-ci sont gérés par la RRGMRP.

Tableau 3 – Municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier membres et non-membres de la RRGMRP

Municipalités	Membres de la RRGMRP	Non-membres de la RRGMRP
Fossambault-sur-le-Lac	X	
Lac-Beauport		X
Lac-Delage		X
Lac-Saint-Joseph	X	
Saint-Gabriel-de-Valcartier		X
Sainte-Brigitte-de-Laval		X
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	X	
Shannon	X	
Stoneham-et-Tewkesbury		X

17 Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP), s.d.

18 Situés dans la Réserve faunique des Laurentides, dans la Réserve faunique de Portneuf ainsi que dans les ZEC Bastican-Neilson et de la Rivière-Blanche.

INFRASTRUCTURES DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET PROJECTIONS DES CAPACITÉS DE TRAITEMENT

Les matières résiduelles générées en 2019 sur le territoire de la CMQuébec ont été traitées dans différentes installations de traitement situées sur le territoire et à l'extérieur de celui-ci. Le nombre et le type d'infrastructures pour chaque composante sont rapportés dans le **tableau 4**[19]. Près de la moitié des infrastructures du territoire d'application du PMGMR se trouvent dans l'agglomération de Québec. Cependant, il s'avère que près du tiers des infrastructures qui accueillent des matières en provenance du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) est situé à l'extérieur de celui-ci.

Pour chaque type d'installation, la capacité de traitement, les quantités de matières générées et traitées en 2019 en provenance de la CMQuébec (Rive-Nord) et les quantités de matières résiduelles projetées à traiter en 2031 sont présentées aux **tableaux des sections 4.2.1 et 4.2.2**. Les données de projections, tirées de l'Annexe B, ont été utilisées afin de vérifier si les installations desservant le territoire seraient capables de traiter les matières résiduelles projetées en 2031. Depuis 2019, trois (3) nouvelles installations de traitement de mise en valeur ont vu le jour sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord). Ainsi, les projections tiennent compte de ces trois nouvelles installations de traitement.



19 Pour plus d'informations et de détails sur chacune des installations de traitement, se référer à la **section 3 de la Partie 3 – Portrait et bilan.**

Tableau 4 – Inventaire des infrastructures ayant traité des matières résiduelles en provenance de la CMQuébec (Rive-Nord) selon les catégories d'infrastructures en 2019

		Agglomération de Québec	MRC de La Côte-de-Beaupré	MRC de L'Île-d'Orléans	MRC de La Jacques-Cartier	CMQuébec (Rive-Nord)	Hors territoire CMQuébec (Rive-Nord)	Infrastructures totales 2019	Infrastructures totales 2013
Mise en valeur des matières résiduelles	Centre de tri des matières recyclables	2	0	0	0	2	1	3	4
	Écocentre	5	7	0	2	14	7	21	18
	Centre de compostage	0	0	0	0	0	2	2	2
	Centre de transbordement	3	0	0	0	3	2	5	0
	Centre de tri des débris de construction, de rénovation et de démolition	4	0	0	0	4	3	7	6
Sous-total – Mise en valeur des matières résiduelles		**14**	**7**	**0**	**2**	**23**	**15**	**38**	**30**
Élimination des matières résiduelles	Lieu d'enfouissement technique (LET)	0	1	0	0	1	4	5	4
	Lieux d'enfouissement de débris de construction et démolition (LEDCD)	0	0	0	0	0	2	2	2
	Centre de transbordement	1	0	0	0	1	0	1	1
	Incinérateur	1	0	0	0	1	0	1	1
Sous-total – Élimination des matières résiduelles		**2**	**1**	**0**	**0**	**3**	**6**	**9**	**8**
Traitement des eaux usées et des boues	Traitement des eaux usées – station mécanisée	2	2	0	1	5	0	5	4
	Traitement des eaux usées – étangs aérés	0	1	4	6	11	0	11	10
	Traitement des boues de fosses septiques	0	0	1	0	1	1	2	1
	Traitement des boues sanitaires et pluviales*	0	0	0	0	0	1	1	s.o.*
Sous-total – Traitement des eaux usées et des boues		**2**	**3**	**5**	**7**	**17**	**2**	**19**	**15**
Total des infrastructures		**18**	**11**	**5**	**9**	**43**	**23**	**66**	**53**

* Cette sous-catégorie est nouvelle par rapport à la catégorisation de 2013.

Infrastructures de mise en valeur

Entre 2013 et 2019, plusieurs infrastructures de mise en valeur des matières résiduelles ont vu le jour, c'est notamment le cas pour les écocentres, les centres de tri des débris de CRD et les centres de transbordement.

Matières recyclables

Le **tableau 5** présente les principaux centres de tri du territoire qui ont traité des quantités importantes de matières recyclables en 2019 en provenance des composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) et qui ont le potentiel de traiter les quantités de matières projetées pour 2031. Les deux principaux centres de tri qui ont traité des matières recyclables sur le territoire en 2019 sont le centre de tri de la Ville de Québec et Récupération Frontenac géré par la RRGMRP.

Le centre de tri de matières recyclables de Québec appartient à la Ville de Québec et il est exploité par la Société VIA. Cette société est une entreprise spécialisée dans le conditionnement et la valorisation des matières recyclables pour l'est du Québec. Ce centre de tri reçoit les matières recyclables générées sur le territoire de la CMQuébec en provenance des secteurs résidentiel et ICI. Il a une capacité annuelle de traitement estimée à 65 000 tonnes de matières recyclables et traite en moyenne annuellement 59 000 tonnes de matières.[20]

Les capacités de traitement annuelles des installations, les quantités de matières recyclables générées en 2019 et celles projetées en 2031 sont présentées au tableau ci-après. Le centre de tri des matières recyclables de Services Matrec inc. n'a pas été intégré aux projections pour 2031 en raison de l'absence de données sur sa capacité de traitement de même que l'absence de données concernant la quantité de matières reçues et traitées en 2019 en provenance du territoire d'application. Toutefois, une partie des matières recyclables en provenance des ICI sont traitées.

Les projections indiquent que la capacité de traitement des deux installations qui desservent actuellement le territoire, Centre de tri de la Ville de Québec et Récupération Frontenac, ne sera plus suffisante en 2031. Des matières recyclables devront donc être traitées dans d'autres installations si les capacités de traitement de ces installations n'augmentent pas. Le cas échéant, l'utilisation des installations de traitement du centre de tri de Lévis et de Services Matrec inc. pourrait être nécessaire afin de pallier ce manque de capacité.

20 Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), 2020

Tableau 5 – Projection des quantités de matières traitées par les centres de tri des matières recyclables

Installation	Capacité de traitement annuelle (tonne)	Quantités (tonne)	
		2019	2031
Centre de tri de la Ville de Québec	65 000		
Récupération Frontenac	30 000[21]	**66 525**	**107 859**
Société VIA – Lévis	70 000		
Total	**165 000**		



21 Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), 2020

Écocentres

En 2019, quatorze écocentres sont situés sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) et sept écocentres sont sur le territoire de la MRC de Portneuf. Depuis 2021, deux nouveaux écocentres ont vu le jour sur le territoire de la MRC de La Jacques-Cartier. Ces deux nouveaux écocentres ont été intégrés aux projections. **On dénombre à ce jour seize écocentres sur le territoire d'application du PMGMR :**

- La **Ville de Québec compte cinq écocentres** accessibles aux résidants de Québec, de L'Ancienne-Lorette, de Saint-Augustin-de-Desmaures, de Sainte-Brigitte-de-Laval (MRC de La Jacques-Cartier) et de la MRC de L'Île-d'Orléans en 2019. En 2023, la municipalité de Lac-Delage et Wendake se sont ajoutées comme clientes. Les municipalités clientes sont facturées à la fin de l'année pour chaque visite reçue. Il est toujours possible de faire la demande à la Ville de Québec en début d'année afin de devenir une municipalité cliente. Ainsi, les municipalités qui n'ont pas d'écocentres permettent à leurs citoyens d'accéder aux installations de la Ville de Québec. Ces installations sont de propriété publique et sont gérées par la Ville de Québec. La seule exception concerne l'écocentre de Jean-Talon exploité par GFL Environnemental inc. Tous les écocentres sont ouverts aux citoyens et une preuve de résidence est exigée. À proximité de l'écocentre de Jean-Talon, GFL Environnemental inc. opère également un écocentre commercial, où l'entrée dédiée aux ICI est payante.[22] Une importante démarche de bonification et de pérennisation est en cours dans les écocentres, notamment pour améliorer l'affichage, rendre plus fluide l'expérience client et améliorer la sécurité des usagers. À cet égard, une entente de 10 ans a été conclue entre la Ville de Québec et GFL Environnemental inc. en 2022 pour moderniser entièrement l'écocentre Jean-Talon ce qui permettra notamment d'en doubler la capacité. L'essentiel des travaux de construction est prévu en 2024.
- Il n'y a **aucun écocentre sur le territoire de la MRC de L'Île-d'Orléans**. Toutefois, la MRC a une entente avec la Ville de Québec pour l'utilisation de ses écocentres. Depuis 2020, les citoyens de l'Île d'Orléans ont accès à deux visites gratuites à l'écocentre, après quoi les municipalités leur facturent 30 $ par visite.
- La **MRC de La Côte-de-Beaupré compte sept (7) écocentres** accessibles aux résidents. Seules les municipalités de Sainte-Anne-de-Beaupré et de Saint-Joachim n'ont pas d'écocentre municipal sur leur territoire. Elles partagent plutôt une entente avec les municipalités voisines afin d'utiliser respectivement les écocentres de Château-Richer et de Beaupré. Pour les propriétaires de chalets situés sur le TNO Lac-Jacques-Cartier, un site de dépôt des matières résiduelles (ordures ménagères, matières recyclables, résidus de CRD et RDD) y est accessible.
- La **MRC de La Jacques-Cartier compte** deux (2) écocentres sur son territoire : l'écocentre de Stoneham et celui de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier. L'écocentre de Stoneham est gratuit pour les résidents de Stoneham-et-Tewkesbury pour un volume annuel de 2,5 m^3 et moins. Au-delà de ce volume, un tarif est appliqué selon le type de matière et le tonnage. Les non-résidents et les ICI sont admis moyennant une tarification fixée selon le type de matière et le tonnage acheminés. Les citoyens de Saint-Gabriel-de-Valcartier, Lac-Delage, Lac-Beauport et Sainte-Brigitte-de-Laval peuvent donc aller porter leurs matières à cet écocentre, mais doivent payer les coûts exigés. L'écocentre de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est réservé aux citoyens des municipalités de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Shannon, Lac-Saint-Joseph et Fossambault-sur-le-Lac. Bien qu'il n'y ait pas de volume annuel maximal pour cet écocentre (comme pour tous les écocentres de la RRGMRP), le volume de matières par visite ne peut excéder 3 m^3. Depuis 2021, deux nouveaux écocentres ont vu le jour sur le territoire de la MRC de La Jacques-Cartier, soit l'écocentre de Saint-Gabriel-de-Valcartier en mai 2021 et l'écocentre de Lac-Beauport en 2022. À ce jour, le territoire possède **quatre (4) écocentres.**

22 Ville de Québec, 2021b

L'hypothèse retenue dans le rapport de projections, qui figure à l'annexe B, est une augmentation du nombre de visites aux écocentres de l'ordre de 40 % par rapport à 2019. Les projections considèrent que les quantités de RDD récupérées aux écocentres augmentent proportionnellement au nombre de visites (1,58 kg de RDD récupérés par visite). Afin d'estimer si les capacités des installations du territoire sont suffisantes pour répondre au gisement projeté, il est considéré que les quantités de matières récupérées aux écocentres sont proportionnelles au nombre de visites (pire cas). Dans la réalité, lorsque le nombre de visites augmente, les quantités apportées lors d'une visite sont moins élevées puisque le visiteur fera plus souvent des allers-retours avec de plus petites quantités. Puisqu'il était difficile d'estimer ces quantités, l'hypothèse du nombre de visites proportionnelles à la quantité de matières a été conservée.

Le **tableau 6** présente les quantités traitées en 2019 et les quantités projetées en 2031, de même que le nombre de visites en 2019 et celles projetées pour 2031. Les quantités projetées représentent une augmentation de moins de 50 % des matières récupérées par les écocentres en 2019. Les écocentres sont des installations où des conteneurs sont mis à la disposition des visiteurs afin d'y effectuer un tri à la source. En fonction de l'espace disponible sur les installations, le nombre de conteneurs et la rotation des conteneurs peuvent être augmentés. La capacité actuelle des écocentres devrait être suffisante pour répondre aux gisements projetés.

L'accessibilité, quant à elle, n'est pas généralisée en 2019 sur le territoire pour l'ensemble des composantes. En effet, les écocentres au sein de la MRC de La Jacques-Cartier ne sont pas répartis de manière uniforme et la MRC de l'Île-d'Orléans ne possède pas d'écocentre. Toutefois, dans la MRC de La Jacques-Cartier, deux nouveaux écocentres se sont ajoutés depuis 2021. Celui de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier a ouvert en mai 2021 et celui de la municipalité de Lac-Beauport a ouvert en 2022. Ce dernier offre jusqu'à quatre visites gratuites par année aux secteurs des ICI et CRD.

Malgré cette augmentation du nombre d'écocentres sur le territoire de la MRC de La Jacques-Cartier, il serait pertinent d'évaluer la possibilité d'optimiser le service et la desserte sur l'ensemble du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), notamment en permettant une meilleure accessibilité aux citoyens ne détenant pas de véhicule et vivant dans les milieux densifiés. Également, il serait pertinent d'évaluer la possibilité d'optimiser le type de matières admises aux écocentres.



Tableau 6 – Projection des quantités de matières traitées par le réseau d'écocentres

Territoire	Installation	Quantités (tonne)	
		2019	2031
Agglomération deQuébec	Écocentre Jean-Talon	13 832	20 263
	Écocentre Hêtrière	8 204	12 019
	Écocentre Beauport	10 373	15 196
	Écocentre Val-Bélair	6 672	9 774
	Des Rivières	8 161	11 955
	Écocentre mobile	25	37
MRC de La Côte-de-Beaupré	Écocentre Boischatel	428	632
	Écocentre L'Ange-Gardien	425	628
	Écocentre Château-Richer et Sainte-Anne-de-Beaupré	615	908
	Écocentre Beaupré et Saint-Joachim	540	797
	Écocentre Saint-Tite-des-Caps	220	325
	Écocentre Saint-Ferréol-les-Neiges	420	620
MRC de La Jacques-Cartier	Écocentre Stoneham-et-Tewkesbury	906	1 395
	Écocentre Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	1 032	1 589
	Écocentre Saint-Gabriel-de-Valcartier	s.o.	339
	Écocentre Lac-Beauport	s.o.	343
MRC de L'Île-d'Orléans	Écocentre mobile	1	2
Total		**51 854**	**76 822**

Note : Les écocentres de Saint-Gabriel-de-Valcartier et de Lac-Beauport ont débuté leurs activités en 2021-2022. Les projections pour ces deux écocentres se basent sur les données d'exploitation de 2022 et le début de l'année 2023.

Matières organiques

En 2019, certaines composantes de la CMQuébec acheminent leurs matières organiques (résidus alimentaires et résidus verts en fonction des programmes en place) vers deux sites de compostage situés à l'extérieur du territoire de la CMQuébec : Englobe situé à Saint-Henri-de-Lévis (GSI Environnement) et Viridis Environnement. Plus précisément, ce sont huit (8) municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier qui acheminent leurs matières organiques au site d'Englobe. Les autres composantes n'ont pas encore de collecte de résidus alimentaires. Toutefois, 130 ICI participent à un projet pilote de collecte des résidus alimentaires avec la Ville de Québec. Ces résidus sont acheminés à GSI Environnement inc., une filiale de Englobe Corp.

Le Centre de biométhanisation de la matière organique (CBMO) a débuté graduellement ses opérations au printemps 2023. Il est situé dans l'arrondissement de La-Cité-Limoilou, à proximité de l'incinérateur de la Ville de Québec et de la station de traitement des eaux usées. Ce centre de biométhanisation est conçu pour traiter les résidus alimentaires (86 600 t/an) et les boues municipales (96 000 t/an). La capacité totale prévue de l'installation devrait atteindre environ 182 600 tonnes par an.[23] Les résidus alimentaires seront triés à la source par les citoyens et les ICI et seront déposés dans des sacs mauves spécialement conçus pour le type de collecte. Les sacs mauves devront être déposés dans le bac à ordure puisqu'ils seront collectés à même ce bac. Les camions de collecte seront déchargés au centre de récupération de la matière organique (CRMO) et le contenu sera trié. Le CRMO est un nouveau complexe qui est juxtaposé à l'incinérateur afin de pouvoir séparer les ordures des sacs mauves et traiter les deux types de matières séparément. C'est à cet endroit que les sacs mauves seront séparés des ordures par tri optique, puis désensachés. Le contenu des sacs mauves, une fois désensaché, est transformé en pulpe et est envoyé par une conduite souterraine, qui était déjà existante, vers le CBMO. Les biosolides (boues municipales), produits à la station d'épuration, sont également acheminés au CBMO par une conduite souterraine. Suivant le processus de biométhanisation, les biosolides et les résidus alimentaires récoltés permettent au CBMO de générer des fertilisants et du gaz naturel renouvelable.

Les branches et les résidus verts, issus des collectes ponctuelles saisonnières et de certains écocentres, seront mis en valeur selon différentes filières, par exemple une utilisation en compost, en copeaux ou en sylviculture. Il est à noter que ces matières ne peuvent être acceptées dans le processus de biométhanisation du CBMO.

Les projections réalisées dans le rapport de l'annexe B, pour les matières organiques, se basent sur la quantité de matières organiques traitée en 2019 par les installations de Saint-Henri-de-Lévis et de Viridis en provenance de la CMQuébec (Rive-Nord) et sur la capacité de traitement du nouveau centre de biométhanisation de la matière organique considérant que ce mode de gestion a été retenu pour traiter la matière organique du territoire (résidus alimentaires et boues). Cette capacité de traitement a tenu compte de la participation de l'ensemble des municipalités du territoire de la CMQuébec Rive-Nord au tri à la source des résidus alimentaires et à leur collecte. La capacité de traitement de l'installation de Viridis n'est pas connue au moment de la révision du PMGMR actuellement en vigueur. Le **tableau 7** présente les capacités de traitement des installations qui ont été considérées pour réaliser les projections, les quantités de matières organiques traitées en 2019 et les quantités qui seraient à traiter en 2031.

À noter que depuis 2023, l'agglomération de Québec collecte l'ensemble des résidus alimentaires du secteur résidentiel. Les MRC de La Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans ont signé une entente avec la Ville de Québec afin de faire traiter leurs résidus alimentaires à l'usine de biométhanisation dès 2024. Les résidus alimentaires seront triés à la source par les citoyens, tout comme ce qui est réalisé par les citoyens de l'agglomération de Québec, et seront collectés par sacs mauves à même le bac à ordure. Plusieurs municipalités de la MRC de la Jacques-Cartier iront également avec la Ville de Québec pour faire traiter leurs résidus alimentaires (Stoneham-et-Tewkesbury, Saint-Gabriel-de-Valcartier, Sainte-Brigitte et Lac-Delage). Toutes les autres municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier poursuivront la collecte avec le bac brun pour l'ensemble des matières organiques.



23 Ville de Québec, 2021a

L'analyse du **tableau 7** montre que la capacité actuelle des installations de traitement des matières organiques sera suffisante pour accueillir les gisements projetés en 2031.

Tableau 7 – Projection des quantités de matières organiques traitées par les installations dédiées

Installation	Capacité de traitement (tonne)	2019	2031
Plateforme de compostage Saint-Henri	80 000		
Plateforme de compostage Viridis	8 200	**30 926**	**217 059**
Centre de biométhanisation de la matière organique	182 600		
Total	**270 800**		

Note : Les installations de traitement des matières organiques acceptent également les boues municipales et de fosses septiques. Prendre note que les boues municipales et de fosses septiques peuvent être épandues sur les fermes agricoles. Les quantités présentées pour 2031 excluent les résidus agroalimentaires.

Construction, rénovation et démolition

Par rapport à 2013, le territoire d'application du PMGMR traite davantage de résidus de CRD en 2019. **Le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) est desservi par six centres de tri de résidus CRD qui sont tous accrédités par le programme de RECYC-QUÉBEC :**

- **Services Matrec inc.**, une division de GFL Environnemental inc., a fait l'acquisition en 2014 du centre de tri pour les débris des CRD, situé à Québec. Il appartenait à la compagnie Veolia Environnement. La capacité de traitement annuel de matières résiduelles se situe entre 60 000 à 80 000 tonnes par année.[24]
- **AIM Éco-centre**, une division d'AIM, est l'un des plus importants acteurs dans le secteur de la CRD dans la région de Québec. Leur centre de tri de débris de CRD est implanté à Saint-Augustin-de-Desmaures et reçoit environ 125 000 tonnes/année, dont approximativement 60 % proviennent du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord).[25]
- **Eddy Fugère inc.**, une autre entreprise majeure dans la gestion des débris de CRD exploite un centre de tri à Québec. L'installation possède une capacité de traitement d'environ 80 000 tonnes par année.
- **Groupe Bellemare**, une entreprise située à Trois-Rivières, reçoit annuellement entre 60 000 et 80 000 tonnes de matières.[26] Une certaine quantité de débris de CRD générés sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) y est traitée.
- **Villéco** est un centre de tri localisé à L'Ancienne-Lorette et est ouvert au secteur résidentiel et ICI. Sa capacité de traitement est évaluée à 20 000 tonnes par année.
- **La RRGMRP** exploite un centre de traitement des matériaux de CRD situé à Neuville. Ce centre lui permet de traiter annuellement entre 20 000 et 40 000 tonnes de matières résiduelles issues du secteur ICI. Sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), ce sont uniquement les ICI en provenance des quatre (4) municipalités membres de la RRGMRP situées dans la MRC de La Jacques-Cartier qui peuvent y acheminer des matériaux de CRD.

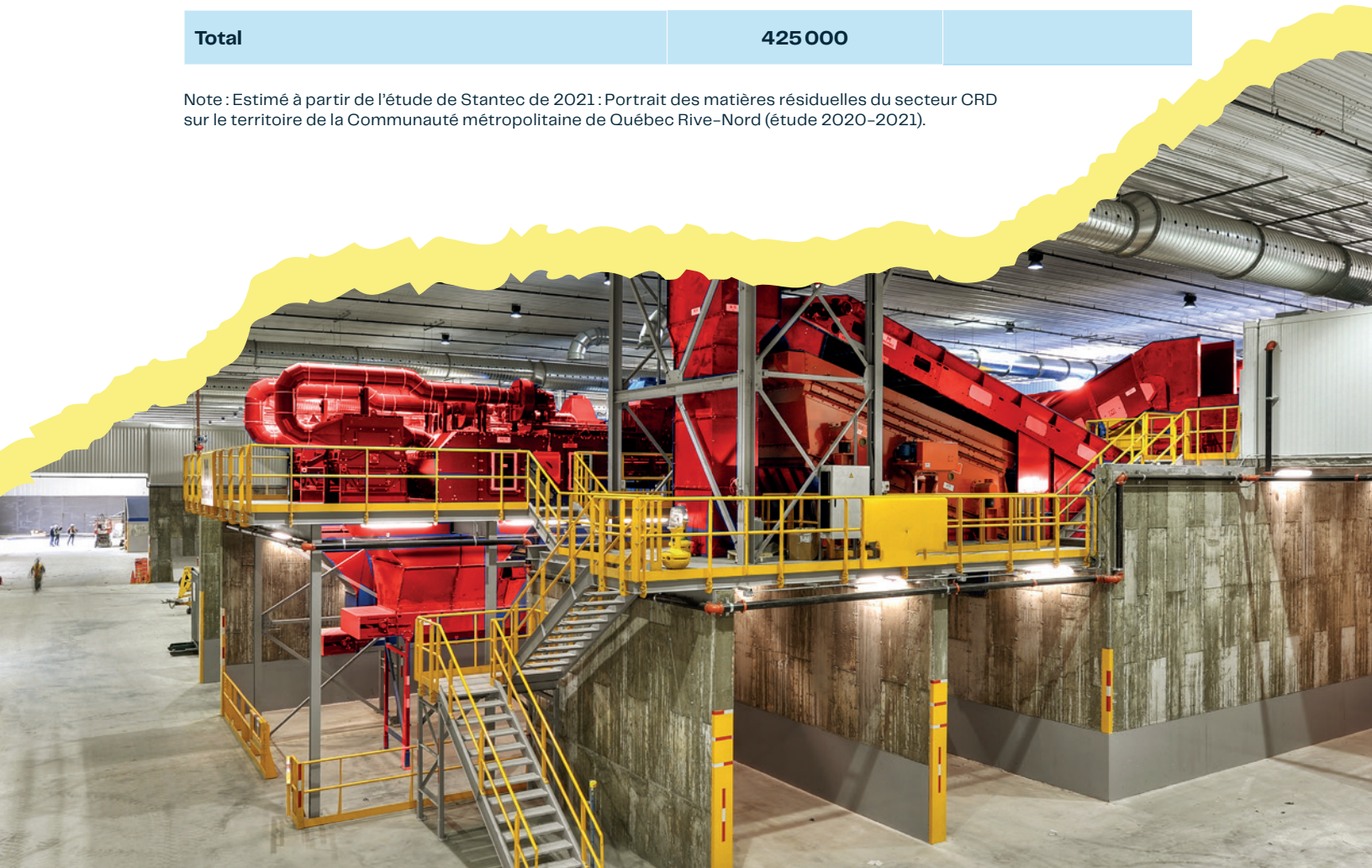
24 Recyc-Québec, 2021b
25 Recyc-Québec, 2021b
26 Recyc-Québec, 2021b

Le **tableau 8** montre la capacité de traitement des installations et le gisement projeté.
La capacité de traitement actuelle est suffisante pour accueillir les gisements projetés.

Tableau 8 – Projection des quantités de matières traitées par les centres de tri des résidus CRD

Installation	Capacité de traitement (tonne)	Quantités (tonne)	
		2019	2031
AIM Éco-centre	125 000		
Eddy Fugère inc.	80 000		
Groupe Bellemare	80 000		
Villéco	20 000	**217 114**	**316 522**
RRGMRP (complexe environnemental de Neuville)	40 000		
GFL Environnemental inc. (Services Matrec inc.)	80 000		
Total	**425 000**		

Note : Estimé à partir de l'étude de Stantec de 2021 : Portrait des matières résiduelles du secteur CRD sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec Rive-Nord (étude 2020-2021).



Élimination

Le territoire de la CMQuébec est desservi par plusieurs installations d'élimination. En 2019, les matières résiduelles générées sur le territoire et destinées à l'élimination ont été acheminées vers huit (8) infrastructures d'élimination. Ces dernières peuvent être divisées en deux grandes catégories : l'incinération et l'enfouissement.

L'incinérateur est l'installation d'élimination qui gère le plus de matières en provenance du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord). Il appartient à la Ville de Québec qui l'opère en régie depuis 2015. Cet incinérateur est situé dans le quartier de Limoilou et est en exploitation depuis 1974. Il traite des matières résiduelles provenant du secteur résidentiel, industriel, commercial et institutionnel du territoire de la Ville de Québec et des MRC avoisinantes. En 2019, il recevait environ 60 tonnes de boues par jour (21 000 t/an) en provenance des deux stations de traitement des eaux usées de la Ville de Québec. Ces boues sont d'abord déshydratées, puis séchées avant d'être brûlées. Depuis la mise en activité du centre de biométhanisation de la matière organique en 2023, les boues des stations de traitement des eaux usées de la Ville de Québec sont acheminées par une conduite souterraine au CBMO afin d'être biométhanisées. Elles sont maintenant détournées de l'élimination. La planification du PMGMR 2024-2031 prend en considération cette nouvelle information.

L'incinérateur a une capacité maximale de traitement de 312 000 tonnes par an et génère des cendres et des mâchefers. En 2019, les mâchefers étaient envoyés à l'entreprise AIM pour récupérer les métaux ferreux et non ferreux, tandis que les cendres étaient acheminées au LET de Saint-Joachim.[27] En 2019, des travaux étaient en cours pour valoriser ces cendres et éviter leur enfouissement. Depuis 2022, l'ensemble des cendres et des mâchefers générés par l'incinérateur sont acheminés au LET Champlain. Services Matrec inc. y assure la démétalisation des mâchefers, puis les cendres sont utilisées comme matériel de recouvrement journalier pour ce LET. Les cendres générées par l'incinérateur sont maintenant considérées à 100 % comme du matériel de recouvrement journalier. La quantité de matières enfouies au LET de Saint-Joachim a pratiquement été réduite de moitié depuis 2022. En effet, alors qu'en 2021, 49 300 tonnes de matières, comprenant notamment les cendres de l'incinérateur, étaient enfouies, en 2022, ce sont 22 700 tonnes qui ont été enfouies. Cette nouvelle gestion des cendres permettra de prolonger la durée de vie du LET en plus de donner une utilité aux cendres générées.

De 1985 à 2021, l'incinérateur a subi plusieurs modifications importantes afin de se conformer aux normes les plus strictes, allant au-delà de ce qui est exigé par le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR), afin de minimiser les répercussions de son fonctionnement sur l'environnement. Les travaux de bonification incluent notamment la métallisation des fours, l'installation de brûleurs au gaz naturel et l'ajout d'unités individuelles d'addition de charbon activé. Des investissements de plus de 42 M$ ont été nécessaires afin de moderniser les installations[28]. De plus, il est à noter que la vapeur générée par l'installation est utilisée et vendue à plusieurs entreprises situées à proximité.

Depuis décembre 2004, le comité de vigilance de la gestion des matières résiduelles de la Ville de Québec (CVGMR) réunit des citoyens habitant à proximité de l'incinérateur, des représentants de divers groupes environnementaux locaux ainsi que des représentants municipaux, dont la CMQuébec.

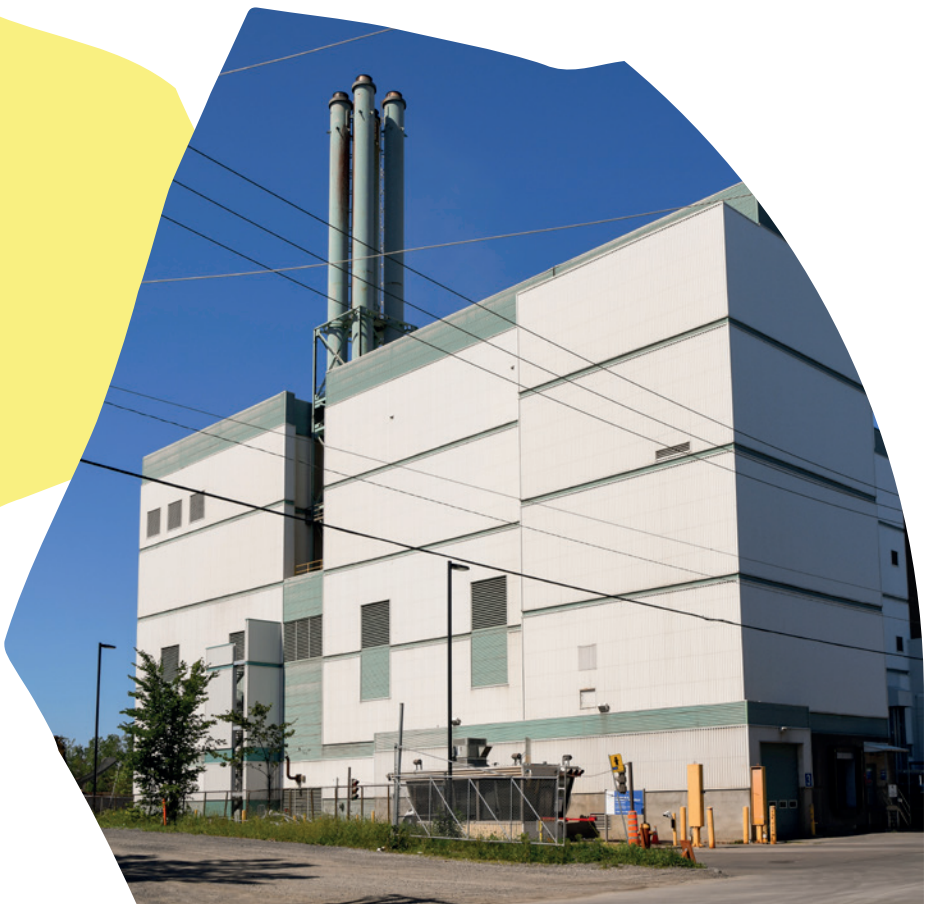
Le **tableau 9** présente la quantité totale de matières qui ont été éliminées dans chacune des installations en 2019, la quantité traitée par ces installations en provenance des composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) ainsi que les quantités projetées pour 2031. Le LEDCD Sable-des-Forges a reçu des matières résiduelles en provenance du territoire d'application du PMGMR. Toutefois, la quantité exacte n'était pas connue, c'est pourquoi l'installation n'a pas été considérée dans le rapport de projection.

Il est possible de remarquer une baisse des quantités éliminées dans les installations. En 2031, l'incinérateur représentera encore l'installation qui élimine le plus de matières sur le territoire.

27 Ville de Québec, 2021c
28 Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale, 2021

Tableau 9 – Projection des quantités de matières éliminées par installation[29]

Installation	Quantité traitée en 2019 (tonne)	Quantité en provenance de la CMQuébec (tonne)	
		2019	2031
LET Saint-Joachim	53 624	2 548	1 495
LET Neuville	84 230	11 220	6 582
LET Saint-Étienne-des-Grès	237 364	6 195	3 634
LET Champlain	158 294	85 754	50 304
LET Drummondville	537 353	9 847	5 776
Incinérateur de la Ville de Québec	312 000[30]	245 466	143 993
LEDCD Enfoui-Bec	54 744	14 053	8 244
Total	**1 437 609**	**375 083**	**220 027**



29 Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), 2021a

30 Ville de Québec, 2021c

Le **tableau 10** présente la durée de vie estimée des installations d'élimination. La durée de vie des LET desservant la CMQuébec (Rive-Nord) n'est pas ou est peu sous l'influence de la génération des matières du territoire d'application. En effet, la majorité des matières éliminées est incinérée à l'installation de la Ville de Québec. Seule la durée de vie du LET de Champlain est sous l'influence de la génération des matières résiduelles de la CMQuébec (Rive-Nord), puisque les quantités éliminées en provenance de la CMQuébec (Rive-Nord) représentent plus de 54 % des matières éliminées par ce LET. L'année 2023 marque l'année où ce LET doit atteindre sa pleine capacité. Toutefois, un projet d'agrandissement a été soumis au MELCCFP. Lors de la rédaction du PMGMR, ce projet d'agrandissement était en cours d'évaluation selon le registre des évaluations environnementales.[31]

Il est à noter que les matières qui y sont envoyées pourraient être éliminées à l'incinérateur afin d'augmenter la durée de vie du LET et en préserver la capacité résiduelle pour les municipalités qui en sont voisines. De plus, l'élimination de matières résiduelles à l'extérieur du territoire d'application du PMGMR, alors qu'elles sont générées sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), engendre des déplacements de camions et des émissions de gaz à effet de serre qui pourraient être évités. En théorie, la capacité d'élimination de l'incinérateur de la Ville de Québec est suffisante pour desservir l'ensemble du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord).



31 Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 2023

Tableau 10 – Durée de vie estimée des sites d'élimination[32]

Installation	Capacité résiduelle *	Durée de vie utile estimée*
LET Saint-Joachim	5 613 407 m³ 6 736 088 t	Plus de 60 ans. Les quantités en provenance de la CMQuébec (Rive-Nord) ont peu d'impact sur la durée de vie du LET.
LET Neuville	2 260 140 m³ 2 712 168 t	Plus de 25 ans. Les quantités en provenance de la CMQuébec (Rive-Nord) ont peu d'impact sur la durée de vie du LET.
LET Saint-Étienne-des-Grès	2 488 000 m³ 2 985 600 t	Environ 10 ans. Les quantités en provenance de la CMQuébec (Rive-Nord) ont peu d'influence sur la durée de vie du LET.
LET Champlain	617 320 m³ 740 784 t	Environ 3 ans**[33]
LET Drummondville	346 867 m³ 416 240 t	Décret pour agrandissement permettant de prolonger à 10 ans la durée.***[34] Les quantités en provenance de la CMQuébec (Rive-Nord) ont peu d'influence sur la durée de vie du LET(celle-ci est estimée à > 35 ans en considérant uniquement les quantités de la CMQuébec, Rive-Nord).
Incinérateur	---	Baisse des quantités éliminées à l'incinérateur jusqu'à 41 %.
LEDCD Sable-des-Forges	2 130 752 m³	Plus de 15 ans. Quantités inconnues en provenance de la CMQuébec (Rive-Nord).
LEDCD Enfoui-Bec	323 674 m³	Environ 7 ans. Les quantités en provenance de la CMQuébec ont peu d'influence sur la durée de vie du site.

* Estimations basées sur les capacités résiduelles et les quantités traitées en 2019 tirées du Rapport du MELCCFP, 2021.
** La durée de vie de cette installation est actuellement en révision puisqu'un projet d'agrandissement du LET a été soumis au MELCCFP et est en cours d'évaluation selon le registre des évaluations environnementales (REE).
*** Décret autorisant la poursuite des activités d'enfouissement pendant un an, pendant les travaux d'agrandissements autorisés pour prolonger la durée de vie à 10 ans.

32 Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), 2021a
33 Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), 2021c
34 Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), 2021d

DROIT DE REGARD

Le droit de regard n'est pas exercé par la CMQuébec. Toutefois, puisque les deux installations d'élimination présentes sur le territoire d'application du PMGMR sont sous la compétence de l'agglomération de Québec, cette dernière vient encadrer l'élimination de matières résiduelles provenant de l'extérieur du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) en appliquant son Règlement R.A.V.Q. 506 sur la gestion des matières résiduelles. Le règlement vient restreindre, par l'application d'une tarification, la quantité de matières en provenance de l'extérieur du territoire. Le Règlement R.A.V.Q. 506 de l'agglomération sur la gestion des matières résiduelles[35] décrète ce qui suit :

« Section 1 – Gestion de l'incinérateur »

Article 16. *Les ordures qui proviennent d'une personne autre que les Villes de Québec, de L'Ancienne-Lorette et de Saint-Augustin-de-Desmaures ou de l'extérieur du territoire de l'agglomération peuvent être apportées et éliminées à l'incinérateur moyennant le paiement de la tarification imposée au règlement de tarification applicable.*

« Section 2 – Gestion du lieu d'enfouissement »

Article 22. *Les matières résiduelles suivantes ne sont pas éliminées au lieu d'enfouissement…*
2° les matières résiduelles qui proviennent de l'extérieur des territoires suivants :

a. *le territoire de l'agglomération;*
b. *le territoire de la municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré;*
c. *le territoire de la municipalité régionale de comté de L'Île-d'Orléans;*
d. *le territoire de la municipalité régionale de comté de La Jacques-Cartier sauf les Municipalités de Fossambault-sur-le-Lac, de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, de Shannon et de Lac Saint-Joseph;*
e. *le territoire d'une municipalité locale de moins de 2 000 habitants lorsqu'aucun autre lieu d'enfouissement technique n'est situé plus près de cette municipalité par voie routière carrossable à l'année. Aux fins du présent sous-paragraphe, la population d'une municipalité est celle inscrite au dernier dénombrement indiqué dans le décret pris en vertu de l'article 29 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (RLRQ, c. O-9).*

Article 24. *Le dépôt de matières résiduelles au lieu d'enfouissement se fait moyennant le paiement de la tarification imposée au règlement de tarification applicable.*

35 Agglomération de Québec, s.d.

COÛTS DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le coût pour la gestion des matières résiduelles du secteur résidentiel s'élève à un peu plus de 32 M$ pour l'ensemble du territoire d'application. Le **tableau 11** présente les coûts de gestion[36] des matières résiduelles par composante et par catégorie de matières résiduelles.

Le coût de la gestion des matières recyclables est d'environ 8,4 M$, soit 26 % du total du coût de gestion des matières résiduelles. Le coût de gestion des matières organiques est de 1,3 M$, soit 4 % du total des coûts de gestion de matières résiduelles. Le coût de gestion pour les résidus encombrants est de 2,6 M$, soit 8 % du total des coûts de gestion des matières résiduelles. Les ordures ménagères, quant à elles, représentent des coûts de gestion de l'ordre de 62 %. La gestion des ordures ménagères (collecte/transport et traitement) représente ainsi la plus grosse partie des coûts par rapport aux autres activités de gestion des matières résiduelles permettant de mettre en valeur les matières.



Tableau 11 – Coûts de gestion des matières résiduelles pour le secteur résidentiel selon les types de matières et les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019[37]

Composante	Ordures ménagères ($)	Matières recyclables ($)	Matières organiques ($)	Résidus encombrants ($)	Total ($)
Agglomération de Québec	15 665 374	7 160 553	542 736	2 336 383	**25 705 046**
MRC de La Côte-de-Beaupré	1 683 965	329 161	33 544	66 020	**2 112 690**
MRC de L'Île-d'Orléans	664 919	140 429	35 500	56 500	**897 348**
MRC de La Jacques-Cartier	2 042 810	759 117	741 522	119 664	**3 663 112**
Total CMQuébec (Rive-Nord)	**20 057 067**	**8 389 260**	**1 353 302**	**2 578 568**	**32 378 196**

36 Les coûts de gestion incluent le coût de collecte, de transport et les coûts de conditionnement et de traitement ou d'élimination des matières résiduelles.

37 Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021a

Le **tableau 12** présente les coûts de revient en $/tonne et en $/logement pour les services de gestion des matières résiduelles.

Le coût de revient est le coût unitaire pour la gestion complète des matières résiduelles, incluant la collecte, le transport, le conditionnement et le traitement, calculé pour l'ensemble des logements desservis pour lesdites matières.

Une comparaison des moyennes pondérées révèle que le coût de revient le plus élevé est celui des ordures ménagères avec 62 $ par logement. Cette constatation permet notamment de souligner l'importance et l'intérêt d'optimiser la qualité du tri des matières résiduelles afin de réduire la quantité d'ordures ménagères collectées et ainsi transférer les matières ayant un potentiel de mise en valeur dans les autres catégories de matières.

Tableau 12 – Coûts de revient des services de gestion des matières résiduelles pour le secteur résidentiel selon les types de matières et les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019[38]

Composante	Ordures ménagères		Matières recyclables		Matières organiques		Résidus encombrants	
	$/logement	$/tonne	$/logement	$/tonne	$/logement	$/tonne	$/logement	$/tonne
Agglomération de Québec	54	154	25	185	2	148	8	274
MRC de La Côte-de-Beaupré	124	191	24	147	2	91	5	68
MRC de L'Île-d'Orléans	190	422	40	176	10	108	16	312
MRC de La Jacques-Cartier	108	203	40	195	39	226	6	539
TOTAL CMQuébec (Rive-Nord)	**62**	**164**	**26**	**184**	**4**	**177**	**8**	**260**

Le **tableau 13** présente la synthèse des coûts associés à la gestion des matières résiduelles pour le territoire d'application, incluant la gestion des ordures ménagères, des matières recyclables, des matières organiques, des résidus encombrants, des écocentres, des boues et des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) auprès des citoyens. La **figure 5** présente, pour 2019, en pourcentage, les coûts de gestion par secteur de gestion des matières résiduelles. L'histogramme permet d'apprécier visuellement à quel point les résultats de l'agglomération de Québec influencent les résultats à l'échelle de la CMQuébec (Rive-Nord).

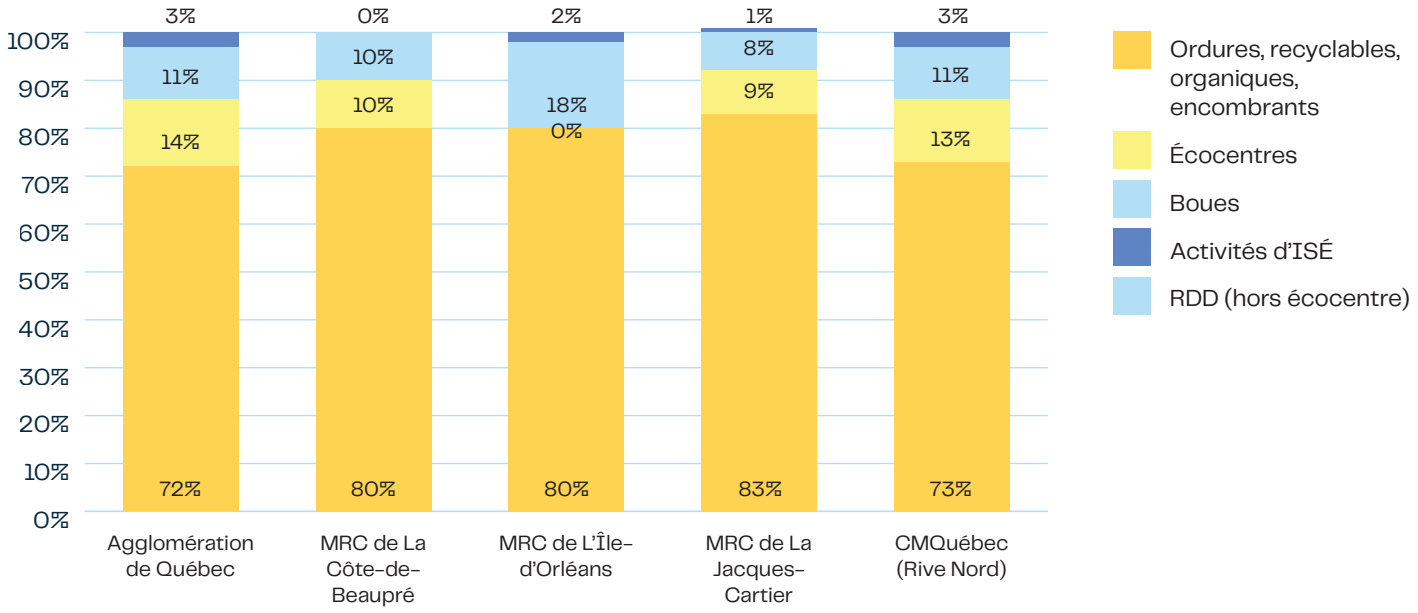
Les coûts combinés des ordures, matières recyclables, matières organiques et encombrants représentent 73 % du total. À eux seuls, les coûts de gestion des boues en représentent 11 %. Les coûts des écocentres représentent 13 % du total (hors des coûts des RDD). Les coûts de gestion des RDD représentent moins de 1 % du total. Toutefois, les coûts des RDD de la MRC de La Jacques-Cartier ne comprennent pas les coûts des municipalités membres de la RRGMRP qui sont indéterminés. Les coûts de l'ISÉ représentent 3 %.

38 Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021a

Tableau 13 – Coûts de gestion des matières résiduelles ventilés par mode de gestion et par composante de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019[39]

Composante	Ordures, recyclables, organiques, encombrants ($)	Écocentres ($)	Boues ($)	Activités d'ISÉ ($)	RDD (hors écocentre) ($)	Total ($)
Agglomération de Québec	25 705 046	5 052 016	3 992 075	1 188 975	---	**35 938 112**
MRC de La Côte-de-Beaupré	2 112 690	255 000	252 000	11 000	---	**2 630 690**
MRC de L'Île-d'Orléans	897 348	ND	202 255	17 679	---	**1 117 282**
MRC de La Jacques-Cartier	3 663 112	379 887	351 152	23 190	7 259	**4 424 600**
Total CMQuébec (Rive-Nord)	**32 378 196**	**5 686 903**	**4 797 482**	**1 240 844**	**7 259**	**44 110 684**

Figure 5 – Coûts de gestion en pourcentage par secteur en gestion des matières résiduelles selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019



39 Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021a

FINANCEMENT ASSOCIÉ À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les municipalités pourvoient au paiement des dépenses de la gestion des matières résiduelles soit par une taxe, soit par une tarification pouvant être différente pour chaque catégorie d'usages. La principale source de financement est l'impôt foncier.
Elles reçoivent aussi des entrées de fonds provenant des programmes de compensation pour les services de collecte sélective et de redistribution des redevances à l'élimination en fonction de leur performance en gestion des matières résiduelles.

Le **tableau 14** présente les principales sources de financement liées aux programmes de gestion des matières résiduelles perçues par les composantes. Ce montant s'élève à 13,8 M$ en 2019.
Ce financement est essentiellement constitué des montants perçus par le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles et le Régime de compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles. Les montants indiqués au **tableau 14** pour la compensation de la collecte sélective représentent les montants pour le service de collecte uniquement. De moindre importance, les autres entrées de fonds sont principalement liées aux montants de taxations propres à la GMR et incluent notamment des montants issus de la tarification dans certains écocentres et la compensation des frais pour la gestion des collectes ponctuelles de RDD sur le territoire des municipalités qui n'ont pas d'écocentre. Ces revenus sont majoritairement perçus dans la MRC de La Jacques-Cartier et ils s'élèvent à 43 477 $ en 2019 pour les municipalités non membres de la RRGMRP.

Tableau 14 – Financement associé à la gestion des matières résiduelles selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019[40]

Composante	Redevances à l'élimination ($)	Compensation collecte sélective ($)	Autre(s) sources de financement ($)	Total ($)
Agglomération de Québec	5 258 212	7 019 639	ND	**12 277 851**
MRC de La Côte-de-Beaupré	244 200	321 000	ND	**565 200**
MRC de L'Île-d'Orléans	73 602	134 179	ND	**207 781**
MRC de La Jacques-Cartier	288 754	391 581	43 477	**723 812**
Total CMQuébec (Rive-Nord)	**5 864 768**	**7 866 399**	**43 477**	**13 774 644**

Note : Le total pour la MRC de La Jacques-Cartier n'inclut pas les municipalités de la RRGMRP en raison de l'absence de données précises concernant la redistribution de la redevance et par manque de données concernant les autres sources de financement.

40 Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021a

Par ailleurs, des taxes municipales sont imposées à chaque propriétaire d'immeuble selon la valeur inscrite au rôle d'évaluation et selon une tarification globale imposée pour services rendus par la municipalité, soit l'aqueduc, les égouts et la gestion des matières résiduelles. Considérant la variabilité et l'utilisation des entrées de fonds pour chacune des MRC, ces entrées de fonds de taxation n'ont pas été considérées dans le montant global des sources de financement.

Les administrations municipales doivent assumer la différence entre les coûts totaux de la gestion des matières résiduelles et les sources de financement provenant des programmes. Le **tableau 15** présente les coûts annuels nets de la gestion des matières résiduelles pour les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord). Le coût annuel net de la gestion des matières résiduelles pour la CMQuébec (Rive-Nord) est de l'ordre de 30,3 M$, ce qui représente 69 % des coûts totaux.

Tableau 15 – Coût net des municipalités selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019[41]

Composante	Coût net des municipalités ($)
Agglomération de Québec	23 660 261
MRC de La Côte-de-Beaupré	2 065 490
MRC de L'Île-d'Orléans	909 501
MRC de La Jacques-Cartier	3 700 788
Total CMQuébec (Rive-Nord)	**30 336 040**



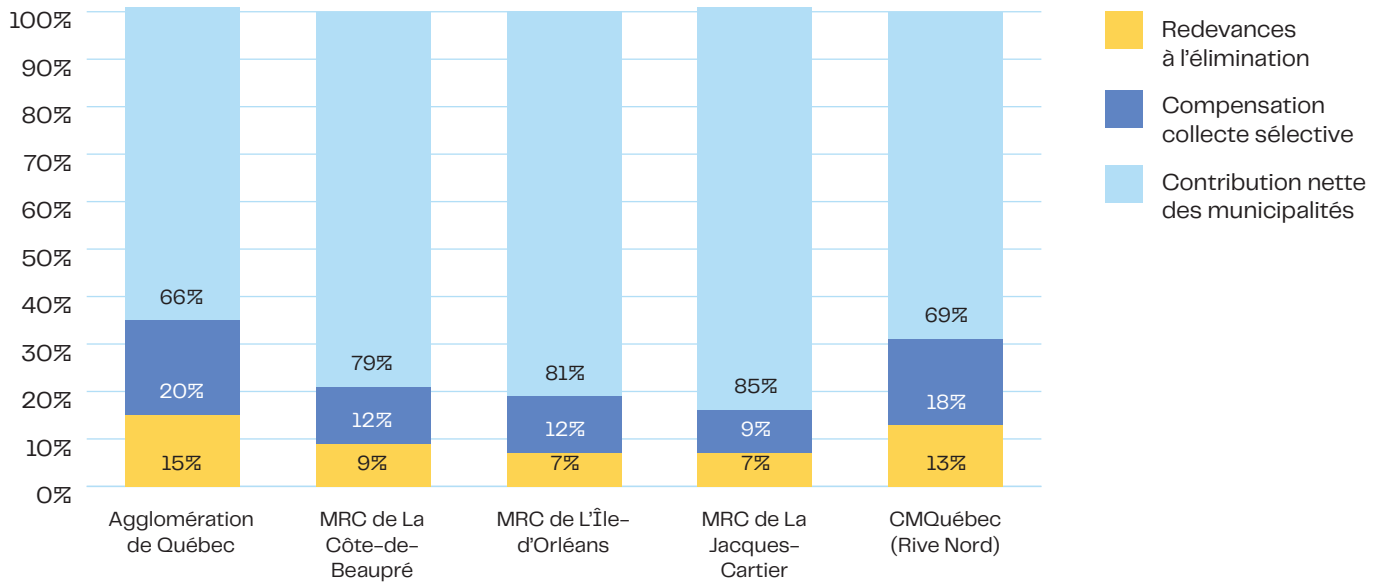
41 Ne comprend pas les membres de la RRGMRP et inclut les boues municipales.

Le **tableau 16** présente le taux de couverture pour chacune des sources de financement reçues par composante et pour la CMQuébec (Rive-Nord). Il est possible de constater rapidement que les compensations reçues varient d'une composante à l'autre. À titre d'exemple, la MRC de La Jacques-Cartier reçoit par compensation 15 % des coûts totaux assumés par les administrations municipales, alors que l'agglomération de Québec en reçoit 34 %. La **figure 6** permet d'apprécier ce taux de couverture pour chacune des sources de financement reçues par chaque composante.

Tableau 16 – Portrait du financement selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 en %

Composante	Redevances à l'élimination	Compensation collecte sélective	Coût net des municipalités
Agglomération de Québec	15 %	20 %	66 %
MRC de La Côte-de-Beaupré	9 %	12 %	79 %
MRC de L'Île-d'Orléans	7 %	12 %	81 %
MRC de La Jacques-Cartier	7 %	9 %	85 %
Total CMQuébec (Rive-Nord)	**13 %**	**18 %**	**69 %**

Figure 6 – Portrait du financement selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019



LE CADRE FINANCIER DU PMGMR 2024-2031 DE LA CMQUÉBEC (RIVE-NORD)

L'atteinte des objectifs du PMGMR nécessite un financement approprié. Le cadre financier inclut ainsi les coûts et les sources de financement de la collecte dans le secteur résidentiel. Il s'agit des projections des coûts et des sources de financement attendues à la fin de la période d'application du PMGMR, soit 2031.

L'élaboration du cadre financier s'appuie sur la projection des quantités de matières résiduelles générées par le secteur résidentiel de 2019 à 2031, tel que présenté à l'annexe B. Comme expliqué dans la méthodologie de l'annexe B, les données de l'année 2019 ont servi de base pour projeter les quantités de matières pour l'année 2031.

Les projections se basent sur les hypothèses suivantes :

Perspectives démographiques :
+7,1 % entre 2019 et 2031

Les répercussions des orientations gouvernementales ainsi que les mesures proposées sont prises en compte pour chacun des trois scénarios.

Croissance économique :
+12,1 % entre 2019 et 2031

Évolution des permis de bâtir :
+29,0 % entre 2019 et 2031

Seul le scénario optimiste permet d'atteindre les objectifs nationaux. C'est pourquoi le scénario optimiste a été retenu. Considérant ces hypothèses, les quantités (tonnes) traitées en 2019 et estimées pour chacun des scénarios sont présentées au **tableau 17**.

Tableau 17 – Quantités projetées par scénario pour le secteur résidentiel

Matières	2019(t)	2031		
		Scénario de référence(t)	Scénario réaliste(t)	Scénario optimiste(t)
Éliminées	156 869	167 685	105 053	87 394
Recyclables	47 769	51 190	51 344	55 368
Organiques	39 917	41 526	98 040	111 078
Résidus encombrants et autres	20 845	22 277	28 039	28 474
Autres (RDD considérés [écocentre])	1 587	1 693	1 802	1 915
Total	**266 987**	**284 371**	**284 278**	**284 229**

Note : Les données de ce tableau réfèrent aux données de l'inventaire (partie 2) pour le secteur résidentiel et aux projections réalisées qui se trouvent à l'annexe B.

Les quantités projetées et les coûts estimés n'incluent pas la gestion des boues résiduelles. Les coûts des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) sont également exclus.

Les projections de coûts sont faites à partir d'un prix unitaire métropolitain moyen par matière pour le secteur résidentiel (**tableau 18**). Ce coût comprend les coûts de transport et les coûts de traitement.

Tous les coûts des sections suivantes sont présentés sans taxes, et sans redevances. Pour les matières organiques, puisque les données de l'année 2019 ne sont pas représentatives, en raison de l'absence de traitement de la matière organique sur la majorité du territoire d'application du PMGMR, une estimation[42] des coûts par tonne a été faite.

42 Il s'agit du même coût de transport que celui de la collecte des ordures puisqu'on fait l'hypothèse que les matières organiques auparavant aux ordures seront compostées ou biométhanisées en 2031. Un coût de traitement de 80 $ a été ajouté.

Tableau 18 – Détermination du coût moyen métropolitain

Matières	Coût par tonne en 2019 ($)
Éliminées	128
Recyclables	176
Organiques	242
Résidus CRD et autres matières	115

Source : CMQuébec : Coûts détaillés de chaque programme municipal de gestion des matières résiduelles pour l'année 2019.

Pour produire le cadre financier, il est nécessaire de faire le lien entre les revenus (les entrées de fonds provenant des programmes de compensation pour les services de collecte sélective qui seront remplacés par le système modernisé dès 2025 et de redistribution des redevances), les coûts unitaires de gestion des matières résiduelles et les quantités à gérer. Le **tableau 19** présente les quantités de matières résiduelles, en tonnes, traitées en 2019 et les quantités projetées jusqu'en 2031 selon le scénario optimiste. Seul le scénario optimiste est présenté, car il est le seul qui permet de rencontrer les cibles du gouvernement provincial.

Tableau 19 – Projection des quantités de matières résiduelles à traiter selon la catégorie de matières de 2024 à 2031

Matières générées	2019 (réel) (t)	2024 (t)	2025 (t)	2026 (t)	2027 (t)	2028 (t)	2029 (t)	2030 (t)	2031 (t)
Éliminées	**156 869**	127 921	122 132	116 342	110 552	104 763	98 973	93 184	**87 394**
Recyclables	**47 769**	50 935	51 569	52 202	52 835	53 468	54 102	54 735	**55 368**
Organiques	**39 917**	69 567	75 498	81 428	87 358	93 288	99 218	105 148	**111 078**
Résidus CRD et autres matières	**22 432**	25 747	26 411	27 074	27 737	28 400	29 063	29 726	**30 389**
Total	**266 987**	**274 171**	**275 608**	**277 045**	**278 482**	**279 919**	**281 355**	**282 792**	**284 229**

Le tableau suivant (**tableau 20**) illustre les coûts bruts et coûts nets du cadre financier du projet de PMGMR 2024-2031. Tous les coûts sont exprimés en dollars constants de 2019. À noter que le système de compensation actuel pour la collecte sélective sera remplacé en 2025 par le système modernisé de collecte sélective. Comme détaillé à la section 2.1.1, ce système intègrera l'approche de responsabilité élargie des producteurs (REP). Les montants reçus et assumés par les municipalités du territoire dépendront des éléments conclus dans les ententes-cadres à venir d'ici 2024. Puisque ces modalités ne sont pas connues à ce jour, le tableau indique « inconnu » pour le nouveau financement de l'organisme de gestion désigné, ce qui correspond au montant qui sera remboursé aux municipalités par l'OGD dans le cadre du système modernisé.

Tableau 20 – Coûts projetés de la gestion des matières résiduelles selon la catégorie de matières de 2024 à 2031

	2019 (réel) ($)	2024 ($)	2025 ($)	2026 ($)	2027 ($)	2028 ($)	2029 ($)	2030 ($)	2031 ($)
Éliminées	**20 057 067**	16 355 824	15 615 575	14 875 327	14 135 078	13 394 829	12 654 581	11 914 332	11 174 084
Recyclables	**8 389 260**	8 945 321	9 056 534	9 167 746	9 278 958	9 390 170	9 501 383	9 612 595	9 723 807
Organiques	**3 440 100**	16 804 705	18 237 176	19 669 647	21 102 118	22 534 589	23 967 060	25 399 531	2 832 002
Résidus CRD et autres matières	**2 578 567**	2 959 675	3 035 897	3 112 119	3 188 340	3 264 562	3 340 784	3 417 006	3 493 227
Total des coûts bruts	**34 464 994**	**45 065 526**	**45 945 182**	**46 824 838**	**47 704 495**	**48 584 151**	**49 463 807**	**50 343 463**	**51 223 120**
Compensation pour la collecte sélective*	**(7 866 399)**	(8 387 804)							
Nouveau financement de l'organisme de gestion désigné*			inconnu	inconnu	inconnu	inconnu	inconnu	inconnu	inconnu
Redistribution des redevances à l'élimination	**(6 625 312)**	(6 625 312)	(6 625 312)	(6 625 312)	(6 625 312)	(6 625 312)	(6 625 312)	(6 625 312)	(6 625 312)
Redevances supplémentaires à payer		2 451 365	2 613 156	2 785 624	2 969 475	3 165 460	3 374 381	3 597 090	3 834 498
Total des revenus	**(14 491 711)**	**(12 561 750)**	**(4 012 156)**	**(3 839 688)**	**(3 655 837)**	**(3 459 852)**	**(3 250 931)**	**(3 028 222)**	**(2 790 814)**
Coût net pour les municipalités	**19 973 283**	**32 503 775**	**41 933 026**	**42 985 150**	**44 048 658**	**45 124 299**	**46 212 876**	**47 315 241**	**48 432 305**

*Note : Comme spécifié à la section 2.1.1, le Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables prendra fin à la fin de l'année 2024 en raison de la modernisation des systèmes québécois de consigne et de collecte sélective. Ce sera le nouveau système de financement qui entrera en vigueur dès 2025. Pour plus d'information sur la répartition des responsabilités et des coûts au sein du système modernisé de collecte sélective, se référer à la section 2.1.1.

Les municipalités reçoivent des revenus provenant du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles et du Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables (ce programme prendra fin en 2025), ce qui, lorsque soustrait des coûts bruts, produit un coût net avant rajustements. Soulignons que la prévision portant sur les revenus est conservatrice, car plusieurs informations sur ces programmes restent encore inconnues. Depuis le 1er janvier 2023, les redevances exigibles sont de 30 $/tonne métrique et seront indexées annuellement de 2 $/tonne à partir du 1er janvier 2024 (6,6 % annuellement). Il y aura ainsi des redevances supplémentaires à débourser par les municipalités. L'incidence sur la redistribution des redevances est toutefois à déterminer et pourrait donc générer des revenus supplémentaires. De plus, les revenus potentiels de la biométhanisation ou d'autres sources de revenus sont exclus.

Le PMGMR constitue un investissement de plus de 348,5 M$ de 2024 à 2031. La hausse des coûts nets pour les municipalités est principalement attribuable au coût de traitement de la matière organique.



SYNTHÈSE DE L'INVENTAIRE

Cette section présente une synthèse de l'inventaire des quantités de matières résiduelles générées pour l'année 2019. Les données proviennent des municipalités et des installations de traitement qui reçoivent des matières résiduelles en provenance du territoire d'application. L'utilisation des données réelles a toujours été privilégiée et les études réalisées en amont de l'inventaire ont été intégrées. Toutefois, dans le cas où les données n'étaient pas accessibles, non disponibles ou manquantes, des moyens alternatifs développés en partie par RECYC-Québec ont été utilisés afin de procéder à des estimations.

L'ensemble des données et des résultats découle de l'**Inventaire des quantités de matières résiduelles** présenté à la **partie 2** du PMGMR 2024-2031.



DONNÉES GÉNÉRALES SUR LE TERRITOIRE

Selon les données générales de l'inventaire, illustrées aux **tableaux 21 et 22**, 958 296 tonnes de matières résiduelles ont été générées sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019. C'est le secteur CRD qui a généré le plus de matières avec 372 789 tonnes, tel que présenté au **tableau 21**. Ce secteur présente également le plus haut taux de mise en valeur, avec 75,3 % de matières qui sont recyclées ou valorisées. La CMQuébec (Rive-Nord) présente un taux moyen de 52,9 % de mise en valeur des matières résiduelles produites sur son territoire, en considérant les secteurs résidentiel, ICI et CRD.

Tableau 21 – Quantités générées de matières résiduelles par secteur sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) – 2019

Secteurs	Mises en valeur(t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux global de mise en valeur
Résidentiel	110 118	156 869	266 987	41,2 %
ICI	116 052	202 468	318 520	36,4 %
CRD	280 698	92 091	372 789	75,3 %
TOTAL	**506 869**	**451 427**	**958 296**	**52,9 %**

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

Comme montré au **tableau 22**, la majorité des quantités de matières résiduelles est générée sur le territoire de l'agglomération de Québec, avec 867 113 tonnes, ce qui représente près de 91 % des matières résiduelles de la CMQuébec (Rive-Nord). De façon générale, les taux de mise en valeur varient entre 46,1 % et 64,5 % selon la composante. Les écarts entre les taux de mise en valeur s'expliquent par les différences entre les services de gestion des matières résiduelles des composantes. Les principales différences sont observées pour les matières recyclables et les matières organiques (notamment les boues municipales et d'installations septiques). Par exemple, les taux de mise en valeur des matières recyclables varient entre 48,8 % et 68,4 %, et les taux de mise en valeur des matières organiques varient entre 41,5 % et 65,3 % selon les composantes. Les résidus agroalimentaires ainsi que les boues augmentent les taux de mise en valeur des matières organiques, car, en excluant ces catégories, ils varient entre 19 % et 54 % selon les composantes.

Tableau 22 – Quantités générées de matières résiduelles sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), tous secteurs confondus – 2019

Composantes	Mises en valeur (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux global de mise en valeur
Agglomération de Québec	452 113	415 001	867 113	52,1 %
MRC de La Côte-de-Beaupré	24 459	13 484	37 943	64,5 %
MRC de La Jacques-Cartier	26 857	18 917	45 775	58,7 %
MRC de L'Île-d'Orléans	3 440	4 025	7 465	46,1 %
CMQuébec (Rive-Nord)	**506 869**	**451 427**	**958 296**	**52,9 %**

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

Le **tableau 23** présente le bilan global des quantités de matières résiduelles sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) pour l'année 2019. On constate qu'une grande partie des matières générées est encore éliminée. En effet, 47 % (451 427 tonnes) des matières générées sur le territoire sont éliminées, ce qui correspond à 678 kg/hab/année. Les matières qui sont majoritairement éliminées sont :



Matières recyclables
Le papier/carton est le plus éliminé des matières recyclables avec
plus de **65 kg/ hab.**

Résidus CRD
Les résidus CRD représentent
138 kg/ hab.

Matières organiques
Les résidus alimentaires représentent
plus de **117 kg/hab.**

Boues
Les boues éliminées sur le territoire représentent
plus de **79 kg/hab.**

Résidus ultimes
Les résidus ultimes représentent
54 kg/hab.

La catégorie des matières résiduelles présentant le plus haut taux de mise en valeur dans l'inventaire est la catégorie des résidus de CRD avec un taux de 75 %. Ce taux élevé s'explique principalement par le recyclage et la valorisation du bois de construction, du métal et des agrégats. Toutefois, il est constaté que ce taux est très élevé comparativement au taux de recyclage et de valorisation reconnu par le programme de RECYC-QUÉBEC pour les centres de tri utilisés pour traiter les matières résiduelles en provenance de la CMQuébec (Rive-Nord), tel qu'indiqué dans la partie 3, section 3.2.2 du PMGMR. En effet, quatre centres de tri des débris de CRD sont reconnus par le programme de RECYC-QUÉBEC, mais détiennent tous un taux inférieur à 65 %. Cette différence de taux s'explique principalement par la manière dont le recouvrement journalier dans les LET est considéré. Dans le cadre de l'inventaire de la CMQuébec, les agrégats utilisés en recouvrement journalier ou pour tout autre usage dans les LET ont été considérés comme étant valorisés alors que RECYC-QUÉBEC, dans son programme de reconnaissance, considère que les matières utilisées en recouvrement et pour les autres usages en LET, sont éliminées. Quant au type de matière résiduelle présentant le plus haut taux de mise en valeur, ce sont les résidus agroalimentaires qui se démarquent avec un taux de 95,8 %. Ce taux s'explique par un recyclage sur place (compostage principalement) des résidus agroalimentaires par l'industrie.

Tableau 23 – Quantités totales de matières résiduelles générées sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 par type de matières

	Mises en valeur (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de mise en valeur	Éliminées (kg/hab)
Matières recyclables	**73 481**	**74 417**	**147 898**	**49,7 %**	**112**
Papier et carton	42 459	43 354	85 813	49,5 %	65,09
Métal	4 405	7 673	12 077	36,5 %	11,52
Plastique	4 285	17 172	21 456	20,0 %	25,78
Verre	12 878	3 904	16 782	76,7 %	5,86
Rejet centre de tri	9 454	2 314	11 768	80,3 %	3,47
Matières organiques	**127 628**	**168 675**	**296 303**	**43,1 %**	**253**
Résidus verts	38 098	16 678	54 776	69,6 %	25,04
Résidus alimentaires	845	78 300	79 145	1,1 %	117,55
Autres résidus compostables	824	16 901	17 725	4,7 %	25,37
Résidus agroalimentaires	47 172	2 077	49 249	95,8 %	3,12
Boues	40 689	52 975	93 664	43,4 %	79,53
Rejet installation	0	1 743	1 743	0,0 %	2,62
Résidus CRD	**280 698**	**92 091**	**372 789**	**75,3 %**	**138**
Agrégats****	120 325	34 550	154 876	77,7 %	51,87
Bois de construction	114 779	18 588	133 367	86,1 %	27,91
Gypse	2 388	8 356	10 744	22,2 %	12,55
Bardeaux d'asphalte	11 724	6 170	17 894	65,5 %	9,26
Autres	2 605	16 461	19 066	13,7 %	24,71
Papier/Carton	8 250	4 570	12 821	64,4 %	6,86
Métal	17 586	1 147	18 734	93,9 %	1,72
Plastique	3 040	2 247	5 287	57,5 %	3,37
RDD	**1 587**	**2 523**	**4 110**	**38,6 %**	**3,8**
Hors REP (écocentre)	1 587	2 523	4 110	38,6 %	3,8
Sous REP*	10 152	0	10 152	100,0 %	0,0
Résidus encombrants, RDD et autres	**23 474**	**113 722**	**137 196**	**17,1 %**	**171**
Résidus encombrants	14 866	9 438	24 304	61,2 %	14,17
Textiles	4 263	7 447	11 710	36,4 %	11,18
Plastique agricole	70	281	351	20,0 %	0,42
Cendre (incinérateur)**	4 275	48 626	52 901	8,1 %	73,00
Autres matières***	0	11 807	11 807	0,0 %	17,73
Résidus ultimes	0	36 123	36 123	0,0 %	54,23
TOTAL	**506 869**	**451 427**	**958 296**	**52,9 %**	**678**

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.
* Non comptabilisés dans le bilan puisque les informations accessibles sont partielles.
** Les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées dans l'inventaire 2019 afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considéré comme mise en valeur et une autre partie comme éliminée. Les cendres considérées comme mises en valeur représentent les mâchefers valorisés. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. En effet, les cendres utilisées en recouvrement journalier ont été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire.
*** Les autres matières comprennent les liquides, et produits à usage unique, les plastiques PLA, les matières sans aucun débouché de valorisation au Québec.
**** À noter qu'une certaine quantité des Agrégats (matériaux secs et béton, brique, asphalte et pierre) sont utilisés en recouvrement journalier et pour d'autres usages dans les LET. Dans le présent inventaire, ces activités ont été considérées comme étant de la mise en valeur.

DONNÉES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS

Secteur résidentiel

Selon les résultats du **tableau 24**, **le secteur résidentiel génère 266 987 tonnes de matières résiduelles et met en valeur 41,2 % de cette quantité.** Sur la quantité de matières résiduelles générées par le secteur résidentiel, 10 % (26 995 tonnes) sont des boues provenant des installations septiques et des stations d'épuration des eaux usées (boues municipales).

Les matières recyclables présentent le taux de mise en valeur le plus élevé (72,4 %), alors que les matières organiques ont un taux de mise en valeur de 30,1 %. Le fort taux de mise en valeur des matières recyclables s'explique par des taux élevés de mise en valeur du papier et carton (plus de 81 %), ainsi que du verre (83,4 %).

Quant aux matières organiques, le taux de 30,1 % s'explique en partie par la mise en valeur des résidus verts à plus de 70 %, alors que les résidus alimentaires ont un taux de mise en valeur de 1 %.

Pour les RDD, seuls les RDD collectés par les écocentres sont comptabilisés. En tenant compte de ceux trouvés dans les bacs à ordures, le taux de mise en valeur des RDD est de 38,6 %.

Les matières provenant de la catégorie résidus encombrants et autres ont un taux de mise en valeur de 32,4 %. Cette catégorie correspond aux résidus d'encombrants (métalliques ou non), aux textiles, aux cendres générées par l'incinérateur[43] et aux autres matières (résidus ultimes, plastiques à usage unique, couches, etc.). Le taux de mise en valeur de cette catégorie s'explique, d'une part, par une bonne récupération des résidus d'encombrants métalliques (61 %) qui ont une valeur ajoutée pour les récupérateurs de métal. D'autre part, le textile est faiblement mis en valeur avec un taux de seulement 36 % ce qui contribue notamment à réduire le taux de mise en valeur global.



Le faible taux de mise en valeur des textiles reflète le contexte provincial, qui est caractérisé par un manque de débouché, ainsi que des quantités éliminées qui augmentent, et ce, malgré le développement des filières de récupération et de réemploi.

43 À noter que les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées dans l'inventaire 2019 afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considérée comme mise en valeur et une autre partie comme éliminée. Les cendres considérées comme mises en valeur représentent les mâchefers valorisés. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. En effet, les cendres utilisées en recouvrement journalier ont été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire.

Tableau 24 – Inventaire des quantités de matières résiduelles, secteur résidentiel – 2019

	Mises en valeur (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de mise en valeur	Éliminées (kg/hab)
Matières recyclables	**47 769**	**18 197**	**65 967**	**72,4 %**	**27,3**
Papier et carton	25 425	5 690	31 114	81,7 %	8,5
Métal	3 456	3 934	7 390	46,8 %	5,9
Plastique	3 012	5 045	8 057	37,4 %	7,6
Verre	9 391	1 872	11 263	83,4 %	2,8
Rejet centre de tri	6 485	1 657	8 141	79,7 %	2,5
Matières organiques	**39 917**	**92 571**	**132 488**	**30,1 %**	**139,0**
Résidus verts	33 581	14 240	47 821	70,2 %	21,4
Résidus alimentaires	539	48 471	49 010	1,1 %	72,8
*Compostage domestique**	*3 729*				
Autres résidus compostables	411	6 855	7 266	5,7 %	10,3
Boues	5 386	21 609	26 995	20,0 %	32,4
Rejet installation	0	1 396	1 396	0,0 %	2,1
RDD	**1 587**	**2 523**	**4 110**	**38,6 %**	**3,8**
Écocentre	1 587	2 523	4 110	38,6 %	3,8
*Sous REP**	*10 152*	*0*	*10 152*	*100,0 %*	*0,0*
Résidus encombrants et autres	**20 845**	**43 577**	**64 422**	**32,4 %**	**65,4**
Résidus encombrants	14 402	9 356	23 758	60,6 %	14,0
Textiles	4 263	7 447	11 710	36,4 %	11,2
Cendres (incinérateur)**	2 180	24 799	26 979	8,1 %	37,2
Autres matières	0	639	639	0,0 %	1,0
Résidus ultimes	0	1 336	1 336	0,0 %	2,0
TOTAL	**110 118**	**156 869**	**266 987**	**41,2 %**	**235,5**

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.
* Non comptabilisé dans le bilan puisque les informations accessibles sont partielles.
** Les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées dans l'inventaire 2019 afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considéré comme mise en valeur et une autre partie comme éliminée. Les cendres considérées comme mises en valeur représentent les mâchefers valorisés. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. En effet, les cendres utilisées en recouvrement journalier ont été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire.

Secteur ICI

Le **tableau 25** présente les résultats de l'inventaire des quantités de matières résiduelles générées par le secteur ICI du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord). **Le secteur ICI génère 318 520 tonnes de matières résiduelles et met en valeur 36,4 % de cette quantité.**

De façon générale, il est possible de constater que les taux de mise en valeur des matières recyclables et organiques sont respectivement de 31,4 % et de 53,5 %. Les matières recyclables sont faiblement valorisées par le secteur ICI (31,4 %). Ce faible taux s'explique par la présence d'une grande quantité de matières recyclables retrouvées dans les contenants à ordures. Parmi celles-ci, la catégorie papier/carton représente la plus grande quantité de matières générées avec un taux de mise en valeur plutôt faible (31,1 %).

Le taux de mise en valeur des matières organiques est quant à lui assez élevé (53,5 %), bien que très peu de composantes disposent d'une collecte des matières organiques. Cela s'explique par l'apport des résidus agroalimentaires (grandes quantités générées et taux de mise en valeur élevé de 95,8 %) et celui des boues industrielles (boues sanitaires et pluviales d'origines commerciales, institutionnelles et industrielles incluant les boues de papetières) qui sont valorisées à 53,0 %. Si ces deux catégories de matières sont exclues, le taux de mise en valeur des matières organiques descend à 11,8 %.

Les résidus encombrants et autres possèdent le plus faible taux de mise en valeur (3,6 %). Les seules matières de cette catégorie qui sont fortement mises en valeur sont les résidus d'encombrants métalliques en raison de la valeur économique du métal.



Tableau 25 – Inventaire des quantités de matières résiduelles, secteur ICI – 2019

	Mises en valeur (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de mise en valeur	Éliminées (kg/hab.)
Matières recyclables	**25 712**	**56 219**	**81 931**	**31,4 %**	**84,4**
Papier et carton	17 035	37 664	54 699	31,1 %	56,5
Métal	948	3 739	4 687	20,2 %	5,6
Plastique	1 272	12 127	13 399	9,5 %	18,2
Verre	3 487	2 032	5 519	63,2 %	3,1
Rejet centre de tri	2 969	657	3 627	81,9 %	1,0
Matières organiques	**87 711**	**76 104**	**163 815**	**53,5 %**	**114,3**
Résidus verts	4 517	2 438	6 955	64,9 %	3,7
Résidus alimentaires	306	29 829	30 135	1,0 %	44,8
Résidus agroalimentaires	47 172	2 077	49 249	95,8 %	3,1
Autres résidus compostables	414	10 046	10 460	4,0 %	15,1
Boues	35 303	31 367	66 670	53,0 %	47,1
Rejet installation	0	347	347	0,0 %	0,5
Résidus encombrants et autres	**2 629**	**70 144**	**72 774**	**3,6 %**	**105,3**
Résidus encombrants	464	82	546	85,0 %	0,1
Plastiques agricoles	70	281	351	20,0 %	0,4
Cendres (incinérateur)*	2 095	23 827	25 921	8,1 %	35,8
Autres matières**	0	11 168	11 168	0,0 %	16,8
Résidus ultimes	0	34 787	34 787	0,0 %	52,2
TOTAL	**116 052**	**202 468**	**318 520**	**36,4 %**	**304,0**

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.
* Les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées dans l'inventaire 2019 afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considéré comme mise en valeur et une autre partie comme éliminée. Les cendres considérées comme mises en valeur représentent les mâchefers valorisés. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. En effet, les cendres utilisées en recouvrement journalier ont été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire.
** Les autres matières comprennent les RDD (avec REP ou non), les TIC, les textiles, les liquides, et les produits à usage unique, etc.

Secteur CRD

Le **tableau 26** présente l'inventaire des quantités de matières résiduelles générées par le secteur CRD du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord). **Le secteur CRD génère 372 790 tonnes de matières résiduelles et met en valeur 75,3 % de cette quantité.**

Il permet de constater que les taux de mise en valeur des agrégats et non-agrégats sont respectivement de 77,7 % et de 73,6 %.

Dans la catégorie des non-agrégats, il est possible de remarquer une grande variabilité des taux de mise en valeur par type de matière résiduelle. La majorité du gypse et des autres matières, qui comprennent une part de mélange de résidus fins de tamisage, est destinée à l'élimination. À l'inverse, le bois de construction et le métal ont les taux de mise en valeur les plus élevés de cette catégorie, avec un taux respectivement de 86,1 % et de 93,3 %. Il existe une part non négligeable de matières recyclables dans les résidus CRD. Ces matières sont en majorité recyclées, mis à part le plastique qui présente le taux de mise en valeur le plus faible.

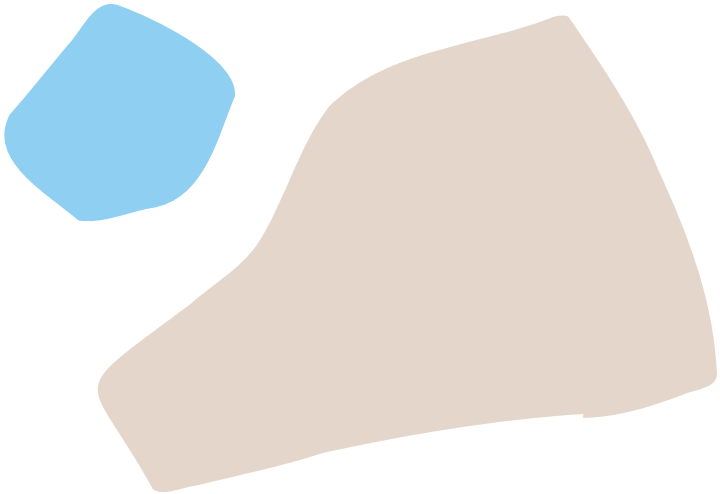
Dans la catégorie des agrégats, les deux types de matières ont des taux de mise en valeur semblables. En effet, les matériaux secs divers possèdent un taux de 83,6 % et le béton, la brique, l'asphalte et la pierre ont un taux de 72,1 %. Les agrégats utilisés en recouvrement journalier ou pour tout autre usage dans les LET ont été considérés comme étant mis en valeur, c'est également ce qui explique le taux élevé.



Tableau 26 – Inventaire des quantités de matières résiduelles, secteur CRD – 2019

	Mises en valeur(t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de mise en valeur	Éliminées (kg/hab)
Agrégats**	**120 325**	**34 550**	**154 875**	**77,7 %**	**51,9**
Béton, brique, asphalte, pierre	57 266	22 182	79 448	72,1 %	33,3
Matériaux secs divers	63 059	12 368	75 427	83,6 %	18,6
Non-agrégats	**160 373**	**57 542**	**217 915**	**73,6 %**	**86,4**
Bois de construction	114 779	18 589	133 368	86,1 %	27,9
Gypse	2 389	8 357	10 746	22,2 %	12,5
Bardeaux d'asphalte	11 724	6 170	17 894	65,5 %	9,3
Autres*	2 605	16 461	19 066	13,7 %	24,7
Papier/Carton	8 250	4 570	12 820	64,4 %	6,9
Métal	17 586	1 147	18 733	93,9 %	1,7
Plastique	3 040	2 248	5 288	57,5 %	3,4
TOTAL CRD	**280 698**	**92 092**	**372 790**	**75,3 %**	**138,3**

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.
* Correspond à de la matière mélangée, de la céramique, des résidus fins de tamisage.
** À noter qu'une certaine quantité des Agrégats (matériaux secs et béton, brique, asphalte et pierre) sont utilisés en recouvrement journalier et pour d'autres usages dans les LET. Dans le présent inventaire, ces activités ont été considérées comme étant de la mise en valeur.



GRANDS DÉFIS DE LA GMR SUR LE TERRITOIRE

L'inventaire 2019 a permis de mettre en lumière plusieurs éléments à améliorer à l'horizon 2031. De la même façon, le bilan du dernier PMGMR a révélé les éléments à conserver et ceux à bonifier pour améliorer la performance de la gestion des matières résiduelles issues du territoire d'application. De grands défis ont été formulés dans le cadre du présent PMGMR. Parmi ceux-ci, cinq apparaissent prioritaires pour les prochaines années afin d'atteindre, voire dépasser, les objectifs du gouvernement provincial, soit :

1. **Mettre en valeur l'ensemble des matières organiques générées;**
2. **Susciter l'adhésion, la responsabilisation et la mobilisation des ICI à l'égard de la GMR;**
3. **Inciter au changement de comportement par l'ISÉ;**
4. **Obtenir le financement adéquat pour la mise en œuvre des mesures;**
5. **Intégrer et déployer l'économie circulaire.**

1. METTRE EN VALEUR L'ENSEMBLE DES MATIÈRES ORGANIQUES GÉNÉRÉES

La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, son Plan d'action et la SVMO fixent l'objectif de recycler ou de valoriser 70 % des matières organiques de tous les secteurs d'activités d'ici 2030 et d'avoir implanté la gestion de ces matières sur 100 % du territoire d'ici 2025. À compter de 2025, le droit à la pleine redistribution de la redevance à l'élimination sera lié à l'atteinte de ces objectifs.

En 2019, le taux de mise en valeur sur le territoire a atteint seulement 43 %. En excluant le secteur agroalimentaire, ce taux chute à 33 %. Cette situation s'explique par le fait qu'il n'y avait pas, en 2019 (année de référence de l'inventaire), de centre de traitement des matières organiques sur le territoire, notamment pour traiter les résidus alimentaires et les boues. À ce moment, seuls deux sites de compostage traitaient les matières en provenance de la CMQuébec (Rive-Nord) et ils étaient situés à l'extérieur du territoire, soit à Saint-Henri-de-Lévis et à Chicoutimi. La majorité des municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier, mis à part la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier, collectent les matières organiques par bac brun et font traiter les matières au site de compostage de Saint-Henri-de-Lévis. Les autres municipalités du territoire n'avaient pas intégré en 2019 de collecte résidentielle pour les résidus alimentaires notamment.

En 2023, avec l'implantation graduelle de la collecte des résidus alimentaires et le démarrage de l'installation du Centre de biométhanisation de la matière organique (CBMO) sur le territoire de l'agglomération de Québec, des quantités importantes de matières organiques pourront être mises en valeur. Les municipalités de l'agglomération de Québec ont été les premières à débuter la collecte des résidus alimentaires en 2023. En raison de certains défis, les municipalités de la MRC de La Côte-de-Beaupré, de L'Île-d'Orléans et Saint-Gabriel-de-Valcartier (MRC de La Jacques-Cartier) entameront, dès 2024, également la collecte des résidus alimentaires par sac mauve et seront traités au CBMO.

Toutefois, ces installations ne gèrent qu'une portion des matières organiques, soit les biosolides et les résidus alimentaires. En effet, le centre de biométhanisation est conçu pour traiter les résidus alimentaires (86 600 t/an) et les biosolides (96 000 t/an). La capacité totale prévue de l'installation devrait atteindre environ 182 600 tonnes par an[44].

D'autres modes de gestion complémentaires devront également être déployés ou consolidés afin de recycler ou de valoriser les autres matières organiques comme les résidus verts, les serviettes en papier, les cartons souillés de nourriture, etc. Les compostages domestique et communautaire, l'herbicyclage et le feuillicyclage sont des exemples de mesures permettant d'augmenter le taux de mise en valeur des matières organiques.

44 Ville de Québec, 2021a

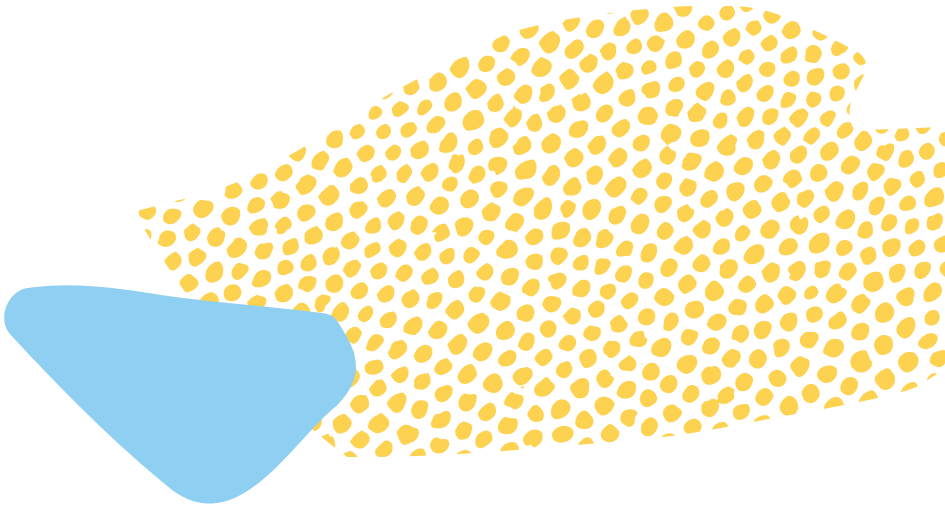
2. SUSCITER L'ADHÉSION, LA RESPONSABILISATION ET LA MOBILISATION DES ICI À L'ÉGARD DE LA GMR

En 2019, les ICI du territoire ont mis en valeur seulement 36 % des 318 520 tonnes de matières résiduelles qu'ils ont générées. Malgré la gratuité offerte pour la collecte des matières recyclables dans la majorité des municipalités, les ICI font face à des défis particuliers qui nuisent au recyclage : manque d'espace disponible pour les contenants, organisation logistique de la collecte, manque de temps pour s'en occuper, ou encore méconnaissance des services qui leur sont offerts.

Les faibles taux de mise en valeur dans le secteur ICI témoignent que, de façon générale, les ICI sont peu nombreux à s'engager dans la mise en place et le déploiement de pratiques visant l'amélioration de leur performance en gestion des matières résiduelles. Dans ce contexte, l'adhésion des ICI à la GMR constitue l'un des plus grands défis à l'horizon 2031, notamment pour les matières recyclables dont le taux de mise en valeur de l'inventaire de 2019 a atteint seulement 31,4 %.

Pour les matières organiques, malgré un taux de mise en valeur de 53,5 % (toutes matières organiques confondues), un effort considérable est à déployer pour recycler ou valoriser les résidus alimentaires qui ont un très faible taux de mise en valeur (1 %). De plus, la cible 2 de la SVMO du gouvernement du Québec indique que la matière organique devra être gérée dans 100 % des ICI d'ici 2025.

Dans ce contexte, la responsabilisation et la mobilisation des ICI à l'égard de la saine gestion de leurs matières résiduelles sont essentielles à l'augmentation des taux de mise en valeur des matières. Il faut donc poursuivre les initiatives en cours et prévoir davantage d'accompagnement auprès des ICI. Avec la modernisation de la collecte sélective, il sera essentiel de s'assurer que les ICI reçoivent le soutien et les services requis pour améliorer les performances de ce secteur.



3. INCITER AU CHANGEMENT DE COMPORTEMENT PAR L'ISÉ

La communication transparente de l'information et la divulgation de faits et de données justes sont impératives afin de défaire des mythes parfois bien ancrés au sein de la population. À titre d'exemple, 37 % des citoyens estiment qu'actuellement, le contenu de leur bac de recyclage ne sera pas nécessairement recyclé, et une « proportion de 16 % considère le recyclage comme une activité générant de la pollution et du gaspillage d'énergie » (RECYC-QUÉBEC, 2021[45]). Quant aux citoyens de la ville de Québec, une étude récente, réalisée par Léger marketing, a révélé qu'ils estiment que 56 % des matières qu'ils mettent dans leur bac bleu sont valorisées ou recyclées une fois qu'elles ont été triées au centre de tri des matières recyclables de la Ville de Québec. En réalité, ce sont 97 % des matières déposées dans le bac bleu qui sont valorisées et recyclées. L'ISÉ et la décision des citoyens de faire du recyclage sont donc d'une importance capitale.[46]

En effet, il s'avère que les perceptions et la désinformation constituent des freins à la participation et à la mobilisation d'une partie de la population aux efforts en GMR. C'est peut-être ce qui explique la forte présence de papier et carton dans les bacs à ordures résidentiels, alors que le service de récupération de ces matières est implanté depuis de nombreuses années déjà. Dans ce contexte, tous les partenaires impliqués doivent améliorer l'information transmise au sujet de la GMR et innover en utilisant différentes méthodes qui permettront de toucher davantage les citoyens et provoquer des changements de comportements.

Les changements de comportements et la mise en place d'un nouveau paradigme en GMR doivent s'appuyer sur la connaissance des répercussions liées aux gestes posés au quotidien par la population (au sens large). Les citoyens et les entreprises seront ainsi mieux sensibilisés quant à leurs gestes quotidiens et ils agiront davantage de façon responsable. Ils seront notamment engagés dans la mise en place et le déploiement des meilleures pratiques visant, dans l'ordre, la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation.



45 Recyc-Québec, 2021b
46 Léger, 2021

4. OBTENIR LE FINANCEMENT ADÉQUAT POUR LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES

Afin de pouvoir atteindre les objectifs prévus à l'horizon 2031 pour la région métropolitaine (Rive-Nord), il sera nécessaire d'injecter les sommes suffisantes et de participer financièrement à la mise en œuvre des mesures du PMGMR. Une bonification du cadre financier des municipalités est possible grâce à la redistribution liée à la redevance à l'élimination versée par le gouvernement du Québec. En effet, plus les municipalités seront performantes dans le détournement de matières résiduelles de l'élimination, notamment en ce qui concerne la gestion de la matière organique, plus la redistribution de la redevance à l'élimination du gouvernement du Québec (MELCCFP) sera importante. Les efforts devront donc être investis par tous sur le territoire afin d'augmenter cette part de financement. Les montants d'argent à consacrer pour atteindre une gestion efficiente des matières résiduelles devront provenir à la fois des partenaires du milieu, incluant la CMQuébec, ainsi que des MRC et des municipalités du territoire.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec prévoit financer davantage l'amélioration de la gestion des matières résiduelles dans les prochaines années. Ainsi, le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) gagnera à diversifier les sources de financement des divers projets à mener pour l'atteinte des objectifs du PMGMR 2024-2031. Le partage d'expertise, la création de partenariats et les collaborations avec des organismes et des institutions pourraient également permettre d'optimiser les ressources allouées à la GMR.

5. INTÉGRER ET DÉPLOYER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Concrètement, l'économie circulaire vise à repenser les modes de production/consommation et à optimiser les ressources existantes. De la sorte, moins de ressources vierges sont consommées, et ainsi, les écosystèmes sont préservés[47].

Sur le territoire de la CMQuébec, deux symbioses industrielles ont été identifiées, soit Symbiose Québec + du CRE Capitale-Nationale et Synergie 138 de la SADC de Charlevoix qui font toutes les deux partie du réseau Synergie Québec chapeauté par le Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTÉI). En plus de ces acteurs clés, plusieurs organisations du territoire contribuent à mettre en œuvre l'économie circulaire, comme des OBNL ou des entreprises d'économie sociale et circulaire. Toutes ces interventions permettent de prolonger la durée de vie de certains produits, de donner une nouvelle vie aux ressources, d'utiliser les produits plus fréquemment et ultimement, de réduire les quantités de matières éliminées.

Bien que plusieurs initiatives en économie circulaire soient présentes sur le territoire, aucune voix fédératrice ni de plan d'action afin d'assurer une coordination et une cohérence régionale n'existe. D'ailleurs, dans le cadre du processus de révision du présent plan, plusieurs acteurs du milieu ont souligné le manque de concertation et le besoin de développer l'économie circulaire sur le territoire de la Capitale-Nationale.



47 Adaptée de la page : https://www.quebeccirculaire.org/static/concept-et-definition.html

VISION CONCERTÉE

Lors du processus de concertation, les grands défis auxquels nous sommes confrontés sur le territoire ont été soulevés. La réalité des membres du comité consultatif, des membres de la Table métropolitaine de coordination du PMGMR, du comité technique et des citoyens a été exposée, de même que les éléments auxquels chacun aspire pour le territoire de la CMQuébec dans le futur. En se basant sur les éléments qui ont émergé des échanges et des réflexions, une vision commune et partagée de la gestion des matières résiduelles à l'horizon 2040 s'est dégagée.

Nous sommes en 2040. Les acteurs et la population du territoire de la CMQuébec ont misé, au fil des ans, sur la réduction à la source et la gestion durable des matières résiduelles afin de réduire collectivement leur empreinte écologique. Cette réussite s'est concrétisée par la mise en œuvre de l'énoncé de vision suivant.

Collaboration et concertation

Grâce à la collaboration exceptionnelle des divers acteurs du territoire, la mise en place de solutions de réduction à la source et d'un système durable et efficient de gestion des matières résiduelles, répondant aux attentes les plus élevées, a été rendue possible. De même, la concertation constitue le pilier qui assure le succès constant des projets et des actions réalisés.

Responsabilisation et performance

Les efforts déployés par chacun contribuent à réduire au minimum l'élimination des matières résiduelles. Les citoyens et les entreprises sont sensibilisés relativement aux gestes qu'ils posent au quotidien et agissent de façon responsable. Ils sont maintenant engagés dans la mise en place et le déploiement des meilleures pratiques visant, dans l'ordre, la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation. Cette adhésion de l'ensemble des acteurs se traduit notamment par une amélioration de la qualité des matières et la réduction du gaspillage des ressources, ce qui permet d'atteindre d'excellentes performances environnementales. Au Québec, le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (Rive-Nord) est reconnu pour sa gestion durable des matières résiduelles. Cette performance constitue une source de fierté pour tous les citoyens, ce qui les incite à poursuivre les efforts au quotidien.

Exemplarité et innovation

L'économie circulaire fait dorénavant partie de la culture de tous les acteurs, leur permettant de réaliser des économies importantes et d'atteindre de hauts standards en environnement, tout en ouvrant la porte à de nouveaux marchés. La mise en place de processus exemplaires, dans toutes les sphères de la gestion des matières résiduelles, permet enfin de minimiser l'empreinte écologique collective, notamment les émissions de gaz à effet de serre, favorisant ainsi l'amélioration de la qualité de nos milieux de vie.

ORIENTATIONS

Pour mener à bien l'énoncé de vision, la CMQuébec propose **six grandes orientations à l'horizon 2031**. Celles-ci ont été élaborées en concertation avec les divers acteurs de la GMR impliqués sur le territoire et elles permettent toutes d'assurer le respect de la hiérarchie des 3RV-E. Les orientations proposées permettent de bien répondre aux grands enjeux établis dans le cadre de la PQGMR, à savoir mettre un terme au gaspillage des ressources (orientation 3), contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan pour une économie verte dès 2030 afin de réduire les émissions de GES et de s'adapter aux changements climatiques (orientations 3, 4 et 6) et responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles (orientations 1 et 5).



1 Informer, sensibiliser et éduquer la population et les divers acteurs du territoire afin de les mobiliser et les responsabiliser face à l'importance de la gestion durable des matières résiduelles.

En lien avec le défi 3, la CMQuébec souhaite améliorer les connaissances de la population et des divers acteurs du territoire face à la GMR. Il est concevable qu'une amélioration des connaissances contribue à augmenter les taux de mise en valeur de diverses matières. L'orientation vise à informer davantage et à responsabiliser la population ainsi que les autres générateurs de matières résiduelles sur les bonnes pratiques à adopter en GMR, notamment en ce qui concerne les gestes à poser afin de viser, dans l'ordre, la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation (hiérarchie des 3RV-E). L'approche préconisée mise sur la simplification des messages et l'innovation dans les moyens de communiquer l'information à la population et aux divers acteurs du territoire. Cette orientation vise à augmenter les connaissances, la mobilisation et l'engagement de la population afin de défaire les mythes et les croyances erronées, changer les comportements, et ainsi gérer de manière durable les matières résiduelles.

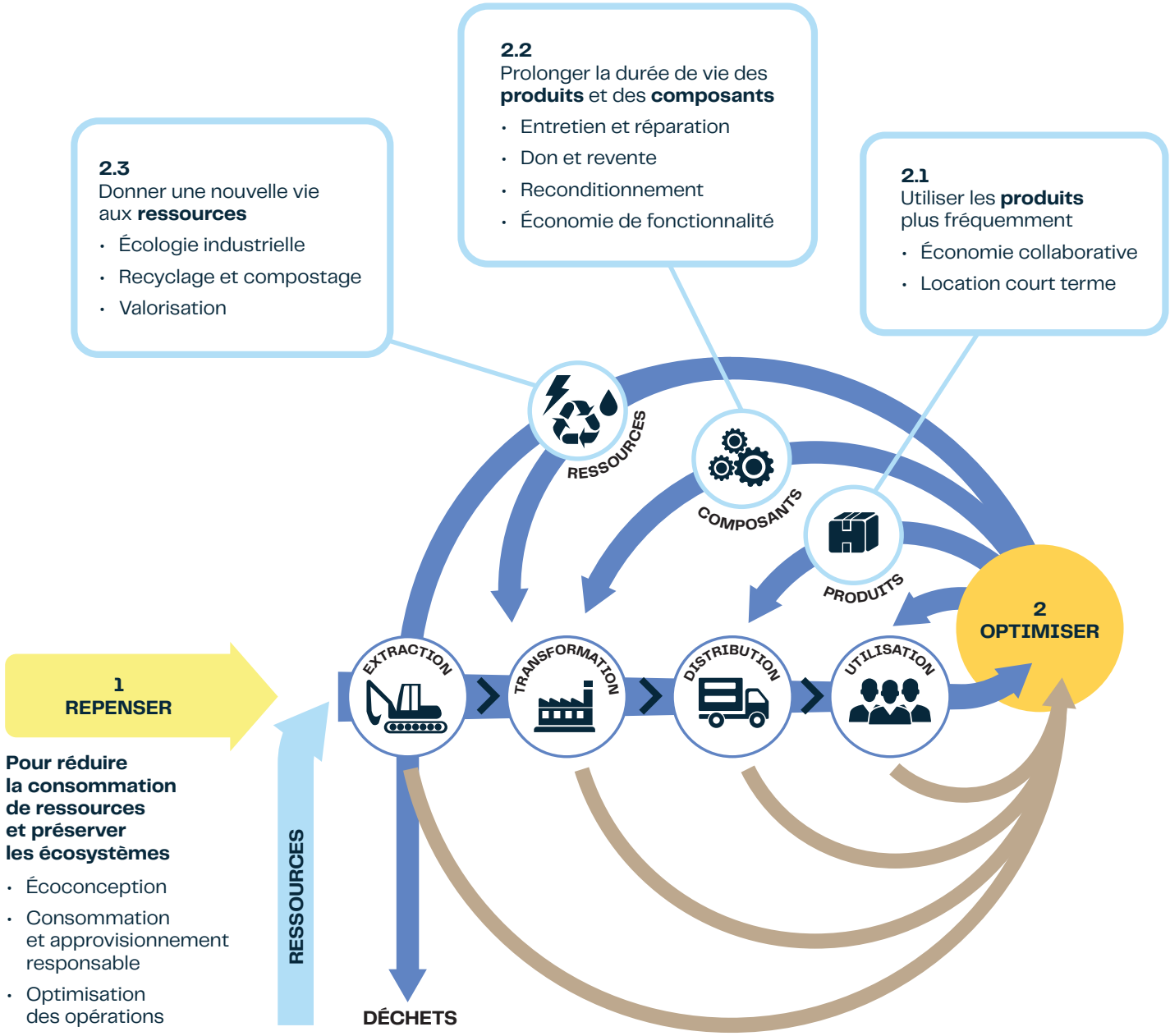
2 Soutenir le développement de l'économie circulaire sur le territoire

En 2021, le modèle de l'économie linéaire est omniprésent à 96 % au Québec : il consiste à extraire des matières premières, à les utiliser comme ressources dans la fabrication de produits qui seront ensuite distribués à grande échelle, puis jetés après avoir été utilisés. Insoutenable à long terme, ce modèle économique doit se circulariser davantage. Dans les faits, ce serait uniquement 3,5 % de l'économie québécoise qui serait circulaire, alors que la moyenne mondiale se situe à 8,6 %.[48]

L'orientation 2 vise donc à soutenir le développement de l'économie circulaire sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), telle que représentée à la **figure 7**[49]. Ce modèle économique comporte plusieurs avantages et possibilités qui ont d'importantes répercussions au quotidien : création de richesses, solutions durables, sources d'innovations, etc. Cette orientation vise à repenser et à optimiser l'utilisation des ressources d'un bien ou d'un service tout en limitant le gaspillage. Elle est nécessaire pour respecter le principe de la hiérarchie des 3RV-E, mais aussi pour diminuer l'extraction de nos ressources et limiter la quantité de matières résiduelles éliminées.

48 Circle Economy, 2021
49 Recyc-Québec, 2018

Figure 7 – Schéma de l'économie circulaire

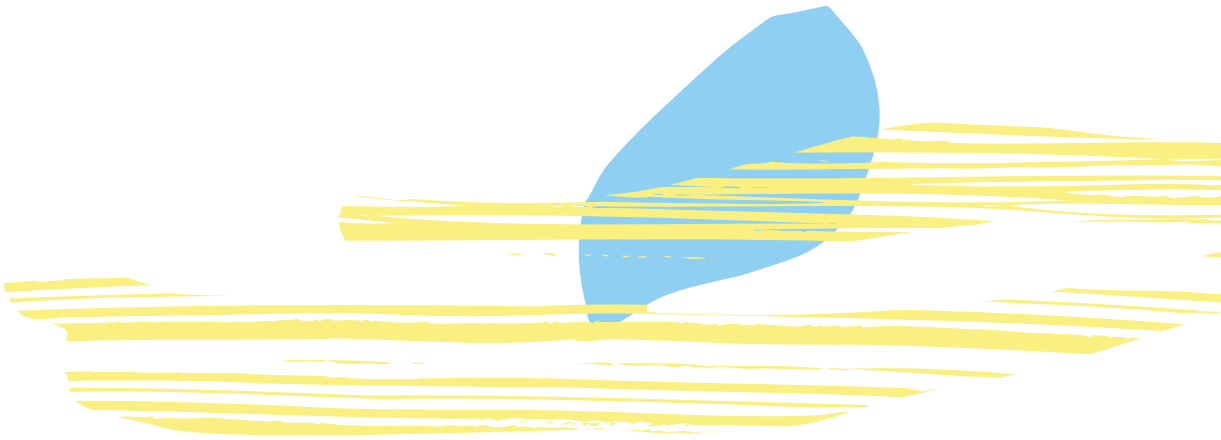


3 Favoriser les solutions de réduction à la source et de réemploi afin de lutter contre le gaspillage des ressources

La hiérarchie des 3RV-E constitue l'un des fondements de la GMR. Le respect de cette hiérarchie, en misant notamment sur la réduction à la source, est au cœur des actions à poser pour assurer la gestion durable des matières résiduelles et réduire collectivement l'empreinte écologique. Sur le territoire d'application, l'orientation 3 vise les changements dans les modes de consommation en misant sur les solutions de réduction, dans un premier temps, et en favorisant le réemploi afin de réduire les matières résiduelles produites.

Le taux de mise en valeur global de 53 %, révélé par l'inventaire de 2019, indique un important gaspillage de ressources et souligne le grand potentiel de mise en valeur des matières qui sont éliminées. Sur l'ensemble des matières éliminées et identifiées dans l'inventaire du présent PMGMR, on trouve 37 % de matières organiques, 16 % de matières recyclables, 20 % de résidus CRD (dont le bois de construction qui représente 20 % de ces résidus) et 4 % de textile, d'encombrants et de plastiques agricoles. Concernant le gaspillage alimentaire, 58 % (35,5 millions de tonnes) de la nourriture sont jetés tout au long de la chaîne de mise en valeur des aliments au Canada. Ces résidus évitables sont des aliments qui auraient dû être mangés ou qui auraient pu être donnés (ex. : banques alimentaires) plutôt que jetés. Cette quantité représente suffisamment de nourriture pour alimenter l'ensemble des Canadiens pendant près de 5 mois.

Dans ce contexte, la CMQuébec souhaite notamment lutter contre le gaspillage alimentaire ainsi que le gaspillage des ressources. Avec une approche misant sur la hiérarchie de 3RV-E, cette orientation vise également à réduire l'utilisation des produits à usage unique et à mettre en place des mesures ou mécanismes incitatifs ou coercitifs.



4 Améliorer l'accès au tri ainsi qu'aux équipements de récupération

L'accès au tri est indispensable afin de réduire la quantité de matières éliminées. Des efforts devront être consentis collectivement et individuellement afin de maximiser les 3 R de la hiérarchie. L'orientation 4 vise la généralisation des services de GMR afin que, indépendamment de l'emplacement sur le territoire métropolitain, l'ensemble de la population puisse avoir accès à des services adéquats. Ces améliorations passeront entre autres par une étroite collaboration avec l'OGD, une diversification des matières admises aux écocentres et points de dépôt, ainsi que la mise en valeur des matières sans débouchés ou collecte structurée, comme le textile. Cette orientation vise également à instaurer et à favoriser l'adhésion aux différentes collectes, particulièrement celle des matières organiques. À terme, la bonification des opérations de collecte et du traitement des matières résiduelles permettra la réduction des émissions atmosphériques et des GES liées au transport.



5 Soutenir et favoriser la commercialisation et la consommation responsables

Afin de lutter contre la surconsommation de ressources et prolonger la durée de vie des produits, la CMQuébec soutiendra et favorisera la commercialisation et la consommation responsables. Plusieurs organisations et initiatives sur le territoire contribuent déjà à la réduction des matières résiduelles et au réemploi et elles se doivent d'être encouragées, promues et soutenues. Dans le cadre de cette orientation, la promotion des actions de réduction à la source, de réemploi ou de bonnes pratiques sera effectuée. Pour ce faire, une plus grande visibilité doit être accordée aux produits écoresponsables ou issus du réemploi ou de la réparation. Depuis quelques décennies, le modèle économique linéaire a eu pour effet d'avantager l'achat de produits neufs au détriment du réemploi et de la réparabilité. De la sorte, une bonne partie de ces savoir-faire se sont perdus et doivent être mis en valeur. Finalement, cette orientation vise à modifier, intégrer et maintenir des comportements dans le respect d'une consommation responsable.

6 Renforcer le réseautage entre les acteurs en GMR et améliorer les connaissances afin d'optimiser les opérations en gestion des matières résiduelles

Le succès du présent PMGMR repose sur plusieurs facteurs, mais soulignons plus particulièrement l'importance de la collaboration entre les acteurs de la GMR, la mise à jour des Plans de mise en œuvre (PMO) et le suivi des cibles et indicateurs.

Pour la CMQuébec, la collaboration ainsi que la mise en place d'un système plus simple et efficace pour les citoyens constituent des éléments essentiels pour mener à bien le présent PMGMR. Pour y arriver, la CMQuébec vise notamment à améliorer le réseautage entre les acteurs de la GMR et le suivi (« monitoring ») de la mise en œuvre en se basant sur des indicateurs de performance pour chacune des mesures. Le réseautage et le transfert de connaissances doivent être renforcés sur le territoire. La collaboration des parties prenantes impliquées en GMR est essentielle pour remplir des objectifs communs.

OBJECTIFS

Le principal objectif de la Politique québécoise de gestion de matières résiduelles (PQGMR) est d'éliminer seulement le résidu ultime. La CMQuébec (Rive-Nord) en fait elle aussi son objectif principal, sachant que d'importants efforts doivent être entrepris à court terme. Pour 2031, elle vise sept objectifs spécifiques ambitieux, selon les catégories de matières résiduelles générées :

1. Réduire à 423 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant;
2. Recycler 76 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal;
3. Recycler 81 % des matières organiques;
4. Recycler et valoriser 83 % des résidus de construction, rénovation et démolition;
5. Recycler et valoriser 44 % des résidus domestiques dangereux hors REP;
6. Recycler et valoriser 79 % des résidus encombrants;
7. Mettre en valeur 49 % des textiles.

Le **tableau 27** présente les objectifs gouvernementaux du Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR, les données de l'inventaire 2019 de la CMQuébec (Rive-Nord) et les objectifs de la CMQuébec (Rive-Nord) à atteindre d'ici 2031.

Tableau 27 – Objectifs de la CMQuébec à l'horizon 2031 et objectifs du gouvernement du Québec à l'horizon 2024

Matières	Objectifs gouvernementaux Plan d'action 2019-2024[50]	Inventaire CMQuébec 2019	Objectifs CMQuébec 2031
Ordures	**525 kg/hab.**	678 kg/hab.	423 kg/hab.
Recyclables	**75 %**	50 %	76 %
Organiques	**60 %** (matières organiques putrescibles – visées par le Plan d'action québécois 2019-2024)	43 %	81 %
	70 % (matières organiques putrescibles, bois et papier-carton – visées par la SVMO)		
Résidus CRD	**70 %**	75 %	83 %
RDD	**s.o.**	39 %	44 %
Encombrants	**s.o.**	61 %	79 %
Textiles	**s.o.**	36 %	49 %

50 Recyc-Québec, 2019

HYPOTHÈSES RETENUES

Les objectifs 2031 élaborés par la CMQuébec (Rive-Nord) proviennent de projections réalisées sur la base de quatre critères, d'hypothèses basées sur les orientations gouvernementales et d'hypothèses retenues pour chacune des mesures. La méthodologie complète utilisée pour réaliser les projections et en arriver à ces objectifs 2031 est présentée dans le document « Projections et scénarios pour le traitement des matières résiduelles en 2031 » à l'annexe B. Dans ce rapport, trois scénarios ont été établis et appliqués aux mesures. Le scénario **optimiste**, celui proposé par la CMQuébec, a été retenu puisqu'il était le seul à atteindre et à dépasser tous les objectifs du gouvernement d'ici 2031. Les objectifs spécifiques (5 à 7) découlent des taux de mise en valeur projetés pour les catégories de matières résiduelles qui devraient être générées à l'horizon 2031 sur le territoire d'application du PMGMR.

Dans un premier temps, pour établir les objectifs de la CMQuébec, les quantités de matières tirées de l'inventaire 2019 ont servi de base pour réaliser les projections. Ensuite, les perspectives démographiques, la croissance économique et l'évolution de la valeur des permis de bâtir pour l'année 2031 ont été appliquées aux quantités de matières afin de les faire évoluer. Le **tableau 28** présente les critères de base utilisés et les hypothèses considérées pour réaliser cette première étape des projections.

Tableau 28 – Critères de base et hypothèses appliqués pour réaliser les projections

Critères	Hypothèses
Perspectives démographiques 2019-2031	Secteur résidentiel : + 7,1 % (La population passe de 666 090 à 713 068 hab.)
Croissance économique	Secteur ICI : + 12,1 % (données de Statistique Canada de 2009 à 2019)
Évolution des permis de bâtir par composante	Secteur CRD : +29,0 % pour l'ensemble de la CMQuébec (données d'ISQ, 2021, pour la période 2010-2019)

Dans un deuxième temps, les différentes orientations gouvernementales ont été considérées pour élaborer les hypothèses et ainsi les appliquer aux quantités de matières résiduelles. Le **tableau 29** présente ces orientations et les hypothèses retenues pour réaliser ces projections.

Tableau 29 – Hypothèses retenues basées sur les orientations gouvernementales

Orientations gouvernementales	Hypothèses
Stratégie de valorisation de la matière organique	– Hausse des redevances à l'élimination à 30 $/tonne d'ici 2023 et de 2 $/tonne les années subséquentes.
	– Le secteur ICI devra se doter d'équipement pour récupérer le papier/carton sous peine de pénalité.
	– Le secteur ICI devra se doter d'une collecte des résidus verts et de résidus alimentaires sous peine de pénalité.
	Secteur CRD : – Résidus CRD devront passer par un centre de tri reconnu par RECYC-QUÉBEC, notamment le bois, à défaut de quoi des pénalités seront imposées. – Vise l'atteinte de 85 % des matières qui transitent par un centre de tri reconnu d'ici 2031.
Élargissement de la Responsabilité élargie des producteurs (REP)	– Plastiques agricoles, bombonnes de propane de camping, etc. – Vise l'atteinte de 50 % de mise en valeur pour 2031.
Modernisation du système de consigne	– Vise l'atteinte d'un taux de mise en valeur de 90 % en 2030.
Modernisation du système de collecte sélective	– Vise l'atteinte d'un taux de mise en valeur qui varie entre 80 % à 85 % à compter de 2030. – Le taux varie en fonction de plusieurs catégories de matières, notamment, le papier/carton (85 %), les plastiques[51] (en moyenne 80 %), le verre (85 %), les métaux autres que l'aluminium (80 %) et l'aluminium (85 %).

51 Plastiques : Quatre (4) catégories de plastique sont identifées. Pour chaque catégorie, un taux de mise en valeur différent à atteindre est fixé, passant de 75 % à 85 %.

Puis, pour chacune des mesures identifiées dans le PMGMR, des hypothèses, tirées d'études réalisées au Québec, ont été appliquées aux quantités de matières afin d'obtenir les quantités projetées pour 2031. Le **tableau 30** identifie ces quantités projetées de matières résiduelles pour 2031 pour chaque secteur d'activités et le **tableau 31** ventile ces quantités par catégorie de matières.

Tableau 30 – Projection des quantités de matières générées – 2031

	Quantités en tonne			Taux de mise en valeur	Quantités en kg/hab.		
	Mises en valeur	Éliminées	Générées		Éliminées	Mises en valeur	Générées
Total	**852 488**	**301 758**	**1 154 245**	**74 %**	**423**	**1 195**	**1 618**
Résidentiel	196 836	87 394	284 229	69 %	122	276	398
ICI	230 131	126 032	356 165	65 %	177	323	500
CRD	425 520	88 331	513 851	83 %	124	596	720

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.



Tableau 31 – Projection par type de matières – 2031

		Mises en valeur (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de mise en valeur	Éliminées (kg/hab.)
Matières recyclables		123 299	39 827	163 125	75,6 %	55,9
Secteur résidentiel		55 368	15 345	70 712	78,3 %	21,5
Secteur ICI		67 930	24 484	92 414	73,5 %	34,3
Matières organiques		270 335	54 300	324 636	83,3 %	76,1
Secteur résidentiel		111 078	29 329	140 408	79,1 %	41,1
Secteur ICI		159 257	24 972	184 228	86,4 %	35,0
RDD considérés (écocentre)		1 917	2 492	4 409	43,5 %	3,5
Résidus encombrants et autres		31 417	116 808	148 224	21,2 %	163,8
Secteur résidentiel	Résidus encombrants	19 987	5 397	25 384	78,7 %	7,6
	Textiles	6 162	6 408	12 570	49,0 %	9,0
	Cendres (incinérateur)	2 325	26 458	28 783	8,1 %	37,1
	Autres matières	0	683	683	0,0 %	1,0
	Résidus ultimes	0	1 283	1 283	0,0 %	1,8
Secteur ICI	Résidus encombrants	519	111	631	82,3 %	0,2
	Plastiques agricoles	192	192	384	0,0 %	0,3
	Cendres (incinérateur)	2 231	26 913	29 144	7,7 %	37,7
	Autres matières	0	12 592	12 592	0,0 %	17,7
	Résidus ultimes	0	36 771	36 771	0,0 %	51,6
Résidus CRD		425 520	88 331	513 851	82,8 %	123,9
Agrégats		180 184	38 846	219 030	82,3 %	54,5
Non-agrégats		245 337	49 484	294 821	83,2 %	69,4

MESURES

Les démarches réalisées dans le cadre du processus de révision du PMGMR ont permis d'identifier **quarante (40) mesures à mettre en œuvre, d'ici 2031**, afin d'atteindre les objectifs de la CMQuébec (Rive-Nord). Les mesures proposées sont le résultat de réflexions avec les parties prenantes et de l'intégration des commentaires issus des différentes activités de consultation.

Dans la présente section, les mesures sont regroupées par orientation. Une courte description de chaque mesure y est proposée, de même que l'identification des responsables. Le **tableau 32**, présenté à la page 130, regroupe l'ensemble des mesures associées à la mise en œuvre, les indicateurs à mesurer et les cibles à atteindre. Les coûts et les échéanciers indiqués incombent à la CMQuébec. Les informations concernant les composantes et les municipalités, notamment les actions à mettre en œuvre, les indicateurs à mesurer, les coûts et les échéances, respectant la période d'application du PMGMR, seront précisées lors de la mise à jour des PMO (pour plus d'informations sur les PMO, se référer à la section 11 et à la fiche de mesure 34). Les cibles identifiées, à la fois dans le **tableau 32** et dans les fiches de mesures de l'annexe A, sont applicables à tous (CMQuébec, composantes et municipalités) peu importe le contenu des PMO.

L'annexe A présente chacune des mesures sous forme de fiches descriptives, lesquelles contiennent les informations sur la mise en œuvre et le suivi, sur les exemples d'actions à réaliser et les critères à considérer, les résultats visés, l'échéancier, le budget estimé, les indicateurs de suivi ainsi que les cibles à atteindre. Les responsables de la mesure et des pistes d'actions, ainsi que les collaborateurs potentiels, sont également identifiés.

RESPONSABILITÉ DES MESURES

Des responsables ont été désignés pour chacune des mesures du PMGMR. Selon la délégation des compétences en lien avec la gestion des matières résiduelles, la responsabilité d'une mesure peut notamment être attribuée aux composantes et aux municipalités, ce qui explique l'identification de plus d'un responsable selon le cas.

Les responsables identifiés aux pistes d'actions et aux critères associés aux mesures sont identifiés dans les fiches descriptives également. Lorsque la mesure, les pistes d'actions et les critères relèvent de la responsabilité des composantes et des municipalités, une distribution des responsabilités sera notamment précisée lors de la mise à jour des PMO.

DESCRIPTION DES MESURES

Orientation 1

Informer, sensibiliser et éduquer la population et les divers acteurs du territoire afin de les mobiliser et les responsabiliser face à l'importance de la gestion durable des matières résiduelles.

À l'heure actuelle, il y a peu d'information concernant les habitudes et les comportements de la population du territoire en regard de la gestion des matières résiduelles. La CMQuébec souhaite en acquérir davantage afin de déployer des outils de communication, d'information et de sensibilisation qui auront une incidence considérable sur l'adhésion et la mobilisation de la population. Outre les citoyens, d'autres grands publics ont été ciblés afin d'adapter les activités d'ISÉ en fonction de leurs réalités et besoins respectifs : les établissements scolaires et les services de garde, les acteurs du milieu de la CRD et les ICI. Considérant l'importance accordée aux activités d'ISÉ, sept (7) mesures sont proposées. Elles visent à augmenter de 14 % la quantité de matières récupérées d'ici 2031 (évalué selon l'outil de RECYC-QUÉBEC). De la sorte, différents moyens seront notamment créés et améliorés afin d'augmenter le niveau global de connaissances et d'accompagner les divers acteurs du territoire à la gestion durable des matières résiduelles.

Mesure 1

Identifier les habitudes et les comportements de la population relativement à la gestion des matières résiduelles.

La CMQuébec souhaite acquérir plus d'informations sur les habitudes de la population du territoire en lien avec la GMR, principalement dans le but de mieux cibler les messages et les moyens de communication. La CMQuébec souhaite notamment réaliser une étude sur le sujet, laquelle pourrait s'appuyer sur des sondages ou des groupes de discussion. Cette démarche permettra de mieux comprendre les freins et les obstacles à la GMR et d'adapter les actions à réaliser sur le territoire pour répondre davantage aux besoins de la population.

Responsable : CMQuébec

Cibles :

- En 2025, élaborer et mettre en œuvre un plan de marketing social basé sur les résultats du sondage sur les habitudes en GMR.
- D'ici 2031, réaliser deux sondages pour mesurer les habitudes et les comportements en GMR de la population.

Lien vers fiche descriptive

Mesure 2

Sensibiliser et accompagner la population en diffusant des informations pratiques pour elle et en développant des outils adaptés à ce public pour améliorer la gestion des matières résiduelles.

Pour susciter une plus grande prise de conscience et une meilleure mobilisation à l'égard de la GMR, la CMQuébec, les composantes et les municipalités souhaitent mettre en place des mesures afin de sensibiliser la population aux gestes qui sont posés au quotidien et les effets de ceux-ci. La CMQuébec, les composantes et les municipalités souhaitent mettre à la disposition des citoyens des outils pratiques leur permettant de mieux gérer leurs matières résiduelles.

Responsables : CMQuébec, composantes et municipalités

Cibles :

- D'ici 2026, réaliser un plan de communication.
- D'ici 2031, réaliser des campagnes d'ISÉ harmonisées.

Lien vers fiche descriptive



CMQuébec (Rive-Nord)

Mesure 3

Sensibiliser et accompagner les institutions, commerces et industries (ICI), et développer des outils adaptés à ce public pour améliorer la gestion des matières résiduelles.

Les ICI occupent la deuxième position des plus grands générateurs de matières résiduelles sur le territoire et atteignent le taux de mise en valeur le plus faible. Ce public manifeste un important besoin de soutien et d'accompagnement afin d'améliorer la gestion de leurs matières résiduelles. La mise en place d'outils adaptés à leurs besoins est requise. Diverses actions seront déployées afin d'encourager un plus grand nombre d'ICI à intégrer de meilleures pratiques. Par ailleurs, comme les ICI détiennent un grand pouvoir d'influence, à la fois auprès de leurs clients et de leurs fournisseurs, la mesure vise à créer un effet d'entrainement à grande échelle dans le but d'atteindre plus rapidement les objectifs de mise en valeur des matières résiduelles.

Responsables : CMQuébec, composantes et municipalités

Cibles :

- D'ici 2031, accompagner, informer ou sensibiliser directement les ICI du territoire à la saine gestion des matières résiduelles.
- D'ici 2031, développer au moins un outil propre aux ICI portant sur la saine gestion des matières résiduelles.

Lien vers fiche descriptive

Mesure 4

Sensibiliser et accompagner les établissements scolaires, les services de garde et leurs clientèles, et développer des outils adaptés à ce public pour améliorer la gestion des matières résiduelles.

Entre 2014 et 2019, la CMQuébec a mené un projet pilote sur la récupération des contenants dans les écoles primaires et secondaires. Ce projet testait deux modes d'implantation des collectes de contenants, soit une démarche active d'ISÉ et une démarche passive. Les conclusions de ce projet ont démontré une amélioration importante de la performance, passant d'un taux de mise en valeur de 4 % à 55 %, pour les établissements exposés à la démarche active. Les données démontrent que l'accompagnement et les outils adaptés à cette clientèle permettent de faire une grande différence. Bien que la GMR soit laissée à la discrétion de chacune des directions d'établissements, celles-ci nécessitent des ressources supplémentaires afin de réaliser une saine gestion de leurs matières résiduelles. Ainsi, l'implication des instances municipales peut jouer un rôle clé dans l'éducation en gestion des matières résiduelles des citoyens de demain.

Responsables : CMQuébec, composantes et municipalités

Cible :

- D'ici 2031, offrir à plusieurs écoles du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) des activités éducatives, un accompagnement global en GMR et des outils adaptés pour gérer adéquatement leurs matières résiduelles.

Lien vers fiche descriptive

Mesure 5

Réaliser des visites virtuelles et guidées des différentes installations de traitement des matières résiduelles.

Pour la CMQuébec, les composantes et les municipalités, une visite des installations de traitement apparaît essentielle à la sensibilisation et la compréhension de la population concernant les répercussions du geste de trier. Une visite présente la trajectoire d'une matière passant du bac à son traitement et permet de faire comprendre de manière sensorielle l'importance de trier à la source et de mieux intégrer les étapes de tri dans les installations. Cette mesure vise à améliorer le tri à la source afin d'améliorer la qualité des matières résiduelles entrantes dans les installations de traitement.

Responsables : Composantes et municipalités

Cible :

- Organiser des visites (virtuelles et/ou guidées) d'installations de gestion des matières résiduelles.

Lien vers fiche descriptive

Mesure 6

Sensibiliser et accompagner les acteurs du milieu de la construction, la rénovation et la démolition (CRD), et développer des outils adaptés pour eux afin qu'ils puissent mettre en place les meilleures pratiques pour gérer les matières résiduelles.

Selon une étude réalisée par Stantec et portant sur le portait des matières résiduelles du secteur CRD, un meilleur accompagnement et un encadrement strict devraient être réalisés par les municipalités auprès des entrepreneurs. Les acteurs du milieu de la CRD doivent mieux intégrer la gestion des matières résiduelles en amont des projets, puis trier et recycler davantage les résidus pendant le projet et en assurer un suivi. La présente mesure vise à mieux encadrer la gestion des résidus CRD, notamment en élaborant des outils pour accompagner les acteurs visés à ce sujet. De plus, des efforts doivent également être consentis afin de reconnaître les progrès des installations de traitement des CRD qui obtiennent de bons résultats de tri et de valorisation des matières résiduelles.[52]

Responsables : CMQuébec, composantes et municipalités

Cible :

- D'ici 2031, augmenter de 10 % la quantité de matières qui transitent par un centre de tri CRD reconnu (+ 24 000 tonnes) par rapport à 2019.

Lien vers fiche descriptive

52 Stantec Experts-conseils ltée, 2021

Mesure 7

Favoriser l'organisation d'événements écoresponsables sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord).

Les événements à grand déploiement sur le territoire génèrent des quantités importantes de matières résiduelles, et ce, sur une courte période. Avec cette mesure, la CMQuébec souhaite notamment mettre de l'avant des critères écoresponsables harmonisés pour l'ensemble des événements qui se déroulent sur le territoire. Ainsi, les organisateurs d'événements pourront bénéficier de balises afin de limiter la consommation et la génération de matières résiduelles, notamment les matières destinées à l'élimination. Selon une étude réalisée par le conseil québécois des événements écoresponsables (CQEER), les événements dits « écoresponsables » atteignent un taux de détournement général de leurs matières résiduelles de 77 %, ce qui contribue considérablement à l'amélioration de la gestion des matières résiduelles.

Responsables : CMQuébec, composantes et municipalités

Cible :

- D'ici 2031, organiser ou contribuer à la tenue d'événements écoresponsables offrant une saine gestion des matières résiduelles (matières recyclables et matières organiques).

Lien vers fiche descriptive



Orientation 2

Soutenir le développement de l'économie circulaire sur le territoire

Les résultats de l'inventaire des matières résiduelles démontrent qu'une quantité importante de matières est générée (958 296 tonnes). De ce nombre, presque la moitié (451 427 tonnes) a été éliminée. Parmi les matières éliminées, 37 % étaient des matières organiques, 20 % des résidus de CRD, 17 % des matières recyclables et 4 % des RDD, encombrants, textiles et plastiques agricoles. Ces matières résiduelles doivent être considérées comme des ressources et ainsi être réintégrées dans les systèmes de production et de consommation afin d'optimiser leur utilisation. Les mesures identifiées sous cette orientation visent à développer une stratégie en économie circulaire. Également, elles visent l'intégration de certaines stratégies de l'économie circulaire et une réintégration dans la boucle de certaines matières résiduelles qui ont un potentiel de mise en valeur important. Au total, huit (8) mesures sont présentées.

Mesure 8

Développer une stratégie métropolitaine et un plan d'action en économie circulaire.

À l'échelle de la CMQuébec (Rive-Nord), plusieurs organismes et partenaires œuvrant en économie circulaire démontrent de l'intérêt face au développement du modèle circulaire sur le territoire. Bien que de nombreuses actions ont été réalisées dans les dernières années en ce sens, la CMQuébec dénote un manque important de concertation entre les acteurs du milieu à cet égard, mais surtout l'absence d'une planification claire en matière de circularité. Une meilleure planification et coordination de l'économie circulaire doit être réalisée. La mesure proposée vise à mieux structurer le milieu et à assurer une complémentarité entre les acteurs œuvrant en économie circulaire. Finalement, la mesure vise à planifier et coordonner l'économie circulaire à développer en concertation avec les divers acteurs sur le territoire.

Responsable : CMQuébec

Cible :

- D'ici 2031, adopter une stratégie métropolitaine en économie circulaire, ainsi qu'un plan d'action.

Lien vers fiche descriptive

Mesure 9

Identifier les possibilités de maillages et les débouchés, à même notre territoire, pour favoriser l'économie circulaire.

L'économie circulaire permet de réaliser des économies importantes et d'atteindre de hauts standards en environnement. La présente mesure vise à déployer des initiatives novatrices d'écologie industrielle, soit l'une des stratégies de l'économie circulaire, afin de permettre la réduction des quantités de ressources consommées et d'optimiser l'utilisation de celles-ci, et ce, localement. Pour y arriver, la CMQuébec misera sur la collaboration des acteurs et la concertation entre eux.

Responsable : CMQuébec

Cible :

- D'ici 2031, créer de nombreux maillages permanents.

Lien vers fiche descriptive

Mesure 10

Optimiser et généraliser la gestion des encombrants sur le territoire afin de les détourner de l'élimination et favoriser la hiérarchie des 3RV-E.

Le processus mis en place actuellement sur le territoire pour la collecte des encombrants, notamment pour les multilogements, doit être amélioré et harmonisé. De nombreux encombrants peuvent demeurer longtemps en bordure de rue, surtout lors de la période des déménagements. Si ce n'était des conditions climatiques, certains de ces encombrants, encore en bon état, pourraient être réemployés, recyclés ou valorisés. Également, la gestion des encombrants n'est pas réalisée de manière harmonisée sur le territoire métropolitain. Cette mesure vise à généraliser la gestion de ce type de matière à l'échelle du territoire afin d'améliorer la performance de récupération et ainsi favoriser la hiérarchie des 3RV-E. Aussi, pour être en mesure de déployer un service de collecte efficace des résidus encombrants, une concertation entre les divers acteurs devra être réalisée afin de trouver des solutions aux enjeux actuels.

Responsables : CMQuébec, composantes et municipalités

Cible :

- D'ici 2031, réduire de 50 % la quantité d'encombrants éliminés sur le territoire.

Lien vers fiche descriptive



Mesure 11

Mettre en place des mécanismes pour récupérer et mettre en valeur le bois généré sur le territoire de la CMQuébec.

Les résultats de l'inventaire des matières résiduelles 2019 démontrent qu'environ 14 % du bois se destine toujours à l'élimination. Dans ce contexte, des actions supplémentaires doivent être mises de l'avant afin de trouver des solutions pour récupérer le bois généré et le réutiliser dans la mesure du possible, sinon le recycler ou le valoriser, dans le respect de la hiérarchie des 3RV-E. Pour y arriver, la réalisation d'un portrait sur le potentiel de récupération du bois et la connaissance des filières de valorisation pour le bois non récupéré représenteraient des avenues possibles.

Responsables : Composantes et municipalités

Cible :

- D'ici 2031, augmenter de 10 % la quantité de bois mise en valeur par rapport à 2019.

Lien vers fiche descriptive

Mesure 12

Mettre en place et optimiser le service de collecte des résidus verts, puis en assurer la gestion et la valorisation sur le territoire métropolitain.

Dans le secteur résidentiel, la gestion des résidus verts présente plusieurs défis sur le territoire. Afin d'encourager la réduction des quantités éliminées, les composantes et les municipalités s'engagent à mettre en place ou à optimiser les services de collecte des résidus verts pour qu'ils soient triés à la source. Cette mesure vise à optimiser, afin d'assurer un service adéquat et adapté aux réalités territoriales, le service de collecte des résidus verts. Également, la majorité des résidus verts est traitée à l'extérieur du territoire d'application du PMGMR. De ce fait, l'évaluation de la possibilité de mettre en place une plateforme de conditionnement et de traitement des résidus verts sur le territoire de la CMQuébec Rive-Nord devient pertinente. Le conditionnement et le traitement de ces résidus à même le territoire contribueront également à limiter les déplacements et à réduire les émissions de GES liées à la gestion de cette matière, par sa valorisation et sa redistribution effectuées localement.

Responsables : CMQuébec, composantes et municipalités

Cible :

- D'ici 2031, atteindre un taux de mise en valeur de 80 % des résidus verts générés.

Lien vers fiche descriptive





Mesure 13

Favoriser la collecte et la gestion des divers plastiques agricoles générés afin de les mettre en valeur.

Les plastiques sont utilisés de multiples façons dans le secteur agricole sur le territoire de la CMQuébec : ensilage, enrobage, ficelle, etc. Dans ce contexte, et considérant le volume et l'importance des plastiques agricoles dans l'agriculture moderne, il s'avère que le recyclage des plastiques constitue un réel défi. La présente mesure vise à travailler en collaboration avec tous les partenaires du milieu afin de favoriser le déploiement de points de dépôt et ainsi pouvoir récupérer l'entièreté des matières générées.

Responsables : CMQuébec, composantes et municipalités

Cible :

- D'ici 2031, augmenter la récupération des plastiques agricoles sur les territoires concernés.

Lien vers fiche descriptive

Mesure 14

Harmoniser et optimiser la gestion des biosolides municipaux.

L'harmonisation et l'optimisation de la gestion de l'ensemble des boues générées sur le territoire pourraient permettre d'assurer un traitement de qualité : les boues de meilleure qualité pourraient être recyclées en agriculture et les boues de moindres qualités pourraient être valorisées plutôt qu'éliminées. Des émissions de gaz à effet de serre pourraient ainsi être évitées. La présente mesure vise à harmoniser ou optimiser la vidange des installations septiques autonomes (ISA) et des installations municipales et assurer un meilleur suivi à l'échelle du territoire.

Responsables : Composantes et municipalités

Cible :

- D'ici 2031, mettre en valeur au moins 90 % des biosolides municipaux.

Lien vers fiche descriptive

Mesure 15

Bonifier les installations de traitement des matières résiduelles sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) pour favoriser leur efficacité énergétique et atteindre les meilleures performances environnementales.

Les installations de traitement doivent régulièrement être entretenues pour atteindre les meilleures performances environnementales. Cette mesure vise notamment à poursuivre la modernisation de l'incinérateur pour améliorer la qualité de l'air, mais également pour favoriser son efficacité énergétique. Également, elle vise à bonifier globalement les installations de traitement des matières résiduelles sur le territoire pour favoriser leur efficacité énergétique dans une optique d'économie circulaire.

Responsable : Agglomération de Québec

Cible :

- D'ici 2031, augmenter la quantité d'énergie réutilisée (réinjectée) pour améliorer l'efficacité des installations de traitement.

Lien vers fiche descriptive

Orientation 3

Favoriser les solutions de réduction à la source et de réemploi afin de lutter contre le gaspillage des ressources.

Avec une approche misant sur la hiérarchie de 3RV-E, cette orientation propose des mécanismes, des services et des programmes qui permettent de tendre vers des actions de réduction à la source et de réemploi. Les cinq (5) mesures associées à cette orientation visent notamment l'évaluation de différents leviers (mécanismes financiers, réglementation, mesures incitatives, etc.) et la mise en place d'actions pour lutter contre le gaspillage des ressources. La CMQuébec souhaite travailler avec les composantes, les municipalités et des collaborateurs, notamment pour augmenter la part du réemploi dans les écocentres, pour réduire l'utilisation des produits à usage unique et pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

Mesure 16

Réduire l'utilisation des produits à usage unique.

Une grande quantité de produits à usage unique est consommée et jetée quotidiennement sur le territoire. Considérant leurs effets néfastes et ce qu'ils deviendront dans l'environnement, la CMQuébec propose de réduire l'utilisation des produits à usage unique, notamment ceux faits de plastique. Pour ce faire, plusieurs actions concrètes seront déployées par différents partenaires issus de la chaîne de valeur des matières plastiques. Certaines mesures incitatives seront mises en place afin d'encourager les organisations et la population à revoir leurs habitudes de consommation, et ce, dans le respect de la hiérarchie des 3RV-E.

Responsable : CMQuébec

Cible :

- D'ici 2031, diminuer de 60 % la quantité de produits à usage unique éliminés qui seront ciblés.

Lien vers fiche descriptive



Mesure 17

Identifier les pertes, tout au long de la chaîne de production et de distribution alimentaire, et assurer la mise en place de mécanismes de récupération pour les surplus alimentaires afin de réduire le gaspillage.

RECYC-QUÉBEC souligne que 58 % (35,5 millions de tonnes) de la nourriture est jetée tout au long de la chaîne de mise en valeur des aliments au Canada. Dans ce contexte, la CMQuébec souhaite jouer un rôle actif dans la mise en place d'initiatives visant à réduire le gaspillage alimentaire. Pour ce faire, elle propose notamment de financer des mécanismes de récupération des surplus alimentaires. De cette façon, la CMQuébec espère faire bénéficier les personnes moins bien nanties des ressources alimentaires disponibles et faire diminuer les coûts pour soutenir la lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté.

Responsable : CMQuébec

Cibles :

- D'ici 2026, réaliser un portrait afin d'obtenir des données sur les pertes alimentaires et sur les initiatives de récupération en place.
- D'ici 2031, augmenter le nombre de mécanismes de récupération de surplus alimentaires par rapport à la donnée obtenue dans le portrait.

Lien vers fiche descriptive

Mesure 18

Mettre en place des mesures incitatives pour encourager la réduction à la source et le réemploi.

La CMQuébec souhaite augmenter le nombre d'initiatives de réemploi offertes sur le territoire, notamment par les composantes et les municipalités, en rendant, par exemple, le réemploi plus attractif et plus intéressant, entre autres pour la population. Sachant que plusieurs produits ont un grand potentiel pour une seconde utilité, cette action permettrait à la fois de respecter la hiérarchie des 3RV-E et de réduire l'élimination de produits ayant encore de la valeur.

Responsables : Composantes et municipalités

Cible :

- D'ici 2031, mettre en place de nouvelles mesures incitatives qui contribuent à la réduction à la source et au réemploi.

Lien vers fiche descriptive

Mesure 19

Harmoniser, à l'échelle de la CMQuébec (Rive-Nord), les réglementations municipales, adapter les outils réglementaires aux nouvelles normes gouvernementales et en assurer leur application.

Au cours des prochaines années, et à l'échelle du Québec, plusieurs changements importants seront déployés en GMR tels que la SVMO, la modernisation de la collecte sélective et de la consigne, la révision du Règlement sur la récupération et la valorisation des produits des entreprises, l'abrogation du Règlement sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés, etc. De ce fait, les outils de planification et de réglementation actuellement en place devront prendre en considération l'ensemble des changements proposés pour améliorer la performance du système de la GMR au Québec.

Responsables : CMQuébec, composantes et municipalités

Cible :

- D'ici 2031, la majorité des municipalités ont révisé leur réglementation.

Lien vers fiche descriptive

Mesure 20

Répertorier et analyser les différents mécanismes financiers incitatifs en gestion des matières résiduelles et, le cas échéant, proposer des manières innovantes en s'inspirant de différents modèles.

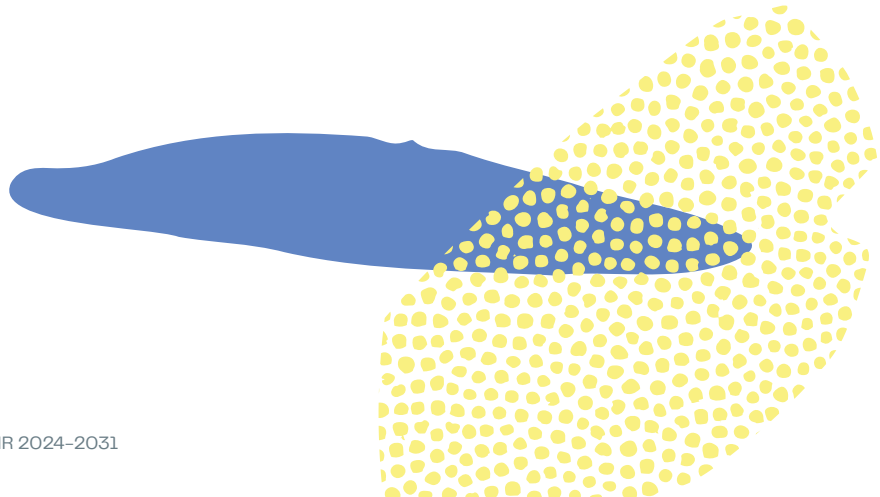
Bien qu'une amélioration de la gestion des matières résiduelles soit constatée sur le territoire entre les années 2013 et 2019, l'inventaire 2019 démontre qu'il reste beaucoup de travail à réaliser pour atteindre les objectifs du Plan d'action québécois 2019-2024 et de la SVMO. Les ICI doivent participer davantage à la saine gestion des matières résiduelles, tout comme les CRD. Un chantier de travail sur les différents mécanismes financiers incitatifs en gestion des matières résiduelles doit être mis en place afin d'évaluer les meilleurs mécanismes à mettre en œuvre pour engendrer rapidement des changements de comportements permettant de lutter contre le gaspillage des ressources, réduire à la source et favoriser le réemploi.

Responsables : CMQuébec, composantes et municipalités

Cible :

- D'ici 2030, réaliser un portrait diagnostic et un rapport de recommandation sur les mécanismes financiers applicables.

Lien vers fiche descriptive



Orientation 4

Améliorer l'accès au tri ainsi qu'aux équipements de récupération.

L'amélioration des taux de mise en valeur passe par la mise en place de services adéquats et par l'utilisation d'équipements permettant un tri et une récupération optimale des matières. Les neuf (9) mesures de cette orientation visent à augmenter la desserte de certaines collectes, à élargir les services de récupération, à mettre en place de nouveaux modes de traitements, à fournir un accompagnement dans l'implantation d'équipements dans certains milieux et à améliorer les équipements de collecte. Toutes ces mesures contribuent à l'atteinte des grands objectifs nationaux de la PQGMR, de son plan d'action et de la SVMO.

Mesure 21

Collaborer avec l'organisme de gestion désigné (OGD) pour aider à l'implantation, l'élargissement et l'accompagnement des ICI et des multilogements dans l'adhésion à la collecte sélective et à acquérir les bons équipements de récupération pour optimiser le tri à la source.

Sur le territoire, la collecte sélective est implantée en partie seulement, notamment dans les immeubles de type multilogements. Il s'avère également que certains ICI ne sont toujours pas desservis par une collecte sélective. Comme le taux de mise en valeur pour les matières recyclables est peu élevé (50 %), il est proposé de mettre en place des mesures afin de récupérer l'ensemble des matières recyclables générées. Pour y arriver, il est nécessaire d'étendre la collecte sélective à tous les immeubles multilogements et les ICI et y implanter les bons équipements de récupération. Considérant la modernisation de la collecte sélective, une étroite collaboration sera nécessaire avec l'organisme de gestion désigné (OGD) afin de favoriser la mobilisation et l'adhésion des acteurs du milieu.

Responsables : Composantes et municipalités

Cibles :

- D'ici 2031, augmenter les quantités de matières recyclables collectées pour le secteur ICI.
- D'ici 2031, réduire de 14 % la quantité de matières recyclables en provenance des ICI et des multilogements retrouvées à l'élimination par rapport à 2019.
- D'ici 2031, desservir tous les multilogements par les services de collecte des matières recyclables.

Lien vers fiche descriptive



Mesure 22

Implanter un service de collecte municipale et de tri des matières organiques (résidus alimentaires et résidus verts) pour les secteurs résidentiel et ICI du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) et mettre en place des mesures incitatives.

Avant 2023, peu de collectes des matières organiques étaient offertes sur le territoire. Pour atteindre l'objectif du gouvernement de 60 % de recyclage de la matière organique d'ici 2023, et de 70 % d'ici 2030, l'implantation d'une collecte municipale et d'une collecte pour les ICI est primordiale. Par ailleurs, la SVMO prévoit que 100 % des résidences et des ICI devront être desservis par un service de collecte en 2025. Également, pour avoir pleinement droit à la redistribution des redevances à l'élimination, la gestion des résidus alimentaires et des résidus verts devra être implantée sur l'ensemble du territoire. Dans ce contexte, les composantes et les municipalités s'engagent à mettre en place une collecte des matières organiques (résidus alimentaires et résidus verts) triées à la source, et à détailler dans leur PMO les actions qui seront à mettre en œuvre pour y arriver.

Responsables : Composantes et municipalités

Cibles :

- D'ici 2025, 100 % des portes résidentielles et des ICI sont desservis par la collecte des matières organiques.
- D'ici 2030, atteindre 80 % de mise en valeur (recyclage ou valorisation) des matières organiques visées par la SVMO.

Lien vers fiche descriptive

Mesure 23

Participer à l'optimisation de la gestion des matières résiduelles dans les établissements scolaires, les services de garde et leurs clientèles, et ce, en collaboration avec l'organisme de gestion désigné (OGD) pour la collecte sélective.

Afin d'implanter une gestion globale des matières résiduelles dans les établissements scolaires et les services de garde du territoire (collecte sélective, déchets, matières organiques), et selon les résultats d'une étude réalisée par la CMQuébec en 2019, il s'avère qu'un accompagnement actif permet d'aider à faire augmenter de façon importante le taux de mise en valeur. Une optimisation de la GMR permettrait donc de voir le taux de mise en valeur des matières recyclables augmenter, de même que le taux de mise en valeur des matières organiques.

Responsables : CMQuébec, composantes et municipalités

Cible :

- D'ici 2031, augmenter le taux de récupération des matières résiduelles (matières recyclables et organiques) à 75 % dans les établissements scolaires et les services de garde.

Lien vers fiche descriptive

Mesure 24

Optimiser l'accès aux écocentres et aux points de dépôt sur le territoire ainsi que leurs services et diversifier les types de matières qui y sont admises.

La SVMO vise à optimiser les écocentres par l'élargissement des bonnes pratiques et une accessibilité accrue, notamment par le tri à la source qui pourrait être réalisé dans les écocentres pour le bois, et dans ceux pour les résidus de CRD. Dans ce contexte, la CMQuébec souhaite améliorer l'accessibilité des citoyens aux points de dépôt et au réseau des écocentres.

Responsables : Composantes et municipalités

Cibles :

- D'ici 2031, augmenter le nombre de visites à l'écocentre par rapport à 2019.
- D'ici 2031, augmenter l'accessibilité en assurant la présence d'un écocentre ou un point de dépôt à proximité des milieux de vie.

Lien vers fiche descriptive

Mesure 25

En collaboration avec l'organisme de gestion désigné (OGD), favoriser l'accès au tri hors foyer et dans les bâtiments publics en tout temps sur le territoire.

Pour augmenter le taux de mise en valeur global, cette mesure vise à offrir à la population l'accès au tri sur l'ensemble du territoire, en complément de l'accès aux différents modes de collecte.

Responsables : Composantes et municipalités

Cible :

- D'ici 2031, veiller à ce que les lieux publics identifiés dans le plan de desserte soient équipés d'îlots de tri.

Lien vers fiche descriptive



Mesure 26

Mettre en place et harmoniser les mesures incitatives pour promouvoir l'herbicyclage, le feuillicyclage, les compostages domestique et communautaire.

Selon une étude réalisée par la firme Léger en 2021 pour la Ville de Québec, seulement 21 % des citoyens-propriétaires résidentiels interrogés affirment qu'ils pratiquent l'herbicyclage et le feuillicyclage pour tous les résidus de jardinage de leur ménage. De la même façon, peu de citoyens (13 %) pratiquent le compostage domestique ou le vermicompostage. La présente mesure vise essentiellement à réduire la quantité de feuilles et de gazon retrouvée dans les déchets et dans la collecte de résidus verts. Elle vise également l'augmentation de la pratique des compostages domestique et communautaire par les citoyens, notamment en favorisant un meilleur accompagnement et une meilleure formation.

Responsables : Composantes et municipalités

Cible :

- D'ici 2031, mettre en place des initiatives pour promouvoir l'herbicyclage, le feuillicyclage, et les compostages domestique et communautaire.

Lien vers fiche descriptive

Mesure 27

Optimiser la gestion des matières sans débouchés ou sans collecte structurée sur le territoire afin de les mettre en valeur.

Plusieurs matières résiduelles générées sur le territoire présentent un faible taux de mise en valeur, par exemple le textile, les matériaux de rembourrage, les matelas, les autres matériaux de construction, le gypse, etc. L'absence de débouchés explique principalement cette situation. Cependant, le développement de nouvelles filières ou l'avènement de nouvelles entreprises de récupération au Québec permettraient d'optimiser la mise en valeur de ces matières en leur donnant une seconde vie.

Responsables : CMQuébec, composantes et municipalités

Cibles :

- D'ici 2029, réaliser un portrait diagnostic sur les matières sans débouchés ou sans collecte structurée qui identifie des solutions à mettre en œuvre sur le territoire.
- D'ici 2031, réduire la quantité de matières visées (sans débouchés ou sans collecte structurée) dans les ordures (caractérisation).

Lien vers fiche descriptive



Mesure 28

Optimiser la gestion du textile sur le territoire de la CMQuébec.

La surabondance de textile et sa faible mise en valeur sont des problématiques observées sur le territoire. Bien que le textile possède une valeur commerciale, il n'existe actuellement aucune solution à grande échelle pour améliorer sa mise en valeur. L'installation de boîtes de dons illicites est remarquée à plusieurs endroits sur le terrioitre et il n'existe toujours pas d'encadrement à cet égard. De plus, peu d'informations sont disponibles sur le marché du textile. Une meilleure compréhension de ce marché s'avère indispensable afin de proposer des solutions adaptées pour optimiser la récupération et la mise en valeur du textile.

Responsables : CMQuébec, composantes et municipalités

Cibles :

- D'ici 2029, réaliser un portrait-diagnostic sur la gestion des textiles sur le territoire.
- D'ici 2031, réduire la quantité de textiles dans les ordures (caractérisation).

Lien vers fiche descriptive

Mesure 29

Bonifier les opérations et les équipements de collecte en lien avec la gestion des matières résiduelles.

Les flux de transport des matières résiduelles sont une source notable d'émission de GES. C'est dans ce contexte que la CMQuébec souhaite accorder une place importante à la réduction des émissions liées aux opérations de collecte et de transport. Pour y arriver, il est notamment proposé d'optimiser les opérations et les déplacements des diverses collectes et de favoriser le traitement des matières sur le territoire d'application du PMGMR ou à proximité de celui-ci en l'absence d'installations sur le territoire. Également, il sera possible d'évaluer la transition des camions de collecte vers des énergies renouvelables. Finalement, la bonification des opérations et des équipements de collecte vise à améliorer la qualité du tri et la traçabilité des matières résiduelles.

Responsables : Composantes et municipalités

Cible :

- D'ici 2031, mettre en place des initiatives pour améliorer les activités de collecte et réduire les émissions de GES.

Lien vers fiche descriptive



Orientation 5

Soutenir et favoriser la commercialisation et la consommation responsables.

La mise en place de mesures adaptées pour outiller la population à mieux consommer et à consommer en moins grande quantité est essentielle pour viser une consommation plus responsable. Quatre (4) mesures sous-tendent cette orientation. Elles visent à promouvoir et soutenir les bonnes pratiques en GMR et à mettre en place des programmes, des services ou des actions qui incitent à faire des choix plus responsables et durables. Cette orientation vise ultimement à engendrer des changements de comportements pour réduire la génération de matières résiduelles dans tous les secteurs d'activités.

Mesure 30

Encourager, promouvoir et soutenir les initiatives qui contribuent à la réduction des matières résiduelles et au réemploi.

Dans un contexte où la consommation des ressources par habitant est en constante progression, la CMQuébec souhaite accorder une priorité absolue à la réduction à la source en fonction du principe des 3RV-E, à l'instar de la Politique québécoise. La CMQuébec souhaite grandement encourager toute la population ainsi que les entreprises à consommer et à produire de façon plus responsable afin de réduire la génération de déchets. La réduction à la source constitue d'ailleurs un élément phare du présent PMGMR. Pour mener à bien cette mesure, la CMQuébec proposera plusieurs initiatives qui permettront de prévenir ou de réduire la génération de matières.

Responsables : CMQuébec, composantes et municipalités

Cibles :

- D'ici 2028, mettre en place un programme de soutien financier métropolitain à la mission afin de soutenir les organismes qui contribuent à la réduction des matières résiduelles et au réemploi.
- D'ici 2030, mettre en place des initiatives permettant la réduction à la source et le réemploi.

Lien vers fiche descriptive



Mesure 31

Reconnaître les bonnes pratiques des partenaires, des ICI et des municipalités qui réalisent une saine gestion des matières résiduelles.

La CMQuébec souhaite encourager et mobiliser les ICI, les partenaires ainsi que les municipalités à poursuivre leurs efforts afin d'atteindre un taux de mise en valeur plus important. Par le fait même, cette mesure vise également à inciter les entreprises à miser sur l'innovation technologique afin de réduire la génération des matières et de limiter l'extraction de ressources naturelles.

Responsable : CMQuébec

Cible :

- D'ici 2031, reconnaître plusieurs pratiques de saine gestion des matières résiduelles.

Lien vers fiche descriptive

Mesure 32

Réaliser une étude de marché sur le réemploi à l'échelle du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord).

La CMQuébec souhaite évaluer toutes les possibilités liées au réemploi sur le territoire. Dans ce contexte, il est d'abord proposé d'élaborer un portrait détaillé (nombre d'entreprises, viabilité, type de produits, localisation, accessibilité, etc.) nécessaire à la compréhension du marché du réemploi sur le territoire. Par la suite, un diagnostic pourra être posé et différentes pistes d'action pourront être proposées (optimisation, investissement, etc.) afin de rendre le réemploi plus attractif.

Responsable : CMQuébec

Cible :

- D'ici 2029, réaliser une étude de marché sur le réemploi.

Lien vers fiche descriptive

Mesure 33

Favoriser et mettre en valeur la réparation sur le territoire.

L'accès à la réparation des appareils électroménagers et électroniques est incontournable pour réduire la quantité de matières résiduelles générées. Le soutien financier des initiatives d'autoréparation, le déploiement de formations en réparation et la mise en valeur des lieux sur le territoire métropolitain qui réparent des objets sont essentiels. Ils permettront d'inciter la population à mieux consommer, mais permettront d'influencer le marché pour avoir des produits d'une plus grande qualité et réparables. Cette mesure vise à promouvoir la réparation sur le territoire et à mieux outiller la population sur les éléments à considérer lorsque vient le temps d'acheter un nouveau produit.

Responsables : CMQuébec, composantes et municipalités

Cible :

- D'ici 2030, augmenter la mise en place d'initiatives pour favoriser la réparation.

Lien vers fiche descriptive

Orientation 6

Renforcer le réseautage entre les acteurs en GMR et améliorer les connaissances afin d'optimiser les opérations en gestion des matières résiduelles.

Cette orientation contient sept (7) mesures qui visent à développer des collaborations avec les divers organismes et les diverses organisations du territoire afin de partager les compétences et d'améliorer les pratiques en gestion des matières résiduelles. Cette orientation prévoit aussi des mesures qui permettront d'acquérir de façon régulière de nouvelles connaissances, de favoriser la diffusion et de développer des outils pour suivre l'avancement du PMGMR.

Mesure 34

Mettre à jour les plans de mise en œuvre (PMO) et assurer un suivi annuel.

Cette mesure vise à réaliser, de façon concertée, une mise à jour de la première génération des PMO qui découlent du PMGMR. Les composantes devront mettre à jour leur PMO, suivant le cadre inscrit dans le guide d'accompagnement (mesure 39), et intégrer les indicateurs de mesures qui s'appliquent aux actions planifiées et qui contribuent à l'atteinte des cibles identifiées pour chacune des mesures du PMGMR. Une reddition de compte régulière devra être réalisée lors des rencontres de comité technique quant à l'avancement des actions du PMO, mais également annuellement pour la production du bilan annuel sur l'avancement du PMGMR. Un accompagnement technique sera réalisé par la CMQuébec.

Responsables : Composantes et municipalités

Cibles :

- D'ici 2025, mettre à jour tous les PMO des composantes.
- Annuellement, réaliser une reddition de compte sur les mesures et les indicateurs mesurés à la CMQuébec.

Lien vers fiche descriptive

Mesure 35

Créer un réseau d'entraide en gestion des matières résiduelles ainsi qu'en approvisionnement responsable et réaliser des ateliers de bonnes pratiques.

Afin d'atteindre les objectifs métropolitains et d'assurer une harmonisation entre les actions des partenaires sur l'ensemble du territoire, la CMQuébec propose de mettre sur pied un vaste réseau qui permettra le transfert et le partage des connaissances et des expertises en GMR. Pour ce faire, il est proposé de tenir des rencontres, des conférences et des formations en lien notamment avec l'approvisionnement responsable.

Responsable : CMQuébec

Cibles :

- D'ici 2027, créer un réseau d'entraide en approvisionnement responsable.
- D'ici 2031, adopter une stratégie en approvisionnement responsable.
- D'ici 2031, développer un outil en approvisionnement responsable.

Lien vers fiche descriptive

Mesure 36

Mettre en place des mécanismes de concertation et d'échanges selon les besoins identifiés et les problématiques rencontrées en GMR.

Dans le but d'échanger sur les besoins du milieu et les différents problèmes de la GMR, la CMQuébec souhaite réaliser plusieurs rencontres annuelles afin de favoriser la recherche conjointe de solutions et d'innovations pour améliorer la situation. L'implantation de la collecte des matières organiques sera un réel défi à l'échelle du territoire. Il est donc possible que ce thème soit abordé lors des premières rencontres. De façon générale, cette mesure vise à améliorer la qualité des gestes posés et la réduction du gaspillage des ressources, ce qui permettra ultimement d'atteindre d'excellentes performances environnementales.

Responsable : CMQuébec

Cible :

- D'ici 2031, tenir plusieurs rencontres sur différentes thématiques en GMR.

Lien vers fiche descriptive

Mesure 37

Appuyer les instances gouvernementales et collaborer étroitement avec elles pour réaliser l'atteinte des objectifs.

Au Québec, la modernisation du système de collecte sélective et de la consigne et la mise en œuvre de la SVMO entraineront de nombreux changements importants au cours des prochaines années. Plusieurs règlements et projets de règlements, en cours de révision, devraient aussi amener des changements substantiels dans le cadre de la GMR. Dans ce contexte, et considérant les responsabilités légales qui incombent à la CMQuébec dans le cadre de la révision du PMGMR, il apparaît primordial de poursuivre les échanges et de bien communiquer avec le gouvernement sur les changements à venir. Il incombe également à la CMQuébec de réaliser des représentations politiques afin de susciter des changements qui aideront les instances municipales à avancer plus rapidement vers l'atteinte des objectifs nationaux.

Responsable : CMQuébec

Cible :

- D'ici 2031, réaliser plusieurs représentations ou implications auprès des instances gouvernementales.

Lien vers fiche descriptive

Mesure 38

Réaliser des caractérisations des déchets aux deux ans pour les secteurs résidentiel et ICI du territoire.

Afin de mieux identifier les matières ayant un potentiel de mise en valeur dans les déchets, la CMQuébec souhaite réaliser des caractérisations de façon plus récurrente, soit aux deux ans. L'objectif est de mieux cibler un secteur ou des types de matières, de façon à adapter les actions de communication ainsi que les messages auprès des différentes clientèles, de même que de possibles ajustements aux opérations courantes de collecte. Autre élément important, cette action permettra également de mesurer la pertinence et la portée des mesures qui seront mises en place chaque année.

Responsable : CMQuébec

Cible :

- D'ici 2031, réaliser quatre (4) caractérisations des déchets pour les secteurs résidentiel et ICI.

Lien vers fiche descriptive

Mesure 39

Mettre en œuvre le PMGMR, en assurer la surveillance et le suivi.

Actuellement, il n'existe pas de cadre défini pour guider les composantes du territoire dans le travail à réaliser pour mettre à jour les PMO. Dans ce contexte, il est nécessaire de créer un guide pour orienter les travaux à réaliser, notamment parce que les PMO ne découlent pas d'obligations légales. En effet, ce sont des documents de planification qui ont été demandés à partir du PMGMR 2016-2021 afin de réaliser un suivi et une surveillance adéquate sur le territoire auprès des différentes composantes. Ce guide permettra de créer un cadre, incluant des critères à considérer, pour orienter adéquatement et guider les instances municipales dans la mise à jour de cet outil de planification.

Responsables : CMQuébec , composantes et municipalités

Cibles :

- Annuellement, produire et diffuser un bilan sur l'avancement du PMGMR.
- D'ici 2025, créer et diffuser un guide d'accompagnement à l'intention des instances municipales du territoire pour la révision et la mise à jour des PMO.
- D'ici 2025, développer et mettre à la disposition des instances municipales du territoire un système de reddition de compte.

Lien vers fiche descriptive

Mesure 40

Collaborer et assurer une communication étroite avec les Organismes de gestion désignées (OGD) afin d'assurer le succès du déploiement de la modernisation de la collecte sélective et de la consigne.

La modernisation des systèmes de la collecte sélective et de la consigne constitue un chantier majeur. Celui-ci engendrera des changements importants en gestion des matières résiduelles dans les prochaines années. Considérant que cette modernisation vise une approche élargie des producteurs (REP) et que la gestion de la collecte sélective et de la consigne seront confiées à des organismes de gestion désignés par RECYC-QUÉBEC, une collaboration étroite entre tous les acteurs municipaux, y compris la CMQuébec, est essentielle pour favoriser une transition adéquate vers la modernisation de ces systèmes.

Responsables : CMQuébec et composantes

Cible :

- D'ici 2031, recevoir régulièrement les données et l'information sur la collecte sélective et la consigne, des OGD, permettant de mesurer l'atteinte des objectifs du PMGMR.

Lien vers fiche descriptive

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Le **tableau 32** résume l'ensemble des mesures, identifie les responsables, les échéances et les coûts. Les coûts annuels et totaux à l'horizon 2031, de même que les échéances, sont présentés dans ce tableau, mais seulement pour les mesures et les actions du PMGMR qui incombent à la CMQuébec.

Les dépenses financières incluses dans les prévisions comprennent les achats de matériel, les contrats attribués à des ressources externes et les montants réservés pour financer certains projets en lien avec la mise en œuvre du PMGMR. L'investissement en temps de ressources humaines est ventilé pour chacune des mesures et des actions attribuées à la CMQuébec afin de prévoir les efforts qui devront être déployés annuellement pour mettre en œuvre le PMGMR (annexe A). Au total, la CMQuébec prévoit injecter environ 2,1 M$ en ressources financières entre 2024 et 2030 pour la mise en œuvre de son PMGMR, soit environ 297 000 $ en moyenne annuellement. Les années 2024 et 2026 sont les plus importantes en matière de dépenses pour la CMQuébec en raison des études qui seront entamées.

L'annexe A (fiches de mesures) reprend chacune des mesures et intègre l'ensemble des informations dans une fiche descriptive. Une priorisation des mesures a été réalisée initialement pour dresser le calendrier de mise en œuvre. Puis, selon les montants disponibles annuellement pour la CMQuébec, le calendrier de mise en œuvre a été élaboré et les montants ventilés.

Quant aux coûts annuels et totaux des mesures et des actions sous la responsabilité des composantes et des municipalités, ils seront déterminés lors de la mise à jour des PMO où une ventilation budgétaire sera demandée. Également, selon les mesures qui leur incombent et selon les actions qui seront choisies dans les PMO, les échéances seront précisées. Toutefois, en se basant sur le total des dépenses associées à la mise en œuvre du PMGMR entre les années 2016 et 2021, et en établissant une moyenne par composante, un montant d'environ 13,6 M$ pourrait être injecté entre les années 2024 à 2030.

Tableau 32 – Planification 2024-2031

Mesure	Responsable (s)	Coût total pour la CMQuébec 2024-2030
1. Identifier les habitudes et les comportements de la population relativement à la gestion des matières résiduelles.	CMQuébec	**70 000 $**
2. Sensibiliser et accompagner la population en diffusant des informations pratiques pour elle et en développant des outils adaptés à ce public pour améliorer la gestion des matières résiduelles.	CMQuébec Composantes Municipalités	**170 000 $**
3. Sensibiliser et accompagner les institutions, commerces et industries (ICI), et développer des outils adaptés à ce public pour améliorer la gestion des matières résiduelles.	CMQuébec Composantes Municipalités	**90 000$**
4. Sensibiliser et accompagner les établissements scolaires, les services de garde et leurs clientèles, et développer des outils adaptés à ce public pour améliorer la gestion des matières résiduelles.	CMQuébec Composantes Municipalités	**95 000$**
5. Réaliser des visites virtuelles et guidées des différentes installations de traitement des matières résiduelles.	Composantes Municipalités	**À déterminer dans les PMO**
6. Sensibiliser et accompagner les acteurs du milieu de la construction, la rénovation et la démolition (CRD), et développer des outils adaptés pour eux afin qu'ils puissent mettre en place les meilleures pratiques pour gérer les matières résiduelles.	CMQuébec Composantes Municipalités	**90 000$**
7. Favoriser l'organisation d'événements écoresponsables sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord).	CMQuébec Composantes Municipalités	**45 000 $**
8. Développer une stratégie métropolitaine et un plan d'action en économie circulaire.	CMQuébec	**120 000 $**
9. Identifier les possibilités de maillages et les débouchés, à même notre territoire, pour favoriser l'économie circulaire.	CMQuébec	**100 000 $**
10. Optimiser et généraliser la gestion des encombrants sur le territoire afin de les détourner de l'élimination et favoriser la hiérarchie des 3RV-E.	CMQuébec Composantes Municipalités	**30 000 $**
11. Mettre en place des mécanismes pour récupérer et mettre en valeur le bois généré sur le territoire de la CMQuébec.	Composantes Municipalités	**À déterminer dans les PMO**
12. Mettre en place et optimiser le service de collecte des résidus verts, puis en assurer la gestion et la valorisation sur le territoire métropolitain.	CMQuébec Composantes Municipalités	**50 000 $**
13. Favoriser la collecte et la gestion des divers plastiques agricoles générés afin de les mettre en valeur.	CMQuébec Composantes Municipalités	**40 000 $**

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	30 000 $	10 000 $					30 000 $
	20 000 $	60 000 $	10 000 $	10 000 $	10 000 $	40 000 $	20 000 $
			20 000 $	20 000 $	20 000 $	15 000 $	15 000 $
		20 000 $	15 000 $	15 000 $	15 000 $	15 000 $	15 000 $
			20 000 $	20 000 $	20 000 $	15 000 $	15 000 $
			15 000 $	10 000 $	10 000 $	5 000 $	5 000 $
	40 000 $	40 000 $	10 000 $	5 000 $	5 000 $	10 000 $	10 000 $
			20 000 $	25 000 $	25 000 $	15 000 $	15 000 $
				10 000 $	10 000 $	10 000 $	
		10 000 $	10 000 $	30 000 $			
	10 000 $	10 000 $	10 000 $	10 000 $			

Mesure	Responsable (s)	Coût total pour la CMQuébec 2024-2030
14. Harmoniser et optimiser la gestion des biosolides municipaux.	Composantes Municipalités	**À déterminer dans les PMO**
15. Bonifier les installations de traitement des matières résiduelles sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) pour favoriser leur efficacité énergétique et atteindre les meilleures performances environnementales.	Agglomération de Québec	**À déterminer dans les PMO**
16. Réduire l'utilisation des produits à usage unique.	CMQuébec	**45 000 $**
17. Identifier les pertes, tout au long de la chaîne de production et de distribution alimentaire, et assurer la mise en place de mécanismes de récupération pour les surplus alimentaires afin de réduire le gaspillage.	CMQuébec	**60 000 $**
18. Mettre en place des mesures incitatives pour encourager la réduction à la source et le réemploi.	Composantes Municipalités	**À déterminer dans les PMO**
19. Harmoniser, à l'échelle de la CMQuébec (Rive-Nord), les réglementations municipales, adapter les outils réglementaires aux nouvelles normes gouvernementales et en assurer leur application.	CMQuébec Composantes Municipalités	**30 000 $**
20. Répertorier et analyser les différents mécanismes financiers incitatifs en gestion des matières résiduelles et, le cas échéant, proposer des manières innovantes en s'inspirant de différents modèles.	CMQuébec Composantes Municipalités	**100 000 $**
21. Collaborer avec l'organisme de gestion désigné (OGD) pour aider à l'implantation, l'élargissement et l'accompagnement des ICI et des multilogements dans l'adhésion à la collecte sélective et à acquérir les bons équipements de récupération pour optimiser le tri à la source.	Composantes Municipalités	**À déterminer dans les PMO**
22. Implanter un service de collecte municipale et de tri des matières organiques (résidus alimentaires et résidus verts) pour les secteurs résidentiel et ICI du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) et mettre en place des mesures incitatives.	Composantes Municipalités	**À déterminer dans les PMO**
23. Participer à l'optimisation de la gestion des matières résiduelles dans les établissements scolaires, les services de garde et leurs clientèles, et ce, en collaboration avec l'organisme de gestion désigné (OGD) pour la collecte sélective.	CMQuébec Composantes Municipalités	**200 000 $**
24. Optimiser l'accès aux écocentres et aux points de dépôt sur le territoire ainsi que leurs services et diversifier les types de matières qui y sont admises.	Composantes Municipalités	**À déterminer dans les PMO**
25. En collaboration avec l'organisme de gestion désigné (OGD), favoriser l'accès au tri hors foyer et dans les bâtiments publics en tout temps sur le territoire.	Composantes Municipalités	**À déterminer dans les PMO**
26. Mettre en place et harmoniser les mesures incitatives pour promouvoir l'herbicyclage, le feuillicyclage, les compostages domestique et communautaire.	Composantes Municipalités	**À déterminer dans les PMO**
27. Optimiser la gestion des matières sans débouchés ou sans collecte structurée sur le territoire afin de les mettre en valeur.	CMQuébec Composantes Municipalités	**70 000 $**

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	10 000 $	5 000 $	5 000 $	5 000 $	10 000 $	10 000 $	
		20 000 $	20 000 $	20 000 $			
	10 000 $	10 000 $	10 000 $				
	20 000 $	20 000 $	15 000 $	15 000 $	15 000 $	15 000 $	
	20 000 $	40 000 $	20 000 $	30 000 $	20 000 $	40 000 $	30 000 $
					20 000 $	25 000 $	25 000 $

Mesure	Responsable (s)	Coût total pour la CMQuébec 2024-2030
28. Optimiser la gestion du textile sur le territoire de la CMQuébec.	CMQuébec Composantes Municipalités	**40 000 $**
29. Bonifier les opérations et les équipements de collecte en lien avec la gestion des matières résiduelles.	Composantes Municipalités	**À déterminer dans les PMO**
30. Encourager, promouvoir et soutenir les initiatives qui contribuent à la réduction des matières résiduelles et au réemploi.	CMQuébec Composantes Municipalités	**115 000 $**
31. Reconnaître les bonnes pratiques des partenaires, des ICI et des municipalités qui réalisent une saine gestion des matières résiduelles.	CMQuébec	**80 000 $**
32. Réaliser une étude de marché sur le réemploi à l'échelle du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord).	CMQuébec	**30 000 $**
33. Favoriser et mettre en valeur la réparation sur le territoire.	CMQuébec Composantes Municipalités	**30 000 $**
34. Mettre à jour les plans de mise en œuvre (PMO) et assurer un suivi annuel.	Composantes Municipalités	**À déterminer dans les PMO**
35. Créer un réseau d'entraide en gestion des matières résiduelles ainsi qu'en approvisionnement responsable et réaliser des ateliers de bonnes pratiques.	CMQuébec	**15 000 $**
36. Mettre en place des mécanismes de concertation et d'échanges selon les besoins identifiés et les problématiques rencontrées en GMR.	CMQuébec	**27 500 $**
37. Appuyer les instances gouvernementales et collaborer étroitement avec elles pour l'atteinte des objectifs.	CMQuébec	**35 000 $**
38. Réaliser des caractérisations des déchets aux deux ans pour les secteurs résidentiel et ICI du territoire.	CMQuébec	**230 000 $**
39. Mettre en œuvre le PMGMR, en assurer la surveillance et le suivi.	CMQuébec Composantes Municipalités	**90 000 $**
40. Collaborer et assurer une communication étroite avec les Organismes de gestion désignées (OGD) afin d'assurer le succès du déploiement de la modernisation de la collecte sélective et de la consigne.	CMQuébec Composantes	**22 500 $**
		2 120 000 $

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	10 000 $	10 000 $			10 000 $	10 000 $	
	20 000 $	20 000 $	25 000 $	15 000 $	15 000 $	10 000 $	10 000 $
		30 000 $			30 000 $	20 000 $	
			20 000 $	5 000 $	5 000 $		
					15 000 $	15 000 $	
	5 000 $	5 000 $	5 000 $				
	5 000 $	5 000 $	5 000 $	5 000 $	2 500 $	2 500 $	2 500 $
	5 000 $	5 000 $	5 000 $	5 000 $	5 000 $	5 000 $	5 000 $
	90 000 $		40 000 $		50 000 $		50 000 $
	20 000 $	15 000 $	10 000 $	15 000 $	10 000 $	10 000 $	10 000 $
	5 000 $	5 000 $	2 500 $	2 500 $	2 500 $	2 500 $	2 500 $
	320 000 $	**340 000 $**	**312 500 $**	**272 500 $**	**325 000 $**	**290 000 $**	**260 000 $**

MISE EN ŒUVRE, SURVEILLANCE ET SUIVI

La CMQuébec souhaite se doter d'un système rigoureux de suivi au cours des prochaines années. D'ailleurs, l'article 53.9 de la LQE précise qu'un système de surveillance et de suivi doit être inclus dans le PMGMR. Il doit permettre de vérifier périodiquement l'état d'avancement de sa mise en œuvre et de sa performance.

D'abord, les cibles et les indicateurs devront être mesurés régulièrement, afin de produire un bilan annuel pour les municipalités, les composantes et la CMQuébec. Il sera ainsi possible de suivre adéquatement l'avancement des mesures et de veiller à l'atteinte des cibles et des objectifs.

Ensuite, **la CMQuébec souhaite réaliser, de façon concertée, une mise à jour de la première génération des PMO du PMGMR, et ce, dès 2024**. Les composantes seront encadrées par un guide d'accompagnement qui leur sera remis dès l'adoption par règlement du présent PMGMR (en référence à l'action de la mesure 39). Les PMO devront respecter le cadre et la période d'application du PMGMR en reprenant les mesures où les composantes et municipalités sont indiquées comme responsables. Pour chacune des mesures où elles sont identifiées, elles devront détailler les actions à réaliser et les échéances tout en considérant leur réalité territoriale. Les composantes devront également réaliser des prévisions budgétaires annuelles, et ce, pour les sept années de mise en œuvre du PMGMR. Les indicateurs de mesures identifiés dans le PMGMR, s'appliquant aux actions qu'elles devront identifier dans leur PMO, devront être vérifiés régulièrement afin de s'assurer qu'elles contribuent à l'atteinte des cibles identifiées au PMGMR. La CMQuébec s'assurera que les cibles à atteindre figurent aux PMO. Afin d'assurer une cohérence entre les éléments du PMGMR et ceux inscrits dans les PMO, la CMQuébec proposera que les PMO soient adoptés par résolution du conseil et qu'ils soient transmis par la suite à la CMQuébec pour analyse. De cette manière, la procédure de mise à jour des PMO deviendra plus officielle et respectera le cadre du PMGMR afin d'être en mesure de réaliser des bilans annuels et des suivis en lien avec l'atteinte des objectifs et des cibles par mesures. Il sera demandé aux MRC et à l'agglomération de réaliser, annuellement, une reddition de compte à la CMQuébec sur la base des indicateurs et des mesures réalisées et en cours.

En réalisant des caractérisations des matières résiduelles aux deux ans, comme prévu à la mesure 38, la CMQuébec s'assure d'un suivi et d'une surveillance, et pourra agir rapidement quant à l'atteinte des cibles et des objectifs de la GMR sur le territoire à l'horizon 2031.

Parallèlement, la CMQuébec produira une planification annuelle à l'échelle métropolitaine incluant un budget prévisionnel pour la mise en œuvre des mesures. Ensuite, elle réalisera un bilan annuel et un rapport présentant l'état de l'avancement des mesures, qu'elle transmettra au conseil de la CMQuébec. Ces deux documents seront rendus accessibles au public dès leur transmission au conseil de la CMQuébec. La CMQuébec, les composantes et les municipalités devront, par souci de transparence, communiquer et faire référence à ces documents notamment sur leurs sites internet respectifs.

Afin de favoriser la mobilisation des acteurs du milieu de la GMR, notamment les élus du conseil de la CMQuébec, il est proposé de travailler étroitement avec un comité métropolitain d'orientation en environnement, composé de plusieurs élus du conseil.

La CMQuébec travaillera également à la création d'un observatoire métropolitain. Celui-ci permettra d'assurer le suivi des indicateurs et de leur performance quant à l'atteinte des cibles identifiées par mesure, tout en assurant leur diffusion.

La CMQuébec souhaite également mettre en place de nombreux lieux d'échanges sur la gestion des matières résiduelles, notamment avec le personnel technique des composantes, soit les responsables de la gestion des matières résiduelles, de même que les partenaires et collaborateurs qui seront impliqués dans la mise en œuvre du PMGMR. Ces moments d'échanges permettront de suivre l'avancement des mesures et d'identifier les principaux enjeux, auxquels il sera possible de trouver des solutions concertées.

Toujours dans le but de favoriser l'adhésion, la concertation et la mobilisation des parties prenantes, la CMQuébec juge essentiel de reconnaître les efforts de certains générateurs, de faire connaître des projets innovants, ou de reconnaître les actions et les acteurs les plus performants en gestion des matières résiduelles.

La CMQuébec et les composantes, en collaboration avec les partenaires du milieu, mettront en place plusieurs activités d'ISÉ, et planifieront à cette fin les différentes communications. L'uniformisation des messages a une incidence majeure sur la compréhension des gestes posés et, ultimement, sur la génération et la mise en valeur des matières résiduelles.

CONCLUSION

En regard des principaux constats et des défis identifiés sur le territoire métropolitain en gestion des matières résiduelles, la CMQuébec propose des objectifs ambitieux afin d'atteindre, voire dépasser, les objectifs du gouvernement. En effet, réduire à 423 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant constituera un effort important pour tous les acteurs du milieu.

Pour ce faire, la CMQuébec vise plusieurs objectifs spécifiques, selon les catégories de matières résiduelles générées à savoir :

Recycler 76 %
du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal;

Recycler 81 %
des matières organiques;

Recycler et valoriser 83 %
des résidus de construction, rénovation et démolition;

Recycler et valoriser 44 %
des résidus domestiques dangereux hors REP;

Recycler et valoriser 79 %
des résidus encombrants;

Mettre en valeur 49 %
des textiles.

Le vaste processus de concertation ayant mené à la révision du PMGMR a permis de dresser un portrait précis et complet de la gestion des matières résiduelles sur le territoire. À partir de toutes les informations recueillies au cours de cet exercice, cinq grands défis ont été identifiés à l'horizon 2031. Parmi ceux-ci, la collecte et la mise en valeur des matières organiques de même que l'adhésion et la responsabilisation des ICI à l'égard de la GMR apparaissent prioritaires pour les prochaines années afin d'atteindre minimalement les objectifs du gouvernement. Pour y arriver, la CMQuébec misera sur la collaboration et la concertation entre les divers acteurs du territoire.

La vision et les six grandes orientations adoptées par la CMQuébec la guideront pour atteindre les objectifs à l'horizon 2031. C'est également en **sensibilisant davantage** les citoyens quant à leurs gestes posés au quotidien qu'ils acquerront et développeront de meilleures pratiques et que nous pourrons collectivement tendre vers l'atteinte des objectifs.

La **hiérarchie des 3RV-E** fait partie intégrante de la majorité des 40 mesures proposées par la CMQuébec à l'horizon 2031. La CMQuébec souhaite **privilégier des solutions de réduction à la source et de réemploi** et mettre en place un système durable et efficient de gestion des matières résiduelles.

L'économie circulaire fera dorénavant partie de la culture de tous les acteurs afin de réaliser des économies importantes et d'atteindre de hauts standards en environnement. La mise en place de processus exemplaires, dans toutes les sphères de la gestion des matières résiduelles, permettra enfin de minimiser l'empreinte écologique collective, notamment les émissions de gaz à effet de serre, favorisant ainsi l'amélioration de la qualité de nos milieux de vie.

La CMQuébec souhaite se doter d'un **système rigoureux de suivi** au cours des prochaines années afin de mesurer annuellement, à l'aide d'indicateurs, l'état d'avancement de la mise en œuvre et de la performance. Il sera ainsi possible de réaliser rapidement des ajustements afin de rectifier au besoin la situation.

La CMQuébec entend donc s'investir activement dans la mise en œuvre du PMGMR 2024-2031 en continuant de bonifier les activités de concertation et de collaboration existantes avec ses composantes et ses partenaires et de miser sur ces actions afin d'assurer une saine gestion des matières résiduelles sur son territoire.

BIBLIOGRAPHIE

Agglomération de Québec. (s.d.). Règlement de l'agglomération sur la gestion des matières résiduelles. Récupéré sur https://reglements.ville.quebec.qc.ca/fr/showdoc/cr/R.A.V.Q.506

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale. (2021, Octobre 5). Reconnaissance des efforts pour l'incinérateur par le directeur de santé publique de la Capitale-Nationale. Québec.

Circle Economy. (2021). Rapport sur l'indice de circularité de l'économie – Québec. Récupéré sur https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/rapport-indice-circularite-fr.pdf

Communauté métropolitaine de Québec (CMQ). (2020). Demande de renseignements concernant la quantité de matières résiduelles traitées. Récupéré sur https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=3PzNPopvlkCZOwyI3zAtZxneXGL5U-lDm2mA9BXfbiNUM0lMWjE0QlhQMVoxWEVPNENNWFMyQlFIUS4u

Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec). (2021a). Occupation générale du sol.

Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec). (2021 b). Repensons la gestion de nos matières résiduelles. Récupéré sur Bâtir ensemble https://www.batirensemble.cmquebec.qc.ca/repensons-la-gestion-de-nos-matieres-residuelles

Conseil National Zéro Déchet. (2018). Le gaspillage alimentaire à la maison. Récupéré sur Love Food Hate Waste : https://lovefoodhatewaste.ca/fr/a-propos/le-gaspillage-alimentaire-au-canada/

Gouvernement du Québec. (2021, Décembre 8). Compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles. Gazette officielle du Québec(49), 7306. Récupéré sur http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=76022.pdf

Gouvernement du Québec. (2021, Octobre 13). Récupération et valorisation de produits par les entreprises. Gazette officielle du Québec(41), 6544. Récupéré sur http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=75738.pdf

Léger. (2021). Gestion des matières résiduelles : Habitudes, perception et satisfaction – Ville de Québec.

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN). (2020, Septembre). Découpage des arrondissements de la Ville de Québec.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). (2020). Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO). Récupéré sur https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/organique/strategie-valorisation-matiere-organique.pdf

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). (2021a). L'élimination des résidus ultimes – Rapport sectoriel du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). (2021 b). Modernisation des systèmes québécois de consigne et de collecte sélective. Récupéré sur Environnement : https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/consigne-collecte/index.htm

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). (2021c). Registre des évaluations environnementales. Récupéré surMELCC : https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/projet.asp?no_dossier=3211-23-094

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). (2021 d). Registre des évaluations environnementales, décret 1236-2021. Récupéré sur MELCC : https://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/decret/2021/1236-2021.pdf

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). (2021e). Régime de compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles. Récupéré sur Environnement : https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/regime-compensation/index.htm

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). (2022e). Registre des émissions de gaz à effet de serre. Récupéré sur Environnement : https://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/ges/registre/index.htm

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). (2020, Janvier). Communauté métropolitaine de Québec. Récupéré sur Découpage administratif MERN, janvier 2020. Superficies compilées par le MERN, mars 2019. Décret de population (1214-2019) : https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/organisation_municipale/cartotheque/CMQuebec.pdf

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). (2011). Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR). Récupéré sur https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/pgmr/presentation.pdf

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). (2012). Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques. Récupéré sur https://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/plan_action/pacc2020.pdf

Pierre-Luc Dessureault, H. C. (2020). Nouvelle stratégie de gestion des matières résiduelles (GMR) de la Ville de Québec afin de répondre à la PQGMR et aux ODD des Nations-Unies. Université du Québec à Chicoutimi (UQAC).

Recyc-Québec. (2018). Feuillet – économie circulaire et économie linéaire. Récupéré sur https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/feuillet-economie-lineaire-circulaire.pdf

Recyc-Québec. (2019). Politique québécoise de gestion des matières résiduelles – Plan d'action 2019-2024. Récupéré sur Politique québécoise de gestion des matières résiduelles : https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/plan-action-2019-2024-pqgmr.pdf

Recyc-Québec. (2020, Décembre). Document d'information sur le droit de regard – Le droit d'interdire ou de limiter l'élimination sur son territoire de matières résiduelles provenant de l'extérieur. Récupéré sur https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/document-information-droit-regard-pgmr.pdf

Recyc-Québec. (2021 b). Portrait des comportements et des attitudes des citoyens québécois à l'égard des 3RV Récupéré sur https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/etude-portrait-comportements-citoyens2021.pdf

Recyc-Québec. (2021 b). Programme de reconnaissance des centres de tri de CRD. Récupéré sur Recyc-Québec : https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/programme-reconnaissance-centre-de-tri-liste-installations.pdf

Recyc-Québec. (2022). Réduction du gaspillage alimentaire par les citoyens. Récupéré sur Recyc-Québec : https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/municipalites/matieres-organiques/reduction-gaspillage-alimentaire

Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP). (s.d.). Qui nous sommes. Récupéré sur La Régie verte : https://www.laregieverte.ca/a-propos/qui-nous-sommes/

Stantec Experts-conseils ltée. (2021). Portrait des matières résiduelles du secteur CRD sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec Rive-Nord – Rapport final.

Ville de Québec. (2021a). Centre de biométhanisation de l'agglomération de Québec. Récupéré sur Ville de Québec : https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/planification-orientations/matieres-residuelles/valorisation_matieres_organiques/

Ville de Québec. (2021 b). Écocentres. Récupéré sur Ville de Québec : https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/environnement/matieres-residuelles/ecocentres/index.aspx

Ville de Québec. (2021c). Incinérateur. Récupéré sur : https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/environnement/installations-municipales/incinerateur.aspx



ANNEXE A

Fiches explicatives par mesure

Orientation 1	Informer, sensibiliser et éduquer afin de mobiliser et responsabiliser la population et les divers acteurs du territoire à l'importance de la gestion durable des matières résiduelles.

Mesure 1 : Identifier les habitudes et les comportements de la population relativement à la gestion des matières résiduelles

Description de la mesure

La CMQuébec souhaite acquérir plus d'informations sur les habitudes de la population du territoire en lien avec la GMR, principalement dans le but de mieux cibler les messages et les moyens de communication. La CMQuébec souhaite notamment réaliser une étude sur le sujet, laquelle pourrait s'appuyer sur des sondages ou des groupes de discussion. Cette démarche permettra de mieux comprendre les freins et les obstacles à la GMR et d'adapter les actions à réaliser sur le territoire pour répondre davantage aux besoins de la population.

Type de mesure	Acquisition de connaissances
Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable)	– Réaliser une étude pour identifier les habitudes et les comportements de la population à la bonne gestion de leurs matières résiduelles. (CMQuébec) – Réaliser un plan de marketing social pour la gestion des matières résiduelles sur le territoire découlant de l'étude. (CMQuébec)
Résultats visés	– Améliorer les connaissances sur les habitudes des diverses tranches de la population du territoire. – Innover dans les moyens de rejoindre la population. – Adapter les actions à réaliser sur le territoire pour répondre davantage aux besoins de la population.
Contribution aux objectifs gouverne-mentaux	– Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées – Autre : Acquisition de connaissances
Secteur visé	Résidentiel

Mise en œuvre de la mesure

Responsable	CMQuébec	**Exemple de collaborateur (s)**	Université Laval, composantes, municipalités.
Échéancier	2024, 2025, 2030		

Budget

Ressources	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Humaines	10 000 $	10 000 $					20 000 $	**40 000 $**
Matérielles	20 000 $						10 000 $	**30 000 $**
Total/an	**30 000 $**	**10 000 $**					**30 000 $**	**70 000 $**

Surveillance et suivi

Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

- Nombre de personnes sondées dans le cadre du sondage.
- Nombre de mesures à mettre en œuvre dans le plan de marketing social.
- Nombre de mesures réalisées annuellement dans le plan de marketing social.
- Réalisation du plan de marketing social.

Cibles

- En 2025, élaborer et mettre en œuvre un plan de marketing social basé sur les résultats du sondage sur les habitudes en GMR.
- D'ici 2031, réaliser deux sondages pour mesurer les habitudes et les comportements en GMR de la population.

Mesure 2 : Sensibiliser et accompagner la population en diffusant des informations pratiques pour elle et en développant des outils adaptés à ce public pour améliorer la gestion des matières résiduelles.

Description de la mesure

Pour susciter une plus grande prise de conscience et une meilleure mobilisation à l'égard de la GMR, la CMQuébec, les composantes et les municipalités souhaitent mettre en place des mesures afin de sensibiliser la population aux gestes qui sont posés au quotidien et les effets de ceux-ci. La CMQuébec, les composantes et les municipalités souhaitent mettre à la disposition des citoyens des outils pratiques leur permettant de mieux gérer leurs matières résiduelles.

Type de mesure

Information, sensibilisation, éducation (ISÉ)

Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable)

- Élaborer un plan de communication. (CMQuébec)
- Élaborer et mettre en œuvre des campagnes annuelles d'ISÉ harmonisées sur le territoire, notamment pour : défaire des mythes, informer sur la traçabilité des matières collectées, parler de consommation responsable et de surconsommation, de réemploi, de saine gestion des encombrants, particulièrement pendant les déménagements, et éduquer sur la disposition adéquate des résidus domestiques dangereux, parler de l'importance de la qualité du tri des matières recyclables, la gestion des matières organiques, le gaspillage alimentaire. (CMQuébec)
- Diffuser les campagnes et les outils ISÉ développés. (Composantes et municipalités)
- Déployer des patrouilles vertes pour sensibiliser à la saine gestion des matières résiduelles. (Composantes et municipalités)
- Communiquer et faire connaître les règlements municipaux en gestion de matières résiduelles. (Composantes et municipalités)
- Mettre à jour, bonifier et revoir l'appellation pour le bottin du réemploi et en favoriser sa diffusion. (CMQuébec)
- Intégrer les données GMR à l'Atlas statistique de la CMQuébec et favoriser sa diffusion. (CMQuébec)
- Poursuivre les activités de diffusion auprès de la population en ce qui concerne des études réalisées, des rapports, etc. (CMQuébec)
- Faire connaître les organismes du territoire œuvrant en réemploi, réalisant de la réparation de produits et ceux favorisant la réduction à la source (ex. : épiceries en vrac, lieux d'achats en vrac, etc.) (CMQuébec)

Résultats visés

- Améliorer la qualité du tri des matières récupérées.
- Optimiser la participation à la collecte sélective et à la collecte des matières organiques.
- Améliorer la confiance de la population à l'égard de la gestion des matières résiduelles.
- Responsabiliser la population face à la gestion de ses matières résiduelles.
- Réduire la quantité de matières, détenant un potentiel de mise en valeur, dans les lieux d'élimination.
- Mettre à jour et développer une plateforme de diffusion des données en gestion des matières résiduelles.
- Augmenter la transparence des données en les diffusant.
- Augmenter les connaissances de la population notamment en lien avec les organismes œuvrant en gestion des matières résiduelles.

Contribution aux objectifs gouverne-mentaux

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

Secteur visé

Résidentiel

Mise en œuvre de la mesure

Responsables

CMQuébec, composantes et municipalités

Échéancier

2024-2030

Budget

Ressources	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Humaines	10 000 $	20 000 $	10 000 $	10 000 $	10 000 $	10 000 $	10 000 $	**80 000 $**
Matérielles	10 000 $	40 000 $				30 000 $	10 000 $	**90 000 $**
Total/an	**20 000 $**	**60 000 $**	**10 000 $**	**10 000 $**	**10 000 $**	**40 000 $**	**20 000 $**	**170 000 $**

N.B. À noter que les échéances inscrites sont déterminées pour les pistes d'actions qui incombent à la CMQuébec. Les échéances pour les composantes et les municipalités seront précisées dans les PMO des composantes. Également, les montants inscrits s'appliquent uniquement aux pistes d'actions qui incombent à la CMQuébec. Les montants pour les composantes et les municipalités seront déterminés et ventilés dans les PMO des composantes.

Surveillance et suivi

Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

- Réalisation du plan de communication.
- Nombre de personnes rejointes par chaque campagne.
- Nombre de campagnes diffusées et thèmes abordés.
- Nombre de municipalités ayant une patrouille verte.
- Nombre de personnes sensibilisées par des actions ISÉ.
- Nombre de communications vulgarisées réalisées sur les règlements en GMR.
- Nombre d'outils mis à la disposition de la population.
- Nombre de visites des outils Web.
- Nombre de publications diffusées à la population.

Cibles

- D'ici 2026, réaliser un plan de communication.
- D'ici 2031, réaliser des campagnes d'ISÉ harmonisées.

Mesure 3 : Sensibiliser et accompagner les institutions, commerces et industries (ICI), et développer des outils adaptés à ce public pour améliorer la gestion des matières résiduelles.

Description de la mesure

Les ICI occupent la deuxième position des plus grands générateurs de matières résiduelles sur le territoire et atteignent le taux de mise en valeur le plus faible. Ce public manifeste un important besoin de soutien et d'accompagnement afin d'améliorer la gestion de leurs matières résiduelles. La mise en place d'outils adaptés à leurs besoins est requise. Diverses actions seront déployées afin d'encourager un plus grand nombre d'ICI à intégrer de meilleures pratiques. Par ailleurs, comme les ICI détiennent un grand pouvoir d'influence, à la fois auprès de leurs clients et de leurs fournisseurs, la mesure vise à créer un effet d'entrainement à grande échelle dans le but d'atteindre plus rapidement les objectifs de mise en valeur des matières résiduelles.

Type de mesure

Information, sensibilisation, éducation (ISÉ)

Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable)

- Fournir des critères harmonisés en approvisionnement responsable qu'il serait possible d'intégrer dans les appels d'offres. (CMQuébec)
- Développer des outils adaptés selon les besoins pour améliorer la gestion des matières résiduelles. (CMQuébec)
- Déployer des patrouilles vertes pour les ICI à la saine gestion des matières résiduelles. (Composantes et municipalités)
- Offrir de l'accompagnement, un suivi et un soutien logistique. (Composantes et municipalités)
- Développer et fournir des affiches informatives pour sensibiliser les employés et visiteurs à l'importance de la qualité du tri des matières résiduelles. (Composantes et municipalités)
- Communiquer et faire connaître les règlements municipaux en gestion de matières résiduelles. (Composantes et municipalités)

Résultats visés

- Améliorer la qualité du tri des matières récupérées.
- Optimiser la participation à la collecte sélective et à la collecte des matières organiques.
- Améliorer la confiance des ICI à l'égard de la gestion des matières résiduelles.
- Réduire la quantité de matières, détenant un potentiel de mise en valeur, dans les lieux d'élimination.
- Développer des outils adaptés aux besoins des ICI pour améliorer la gestion de leurs matières résiduelles.
- Augmenter les connaissances des ICI en gestion des matières résiduelles.

Contribution aux objectifs gouvernementaux

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

Secteur visé

Industries, commerces et institutions (ICI)

Mise en œuvre de la mesure

Responsables

CMQuébec, composantes et municipalités

Échéancier

2026-2030

Budget

Ressources	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Humaines			10 000 $	10 000 $	10 000 $	10 000 $	10 000 $	**50 000 $**
Matérielles			10 000 $	10 000 $	10 000 $	5 000 $	5 000 $	**40 000 $**
Total/an			**20 000 $**	**20 000 $**	**20 000 $**	**15 000 $**	**15 000 $**	**90 000 $**

N.B. À noter que les échéances inscrites sont déterminées pour les pistes d'actions qui incombent à la CMQuébec. Les échéances pour les composantes et les municipalités seront précisées dans les PMO des composantes. Également, les montants inscrits s'appliquent uniquement aux pistes d'actions qui incombent à la CMQuébec. Les montants pour les composantes et les municipalités seront déterminés et ventilés dans les PMO des composantes.

Surveillance et suivi

Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

- Nombre d'ICI accompagnés, informés ou sensibilisés.
- Nombre de consultations des outils développés pour les ICI.
- Nombre d'outils développés pour les ICI.

Cibles

- D'ici 2031, accompagner, informer ou sensibiliser directement les ICI du territoire à la saine gestion des matières résiduelles.
- D'ici 2031, développer au moins un outil propre aux ICI portant sur la saine gestion des matières résiduelles.

Mesure 4 : Sensibiliser et accompagner les établissements scolaires, les services de garde et leurs clientèles, et développer des outils adaptés à ce public pour améliorer la gestion des matières résiduelles.

Description de la mesure

Entre 2014 et 2019, la CMQuébec a mené un projet pilote sur la récupération des contenants dans les écoles primaires et secondaires. Ce projet testait deux modes d'implantation des collectes de contenants, soit une démarche active d'ISÉ et une démarche passive. Les conclusions de ce projet ont démontré une amélioration importante de la performance, passant d'un taux de mise en valeur de 4 % à 55 %, pour les établissements exposés à la démarche active. Les données démontrent que l'accompagnement et les outils adaptés à cette clientèle permettent de faire une grande différence. Bien que la GMR soit laissée à la discrétion de chacune des directions d'établissements, celles-ci nécessitent des ressources supplémentaires afin de réaliser une saine gestion de leurs matières résiduelles. Ainsi, l'implication des instances municipales peut jouer un rôle clé dans l'éducation en gestion des matières résiduelles des citoyens de demain.

Type de mesure

Information, sensibilisation, éducation (ISÉ)

Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable)

- Financer une partie des activités éducatives dans les écoles afin d'avoir une approche harmonisée à l'échelle métropolitaine. (CMQuébec)
- Développer des outils adaptés aux besoins des établissements scolaires. (CMQuébec)
- Fournir de l'accompagnement, du soutien et un suivi régulier. (Composantes et municipalités)
- Fournir des outils (matériel, ISÉ) pour aider au tri des matières (ex. : des affiches, des guides de tri, de la formation, du matériel pour réaliser le tri et la collecte des matières recyclables et résidus alimentaires.) (Composantes et municipalités)
- Maintenir et poursuivre les activités éducatives dans les écoles et tout autre programme municipal. (Composantes et municipalités)

Résultats visés

- Améliorer la qualité du tri des matières récupérées.
- Optimiser la participation à la collecte sélective et à la collecte des matières organiques.
- Responsabiliser nos générations futures face à la gestion de ses matières résiduelles.
- Réduire la quantité de matières, détenant un potentiel de mise en valeur, dans les lieux d'élimination.
- Développer des outils adaptés aux besoins des établissements éducatifs et services de garde pour améliorer la gestion de leurs matières résiduelles.
- Augmenter les connaissances de nos enfants, citoyens de demain, en gestion des matières résiduelles.

Contribution aux objectifs gouvernementaux

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

Secteur visé

Industries, commerces et institutions (ICI)

Mise en œuvre de la mesure

Responsables CMQuébec, composantes et municipalités

Exemple de collaborateur (s) Quebec'ERE, AmiEs de la Terre

Échéancier 2025-2030

Budget

Ressources	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Humaines		10 000 $	5 000 $	5 000 $	5 000 $	5 000 $	5 000 $	**35 000 $**
Matérielles		10 000 $	10 000 $	10 000 $	10 000 $	10 000 $	10 000 $	**60 000 $**
Total/an		**20 000 $**	**15 000 $**	**15 000 $**	**15 000 $**	**15 000 $**	**15 000 $**	**95 000 $**

N.B. À noter que les échéances inscrites sont déterminées pour les pistes d'actions qui incombent à la CMQuébec. Les échéances pour les composantes et les municipalités seront précisées dans les PMO des composantes. Également, les montants inscrits s'appliquent uniquement aux pistes d'actions qui incombent à la CMQuébec.

Surveillance et suivi

Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

- Nombre de classes différentes qui ont participé à une activité éducative en GMR.
- Nombre d'écoles différentes visitées pour un accompagnement ou des activités éducatives.
- Nombre d'écoles accompagnées pour améliorer la gestion des matières résiduelles.
- Montant accordé pour les activités éducatives dans les écoles du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord).
- Nombre d'outils développés pour les établissements scolaires.

Cible

- D'ici 2031, offrir à plusieurs écoles du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) des activités éducatives, un accompagnement global en GMR et des outils adaptés pour gérer adéquatement leurs matières résiduelles.

Commentaires ou précisions sur la mesure

Un accompagnement représente un diagnostic complet afin de s'assurer que les établissements scolaires soient bien équipés et desservis par les collectes.

Mesure 5 : Réaliser des visites virtuelles et guidées des différentes installations de traitement des matières résiduelles.

Description de la mesure

Pour la CMQuébec, les composantes et les municipalités, une visite des installations de traitement apparaît essentielle à la sensibilisation et la compréhension de la population concernant les répercussions du geste de trier. Une visite présente la trajectoire d'une matière passant du bac à son traitement et permet de faire comprendre de manière sensorielle l'importance de trier à la source et de mieux intégrer les étapes de tri dans les installations. Cette mesure vise à améliorer le tri à la source afin d'améliorer la qualité des matières résiduelles entrantes dans les installations de traitement.

Type de mesure	Information, sensibilisation, éducation (ISÉ)
Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable)	– Organiser des portes ouvertes et/ou des visites virtuelles auprès de clientèles cibles des différentes installations de gestion des matières résiduelles sur le territoire, notamment dans les écocentres, à l'incinérateur, au LET et au centre de biométhanisation. (Composantes et municipalités)
Résultats visés	– Sensibiliser les citoyens civils et corporatifs. – Améliorer la compréhension des étapes de tri dans les installations. – Faire comprendre l'importance de l'action de trier à la source.
Contribution aux objectifs gouverne-mentaux	– Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées – Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal – Recycler 60 % des matières organiques putrescibles – Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD – Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)
Secteur visé	Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) ☒ Construction, rénovation et démolition (CRD) ☒

Mise en œuvre de la mesure

Responsables	Composantes et municipalités	**Exemple de collaborateur (s)**	Société VIA
Échéancier	2024–2030 **Les échéances seront précisées dans les PMO*		

Budget	**Ressources**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**Total**
	Humaines								
	Matérielles								
	Total/an								

Surveillance et suivi

Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

- Nombre de portes ouvertes organisées.
- Nombre de personnes présentes aux visites des différentes installations.
- Nombre de vues des visites virtuelles.
- Nombre de vidéos réalisées à titre de visites virtuelles.

Cible

- Organiser des visites (virtuelles et/ou guidées) d'installations de gestion des matières résiduelles.

Mesure 6 : Sensibiliser et accompagner les acteurs du milieu de la construction, la rénovation et la démolition (CRD), et développer des outils adaptés pour eux afin qu'ils puissent mettre en place les meilleures pratiques pour gérer les matières résiduelles.

Description de la mesure

Selon une étude réalisée par Stantec et portant sur le portait des matières résiduelles du secteur CRD, un meilleur accompagnement et un encadrement strict devraient être réalisés par les municipalités auprès des entrepreneurs. Les acteurs du milieu de la CRD doivent mieux intégrer la gestion des matières résiduelles en amont des projets, puis trier et recycler davantage les résidus pendant le projet et en assurer un suivi. La présente mesure vise à mieux encadrer la gestion des résidus CRD, notamment en élaborant des outils pour accompagner les acteurs visés à ce sujet. De plus, des efforts doivent également être consentis afin de reconnaitre les progrès des installations de traitement des CRD qui obtiennent de bons résultats de tri et de valorisation des matières résiduelles.

Type de mesure	Information, sensibilisation, éducation (ISÉ) Gestion des résidus de CRD et recours à des centres de tri CRD reconnus
Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable)	– Développer des outils pratiques pour mieux encadrer la gestion des résidus de CRD. (CMQuébec) – Promouvoir les centres de tri qui détiennent la certification du Programme de reconnaissance de RECYC-QUÉBEC pour les centres de tri de résidus de CRD sur le territoire et encourager leur utilisation pour l'obtention d'un permis. (CMQuébec) – Créer un répertoire permettant de voir où il est possible de disposer de certaines ressources et matériaux de CRD encore réemployables. (CMQuébec) – Développer un outil sur les certifications existantes et les performances des centres de tri de matériaux de construction. (CMQuébec) – Identifier, cibler et réaliser des activités ISÉ. (Composantes et municipalités) – Communiquer et faire connaître les règlements municipaux en gestion de matières résiduelles. (Composantes et municipalités) – Développer et fournir de l'affichage pour les conteneurs et les camions de collecte de matières résiduelles. (Composantes et municipalités) – Offrir de l'accompagnement et de la formation sur la gestion des résidus et des matériaux CRD. (Composantes et municipalités) – Constituer et mettre à la disposition du secteur CRD une escouade mobile pour aider à faire un meilleur tri sur les chantiers. (Composantes et municipalités)
Résultats visés	– Encadrer la gestion des résidus CRD. – Généraliser les critères à respecter à l'échelle de la CMQuébec. – Améliorer le tri des résidus de CRD. – Encourager les entrepreneurs à utiliser les services des centres de tri résidus de CRD qui ont adhéré au Programme de reconnaissance de RECYC-QUÉBEC pour les centres de tri de résidus de CRD.
Contribution aux objectifs gouvernementaux	– Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD
Secteur visé	Résidentiel Industries, commerces et institutions (ICI) Construction, rénovation et démolition (CRD)

Mise en œuvre de la mesure

Responsables	CMQuébec, composantes et municipalités	**Exemple de collaborateur (s)**	Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ)
Échéancier	2026-2030		

Budget

Ressources	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**Total**
Humaines			10 000 $	10 000 $	10 000 $	10 000 $	10 000 $	**50 000 $**
Matérielles			10 000 $	10 000 $	10 000 $	5 000 $	5 000 $	**40 000 $**
Total/an			**20 000 $**	**20 000 $**	**20 000 $**	**15 000 $**	**15 000 $**	**90 000 $**

N.B. À noter que les échéances inscrites sont déterminées pour les pistes d'actions qui incombent à la CMQuébec. Les échéances pour les composantes et les municipalités seront précisées dans les PMO des composantes. Également, les montants inscrits s'appliquent uniquement aux pistes d'actions qui incombent à la CMQuébec. Les montants pour les composantes et les municipalités seront déterminés et ventilés dans les PMO des composantes.

Surveillance et suivi

Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

- Nombre d'outils développés spécifiquement pour le milieu CRD.
- Nombre de municipalités qui diffusent l'information sur le tri des matériaux de CRD.
- Nombre de personnes qui ont été sensibilisées à propos de la saine gestion des matériaux de CRD.
- Quantité de matières résiduelles transitant par des centres de tri CRD reconnus.

Cible

- D'ici 2031, augmenter de 10 % la quantité de matières qui transitent par un centre de tri CRD reconnu (+ 24 000 tonnes) par rapport à 2019.

Mesure 7 : Favoriser l'organisation d'événements écoresponsables sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord)

Description de la mesure

Les événements à grand déploiement sur le territoire génèrent des quantités importantes de matières résiduelles, et ce, sur une courte période. Avec cette mesure, la CMQuébec souhaite notamment mettre de l'avant des critères écoresponsables harmonisés pour l'ensemble des évènements qui se déroulent sur le territoire. Ainsi, les organisateurs d'événements pourront bénéficier de balises afin de limiter la consommation et la génération de matières résiduelles, notamment les matières destinées à l'élimination. Selon une étude réalisée par le conseil québécois des événements écoresponsables (CQEER), les événements dits « écoresponsables » atteignent un taux de détournement général de leurs matières résiduelles de 77 %, ce qui contribue considérablement à l'amélioration de la gestion des matières résiduelles.

Type de mesure	Information, sensibilisation, éducation (ISÉ)
Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable)	– Élaborer, en collaboration avec les composantes, une politique métropolitaine d'événements écoresponsables associée au milieu municipal en s'inspirant des pratiques existantes. (CMQuébec) – Soutenir et accompagner les composantes et les municipalités dans la mise en œuvre et le suivi de la politique métropolitaine d'événements écoresponsables. (CMQuébec) – Inciter et responsabiliser les organisateurs d'événements à adopter des mesures écoresponsables. (Composantes et municipalités) – Mettre en œuvre la politique métropolitaine d'événements écoresponsables pour les événements municipaux et auprès des organisateurs d'événements requérant des besoins financiers ou matériels du milieu municipal pour qu'ils se conforment aux balises de la politique. (Composantes et municipalités) – Donner des formations annuelles en grand groupe avec les grands organisateurs d'événements. (Composantes et municipalités)
Résultats visés	– Implanter des critères écoresponsables harmonisés pour les événements se déroulant sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord).
Contribution aux objectifs gouvernementaux	– Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées – Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal – Recycler 60 % des matières organiques putrescibles – Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD – Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)
Secteur visé	Industries, commerces et institutions (ICI)

Mise en œuvre de la mesure

Responsables	CMQuébec, Composantes et municipalités
Échéancier	2026-2030

Budget

Ressources	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Humaines			10 000 $	5 000 $	10 000 $	5 000 $	5 000 $	**35 000 $**
Matérielles			5 000 $	5 000 $				**10 000 $**
Total/an			**15 000 $**	**10 000 $**	**10 000 $**	**5 000 $**	**5 000 $**	**45 000 $**

N.B. À noter que les échéances inscrites sont déterminées pour les pistes d'actions qui incombent à la CMQuébec. Les échéances pour les composantes et les municipalités seront précisées dans les PMO des composantes. Également, les montants inscrits s'appliquent uniquement aux pistes d'actions qui incombent à la CMQuébec. Les montants pour les composantes et les municipalités seront déterminés et ventilés dans les PMO des composantes.

Surveillance et suivi

Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

- Réalisation d'une politique métropolitaine d'événements écoresponsables.
- Nombre d'événements écoresponsables organisés annuellement offrant une saine gestion des matières résiduelles (matières recyclables et matières organiques).
- Montant d'argent alloué ou types de ressources matérielles allouées à des organisateurs d'événements afin qu'ils contribuent à la mise en œuvre de la politique d'événements écoresponsables.

Cible

- D'ici 2031, organiser ou contribuer a la tenue d'evenements ecoresponsables offrant une saine gestion des matieres residuelles (matieres recyclables et matieres organiques).

Orientation 2 Soutenir le développement de l'économie circulaire sur le territoire.

Mesure 8 : Développer une stratégie métropolitaine et un plan d'action en économie circulaire.

Description de la mesure

À l'échelle de la CMQuébec (Rive-Nord), plusieurs organismes et partenaires œuvrant en économie circulaire démontrent de l'intérêt face au développement du modèle circulaire sur le territoire. Bien que de nombreuses actions ont été réalisées dans les dernières années en ce sens, la CMQuébec dénote un manque important de concertation entre les acteurs du milieu à cet égard, mais surtout l'absence d'une planification claire en matière de circularité. Une meilleure planification et coordination de l'économie circulaire doit être réalisée. La mesure proposée vise à mieux structurer le milieu et à assurer une complémentarité entre les acteurs œuvrant en économie circulaire. Finalement, la mesure vise à planifier et coordonner l'économie circulaire à développer en concertation avec les divers acteurs sur le territoire.

Type de mesure	Acquisition de connaissances	Concertation
	Développement de nouveaux marchés, débouchés et symbioses industrielles encourageant l'économie circulaire	Développement d'une stratégie et d'un plan d'action

Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable)

- Développer une stratégie métropolitaine en économie circulaire en collaboration avec les divers acteurs de la chaine de valeur. (CMQuébec)
- Découlant de la stratégie métropolitaine en économie circulaire, élaborer un plan d'action métropolitain en économie circulaire. (CMQuébec)
- Soutenir la création et la coordination de communautés de pratique en économie circulaire. (CMQuébec)
- Soutenir le réseau d'acteurs en économie circulaire. (CMQuébec)
- Soutenir les projets favorisant la mutualisation de ressources dans une logique d'économie circulaire. (CMQuébec)

Résultats visés

- Détenir un plan d'action clair pour le développement de l'économie circulaire sur le territoire métropolitaine.
- Améliorer et favoriser la concertation entre les acteurs œuvrant en économie circulaire.

Contribution aux objectifs gouvernementaux

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées

Secteur visé	Industries, commerces et institutions (ICI)	Construction, rénovation et démolition (CRD)

Mise en œuvre de la mesure

Responsable	CMQuébec	**Exemple de collaborateur (s)**	Coop Carbone, Conseil régional de l'environnement (CRE) – Capitale-Nationale, Partenaires et collaborateurs œuvrant en économie circulaire, notamment les entreprises d'économie sociale, Québec International, Composantes et municipalités
Échéancier	2024-2030		

Bugdet

Ressources	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Humaines	40 000$	40 000$	10 000 $	5 000 $	5 000 $	10 000 $	10 000 $	**120 000 $**
Matérielles								
Total/an	**40 000$**	**40 000$**	**10 000 $**	**5 000 $**	**5 000 $**	**10 000 $**	**10 000 $**	**120 000 $**

Surveillance et suivi

Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

- Adoption d'une stratégie métropolitaine en économie circulaire.
- Réalisation d'un plan d'action en économie circulaire.
- Nombre de communautés de pratique en économie circulaire.
- Nombre de rencontres des communautés de pratique en économie circulaire.

Cible

- D'ici 2031, adopter une stratégie métropolitaine en économie circulaire, ainsi qu'un plan d'action.

Mesure 9 : Identifier les possibilités de maillages et les débouchés, à même notre territoire, pour favoriser l'économie circulaire.

Description de la mesure

L'économie circulaire permet de réaliser des économies importantes et d'atteindre de hauts standards en environnement. La présente mesure vise à déployer des initiatives novatrices d'écologie industrielle, soit l'une des stratégies de l'économie circulaire, afin de permettre la réduction des quantités de ressources consommées et d'optimiser l'utilisation de celles-ci, et ce, localement. Pour y arriver, la CMQuébec misera sur la collaboration des acteurs et la concertation entre eux.

Type de mesure	Acquisition de connaissances	Réduction à la source
	Développement de nouveaux marchés, débouchés et symbioses industrielles encourageant l'économie circulaire	
Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable)	– Réaliser une étude sur le potentiel de circularité à même les matières générées sur le territoire. (CMQuébec) – Cartographier les entreprises et les secteurs économiques afin de cibler les opportunités liées à la circularité. (CMQuébec) – Identifier les quantités estimées de matières résiduelles à intégrer à l'économie circulaire. (CMQuébec) – Identifier les maillages possibles sur le territoire de la CMQuébec et les quantités de matières visées à l'économie circulaire. (CMQuébec)	
Résultats visés	– Émergence d'une base de données des entreprises du territoire qui ont un potentiel pour l'économie circulaire. – Émergence de plusieurs nouveaux maillages entre entreprises.	
Contribution aux objectifs gouverne-mentaux	– Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées	
Secteur visé	Industries, commerces et institutions (ICI)	Construction, rénovation et démolition (CRD)

Mise en œuvre de la mesure

Responsable	CMQuébec	**Exemple de collaborateur (s)**	Divers acteurs œuvrant en économie circulaire, Composantes et municipalités
Échéancier	2026-2030		

	Ressources	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**Total**
Budget	Humaines			10 000$	10 000$	10 000$	10 000$	10 000$	**50 000$**
	Matérielles			10 000$	15 000$	15 000$	5 000$	5 000$	**50 000$**
	Total/an			**20 000$**	**25 000$**	**25 000$**	**15 000$**	**15 000$**	**100 000$**

Surveillance et suivi

Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

- Nombre de nouveaux maillages créés.
- Quantité de matières résiduelles détournées de l'élimination grâce aux maillages.
- Nombre de maillages réalisés de façon continue, soit minimalement une fois par année, et plus de deux années consécutives.

Cible

- D'ici 2031, créer de nombreux maillages permanents.

Mesure 10 : Optimiser et généraliser la gestion des encombrants sur le territoire afin de les détourner de l'élimination et favoriser la hiérarchie des 3RV-E.

Description de la mesure

Le processus mis en place actuellement sur le territoire pour la collecte des encombrants, notamment pour les multilogements, doit être amélioré et harmonisé. De nombreux encombrants peuvent demeurer longtemps en bordure de rue, surtout lors de la période des déménagements. Si ce n'était des conditions climatiques, certains de ces encombrants, encore en bon état, pourraient être réemployés, recyclés ou valorisés. Également, la gestion des encombrants n'est pas réalisée de manière harmonisée sur le territoire métropolitain. Cette mesure vise à généraliser la gestion de ce type de matière à l'échelle du territoire afin d'améliorer la performance de récupération et ainsi favoriser la hiérarchie des 3RV-E. Aussi, pour être en mesure de déployer un service de collecte efficace des résidus encombrants, une concertation entre les divers acteurs devra être réalisée afin de trouver des solutions aux enjeux actuels.

Type de mesure	Amélioration de la performance de récupération et des débouchés	Services en gestion des matières résiduelles	Concertation
Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable)	– Créer une table d'échange regroupant les parties prenantes afin d'évaluer les enjeux et proposer des pistes d'action en r éalisant un diagnostic complet en lien avec la gestion des encombrants, notamment dans les multilogements. (CMQuébec) – Faire connaitre les organismes ou entreprises qui récupèrent ou mettent en valeur les résidus encombrants. (CMQuébec) – Évaluer la possibilité de mettre en place une collecte des résidus de CRD avec la collecte des encombrants. (Composantes et municipalités) – Dédier un espace pour le démantèlement des encombrants en mauvais état sur le territoire afin de récupérer, recycler et valoriser la matière. (Composantes et municipalités) – Favoriser le démantèlement des résidus encombrants pour favoriser leur récupération si aucun réemploi n'est possible. (Composantes et municipalités)		
Résultats visés	– Augmenter la mise en valeur, selon la hiérarchie des 3RV-E, des encombrants par rapport à 2019 d'ici 2031.		
Contribution aux objectifs gouverne-mentaux	– Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées – Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD		
Secteur visé	Résidentiel	Construction, rénovation et démolition (CRD)	Industries, commerces et institutions (ICI)

Mise en œuvre de la mesure

Responsables	CMQuébec, Composantes et municipalités	**Exemple de collaborateur (s)**	Organismes d'économie sociale Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ)
Échéancier	2027-2029		

Budget

Ressources	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Humaines				10 000 $	10 000 $	10 000 $		**30 000 $**
Matérielles								
Total/an				**10 000 $**	**10 000 $**	**10 000 $**		**30 000 $**

N.B. À noter que les échéances inscrites sont déterminées pour les pistes d'actions qui incombent à la CMQuébec. Les échéances pour les composantes et les municipalités seront précisées dans les PMO des composantes. Également, les montants inscrits s'appliquent uniquement aux pistes d'actions qui incombent à la CMQuébec. Les montants pour les composantes et les municipalités seront déterminés et ventilés dans les PMO des composantes.

Surveillance et suivi

Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

- Quantité d'encombrants éliminés.
- Création d'une table d'échange sur la gestion des encombrants.
- Nombre de rencontres de la table d'échange.
- Nombre de pistes d'action identifiées.

Cible

- D'ici 2031, réduire de 50 % la quantité d'encombrants éliminés sur le territoire.

Mesure 11 : Mettre en place des mécanismes pour récupérer et mettre en valeur le bois généré sur le territoire de la CMQuébec

Description de la mesure

Les résultats de l'inventaire des matières résiduelles 2019 démontrent qu'environ 14 % du bois se destine toujours à l'élimination. Dans ce contexte, des actions supplémentaires doivent être mises de l'avant afin de trouver des solutions pour récupérer le bois généré et le réutiliser dans la mesure du possible, sinon le recycler ou le valoriser, dans le respect de la hiérarchie des 3RV-E. Pour y arriver, la réalisation d'un portrait sur le potentiel de récupération du bois et la connaissance des filières de valorisation pour le bois non récupéré représenteraient des avenues possibles.

Type de mesure	Gestion des résidus de CRD et recours à des centres de tri CRD reconnus
Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable)	– Encourager les modèles de recycleries, quincailleries de réemploi et toutes autres initiatives pour favoriser le réemploi des matériaux de CRD, notamment le bois. (Composantes et municipalités)
Résultats visés	– Émergence de projets mettant en valeur le bois de 2e vie.
Contribution aux objectifs gouverne-mentaux	– Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées – Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD – Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)
Secteur visé	Industries, commerces et institutions (ICI) Construction, rénovation et démolition (CRD)

Mise en œuvre de la mesure

Responsables	Composantes et municipalités
Échéancier	2024-2030 **Les échéances seront précisées dans les PMO*

	Ressources	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**Total**
Budget	Humaines								
	Matérielles								
	Total/an								

Surveillance et suivi

Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

- Nombre de mécanismes de récupération mis en place pour mettre en valeur le bois.
- Quantité de bois réutilisé par les mécanismes mis en place.

Cible

- D'ici 2031, augmenter de 10 % la quantité de bois mise en valeur par rapport à 2019.

Mesure 12 : Mettre en place et optimiser le service de collecte des résidus verts, puis en assurer la gestion et la valorisation sur le territoire métropolitain

Description de la mesure

Dans le secteur résidentiel, la gestion des résidus verts présente plusieurs défis sur le territoire. Afin d'encourager la réduction des quantités éliminées, les composantes et les municipalités s'engagent à mettre en place ou à optimiser les services de collecte des résidus verts pour qu'ils soient triés à la source. Cette mesure vise à optimiser, afin d'assurer un service adéquat et adapté aux réalités territoriales, le service de collecte des résidus verts. Également, la majorité des résidus verts est traitée à l'extérieur du territoire d'application du PMGMR. De ce fait, l'évaluation de la possibilité de mettre en place une plateforme de conditionnement et de traitement des résidus verts sur le territoire de la CMQuébec Rive-Nord devient pertinente. Le conditionnement et le traitement de ces résidus à même le territoire contribueront également à limiter les déplacements et à réduire les émissions de GES liées à la gestion de cette matière, par sa valorisation et sa redistribution effectuées localement.

Type de mesure	Acquisition de connaissances	Services en GMR
	Infrastructure	Gestion des matières organiques sur 100% du territoire municipal

Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable)

- Mettre en place ou optimiser le service de collecte des résidus verts pour que les résidus verts soient triés à la source. (Composantes et municipalités)
- Mettre en place une plateforme de conditionnement et de traitement des résidus verts sur le territoire métropolitain pour permettre le réemploi de cette matière in situ. (Composantes et municipalités)
- Réaliser une étude de faisabilité pour mettre en place une plateforme de transbordement pour conditionner les résidus verts et une plateforme de traitement des résidus verts sur le territoire métropolitain. (CMQuébec)

Résultats visés

- Vise à limiter les déplacements et réduire les émissions de GES liées à la gestion de cette matière.
- Optimiser et uniformiser, à l'échelle du territoire, le service de collecte des résidus verts.
- Vise à diviser les coûts et offrir un service généralisé pour les composantes.
- Favorise l'économie circulaire sur le territoire puisque la matière est utilisée pour d'autres projets.
- Gérer les résidus verts et les valoriser sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord).

Contribution aux objectifs gouvernementaux

- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

Secteur visé : Résidentiel — Industries, commerces et institutions (ICI)

Mise en œuvre de la mesure

Responsables : CMQuébec, Composantes et municipalités

Échéancier : 2025-2027

Budget

Ressources	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Humaines		10 000 $	10 000 $	15 000 $				**35 000 $**
Matérielles				15 000 $				**15 000$**
Total/an		**10 000$**	**10 000$**	**30 000 $**				**50 000 $**

N.B. À noter que les échéances inscrites sont déterminées pour la piste d'action qui incombe à la CMQuébec. Les échéances pour les composantes et les municipalités seront précisées dans les PMO des composantes. Également, les montants inscrits s'appliquent uniquement à la piste d'action qui incombe à la CMQuébec. Les montants pour les composantes et les municipalités seront déterminés et ventilés dans les PMO des composantes.

Surveillance et suivi

Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

- Quantité de résidus verts mis en valeur.
- Nombre de municipalités offrant la collecte ou un service de valorisation des résidus verts.

Cible

- D'ici 2031, atteindre un taux de mise en valeur de 80 % des résidus verts générés.

Mesure 13 : Favoriser la collecte et la gestion des divers plastiques agricoles générés afin de les mettre en valeur.

Description de la mesure

Les plastiques sont utilisés de multiples façons dans le secteur agricole sur le territoire de la CMQuébec : ensilage, enrobage, ficelle, etc. Dans ce contexte, et considérant le volume et l'importance des plastiques agricoles dans l'agriculture moderne, il s'avère que recyclage des plastiques constitue un réel défi. La présente mesure vise à travailler en collaboration avec tous les partenaires du milieu afin de favoriser le déploiement de points de dépôt et ainsi pouvoir récupérer l'entièreté des matières générées.

Type de mesure	Services en GMR	Développement d'innovations technologiques
	Amélioration de la performance de récupération et des débouchés	Concertation

Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable)

- Collaborer avec des représentants du milieu agricole et l'organisme de gestion reconnu (OGR) pour identifier des points de dépôts, favoriser leur déploiement et développer des pratiques adaptées au territoire. (CMQuébec, composantes et municipalités)
- Collaborer à la réalisation d'un portrait diagnostic sur les plastiques agricoles utilisés sur le territoire. (CMQuébec)
- Développer des outils de communication en collaboration avec le milieu agricole. (CMQuébec)
- Collaborer avec l'Organisme de gestion reconnu (OGR) pour la récupération des plastiques agricoles dans les divers points de dépôt identifiés. (Composantes et municipalités)

Résultats visés

- Collecter 100 % des plastiques agricoles assujettis au règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises.
- Recycler les plastiques agricoles collectés.

Contribution aux objectifs gouvernementaux

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées

Secteur visé : Industries, commerces et institutions (ICI)

Mise en œuvre de la mesure

Responsables : CMQuébec, Composantes et municipalités

Exemple de collaborateur(s) : AgriRécup, Union des producteurs agricoles (UPA)

Échéancier : 2024-2027

Budget

Ressources	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Humaines	10 000 $	10 000 $	10 000 $	10 000 $				**40 000 $**
Matérielles								
Total/an	**10 000$**	**10 000$**	**10 000$**	**10 000 $**				**40 000 $**

N.B. À noter que les échéances inscrites sont déterminées pour les pistes d'actions qui incombent à la CMQuébec. Les échéances pour les composantes et les municipalités seront précisées dans les PMO des composantes. Également, les montants inscrits s'appliquent uniquement aux pistes d'actions qui incombent à la CMQuébec. Les montants pour les composantes et les municipalités seront déterminés et ventilés dans les PMO des composantes.

Surveillance et suivi

Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

- Nombre de points de dépôt déployés.
- Quantité de plastiques agricoles récupérés dans les points de dépôt.

Cible

- D'ici 2031, augmenter la récupération des plastiques agricoles sur les territoires concernés.

Mesure 14 : Harmoniser et optimiser la gestion des biosolides municipaux

Description de la mesure

L'harmonisation et l'optimisation de la gestion de l'ensemble des boues générées sur le territoire pourraient permettre d'assurer un traitement de qualité : les boues de meilleure qualité pourraient être recyclées en agriculture et les boues de moindres qualités pourraient être valorisées plutôt qu'éliminées. Des émissions de gaz à effet de serre pourraient ainsi être évitées. La présente mesure vise à harmoniser ou optimiser la vidange des installations septiques autonomes (ISA) et des installations municipales et assurer un meilleur suivi à l'échelle du territoire.

Type de mesure	Services en GMR Développement de débouchés pour les digestats et matières résiduelles fertilisantes (MRF) Recyclage des biosolides municipaux
Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable)	– Adopter une règlementation municipale pour encadrer la vidange des installations septiques autonomes (ISA) et les installations municipales. (Composantes et municipalités) – Instaurer un service de gestion des vidanges de boues de fosses septiques et en assurer un suivi et leur recyclage. (Composantes et municipalités) – Évaluer la possibilité de recycler et/ou valoriser les boues à même le territoire de la CMQuébec. (Composantes et municipalités)
Résultats visés	– Limiter les déplacements et réduire les émissions de GES. – Réduire les impacts environnementaux en lien avec la contamination de nos cours d'eau. – Encadrer la vidange des installations septiques autonomes et des installations municipales afin que les boues puissent être mises en valeur.
Contribution aux objectifs gouverne-mentaux	– Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées – Recycler 60 % des matières organiques putrescibles – Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 – Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)
Secteur visé	Résidentiel

Mise en œuvre de la mesure

Responsables	Composantes et municipalités
Échéancier	2024–2030 **Les échéances seront précisées dans les PMO*

	Ressources	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**Total**
Budget	Humaines								
	Matérielles								
	Total/an								

Surveillance et suivi

Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

- Nombre de règlements municipaux encadrant la vidange des ISA et des boues municipales.
- Nombre de municipalités offrant le service de vidange des boues municipales et des ISA et qui en assurent le suivi et la mise en valeur.
- Quantité de biosolides municipaux mise en valeur (recyclés ou valorisés).

Cible

- D'ici 2031, mettre en valeur au moins 90 % des biosolides municipaux.

Mesure 15 : Bonifier les installations de traitement des matières résiduelles sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) pour favoriser leur efficacité énergétique et atteindre les meilleures performances environnementales.

Description de la mesure

Les installations de traitement doivent régulièrement être entretenues pour atteindre les meilleures performances environnementales. Cette mesure vise notamment à poursuivre la modernisation de l'incinérateur pour améliorer la qualité de l'air, mais également pour favoriser son efficacité énergétique. Également, elle vise à bonifier globalement les installations de traitement des matières résiduelles sur le territoire pour favoriser leur efficacité énergétique dans une optique d'économie circulaire.

Type de mesure	Développement d'innovations technologiques
Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable)	– Optimiser l'efficacité énergétique des procédés utilisés dans les installations de traitement des matières résiduelles afin de réduire la consommation d'énergie. (Agglomération de Québec) – Poursuivre la modernisation de l'incinérateur pour améliorer la qualité de l'air et favoriser son efficacité énergétique. (Agglomération de Québec)
Résultats visés	– Améliorer l'efficacité énergétique des installations de traitement des matières résiduelles.
Contribution aux objectifs gouverne-mentaux	– Réduire les émissions atmosphériques des installations de traitement des matières résiduelles.
Secteur visé	Résidentiel — Industries, commerces et institutions (ICI) — Construction, rénovation et démolition (CRD)

Mise en œuvre de la mesure

Responsable	Agglomération de Québec
Échéancier	2024-2030 **Les échéances seront précisées dans les PMO*

Budget

Ressources	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Humaines								
Matérielles								
Total/an								

Surveillance et suivi

Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

- Quantité d'énergie des installations de traitement de matières résiduelles réutilisées.
- Type de travaux de modernisation réalisés et montant investi pour augmenter l'efficacité énergétique des installations de traitement des matières résiduelles.

Cible

- D'ici 2031, augmenter la quantité d'énergie réutilisée (réinjectée) pour améliorer l'efficacité des installations de traitement.

Orientation 3 Favoriser les solutions de réduction à la source et de réemploi afin de lutter contre le gaspillage des ressources

Mesure 16 : Réduire l'utilisation des produits à usage unique

Description de la mesure

Une grande quantité de produits à usage unique est consommée et jetée quotidiennement sur le territoire. Considérant leurs effets néfastes et ce qu'ils deviendront dans l'environnement, la CMQuébec propose de réduire l'utilisation des produits à usage unique, notamment ceux faits de plastique. Pour ce faire, plusieurs actions concrètes seront déployées par différents partenaires issus de la chaîne de valeur des matières plastiques. Certaines mesures incitatives seront mises en place afin d'encourager les organisations et la population à revoir leurs habitudes de consommation, et ce, dans le respect de la hiérarchie des 3RV- E.

Type de mesure	Réduction des plastiques et des produits à usage unique
Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable)	– Mettre en œuvre, assurer la coordination et le suivi du plan d'action issu du projet « Les plastiques à usage unique dans l'alimentation, un projet mobilisateur de réduction à la source de la CMQuébec ». (CMQuébec) – Mettre en place des mesures incitatives pour encourager les organisations à réduire l'utilisation de produits à usage unique et promouvoir les bonnes pratiques. (CMQuébec) – Réaliser une vigie sur les autres produits à usage unique pouvant être ciblés par des projets intégrant la hiérarchie des 3RV-E. (CMQuébec)
Résultats visés	– Réduire les produits à usage unique.
Contribution aux objectifs gouverne-mentaux	– Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
Secteur visé	Résidentiel — Industries, commerces et institutions (ICI)

Mise en œuvre de la mesure

Responsable	CMQuébec	**Exemple de collaborateur (s)**	Comité de travail du projet de réduction des plastiques à usage unique, composantes et municipalités
Échéancier	2024-2029		

	Ressources	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Budget	Humaines	10 000$	5 000$	5 000$	5 000$	10 000$	10 000$		**45 000$**
	Matérielles								
	Total/an	**10 000$**	**5 000$**	**5 000$**	**5 000$**	**10 000$**	**10 000$**		**45 000$**

Surveillance et suivi

Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

- Quantité de produits à usage unique ciblés retrouvés dans les or-dures (caractérisation).
- Nombre d'outils et/ou de mesures mises en place afin de réduire l'utilisation des produits à usage unique.
- Nombre d'organisations accompagnées dans la recherche d'alternatives aux produits à usage unique (financier, RH, matériel, etc.).

Cible

- D'ici 2031, diminuer de 60 % la quantité de produits à usage unique éliminés qui seront ciblés.

Mesure 17 : Identifier les pertes, tout au long de la chaîne de production et de distribution alimentaire, et assurer la mise en place de mécanismes de récupération pour les surplus alimentaires afin de réduire le gaspillage.

Description de la mesure

RECYC-QUÉBEC souligne que 58 % (35,5 millions de tonnes) de la nourriture est jetée tout au long de la chaîne de mise en valeur des aliments au Canada. Dans ce contexte, la CMQuébec souhaite jouer un rôle actif dans la mise en place d'initiatives visant à réduire le gaspillage alimentaire. Pour ce faire, elle propose notamment de financer des mécanismes de récupération des surplus alimentaires. De cette façon, la CMQuébec espère faire bénéficier les personnes moins bien nanties des ressources alimentaires disponibles et faire diminuer les coûts pour soutenir la lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté.

Type de mesure	Acquisition de connaissances	Réduction du gaspillage alimentaire
Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable)	– Élaborer un portrait des initiatives de récupération alimentaire existantes sur le territoire. (CMQuébec) – Identifier les types de résidus aux champs et la quantité pour évaluer le potentiel de récupération avec le glanage. (CMQuébec) – Identifier les types de pertes et les quantités auprès des détaillants alimentaires et les restaurants pour évaluer les meilleurs mécanismes de récupération. (CMQuébec) – Identifier les meilleurs moyens pour aider les citoyens à mieux gérer leurs surplus alimentaires pour éviter le gaspillage. (CMQuébec) – Mettre en place des mécanismes de récupération pour gérer les surplus alimentaires. (CMQuébec)	
Résultats visés	– Mettre en place des initiatives pour réduire le gaspillage alimentaire. – Financer les mécanismes de récupération des surplus alimentaires. – Faire bénéficier les personnes moins bien nanties des ressources alimentaires disponibles et en surplus.	
Contribution aux objectifs gouverne-mentaux	– Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées – Recycler 60 % des matières organiques putrescibles – Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 – Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025 – Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)	
Secteur visé	Résidentiel	Industries, commerces et institutions (ICI)

Mise en œuvre de la mesure

Responsable	CMQuébec	**Exemple de collaborateur (s)**	Université Laval, AmiES de la Terre, Moisson Québec et organismes de récupération alimentaire, Composantes et municipalités
Échéancier	2025-2027		

Budget

Ressources	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Humaines		10 000 $	10 000 $	10 000 $				**30 000 $**
Matérielles		10 000 $	10 000 $	10 000 $				**30 000 $**
Total/an		**20 000 $**	**20 000 $**	**20 000 $**				**60 000 $**

Surveillance et suivi

Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

- Réalisation d'un portrait des initiatives de récupération alimentaire qui sont en place sur le territoire.
- Financement accordé aux organismes.
- Quantité de surplus alimentaires récupérés et redistribués.
- Nombre de mécanismes de récupération des surplus alimentaires.

Cibles

- D'ici 2026, réaliser un portrait afin d'obtenir des données sur les pertes alimentaires et sur les initiatives de récupération en place.
- D'ici 2031, augmenter le nombre de mécanismes de récupération de surplus alimentaires par rapport à la donnée obtenue dans le portrait.

Mesure 18 : Mettre en place des mesures incitatives pour encourager la réduction à la source et le réemploi.

Description de la mesure

La CMQuébec souhaite augmenter le nombre d'initiatives de réemploi offertes sur le territoire, notamment par les composantes et les municipalités, en rendant, par exemple, le réemploi plus attractif et plus intéressant, entre autres pour la population. Sachant que plusieurs produits ont un grand potentiel pour une seconde utilité, cette action permettrait à la fois de respecter la hiérarchie des 3RV-E et de réduire l'élimination de produits ayant encore de la valeur.

Type de mesure	Incitatifs de réduction à la source et au réemploi
Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable)	– Inciter les composantes à permettre la récupération des objets et des matériaux facilement réemployables parmi les matières acheminées dans les écocentres. (Composantes et municipalités) – Créer une table d'échange regroupant les parties prenantes afin d'évaluer les enjeux et proposer des pistes d'action en lien avec la récupération des objets et des matériaux dans les écocentres. (Composantes et municipalités) – Évaluer la possibilité de mettre en place des mesures incitatives pour encourager les constructions et les rénovations intégrant une part de réemploi. (Composantes et municipalités) – Identifier et soutenir des organismes qui peuvent développer des collaborations avec les quincailleries et les magasins de matériaux du territoire afin de trouver des solutions pour éviter de jeter du matériel neuf ou usagé non vendu et encore en excellent état. (Composantes et municipalités) – Identifier et suggérer des mécanismes de réduction des frais de gestion des matières résiduelles pour les organismes œuvrant en réemploi. (Composantes et municipalités) – Implanter des projets Zéro Déchet et accompagner annuellement des familles. (Composantes et municipalités) – Créer une ressourcerie. (Composantes et municipalités) – Encourager l'utilisation de couches lavables en offrant une subvention. (Composantes et municipalités) – Favoriser l'utilisation des produits lavables en offrant une subvention sur les produits tels que les protections féminines, les mouchoirs et le papier de toilette. (Composantes et municipalités)
Résultats visés	– Augmenter le nombre d'initiatives de réduction à la source et de réemploi offerts sur le territoire – Redorer l'image du réemploi et du zéro déchet.
Contribution aux objectifs gouvernementaux	– Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
Secteur visé	Résidentiel — Industries, commerces et institutions (ICI)

Mise en œuvre de la mesure

Responsables	Composantes et municipalités
Échéancier	2024-2030 **Les échéances seront précisées dans les PMO*

Budget

Ressources	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Humaines								
Matérielles								
Total/an								

Surveillance et suivi

Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi
- Nombre d'initiatives mises en place.
- Nombre de ressourceries.
- Programmes de subvention mis en place, montant alloué et nombre de bénéficiaires.

Cible
- D'ici 2031, mettre en place de nouvelles mesures incitatives qui contribuent à la réduction à la source et au réemploi.

Mesure 19 : Harmoniser, à l'échelle de la CMQuébec (Rive-Nord), les réglementations municipales, adapter les outils réglementaires aux nouvelles normes gouvernementales et en assurer leur application.

Description de la mesure

Au cours des prochaines années, et à l'échelle du Québec, plusieurs changements importants seront déployés en GMR tels que la SVMO, la modernisation de la collecte sélective et de la consigne, la révision du Règlement sur la récupération et la valorisation des produits des entreprises, l'abrogation du Règlement sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés, etc. De ce fait, les outils de planification et de réglementation actuellement en place devront prendre en considération l'ensemble des changements proposés pour améliorer la performance du système de la GMR au Québec.

Type de mesure	Règlementaire
Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable)	– Soutenir les instances municipales dans les ajustements et l'intégration des nouvelles réglementations en gestion des matières résiduelles. Par exemple, en leur fournissant notamment un projet de règlement municipal. (CMQuébec) – Mettre à jour les règlements en lien notamment avec la modernisation de la collecte sélective, de la consigne et de la collecte des matières organiques. (Composantes et municipalités) – Assurer l'application des règlements municipaux. (Composantes et municipalités)
Résultats visés	– Mettre à jour les règlements municipaux afin de les adapter aux nouvelles normes gouvernementales et au PMGMR. – Assurer l'application des règlements. – Harmoniser les règlements municipaux à l'échelle de la CMQuébec (Rive-Nord).
Contribution aux objectifs gouverne-mentaux	– Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées – Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal – Recycler 60 % des matières organiques putrescibles – Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD – Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 – Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025 – Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)
Secteur visé	Résidentiel Industries, commerces et institutions (ICI) Construction, rénovation et démolition (CRD)

Mise en œuvre de la mesure

Responsables	CMQuébec, composantes et municipalités
Échéancier	2024-2026

Budget

Ressources	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Humaines	10 000 $	10 000 $	10 000 $					**30 000 $**
Matérielles								
Total/an	**10 000$**	**10 000$**	**10 000$**					**30 000 $**

N.B. À noter que les échéances inscrites sont déterminées pour la piste d'action qui incombe à la CMQuébec. Les échéances pour les composantes et les municipalités seront précisées dans leurs PMO des composantes. Également, les montants inscrits s'appliquent uniquement à la piste d'action qui incombe à la CMQuébec. Les montants pour les composantes et les municipalités seront déterminés et ventilés dans les PMO des composantes.

Surveillance et suivi

Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

- Nombre de municipalités ayant révisé leur réglementation.
- Nombre d'inspections en lien avec la réglementation sur la gestion des matières résiduelles.
- Nombre de constats d'infraction émis.

Cible

- D'ici 2031, la majorité des municipalités ont révisé leur réglementation.

Mesure 20 : Répertorier et analyser les différents mécanismes financiers incitatifs en gestion des matières résiduelles et, le cas échéant, proposer des manières innovantes en s'inspirant de différents modèles.

Description de la mesure

Bien qu'une amélioration de la gestion des matières résiduelles soit constatée sur le territoire entre les années 2013 et 2019, l'inventaire 2019 démontre qu'il reste beaucoup de travail à réaliser pour atteindre les objectifs du Plan d'action québécois 2019-2024 et de la SVMO. Les ICI doivent participer davantage à la saine gestion des matières résiduelles, tout comme les CRD. Un chantier de travail sur les différents mécanismes financiers incitatifs en gestion des matières résiduelles doit être mis en place afin d'évaluer les meilleurs mécanismes à mettre en œuvre pour engendrer rapidement des changements de comportements permettant de lutter contre le gaspillage des ressources, réduire à la source et favoriser le réemploi.

Type de mesure	Incitatifs pour le détournement des matières de l'élimination Acquisition de connaissances
Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable)	– Réaliser un portrait diagnostic des différents mécanismes financiers incitatifs et des partenariats potentiels en gestion des matières résiduelles, notamment en vue de constituer un fond pour le soutien à la mission des organismes qui œuvrent en GMR (CMQuébec). – Réaliser un rapport de recommandation portant sur les mécanismes financiers incitatifs proposant des manières innovantes s'inspirant des meilleures pratiques applicables au territoire de la CMQuébec (Rive-Nord). (CMQuébec) – Suivant le dépôt du rapport de recommandation de la CMQuébec, analyser et évaluer les mécanismes financiers incitatifs qui pourraient être les mieux adaptés à la réalité territoriale des composantes situées sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord). (Composantes, municipalités)
Résultats visés	– Identifier les incitatifs financiers applicables au territoire de la CMQuébec qui auraient le plus d'impact sur la réduction de l'élimination.
Contribution aux objectifs gouverne-mentaux	– Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
Secteur visé	Résidentiel Construction, rénovation et démolition (CRD) Institutions, commerces et industries (ICI)

Mise en œuvre de la mesure

Responsables	CMQuébec, composantes et municipalités
Échéancier	2024-2029

Budget

Ressources	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Humaines	20 000 $	20 000 $	15 000 $	15 000 $	15 000 $	15 000 $		**100 000 $**
Matérielles								
Total/an	**20 000 $**	**20 000 $**	**15 000 $**	**15 000 $**	**15 000 $**	**15 000 $**		**100 000 $**

Surveillance et suivi

Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

– Réalisation du portrait diagnostic et de recommandations.

Cible

– D'ici 2030, réaliser un portrait diagnostic et un rapport de recommandation sur les mécanismes financiers applicables.

Orientation 4 Améliorer l'accès au tri ainsi qu'aux équipements de récupération.

Mesure 21 : Collaborer avec l'organisme de gestion désigné (OGD) pour aider à l'implantation, l'élargissement et l'accompagnement des ICI et des multilogements dans l'adhésion à la collecte sélective et à acquérir les bons équipements de récupération pour optimiser le tri à la source.

Description de la mesure

Sur le territoire, la collecte sélective est implantée en partie seulement, notamment dans les immeubles de type multilogements. Il s'avère également que certains ICI ne sont toujours pas desservis par une collecte sélective. Comme le taux de mise en valeur pour les matières recyclables est peu élevé (50 %), il est proposé de mettre en place des mesures afin de récupérer l'ensemble des matières recyclables générées. Pour y arriver, il est nécessaire d'étendre la collecte sélective à tous les immeubles multilogements et les ICI et y implanter les bons équipements de récupération. Considérant la modernisation de la collecte sélective, une étroite collaboration sera nécessaire avec l'organisme de gestion désigné (OGD) afin de favoriser la mobilisation et l'adhésion des acteurs du milieu.

Type de mesure	Information, sensibilisation, éducation (ISÉ)	Amélioration de la qualité des matières recyclables en offrant des services en GMR	Détournement des matières de l'élimination

Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable)

- Poursuivre l'accompagnement auprès des ICI et immeubles multilogements desservis afin de les aider à améliorer leurs pratiques. (Composantes et municipalités)
- Développer un guide destiné aux ICI du territoire pour faire connaître les objectifs poursuivis en gestion des matières résiduelles et des pistes d'action à réaliser au quotidien. (Composantes et municipalités)
- Analyser les options possibles et disponibles pour les ICI afin d'aller au-delà de l'approche volontaire de gérer les matières résiduelles. (Composantes et municipalités)
- Documenter les possibilités qui pourraient être applicables sur notre territoire en regardant ce qu'il se fait ailleurs. (Composantes et municipalités)
- Réaliser de la concertation afin d'explorer les options possibles pour dépasser l'approche volontaire d'adhérer à la collecte sélective, à gérer les RDD et à la collecte des matières organiques. (Composantes et municipalités)
- Explorer les options possibles, dont : Implanter une réglementation aux ICI visant l'interdiction de déposer des matières recyclables et RDD dans les déchets. (Composantes et municipalités)

Résultats visés

- Promouvoir le service de collecte des matières recyclables auprès des ICI et des immeubles multilogements non desservis.
- Accompagner les ICI et les immeubles multilogements pour améliorer la qualité de leur tri des matières recyclables.
- Implanter des équipements de récupération des matières recyclables aux ICI et aux immeubles multilogements non desservis.
- Instaurer une collaboration, une adhésion et un accompagnement pour les ICI pour qu'ils soient parties prenantes à l'atteinte des cibles visées.

Contribution aux objectifs gouverne-mentaux

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal

Secteur visé	Résidentiel	Industries, commerces et institutions (ICI)	

Mise en œuvre de la mesure

Responsables	Composantes et municipalités	**Exemple de collaborateur (s)**	Société VIA
Échéancier	2024-2030 **Les échéances seront précisées dans les PMO*		

Budget

Ressources	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Humaines								
Matérielles								
Total/an								

Surveillance et suivi

Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

- Quantité de matières recyclables collectées pour le secteur ICI.
- Nombre d'ICI desservis par la collecte.
- Nombre d'accompagnements réalisés auprès des ICI.
- Nombre de multilogements desservis par la collecte.
- Nombre d'accompagnements réalisés auprès des multilogements.
- Quantité des matières pouvant être mises en valeur et retrouvées dans les ordures des ICI et multilogements (caractérisation).

Cibles

- D'ici 2031, augmenter les quantités de matières recyclables collectées pour le secteur ICI.
- D'ici 2031, réduire de 14 % la quantité de matières recyclables en provenance des ICI et des multilogements retrouvées à l'élimination par rapport à 2019.
- D'ici 2031, desservir tous les multilogements par les services de collecte des matières recyclables.

Mesure 22 : Implanter un service de collecte municipale et de tri des matières organiques (résidus alimentaires et résidus verts) pour les secteurs résidentiel et ICI du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) et mettre en place des mesures incitatives.

Description de la mesure

Avant 2023, peu de collectes des matières organiques étaient offertes sur le territoire. Pour atteindre l'objectif du gouvernement de 60 % de recyclage de la matière organique d'ici 2023, et de 70 % d'ici 2030, l'implantation d'une collecte municipale et d'une collecte pour les ICI est primordiale. Par ailleurs, la SVMO prévoit que 100 % des résidences et des ICI devront être desservis par un service de collecte en 2025. Également, pour avoir pleinement droit à la redistribution des redevances à l'élimination, la gestion des résidus alimentaires et des résidus verts devra être implantée sur l'ensemble du territoire. Dans ce contexte, les composantes et les municipalités s'engagent à mettre en place une collecte des matières organiques (résidus alimentaires et résidus verts) triées à la source, et à détailler dans leur PMO les actions qui seront à mettre en œuvre pour y arriver.

Type de mesure	Services en GMR	Gestion des matières organiques sur 100% du territoire municipal, incluant les matières des ICI
Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable)	– Implanter et optimiser la collecte des matières organiques pour que les matières organiques (résidus alimentaires et résidus verts) soient triées à la source. (Composantes et municipalités) – Mettre en place des solutions traitements complémentaires afin de valoriser les matières organiques non acceptées par l'usine de biométhanisation. (Composantes et municipalités) – Maintenir et harmoniser les mesures incitatives pour gérer les matières organiques et réduire le gaspillage alimentaire. (Composantes et municipalités) – Accompagner des ICI pour la collecte des MO (nombre d'ICI participant en croissance de 50 à 100 par année). (Composantes et municipalités) – Fournir des incitatifs pour favoriser l'adhésion des ICI à la collecte. (Composantes et municipalités)	
Résultats visés	– Desservir 100 % des unités résidentielles et des ICI du territoire d'ici 2025. – Améliorer le tri, la participation et la qualité de la matière d'ici 2031.	
Contribution aux objectifs gouverne-mentaux	– Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées – Recycler 60 % des matières organiques putrescibles – Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 – Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025	
Secteur visé	Résidentiel	Industries, commerces et institutions (ICI)

Mise en œuvre de la mesure

Responsables	Composantes et municipalités
Échéancier	2024-2030 **Les échéances seront précisées dans les PMO*

Budget	**Ressources**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**Total**
	Humaines								
	Matérielles								
	Total/an								

Surveillance et suivi

Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

- Nombre de portes résidentielles desservies.
- Nombre de multilogements desservis.
- Nombre d'ICI desservis.
- Quantité de matières organiques retrouvées à l'élimination (caractérisation).
- Quantité de RA collectées.

Cibles

- D'ici 2025, 100 % des portes résidentielles et des ICI sont desservis par la collecte des matières organiques.
- D'ici 2030, atteindre 80 % de mise en valeur (recyclage ou valorisation) des matières organiques visées par la SVMO.

Mesure 23 : Participer à l'optimisation de la gestion des matières résiduelles dans les établissements scolaires, les services de garde et leurs clientèles, et ce, en collaboration avec l'organisme de gestion désigné (OGD) pour la collecte sélective.

Description de la mesure

Afin d'implanter une gestion globale des matières résiduelles dans les établissements scolaires et les services de garde du territoire (collecte sélective, déchets, matières organiques), et selon les résultats d'une étude réalisée par la CMQuébec en 2019, il s'avère qu'un accompagnement actif permet d'aider à faire augmenter de façon importante le taux de mise en valeur. Une optimisation de la GMR permettrait donc de voir le taux de mise en valeur des matières recyclables augmenter, de même que le taux de mise en valeur des matières organiques.

Type de mesure	Information, sensibilisation, éducation (ISÉ)	Gestion des matières organiques sur 100% du territoire municipal, incluant les matières des ICI	Amélioration de la qualité des matières recyclables

Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable)

- Réaliser un portrait-diagnostic de la gestion des matières résiduelles dans les établissements scolaires et les services de garde du territoire. (CMQuébec)
- Accompagner les établissements scolaires et les services de garde afin qu'ils adhèrent et participent à la collecte sélective et les résidus alimentaires. (Composantes et municipalités)
- Accompagner les établissements scolaires et les services de garde à acquérir les bons équipements de récupération pour les matières recyclables et les résidus alimentaires. (Composantes et municipalités)
- Implanter et déployer la collecte sélective en collaboration avec l'Organisme de gestion désigné (OGD) et la collecte des résidus alimentaires. (Composantes et municipalités)

Résultats visés

- Augmenter le taux de récupération dans les établissements scolaires et les services de garde.
- Améliorer la gestion des matières résiduelles dans son ensemble.
- Offrir de l'accompagnement et un soutien aux établissements scolaires afin qu'ils éduquent adéquatement nos générations futures à bien gérer leurs matières résiduelles

Contribution aux objectifs gouverne-mentaux

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles
- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025

Secteur visé : Industries, commerces et institutions (ICI)

Mise en œuvre de la mesure

Responsables	CMQuébec, composantes et municipalités	**Exemple de collaborateur (s)**	Université Laval

Échéancier : 2024-2030

Budget

Ressources	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Humaines	20 000 $	20 000 $	20 000 $	10 000$	20 000$	20 000$	20 000$	**130 000 $**
Matérielles		20 000$		20 000$		20 000$	10 000$	**70 000$**
Total/an	**20 000$**	**40 000$**	**20 000$**	**30 000$**	**20 000$**	**40 000$**	**30 000$**	**200 000 $**

N.B. À noter que les échéances inscrites sont déterminées pour les pistes d'actions qui incombent à la CMQuébec. Les échéances pour les composantes et les municipalités seront précisées dans les PMO des composantes. Également, les montants inscrits s'appliquent uniquement aux pistes d'actions qui incombent à la CMQuébec. Les montants pour les composantes et les municipalités seront déterminés et ventilés dans les PMO des composantes.

Surveillance et suivi

Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

- Quantité de matières résiduelles récupérées dans les établissements scolaires et les services de garde du territoire par type de collecte (matières recyclables, organiques et ordures).
- Nombre d'écoles et de services de garde qui ont fait l'objet d'un accompagnement global.

Cible

- D'ici 2031, augmenter le taux de récupération des matières résiduelles (matières recyclables et organiques) à 75 % dans les établissements scolaires et les services de garde.

Mesure 24 : Optimiser l'accès aux écocentres et aux points de dépôt sur le territoire ainsi que leurs services et diversifier les types de matières qui y sont admises.

Description de la mesure

La SVMO vise à optimiser les écocentres par l'élargissement des bonnes pratiques et une accessibilité accrue, notamment par le tri à la source qui pourrait être réalisé dans les écocentres pour le bois, et dans ceux pour les résidus de CRD. Dans ce contexte, la CMQuébec souhaite améliorer l'accessibilité des citoyens aux points de dépôt et au réseau des écocentres.

Type de mesure	Services en GMR — Optimisation des écocentres et de leur accessibilité — Infrastructure
Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable)	– Élargir l'accessibilité aux écocentres et aux points de dépôt pour disposer des résidus domestiques dangereux. (Composantes et municipalités) – Assurer une bonne répartition des installations et des points de dépôts pour optimiser les services et assurer une desserte adéquate sur le territoire. (Composantes et municipalités). – Offrir l'accès à des points de dépôt/écocentres alternatifs dans les milieux non correctement desservis. (Composantes et municipalités) – Offrir l'accès illimité aux citoyens. (Composantes et municipalités) – Évaluer les possibilités de séparer certaines matières pour augmenter leur qualité et leur valeur. (Composantes et municipalités) – Améliorer les installations et les services offerts dans les écocentres existants. (Composantes et municipalités)
Résultats visés	– Bonifier les points de dépôts déjà en place sur le territoire. – Bonifier le réseau des écocentres. – Augmenter l'accessibilité des points de dépôts et des écocentres aux citoyens.
Contribution aux objectifs gouverne-mentaux	– Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées – Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD – Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)
Secteur visé	Résidentiel — Industries, commerces et institutions (ICI)

Mise en œuvre de la mesure

Responsables	Composantes et municipalités
Échéancier	2024-2030 **Les échéances seront précisées dans les PMO*

Budget

Ressources	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Humaines								
Matérielles								
Total/an								

Surveillance et suivi

Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

- Nombre de visites à l'écocentre et aux points de dépôt.
- Nombre d'écocentres, de points de dépôt et de services de proximité offerts.
- Nombre de catégories de matières triées et mises en valeur dans les écocentres.
- Quantité de matières résiduelles récupérées dans les écocentres, points de dépôt et services de proximité.

Cibles

- D'ici 2031, augmenter le nombre de visites à l'écocentre par rapport à 2019.
- D'ici 2031, augmenter l'accessibilité en assurant la présence d'un écocentre ou un point de dépôt à proximité des milieux de vie

Mesure 25 : En collaboration avec l'organisme de gestion désigné (OGD), favoriser l'accès au tri hors foyer et dans les bâtiments publics en tout temps sur le territoire.

Description de la mesure

Pour augmenter le taux de mise en valeur global, cette mesure vise à offrir à la population l'accès au tri sur l'ensemble du territoire, en complément de l'accès aux différents modes de collecte.

Type de mesure	Services en GMR — Récupération des matières recyclables hors foyer
Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable)	– Équiper tous les bâtiments municipaux d'îlots de tri (recyclage, résidus alimentaires, déchets, RDD, etc.) et équiper les lieux extérieurs municipaux d'îlots de tri. (Composantes et municipalités) – Bonifier les équipements existants. (Composantes et municipalités) – Évaluer la possibilité d'instaurer des points de dépôt pour le matériel de réemploi (exemple : vaisselle) pour le retour de la vaisselle consignée par exemple. (Composantes et municipalités)
Résultats visés	– Offrir à la population l'accès au tri partout sur le territoire.
Contribution aux objectifs gouverne-mentaux	– Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées – Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal
Secteur visé	Résidentiel

Mise en œuvre de la mesure

Responsables	Composantes et municipalités
Échéancier	2024–2030 **Les échéances seront précisées dans les PMO*

Budget	**Ressources**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**Total**
	Humaines								
	Matérielles								
	Total/an								

Surveillance et suivi

Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

- Nombre de contenants à deux voies hors foyer déployés sur le territoire.
- Nombre de contenants à deux ou trois voies déployés dans les bâtiments municipaux.

Cible

- D'ici 2031, veiller à ce que les lieux publics identifiés dans le plan de desserte soient équipés d'îlots de tri.

Mesure 26 : Mettre en place et harmoniser les mesures incitatives pour promouvoir l'herbicyclage, le feuillicyclage, les compostages domestique et communautaire.

Description de la mesure

Selon une étude réalisée par la firme Léger en 2021 pour la Ville de Québec, seulement 21 % des citoyens-propriétaires résidentiels interrogés affirment qu'ils pratiquent l'herbicyclage et le feuillicyclage pour tous les résidus de jardinage de leur ménage. De la même façon, peu de citoyens (13 %) pratiquent le compostage domestique ou le vermicompostage. La présente mesure vise essentiellement à réduire la quantité de feuilles et de gazon retrouvée dans les déchets et dans la collecte de résidus verts. Elle vise également l'augmentation de la pratique des compostages domestique et communautaire par les citoyens, notamment en favorisant un meilleur accompagnement et une meilleure formation.

Type de mesure	Information, sensibilisation, éducation (ISÉ) Gestion des matières organiques sur 100 % du territoire municipal
Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable)	– Mettre en place des moyens de communiquer l'information. (Composantes et municipalités) – Mettre de l'avant des solutions complémentaires et cohérentes à la biométhanisation. (Composantes et municipalités) – S'assurer de bien communiquer sur les matières visées pour la biométhanisation et le compostage domestique. (Composantes et municipalités) – Assurer une cohérence entre les règlements et la mise en place des pratiques. (Composantes et municipalités) – Favoriser le compostage domestique et communautaire. (Composantes et municipalités) – Harmoniser les mesures incitatives sur le territoire (à titre d'exemple, certaines municipalités subventionnent l'achat d'un composteur). (Composantes et municipalités)
Résultats visés	– Réduire la quantité de feuilles et de gazon retrouvés dans les déchets et dans les collectes de résidus verts. – Augmenter la pratique du compostage domestique et communautaire.
Contribution aux objectifs gouverne-mentaux	– Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées – Recycler 60 % des matières organiques putrescibles – Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 – Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025 – Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)
Secteur visé	Résidentiel

Mise en œuvre de la mesure

Responsables	Composantes et municipalités
Échéancier	2024-2030 **Les échéances seront précisées dans les PMO*

Budget	**Ressources**	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**Total**
	Humaines								
	Matérielles								
	Total/an								

Surveillance et suivi

Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

- Montant alloué au compostage domestique ou communautaire.
- Nombre de personnes qui, selon le sondage, pratiquent l'herbicyclage et le feuillicyclage.
- Nombre d'initiatives visant à promouvoir l'herbicyclage, le feuillicyclage, les compostages domestique et communautaire.
- Nombre de subventions attribuées.

Cible

- D'ici 2031, mettre en place des initiatives pour promouvoir l'herbicyclage, le feuillicyclage, et les compostages domestique et communautaire.

Mesure 27 : Optimiser la gestion des matières sans débouchés ou sans collecte structurée sur le territoire afin de les mettre en valeur.

Description de la mesure

Plusieurs matières résiduelles générées sur le territoire présentent un faible taux de mise en valeur, par exemple le textile, les matériaux de rembourrage, les matelas, les autres matériaux de construction, le gypse, etc. L'absence de débouchés explique principalement cette situation. Cependant, le développement de nouvelles filières ou l'avènement de nouvelles entreprises de récupération au Québec permettraient d'optimiser la mise en valeur de ces matières en leur donnant une seconde vie.

Type de mesure	Amélioration de la performance de récupération et des débouchés pour les matières problématiques ou non ciblées par les systèmes actuels Acquisition de connaissances
Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable)	– Réaliser un portrait-diagnostic sur les matières sans débouchés et/ou sans collecte structurée sur le territoire (ex. : gypse, matelas, textile et autres matières non ciblées par les systèmes de collectes sur le territoire). (CMQuébec) – Optimiser, notamment la gestion du gypse et des autres matériaux de construction. (Composantes et municipalités) – Favoriser l'émergence d'entreprises sur le territoire pour gérer les matières sans débouchés et/ou sans collecte structurée sur le territoire (ex. : matelas). (Composantes et municipalités) – Trouver des solutions pour mettre en valeur les matières sans débouchés et/ou sans collecte structurée sur le territoire. (Composantes et municipalités)
Résultats visés	– Optimiser la récupération et la mise en valeur, notamment du textile, du gypse, des matelas, des autres matériaux de CRD, etc.
Contribution aux objectifs gouvernementaux	– Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
Secteur visé	Résidentiel Industries, commerces et institutions (ICI) Construction, rénovation et démolition (CRD)

Mise en œuvre de la mesure

Responsables	CMQuébec, composantes et municipalités	**Exemple de collaborateur (s)**	Centre hospitalier universitaire (CHU) de Québec
Échéancier	2028-2030		

Budget

Ressources	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Humaines					20 000$	15 000$	15 000$	**50 000$**
Matérielles						10 000$	10 000$	**20 000$**
Total/an					**20 000$**	**25 000$**	**25 000$**	**70 000$**

N.B. À noter que les échéances inscrites sont déterminées pour les pistes d'actions qui incombent à la CMQuébec. Les échéances pour les composantes et les municipalités seront précisées dans les PMO des composantes. Également, les montants inscrits s'appliquent uniquement aux pistes d'actions qui incombent à la CMQuébec. Les montants pour les composantes et les municipalités seront déterminés et ventilés dans les PMO des composantes.

Surveillance et suivi

Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

- Quantité de matières sans débouchés ou sans collecte structurée retrouvées dans les ordures (caractérisation).
- Réalisation d'un portrait diagnostic.
- Nombre de pistes de solutions à mettre en œuvre pour optimiser la gestion des matières sans débouchés ou sans collecte structurée.

Cibles

- D'ici 2029, réaliser un portrait-diagnostic sur les matières sans débouchés ou sans collecte structurée qui identifie des solutions à mettre en œuvre sur le territoire.
- D'ici 2031, réduire la quantité de matières visées (sans débouchés ou sans collecte structurée) dans les ordures (caractérisation).

Mesure 28 : Optimiser la gestion du textile sur le territoire de la CMQuébec.

Description de la mesure

La surabondance de textile et sa faible mise en valeur sont des problématiques observées sur le territoire. Bien que le textile possède une valeur commerciale, il n'existe actuellement aucune solution à grande échelle pour améliorer sa mise en valeur. L'installation de boîtes de dons illicites est remarquée à plusieurs endroits sur le terrioitre et il n'existe toujours pas d'encadrement à cet égard. De plus, peu d'informations sont disponibles sur le marché du textile. Une meilleure compréhension de ce marché s'avère indispensable afin de proposer des solutions adaptées pour optimiser la récupération et la mise en valeur du textile.

Type de mesure	Amélioration de la performance de récupération et des débouchés pour les matières sans débouchés et/ou sans collecte structurée	Acquisition de connaissances

Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable)

- En concertation avec les acteurs du milieu, réaliser un portrait-diagnostic de la gestion du textile sur le territoire et proposer des recommandations sur les actions à poser. (CMQuébec)
- Règlementer au niveau municipal, la gestion des boîtes de dons pour les vêtements afin d'éviter l'établissement de boîtes de dons illicites. (Composantes et municipalités)
- Mettre en place un partenariat entre les friperies et les écoles de design et de couture pour valoriser le textile et lui donner une seconde vie. (Composantes et municipalités)
- Soutenir les points de vente établis. (Composantes et municipalités)
- Mettre en œuvre les recommandations découlant du portrait-diagnostic de la gestion du textile. (Composantes et municipalités)

Résultats visés

- Améliorer la récupération et la mise en valeur du textile sur le territoire métropolitain.

Contribution aux objectifs gouverne-mentaux

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées

Secteur visé	Résidentiel	Institutions, commerces et industries (ICI)

Mise en œuvre de la mesure

Responsables : CMQuébec, composantes et municipalités

Échéancier : 2024-2025 et 2028-2029

Budget

Ressources	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Humaines	10 000$	10 000$			10 000$	10 000$		**40 000$**
Matérielles								
Total/an	**10 000$**	**10 000$**			**10 000$**	**10 000$**		**40 000$**

N.B. À noter que les échéances inscrites sont déterminées pour les pistes d'actions qui incombent à la CMQuébec. Les échéances pour les composantes et les municipalités seront précisées dans les PMO des composantes. Également, les montants inscrits s'appliquent uniquement aux pistes d'actions qui incombent à la CMQuébec. Les montants pour les composantes et les municipalités seront déterminés et ventilés dans les PMO des composantes.

Surveillance et suivi

Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

- Réalisation d'un portrait diagnostic.
- Résultats et recommandations du portrait diagnostic réalisé par la CMQuébec sur la gestion des textiles.
- Liste et nombre d'initiatives réalisées pour optimiser la gestion du textile sur le territoire.
- Quantité de textiles retrouvés dans les ordures (caractérisation).

Cibles

- D'ici 2029, réaliser un portrait-diagnostic sur la gestion des textiles sur le territoire.
- D'ici 2031, réduire la quantité de textiles dans les ordures (caractérisation).

Mesure 29 : Bonifier les opérations et les équipements de collecte en lien avec la gestion des matières résiduelles.

Description de la mesure

Les flux de transport des matières résiduelles sont une source notable d'émission de GES. C'est dans ce contexte que la CMQuébec souhaite accorder une place importante à la réduction des émissions liées aux opérations de collecte et de transport. Pour y arriver, il est notamment proposé d'optimiser les opérations et les déplacements des diverses collectes et de favoriser le traitement des matières sur le territoire d'application du PMGMR ou à proximité de celui-ci en l'absence d'installations sur le territoire. Également, il sera possible d'évaluer la transition des camions de collecte vers des énergies renouvelables. Finalement, la bonification des opérations et des équipements de collecte vise à améliorer la qualité du tri et la traçabilité des matières résiduelles.

Type de mesure	Acquisition de connaissances	Encourager la traçabilité des matières	
Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable)	– Repérer les technologies qui permettraient d'améliorer les équipements de collecte afin d'avoir une meilleure traçabilité de la matière et améliorer la qualité du tri dès la collecte. (Composantes et municipalités) – Favoriser le traitement des matières sur le territoire d'application du PMGMR. (Composantes et municipalités) – Évaluer les différentes options d'équipements de collecte permettant de réduire les émissions de GES sur le territoire de la CMQuébec Rive-Nord. (Composantes et municipalités)		
Résultats visés	– Réduire les émissions de GES liées aux opérations de collecte et de traitement des matières résiduelles. – Améliorer la performance des équipements de collecte. – Conserver et traiter la matière générée sur le territoire d'application du PMGMR.		
Contribution aux objectifs gouverne-mentaux	– Réduire les émissions de GES		
Secteur visé	Résidentiel	Institutions, commerces et industries (ICI)	Construction, rénovation et démolition (CRD)

Mise en œuvre de la mesure

Responsables	Composantes et municipalités
Échéancier	2024-2030 **Les échéances seront précisées dans les PMO*

	Ressources	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2030**	**Total**
Budget	Humaines								
	Matérielles								
	Total/an								

Surveillance et suivi

Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

- Nombre d'initiatives mises en place pour améliorer les activités de collecte.
- Quantité de matières résiduelles du secteur résidentiel traitées sur le territoire d'application du PMGMR.

Cible

- D'ici 2031, mettre en place des initiatives pour améliorer les activités de collecte et réduire les émissions de GES.

Orientation 5 Soutenir et favoriser la commercialisation et la consommation responsables.

Mesure 30 : Encourager, promouvoir et soutenir les initiatives qui contribuent à la réduction des matières résiduelles et au réemploi.

Description de la mesure

Dans un contexte où la consommation des ressources par habitant est en constante progression, la CMQuébec souhaite accorder une priorité absolue à la réduction à la source en fonction du principe des 3RV-E, à l'instar de la Politique québécoise. La CMQuébec souhaite grandement encourager toute la population ainsi que les entreprises à consommer et à produire de façon plus responsable afin de réduire la génération de déchets. La réduction à la source constitue d'ailleurs un élément phare du présent PMGMR. Pour mener à bien cette mesure, la CMQuébec proposera plusieurs initiatives qui permettront de prévenir ou de réduire la génération de matières.

Type de mesure	Information, sensibilisation, éducation (ISÉ)	Réduction à la source et réemploi	Acquisitions responsables, contenu recyclé et écoconception

Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable)

- En collaboration avec les instances municipales, évaluer la mise en place d'un programme de soutien financier métropolitain à la mission afin de soutenir les organismes qui contribuent à la réduction des matières résiduelles et au réemploi. (CMQuébec).
- À l'échelle de la CMQuébec Rive-Nord, favoriser l'accès et évaluer les possibilités de soutien financier aux produits d'hygiène lavables au plus grand nombre de personnes. (CMQuébec)
- Promouvoir les bonnes actions de réduction à la source et de réemploi en les communiquant et en donnant des trucs et astuces. (Composantes et municipalités)
- Produire un guide décrivant des actions concrètes de réduction à la source que l'on peut appliquer dans les foyers pour favoriser le zéro déchet. (Composantes et municipalités)
- Promouvoir l'achat de produits faits de matières recyclées. (Composantes et municipalités)

Résultats visés

- Mettre en place un programme de soutien financier à la mission pour soutenir les organismes qui contribuent à la réduction des matières résiduelles et au réemploi.
- Mettre en place des initiatives permettant la réduction à la source et le réemploi.

Contribution aux objectifs gouvernementaux

- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées

Secteur visé	Résidentiel	Industries, commerces et institutions (ICI)

Mise en œuvre de la mesure

Responsables CMQuébec, composantes et municipalités

Échéancier 2024-2030

Budget

Ressources	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Humaines	10 000$	10 000$	15 000$	10 000$	10 000$	5 000$	5 000$	**65 000$**
Matérielles	10 000$	10 000$	10 000$	5 000$	5 000$	5 000$	5 000$	**50 000$**
Total/an	**20 000$**	**20 000$**	**25 000$**	**15 000$**	**15 000$**	**10 000$**	**10 000$**	**115 000$**

N.B. À noter que les échéances inscrites sont déterminées pour les pistes d'actions qui incombent à la CMQuébec. Les échéances pour les composantes et les municipalités seront précisées dans les PMO des composantes. Également, les montants inscrits s'appliquent uniquement aux pistes d'actions qui incombent à la CMQuébec. Les montants pour les composantes et les municipalités seront déterminés et ventilés dans les PMO des composantes.

Surveillance et suivi

Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

- Mise en place d'un programme de soutien financier métropolitain à la mission afin de soutenir les organismes.
- Nombre d'organismes qui bénéficient d'un financement à la mission et montant total alloué.
- Nombre d'initiatives permettant la réduction à la source et le réemploi.
- Nombre de personnes visées par les différentes initiatives.

Cibles

- D'ici 2028, mettre en place un programme de soutien financier métropolitain à la mission afin de soutenir les organismes qui contribuent à la réduction des matières résiduelles et au réemploi.
- D'ici 2030, mettre en place des initiatives permettant la réduction à la source et le réemploi.

Mesure 31 : Reconnaître les bonnes pratiques des partenaires, des ICI et des municipalités qui réalisent une saine gestion des matières résiduelles.

Description de la mesure

La CMQuébec souhaite encourager et mobiliser les ICI, les partenaires ainsi que les municipalités à poursuivre leurs efforts afin d'atteindre un taux de mise en valeur plus important. Par le fait même, cette mesure vise également à inciter les entreprises à miser sur l'innovation technologique afin de réduire la génération des matières et de limiter l'extraction de ressources naturelles.

Type de mesure	Information, sensibilisation, éducation (ISÉ)	Acquisition de connaissances	Développement d'innovations technologiques
Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable)	– Publiciser les bonnes pratiques sur les divers médias de communication. (CMQuébec) – Réaliser un évènement de reconnaissance des bonnes pratiques. (CMQuébec) – Le cas échéant, soutenir et encourager l'innovation technologique en réalisant des appels de proposition. (CMQuébec)		
Résultats visés	– Inciter les ICI, les partenaires et les municipalités à poursuivre leurs efforts et à aller plus loin dans les actions à réaliser afin d'atteindre un taux de mise en valeur plus important. – Inciter les entreprises à miser sur l'innovation pour limiter l'extraction de ressources naturelles. – Soutenir et encourager l'innovation technologique		
Contribution aux objectifs gouverne-mentaux	– Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées		
Secteur visé	Municipalités et composantes	Industries, commerces et institutions (ICI)	Construction, rénovation et démolition (CRD)

Mise en œuvre de la mesure

Responsable	CMQuébec	**Exemple de collaborateur (s)**	Société VIA et autres organismes et organisations souhaitant s'impliquer
Échéancier	2025, 2028, 2029		

Budget

Ressources	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Humaines		10 000$			10 000$	10 000$		**30 000$**
Matérielles		20 000$			20 000$	10 000$		**50 000$**
Total/an		**30 000$**			**30 000$**	**20 000$**		**80 000$**

Surveillance et suivi

Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

– Nombre de pratiques de saine gestion des matières résiduelles reconnues.

Cible

– D'ici 2031, reconnaître plusieurs pratiques de saine gestion des matières résiduelles.

Mesure 32 : Réaliser une étude de marché sur le réemploi à l'échelle du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord).

Description de la mesure

La CMQuébec souhaite évaluer toutes les possibilités liées au réemploi sur le territoire. Dans ce contexte, il est d'abord proposé d'élaborer un portrait détaillé (nombre d'entreprises, viabilité, type de produits, localisation, accessibilité, etc.) nécessaire à la compréhension du marché du réemploi sur le territoire. Par la suite, un diagnostic pourra être posé et différentes pistes d'action pourront être proposées (optimisation, investissement, etc.) afin de rendre le réemploi plus attractif.

Type de mesure	Acquisition de connaissances Amélioration de la performance de récupération et des débouchés
Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable)	– Réaliser un portrait et une étude sur le réemploi à l'échelle du territoire. (CMQuébec)
Résultats visés	– Réaliser une étude de marché sur le réemploi. – Améliorer la compréhension du marché du réemploi sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord).
Contribution aux objectifs gouverne-mentaux	– Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
Secteur visé	Institutions, commerces et industries (ICI)

Mise en œuvre de la mesure

Responsable	CMQuébec
Échéancier	2026-2028

Budget

Ressources	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Humaines			10 000$	5 000$	5 000$			**20 000$**
Matérielles			10 000$					**10 000$**
Total/an			**20 000$**	**5 000$**	**5 000$**			**30 000$**

Surveillance et suivi

Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi
- Réalisation d'une étude de marché sur le réemploi.
- Principaux résultats de l'étude.

Cible
- D'ici 2029, réaliser une étude de marché sur le réemploi.

Mesure 33 : Favoriser et mettre en valeur la réparation sur le territoire.

Description de la mesure

L'accès à la réparation des appareils électroménagers et électroniques est incontournable pour réduire la quantité de matières résiduelles générées. Le soutien financier des initiatives d'autoréparation, le déploiement de formations en réparation et la mise en valeur des lieux sur le territoire métropolitain qui réparent des objets sont essentiels. Ils permettront d'inciter la population à mieux consommer, mais permettront d'influencer le marché pour avoir des produits d'une plus grande qualité et réparables. Cette mesure vise à promouvoir la réparation sur le territoire et à mieux outiller la population sur les éléments à considérer lorsque vient le temps d'acheter un nouveau produit.

Type de mesure	Favoriser la prolongation de la durée de vie des produits	Information, sensibilisation, éducation (ISÉ)
Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable)	– Campagne promotionnelle sur les endroits qui réparent ou carte des lieux pour identifier les lieux possibles de réparation d'objets. (CMQuébec) – Favoriser le déploiement de formations en réparation en s'associant avec des entreprises et des organismes œuvrant sur le territoire. (Composantes et municipalités) – Mettre en place des mesures incitatives pour encourager les lieux qui favorisent la réparation des objets (cartographier, campagnes, etc.) (Composantes et municipalités) – Encourager et financer des initiatives de lieux de réparation. (Composantes et municipalités) – Promouvoir les actions de réparation : réparer plutôt que de jeter et acheter du neuf, etc. (Composantes et municipalités) – Identifier et soutenir les initiatives de réparation et mettre en lumière les entreprises qui offrent la réparation. (Composantes et municipalités)	
Résultats visés	– Création, maintien, ou développement de lieux de réparation et de lieux encourageant les produits faits de matières recyclées.	
Contribution aux objectifs gouverne-mentaux	– Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées	
Secteur visé	Résidentiel	Institutions, commerces et industries (ICI)

Mise en œuvre de la mesure

Responsables	CMQuébec, composantes et municipalités	**Exemple de collaborateur (s)**	La Patente
Échéancier	2028-2029		

Budget

Ressources	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Humaines					5 000$	5 000$		**10 000$**
Matérielles					10 000$	10 000$		**20 000$**
Total/an					**15 000$**	**15 000$**		**30 000$**

N.B. À noter que les échéances inscrites sont déterminées pour les pistes d'actions qui incombent à la CMQuébec. Les échéances pour les composantes et les municipalités seront précisées dans les PMO des composantes. Également, les montants inscrits s'appliquent uniquement aux pistes d'actions qui incombent à la CMQuébec. Les montants pour les composantes et les municipalités seront déterminés et ventilés dans les PMO des composantes.

Surveillance et suivi

Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

– Nombre et liste des initiatives mises en place pour favoriser la réparation.

Cible

– D'ici 2030, augmenter la mise en place d'initiatives pour favoriser la réparation.

Orientation 6 Renforcer le réseautage entre les acteurs en GMR et améliorer les connaissances afin d'optimiser les opérations en gestion des matières résiduelles.

Mesure 34 : Mettre à jour les plans de mise en œuvre (PMO) et assurer un suivi annuel.

Description de la mesure

Cette mesure vise à réaliser, de façon concertée, une mise à jour de la première génération des PMO qui découlent du PMGMR. Les composantes devront mettre à jour leur PMO, suivant le cadre inscrit dans le guide d'accompagnement (mesure 39), et intégrer les indicateurs de mesures qui s'appliquent aux actions planifiées et qui contribuent à l'atteinte des cibles identifiées pour chacune des mesures du PMGMR. Une reddition de compte régulière devra être réalisée lors des rencontres de comité technique quant à l'avancement des actions du PMO, mais également annuellement pour la production du bilan annuel sur l'avancement du PMGMR. Un accompagnement technique sera réalisé par la CMQuébec.

Type de mesure	Surveillance et suivi du PMGMR
Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable)	– Faire connaitre davantage les plans de mise en œuvre. (Composantes et municipalités) – Mesurer régulièrement les indicateurs de mesure identifiés et réaliser une reddition de comptes à la CMQuébec. (Composantes et municipalités) – Produire un suivi régulier sur l'avancement des mesures des plans et l'atteinte des objectifs. (Composantes et municipalités)
Résultats visés	– Assurer une surveillance et un suivi de l'avancement des mesures et des actions du PMGMR sous la responsabilité des composantes et des municipalités. – Encadrer les éléments à intégrer aux PMO et faire un lien direct avec le PMGMR. – Réviser et mettre à jour les PMO découlant du PMGMR par composante en respectant le cadre du PMGMR. – Réaliser une reddition de compte annuelle sur la base des indicateurs identifiés par mesure dans le PMGMR.
Contribution aux objectifs gouverne-mentaux	N/A
Secteur visé	N/A

Mise en œuvre de la mesure

Responsables Composantes et municipalités **Exemple de collaborateur (s)** CMQuébec

Échéancier 2024-2030 **Les échéances seront précisées dans les PMO*

Budget

Ressources	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Humaines								
Matérielles								
Total/an								

Surveillance et suivi

Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi
- Nombre de PMO mis à jour.
- Reddition de compte annuelle complétée.

Cibles
- D'ici 2025, mettre à jour tous les PMO des composantes.
- Annuellement, réaliser une reddition de compte sur les mesures et les indicateurs mesurés à la CMQuébec.

Mesure 35 : Créer un réseau d'entraide en gestion des matières résiduelles ainsi qu'en approvisionnement responsable et réaliser des ateliers de bonnes pratiques.

Description de la mesure

Afin d'atteindre les objectifs métropolitains et d'assurer une harmonisation entre les actions des partenaires sur l'ensemble du territoire, la CMQuébec propose de mettre sur pied un vaste réseau qui permettra le transfert et le partage des connaissances et des expertises en GMR. Pour ce faire, il est proposé de tenir des rencontres, des conférences et des formations en lien notamment avec l'approvisionnement responsable.

Type de mesure	Information, sensibilisation, éducation (ISÉ) ; Partage de connaissances ; Approvisionnement responsable
Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable)	– Développer une stratégie en approvisionnement responsable par secteur d'activité, notamment pour les ICI. (CMQuébec) – Développer et encourager les partenariats, la collaboration et le réseautage entre les organisations pour améliorer les pratiques en gestion des matières résiduelles. (CMQuébec) – Développer et diffuser un guide d'approvisionnement responsable. (CMQuébec)
Résultats visés	– Développer une stratégie régionale en approvisionnement écoresponsable. – Créer un outil d'aide et d'accompagnement pour un approvisionnement plus responsable à l'intention des instances municipales et des ICI. – Transfert de connaissances. – Réseautage.
Contribution aux objectifs gouverne-mentaux	– Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
Secteur visé	Industries, commerces et institutions (ICI) ; Construction, rénovation et démolition (CRD)

Mise en œuvre de la mesure

Responsable	CMQuébec	**Exemple de collaborateur (s)**	Composantes et municipalités, Université Laval et CHU de Québec
Échéancier	2024-2026		

	Ressources	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Budget	Humaines	5 000$	5 000$	5 000$					**15 000$**
	Matérielles								
	Total/an	**5 000$**	**5 000$**	**5 000$**					**15 000$**

Surveillance et suivi

Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

- Création d'un réseau d'entraide en approvisionnement responsable.
- Adoption d'une stratégie en approvisionnement responsable.
- Nombre d'outils en approvisionnement responsable développés.

Cibles

- D'ici 2027, créer un réseau d'entraide en approvisionnement responsable.
- D'ici 2031, adopter une stratégie en approvisionnement responsable.
- D'ici 2031, développer un outil en approvisionnement responsable.

Mesure 36 : Mettre en place des mécanismes de concertation et d'échanges selon les besoins identifiés et les problématiques rencontrées en GMR.

Description de la mesure

Dans le but d'échanger sur les besoins du milieu et les différents problèmes de la GMR, la CMQuébec souhaite réaliser plusieurs rencontres annuelles afin de favoriser la recherche conjointe de solutions et d'innovations pour améliorer la situation. L'implantation de la collecte des matières organiques sera un réel défi à l'échelle du territoire. Il est donc possible que ce thème soit abordé lors des premières rencontres. De façon générale, cette mesure vise à améliorer la qualité des gestes posés et la réduction du gaspillage des ressources, ce qui permettra ultimement d'atteindre d'excellentes performances environnementales.

Type de mesure	Concertation — Partage de connaissances
Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable)	– Organiser des rencontres annuelles sur différentes thématiques : matières organiques, gaspillage alimentaire, matières recyclables, RDD, etc. (CMQuébec)
Résultats visés	– Réaliser au moins 5 rencontres par années de concertation et d'échanges afin de trouver des solutions conjointes et s'entraider.
Contribution aux objectifs gouverne-mentaux	– Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées
Secteur visé	Résidentiel — Industries, commerces et institutions (ICI) — Construction, rénovation et démolition (CRD)

Mise en œuvre de la mesure

Responsable	CMQuébec	**Exemple de collaborateur (s)**	Composantes et municipalités
Échéancier	2024-2030		

Budget

Ressources	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Humaines	5 000$	5 000$	5 000$	5 000$	2 500$	2 500$	2 500$	**27 500$**
Matérielles								
Total/an	**5 000$**	**5 000$**	**5 000$**	**5 000$**	**2 500$**	**2 500$**	**2 500$**	**27 500$**

Surveillance et suivi

Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

– Nombre de rencontres réalisées.

Cible

– D'ici 2031, tenir plusieurs rencontres sur différentes thématiques en GMR.

Mesure 37 : Appuyer les instances gouvernementales et collaborer étroitement avec elles pour réaliser l'atteinte des objectifs.

Description de la mesure

Au Québec, la modernisation du système de collecte sélective et de la consigne et la mise en œuvre de la SVMO entraineront de nombreux changements importants au cours des prochaines années. Plusieurs règlements et projets de règlements, en cours de révision, devraient aussi amener des changements substantiels dans le cadre de la GMR. Dans ce contexte, et considérant les responsabilités légales qui incombent à la CMQuébec dans le cadre de la révision du PMGMR, il apparaît primordial de poursuivre les échanges et de bien communiquer avec le gouvernement sur les changements à venir. Il incombe également à la CMQuébec de réaliser des représentations politiques afin de susciter des changements qui aideront les instances municipales à avancer plus rapidement vers l'atteinte des objectifs nationaux.

Type de mesure	Représentations politiques
Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable)	– Encourager les instances gouvernementales à faire preuve d'exemplarité en adoptant des projets de règlements et projets de loi qui concourent aux objectifs du PMGMR. (CMQuébec) – Susciter l'engagement du gouvernement par l'instauration d'une politique de saine gestion des matières résiduelles dans toutes les institutions publiques en priorisant les établissements d'enseignements du Québec. Intégrer dans la politique de saine gestion des matières résiduelles, notamment la mise en place d'équipements adéquats et de ressources spécifiques pour effectuer minimalement la récupération des matières recyclables et organiques. (CMQuébec) – Endosser ou émettre des lettres de recommandation, auprès des gouvernements, qui proposent des modifications au cadre légal en lien avec les objectifs du PMGMR, notamment en ce qui concerne le suremballage, le contenu minimal de matières recyclées et la réparabilité des biens. (CMQuébec) – Encourager la mise en commun d'expertises entre les ministères de l'Éducation et de l'Environnement notamment afin de favoriser l'application des pratiques exemplaires de gestion des matières résiduelles dans les institutions publiques en priorisant les établissements d'enseignements. (CMQuébec)
Résultats visés	– Travailler en collaboration avec les instances gouvernementales afin d'anticiper à l'avance les changements. – Faire des recommandations aux instances gouvernementales. – Encourager la mise en commun d'expertise entre le MELCCFP et le ministère de l'Éducation.
Contribution aux objectifs gouverne-mentaux	N/A
Secteur visé	N/A

Mise en œuvre de la mesure

Responsable	CMQuébec
Échéancier	2024-2030

Budget

Ressources	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Humaines	5 000$	5 000$	5 000$	5 000$	5 000$	5 000$	5 000$	**35 000$**
Matérielles								
Total/an	**5 000$**	**5 000$**	**5 000$**	**5 000$**	**5 000$**	**5 000$**	**5 000$**	**35 000$**

Surveillance et suivi

Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

– Nombre de représentations ou d'implications auprès des instances gouvernementales.
– Liste des demandes, des représentations ou des implications réalisées auprès des instances gouvernementales.

Cible

– D'ici 2031, réaliser plusieurs représentations ou implications auprès des instances gouvernementales.

Mesure 38 : Réaliser des caractérisations des déchets aux deux ans pour les secteurs résidentiel et ICI du territoire.

Description de la mesure

Afin de mieux identifier les matières ayant un potentiel de mise en valeur dans les déchets, la CMQuébec souhaite réaliser des caractérisations de façon plus récurrente, soit aux deux ans. L'objectif est de mieux cibler un secteur ou des types de matières, de façon à adapter les actions de communication ainsi que les messages auprès des différentes clientèles, de même que de possibles ajustements aux opérations courantes de collecte. Autre élément important, cette action permettra également de mesurer la pertinence et la portée des mesures qui seront mises en place chaque année.

Type de mesures	Acquisition de connaissances	Surveillance et suivi du PMGMR
Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable)	– Réaliser un plan d'échantillonnage pour cibler l'ensemble des composantes de la CMQuébec, les secteurs ICI et résidentiel (unifamilial et multilogement). (CMQuébec) – Réaliser un plan de caractérisation pour les composantes et les secteurs d'activités visés. (CMQuébec)	
Résultats visés	– Identifier les matières ayant un potentiel de mise en valeur retrouvées dans les déchets. – Cibler plus précisément un secteur ou des types de matières dans les actions de communications et les actions au niveau opérationnel à mettre en place. – Mesurer la pertinence des mesures réalisées et leur portée.	
Contribution aux objectifs gouverne-mentaux	N/A	
Secteurs visés	Résidentiel	Industries, commerces et institutions (ICI)

Mise en œuvre de la mesure

Responsable	CMQuébec	**Exemple de collaborateur (s)**	Composantes et municipalités
Échéancier	2024, 2026, 2028, 2030		

Budget

Ressources	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Humaines	20 000$		10 000$		20 000$		20 000$	**70 000$**
Matérielles	70 000$		30 000$		30 000$		30 000$	**160 000$**
Total/an	**90 000$**		**40 000$**		**50 000$**		**50 000$**	**230 000$**

Surveillance et suivi

Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

– Nombre et résultats des caractérisations réalisées.

Cible

– D'ici 2031, réaliser quatre (4) caractérisations des déchets pour les secteurs résidentiel et ICI.

Mesure 39 : Mettre en œuvre le PMGMR, en assurer la surveillance et le suivi.

Description de la mesure

Actuellement, il n'existe pas de cadre défini pour guider les composantes du territoire dans le travail à réaliser pour mettre à jour les PMO. Dans ce contexte, il est nécessaire de créer un guide pour orienter les travaux à réaliser, notamment parce que les PMO ne découlent pas d'obligations légales. En effet, ce sont des documents de planification qui ont été demandés à partir du PMGMR 2016-2021 afin de réaliser un suivi et une surveillance adéquate sur le territoire auprès des différentes composantes. Ce guide permettra de créer un cadre, incluant des critères à considérer, pour orienter adéquatement et guider les instances municipales dans la mise à jour de cet outil de planification.

Type de mesure	Surveillance et suivi du PMGMR
Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable)	– Créer un guide d'accompagnement à l'intention des instances municipales du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) pour la révision et la mise à jour des PMO. (CMQuébec) – Mettre sur pied un comité formé de partenaires du milieu et qui souhaitent contribuer à la mise en œuvre et au suivi du PMGMR. (CMQuébec) – Mettre en place un processus de suivi régulier (plusieurs fois dans l'année) des indicateurs de mesures et diffuser un bilan annuel sur l'avancement du PMGMR, notamment sur son site internet. (CMQuébec) – Assurer un suivi et une surveillance rigoureuse de la mise en œuvre et de l'avancement des mesures en réalisant des bilans annuels quantitatifs et en les rendant accessibles au public dès leur transmission au conseil de la CMQuébec. (CMQuébec) – Développer un système de reddition de compte et maintenir à jour une base de données en GMR pour le territoire. (CMQuébec) – Communiquer et diffuser publiquement les rapports et les bilans annuels présentant l'état d'avancement du PMGMR et des PMO dès leur transmission au conseil de la CMQuébec. (CMQuébec, composantes et municipalités)
Résultats visés	– Assurer une meilleure surveillance et un suivi de l'avancement des mesures et des actions du PMGMR. – Encadrer les éléments à intégrer aux PMO et faire un lien direct avec le PMGMR. – Réaliser une reddition de compte annuelle sur la base des indicateurs identifiés par mesure dans le PMGMR.
Contribution aux objectifs gouverne-mentaux	N/A
Secteur visé	N/A

Mise en œuvre de la mesure

Responsables	CMQuébec, Composantes et municipalités	**Exemple de collaborateur (s)**	Comité de partenaires (à créer)
Échéancier	2024-2030		

Budget ventilé sur 7 ans

Ressources	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Humaines	20 000$	15 000$	10 000$	10 000$	10 000$	10 000$	10 000$	**85 000$**
Matérielles				5 000$				**5 000$**
Total/an	**20 000$**	**15 000$**	**10 000$**	**15 000$**	**10 000$**	**10 000$**	**10 000$**	**90 000$**

Surveillance et suivi

Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

- Création et diffusion d'un guide d'accompagnement.
- Développement d'un système de reddition de compte et sa mise à la disposition des instances municipales.
- Production et diffusion d'un bilan annuel.

Cibles

- Annuellement, produire et diffuser un bilan sur l'avancement du PMGMR.
- D'ici 2025, créer et diffuser un guide d'accompagnement à l'intention des instances municipales du territoire pour la révision et la mise à jour des PMO.
- D'ici 2025, développer et mettre à la disposition des instances municipales du territoire un système de reddition de compte.

Mesure 40 : Collaborer et assurer une communication étroite avec les Organismes de gestion désignées (OGD) afin d'assurer le succès du déploiement de la modernisation de la collecte sélective et de la consigne.

Description de la mesure

La modernisation des systèmes de la collecte sélective et de la consigne constitue un chantier majeur. Celui-ci engendrera des changements importants en gestion des matières résiduelles dans les prochaines années. Considérant que cette modernisation vise une approche élargie des producteurs (REP) et que la gestion de la collecte sélective et de la consigne seront confiées à des organismes de gestion désignés par RECYC-QUÉBEC, une collaboration étroite entre tous les acteurs municipaux, y compris la CMQuébec, est essentielle pour favoriser une transition adéquate vers la modernisation de ces systèmes.

Type de mesure	Partage de connaissances
Exemples de pistes d'actions et critères à considérer (Responsable)	– Maintenir l'échange entre la CMQuébec et les composantes du territoire pour assurer l'harmonisation des ententes-cadres sur la collecte sélective et ainsi maintenir les acquis sur le territoire. (CMQuébec) – Favoriser la collaboration avec l'OGD afin d'être en adéquation avec la modernisation de la collecte sélective et assurer le succès de la réforme, notamment pour garantir une meilleure desserte des multilogements et des ICI. (CMQuébec et composantes) – Prendre les mesures nécessaires pour que les besoins et les particularités des municipalités soient considérés. (CMQuébec et composantes)
Résultats visés	– Être en adéquation avec la modernisation des systèmes et assurer le succès de la réforme. – Être en communication régulière avec les OGD afin de recevoir les données sur les quantités de matières récupérées par secteur d'activité et les taux de recyclage et valorisation atteints.
Contribution aux objectifs gouverne-mentaux	N/A
Secteurs visés	Résidentiel Industries, commerces et institutions (ICI)

Mise en œuvre de la mesure

Responsables	CMQuébec et composantes
Échéancier	2024-2030

Budget ventilé sur 7 ans

Ressources	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Humaines	5 000$	5 000$	2 500$	2 500$	2 500$	2 500$	2 500$	**22 500$**
Matérielles								
Total/an	**5 000$**	**5 000$**	**2 500$**	**2 500$**	**2 500$**	**2 500$**	**2 500$**	**22 500$**

N.B. À noter que les échéances inscrites sont déterminées pour les pistes d'actions qui incombent à la CMQuébec. Les échéances pour les composantes et les municipalités seront précisées dans les PMO des composantes. Également, les montants inscrits s'appliquent uniquement aux pistes d'actions qui incombent à la CMQuébec. Les montants pour les composantes et les municipalités seront déterminés et ventilés dans les PMO des composantes.

Surveillance et suivi

Exemple(s) d'indicateur(s) de suivi

– Données et informations reçues des OGD sur la collecte sélective et la consigne.

Cible

– D'ici 2031, recevoir régulièrement les données et l'information sur la collecte sélective et la consigne, des OGD, permettant de mesurer l'atteinte des objectifs du PMGMR.



ARGUS
ENVIRONNEMENT

Argus Environnement inc.
Octobre 2023

ANNEXE B

Projections et scénarios pour le traitement des matières résiduelles en 2031

MÉTHODOLOGIE

Le portrait de la situation actuelle réalisé dans l'inventaire 2019 sert de base à l'évaluation des besoins futurs. Les quantités totales de matières générées sur le territoire pour l'année 2019 sont de 958 296 tonnes, ce qui représente 1 438 kg/hab./an. De ces 958 296 tonnes, 451 429 tonnes sont éliminées, ce qui représente 678 kg/hab./an.

Afin d'évaluer les besoins futurs et les impacts des mesures retenues, trois scénarios d'évolution potentielle des matières générées ont été élaborés (référence, réaliste, et optimiste). Dans chacun de ces scénarios, une projection des taux de mises en valeur et d'élimination par habitant a été réalisée sur un horizon de 10 ans. Ces scénarios supposent des niveaux variés d'effort déployé pour augmenter la mise en valeur des matières et réduire leur élimination, afin d'atteindre les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, des plans d'action et des stratégies qui en découlent. Ces scénarios tiennent compte des perspectives démographiques et de la croissance économique.

Les projections se basent sur la croissance démographique de la population (voir **tableau 1**), sur la croissance économique considérée à 1,21 % par année selon les données de Statistique Canada (voir **tableau 2**) et sur l'évolution des montants de permis de construction pour chaque composante (voir **tableau 3**).

Pour le secteur résidentiel, on considère que le gisement par habitant est constant. Pour le secteur ICI, le gisement par habitant subit la croissance économique de 1,21 % par année sur une période de 10 ans. Pour le secteur CRD, le gisement par habitant subit l'évolution des montants de permis de construction pour chaque composante (voir **tableau 3**).

Afin d'évaluer les impacts des mesures retenues, trois scénarios ont été élaborés :

- **Statu quo ou scénario de référence** : correspond à la projection des quantités de matières mises en valeur et éliminées selon les perspectives démographiques et la croissance économique. On considère que les mesures mises en place permettent de conserver la performance actuelle et n'apportent aucune amélioration de celle-ci.
- **Réaliste** : correspond à la projection des quantités de matières mises en valeur et éliminées selon les perspectives démographiques, la croissance économique et l'évolution des permis de construction. Les impacts des mesures sont estimés à l'aide d'hypothèses s'inspirant d'autres études réalisées au Québec ou des données du bilan 2019. Les hypothèses retenues sont conservatrices et présentées à la section 1.2.
- **Optimiste** : correspond à la projection des quantités de matières mises en valeur et éliminées selon les perspectives démographiques, la croissance économique et l'évolution des permis de construction. Les impacts des mesures sont majorés de 10 à 50 % par rapport au scénario réaliste. Les hypothèses sont optimistes.

Les scénarios réaliste et optimiste tiennent compte de la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO), des nouvelles REP, de la modernisation du système de consigne et de la collecte sélective, ainsi que la future obligation des résidus CRD à transiter par un centre de tri reconnu par RECYC-QUÉBEC.

PROJECTION DES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES ET ÉCONOMIQUES

Le **tableau 1** présente l'évolution de la population selon les composantes sur la période 2019-2031. Les données sont issues des projections démographiques de l'Institut de la statistique du Québec, du scénario de référence A. L'évolution de la population est utilisée pour projeter la génération des matières résiduelles du secteur résidentiel uniquement.

Tableau 1 – Perspectives démographiques en nombre d'habitants selon les composantes de la CMQ (Rive-Nord) entre 2019 et 2031

Composantes	2019	2031	Variation 2019-2031	
			Nombre	%
Agglomération de Québec	583 121	620 988	37 867	6,5 %
MRC de La Côte-de-Beaupré	29 252	31 496	2 244	7,7 %
MRC de La Jacques-Cartier	46 181	52 633	6 452	14,0 %
MRC de L'Île-d'Orléans	7 536	7 951	415	5,5 %
Ensemble du Québec	**8 390 499**	**9 039 500**	**649 001**	**7,2 %**
CMQuébec	**666 090**	**713 068**	**46 978**	**7,1 %**

Source : Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2016-2066. Édition 2019. Scénario de référence A.

Le **tableau 2** présente l'évolution du nombre d'employés pour l'ensemble du Québec, ainsi que pour chaque composante. Les données présentées sont basées sur une augmentation de 12,12 % du nombre d'employés pour la période 2009-2019, issues de Statistique Canada. Les données de 2020 ont été exclues puisque la pandémie covid-19 a influencé le nombre d'employés de la province (baisse de 2 % par rapport à 2019). L'augmentation retenue a été appliquée au nombre d'employés de chaque composante afin d'estimer le nombre d'employés en 2031.

Tableau 2 – Estimation de l'évolution du nombre d'employés entre 2019 et 2031

Composantes	2019	2031	Variation 2019-2031	
			Nombre	%
Agglomération de Québec	315 250	353 458	38 208	12,12 %
MRC de La Côte-de-Beaupré	6 450	7 232	782	12,12 %
MRC de L'Île-d'Orléans	1 310	1 469	159	12,12 %
MRC de La Jacques-Cartier	12 950	14 520	1 570	12,12 %
Ensemble du Québec	**4 308 100**	**4 830 242**	**522 142**	**12,12 %**
CMQuébec	**335 960**	**376 678**	**40 718**	**12,12 %**

Source : Statistique Canada. Tableau 14-10-0023-01 Caractéristiques de la population active selon l'industrie, données annuelles

Le **tableau 3** présente l'évolution de la valeur des permis de bâtir distribués par les composantes sur la période 2010-2019. La variation de la valeur des permis de 2010 à 2019 est utilisée pour projeter les quantités de matières générées par le secteur CRD. Il est possible de remarquer que les valeurs des permis de bâtir ont diminué pour certaines composantes. Les données de 2020 ont été exclues, puisque la pandémie covid-19 a eu de fortes répercussions sur le secteur économique de la province.

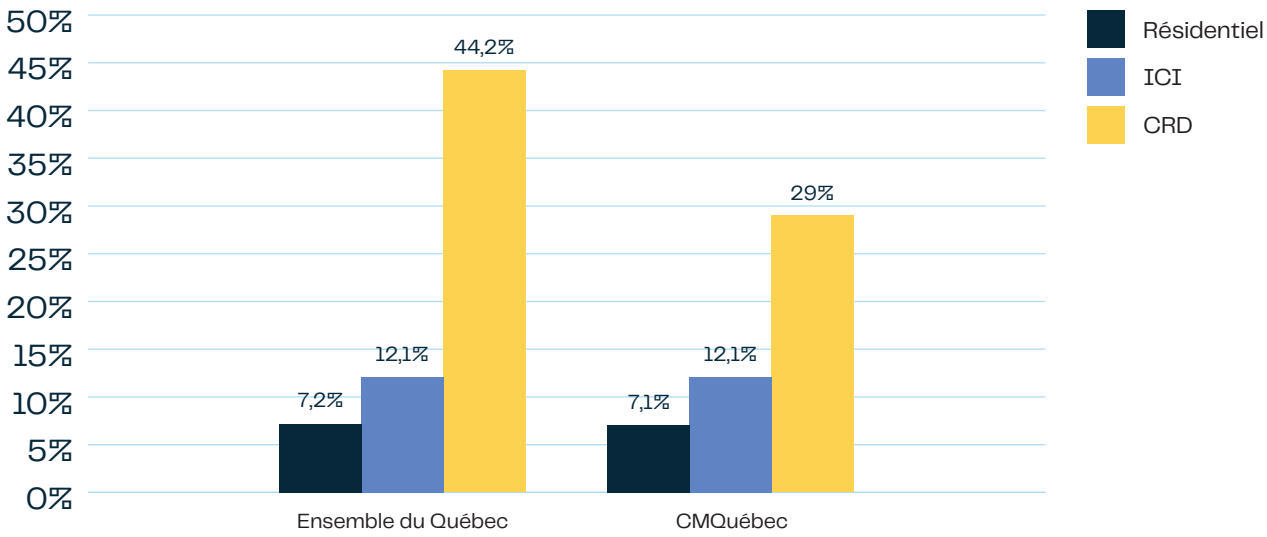
Tableau 3 – Évolution de la valeur des permis de bâtir par composante

Composantes	2010	2019	Variation 2010-2019	
			Valeur	%
Agglomération de Québec	1 144 918 k $	1 652 643 k $	507 725 k $	44,3 %
MRC de La Côte-de-Beaupré	87 744 k $	85 951 k $	- 1 793 k $	-2,0 %
MRC de L'Île-d'Orléans	16 371 k $	8 190 k $	- 8 181 k $	-50,0 %
MRC de La Jacques-Cartier	185 321 k $	103 212 k $	-82 109 k $	-44,3 %
Ensemble du Québec	14 842 345 k $	21 398 601 k $	6 556 256 k $	44,2 %
CMQuébec	**1 434 354 k $**	**1 849 996 k $**	**415 642 k $**	**29,0 %**

Source : Statistique Canada (SC), Enquête des permis de bâtir. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), Institut de la statistique du Québec, 18 juin 2021.

La **figure 1** présente les paramètres retenus pour projeter la génération des matières résiduelles par secteur pour l'année 2031, soit la variation en pourcentage pour les perspectives démographiques (résidentiel), la croissance économique (ICI) et les permis de bâtir (CRD). L'évolution de la population est considérée pour les trois secteurs. Le secteur CRD représente la plus grande croissance.

Figure 1 – Paramètres considérés pour projeter la génération des matières résiduelles



PORTRAIT DE LA GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le **tableau 4** est issu de l'inventaire des matières résiduelles 2019 de la CMQ. Il se base sur les données des installations, de la caractérisation des matières à l'incinérateur (étude A1) et du portrait du secteur CRD (étude A2). Les données réelles ont été complétées par les données issues de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC et des calculateurs fournis par RECYC-QUÉBEC. Le détail de la méthodologie est présenté dans le rapport de l'inventaire.

Tableau 4 – Inventaire des matières résiduelles de la CMQ (Rive-Nord) – 2019

		Mises en valeur (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de mise en valeur	Éliminées (kg/hab.)
Matières recyclables		73 480	74 418	147 898	49,7 %	111,7
Secteur résidentiel		47 769	18 197	65 967	72,4 %	27,3
Secteur ICI		25 712	56 219	81 931	31,4 %	84,4
Matières organiques		127 629	168 674	296 303	43,1 %	253,2
Secteur résidentiel		39 917	92 571	132 488	30,1 %	139,0
Secteur ICI		87 711	76 104	163 815	53,5 %	114,3
RDD considérés (écocentre)		1 587	2 523	4 110	38,6 %	3,8
Résidus encombrants et autres		23 474	113 723	137 196	17,1 %	170,7
Secteur résidentiel	Résidus encombrants	14 402	9 356	23 758	60,6 %	14,0
	Textiles	4 263	7 447	11 710	36,4 %	11,2
	Cendres (incinérateur)	2 180	24 799	26 979	8,1 %	37,2
	Autres matières	0	639	639	0,0 %	1,0
	Résidus ultimes	0	1 336	1 336	0,0 %	2,0
Secteur ICI	Résidus encombrants	464	82	546	85,0 %	0,1
	Plastiques agricoles	70	281	351	19,9 %	0,4
	Cendres (incinérateur)	2 095	23 827	25 921	8,1 %	35,8
	Autres matières	0	11 168	11 168	0,0 %	16,8
	Résidus ultimes	0	34 787	34 787	0,0 %	52,2
Résidus CRD		280 698	92 092	372 790	75,3 %	138,3
Agrégats		120 325	34 550	154 875	77,7 %	51,9
Non-agrégats		160 373	57 542	217 915	73,6 %	86,4

Le **tableau 5** présente les matières générées par secteur pour l'ensemble de la CMQ pour l'année 2019. Les données présentées dans les tableaux 4 et 5 servent de base pour projeter les matières par secteur pour l'année 2031. Les résultats des projections des trois scénarios seront présentés sous la même forme pour des fins de comparaison.

Tableau 5 – Matières générées par secteur pour l'ensemble de la CMQ en 2019

	Mises en valeur (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de mise en valeur	Éliminées (kg/hab.)
Résidentiel	110 118	156 869	266 987	41 %	235
ICI	116 052	202 468	318 520	36 %	304
CRD	280 698	92 092	372 790	75 %	138
Total	**506 868**	**451 429**	**958 296**	**52 %**	**677**

ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES

En 2020, le gouvernement du Québec a adopté de nouvelles orientations introduites notamment par l'annonce du Plan d'action 2019-2024 de la Politique de gestion des matières résiduelles du Québec et de la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO). La révision des plans de gestion des matières résiduelles doit tenir compte des nouveaux objectifs identifiés par le gouvernement.

Les objectifs du Plan d'action 2019-2024 de la Politique de gestion des matières résiduelles du Québec sont les suivants :

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant;
- Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal;
- Recycler 60 % des matières organiques;
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition.

Ces objectifs servent de référence pour la révision des PGMR. Les cibles sont à atteindre pour 2024[1].

Les objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO) sont les suivants :

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025;
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025;
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée en 2030;
- Réduire de 270 000 t éq CO2 les émissions de GES en 2030.

Les impacts des orientations du gouvernement sont considérés dans l'élaboration des hypothèses des différents scénarios de projection des matières. Les principales orientations gouvernementales ayant des impacts directs sur les quantités de matières de la CMQ (Rive-Nord) sont présentées ci-dessous :

1. Hausse des redevances pour l'élimination des matières résiduelles (augmentation à 30 $/t d'ici 2023 et de 2 $/t les années subséquentes);
2. Obligation des ICI de se doter d'un équipement pour récupérer le papier/carton, les résidus alimentaires et les résidus verts, sous peine de pénalités;
3. Obligation des ICI et des entrepreneurs CRD de faire transiter les résidus CRD par un centre de tri reconnu par RECYC-QUÉBEC, sous peine de pénalités à l'élimination;
4. Élargissement des REP concernant les plastiques agricoles, les batteries, les bonbonnes de propanes, etc.;
5. Modernisation de la collecte sélective et du système de consigne.

1 Il est possible que les cibles de 2024 soient conservées pour toute la durée du PGMR, à savoir 7 ans.

HYPOTHÈSES RETENUES POUR LES PROJECTIONS

Orientations du gouvernement

Le **tableau 6** synthétise les hypothèses retenues afin de mesurer les impacts des orientations gouvernementales sur les quantités de matières résiduelles mises en valeur et éliminées à l'échelle de la CMQ (Rive-Nord).

Lors de l'inventaire 2019, les quantités de papier/carton qui transitent directement des ICI vers les recycleurs n'ont pas été considérées. Selon les données du CHU de Québec qui dispose d'une presse à carton, 753 t ont été envoyées vers un recycleur en 2019. En extrapolant les données du CHU de Québec au nombre total d'employés pour les secteurs SCIAN susceptibles de produire des fibres, il était estimé que 9 767 t circulent par ce réseau en 2019.

Dans le cadre de la SVMO, les ICI devront se doter d'un équipement pour récupérer les fibres sous peine de pénalité. Ainsi, en considérant les paramètres d'évolution économique et démographiques (+12,1 % pour le secteur ICI, voir **figure 1**), sans les mesures gouvernementales, les quantités de fibres récupérées par ce réseau sont estimées à 10 939 t en 2031. En restant réaliste, il est supposé que les mesures gouvernementales permettraient de récupérer 40 % des fibres générées par le secteur ICI, à savoir 24 676 t en 2031. De façon optimiste, cela permettrait de récupérer 55 % des fibres générées par le secteur ICI, à savoir 33 929 t en 2031.



Tableau 6 – Hypothèses reliées aux orientations gouvernementales

Orientations gouvernementales	Matières visées	Hypothèses
Hausse des redevances à l'élimination des matières résiduelles (à 30 $/t dès 2023 et de 2 $/t les années suivantes).	Toutes les matières	Impact difficile à quantifier puisque l'augmentation des redevances devrait stimuler l'ensemble des filières de récupération et de mise en valeur des matières, et ainsi inciter à limiter l'élimination des matières résiduelles.
Les ICI devront se doter d'un équipement pour récupérer le papier/carton, sous peine de pénalité.	Papier/carton	**Réaliste** : 24 676 t de fibres récupérées en 2031 (40 % des fibres générées par le secteur ICI) **Optimiste** : 33 929 t de fibres récupérées en 2031 (55 % des fibres générées par le secteur ICI)
Les ICI devront se doter d'une collecte des résidus verts et des résidus alimentaires, sous peine de pénalité.	Résidus alimentaires et résidus verts	**Réaliste** : taux de récupération des résidus verts et des résidus alimentaires de 70 %, ce qui représente 39 000 t de matières organiques. **Optimiste** : taux de récupération des résidus verts et des résidus alimentaires de 80 %, ce qui représente 44 690 t de matières organiques.
Les résidus CRD devront passer par un centre de tri reconnu par RECYC-QUÉBEC avant d'être éliminés, à défaut de quoi des pénalités seront imposées.	Résidus CRD	Augmentation des matières qui transitent par un centre de tri CRD : **Réaliste** : +5 % par rapport à 2019, soit 80 % en 2031. **Optimiste** : +10 % par rapport à 2019, soit 85 % en 2031.
Élargissement des REP.	Plastiques agricoles	Pour les deux scénarios, l'objectif de récupération de 50 % du gouvernement est utilisé.
Modernisation du système de consigne.	Matières recyclables	Les objectifs de récupération du gouvernement sont utilisés : **Réaliste** : 75 % en 2031 **Optimiste** : 90 % en 2031

Mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ)

Selon l'outil de RECYC-QUÉBEC, les mesures ISÉ permettent d'augmenter les quantités récupérées de 2 % par année, cela correspond à 14 %[2] sur une durée de 7 ans. Ce pourcentage est validé par l'objectif d'une campagne de sensibilisation qui s'est tenue dans la MRC d'Arthabaska. En effet, la campagne « Défi Minceur – 2 lb/sem. » visait un objectif général de réduction de 15 % des matières éliminées sur une période de trois ans (Marceau P., 2017). Selon la chaire Éco Conseil à Chicoutimi, les mesures ISÉ peuvent entraîner une réduction d'au plus de 10 % du flux de génération des déchets (Chaire Éco Conseil à Chicoutimi, 2008).

La mise en place d'une réglementation permet d'augmenter ce pourcentage à 10 % par année (outil de RECYC-QUÉBEC), soit 94 % sur une durée de 7 ans. En dépit du service offert et des campagnes de sensibilisation, la participation des usagers montre des limites. Il est difficile de dépasser un taux de récupération de plus de 75 % (**tableau 7**).

2 1,02 ^ 7 = 1,148, soit une augmentation de 14,8 %.

Tableau 7 – Hypothèses retenues pour les mesures ISÉ

#	Mesures	Indicateurs de suivi	Cibles
2	Sensibiliser la population et les ICI à la saine gestion des matières résiduelles.	– Nombre de campagnes réalisées pour chaque thématique – Nombre de messages véhiculés – Nombre de personnes visées par chaque campagne – Nombre de médias différents utilisés pour chaque campagne – Nombre de personnes rencontrées – Nombre de constats remis – Nombre de patrouilles vertes déployées sur le territoire de la CMQ	**Réaliste** : augmentation de la récupération des matières de +10 % par rapport à 2019 **Optimiste** : +14 % par rapport à 2019
4	Accompagner la population, les ICI ainsi que les acteurs du milieu de la construction, la rénovation et de la démolition (CRD) dans la mise en place des meilleures pratiques dans le domaine des CRD.	– Nombre d'entrepreneurs qui ont reçu l'outil lors de la demande du permis – Nombre de fiches de suivi des résidus de CRD reçues sur l'ensemble des demandes de permis – Nombre de personnes rejointes par les activités ISÉ – Nombre de citoyens qui ont reçu les outils ISÉ – Quantité de matières résiduelles transitant par des centres de tri CRD reconnus	En lien avec l'orientation du gouvernement, augmentation des matières qui transitent par un centre de tri CRD (75 % en 2019) : **Réaliste** : + 5 % par rapport à 2019 (+12 000 t) **Optimiste** : +10 % par rapport à 2019 (+24 000 t)
3	Réaliser des visites virtuelles et guidées des différentes installations de traitement des matières résiduelles.	– Nombre de personnes présentes aux visites des différentes installations. – Nombre de vues des visites virtuelles.	**Réaliste** : augmentation de la récupération des matières de +10 % par rapport à 2019 **Optimiste** : +14 % par rapport à 2019
1	Identifier les habitudes et les comportements de la population relativement à la gestion des matières résiduelles.	– Nombre de personnes sondées – Nombre de mesures à mettre en œuvre dans le plan de marketing social – Nombre de mesures réalisées annuellement	
5	Développer des outils et diffuser des informations pratiques à la population en lien avec la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la CMQ.	– Nombre d'outils mis à la disposition de la population – Nombre de publications diffusées à la population – Nombre de visites des outils web	
6	Favoriser l'organisation d'événements écoresponsables sur le territoire de la CMQuébec.	– Nombre d'événements atteints	

Matières recyclables

La modernisation de la collecte sélective et du système de consigne va permettre d'augmenter les quantités de matières recyclables récupérées et recyclées. Le **tableau 8** présente le nombre de contenants mis en marché, les quantités en tonnes métriques ainsi que les quantités par habitant pour l'année 2031. L'information provient des modélisations du gouvernement lors de l'étude du potentiel lié à la modernisation de la consigne (présentée lors de la rencontre avec les représentants du monde municipal en février 2021). Ces quantités ont été ramenées à une quantité par habitant afin d'être en mesure d'évaluer l'impact à l'échelle de la CMQ. Le taux de récupération est fixé à 75 % pour le scénario réaliste et de 90 % pour le scénario optimiste. En effet, le gouvernement vise un taux de récupération de 75 % des contenants d'ici 2025 et de 90 % d'ici 2030.

Tableau 8 – Quantité de contenants mis en marché en 2031 à l'échelle de la CMQuébec

Matières	Nombre de contenants	Quantité (tonne métrique)	Quantité (kg/hab.) [1]	Quantité en tonne métrique sur le territoire de la CMQ
Métal	2 133	34 130	3,78	2 692
Plastique	1 804	68 571	7,59	5 409
Carton multicouche	511	15 340	1,70	1 210
Verre	541	186 794	20,66	14 735

1. Les quantités en tonne ont été divisées par la population du Québec prévue en l'an 2031, à savoir 9 039 500 habitants.

Source : Nombre de contenants mis en marché, modélisation pour les années 2025 à 2031, rencontre avec les représentants du monde municipal, le 17 février 2021, CMQ.

Selon l'analyse d'impact réglementaire du Plan d'action 2019-2024 (MELCC, 2019), la modernisation de la collecte sélective vise à :

- ***Réviser les rôles et responsabilités des entreprises et municipalités afin d'optimiser le système de collecte sélective et d'améliorer la qualité des matières récupérées, triées et recyclées.***

  Les producteurs seront responsables de la fin de vie des produits qu'ils mettent sur le marché. Ainsi, les producteurs devront adopter des pratiques d'écoconception et privilégier l'utilisation de matières plus facilement recyclables au Québec, par exemple à base de fibres (papier/carton).

- ***Moderniser les centres de tri et assurer une meilleure uniformisation de leurs pratiques pour favoriser le développement de débouchés locaux et améliorer la traçabilité des matières vendues.***

  Les centres de tri auront accès à des programmes de subvention dans le but d'améliorer leur chaîne de tri et réduire ainsi les rejets. En 2016, 9,1 % des matières reçues par les centres de tri sont par la suite rejetées (RECYC-QUÉBEC, 2016). Pour les centres de tri qui desservent le territoire de planification, les taux de rejet sont de 3,1 et 5,5 % (centre de tri de la Ville de Québec et centre de tri de Frontenac, 2019).

- ***Informer, sensibiliser et éduquer les citoyens ainsi que tous les acteurs du milieu quant à l'efficacité des systèmes de gestion des matières recyclables de même qu'à l'importance de continuer à faire le bon geste.***
  À l'échelle du Québec, 37 % des citoyens estiment que le contenu de leur bac de recyclage ne sera pas nécessairement recyclé (RECYC-QUÉBEC, 2016). D'après une étude réalisée en 2021 par la firme Léger pour la Ville de Québec, les citoyens interrogés (échantillon de 1001 répondants) estiment en moyenne que 56 % des matières qu'ils mettent dans leur bac bleu sont valorisées ou recyclées une fois qu'elles ont été triées au centre de tri des matières recyclables de la Ville de Québec.

Les mesures ISÉ doivent permettre de véhiculer les bonnes informations afin d'améliorer la quantité et la qualité des matières recyclables déposées dans les bacs bleus.

Les hypothèses retenues concernant les matières recyclables sont présentées dans le **tableau 9**.

Tableau 9 – Hypothèses retenues pour les matières recyclables

#	Mesures	Indicateurs de suivi	Cibles
12	Implanter, élargir et accompagner les ICI et les multilogements dans l'adhésion à la collecte sélective et à acquérir les bons équipements de récupération pour les matières recyclables.	– Quantité de matières pouvant être mises en valeurs et retrouvées dans les ordures des ICI (caractérisation) – Nombre d'ICI desservis par la collecte – Nombre de multilogements desservis par la collecte – Nombre d'accompagnements réalisés auprès des ICI – Nombre d'accompagnements réalisés auprès des multilogements	**Réaliste** : Augmentation des quantités de matières recyclables collectées pour le secteur ICI de 1 300 t par rapport à 2019. Réduire de +10 % les matières recyclables jetées aux ordures par rapport à 2019. **Optimiste** : Augmentation des quantités de matières recyclables collectées pour le secteur ICI de 1 700 t par rapport à 2019. Réduire de +14 % les matières recyclables jetées aux ordures par rapport à 2019.
14	Participer à l'optimisation de la gestion des matières résiduelles dans les établissements scolaires et les CPE du territoire.	– Nombre d'écoles et de CPE accompagnés – Diagnostic des écoles et des CPE accompagnés	**Réaliste** : Augmentation du taux de récupération des matières à 65 % d'ici 2031 dans les écoles (20 écoles). **Optimiste** : Augmentation du taux de récupération des matières à 75 % d'ici 2031 dans les écoles (20 écoles). Le territoire compte 156 écoles.
17	Favoriser l'accès au tri hors foyer et dans les bâtiments publics en tout temps sur le territoire.	– Nombre de contenants à deux voies hors foyer déployés sur le territoire – Nombre de contenants à deux ou trois voies déployés dans les bâtiments publics	Tous les lieux publics sont équipés d'îlots de tri. Impact difficile à quantifier pour les scénarios. Les impacts sont intégrés à l'augmentation de larécupération des matières liées aux mesures ISÉ.

L'élargissement de la collecte sélective aux ICI qui ne sont pas desservis, associé à des mesures ISÉ, permettra d'augmenter les quantités de matières recyclables mises en valeur. D'après le portrait du secteur ICI publié par RECYC-QUÉBEC en 2017, 91 % es ICI du Québec ont accès à la collecte des matières recyclables, mais leurs quantités de matières éliminées ne cessent de croître : une augmentation de 37,5 % est notée entre 2008 et 2019 (RECYC-QUÉBEC, 2021, p. 10). Cela montre que, bien que les ICI aient accès à une collecte, ils ne participent pas suffisamment à la collecte sélective (RNCREQ, 2021).

- ***Implanter une taxation en fonction de l'utilisation du contenant de recyclage pourrait être un outil supplémentaire pour améliorer le taux de mise en valeur des matières recyclables chez les ICI.***
  La MRC Rimouski Neigette a mis en place une nouvelle tarification pour la gestion des ordures des ICI favorisant la récupération des matières recyclables. (MRC Rimouski Neigette, 2021)

Il est difficile d'isoler les retombées des mesures ISÉ puisque celles-ci accompagnent souvent d'autres actions. En 2008, le Guide des bonnes pratiques pour la collecte sélective suggérait de ne pas dépasser plus de 2 $/porte pour les mesures ISÉ. (Éco Entreprise Québec [ÉEQ], 2008). En 2021, en appliquant une inflation de 2 % par année, cela équivaut à un montant de 2,60 $/porte. Au-delà de ce montant, les impacts des mesures ISÉ restent stables.

Quant aux établissements scolaires, les accompagner permettrait d'augmenter le taux de récupération des matières recyclables. En 2014, la CMQ avait caractérisé les matières résiduelles de dix établissements d'enseignement. Les taux de mise en valeur de ces établissements étaient respectivement de 12 % pour les écoles primaires et de 10,8 % pour les écoles secondaires, soit un taux moyen de 10,5 %. Avec l'intégration du projet pilote d'accompagnement de ces dix établissements scolaires, le taux moyen de récupération dans les écoles est passé à 36,2 % en 2019, ce qui représente une croissance de 25,7 %. Les écoles ayant bénéficié de l'approche active (activités éducatives en classe, aide au tri et affiches) ont vu leur taux de mise en valeur augmenter de 34 %, alors que les écoles ayant bénéficié de l'approche passive (affiches seulement) ont vu leur taux augmenter de 23 %. Le taux de mise en valeur est donc passé de 12 % à 46 % pour les écoles ayant bénéficié d'une approche active et de 9 % à 32 % pour les écoles ayant bénéficié de l'approche passive (CMQ, 2019).

L'hypothèse retenue est qu'un accompagnement du milieu scolaire permet d'augmenter le taux de récupération à 65 % pour l'ensemble des établissements d'enseignement de la CMQ. Les établissements scolaires comme les cégeps peuvent se faire certifier « Cégep Vert du Québec ». Par exemple, le Cégep de Saint-Jérôme, certifié « Cégep Vert du Québec », a mis aux normes ses installations de tri permettant de maximiser les matières résiduelles récupérées (Environnement Jeunesse [ENJEU], 2021).

Matières organiques

La Ville de Québec a mené un projet pilote pour estimer le taux de récupération et les quantités de matières organiques qui peuvent être acheminées au futur centre de biométhanisation. Selon l'étude réalisée par la firme Léger pour la Ville de Québec en 2021, 74 % des personnes interrogées étaient prêtes à participer à la collecte des résidus alimentaires (communication avec la Ville de Québec, 2021). Les objectifs à atteindre pour le projet de biométhaniseur sont de :

- 100 % des logements desservis (secteur résidentiel et ICI) d'ici 2031;
- 70 % de participation pour tous les secteurs d'ici 2031.

Ces objectifs ont été intégrés dans les divers scénarios. Pour le scénario optimiste, la cible retenue est 80 % de participation pour l'ensemble des secteurs.

Selon la même étude, en 2021, seulement 21 % des citoyens propriétaires résidentiels interrogés affirment qu'ils pratiquent l'herbicyclage et le feuillicyclage. De plus, ce sont seulement 57 % des citoyens propriétaires résidentiels interrogés qui affirment participer à la collecte municipale des résidus verts. En 2021, selon le rapport d'inventaire des matières résiduelles pour l'année 2019, 70 % des résidus verts sont mis en valeur sur le territoire. Ainsi, en 2031, ce taux pourrait être conservé selon le scénario réaliste, ou encore amélioré de 10 % selon le scénario optimiste.

L'Agglomération de Québec représente le plus gros générateur de biosolides du territoire. L'instauration du centre de biométhanisation permettra de valoriser 100 % des biosolides municipaux de l'Agglomération. Selon le scénario réaliste, 80 % des boues générées seront valorisées d'ici 2031, tandis que le scénario optimiste les évalue à 90 %. La MRC de La Côte-de-Beaupré présente déjà un taux de mise en valeur des boues de 97 % en 2019 selon l'inventaire.

La sensibilisation doit aller de pair avec l'implantation de la collecte des matières organiques. À la Régie d'Acton et des Maskoutains, les mesures ISÉ ont permis à la Régie d'atteindre un taux de participation de 80 % dès le lancement. Tout comme pour la collecte sélective, les mesures ISÉ ont leur limite. Il est conseillé de ne pas dépasser un montant de 2,60 $/porte. Une augmentation de 2 % par année des quantités de matières organiques collectées est considérée pour les mesures ISÉ (soit +14 % pour une période de 7 ans).

Les gros générateurs de matières organiques comme les restaurants, épiceries, établissements scolaires doivent être ciblés et un accompagnement doit leur être proposé. Cela permettrait de détourner de l'élimination entre 8,7 et 13,6 t de matières organiques par ICI générant des matières organiques (donnée issue du projet pilote de la Ville de Québec avec 130 ICI, et donnée de la RRGMRP).

En 2019, les aides financières de l'Agglomération de Québec ont permis de détourner 880 t de matières organiques de l'élimination. Il est supposé que ces quantités augmentent de 10 % par année. Cela équivaut à 1 714 t de matières organiques détournées par année en 2031. Selon une étude de 2019 sur l'ensemble du Canada, 11,17 millions de tonnes de nourriture seraient gaspillées au Canada chaque année, cela représente 307 kg/hab. (Value Chain Management, 2019). À l'échelle de la CMQ, cela représenterait 204 489 t de nourriture éliminées par année. Le gaspillage alimentaire a lieu tout au long de la chaîne de production. Ainsi, il est difficile d'estimer les impacts des mesures permettant de limiter le gaspillage alimentaire. L'impact lié à la mesure est implanté au secteur ICI puisque celui-ci représente une grande portion de la chaîne de production et que l'aide financière est attribuée à des organismes qui vont limiter les pertes auprès des détaillants (79 % du gaspillage alimentaire a lieu tout au long de la chaîne de production et de commercialisation) (Éric Ménard, 2019). De plus, selon l'étude du Conseil National Zéro Déchet, en 2017, 63 % des aliments jetés dans les ménages auraient pu être consommés (Conseil National Zéro Déchet, 2017).

Tableau 10 – Hypothèses retenues pour les matières organiques

#	Mesures	Indicateurs de suivi	Cibles
8	Identifier tout au long de la chaîne de production et de distribution alimentaire les pertes et assurer la mise en place de mécanismes de récupération pour les surplus alimentaires afin de réduire le gaspillage.	– Financement accordé aux organismes – Quantité de surplus alimentaires récupérés et redistribués – Nombre de personnes touchées par la distribution des surplus alimentaires	**Réaliste** : Augmentation de 10 % par année, soit 1 715 t en 2031. **Optimiste** : Augmentation de 15 % par année, soit 2 341 t en 2031.
18	Mettre en place et harmoniser les mesures incitatives pour promouvoir l'herbicyclage, le feuillicyclage, le compostage domestique et communautaire.	– Nombre d'initiatives mises en place (ex.: nombre de composteurs distribués ou acquis grâce au programme) – Nombre de subventions attribuées – Montant des subventions attribuées	**Réaliste** : 70 % des résidus verts sont valorisés en 2031. **Optimiste** : 80 % des résidus verts sont valorisés en 2031.
30	Mettre en place et optimiser le service de collecte des résidus verts, puis en assurer la gestion et la valorisation sur le territoire métropolitain.	– Quantité de résidus verts collectés – Nombre de municipalités offrant le service de collecte de résidus verts	
13	Implanter un service de collecte municipale et de tri des matières organiques pour le résidentiel et les ICI sur l'ensemble du territoire de la CMQ et mettre en place des mesures incitatives.	– Nombre de portes desservies – résidentiel – Nombre de multilogements desservis – Nombres d'ICI desservis – Quantité de matières organiques récupérées	**Réaliste** : 70 % des résidus alimentaires sont valorisés en 2031. **Optimiste** : 80 % des résidus alimentaires sont valorisés en 2031.
25	Mettre en place des mécanismes de concertation et d'échanges selon les besoins identifiés et les problématiques rencontrées en GMR.	– Nombre de rencontres réalisées – Nombre d'éléments modifiés découlant des échanges	Difficile à quantifier, impact positif sur la récupération et la mise en valeur des matières organiques.
32	Harmoniser et optimiser la gestion des biosolides municipaux.	– Nombre de règlements municipaux encadrant la vidange des ISA – Nombre de municipalités offrant le service de vidange et qui en assure le suivi et leur recyclage – Quantité de biosolides recyclés ou valorisés	**Réaliste** : 80 % des biosolides sont valorisés en 2031. **Optimiste** : 90 % des biosolides sont valorisés en 2031.

Résidus CRD

Les impacts des mesures retenues pour le secteur CRD sont difficiles à quantifier. Selon le bilan 2018 de RECYC-QUÉBEC, les centres de tri CRD de la province ont un taux de rejet de 47 %. L'étude A2 sur les résidus de CRD de la CMQ (Rive-Nord) estime que les installations qui desservent le territoire ont un taux de rejet de 28 %. La performance de ces installations est donc supérieure à la moyenne provinciale. De plus, ces installations sont déjà reconnues par le programme de reconnaissance de RECYC-QUÉBEC. Afin de monter des scénarios réalistes, on suppose que l'ensemble des mesures, incluant les mesures ISÉ, permettront d'augmenter les quantités de matières acheminées aux installations de tri. Dans l'étude A2, il est estimé qu'environ 80 % des résidus CRD issus de travaux de bâtiment transitent par des entreprises de location de conteneurs, qui déclarent envoyer 94 % des résidus en centre de tri (soit 75 % des résidus CRD transitent par un centre de tri). On fait l'hypothèse que les quantités acheminées en centre de tri augmentent de 5 % sur la période, soit 80 % des résidus CRD.

L'orientation gouvernementale sur les résidus CRD qui doivent transiter par un centre de tri reconnu par RECYC-QUÉBEC avant d'être éliminés, à défaut de quoi des pénalités seront imposées, permet de quantifier les impacts des mesures relatives aux résidus de CRD. Les hypothèses sont présentées au **tableau 11**.

Pour les projets municipaux, il serait intéressant de pratiquer la déconstruction à la place de la démolition. Un bon exemple est la Ville de Lévis. En 2019, elle a organisé la déconstruction d'une ancienne usine d'eau potable, ce qui a permis de valoriser 98,8 % des résidus CRD générés : seulement 36 t ont été éliminées, soit une réduction de 428 t par rapport à un chantier conventionnel (Ville de Lévis, 2019). Cependant, la déconstruction dépend de plusieurs facteurs (type de bâtiment, matières composant le bâtiment, année de construction, etc.), ce qui est difficile à faire à grande échelle. La déconstruction s'applique à des projets spécifiques.

Tableau 11 – Hypothèses retenues pour les résidus CRD

#	Mesures	Indicateurs de suivi	Cibles
29	Mettre en place des mécanismes pour récupérer et mettre en valeur le bois généré sur le territoire de la CMQuébec.	– Nombre de mécanismes de récupération mis en place – Quantité de bois réutilisé par les mécanismes mis en place	Impact difficile à évaluer, mais en lien l'orientation du gouvernement : Augmentation des matières qui transitent par un centre de tri CRD : **Réaliste** : +5 % par rapport à 2019, soit 80 % en 2031. **Optimiste** : +10 % par rapport à 2019, soit 85 % en 2031.

Résidus domestiques dangereux

Des critères liés à l'accessibilité aux écocentres devraient être introduits d'ici 2024 pour la redistribution des redevances (selon le cadre normatif du Programme de redistribution des redevances mis à jour en novembre 2021 par le MELCC). Ce programme découle des orientations gouvernementales. En effet, les mesures inscrites dans le Plan d'action 2019-2024 et la Stratégie de valorisation de la matière organique encouragent l'optimisation des écocentres par l'élargissement des bonnes pratiques et une accessibilité accrue. Les mesures concernant les RDD visent à augmenter l'accessibilité des points de dépôt, notamment les écocentres.

En 2019, les cinq écocentres de la Ville de Québec ont permis de collecter 509 t d'huile et de peinture, correspondant à plus de 1,58 kg/visite (322 000 visites en 2020, communication avec la Ville de Québec, 2021). Le nombre de visites aux écocentres a augmenté de 38 % de 2018 à 2020. La moyenne d'augmentation annuelle des visites est de 7,8 %, depuis 2010 (communication avec la Ville de Québec, 2021). Dans le cadre des scénarios, une augmentation des visites de 3 à 5 % par année est considérée, soit une augmentation du nombre de visites de 25 % à 40 % d'ici 2031.

Tableau 12 – Hypothèses retenues pour les RDD

#	Mesures	Indicateurs de suivi	Cibles
15	Optimiser l'accès et les services, et diversifier les types de matières admises aux écocentres et aux points de dépôt sur le territoire.	Nombre de visites à l'écocentre et aux points de dépôt	Augmentation du nombre de visites à l'écocentre : **Réaliste** : +25 % par rapport à 2019. Les quantités de RDD récupérés aux écocentres sont estimées à 1 833 t en 2031 (1 587 t en 2019). **Optimiste** : +40 % par rapport à 2019. Les quantités de RDD récupérés aux écocentres sont estimées à 1 917 t en 2031.

Résidus encombrants et autres

Les seules données concernant le réemploi à l'échelle du Québec sont présentées dans la fiche produite par RECYC-QUÉBEC en 2006. Selon ce document, une ressourcerie permettrait de réemployer 95 t de matières. D'après le Bottin du réemploi, la CMQ dispose sur son territoire de 72 ressourceries, cela équivaut à 6 840 t de matières. La donnée de 2006 peut avoir évolué. En effet, en mettant en relation la population du Québec en 2006 avec les quantités réemployées, c'est l'équivalent de 20 kg/hab. d'objets par année qui sont reconditionnées. Cela représenterait, à l'échelle de la CMQ (Rive-Nord), 13 322 t en 2019. À titre comparatif, les matières réemployées par un magasin de réemploi varient suivant les régions et la taille du magasin :

- L'ETC Coopérative de solidarité à La Tuque permet de réemployer plus de 350 t de matières de toutes sortes par année.
- La ressourcerie de Portneuf permet de réemployer 300 t de matières par année.
- Le magasin de réemploi de Manicouagan permet de réemployer 55 t de matière par année.
- Le réemploi est une filière prometteuse puisqu'il permettrait de créer des emplois locaux : 13 à 63 emplois sont créés par tranche de 1 000 t réemployées comparativement à 0,85 pour les lieux d'élimination (Équiterre, 2021).

Dans les scénarios, l'hypothèse conservatrice qu'une ressourcerie permettrait de réemployer 95 t de matières a été retenue. Une augmentation du nombre de ressourceries sur le territoire est projetée, augmentant ainsi les quantités réemployées.

Afin de renforcer le secteur du réemploi, il est recommandé de mettre en place une réglementation visant à bannir le bois ainsi que les textiles des ordures ménagères et des ICI. Cette mesure pourrait être accompagnée de la mise en place d'un service de collecte des encombrants en bon état sur appel, grâce à un partenariat avec des organismes locaux de réemploi. Par exemple, la Ville de Lévis a mis en place une entente de service avec la Ressourcerie de Lévis pour effectuer la collecte et la récupération des encombrants encore en bon état pour un tarif de 120 $/t de matières récupérées, jusqu'à concurrence de 600 t par année (Ville de Lévis, 2016). Les encombrants en bon état pourraient également être récupérés dans les écocentres. Pour le textile, la mise en place de contenants dédiés et la publicisation des points de dépôt permettraient de réduire les quantités éliminées dans les ordures.

Il est supposé que la publicisation des points de dépôt et des organismes de réemploi, le détournement des meubles en bois encore en bon état de l'élimination, ainsi que le bannissement progressif du bois des ordures ménagères devraient permettre de réduire les quantités de bois qui se retrouvent dans les contenants à déchet (résidentiel et ICI). De plus, le bois est particulièrement ciblé dans le cadre de la Stratégie de valorisation de la matière organique. L'amélioration de l'accessibilité des écocentres devrait également permettre de réduire l'élimination du bois dans les contenants à déchet. Ainsi, dans le cadre des scénarios, il est considéré que les quantités de bois dans les ordures diminuent de 25 % (réaliste) et de 50 % (optimiste).

Pour les textiles, il est difficile de quantifier une réduction des matières éliminées dans les ordures. La première étape avant de mettre aux ordures un textile est de vérifier s'il est encore en assez bon état pour être réutilisé. Les textiles les plus abîmés peuvent également avoir des débouchés à plus petite échelle (ex. projet de Renaissance à Montréal qui utilise des technologies afin de défaire les fibres des vêtements) (Gendron, 2021). Dans le cadre des scénarios, il est considéré que les quantités de textile dans les ordures diminuent de 5 % (réaliste) et de 10 % (optimiste).

La mise en place de mesures ISÉ est considérée pour augmenter les quantités réemployées de 2 % par année, soit une augmentation de 14 % sur la période de 7 ans.

Pour les plastiques agricoles, le projet de règlement modifiant le règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises vise un objectif de récupération des plastiques agricoles de 50 % d'ici 2029. Cette hypothèse a été retenue dans le cadre des projections.

Tableau 13 – Hypothèses retenues pour les résidus d'encombrants et autres

#	Mesures	Indicateurs de suivi	Cibles
9	Mettre en place des mesures incitatives pour encourager le réemploi.	Nombre d'initiatives mises en place	**Réaliste** : +6 ressourceries, en considérant qu'une ressourcerie détourne de l'élimination 95 t, soit 570 t en 2031. **Optimiste** : +8 ressourceries, en considérant qu'une ressourcerie détourne de l'élimination 95 t, soit 760 t en 2031.
19	Réaliser une étude de marché sur le réemploi à l'échelle du territoire de la CMQ.	Principaux résultats de l'étude	
31	Favoriser la collecte et la gestion des divers plastiques agricoles générés afin de les mettre en valeur.	Nombre de points de dépôt sur le territoire	Objectif provincial de récupération de 50 % d'ici 2029, soit 192 t de plastiques récupérés.
28	Optimiser et généraliser la gestion des encombrants sur le territoire afin de les mettre en valeur.	Quantité d'encombrants dans les déchets (caractérisation)	Notamment pour les résidus de bois CRD dans les ordures : **Réaliste** : réduction de 25 % des quantités de bois éliminées dans les ordures. **Optimiste** : réduction de 50 % des quantités de bois éliminées dans les ordures.
11	Optimiser la gestion des matières problématiques non ciblées par les systèmes de collecte sur le territoire afin de les mettre en valeur.	Quantité de matières dans les déchets (caractérisation)	Notamment pour les textiles : **Réaliste** : réduction de 5 % des quantités de textiles éliminées dans les ordures. **Optimiste** : réduction de 10 % des quantités de textiles éliminées dans les ordures.

Autres mesures

L'impact des autres mesures est difficilement quantifiable puisqu'elles exercent une influence sur plusieurs types de matières. L'organisation de visites guidées peut permettre d'améliorer la qualité du tri de la population (matières recyclables et organiques). Cependant, les personnes déjà conscientisées souhaitent participer à ce type d'activité, ce qui n'est pas forcément le cas pour les personnes qui ne le sont pas. Afin de confirmer que cette mesure a un impact, il faudra comptabiliser le nombre de participants.

La mise en place de solutions de rechange aux produits à usage unique permet de réduire les quantités de matières éliminées. Dans le cadre d'un programme de couches lavables, la réduction est évaluée à 820 kg/famille par année. Les programmes peuvent également aider à l'achat de produits d'hygiène durables et réutilisables. La Ville de Rivière-du-Loup propose un incitatif pour l'achat de produits d'hygiène durables fabriqués au Québec (Ville de Rivière-du-Loup, 2021). Pour les projections, on fait l'hypothèse que des programmes de subvention de couches lavables sont offerts. Les quantités réduites de l'élimination sont comptabilisées dans les résidus ultimes.

Il existe d'autres initiatives pour réduire les quantités de matières à usage unique utilisées sur le territoire. Le projet de La Tasse en est un bon exemple. Le projet permet aux clients de cafés et de restaurants du Québec d'emprunter une tasse réutilisable moyennant le dépôt d'une consigne de 5 $. Le projet a été amorcé à Montréal en 2021. Il est actuellement disponible dans 350 commerces du Québec (RNCREQ, 2021). Cependant, les impacts d'une telle mesure sont difficilement quantifiables à l'échelle de la CMQ (Rive-Nord).

Favoriser l'implantation de lieux qui proposent la réparation d'objets est également une mesure difficile à quantifier. Des ateliers ont été réalisés à l'automne dernier à Polytech Montréal et ont permis d'accueillir plus de 100 personnes, soit 80 objets réparés. De même, le Collège Montmorency, certifié « Cégep Vert du Québec », a lancé un projet de réparation d'ordinateurs usagés, ce qui a permis de réparer plus de 200 ordinateurs (ENJEU, 2019). La mise en place de cette mesure devrait permettre d'augmenter la réduction à la source, c.-à-d. éviter l'achat d'objets. L'efficacité de cette mesure devra être évaluée en fonction de sa popularité. Si l'intérêt des citoyens est existant, la mesure pourra être poursuivie.

La mise en place d'un accompagnement d'ICI et de foyers vers un mode « Zéro Déchet » pourrait avoir un impact majeur. Cependant, l'action reste ponctuelle et difficilement quantifiable à l'échelle de la CMQ (Rive-Nord). Par exemple, la Ville de Lévis a accompagné 29 foyers de janvier à décembre 2020 (Ville de Lévis, 2021). En France, l'accompagnement de foyers vers un mode de vie « Zéro Déchet » a permis de réduire de 80 % les matières éliminées de ceux-ci (Ville de Roubaix, 2019). En considérant qu'un foyer québécois se compose de 2,71 personnes (taille moyenne suggérée par l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC pour un logement de type unifamilial urbain), l'élimination en 2019 pour le territoire de l'Agglomération de Québec est de 648 kg par foyer. Une réduction de 80 % des matières éliminées pour 30 foyers accompagnés représente une réduction de 16 t. Cette hypothèse est retenue pour les autres composantes de la CMQ (Rive-Nord).

Finalement, la mise en place d'un incitatif pour favoriser les symbioses industrielles pourrait également avoir des impacts majeurs. Cependant, les impacts sont difficilement quantifiables à l'échelle de la CMQ (Rive-Nord) : les retombées varient suivant le type de maillage, le type d'entreprise, etc. D'après le recueil des synergies du CTTÉI de 2020, les matières organiques représentent les matières avec le plus de potentiel de détournement. Les quantités détournées par année varient entre 0,3 t et 553 t pour 43 symbioses (CTTÉI, 2020 et CTTÉI, 2021). D'après le bilan 2017-2021, les cinq maillages réalisés dans l'Agglomération de Québec ont permis de détourner de l'élimination 4 t de matières. Cette hypothèse a été retenue pour l'ensemble de la CMQ (Rive-Nord).

L'impact de la mesure reliée à la mise en place de solutions de rechange aux produits à usage unique consistant à prioriser l'usage de plastique recyclable et dont la durée de vie est plus longue est quantifié en faisant l'hypothèse que cela entraîne une diminution de 50 % de plastique à usage unique ciblé retrouvé dans les ordures résidentielles et du secteur ICI pour le scénario réaliste et de 60 % pour le scénario optimiste.

Ce dernier pourcentage a été retenu puisqu'il est du même ordre de grandeur des réductions observées pour plusieurs projets de RECYC-QUÉBEC. Les projets financés par RECYC-QUÉBEC visent une diminution de 40 à 80 % des plastiques à usage unique (RECYC-QUÉBEC, 2021) :

- Ville de Matane : réduire de 60 % de contenants, emballages, sacs, pellicules, pailles, bâtonnets, etc.
- Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan : réduire de 75 % les plastiques à usage unique dans les bâtiments municipaux.

Les objectifs des scénarios sont atteignables puisque le gouvernement fédéral a l'objectif à terme de bannir les plastiques à usage unique. En effet, le gouvernement du Canada a adopté une cible d'au moins 50 % de contenu recyclé dans les produits de plastique d'ici 2030.

Certains articles en plastique à usage unique seront bannis, à savoir les :

- sacs en plastique,
- bâtonnets à mélanger,
- porte-cannettes,
- ustensiles,
- pailles,
- récipients pour aliments fabriqués à partir de plastiques problématiques.

Au Québec, plusieurs commerces ont déjà instauré des mesures incitatives visant à limiter l'utilisation de sacs de plastique non réutilisables.

Selon une étude réalisée à Montréal en 2015, une sensibilisation des acteurs concernés et une tarification des sacs de plastique entraineraient une diminution de 60 % de l'utilisation des sacs de plastique à usage unique (GRAME, 2015). La Ville de Laval a élaboré un règlement visant à interdire aux commerces de restauration et aux commerces d'alimentation de distribuer ou de faire distribuer des ustensiles à usage unique destinés à l'élimination (règlement L-12803, Ville de Laval, 2021).

Tableau 14 – Hypothèses retenues pour les autres mesures

#	Mesures	Indicateurs de suivi	Cibles
9	Mettre en place des mesures incitatives pour encourager le réemploi.	– Nombre d'initiatives mises en place	**Réaliste** : 90 subventions pour les couches lavables, soit 74 t(0,82 t/subvention pour des couches lavables). **Optimiste** : 136 subventions pour les couches lavables, soit 112 t.
7	Mettre en place des alternatives aux produits à usage unique.	– Nombre de personnes atteintes par les messages – Nombre de commerces qui transitent vers les alternatives durables – Quantité de plastiques à usage unique ciblés et retrouvés dans les ordures (caractérisation)	**Réaliste** : diminution de 50 % des plastiques à usage unique ciblés d'ici 2031. **Optimiste** : diminution de 60 % des plastiques à usage unique ciblés éliminés d'ici 2031.
22	Reconnaître les bonnes pratiques des partenaires, des ICI et des municipalités qui réalisent une saine gestion des matières résiduelles.	– Nombre d'initiatives reconnues	Pas d'impact mesurable.
20	Promouvoir et encourager les actions de réduction à la source.	– Nombre d'initiatives – Nombre de personnes visées par les mesures	**Réaliste** : 55 foyers accompagnés dans le « Zéro Déchet » soit 28 t (réduction de 80 % des matières éliminées pour un foyer zéro déchet). **Optimiste** : 100 foyers accompagnés dans le « Zéro Déchet », soit 43 t.
27	Identifier les opportunités de maillage et les débouchés, à même notre territoire, pour favoriser l'économie circulaire.	– Nombre de maillages réalisés – Quantité de matières résiduelles détournées de l'élimination	**Réaliste** : 63 maillages, soit 50 t détournées de l'élimination (0,8 t par maillage réalisé). **Optimiste** : 125 maillages, soit 100 t détournées de l'élimination (0,8 t par maillage réalisé).
21	Réduire l'empreinte carbone des opérations en lien avec la gestion des matières résiduelles.	– Nombre de kilomètres parcourus, consommation des camions de collecte.	Pas d'impact sur les matières résiduelles. **Cible** : réduire de 270 000 t éq CO^2 les émissions de GES en 2030.
23	Mettre à jour les Plans de mise en œuvre (PMO) et assurer un suivi annuel	– Nombre d'indicateurs mesurés – Nombre de PMO mis à jour – Nombre d'actions mises en place annuellement	Nécessaire pour le suivi des mesures. Permet d'atteindre les cibles.
24	Créer un réseau d'entraide en gestion des matières résiduelles et en approvisionnement responsable et réaliser des ateliers de bonnes pratiques.	– Nombre de personnes atteintes par la démarche – Nombre de critères développés – Nombre de rencontres réalisées	Permet d'atteindre les cibles pour chaque matière et de s'assurer de la coordination des actions sur l'ensemble du territoire.
16	Réaliser des caractérisations des déchets aux deux ans pour le secteur résidentiel et ICI du territoire.	– Quantité de matières avec un potentiel de mise en valeur retrouvées dans les déchets – Nombre de caractérisations réalisées	Outil d'aide à la décision permettant de mettre à jour l'inventaire et poser un diagnostic sur l'orientation générale de la GMR sur le territoire. **Cible** : caractériser les ordures résidentielles et ICI aux 2 ans.
10	Adapter les outils réglementaires municipaux aux nouvelles normes gouvernementales.	– Nombre de municipalités qui ont adapté leur réglementation municipale aux normes gouvernementales	Nécessaire pour avoir une uniformité de la GMR sur le territoire.

PROJECTION DES MATIÈRES EN 2031

SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE

Le scénario de référence représente la projection des quantités de matières selon les perspectives démographiques, la croissance économique et l'évolution de la valeur des permis de bâtir pour l'année 2031. Aucune amélioration des taux de mise en valeur n'est considérée. Les taux de mise en valeur des matières restent les mêmes tout comme la génération de matière par personne, à l'exception des secteurs ICI et CRD où la génération est calculée en fonction de la croissance économique ou des valeurs des permis de bâtir. Les hypothèses reliées aux orientations du gouvernement et aux mesures proposées ne sont pas prises en compte dans ce scénario.

Rappel des hypothèses pour le scénario de référence :

- Perspectives démographiques : +7,1 % entre 2019 et 2031
- Croissance économique : +12,1 % entre 2019 et 2031
- Évolution des permis de bâtir : +29,0 % entre 2019 et 2031
- Les impacts des orientations gouvernementales ainsi que les mesures proposées ne sont pas pris en compte.

Le **tableau 15** présente une comparaison des quantités de matières générées en 2019 selon l'inventaire réalisé et la projection des quantités de matières selon le scénario de référence pour l'année 2031. Les détails par composante sont disponibles à l'annexe 1.

Pour le secteur résidentiel, les quantités de matières générées par habitant ne subissent pas de variation. L'augmentation de la population de 7,1 % entre 2019 et 2031 entraîne une augmentation des quantités générées totales pour le secteur résidentiel. On passe de 266 987 t en 2019 à 284 371 t en 2031.

Pour le secteur ICI, les quantités de matières générées par habitant subissent une variation qui est due à la croissance économique de 12,1 % estimée en 2031. Cette variation s'observe par une hausse des quantités de matières générées par habitant puisque la croissance économique est plus importante que la croissance démographique.

Pour le secteur CRD, le constat est le même que pour le secteur ICI, à l'exception près que l'évolution des montants des permis de bâtir est appliquée par composante (voir **tableau 3**).

Les quantités totales de matières générées augmentent sur le territoire, mais puisque les impacts des orientations gouvernementales ainsi que des mesures proposées ne sont pas pris en compte, les taux de mise en valeur restent les mêmes.

Le scénario de référence montre que, si aucune action n'est réalisée, la situation se dégrade puisque les matières éliminées par habitant augmentent à 730 kg/hab. Cette augmentation est principalement due au secteur ICI et CRD (croissance économique estimée). Les pourcentages de mise en valeur des matières recyclables, organiques et des résidus CRD stagnent et demeurent inférieurs aux objectifs gouvernementaux.

Tableau 15 – Comparaison des quantités de matières générées pour le scénario de référence – 2031

	Quantités en tonnes			Taux de mise en valeur	Quantités en kg/hab.		
	Mises en valeur	Éliminées	Générées		Éliminées	Mises en valeur	Générées
État de référence – 2019							
Total	506 868	451 429	958 296	52 %	677	761	1 438
Résidentiel	110 118	156 869	266 987	41 %	235	165	400
ICI	116 052	202 468	318 520	36 %	304	174	478
CRD	280 698	92 092	372 790	75 %	138	421	559
Projection des quantités de matières (référence) – 2031							
Total	636 179	520 662	1 156 840	55 %	730	892	1 622
Résidentiel	116 687	167 685	284 371	41 %	235	163	398
ICI	129 261	229 356	358 618	36 %	321	181	502
CRD	390 231	123 621	513 851	75 %	173	547	720

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

SCÉNARIO RÉALISTE

Le scénario réaliste représente la projection des quantités de matières selon les perspectives démographiques, la croissance économique et l'évolution de la valeur des permis de bâtir pour l'année 2031. Les quantités de matières mises en valeur évoluent selon les orientations du gouvernement et les mesures proposées.

Rappel des hypothèses pour le scénario réaliste :

- Perspectives démographiques : +7,1 % entre 2019 et 2031
- Croissance économique : +12,1 % entre 2019 et 2031
- Évolution des permis de bâtir : +29,0 % entre 2019 et 2031
- Les impacts des orientations gouvernementales ainsi que les mesures proposées sont pris en compte. Les hypothèses sont conservatrices.

Pour le secteur résidentiel, les quantités de matières générées par habitant diminuent en respectant les hypothèses de réduction à la source fixées (diminution de 2 kg/hab.). L'augmentation de la population de 7,1 % entre 2019 et 2031 entraîne une augmentation des quantités générées totales pour le secteur résidentiel. Cependant, les mesures en lien avec la gestion des matières organiques, des matières recyclables, des RDD, des encombrants et des textiles permettent de réduire de 37 % les quantités éliminées par habitant.

Pour le secteur ICI, les quantités de matières générées par habitant subissent une variation qui est due à la croissance économique de 12,1 % envisagée en 2031. Cette variation s'observe par une hausse des quantités de matières générées par habitant puisque la croissance économique est plus importante que la croissance démographique. Cependant, la mise en place des mesures en lien avec la gestion des matières recyclables et des matières organiques permet de réduire les quantités éliminées par habitant et d'augmenter le taux de mise en valeur global du secteur.

Pour le secteur CRD, les quantités de matières générées par habitant augmentent puisque la croissance des valeurs des permis de bâtir est bien supérieure à la croissance démographique (voir **tableau 3**). Par ailleurs, l'hypothèse sur le détournement des résidus CRD de l'élimination en les acheminant vers un centre de tri permet d'augmenter le taux de mise en valeur des résidus CRD. Cela a un impact notable sur les quantités de matières mises en valeur sur le territoire en 2031.

Le **tableau 16** présente une comparaison des quantités de matières générées en 2019 selon l'inventaire réalisé et la projection des quantités de matières selon le scénario réaliste pour l'année 2031. Les détails par composante sont disponibles à l'annexe 2.

Tableau 16 – Comparaison des quantités de matières générées pour le scénario réaliste – 2031

	Quantités en tonnes			Taux de mise en valeur	Quantités en kg/hab.		
	Mises en valeur	Éliminées	Générées		Éliminées	Mises en valeur	Générées
État de référence – 2019							
Total	506 868	451 429	958 296	52 %	677	761	1 438
Résidentiel	110 118	156 869	266 987	41 %	235	165	400
ICI	116 052	202 468	318 520	36 %	304	174	478
CRD	280 698	92 092	372 790	75 %	138	421	559
Projection des quantités de matières (réaliste) – 2031							
Total	796 930	358 047	1 154 973	69 %	502	1 116	1 618
Résidentiel	179 228	105 053	284 278	63 %	147	251	398
ICI	205 641	151 203	356 844	57 %	212	288	500
CRD	412 061	101 791	513 851	80 %	143	577	720

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

Le scénario réaliste montre que la combinaison des mesures qui sont proposées avec les orientations gouvernementales permet d'atteindre les objectifs du gouvernement à savoir (voir **tableau 17**) :

- Les quantités de matières éliminées pour tous les secteurs confondus sont de 502 kg/hab., soit inférieures à 525 kg/hab.
- 65,7 % des matières recyclables sont mises en valeur (72,6 % pour le secteur résidentiel et 60,4 % pour le secteur ICI). L'objectif est atteint pour le secteur résidentiel. Pour le secteur ICI, la CMQ (Rive-Nord) a moins d'influence, ce qui limite l'atteinte de l'objectif.
- 75,5 % des matières organiques sont mises en valeur. L'objectif de la SVMO de 70 % est atteint.
- 80,2 % des résidus CRD sont mis en valeur. L'objectif de 70 % du Plan d'action 2019-2024 est atteint.

Les détails par type de matières sont présentés au **tableau 17**.

Tableau 17 – Projection par types de matières, scénario réaliste – 2031

		Mises en valeur (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de mise en valeur	Éliminées (kg/hab.)
Matières recyclables		107 121	56 005	163 125	65,7 %	78,5
Secteur résidentiel		51 344	19 368	70 712	72,6 %	27,2
Secteur ICI		55 776	36 637	92 414	60,4 %	51,4
Matières organiques		244 962	79 673	324 636	75,5 %	111,7
Secteur résidentiel		98 040	42 368	140 408	69,8 %	59,4
Secteur ICI		146 922	37 306	184 228	79,7 %	52,3
RDD considérés (écocentre)		1 833	2 576	4 409	41,6 %	3,6
Résidus encombrants et autres		30 954	118 000	148 954	20,8 %	165,5
Secteur résidentiel	Résidus encombrants	19 985	5 399	25 384	78,7 %	7,6
	Textiles	5 702	6 868	12 570	45,4 %	9,6
	Cendres (incinérateur)	2 325	26 458	28 783	8,1 %	37,1
	Autres matières	0	683	683	0,0 %	1,0
	Résidus ultimes	0	1 332	1 332	0,0 %	1,9
Secteur ICI	Résidus encombrants	519	111	631	82,3 %	0,2
	Plastiques agricoles	192	192	384	50,0 %	0,3
	Cendres (incinérateur)	2 231	26 913	29 144	7,7 %	37,7
	Autres matières	0	12 592	12 592	0,0 %	17,7
	Résidus ultimes	0	37 451	37 451	0,0 %	52,5
Résidus CRD		412 061	101 791	513 851	80,2 %	142,8
Agrégats		174 911	44 119	219 030	79,9 %	61,9
Non-agrégats		237 150	57 671	294 821	80,4 %	80,9

SCÉNARIO OPTIMAL

Le scénario optimal représente la projection des quantités de matières selon les perspectives démographiques, la croissance économique et l'évolution de la valeur des permis de bâtir pour l'année 2031. Les quantités de matières mises en valeur évoluent selon les orientations du gouvernement et les mesures proposées. Des hypothèses plus optimistes sont considérées.

Rappel des hypothèses pour le scénario optimiste :

- Perspectives démographiques : +7,1 % entre 2019 et 2031
- Croissance économique : +12,1 % entre 2019 et 2031
- Évolution des permis de bâtir : +29,0 % entre 2019 et 2031
- Les impacts des orientations gouvernementales ainsi que les mesures proposées sont pris en compte. Les hypothèses sont optimistes : majoration des hypothèses du scénario réaliste de 10 à 50 %.

La méthodologie de calcul pour le scénario optimiste reste la même que pour le scénario réaliste. Les hypothèses sont plus optimistes, ce qui se reflète dans les résultats des quantités de matières mises en valeur sur le territoire en 2031.

Le **tableau 18** présente une comparaison des quantités de matières générées en 2019 selon l'inventaire réalisé et la projection des quantités de matières selon le scénario réaliste pour l'année 2031. Les détails par composante sont disponibles à l'annexe 3.

Tableau 18 – Comparaison des quantités de matières générées pour le scénario optimiste – 2031

	Quantités en tonnes			Taux de mise en valeur	Quantités en kg/hab.		
	Mises en valeur	Éliminées	Générées		Éliminées	Mises en valeur	Générées
État de référence – 2019							
Total	506 868	451 429	958 296	52 %	677	761	1 438
Résidentiel	110 118	156 869	266 987	41 %	235	165	400
ICI	116 052	202 468	318 520	36 %	304	174	478
CRD	280 698	92 092	372 790	75 %	138	421	559
Projection des quantités de matières (optimiste) – 2031							
Total	852 488	301 758	1 154 245	74 %	423	1 195	1 618
Résidentiel	196 836	87 394	284 229	69 %	122	276	398
ICI	230 131	126 032	356 165	65 %	177	323	500
CRD	425 520	88 331	513 851	83 %	124	596	720

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

Les détails par type de matières sont présentés au **tableau 19**.

Le scénario optimiste montre la performance maximale que pourraient avoir les mesures proposées associées aux orientations gouvernementales, à savoir :

- Les quantités de matières éliminées pour tous les secteurs confondus sont de 423 kg/hab., soit inférieures à 525 kg/hab.
- 75,6 % des matières recyclables sont mises en valeur (78,3 % pour le secteur résidentiel et 73,5 % pour le secteur ICI).
- 83,3 % des matières organiques sont mises en valeur. L'objectif de la SVMO de 70 % est atteint.
- 82,8 % des résidus CRD sont mis en valeur. L'objectif de 70 % du Plan d'action 2019-2024 est atteint.

Tableau 19 – Projection par type de matières, scénario optimiste – 2031

		Mises en valeur (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de mise en valeur	Éliminées (kg/hab.)
Matières recyclables		123 299	39 827	163 125	75,6 %	55,9
Secteur résidentiel		55 368	15 345	70 712	78,3 %	21,5
Secteur ICI		67 930	24 484	92 414	73,5 %	34,3
Matières organiques		270 335	54 300	324 636	83,3 %	76,1
Secteur résidentiel		111 078	29 329	140 408	79,1 %	41,1
Secteur ICI		159 257	24 972	184 228	86,4 %	35,0
RDD considérés (écocentre)		1 917	2 492	4 409	43,5 %	3,5
Résidus encombrants et autres		31 417	116 808	148 224	21,2 %	163,8
Secteur résidentiel	Résidus encombrants	19 987	5 397	25 384	78,7 %	7,6
	Textiles	6 162	6 408	12 570	49,0 %	9,0
	Cendres (incinérateur)	2 325	26 458	28 783	8,1 %	37,1
	Autres matières	0	683	683	0,0 %	1,0
	Résidus ultimes	0	1 283	1 283	0,0 %	1,8
Secteur ICI	Résidus encombrants	519	111	631	82,3 %	0,2
	Plastiques agricoles	192	192	384	0,0 %	0,3
	Cendres (incinérateur)	2 231	26 913	29 144	7,7 %	37,7
	Autres matières	0	12 592	12 592	0,0 %	17,7
	Résidus ultimes	0	36 771	36 771	0,0 %	51,6
Résidus CRD		425 520	88 331	513 851	82,8 %	123,9
Agrégats		180 184	38 846	219 030	82,3 %	54,5
Non-agrégats		245 337	49 484	294 821	83,2 %	69,4

COMPARAISON AVEC LES OBJECTIFS PROVINCIAUX

Le **tableau 20** présente une comparaison des résultats des projections pour l'année 2031 avec les objectifs du gouvernement. Les résultats par composante sont présentés à l'annexe 4.

Le scénario optimiste permet d'atteindre tous les objectifs du gouvernement d'ici 2031.

Tableau 20 – Comparaison avec les objectifs provinciaux

Matières	Objectifs – Plan d'action 2019-2024	Référence	Scénario de référence	Scénario réaliste	Scénario optimiste
		État en 2019	État en 2031		
Éliminées	525 kg/hab.	678 kg/hab.	730 kg/hab.	502 kg/hab.	423 kg/hab.
Recyclables	75 %	50 %	49 %	66 %	76 %
Organiques	60 – 70 %	32 %	32 %	71 %	81 %
Résidus CRD	70 %	75 %	76 %	80 %	83 %

En jaune : objectif du gouvernement atteint

En beige : objectif du gouvernement non atteint.

CAPACITÉ DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT

Les données des projections ont été utilisées afin de vérifier si les installations desservant le territoire sont capables de traiter les matières générées en 2031. Pour chaque type d'installation, la capacité de traitement et les quantités de matières générées sont présentées.

ÉLIMINATION

Le territoire de la CMQ (Rive-Nord) est desservi par plusieurs installations d'élimination. L'incinérateur de la Ville de Québec traite plus de 65 % des matières éliminées du territoire. Le **tableau 21** présente la capacité de traitement des installations d'élimination ainsi que les quantités projetées pour 2031. Le LEDCD Sable-des-Forges a reçu des matières résiduelles en provenance du territoire d'application du PMGMR. Toutefois, la quantité exacte n'était pas connue, c'est pourquoi l'installation n'a pas été considérée dans le rapport de projection. Il est à noter que les quantités éliminées en 2019 représentaient 375 083 t, soit 563 kg/hab[3]. La différence entre les quantités éliminées dans les installations d'élimination et les quantités éliminées dans l'inventaire s'explique par certains types de matières qui sont éliminées autrement (boues, résidus CRD, matières utilisées en recouvrement journalier, etc.).

3 Les quantités éliminées dans les installations présentées au **tableau 21** correspondent aux données partielles transmises par les installations à la CMQ lors de l'enquête réalisée en 2020. Les données représentent principalement les ordures ménagères, les résidus ICI et les résidus CRD qui sont éliminées aux installations en 2019. Les boues, les cendres et autres matières ne sont pas comptabilisées dans les données présentées.

La différence entre les quantités éliminées dans les installations et les quantités éliminées de l'inventaire représente 114,6 kg/hab. Cette différence est prise en compte dans les projections des matières éliminées pour les différents scénarios.

Il est possible de remarquer une baisse des quantités éliminées dans les installations. Le scénario optimal estime que l'élimination dans les installations est de 220 027 t, soit 308 kg/hab. En 2031, l'incinérateur représentera encore l'installation qui élimine le plus de matières sur le territoire.

Tableau 21 – Projection des quantités de matières éliminées par installation

Installation	Quantité traitée en 2019 (en tonnes)	Quantité en provenance de la CMQ (en tonnes)			
		En 2019	En 2031 – référence	En 2031 – réaliste	En 2031 – optimal
LET Saint-Joachim	53 624	2 548	2 728	1 877	1 495
LET Neuville	84 230	11 220	12 011	8 266	6 582
LET Saint-Étienne-des-Grès	237 364	6 195	6 632	4 564	3 634
LET Champlain	158 294	85 754	91 802	63 173	50 304
LET Drummondville	537 353	9 847	10 541	7 254	5 776
Incinérateur de la Ville de Québec	312 000 [4]	245 466	262 778	180 830	143 993
LEDCD Enfoui-Bec	54 744	14 053	15 044	10 353	8 244
Total	**1 437 609**	**375 083**	**401 537**	**276 316**	**220 027**

Les données présentées proviennent de l'enquête réalisée auprès des installations en 2020.

4 *Capacité de traitement de l'incinérateur.*

Le **tableau 22** présente la durée de vie estimée des installations d'élimination selon les scénarios de projection retenus. La durée de vie des LET desservant la CMQ (Rive-Nord) n'est pas ou peu impactée par la génération des matières de la CMQ. En effet, la majorité des matières éliminées est incinérée à l'installation de la Ville de Québec. Seul le LET de Champlain est impacté par la génération des matières résiduelles de la CMQ, puisque les quantités éliminées en provenance de la CMQ représentent plus de 54 % des matières éliminées par le LET.

La durée de vie du LET de Champlain est estimée à trois ans à partir de 2019 en considérant le scénario de référence. Les scénarios réaliste et optimiste permettent d'allonger la durée de vie du LET jusqu'à 11 ans. Depuis 2021, toutes les municipalités de la MRC de La Côte-de-Beaupré vont à l'incinérateur. Les matières qui sont éliminées au LET de Champlain sont majoritairement d'origine industrielle et commerciale. Il est à noter que les matières envoyées au LET de Champlain pourraient être éliminées à l'incinérateur afin d'augmenter sa durée de vie et laisser la capacité résiduelle de l'installation pour les municipalités voisines au LET. En théorie, la capacité d'élimination de l'incinérateur de la Ville de Québec est suffisante pour desservir l'ensemble du territoire de la CMQ (Rive-Nord), selon les projections des scénarios réaliste et optimiste.

Tableau 22 – Durée de vie estimée des sites d'élimination

Installation	Capacité résiduelle *	Durée de vie utile estimée*		
		Référence	Réaliste	Optimiste
LET Saint-Joachim	5 613 407 m³ 6 736 088 t	Plus de 60 ans. Les quantités en provenance de la CMQ (Rive-Nord) ont peu d'impact sur la durée de vie du LET.		
LET Neuville	2 260 140 m³ 2 712 168 t	Plus de 25 ans. Les quantités en provenance de la CMQ (Rive-Nord) ont peu d'impact sur la durée de vie du LET.		
LET Saint-Étienne-des-Grès	2 488 000 m³ 2 985 600 t	Environ 10 ans. Les quantités en provenance de la CMQ (Rive-Nord) ont peu d'impact sur la durée de vie du LET.		
LET Champlain	617 320 m³ 740 784 t	Environ 3 ans	Environ 10 ans	Environ 11 ans
LET Drummondville	346 867 m³ 416 240 t	Décret pour agrandissement permettant de prolonger à 10 ans la durée** Les quantités en provenance de la CMQ (Rive-Nord) ont peu d'impact sur la durée de vie du LET (> 35 ans en considérant uniquement les quantités de la CMQ Rive-Nord).		
Incinérateur	---	Baisse des quantités éliminées à l'incinérateur jusqu'à 41 %.		
LEDCD Sable-des-Forges	2 130 752 m³	Plus de 15 ans. Peu de quantités en provenance de la CMQ.		
LEDCD Enfoui-Bec	323 674 m³	Environ 7 ans. Les quantités en provenance de la CMQ ont peu d'influence sur la durée de vie du site.		

*Estimations basées sur les capacités résiduelles et les quantités traitées en 2019 tirées du Rapport du MELCC, 2021.
** Décret autorisant la poursuite des activités d'enfouissement pendant un an, pendant les travaux d'agrandissement autorisés pour prolonger la durée de vie à 10 ans. (MELCC, 2020)

CENTRE DE TRI DES MATIÈRES RECYCLABLES

Le territoire de la CMQ est desservi par deux centres de tri des matières recyclables en 2019. Le **tableau 23** présente les quantités de matières recyclables qui devront être triées en 2031. Le centre de tri de Lévis a été ajouté au tableau afin d'être en mesure de traiter le gisement projeté. Le centre de tri opéré par Matrec n'a pas été considéré dans les capacités de traitement en raison de l'absence d'information sur leur capacité de traitement. Toutefois, ils traitent une partie des matières recyclables en provenance des ICI.

La capacité de traitement des deux installations qui desservent actuellement le territoire ne sera plus suffisante en 2031. Des matières devront être traitées dans d'autres installations. Le centre de tri de Matrec, situé à proximité du centre de tri de la Ville de Québec devra être considéré, de même que celui de la Ville de Lévis.

Tableau 23 – Projection des quantités de matières traitées par les centres de tri des matières recyclables

Installation	Capacité de traitement annuelle (tonne)	Quantités (tonne)			
		En 2019	En 2031 – référence	En 2031 – réaliste	En 2031 – optimal
Centre de tri de la Ville de Québec	65 000	66 525	76 400	94 255	107 859
Récupération Frontenac	30 000				
Société VIA – Lévis	70 000				
Total	**165 000**				

INSTALLATION DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES

Le territoire de la CMQ (Rive-Nord) est desservi par deux installations de traitement des matières organiques en 2019. En 2022, le centre de biométhanisation de la Ville de Québec devra être en fonctionnement et permettra d'augmenter la capacité de traitement des installations desservant le territoire. Le **tableau 24** présente la capacité des installations et les quantités à traiter selon les scénarios retenus

L'analyse de ce tableau montre que, dans le cas du scénario optimal, la capacité des installations est suffisante pour accueillir les gisements projetés en 2031.

Tableau 24 – Projection des quantités de matières organiques traitées par les installations dédiées

Installation	Capacité de traitement (tonne)	Quantités (tonne)			
		En 2019	En 2031 – référence	En 2031 – réaliste	En 2031 – optimal
Plateforme de compostage Saint-Henri	80 000	30 926	85 524	191 685	217 059
Plateforme de compostage Viridis	8 200				
Centre de biométhanisation de la matière organique	182 600				
Total	**270 800**				

Note : Les installations de traitement des matières organiques acceptent également les boues municipales et de fosses septiques. Prendre note que les boues municipales et de fosses septiques peuvent être épandues sur les fermes agricoles. Les quantités présentées pour 2031 excluent les résidus agroalimentaires.

CENTRE DE TRI DES RÉSIDUS DE CRD

Le territoire de la CMQ (Rive-Nord) est desservi par six centres de tri des résidus CRD. L'ensemble des centres de tri est reconnu par le programme de RECYC-QUÉBEC à l'exception de Villéco. Les quantités de résidus de CRD traitées par les centres de tri qui desservent le territoire de la CMQ sont estimées à partir des hypothèses de l'étude de Stantec réalisée en 2021. D'après cette étude, 75% des résidus de CRD générés sur le territoire transitent par un centre de tri de CRD. Les quantités projetées pour l'année 2031 sont estimées selon la même méthodologie en considérant dans le scénario réaliste que 80 % des résidus de CRD transitent par un centre de tri et pour le scénario optimiste ce taux augmente à 85%. Le **tableau 25** montre la capacité de traitement des installations et le gisement projeté selon les scénarios retenus. D'après ce tableau, la capacité de traitement actuel est suffisante pour accueillir les gisements projetés.

Tableau 25 – Projection des quantités de matières traitées par les centres de tri des résidus CRD

Installation	Capacité de traitement (tonne)	Quantités (tonne)			
		En 2019	En 2031 – référence	En 2031 – réaliste	En 2031 – optimal
AIM Éco-centre	125 000				
Eddy Fugère inc.	80 000				
Groupe Bellemare	80 000				
RRGMRP (complexe environnemental de Neuville)	40 000	217 114	280 029	297 903	316 522
Services Matrec inc.	80 000				
Villéco	20 000				
Total	**425 000**				

Note : Estimé à partir de l'étude de Stantec de 2021 : Portrait des matières résiduelles du secteur CRD sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec Rive-Nord (étude 2020-2021).

ÉCOCENTRE

Au niveau des écocentres, l'hypothèse retenue dans les projections des scénarios réaliste et optimiste est une augmentation du nombre de visites aux écocentres. Le scénario réaliste considère une augmentation des visites de 25 % par rapport à 2019 et de 40 % pour le scénario optimiste. Dans les projections, il est considéré que les quantités de RDD récupérées aux écocentres augmentent proportionnellement aux nombres de visites (1,58 kg de RDD récupéré par visite).

Afin d'estimer si les installations du territoire sont suffisantes pour répondre au gisement projeté, il est considéré que les matières récupérées aux écocentres sont proportionnelles au nombre de visites (pire cas). Dans la réalité, lorsque le nombre de visites augmente, les quantités apportées lors d'une visite sont moins élevées puisque le visiteur fera plus souvent des aller-retour avec de plus petites quantités.

Le **tableau 26** présente le nombre de visites en 2019 ainsi que les quantités récupérées par écocentre. Ces paramètres sont utilisés dans le cadre des projections.

Tableau 26 – Projection des quantités de matières traitées par le réseau d'écocentres

Territoire	Installation	2019		
		Nombre de visites	Quantités (tonne)	Quantité estimée[1] par visite (kg/visite)
Agglomération de Québec	Écocentre Jean-Talon	56 059	13 832	247
	Écocentre Hêtrière	75 464	8 204	109
	Écocentre Beauport	71 904	10 373	144
	Écocentre Val-Bélair	36 793	6 672	181
	Écocentre Des Rivières	57 742	8 161	141
	Écocentre mobile	2 279	25	11
MRC de La Côte-de-Beaupré	Écocentre Boischatel	3 300	428	130
	Écocentre L'Ange-Gardien	3 238	425	131
	Écocentre Château-Richer et Sainte-Anne-de-Beaupré	782	615	786
	Écocentre Beaupré et Saint-Joachim	2 209	540	244
	Écocentre Saint-Tite-des-Caps	n/d	220	n/d
	Écocentre Saint-Ferréol-les-Neiges	1 800	420	233
MRC de La Jacques-Cartier	Écocentre Stoneham-et-Tewkesbury	3 700	906	245
	Écocentre Sainte-Catherine	14 144	1 032	73
MRC de L'Île-d'Orléans	Écocentre mobile	445	1	2

n/d : aucune donnée disponible

1. Les quantités estimées par visite sont présentées à titre indicatif. La méthode d'évaluation du nombre de visiteurs et des quantités récupérées par écocentre est variable d'un site à un autre. La donnée ne peut être comparée d'un site à un autre.

En théorie, lorsqu'un écocentre devient plus accessible, son nombre de visiteurs par année augmente. Les quantités apportées par visite devraient donc diminuer au fils du temps. L'hypothèse retenue est que les quantités récupérées à un écocentre sont proportionnelles à son nombre de visiteurs. Cela représente le pire cas puisqu'il considère que les quantités apportées par visite restent constantes.

Le **tableau 27** présente les quantités traitées en 2019 et les quantités projetées selon les scénarios retenus. Les quantités projetées représentent une augmentation de moins de 50 % des matières récupérées par les écocentres en 2019. Les écocentres sont des installations où des conteneurs sont mis à la disposition des visiteurs afin d'y effectuer un tri à la source. En fonction de l'espace disponible sur les installations, le nombre de conteneurs et la rotation des conteneurs peuvent être augmentés. La capacité actuelle des écocentres devrait être suffisante pour répondre aux gisements projetés des scénarios retenus.

Tableau 27 – Projection des quantités de matières traitées par le réseau d'écocentres

Territoire	Installation	Quantités (tonne)			
		En 2019	En 2031 – référence	En 2031 – réaliste	En 2031 – optimal
Agglomération de Québec	Écocentre Jean-Talon	13 832	14 730	18 188	20 263
	Écocentre Hêtrière	8 204	8 737	10 788	12 019
	Écocentre Beauport	10 373	11 047	13 640	15 196
	Écocentre Val-Bélair	6 672	7 105	8 773	9 774
	Des Rivières	8 161	8 691	10 731	11 955
	Écocentre mobile	25	27	33	37
MRC de La Côte-de-Beaupré	Écocentre Boischatel	428	461	568	632
	Écocentre L'Ange-Gardien	425	458	564	628
	Écocentre Château-Richer et Sainte-Anne-de-Beaupré	615	662	816	908
	Écocentre Beaupré et Saint-Joachim	540	581	716	797
	Écocentre Saint-Tite-des-Caps	220	237	292	325
	Écocentre Saint-Ferréol-les-Neiges	420	452	557	620
MRC de La Jacques-Cartier	Écocentre Stoneham-et-Tewkesbury	906	1 033	1 260	1 395
	Écocentre Sainte-Catherine	1 032	1 176	1 434	1 589
	Écocentre Saint-Gabriel-de-Valcartier	s.o.	251	306	339
	Écocentre Lac-Beauport	s.o.	254	310	343
MRC de L'Île-d'Orléans	Écocentre mobile	1	1,1	1	2

Note : Les écocentres de Saint-Gabriel-de-Valcartier et de Lac-Beauport ont débuté leurs activités en 2021-2022.
Les projections pour ces deux écocentres se basent sur les données d'exploitation de 2022 et le début de l'année 2023.

BIBLIOGRAPHIE

Centre de transfert technologique en écologie industrielle. 2020. Recueil de synergies 2020. Repéré à www.cttei.com/wp-content/uploads/RecueilDeSynergies2020.pdf

Communauté métropolitaine de Québec. 2019. Synthèse – Projet pilote sur la récupération des contenants dans dix écoles primaires et secondaires réalisé en collaboration avec RECYC-QUÉBEC et le Conseil des manufacturiers de contenants multicouches. Novembre 2019.

Conseil National Zéro Déchet. 2017. Le gaspillage alimentaire à la maison. Repéré à https://lovefoodhatewaste.ca/fr/a-propos/le-gaspillage-alimentaire-au-canada/

Éco Entreprise Québec (ÉEQ). 2008. Les bonnes pratiques de collecte sélective. 26 novembre 2008. Repéré à https://www.eeq.ca/wp-content/uploads/Bonnes-pratiques-de-collecte-selective-VFF.pdf

ENvironnement JEUnesse (ENJEU). 2019. « Projet de réparation et don d'ordinateurs usagés au Collège Montmorency », en ligne : https://enjeu.qc.ca/reparation-et-don-dordinateurs-au-college-montmorency/

Environnement Jeunesse (ENJEU). 2021. Les 5R : Revendications pour une gestion écologique des déchets. Repéré à https://enjeu.qc.ca/wp-content/uploads/2021/05/memoire_dechets_bape.pdf

Équiterre. 2021. La réduction à la source et le réemploi au cœur des solutions pour diminuer le recours à l'élimination au Québec. Repéré à https://www.equiterre.org/sites/fichiers/divers/memoire_bape.pdf

Éric Ménard. 2019. Les plus récents chiffres sur le gaspillage alimentaire au Canada. Repéré à https://tuvaspasjeterca.com/2019/05/30/les-plus-recents-chiffres-sur-le-gaspillage-alimentaire-au-canada/

Gendron, S. 2021. La pollution par le textile : un problème sous-estimé. Article de presse datant du 22 octobre 2021. Repéré à https://leplacoteux.com/la-pollution-par-le-textile-un-probleme-sous-estime/

Groupe de recherche appliquée en macroécologie [GRAME]. 2015. Mise en place d'une tarification et d'un bannissement des sacs de plastique à usage unique à Montréal : Une perspective macroécologique. Repéré à https://grame.org/sacs_plastique_montreal_2015.pdf

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. 2019. Analyse d'impact réglementaire du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, Québec, [En ligne], 35 p. http://www.environnement.gouv.qc.ca//matieres/pgmr/air-plan-action-2019-2024.pdf (Consulté le 4 novembre 2021).

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. 2019. Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, Québec, [En ligne], 21 p. https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/plan-action-2019-2024-pqgmr.pdf (Consulté le 4 novembre 2021).

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. 2020. Stratégie de valorisation de la matière organique. 50 p. [En ligne]. http://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/organique/strategie-valorisation-matiere-organique.pdf (Consulté le 4 novembre 2021).

MRC de Rimouski-Neigette. 2021. Suivi de la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020. Repéré à https://www.mrcrimouskineigette.qc.ca/wp-content/uploads/2021/06/Bilan-du-PGMR-2020.pdf

RECYC-QUÉBEC. 2016. Bilan 2015 de la gestion des matières résiduelles du Québec. [En ligne], 37 p. Repéré à https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/bilan-gmr-2015.pdf

RECYC-QUÉBEC. 2021. Nouveaux projets financés par RECYC-QUÉBEC pour réduire la pollution par les plastiques dans l'environnement. Repéré à https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/nouveaux-projets-finances-par-recyc-quebec-pour-reduire-la-pollution-par-les-plastiques-dans-lenvironnement

Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ). 2021. Mémoire déposé par le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement. Repéré à https://rncreq.org/wp-content/uploads/2021/06/2021-05-14_Memoire_BAPE_RNCREQ_Dechets_ultimes.pdf

Value Chain Management. 2019. The Avoidable crisis of food Waste. Repéré à https://www.secondharvest.ca/getmedia/7ff09057-be4c-4cf4-b1e3-2d88a924ffdc/The-Avoidable-Crisis-of-Food-Waste-Technical-Report.pdf

Ville de Laval. 2021. Bannissement des sacs de plastique et autres articles de plastique à usage unique. Repéré à https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/bannissement-sacs-plastique.aspx

Ville de Lévis. 2016. Plan de gestion des matières résiduelles. Portrait diagnostique. Repéré à https://www.ville.levis.qc.ca/fileadmin/documents/matieres-residuelles/PortraitDiagnostique.pdf

Ville de Lévis. 2019. Fiche technique. Chantier vert Gilmour. Projet de démolition responsable de l'usine d'eau potable Gilmour. Repéré à https://www.ville.levis.qc.ca/fileadmin/documents/environnement-collecte/VdeL_chantier_vert_VF_web.pdf

Ville de Lévis. 2021. Lévis Zéro déchet : janvier à décembre 2020, 29 foyers ont pris part à la 2e édition du programme d'accompagnement Virage Zéro Déchet. https://www.ville.levis.qc.ca/fileadmin/documents/matieres-residuelles/Gestion_des_matieres_residuelles_Bilan_2020.pdf

Ville de Rivière-du-Loup. 2021. Incitatif – Produits sanitaires durables. Repéré à https://villerdl.ca/uploads/PDF/Formulaires/Incitatif-Produits_sanitaires_durables_2021.pdf

Ville de Roubaix. 2019. Roubaix ville pionnière en France du Zéro déchet et territoire démonstrateur de l'économie circulaire. Repéré à https://www.nord.gouv.fr/content/download/63603/398669/file/En%20savoir%20plus%20sur%20la%20d%C3%A9marche%20%27z%C3%A9ro%20d%C3%A9chet,%20z%C3%A9ro%20gaspillage%27.pdf

Annexe 1

Projection par composante pour le scénario de référence – 2031

Agglomération de Québec

		Agglomération de Québec					CMQ (Rive-Nord)	
		Mises en valeur (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de mise en valeur	Éliminées (kg/hab.)	Taux de mise en valeur	Éliminées (kg/hab.)
Matières recyclables		69 953	74 956	144 908	48,3 %	120,7	49,2 %	116,3
Secteur résidentiel		43 278	15 695	58 973	73,4 %	25,3	72,4 %	27,4
Secteur ICI		26 674	59 262	85 936	31,0 %	95,4	31,4 %	88,9
Matières organiques		120 681	171 874	292 556	41,3 %	276,8	42,8 %	260,6
Secteur résidentiel		29 945	88 284	118 229	25,3 %	142,2	29,6 %	138,7
Secteur ICI		90 735	83 591	174 326	52,0 %	134,6	52,8 %	121,9
RDD considérés (écocentre)		1 575	1 942	3 517	44,8 %	3,1	38,4 %	3,8
Résidus encombrants et autres		22 040	117 333	139 371	15,8 %	188,9	16,7 %	176,1
Secteur résidentiel	Résidus encombrants	13 183	9 053	22 236	59,3 %	14,6	60,6 %	14,0
	Textiles	3 974	5 972	9 947	40,0 %	9,6	36,3 %	11,2
	Cendres (incinérateur)	2 218	25 237	27 455	8,1 %	40,6	8,1 %	37,1
	Autres matières	0	605	605	0,0 %	1,0	0,0 %	1,0
	Résidus ultimes	0	1 344	1 344	0,0 %	2,2	0,0 %	2,0
Secteur ICI	Résidus encombrants	312	55	367	85,0 %	0,1	85,0 %	0,1
	Plastiques agricoles	21	88	109	19,6 %	0,1	19,8 %	0,4
	Cendres (incinérateur)	2 330	26 508	28 839	8,1 %	42,7	8,1 %	37,6
	Autres matières	0	11 780	11 780	0,0 %	19,0	0,0 %	17,7
	Résidus ultimes	0	36 692	36 692	0,0 %	59,1	0,0 %	55,0
Résidus CRD		371 284	117 137	488 420	76,0 %	188,6	75,9 %	173,4
Agrégats		163 016	46 722	209 737	77,7 %	75,2	77,7 %	68,4
Non-Agrégats		208 268	70 415	278 683	74,7 %	113,4	74,6 %	105,0

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

MRC de La Côte-de-Beaupré

		MRC de La Côte-de-Beaupré					CMQ (Rive-Nord)	
		Mises en valeur (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de mise en valeur	Éliminées (kg/hab.)	Taux de mise en valeur	Éliminées (kg/hab.)
Matières recyclables		3 364	2 963	6 326	53,2 %	94,1	49,2 %	116,3
Secteur résidentiel		2 509	1 643	4 152	60,4 %	52,2	72,4 %	27,4
Secteur ICI		854	1 321	2 175	39,3 %	41,9	31,4 %	88,9
Matières organiques		7 903	4 543	12 448	63,5 %	144,3	42,8 %	260,6
Secteur résidentiel		5 658	3 460	9 119	62,1 %	109,9	29,6 %	138,7
Secteur ICI		2 245	1 084	3 329	67,4 %	34,4	52,8 %	121,9
RDD considérés (écocentre)		103	341	445	23,2 %	10,8	38,4 %	3,8
Résidus encombrants et autres		1 663	2 678	4 339	38,3 %	85,0	16,7 %	176,1
Secteur résidentiel	Résidus encombrants	1 405	480	1 885	74,5 %	15,2	60,6 %	14,0
	Textiles	201	898	1 099	18,3 %	28,5	36,3 %	11,2
	Cendres (incinérateur)	6	76	83	7,8 %	2,4	8,1 %	37,1
	Autres matières	0	34	34	0,0 %	1,1	0,0 %	1,0
	Résidus ultimes	0	40	40	0,0 %	1,3	0,0 %	2,0
Secteur ICI	Résidus encombrants	33	6	38	85,3 %	0,2	85,0 %	0,1
	Plastiques agricoles	14	55	69	20,0 %	1,7	19,8 %	0,4
	Cendres (incinérateur)	2	19	21	10,5 %	0,6	8,1 %	37,6
	Autres matières	0	260	260	0,0 %	8,2	0,0 %	17,7
	Résidus ultimes	0	811	811	0,0 %	25,7	0,0 %	55,0
Résidus CRD		11 542	3 763	15 304	75,4 %	119,5	75,9 %	173,4
Agrégats		4 701	1 162	5 863	80,2 %	36,9	77,7 %	68,4
Non-Agrégats		6 841	2 601	9 441	72,5 %	82,6	74,6 %	105,0

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

MRC de La Jacques-Cartier

		MRC de La Jacques-Cartier					CMQ (Rive-Nord)		
		Mises en valeur (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de mise en valeur	Éliminées (kg/hab.)	Taux de mise en valeur	Éliminées (kg/hab.)	Éliminées (kg/hab.)
Matières recyclables		5 975	4 458	10 432	57,3 %	84,7		49,2 %	116,3
Secteur résidentiel		4 545	1 951	6 496	70,0 %	37,1		72,4 %	27,4
Secteur ICI		1 429	2 508	3 937	36,3 %	47,6		31,4 %	88,9
Matières organiques		9 306	7 529	16 836	55,3 %	143,0		42,8 %	260,6
Secteur résidentiel		5 505	5 502	11 007	50,0 %	104,5		29,6 %	138,7
Secteur ICI		3 801	2 028	5 829	65,2 %	38,5		52,8 %	121,9
RDD considérés (écocentre)		14	386	400	3,4 %	7,3		38,4 %	3,8
Résidus encombrants et autres		1 203	4 401	5 603	21,5 %	83,6		16,7 %	176,1
Secteur résidentiel	Résidus encombrants	596	391	987	60,3 %	7,4		60,6 %	14,0
	Textiles	337	1 017	1 354	24,9 %	19,3		36,3 %	11,2
	Cendres (incinérateur)	66	758	824	8,0 %	14,4		8,1 %	37,1
	Autres matières	0	40	40	0,0 %	0,8		0,0 %	1,0
	Résidus ultimes	0	32	32	0,0 %	0,6		0,0 %	2,0
Secteur ICI	Résidus encombrants	190	34	224	84,8 %	0,6		85,0 %	0,1
	Plastiques agricoles	8	31	39	19,4 %	0,6		19,8 %	0,4
	Cendres (incinérateur)	6	74	80	7,6 %	1,4		8,1 %	37,6
	Autres matières	0	492	492	0,0 %	9,4		0,0 %	17,7
	Résidus ultimes	0	1 532	1 532	0,0 %	29,1		0,0 %	55,0
Résidus CRD		6 921	2 516	9 436	73,3 %	47,8		75,9 %	173,4
Agrégats		2 387	812	3 199	74,6 %	15,4		77,7 %	68,4
Non-Agrégats		4 534	1 703	6 237	72,7 %	32,4		74,6 %	105,0

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

MRC de L'Île-d'Orléans

		MRC de L'Île-d'Orléans					CMQ (Rive-Nord)	
		Mises en valeur (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de mise en valeur	Éliminées (kg/hab.)	Taux de mise en valeur	Éliminées (kg/hab.)
Matières recyclables		920	537	1 455	63,2 %	67,5	49,2 %	116,3
Secteur résidentiel		858	233	1 091	78,6 %	29,3	72,4 %	27,4
Secteur ICI		61	304	365	16,7 %	38,3	31,4 %	88,9
Matières organiques		909	1 886	2 796	32,5 %	237,2	42,8 %	260,6
Secteur résidentiel		418	1 634	2 052	20,4 %	205,6	29,6 %	138,7
Secteur ICI		492	253	744	66,1 %	31,8	52,8 %	121,9
RDD considérés (écocentre)		1	45	46	2,3 %	5,7	38,4 %	3,8
Résidus encombrants et autres		343	1 161	1 503	22,8 %	146,0	16,7 %	176,1
Secteur résidentiel	Résidus encombrants	206	70	275	74,7 %	8,8	60,6 %	14,0
	Textiles	51	119	170	29,8 %	15,0	36,3 %	11,2
	Cendres (incinérateur)	34	387	421	8,0 %	48,7	8,1 %	37,1
	Autres matières	0	4	4	0,0 %	0,5	0,0 %	1,0
	Résidus ultimes	0	9	9	0,0 %	1,2	0,0 %	2,0
Secteur ICI	Résidus encombrants	2	0	2	100,0 %	0,0	85,0 %	0,1
	Plastiques agricoles	33	134	168	19,9 %	16,9	19,8 %	0,4
	Cendres (incinérateur)	17	187	204	8,1 %	23,6	8,1 %	37,6
	Autres matières	0	61	61	0,0 %	7,7	0,0 %	17,7
	Résidus ultimes	0	189	189	0,0 %	23,8	0,0 %	55,0
Résidus CRD		484	207	690	70,2 %	26,0	75,9 %	173,4
Agrégats		165	65	230	71,6 %	8,2	77,7 %	68,4
Non-Agrégats		320	141	460	69,4 %	17,7	74,6 %	105,0

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

Annexe 2

Projection par composante pour le scénario réaliste

Agglomération de Québec

		Agglomération de Québec					CMQ (Rive-Nord)	
		Mises en valeur (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de mise en valeur	Éliminées (kg/hab.)	Taux de mise en valeur	Éliminées (kg/hab.)
Matières recyclables		95 100	49 809	144 908	65,6 %	80,2	65,7 %	78,5
Secteur résidentiel		43 293	15 680	58 973	73,4 %	25,3	72,6 %	27,2
Secteur ICI		51 807	34 129	85 936	60,3 %	55,0	60,4 %	51,4
Matières organiques		219 793	72 763	292 556	75,1 %	117,2	75,5 %	111,7
Secteur résidentiel		81 388	36 841	118 229	68,8 %	59,3	69,8 %	59,4
Secteur ICI		138 404	35 922	174 326	79,4 %	57,8	79,7 %	52,3
RDD considérés (écocentre)		1 699	1 818	3 517	48,3 %	2,9	41,6 %	3,6
Résidus encombrants et autres		27 658	109 903	137 561	20,1 %	177,0	20,8 %	165,5
Secteur résidentiel	Résidus encombrants	17 975	4 260	22 236	80,8 %	6,9	78,7 %	7,6
	Textiles	4 908	5 039	9 947	49,3 %	8,1	45,4 %	9,6
	Cendres (incinérateur)	2 218	25 237	27 455	8,1 %	40,6	8,1 %	37,1
	Autres matières	0	605	605	0,0 %	1,0	0,0 %	1,0
	Résidus ultimes	0	1 287	1 287	0,0 %	2,1	0,0 %	1,9
Secteur ICI	Résidus encombrants	295	72	367	80,5 %	0,1	82,3 %	0,2
	Plastiques agricoles	55	55	109	50,0 %	0,1	50,0 %	0,3
	Cendres (incinérateur)	2 207	26 632	28 839	7,7 %	42,9	7,7 %	37,7
	Autres matières	0	11 780	11 780	0,0 %	19,0	0,0 %	17,7
	Résidus ultimes	0	34 937	34 937	0,0 %	56,3	0,0 %	52,5
Résidus CRD		391 916	96 504	488 420	80,2 %	155,4	80,2 %	142,8
Agrégats		167 500	42 238	209 737	79,9 %	68,0	79,9 %	61,9
Non-Agrégats		224 416	54 266	278 683	80,5 %	87,4	80,4 %	80,9

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

MRC de La Côte-de-Beaupré

		MRC de La Côte-de-Beaupré					CMQ (Rive-Nord)	
		Mises en valeur (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de mise en valeur	Éliminées (kg/hab.)	Taux de mise en valeur	Éliminées (kg/hab.)
Matières recyclables		3 983	2 345	6 326	63,0 %	74,4	65,7 %	78,5
Secteur résidentiel		2 585	1 566	4 152	62,3 %	49,7	72,6 %	27,2
Secteur ICI		1 396	779	2 175	64,2 %	24,7	60,4 %	51,4
Matières organiques		10 389	2 059	12 448	83,5 %	65,4	75,5 %	111,7
Secteur résidentiel		7 498	1 621	9 119	82,2 %	51,5	69,8 %	59,4
Secteur ICI		2 891	438	3 329	86,8 %	13,9	79,7 %	52,3
RDD considérés (écocentre)		113	332	445	25,4 %	10,5	41,6 %	3,6
Résidus encombrants et autres		1 812	2 507	4 319	41,9 %	79,6	20,8 %	165,5
Secteur résidentiel	Résidus encombrants	1 454	432	1 885	77,1 %	13,7	78,7 %	7,6
	Textiles	283	817	1 099	25,7 %	25,9	45,4 %	9,6
	Cendres (incinérateur)	6	76	83	7,8 %	2,4	8,1 %	37,1
	Autres matières	0	34	34	0,0 %	1,1	0,0 %	1,0
	Résidus ultimes	0	23	23	0,0 %	0,7	0,0 %	1,9
Secteur ICI	Résidus encombrants	33	6	38	85,3 %	0,2	82,3 %	0,2
	Plastiques agricoles	34	34	69	50,0 %	1,1	50,0 %	0,3
	Cendres (incinérateur)	2	19	21	10,5 %	0,6	7,7 %	37,7
	Autres matières	0	260	260	0,0 %	8,2	0,0 %	17,7
	Résidus ultimes	0	807	807	0,0 %	25,6	0,0 %	52,5
Résidus CRD		12 243	3 061	15 304	80,0 %	97,2	80,2 %	142,8
Agrégats		4 793	1 070	5 863	81,8 %	34,0	79,9 %	61,9
Non-Agrégats		7 449	1 992	9 441	78,9 %	63,2	80,4 %	80,9

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

MRC de La Jacques-Cartier

		MRC de La Jacques-Cartier					CMQ (Rive-Nord)	
		Mises en valeur (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de mise en valeur	Éliminées (kg/hab.)	Taux de mise en valeur	Éliminées (kg/hab.)
Matières recyclables		7 047	3 387	10 432	67,5 %	64,3	65,7 %	78,5
Secteur résidentiel		4 649	1 848	6 496	71,6 %	35,1	72,6 %	27,2
Secteur ICI		2 397	1 540	3 937	60,9 %	29,3	60,4 %	51,4
Matières organiques		12 657	4 179	16 836	75,2 %	79,4	75,5 %	111,7
Secteur résidentiel		7 677	3 330	11 007	69,7 %	63,3	69,8 %	59,4
Secteur ICI		4 980	849	5 829	85,4 %	16,1	79,7 %	52,3
RDD considérés (écocentre)		19	381	400	4,8 %	7,2	41,6 %	3,6
Résidus encombrants et autres		1 165	4 418	5 583	20,9 %	83,9	20,8 %	165,5
Secteur résidentiel	Résidus encombrants	438	549	987	44,4 %	10,4	78,7 %	7,6
	Textiles	446	908	1 354	32,9 %	17,3	45,4 %	9,6
	Cendres (incinérateur)	66	758	824	8,0 %	14,4	8,1 %	37,1
	Autres matières	0	40	40	0,0 %	0,8	0,0 %	1,0
	Résidus ultimes	0	15	15	0,0 %	0,3	0,0 %	1,9
Secteur ICI	Résidus encombrants	190	34	224	84,8 %	0,6	82,3 %	0,2
	Plastiques agricoles	19	19	39	50,0 %	0,4	50,0 %	0,3
	Cendres (incinérateur)	6	74	80	7,6 %	1,4	7,7 %	37,7
	Autres matières	0	492	492	0,0 %	9,4	0,0 %	17,7
	Résidus ultimes	0	1 528	1 528	0,0 %	29,0	0,0 %	52,5
Résidus CRD		7 369	2 067	9 436	78,1 %	39,3	80,2 %	142,8
Agrégats		2 448	751	3 199	76,5 %	14,3	79,9 %	61,9
Non-Agrégats		4 921	1 316	6 237	78,9 %	25,0	80,4 %	80,9

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

MRC de L'Île-d'Orléans

		MRC de L'Île-d'Orléans					CMQ (Rive-Nord)	
		Mises en valeur (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de mise en valeur	Éliminées (kg/hab.)	Taux de mise en valeur	Éliminées (kg/hab.)
Matières recyclables		995	461	1 455	68,4 %	58,0	65,7 %	78,5
Secteur résidentiel		817	274	1 091	74,9 %	34,5	72,6 %	27,2
Secteur ICI		177	189	365	48,4 %	23,7	60,4 %	51,4
Matières organiques		2 123	673	2 796	75,9 %	84,6	75,5 %	111,7
Secteur résidentiel		1 476	576	2 052	71,9 %	72,5	69,8 %	59,4
Secteur ICI		647	97	744	86,9 %	12,3	79,7 %	52,3
RDD considérés (écocentre)		1	45	46	2,7 %	5,7	41,6 %	3,6
Résidus encombrants et autres		319	1 171	1 490	21,4 %	147,3	20,8 %	165,5
Secteur résidentiel	Résidus encombrants	117	158	275	42,5 %	19,9	78,7 %	7,6
	Textiles	66	104	170	38,6 %	13,1	45,4 %	9,6
	Cendres (incinérateur)	34	387	421	8,0 %	48,7	8,1 %	37,1
	Autres matières	0	4	4	0,0 %	0,5	0,0 %	1,0
	Résidus ultimes	0	6	6	0,0 %	0,8	0,0 %	1,9
Secteur ICI	Résidus encombrants	2	0	2	98,1 %	0,0	82,3 %	0,2
	Plastiques agricoles	84	84	168	50,0 %	10,5	50,0 %	0,3
	Cendres (incinérateur)	17	187	204	8,1 %	23,6	7,7 %	37,7
	Autres matières	0	61	61	0,0 %	7,7	0,0 %	17,7
	Résidus ultimes	0	179	179	0,0 %	22,5	0,0 %	52,5
Résidus CRD		532	158	690	77,1 %	19,9	80,2 %	142,8
Agrégats		169	61	230	73,6 %	7,6	79,9 %	61,9
Non-Agrégats		363	97	460	78,9 %	12,2	80,4 %	80,9

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

Annexe 3

Projection par composante pour le scénario optimal

Agglomération de Québec

		Agglomération de Québec					CMQ (Rive-Nord)	
		Mises en valeur (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de mise en valeur	Éliminées (kg/hab.)	Taux de mise en valeur	Éliminées (kg/hab.)
Matières recyclables		109 614	35 295	144 908	75,6 %	56,8	75,6 %	55,9
Secteur résidentiel		46 473	12 501	58 973	78,8 %	20,1	78,3 %	21,5
Secteur ICI		63 141	22 795	85 936	73,5 %	36,7	73,5 %	34,3
Matières organiques		243 149	49 406	292 556	83,1 %	79,6	83,3 %	76,1
Secteur résidentiel		92 738	25 491	118 229	78,4 %	41,0	79,1 %	41,1
Secteur ICI		150 411	23 915	174 326	86,3 %	38,5	86,4 %	35,0
RDD considérés (écocentre)		1 774	1 743	3 517	50,4 %	2,8	43,5 %	3,5
Résidus encombrants et autres		27 249	109 620	136 868	19,9 %	176,5	21,2 %	163,8
Secteur résidentiel	Résidus encombrants	17 222	5 014	22 236	77,4 %	8,1	78,7 %	7,6
	Textiles	5 252	4 695	9 947	52,8 %	7,6	49,0 %	9,0
	Cendres (incinérateur)	2 218	25 237	27 455	8,1 %	40,6	8,1 %	37,1
	Autres matières	0	605	605	0,0 %	1,0	0,0 %	1,0
	Résidus ultimes	0	1 261	1 261	0,0 %	2,0	0,0 %	1,8
Secteur ICI	Résidus encombrants	295	72	367	80,5 %	0,1	82,3 %	0,2
	Plastiques agricoles	55	55	109	50,0 %	0,1	0,0 %	0,3
	Cendres (incinérateur)	2 207	26 632	28 839	7,7 %	42,9	7,7 %	37,7
	Autres matières	0	11 780	11 780	0,0 %	19,0	0,0 %	17,7
	Résidus ultimes	0	34 271	34 271	0,0 %	55,2	0,0 %	51,6
Résidus CRD		404 966	83 454	488 420	82,9 %	134,4	82,8 %	123,9
Agrégats		172 612	37 125	209 737	82,3 %	59,8	82,3 %	54,5
Non-Agrégats		232 354	46 329	278 683	83,4 %	74,6	83,2 %	69,4

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

MRC de La Côte-de-Beaupré

		MRC de La Côte-de-Beaupré					CMQ (Rive-Nord)	
		Mises en valeur (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de mise en valeur	Éliminées (kg/hab.)	Taux de mise en valeur	Éliminées (kg/hab.)
Matières recyclables		4 743	1 584	6 326	75,0 %	50,3	75,6 %	55,9
Secteur résidentiel		3 034	1 117	4 152	73,1 %	35,5	78,3 %	21,5
Secteur ICI		1 708	468	2 175	78,5 %	14,8	73,5 %	34,3
Matières organiques		10 924	1 523	12 448	87,8 %	48,4	83,3 %	76,1
Secteur résidentiel		7 933	1 186	9 119	87,0 %	37,6	79,1 %	41,1
Secteur ICI		2 991	338	3 329	89,9 %	10,7	86,4 %	35,0
RDD considérés (écocentre)		119	326	445	26,8 %	10,3	43,5 %	3,5
Résidus encombrants et autres		2 131	2 174	4 305	49,5 %	69,0	21,2 %	163,8
Secteur résidentiel	Résidus encombrants	1 720	165	1 885	91,2 %	5,2	78,7 %	7,6
	Textiles	334	765	1 099	30,4 %	24,3	49,0 %	9,0
	Cendres (incinérateur)	6	76	83	7,8 %	2,4	8,1 %	37,1
	Autres matières	0	34	34	0,0 %	1,1	0,0 %	1,0
	Résidus ultimes	0	12	12	0,0 %	0,4	0,0 %	1,8
Secteur ICI	Résidus encombrants	33	6	38	85,3 %	0,2	82,3 %	0,2
	Plastiques agricoles	34	34	69	50,0 %	1,1	0,0 %	0,3
	Cendres (incinérateur)	2	19	21	10,5 %	0,6	7,7 %	37,7
	Autres matières	0	260	260	0,0 %	8,2	0,0 %	17,7
	Résidus ultimes	0	803	803	0,0 %	25,5	0,0 %	51,6
Résidus CRD		12 482	2 822	15 304	81,6 %	89,6	82,8 %	123,9
Agrégats		4 887	976	5 863	83,4 %	31,0	82,3 %	54,5
Non-Agrégats		7 595	1 846	9 441	80,4 %	58,6	83,2 %	69,4

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

MRC de La Jacques-Cartier

		MRC de La Jacques-Cartier					CMQ (Rive-Nord)	
		Mises en valeur (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de mise en valeur	Éliminées (kg/hab.)	Taux de mise en valeur	Éliminées (kg/hab.)
Matières recyclables		7 853	2 581	10 432	75,3 %	49,0	75,6 %	55,9
Secteur résidentiel		5 021	1 475	6 496	77,3 %	28,0	78,3 %	21,5
Secteur ICI		2 831	1 106	3 937	71,9 %	21,0	73,5 %	34,3
Matières organiques		13 919	2 917	16 836	82,7 %	55,4	83,3 %	76,1
Secteur résidentiel		8 734	2 274	11 007	79,3 %	43,2	79,1 %	41,1
Secteur ICI		5 186	643	5 829	89,0 %	12,2	86,4 %	35,0
RDD considérés (écocentre)		23	377	400	5,7 %	7,2	43,5 %	3,5
Résidus encombrants et autres		1 600	3 968	5 568	28,7 %	75,4	21,2 %	163,8
Secteur résidentiel	Résidus encombrants	814	173	987	82,4 %	3,3	78,7 %	7,6
	Textiles	504	850	1 354	37,2 %	16,1	49,0 %	9,0
	Cendres (incinérateur)	66	758	824	8,0 %	14,4	8,1 %	37,1
	Autres matières	0	40	40	0,0 %	0,8	0,0 %	1,0
	Résidus ultimes	0	4	4	0,0 %	0,1	0,0 %	1,8
Secteur ICI	Résidus encombrants	190	34	224	84,8 %	0,6	82,3 %	0,2
	Plastiques agricoles	19	19	39	50,0 %	0,4	0,0 %	0,3
	Cendres (incinérateur)	6	74	80	7,6 %	1,4	7,7 %	37,7
	Autres matières	0	492	492	0,0 %	9,4	0,0 %	17,7
	Résidus ultimes	0	1 524	1 524	0,0 %	29,0	0,0 %	51,6
Résidus CRD		7 528	1 909	9 436	79,8 %	36,3	82,8 %	123,9
Agrégats		2 510	689	3 199	78,5 %	13,1	82,3 %	54,5
Non-Agrégats		5 017	1 219	6 237	80,4 %	23,2	83,2 %	69,4

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

MRC de L'Île-d'Orléans

		MRC de L'Île-d'Orléans					CMQ (Rive-Nord)	
		Mises en valeur (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de mise en valeur	Éliminées (kg/hab.)	Taux de mise en valeur	Éliminées (kg/hab.)
Matières recyclables		1 091	365	1 455	75,0 %	45,9	75,6 %	55,9
Secteur résidentiel		839	252	1 091	76,9 %	31,6	78,3 %	21,5
Secteur ICI		251	115	365	68,6 %	14,4	73,5 %	34,3
Matières organiques		2 342	453	2 796	83,8 %	57,0	83,3 %	76,1
Secteur résidentiel		1 673	379	2 052	81,5 %	47,7	79,1 %	41,1
Secteur ICI		669	75	744	89,9 %	9,5	86,4 %	35,0
RDD considérés (écocentre)		1	45	46	2,9 %	5,7	43,5 %	3,5
Résidus encombrants et autres		441	1 043	1 483	29,7 %	131,2	21,2 %	163,8
Secteur résidentiel	Résidus encombrants	231	44	275	83,9 %	5,6	78,7 %	7,6
	Textiles	72	98	170	42,6 %	12,3	49,0 %	9,0
	Cendres (incinérateur)	34	387	421	8,0 %	48,7	8,1 %	37,1
	Autres matières	0	4	4	0,0 %	0,5	0,0 %	1,0
	Résidus ultimes	0	5	5	0,0 %	0,7	0,0 %	1,8
Secteur ICI	Résidus encombrants	2	0	2	100,0 %	0,0	82,3 %	0,2
	Plastiques agricoles	84	84	168	50,0 %	10,5	0,0 %	0,3
	Cendres (incinérateur)	17	187	204	8,1 %	23,6	7,7 %	37,7
	Autres matières	0	61	61	0,0 %	7,7	0,0 %	17,7
	Résidus ultimes	0	173	173	0,0 %	21,8	0,0 %	51,6
Résidus CRD		544	146	690	78,8 %	18,4	82,8 %	123,9
Agrégats		174	56	230	75,6 %	7,1	82,3 %	54,5
Non-Agrégats		370	90	460	80,4 %	11,3	83,2 %	69,4

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

Annexe 4

Comparaison avec les objectifs du gouvernement

Territoire	Matières recyclables	Matières organiques	Résidus CRD	Quantités éliminées
Cibles provinciales (Plan d'action 2019-2024 et SVMO)	75 %	70 %	70 %	525 kg/hab.
Moyenne québécoise en 2019	52 %	27 %	60 %	722 kg/hab.
Moyenne CMQ (Rive-Nord) en 2019	50 %	32 %	75 %	678 kg/hab.
Projection – 2031 en fonction des différents scénarios retenus				
Agglomération de Québec				
Référence	48 %	41 %	76 %	778 kg/hab.
Réaliste	66 %	75 %	80 %	533 kg/hab.
Optimiste	76 %	83 %	83 %	450 kg/hab.
MRC de La Côte-de-Beaupré				
Référence	53 %	63 %	75 %	454 kg/hab.
Réaliste	63 %	83 %	80 %	327 kg/hab.
Optimiste	75 %	88 %	82 %	268 kg/hab.
MRC de La Jacques-Cartier				
Référence	57 %	55 %	73 %	366 kg/hab.
Réaliste	68 %	75 %	78 %	274 kg/hab.
Optimiste	75 %	83 %	80 %	223 kg/hab.
MRC de L'Île-d'Orléans				
Référence	63 %	33 %	70 %	482 kg/hab.
Réaliste	68 %	76 %	77 %	316 kg/hab.
Optimiste	75 %	84 %	79 %	258 kg/hab.
CMQ (Rive-Nord)				
Référence	49 %	43 %	76 %	730 kg/hab.
Réaliste	66 %	75 %	80 %	502 kg/hab.
Optimiste	76 %	83 %	83 %	423 kg/hab.







PARTIE 2

Inventaire des quantités de matières résiduelles



TABLE DES MATIÈRES

Mise en contexte 252
Méthodologie générale 253
Inventaire – Secteur résidentiel 267
Inventaire – Secteur ICI 278
Inventaire – Secteur CRD 286
Comparaison avec les résultats de l'inventaire 2013 292
Inventaire global des quantités de matières résiduelles 300

Annexe A – Méthodologies et sources des données utilisées dans l'inventaire 312
Annexe B – Résultats par composante – Secteur résidentiel 347
Annexe C – Résultats par composante – Secteur ICI 351
Annexe D – Résultats par composante – Secteur CRD 355
Annexe E – Résultats par composante – Tous secteurs confondus 359

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 – Matières visées par la révision 255

Tableau 2 – Paramètres entrés dans l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC 259

Tableau 3 – Données 2019 de la CMQuébec (Rive-Nord) extraites du calculateur de pneus 260

Tableau 4 – Données 2019 de la CMQuébec (Rive-Nord) extraites du calculateur de consigne 260

Tableau 5 – Estimation des plastiques agricoles générés sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 261

Tableau 6 – Résultats de l'étude A1 (Chamard, 2021) 262

Tableau 7 – Quantités ajustées de résidus alimentaires éliminés (secteur résidentiel) 264

Tableau 8 – Résidus de CRD générés estimés par l'étude A2 (Stantec, 2021) 264

Tableau 9 – Quantités ajustées de résidus CRD générés 265

Tableau 10 – Liste des matières résiduelles générées par le secteur résidentiel 267

Tableau 11 – Inventaire des quantités de matières résiduelles, secteur résidentiel – 2019 270

Tableau 12 – Quantités récupérées de contenants consignés sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 271

Tableau 13 – Quantités générées de matières résiduelles (incluant les boues municipales et d'installations septiques, 20 % de siccité), secteur résidentiel – 2019 273

Tableau 14 – Comparaison des quantités éliminées par rapport aux quantités déclarées au MELCC en 2019 277

Tableau 15 – Liste des matières résiduelles du secteur ICI 278

Tableau 16 – Inventaire des quantités de matières résiduelles, secteur ICI – 2019 280

Tableau 17 – Quantités générées de matières résiduelles (incluant les boues industrielles), secteur ICI – 2019 282

Tableau 18 – Quantités de matières résiduelles générées par employé, secteur ICI – 2019 285

Tableau 19 – Liste des matières résiduelles du secteur CRD 286

Tableau 20– Inventaire des quantités de matières résiduelles, secteur CRD – 2019 288

Tableau 21 – Quantités générées de matières résiduelles, secteur CRD – 2019 290
Tableau 22 – Différences méthodologiques entre 2013 et 2019, secteur résidentiel 294
Tableau 23 – Comparaison des résultats de l'inventaire de 2019 avec les résultats obtenus en 2013 en utilisant la méthodologie de 2013, secteur résidentiel 295
Tableau 24 – Différences méthodologiques entre 2013 et 2019, secteur ICI 296
Tableau 25 – Comparaison des résultats de l'inventaire de 2019 avec les résultats obtenus en 2013 en utilisant la méthodologie de 2013, secteur ICI 297
Tableau 26 – Différences méthodologiques entre 2013 et 2019, secteur CRD 298
Tableau 27 – Comparaison des résultats de l'inventaire de 2019 avec les résultats obtenus en 2013en utilisant la méthodologie de 2013, secteur CRD 298
Tableau 28 – Quantités générées de matières résiduelles par secteur sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) – 2019 300
Tableau 29 – Quantités générées de matières résiduelles sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord),tous secteurs confondus – 2019 303
Tableau 30 – Quantités de matières éliminées, mises en valeur et générées par habitant sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), 2019 304
Tableau 31 – Comparaison des quantités éliminées avec les données d'élimination du MELCC – 2019 304
Tableau 32 – Inventaire des matières résiduelles acheminées aux écocentres du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 306
Tableau 33 – Quantités de matières résiduelles collectées par le réseau d'écocentres sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), 2019 307
Tableau 34 – Quantités totales de matières résiduelles générées sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 par type de matières 309
Tableau 35 – Comparaison des résultats de la CMQuébec par rapport aux objectifs gouvernementaux 311

LISTE DES FIGURES

Figure 1 – Quantités de matières par catégorie issues de l'extrapolation réalisée dans le cadre de l'étude A1 (Chamard, 2021) 263
Figure 2 – Méthodologie spécifique pour le secteur résidentiel 268
Figure 3 – Taux de mise en valeur par catégories de matières, secteur résidentiel – 2019 271
Figure 4 – Estimation des quantités de matières facultatives 273
Figure 5 – Quantités générées de matières résiduelles, secteur résidentiel – 2019 274
Figure 6 – Proportion des quantités de matières résiduelles générées, secteur résidentiel – 2019 275
Figure 7 – Quantités de matières éliminées par installation et par composante, secteur résidentiel – 2019 276
Figure 8 – Méthodologie spécifique pour le secteur ICI 279
Figure 9 – Taux de mise en valeur par catégorie de matières, secteur ICI – 2019 281
Figure 10 – Quantités générées de matières résiduelles, secteur ICI – 2019 283

Figure 11 – Proportion des quantités de matières résiduelles générées, secteur ICI – 2019 284
Figure 12 – Méthodologie spécifique pour le secteur CRD 287
Figure 13 – Taux de mise en valeur par catégorie de matières, secteur CRD – 2019 289
Figure 14 – Quantités générées de matières résiduelles, secteur CRD – 2019 290
Figure 15 – Proportion des quantités de matières résiduelles générées, secteur CRD –2019 291
Figure 16 – Répartition des quantités de matières résiduelles générées sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 301
Figure 17 – Quantités de matières résiduelles générées sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), 2019 302
Figure 18 – Résultats globaux des composantes 303
Figure 19 – Répartition des quantités de matières résiduelles collectées sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 307
Figure 20 – Taux de mise en valeur par catégories de matières résiduelles générées sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), 2019 310

MISE EN CONTEXTE

L'élaboration d'un Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour chacune des municipalités régionales de comté (MRC) et des communautés métropolitaines est obligatoire selon la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). Le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) doit être révisé à la date du 5e anniversaire de son entrée en vigueur qui a eu lieu le 26 janvier 2017. Un projet de PMGMR a donc été adopté le 26 janvier 2022.

Cette révision doit considérer les objectifs du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) et de la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO) afin de rendre le PMGMR révisé conforme. Selon les dernières modifications apportées à la LQE, et en vertu de l'article 53.23.1 de la LQE, le PMGMR devra être révisé par la suite tous les sept ans.

La CMQuébec a mandaté la firme Argus Environnement inc. afin de l'accompagner dans la mise à jour de son PMGMR. Le mandat consiste à maintenir à la disposition de la CMQuébec une équipe de spécialistes en gestion des matières résiduelles (GMR) pouvant apporter l'expertise nécessaire au cours des différentes étapes de la révision du PMGMR. Dans le cadre de cette mise à jour, l'inventaire des matières résiduelles est l'étape préalable permettant de présenter les quantités de matières résiduelles générées, mises en valeur et éliminées annuellement sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), par type de matières et par générateurs (secteur résidentiel, secteur des institutions, commerces, industries (ICI) et secteur de la construction, rénovation, démolition (CRD).

L'inventaire dresse ainsi un portrait de la situation permettant de réaliser la planification et d'identifier les orientations, objectifs et mesures qui sont les plus appropriés pour le territoire.

L'année 2019 sert de référence pour la mise à jour du présent inventaire. Une comparaison entre les données 2013 employées antérieurement pour le PMGMR en vigueur et celles utilisées pour la mise à jour du PMGMR est présentée dans ce rapport. Elle permet de relever les différences méthodologiques et de présenter un état de la situation en 2019 par rapport à 2013 en utilisant la même méthodologie.

L'actuel rapport présente la méthodologie générale et spécifique employée pour la mise à jour de l'inventaire, les résultats pour les différents secteurs (résidentiel, ICI et CRD), une comparaison avec les résultats de 2013 et, finalement, un bilan général (tous les secteurs confondus) des quantités de matières mises en valeur, éliminées et générées sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord).

MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE

L'année 2019 sert de référence pour la réalisation de l'inventaire des matières résiduelles produites sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), provenant des secteurs résidentiels, ICI et CRD.

Les données proviennent en majorité des intervenants et des installations dans le domaine de la gestion des matières résiduelles présents sur le territoire d'application et à l'extérieur du territoire. L'utilisation des données réelles a toujours été privilégiée et les études réalisées en amont de l'inventaire ont été intégrées. Toutefois, dans le cas où les données n'étaient pas accessibles, non disponibles ou manquantes, des moyens alternatifs développés en partie par RECYC-QUÉBEC ont été utilisés. Parmi ces outils, citons l'outil d'inventaire des matières résiduelles de RECYC-QUÉBEC. Une explication détaillée de son utilisation dans le contexte de cet inventaire est réalisée à la section 2.4.1. Également, la section 2.4 permet de préciser les autres moyens utilisés lorsque les données réelles n'étaient pas disponibles.

MATIÈRES RÉSIDUELLES OBLIGATOIRES ET FACULTATIVES

Les matières résiduelles visées par la présente révision du PMGMR sont les matières obligatoires établies par RECYC-QUÉBEC, à savoir les matières recyclables, les matières organiques, les résidus d'encombrants, les résidus domestiques dangereux (RDD), les plastiques issus de l'agriculture et les résidus du secteur CRD (**tableau 1**). Certaines matières considérées comme étant facultatives par RECYC-QUÉBEC ont également été intégrées à l'inventaire, telles que les contenants consignés, les produits sous la Responsabilité élargie des producteurs (REP), les textiles, les pneus, les véhicules hors d'usage (VHU) et les résidus ultimes puisque les données étaient accessibles et présentées en 2013. Toutefois, contrairement à l'année 2013, les matières comme les sols contaminés, le caoutchouc et les tapis n'ont pas été considérées dans cette révision puisqu'elles ne sont pas facilement accessibles, leur gestion n'est pas sous la responsabilité municipale et elles sont maintenant considérées comme étant facultatives par RECYC-QUÉBEC. En effet, la liste des matières résiduelles visées par les plans a été révisée par RECYC-QUÉBEC pour les PGMR de 3e génération afin de mieux considérer la disponibilité des données et la responsabilité municipale dans la gestion de celles-ci.

Les plastiques issus de l'agriculture, ci-après nommés plastiques agricoles, sont maintenant des matières obligatoires visées par RECYC-QUÉBEC. Ils correspondent aux plastiques d'ensilage, aux sacs de semences, aux plastiques issus de l'acériculture, aux filets et ficelles, aux contenants en vrac, etc. Ces plastiques ont été ajoutés puisqu'ils représentent des quantités non négligeables de matières ayant un potentiel de mise en valeur. En effet, depuis les dernières années, des initiatives de récupération et de recyclage de certains types de plastiques agricoles ont vu le jour dans diverses régions du Québec. RECYC-QUÉBEC souhaite ajouter les plastiques agricoles sur la liste des produits sous la REP. Selon ce principe, les producteurs deviendraient responsables de la gestion en fin de vie des plastiques agricoles. Deux options s'offrent alors à eux : la mise en place d'un système de récupération et de valorisation des plastiques agricoles ou devenir membre d'un organisme reconnu par RECYC-QUÉBEC dont la fonction est de mettre en œuvre un tel système (RECYC-QUÉBEC, 2021). Le but est d'évaluer le gisement de plastiques agricoles sur le territoire afin d'être capable de fixer des orientations permettant de maximiser leur récupération et leur valorisation.

Les boues sont incluses dans la grande catégorie des matières organiques et comprennent :

- Les boues municipales provenant des stations d'épuration des eaux usées mécanisées ou de types étangs;
- Les boues d'installations septiques (incluant les boues de fosses septiques);
- Les boues industrielles (boues sanitaires et pluviales générées par les ICI) et les boues de papetières;
- Les boues de papetières ne font plus partie de la liste des matières obligatoires et facultatives pour la révision des plans de gestion des matières résiduelles puisque la SVMO prévoit des mesures ciblées pour les fabriques de pâtes et papiers. Toutefois, les boues de papetières ont tout de même été comptabilisées dans l'inventaire en raison de la disponibilité des données.

Le **tableau 1** précise les différentes catégories de matières résiduelles (MR) pour chaque secteur pris en compte dans l'inventaire.

Pour chaque type de matière résiduelle visée par l'inventaire, les quantités mises en valeur (désignées comme récupérées dans l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC) et éliminées sont présentées en tonne, en plus de leur taux de mise en valeur en pourcentage (%). Un taux de mise en valeur proche de 100 % correspond à une matière entièrement mise en valeur, alors qu'un taux près de 0 % correspond, quant à lui, à une matière presque totalement éliminée.

Tableau 1 – Matières visées par la révision

Catégorie de matières résiduelles (MR)	Type	Secteur
Matières recyclables (incluant les matières visées par la consigne)	Métal Papier et carton Plastique Verre	Résidentiel et ICI
Matières organiques	Résidus alimentaires Résidus verts (branches, gazon, feuilles et autres résidus de jardin) Autres résidus organiques pouvant être compostés ou biométhanisés	Résidentiel et ICI
	Boues d'installations septiques Boues municipales	Résidentiel
	Boues industrielles (boues sanitaires et pluviales générées par les ICI) et boues de papetières Résidus agroalimentaires	ICI
Résidus domestiques dangereux (RDD)	RDD soumis à une REP* RDD sans REP (pesticides, bouteilles de propane, etc.).	Résidentiel et ICI
Matières avec des modalités de récupération particulières	Plastiques issus de l'agriculture	ICI
	Résidus encombrants métalliques et non métalliques	Résidentiel et ICI
Autres matières	Pneus Textiles VHU	Résidentiel et ICI
Résidus du secteur de la construction, rénovation et démolition	Agrégats (pierre, brique, béton, asphalte) Bardeaux d'asphalte Bois Gypse Autres (papier/carton, céramique, plastique, etc.)	CRD
Rejets des installations	Centre de traitement des matières organiques Centre de tri des matières recyclables	Résidentiel et ICI
	Centre de tri CRD	CRD
	Cendre (incinérateur)**	Résidentiel et ICI
Résidus ultimes	Particules fines et autres (litières, couches, lingettes, masques, etc.)	Résidentiel, ICI et CRD

* Les RDD soumis à une REP sont présentés dans l'inventaire à titre indicatif, les quantités ne sont pas comptabilisées dans le bilan puisque les données sont partielles.

** À noter que les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées dans l'inventaire 2019 afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considérée comme mise en valeur et une autre partie comme éliminée. Les cendres considérées comme mises en valeur représentent les mâchefers valorisés. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. Les cendres utilisées en recouvrement journalier ont donc été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire.

ÉTUDES PRÉPARATOIRES

La CMQuébec a amorcé, en 2020, plusieurs études d'acquisition de données dans le cadre de la révision de son PMGMR afin d'être en mesure de ventiler les catégories de matières et de bonifier le bilan massique à réaliser. Ainsi, deux études ont été produites :

- **Étude A1** – Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec (étude 2020-2021) réalisée par Chamard ST (Stratégies environnementales), ci-après nommée « Chamard », en mai 2021;
- **Étude A2** – Portrait des matières résiduelles du secteur CRD sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec Rive-Nord (étude 2020-2021), réalisé par Stantec Experts-conseils ltée, ci-après nommée « Stantec », en avril 2021.

Les deux études ont été utilisées pour l'inventaire afin de pouvoir ventiler les catégories de matières résiduelles en type de produits générés et ainsi les classifier selon qu'ils ont été mis en valeur ou éliminés. Toutefois, ces études ont leurs limites et leurs incertitudes. Ces dernières sont exposées dans les sections 2.2.1 et 2.2.2 afin d'expliquer la méthodologie utilisée pour pallier ces marges d'erreur.

Étude A1 – Caractérisation des matières résiduelles éliminées

La caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec a pour but de déterminer globalement quelles sont les matières résiduelles ayant un potentiel de mise en valeur qui se retrouvent aux déchets. Les matières résiduelles issues de neuf circuits de collecte du secteur résidentiel (unifamilial et multilogement) et onze circuits de collecte du secteur ICI ont été classées en vingt-sept catégories. Les résultats sont présentés par secteur et permettent de constater rapidement les matières résiduelles pouvant être détournées de l'élimination.

Les limites et les incertitudes liées à l'utilisation de l'**étude A1** sont les suivantes :

- La variation saisonnière n'est pas considérée;
- Le faible nombre d'échantillons sélectionnés;
- L'extrapolation des résultats via la densité d'occupation nette du sol des circuits est complexe;
- La nature des services de GMR est différente selon les composantes;
- La caractérisation a été réalisée dans le contexte particulier de la covid-19.

L'effet de la pandémie de covid-19 pourrait avoir influencé les quantités de matières éliminées par type de matières. Les impacts possibles peuvent être liés au changement d'habitudes de consommation du secteur résidentiel : télétravail, achat en ligne, forte utilisation de sacs en plastique à usage unique dans les commerces, livraison de repas à domicile, suspension des achats en vrac, augmentation de la consommation des emballages à usage unique, etc. En raison du confinement et du télétravail, plus de déchets ont été générés à la maison (secteur résidentiel) qu'au travail (secteur ICI). Ces impacts n'ont pas été quantifiés lors de l'**étude A1.** Ils font partie des biais de la méthodologie de l'inventaire 2019.

Pour contrer ces limites et incertitudes, la robustesse des résultats de l'**étude A1** a été analysée en comparant les résultats obtenus avec les données issues de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC. Les ajustements réalisés sont présentés à la section 2.5.

Étude A2 – Portrait des matières résiduelles du secteur CRD

Le portrait des matières résiduelles du secteur CRD réalisé par Stantec se base sur deux approches. La première approche, désignée « génération », a consisté à communiquer avec les différents intervenants locaux et régionaux afin d'estimer les quantités générées annuellement et par chantier. La seconde approche, désignée « destination », a consisté à communiquer avec les lieux de traitement et les entreprises de location de conteneurs afin d'estimer les quantités reçues ou transportées. Les données non disponibles ont été estimées à partir de la méthode de valeur des travaux en utilisant le ratio de génération (t/$ de travaux) et le facteur d'extrapolation (valeur des permis à bâtir/année). Pour chaque composante de la CMQuébec (Rive-Nord), les quantités totales des résidus mis en valeur et éliminés ont été compilées.

Les limites et les incertitudes liées à l'utilisation de l'**étude A2** sont les suivantes :

- Taux de retour d'environ 14 % pour les entrevues réalisées;
- Écart entre l'estimation des quantités à la génération et celles à destination.

Pour contrer ces limites et incertitudes, les résultats de l'**étude A2** ont été analysés en comparant les résultats obtenus avec les données issues de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC. Les ajustements réalisés sont présentés à la section 2.5.

DONNÉES RÉELLES DISPONIBLES

Les données réelles disponibles proviennent des enquêtes réalisées en 2020 par la CMQuébec auprès des différentes installations de GMR qui reçoivent les matières résiduelles en provenance du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) et des informations provenant des différentes composantes de la CMQuébec (Rive-Nord).

Une enquête téléphonique, un questionnaire et des communications courriel ont été réalisés par la CMQuébec dans le but d'obtenir les quantités de matières résiduelles mises en valeur et éliminées par les installations de GMR. La CMQuébec a contacté chaque composante (MRC et l'agglomération de Québec) afin d'obtenir les quantités de matières collectées pour chaque mode de collecte sous l'autorité municipale (collecte sélective, collecte des matières organiques, collecte des déchets, des encombrants, des boues municipales et des boues d'installations septiques). Les quantités obtenues des MRC ont été comparées avec les données déclarées par les installations. Les données des installations de traitement sont souvent agglomérées pour l'ensemble du territoire, les données des composantes ont permis d'ajuster les quantités. Lorsque l'information n'était pas disponible, les quantités déclarées par les installations ou par les composantes ont été réparties au prorata de la population.

Les résidus alimentaires provenant du compostage domestique n'ont pas été intégrés dans le bilan puisque l'information détenue par chacune des composantes n'est pas uniforme. Les composantes encouragent la pratique du compostage domestique, mais il est difficile d'estimer la quantité de composteurs domestiques distribués sur le territoire.

La CMQuébec a obtenu les informations relatives aux RDD sous REP pour la majorité des organismes de gestion agréés. Comme l'information transmise est partielle, les quantités estimées pour la catégorie RDD sous REP sont présentées à titre indicatif, mais ne sont pas comptabilisées dans le bilan global. Seules les données correspondant aux RDD qui ont transité par les écocentres (sous responsabilité municipale) sont présentées et compilées dans le bilan global.

Les rejets de l'incinérateur de la Ville de Québec sont traités afin de mettre en valeur le mâchefer présent dans les cendres. Les cendres résiduelles sont ensuite éliminées au LET de Saint-Joachim pour servir comme matériel de recouvrement journalier. Selon RECYC-QUÉBEC, la valorisation des cendres comme matériel de recouvrement ne peut être considérée comme de la mise en valeur. D'après leur recommandation, les quantités de cendres générées par l'incinérateur peuvent être déduites des quantités éliminées afin de ne pas les comptabiliser en double. C'est ce qui a été réalisé dans le cadre de l'inventaire.

OBTENTION DES DONNÉES MANQUANTES

Certaines données ne sont pas disponibles pour certaines composantes du territoire. Pour pallier cela, l'utilisation des outils proposés par RECYC-QUÉBEC a été privilégiée. Les sections suivantes présentent les outils utilisés.

Outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC

L'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC a été développé en 2014 par Chamard dans le but de proposer un outil facilitant la mise à jour des inventaires des PGMR. L'outil permet d'estimer les quantités de matières résiduelles générées, mises en valeur (désignées « récupérées » dans l'outil) et éliminées à partir des données les plus récentes de la littérature. En 2020, il a été mis à jour avec les données les plus récentes de RECYC-QUÉBEC à savoir, l'étude de caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2015-2017 et le Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec.

Les résultats provenant de l'utilisation de l'outil correspondent aux moyennes provinciales qui sont adaptées en fonction des caractéristiques sociodémographiques du territoire (présentées dans le **tableau 2**).

L'outil permet d'estimer les quantités de matières résiduelles générées, mises en valeur (récupérées) et éliminées sur le territoire, en fonction de :

- La population et le nombre de logements (nombre de portes desservies) pour le secteur résidentiel;
- Le nombre d'employés par code SCIAN pour le secteur ICI;
- La valeur des permis de construction pour le secteur CRD.

Les données utilisées pour configurer l'outil sont présentées au **tableau 2**.

Tableau 2 – Paramètres entrés dans l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC

Composantes	Résidentiel	ICI	CRD
	Nombre de logements (extrait des unités d'évaluation 2019 des municipalités locales)	**Nombre d'employés par secteur SCIAN (Statistique Canada, 2016)**	**Valeur des permis de construction (Institut de la Statistique du Québec, 2021)**
Agglomération de Québec	Unifamilial : 104 855 Plex (2 à 9) : 79 098 Multilogement (10 et + et condo) : 105 077 Chalet : 398	315 250 employés au total	1 652 643 k$
MRC de La Côte-de-Beaupré	Unifamilial : 9 903 Plex (2 à 9) : 2 451 Multilogement (10 et + et condo) : 563 Chalet : 718	6 450 employés au total	85 951 k$
MRC de La Jacques-Cartier	Unifamilial : 14 936 Plex (2 à 9) : 2 087 Multilogement (10 et + et condo) : 863 Chalet : 1 186	12 950 employés au total	103 212 k$
MRC de L'Île-d'Orléans	Unifamilial : 2 351 Plex (2 à 9) : 654 Multilogement (10 et + et condo) : 48 Chalet : 440	1 310 employés au total	8 190 k$

L'utilisation détaillée de l'outil d'inventaire est présentée à l'**annexe A** – Méthodologie détaillée.

Les matières résiduelles listées ci-dessous ont été estimées à partir de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC. Une courte description de son utilisation est fournie sous chacune de ces matières :

- **Les résidus verts herbicyclés et feuillicyclés**

  Les résidus verts (gazon et feuilles essentiellement) herbicyclés et feuillicyclés, c'est-à-dire laissés sur place (réduction à la source) ont été estimés grâce à l'outil pour l'ensemble des composantes, mis à part pour la Ville de Québec. L'outil a été configuré en considérant qu'uniquement des activités de sensibilisation sont organisées sur le territoire. En ce qui concerne la Ville de Québec, une étude sur l'herbicyclage a été réalisée en 2011 sur son territoire. Ce sont plutôt les résultats de cette étude qui ont été utilisés.

- **Les matières organiques collectées via une collecte municipale**

  L'outil a été utilisé pour ventiler les matières organiques collectées via une collecte municipale (bac brun). D'après les données de l'outil, les résidus verts représentent 71 % des matières collectées via un bac brun, les résidus alimentaires 16 % et les autres résidus 13 %.

- **Les résidus agroalimentaires**

  Ils ont été estimés à l'aide de l'outil qui se base sur les observations de l'étude de SOLINOV réalisée en mai 2013[1].

- **Les textiles et les véhicules hors d'usage (VHU)**

  L'utilisation de l'outil a été nécessaire pour estimer les quantités de textiles mises en valeur sur le territoire, de même que les quantités de VHU.

1 Portrait du gisement de résidus organiques de l'industrie agroalimentaire au Québec et estimation des aliments consommables gérés comme des résidus par les ICI de la filière de l'alimentation. SOLINOV. Mai 2013. Cette étude porte sur le gisement des résidus organiques de l'industrie agroalimentaire au Québec. Les données de la région administrative de la Capitale-Nationale ont été utilisées dans l'outil d'inventaire.

Utilisation des calculateurs de RECYC-QUÉBEC

Pour mettre à jour les quantités de matières récupérées par le système de consigne des contenants consignés ainsi que les quantités de pneus hors d'usage récupérés sur le territoire, RECYC-QUÉBEC fournit deux tableurs appelés calculateurs. Le calculateur de pneus se base sur les quantités de pneus déclarés à RECYC-QUÉBEC grâce au Programme québécois de gestion des pneus hors d'usage en place depuis 1993. Les données sont disponibles par composante dans le **tableau 3**.

Le calculateur pour la consigne permet d'estimer les contenants consignés en appliquant les quantités récupérées par habitant à la population totale du territoire. Il se base sur les moyennes québécoises de performance du système de consigne. Les données sont présentées au **tableau 4**.

Tableau 3 – Données 2019 de la CMQuébec (Rive-Nord) extraites du calculateur de pneus

Composante	Nombre total de pneus récupérés	Quantité (t métrique)
Agglomération de Québec	472 294	5 922,48
MRC de La Côte-de-Beauprés	27 500	286,92
MRC de La Jacques-Cartier	26 739	330,76
MRC de L'Île-d'Orléans	3 591	35,91
Total CMQuébec (Rive-Nord)	**530 124**	**6 576**

Tableau 4 – Données 2019 de la CMQuébec (Rive-Nord) extraites du calculateur de consigne

Taux de récupération	Aluminium	Plastique	Verre
Taux par habitant	2,09 kg/hab.	0,58 kg/hab.	2,67 kg/hab.
Total – CMQuébec (Rive-Nord)	**1 392 t**	**386 t**	**1 778 t**

Estimation des plastiques agricoles

Le gisement a été estimé à partir de deux études sur les plastiques agricoles. La première étude, réalisée par le Conseil pour le développement de l'agriculture au Québec (CDAQ) en 2009, nous renseigne sur les quantités de plastiques générées par type de cultures[2] en fonction de la superficie en culture (en hectare). Cette étude a été mise à jour en utilisant les données de gisement de la Capitale-Nationale présentées par RECYC-QUÉBEC en 2019 dans un document intitulé : « Étude sur les plastiques agricoles générés au Québec. » Ainsi, le gisement total en plastiques agricoles de la Capitale-Nationale a été réparti au prorata des superficies en culture pour chaque composante de la région administrative selon l'étude de 2009.

Les résultats de cette étude et l'estimation réalisée pour l'ensemble des composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) sont présentés au **tableau 5**.

Tableau 5 – Estimation des plastiques agricoles générés sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019

Composantes	**Paramètres considérés**	**Plastiques agricoles générés**
Source	***Statistique Canada, 2016***	***Estimation selon RECYC-QUÉBEC, 2019***
Capitale-Nationale	Acériculture : 1 194 712 entailles Superficie en culture : 38 475 ha	555 t
Agglomération de Québec	Acériculture : 35 950 entailles Superficie en culture : 5 939 ha	97,0 t
MRC de La Côte-de-Beaupré	Acériculture : 53 550 entailles Superficie en culture : 2 677 ha	60,6 t
MRC de La Jacques-Cartier	Acériculture : 11 400 entailles Superficie en culture : 2 125 ha	31,6 t
MRC de L'Île-d'Orléans	Acériculture : 114 084 entailles Superficie en culture : 7 288 ha	161,7 t
Total CMQuébec (Rive Nord)	**Acériculture : 214 984 entailles** **Superficie en culture : 18 029 ha**	**350,9 t**

L'étude de RECYC-QUÉBEC de 2019 portant sur les plastiques agricoles générés au Québec estime que 20 % des plastiques agricoles sont collectés et recyclés grâce à des initiatives de récupération (ex. : programme de récupération d'AgriRÉCUP). Ce taux de mise en valeur est utilisé dans l'inventaire.

2 Cultures abritées, grains et oléo-protéagineux, maraîchage, horticulture ornementale, fruits, fourrages.

DONNÉES AJUSTÉES

Comme mentionné aux sections 2.2.1 et 2.2.2, l'outil de RECYC-QUÉBEC a été utilisé pour analyser la robustesse des extrapolations fournies par les études préparatoires **A1** et **A2**. Les résultats qui ont été retenus sont présentés dans cette section.

Données ajustées de l'étude A1

Les résultats obtenus dans le cadre de **l'étude A1** sont présentés au **tableau 6** et à la **figure 1**.

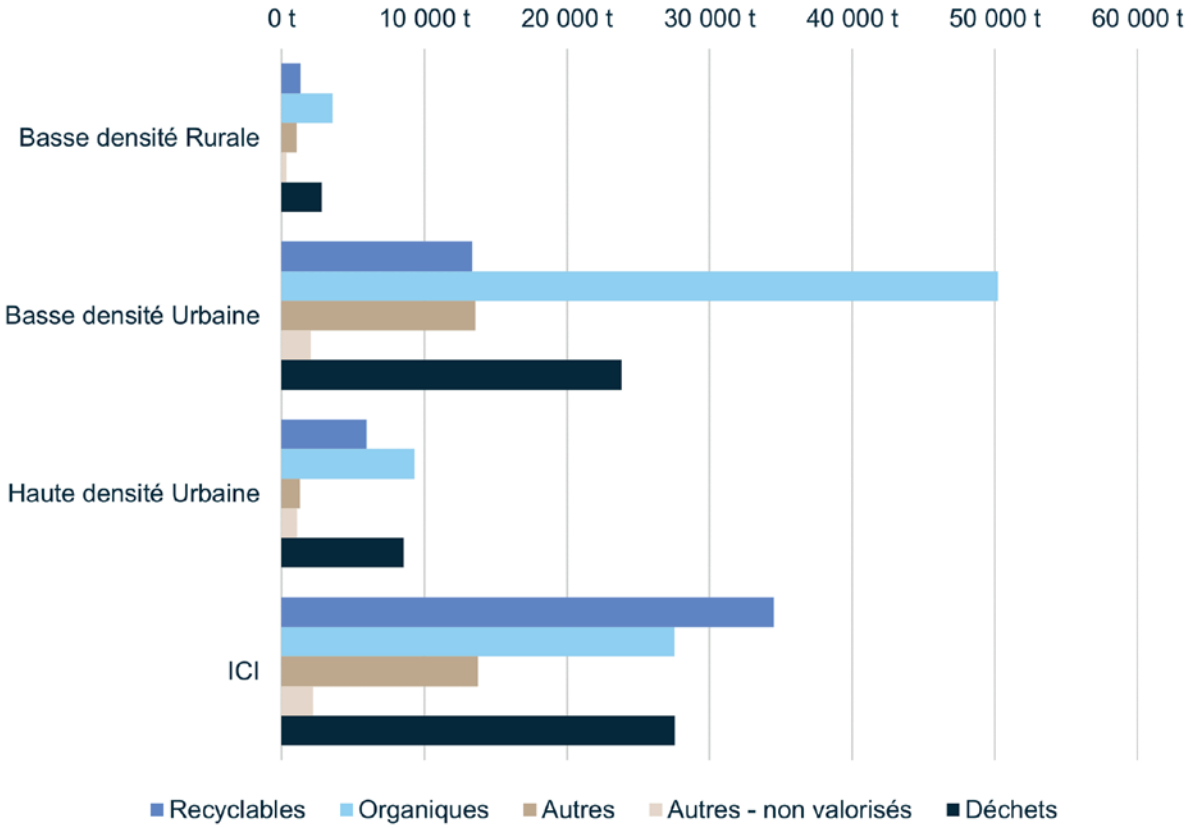
Tableau 6 – Résultats de l'étude A1 (Chamard, 2021)

Catégories de matière	Basse densité Rurale		Basse densité Urbaine		Haute densité Urbaine		ICI	
	Part	Int. de conf.	Part	Int. de conf.	Part	Int. de conf.	Part	Int. de conf.
Papier	2,16%	1,4%	2,37%	1,4%	2,72%	1,1%	7,90%	6,3%
Carton	2,63%	0,6%	2,49%	0,6%	7,19%	9,5%	14,39%	6,1%
Contenants multicouches	0,41%	0,2%	0,34%	0,1%	0,88%	0,9%	0,88%	0,2%
Contenants de verre	1,41%	0,3%	1,64%	1,0%	2,56%	3,5%	1,03%	0,5%
Autre verre	0,23%	0,4%	0,20%	0,3%	0,55%	0,7%	0,22%	0,2%
Emballage de métal	0,76%	0,2%	0,33%	0,1%	1,46%	0,9%	0,56%	0,3%
Emballage d'aluminium	0,72%	0,7%	0,63%	0,1%	0,88%	0,2%	0,48%	0,1%
Autres métaux	2,14%	0,6%	3,36%	4,4%	1,95%	1,7%	1,26%	0,9%
Plastique rigide #1 – PET	1,08%	0,5%	0,86%	0,2%	1,59%	0,3%	1,30%	0,5%
Plastique rigide #2 – PEHD	0,87%	0,5%	0,20%	0,1%	0,55%	0,5%	0,67%	0,4%
Plastique rigide #3 – PVC	0,01%	0,0%	0,06%	0,1%	0,03%	0,0%	0,02%	0,0%
Plastique rigide #4 – PEBD	0,01%	0,0%	0,02%	0,0%	0,00%	0,0%	0,01%	0,0%
Plastique rigide #5 – PP	1,14%	0,4%	0,58%	0,2%	0,86%	0,2%	0,68%	0,2%
Plastique rigide #6 – PS	0,63%	0,3%	0,59%	0,2%	0,66%	0,1%	1,25%	0,6%
Plastique rigide #7 sauf PLA	0,50%	0,1%	0,42%	0,3%	0,81%	0,1%	0,67%	0,8%
Plastique #7 – PLA	0,01%	0,0%	0,01%	0,0%	0,01%	0,0%	0,04%	0,0%
Plastiques souples	1,97%	0,2%	2,43%	0,7%	2,62%	1,3%	2,86%	0,9%
Résidus de table	25,56%	3,0%	20,23%	10,2%	26,52%	11,4%	18,35%	7,3%
Résidus de jardin	5,81%	2,3%	21,25%	6,9%	3,34%	2,9%	1,50%	1,8%
Autres matières compostables	8,15%	2,7%	7,25%	2,4%	5,63%	2,2%	6,18%	2,0%
Textiles	9,55%	0,1%	6,10%	1,9%	12,64%	3,1%	3,24%	1,8%
Résidus de CRD – Bois	4,08%	1,1%	3,91%	3,3%	1,43%	2,5%	7,45%	2,9%
Autres résidus de CRD	3,59%	5,5%	6,54%	5,0%	2,66%	0,8%	4,07%	3,1%
Appareils TIC	2,97%	0,1%	1,37%	0,8%	0,74%	0,5%	0,51%	0,4%
RDD et REP (excluant TIC)	0,66%	0,9%	1,34%	2,1%	0,11%	0,2%	1,01%	0,8%
Déchets ultimes	19,27%	1,0%	13,49%	2,5%	17,56%	0,9%	21,40%	7,6%
Encombrants	3,32%	4,3%	1,81%	1,8%	3,36%	5,2%	1,34%	1,5%
Liquide	0,37%	0,7%	0,17%	0,2%	0,71%	0,9%	0,75%	0,4%

L'extrapolation réalisée dans le cadre de l'**étude A1** a permis d'estimer leur quantité, pour chacune des catégories de matières. Les données en tonne par secteur sont présentées à la **figure 1**.

La répartition des matières éliminées issue de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC (se basant sur les bilans GMR de 2018) a été utilisée afin d'analyser la robustesse des données d'élimination provenant de l'**étude A1**.

Figure 1 – Quantités de matières par catégorie issues de l'extrapolation réalisée dans le cadre de l'étude A1 (Chamard, 2021)



La comparaison des données provenant de l'outil et de l'**étude A1** a montré que les résidus alimentaires étaient sous-estimés dans l'extrapolation proposée. L'intervalle de confiance, défini dans l'**étude A1** comme « la plage de valeurs dans laquelle il est statistiquement évalué de retrouver les mêmes données 19 fois sur 20 en répétant la même étude », est trop grand pour les résidus alimentaires pour être considéré comme acceptable. La ventilation proposée par l'**étude A1** pour les résidus alimentaires a donc été écartée et les données suggérées par l'outil d'inventaire ont été utilisées. Les quantités de résidus ultimes proposées par l'**étude A1** ont été ajustées afin de conserver les quantités éliminées réelles provenant des informations fournies des installations. Le **tableau 7** présente les données de résidus alimentaires qui ont été ajustées pour le secteur résidentiel.

Tableau 7 – Quantités ajustées de résidus alimentaires éliminés (secteur résidentiel)

Résidus alimentaires éliminés	Étude A1 – caractérisation à l'incinérateur		Ajustement réalisé (à partir de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC)	
	Tonne	*Dans le bac à ordures*	*Tonne*	*Dans le bac à ordures*
Agglomération de Québec	16 309	21,4 %	44 605	43,7 %
MRC de La Côte-de-Beaupré	2 233	25,6 %	1 663	18,8 %
MRC de La Jacques-Cartier	2 388	25,6 %	1 788	17,7 %
MRC de L'Île-d'Orléans	301	25,6 %	415	26,3 %
TOTAL CMQuébec (Rive-Nord)	**21 230**		**48 471**	

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

Les impacts liés à la pandémie de covid-19 ont été observés lors de l'analyse de la robustesse de l'extrapolation avec les données d'élimination suggérées par l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC. Les différences s'observent au niveau du métal et du papier/carton où les quantités éliminées résultant de l'**étude A1** doublent par rapport aux données suggérées par l'outil d'inventaire. Comme mentionné à la section 2.2.1, cela peut s'expliquer par une hausse des livraisons de repas à domicile (emballage à usage unique), achat en ligne, etc. Puisque les intervalles de confiance pour ces types de matières étaient faibles, les résultats obtenus de l'**étude A1** pour le métal et le papier/carton sont considérés comme acceptables.

Données ajustées de l'étude A2

Une enquête téléphonique a été réalisée par Stantec auprès des entrepreneurs et des centres de tri de résidus CRD dans le cadre de l'**étude A2**. Les résultats de cette enquête sont rapportés dans le **tableau 8**. Ce dernier présente les quantités de résidus de CRD générés par les travaux de bâtiments.

Tableau 8 – Résidus de CRD générés estimés par l'étude A2 (Stantec, 2021)

	Résidus de CRD générés par les travaux de bâtiments		
	%	t	kg/hab.
Agglomération de Québec	89,6 %	258 639	444
MRC de La Côte-de-Beaupré	4,6 %	13 386	458
MRC de La Jacques-Cartier	5,2 %	15 022	325
MRC de L'Île-d'Orléans	0,6 %	1 669	221
TOTAL CMQuébec (Rive-Nord)		**288 716**	**433**

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

Les résultats de cette enquête auprès des entrepreneurs ont permis de dresser une ventilation des matières CRD générées au chantier. Cependant, après analyse de la ventilation proposée et des données issues de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC, une différence significative a été observée (notamment pour les résidus de bois). Cette différence peut s'expliquer par les biais introduits par l'enquête (observation visuelle des volumes). Ainsi, la ventilation issue de l'enquête auprès des entrepreneurs n'a pas été retenue. Le **tableau 9** présente l'extrapolation de la ventilation obtenue dans le cadre des enquêtes de l'**étude A2** et l'ajustement réalisé à partir des données de RECYC-QUÉBEC.

Tableau 9 – Quantités ajustées de résidus CRD générés

Résidus CRD générés	Étude A2 – enquête téléphonique		Ajustement réalisé – à partir des données de RECYC-QUÉBEC	
	Tonne	%	Tonne	%
Agrégats	57 339	19,9 %	79 161	27,4 %
Bois	29 477	10,2 %	124 324	43,1 %
Bardeaux d'asphalte	19 498	6,8 %	17 905	6,2 %
Gypse	15 546	5,4 %	10 773	3,7 %
Autres	74 746	25,9 %	19 390	6,7 %
Métal	16 585	5,7 %	18 722	6,5 %
Carton	42 082	14,6 %	12 991	4,5 %
Plastique	6 028	2,1 %	5 292	1,8 %
RDD	10 903	3,8 %	63	0,0 %
Isolant	16 512	5,7 %	96	0,0 %
TOTAL	**288 716**		**288 716**	

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

La méthode utilisée pour pallier les limites et incertitudes de l'**étude A2**, et obtenir les données ajustées présentées au **tableau 9**, se base sur les données des installations et des données de la fiche CRD de RECYC-QUÉBEC. Le détail est présenté ci-dessous. L'estimation des quantités mises en valeur et des quantités éliminées a permis d'ajuster les données de résidus CRD générés par type de matières (voir **tableau 9**).

Estimation des quantités mises en valeur

L'estimation des quantités mises en valeur se base sur les quantités déclarées comme envoyées vers un centre de tri ou un récupérateur par les entreprises de location de conteneurs, lors des entrevues téléphoniques. Le taux d'élimination des centres de tri (28 %), provenant des entrevues, est utilisé pour déterminer les quantités totales mises en valeur par ceux-ci. Dans le but de ventiler les quantités de matières mises en valeur, la fiche matière CRD publiée par RECYC-QUÉBEC en 2018 a été utilisée pour répartir les tonnages des types de résidus recyclés et valorisés en sortie de centre de tri.

Estimation des quantités éliminées

L'estimation des quantités éliminées se base sur la même méthodologie présentée ci-dessus. L'**étude A2** estime que 6 % des résidus CRD générés sont envoyés directement vers l'élimination et que 28 % des résidus traités dans un centre de tri sont éliminés. Cette ventilation a été utilisée pour obtenir les quantités éliminées totales sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord). La ventilation des matières CRD par type de matières a été réalisée en utilisant les compositions des résidus de tamisage fin des centres de tri provenant de la fiche CRD de RECYC-QUÉBEC et la répartition en quantité (tonnes) des types de résidus CRD enfouis au Québec de l'**étude A2** (**figures 8 et 9** de l'**étude A2**). La ventilation de la fiche CRD de RECYC-QUÉBEC a été appliquée aux résidus CRD éliminés par les centres de tri (28 % des résidus envoyés vers un centre de tri). La ventilation des résidus CRD enfouis au Québec provenant de l'**étude A2** a été appliquée aux résidus CRD envoyés directement vers l'élimination (6 % des résidus CRD générés).

INVENTAIRE – SECTEUR RÉSIDENTIEL

MATIÈRES RÉSIDUELLES VISÉES

Les matières résiduelles visées pour le secteur résidentiel sont présentées au **tableau 10**. Elles sont issues de la liste obligatoire de RECYC-QUÉBEC pour la mise à jour des PGMR et des matières souhaitées par la CMQuébec afin d'être en mesure de comparer les deux années de référence (2013 et 2019).

Tableau 10 – Liste des matières résiduelles générées par le secteur résidentiel

Catégorie de MR	Type
Matières recyclables (dont les matières visées par la consigne)	Métal Papier et carton Plastique Verre
Matières organiques	Boues d'installations septiques Boues municipales Résidus alimentaires Résidus verts (dont gazon, branches, feuilles et autres résidus de jardin) Autres résidus organiques
Résidus encombrants	Métalliques Non métalliques
Résidus domestiques dangereux (RDD)	RDD soumis à une REP* RDD sans REP (pesticides, bouteilles de propane, etc.).
Autres matières	Pneus Textiles
Rejets des installations	Cendres (incinérateur)** Centre de traitement des matières organiques Centre de tri des matières recyclables
Résidus ultimes	Particules fines et autres (litières, couches, lingettes, masques, etc.)

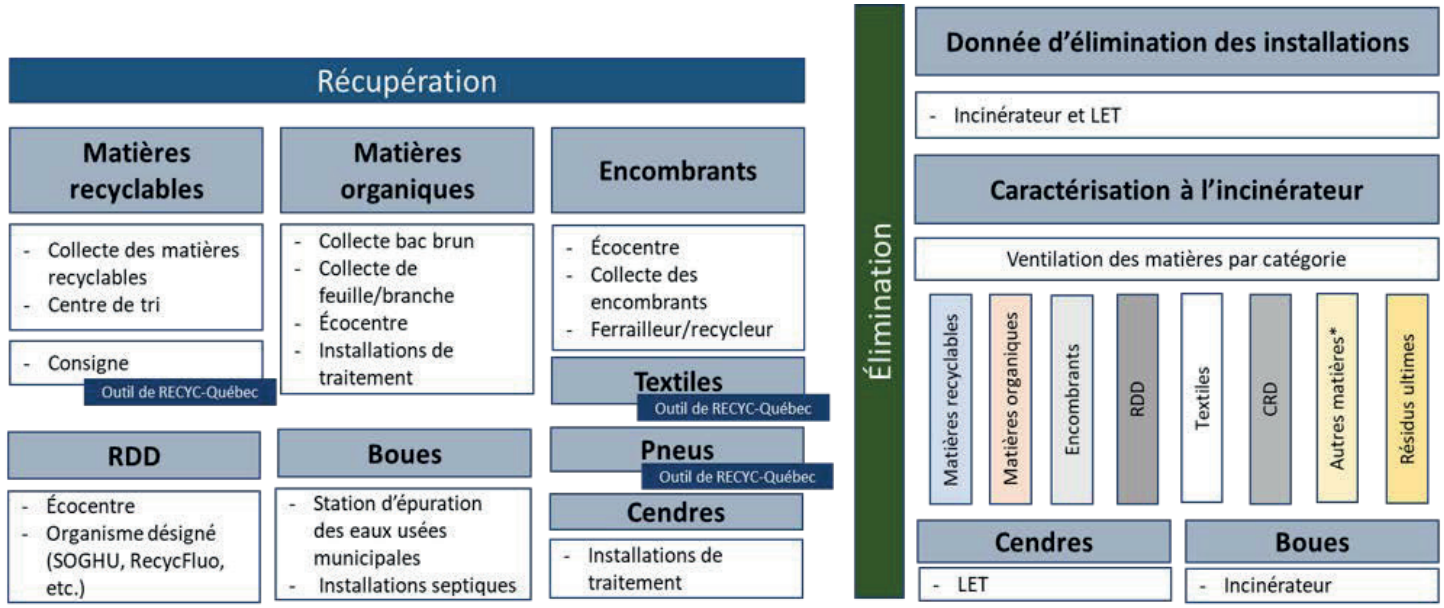
* Les RDD soumis à une REP sont présentés dans l'inventaire à titre indicatif, les quantités ne sont pas comptabilisées dans le bilan puisque les données accessibles sont partielles.

**À noter que les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées dans l'inventaire 2019 afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considérée comme mise en valeur et une autre partie comme éliminée. Les cendres considérées comme mises en valeur représentent les mâchefers valorisés. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. Les cendres utilisées en recouvrement journalier ont donc été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire.

APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

La **figure 2** illustre la provenance des données pour chaque type de matière. La méthodologie détaillée est présentée à l'**annexe A**.

Figure 2 – Méthodologie spécifique pour le secteur résidentiel



Ventilation des matières du bac brun avec l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC
Taux de siccité des boues de 20%
STEP : STation d'ÉPuration des eaux usées

**Autres matières : comprends la catégorie « liquide » de l'étude A1*

Cet inventaire vise l'ensemble des matières d'origine résidentielle générées par les résidents permanents et saisonniers à l'échelle des MRC et de l'agglomération de Québec. Les matières sont gérées par des programmes municipaux de gestion : soit par des collectes municipales, soit par des points de dépôt (majoritairement des écocentres) ou bien en apport volontaire.

Plusieurs démarches ont été entreprises et plusieurs sources ont été consultées dans le but d'estimer les matières résiduelles générées, mises en valeur (récupérées) et éliminées sur le territoire de la CMQuébec. Les données sont issues des installations recevant du matériel provenant du territoire de la CMQuébec. Certaines données transmises par ces installations sont globalisées à l'ensemble du territoire de la CMQuébec, c'est-à-dire que la donnée transmise correspond à l'ensemble du territoire de la CMQuébec. Un effort de ségrégation a été réalisé avec l'aide des informations des composantes provenant des collectes (récupérées), pour attribuer les quantités générées, mises en valeur (recyclées, valorisées) et éliminées à chacune des composantes.

Les données de la caractérisation des matières résiduelles de l'incinérateur **(étude A1**) ont été utilisées pour l'ensemble du territoire de la CMQuébec. Les détails de la méthodologie utilisée sont présentés à l'**annexe A**.

INVENTAIRE DES QUANTITÉS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES – SECTEUR RÉSIDENTIEL

Le **tableau 11** synthétise les résultats de l'inventaire des quantités de matières résiduelles générées sur le territoire de la CMQuébec.

Le secteur résidentiel génère

266 987 t
de matières résiduelles comprenant

26 995 t
de boues résidentielles (boues municipales et d'installations septiques à une siccité de **20 %**).

41,2 %
de l'ensemble des matières résiduelles générées sont mises en valeur.

Tableau 11 – Inventaire des quantités de matières résiduelles, secteur résidentiel – 2019

	Mises en valeur (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de mise en valeur	Éliminées (kg/hab)
Matières recyclables	**47 769**	**18 197**	**65 967**	**72,4 %**	**27,3**
Papier et carton	25 425	5 690	31 114	81,7 %	8,5
Métal	3 456	3 934	7 390	46,8 %	5,9
Plastique	3 012	5 045	8 057	37,4 %	7,6
Verre	9 391	1 872	11 263	83,4 %	2,8
Rejet centre de tri	6 485	1 657	8 141	79,7 %	2,5
Matières organiques	**39 917**	**92 571**	**132 488**	**30,1 %**	**139,0**
Résidus verts	33 581	14 240	47 821	70,2 %	21,4
Résidus alimentaires	539	48 471	49 010	1,1 %	72,8
Compostage domestique*	3 729				
Autres résidus organiques	411	6 855	7 266	5,7 %	10,3
Boues	5 386	21 609	26 995	20,0 %	32,4
Rejet installation	0	1 396	1 396	0,0 %	2,1
RDD	**1 587**	**2 523**	**4 110**	**38,6 %**	**3,8**
Écocentre	1 587	2 523	4 110	38,6 %	3,8
Sous REP*	10 152	0	10 152	100,0 %	0,0
Résidus encombrants et autres	**20 845**	**43 577**	**64 422**	**32,4 %**	**65,4**
Résidus encombrants	14 402	9 356	23 758	60,6 %	14,0
Textiles	4 263	7 447	11 710	36,4 %	11,2
Cendres (incinérateur)**	2 180	24 799	26 979	8,1 %	37,2
Autres matières	0	639	639	0,0 %	1,0
Résidus ultimes	0	1 336	1 336	0,0 %	2,0
TOTAL	**110 118**	**156 869**	**266 987**	**41,2 %**	**235,5**

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

* Non comptabilisé dans le bilan puisque les informations accessibles sont partielles.

** À noter que les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées dans l'inventaire 2019 afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considérée comme mise en valeur et une autre partie comme éliminée. Les cendres considérées comme mises en valeur représentent les mâchefers valorisés. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. Les cendres utilisées en recouvrement journalier ont donc été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire.

Les quantités relatives aux contenants consignés sont incluses dans les données de mise en valeur des matières recyclables. Elles ont été calculées à partir du calculateur de RECYC-QUÉBEC. Un total de 3 557 t de matières consignées a été rapporté à leurs points de vente en 2019 (tiré du calculateur des contenants consignés de RECYC-QUÉBEC). Les données sont présentées au **tableau 12**.

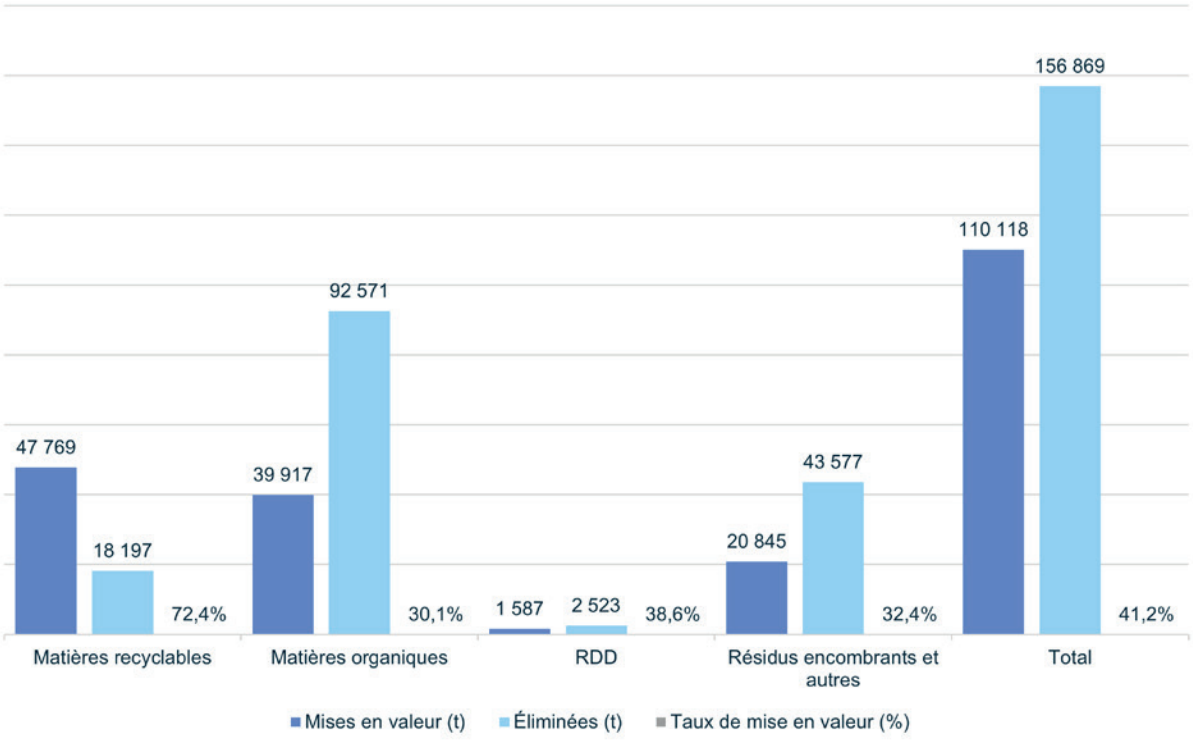
Tableau 12 – Quantités récupérées de contenants consignés sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019

Type de contenants consignés	Agglomération de Québec	MRC de La Côte-de-Beaupré	MRC de La Jacques-Cartier	MRC de L'Île-d'Orléans	TOTAL CMQuébec (Rive Nord)
Métal	1 219	61	97	16	1 392
Plastique	338	17	27	4	386
Verre	1 557	78	123	20	1 778
Total	**3 114**	**156**	**247**	**40**	**3 557**

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

La **figure 3** présente les résultats de l'inventaire du secteur résidentiel par type de matières résiduelles. On constate que les matières recyclables présentent le plus fort taux de mise en valeur avec 72,4 %, et que les matières organiques montrent un taux de mise en valeur de 30,1 %.

Figure 3 – Taux de mise en valeur par catégories de matières, secteur résidentiel – 2019



Le fort taux de mise en valeur des matières recyclables s'explique par des taux élevés de mise en valeur du papier et carton (plus de 81 %), ainsi que du verre (83,4 %). L'ajout des quantités de contenants consignés aux matières recyclables mises en valeur par les centres de tri permet d'augmenter le taux de mise en valeur des matières recyclables de 1,6 %. Le taux de mise en valeur des matières recyclables, excluant les contenants consignés et les rejets des centres de tri qui sont valorisés, est de 69,5 %. Les plastiques ainsi que les métaux ont les plus faibles taux de mise en valeur avec respectivement 37,4 % et 46,8 %, cela peut s'expliquer par l'extrapolation résultant de l'**étude A1** qui a montré une forte proportion de plastiques et de métaux dans les bacs à ordures, notamment en raison de la pandémie.

Le taux de mise en valeur de 30,1 % pour les matières organiques s'explique en partie par une mise en valeur des résidus verts à plus de 67 %. Les boues (municipales et provenant des installations septiques) sont considérées dans la catégorie des matières organiques et représentent un taux de mise en valeur de 20 %. La majorité des boues du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) est éliminée à l'incinérateur.

Pour les RDD, seuls les RDD collectés par les écocentres sont comptabilisés. En tenant compte des RDD qu'on retrouve dans les bacs à ordures (provenant de l'**étude A1**), le taux de mise en valeur de ces derniers approche 38,6 %.

La catégorie « résidus d'encombrants et autres », correspondant aux résidus d'encombrants (métalliques ou non), aux textiles, aux cendres générées par l'incinérateur[3] et aux autres matières (résidus ultimes, plastiques à usage unique, couches, etc.), représente un taux de mise en valeur de 32,4 %. Ce taux s'explique par une bonne récupération des résidus d'encombrants métalliques qui ont une valeur ajoutée pour les récupérateurs de métal.

Le faible taux de mise en valeur des textiles reflète le contexte provincial. En effet, les textiles font face à une crise au Québec : les quantités éliminées augmentent bien que la filiale de récupération et de réemploi se développe.

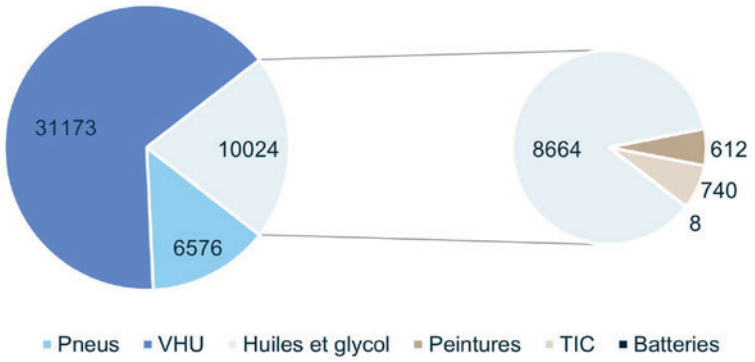
Les rejets de l'incinérateur (cendres) sont valorisés dans le but d'extraire la partie « mâchefer » valorisable, ce qui représente un taux de mise en valeur de 8 % pour le secteur résidentiel.

Les quantités de pneus et de VHU sont estimées à l'aide des outils fournis par RECYC-QUÉBEC, mais n'ont pas été incluses dans l'inventaire présenté au **tableau 11** sur lequel sera basée l'élaboration du plan d'action du présent PMGMR. Comme mentionné aux sections 2.1 et 3.1, ces quantités ont été acquises seulement afin de pouvoir comparer entre elles les données de l'inventaire 2013 et 2019. Il en est de même pour les RDD sous REP (huiles de la SOGHU, TIC de l'ARPE, etc.). Ces matières sont maintenant considérées comme étant facultatives puisqu'elles font l'objet d'un système de gestion bien établi et qui n'est pas sous une responsabilité municipale régionale. Les quantités sont présentées uniquement à titre indicatif. Les huiles de la SOGHU représentent une masse importante dans les quantités de RDD sous REP mis en valeur.

Les quantités présentées à la **figure 4** ne sont pas incluses dans le calcul des taux de mise en valeur présentés à la **figure 3**.

3 À noter que les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées dans l'inventaire 2019 afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considérée comme mise en valeur et une autre partie comme éliminée. Les cendres considérées comme mises en valeur représentent les mâchefers valorisés. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. En effet, les cendres utilisées en recouvrement journalier ont été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire.

Figure 4 – Estimation des quantités de matières facultatives



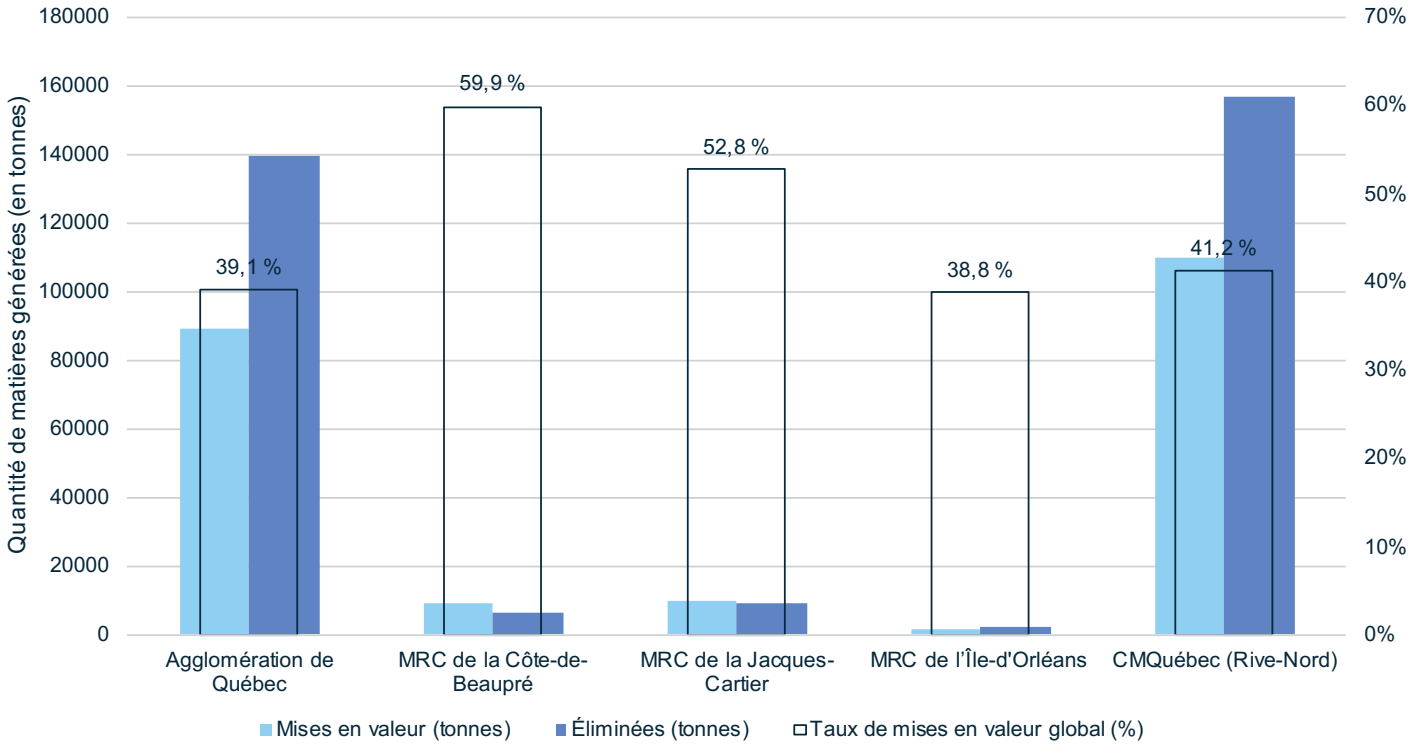
INVENTAIRE DES QUANTITÉS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES PAR COMPOSANTE – SECTEUR RÉSIDENTIEL

Le **tableau 13** synthétise les résultats de l'inventaire des quantités de matières résiduelles générées par composante en 2019. Le détail des quantités par composante est présenté à l'**annexe B**.

Tableau 13 – Quantités générées de matières résiduelles (incluant les boues municipales et d'installations septiques, 20 % de siccité), secteur résidentiel – 2019

Composantes	Mises en valeur (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de mise en valeur
Agglomération de Québec	89 361	139 405	228 766	39,1 %
MRC de La Côte-de-Beaupré	9 391	6 281	15 672	59,9 %
MRC de La Jacques-Cartier	9 870	8 824	18 694	52,8 %
MRC de L'Île-d'Orléans	1 497	2 358	3 856	38,8 %
CMQuébec (Rive-Nord)	**110 118**	**156 869**	**266 987**	**41,2 %**

Figure 5 – Quantités générées de matières résiduelles, secteur résidentiel – 2019



La **figure 5** est une représentation graphique de ces données pour chaque composante de la CMQuébec.

Les taux de mise en valeur des composantes de la CMQuébec varient considérablement de l'une à l'autre, oscillant entre 38,8 % et 59,9 %, ce qui s'explique par les différences existantes entre les modes de gestion des matières résiduelles des composantes. Le taux moyen de mise en valeur des matières résiduelles de la CMQuébec Rive-Nord est de 41,2 %

Le plus faible taux de mise en valeur est observé pour la MRC de L'Île-d'Orléans. Cela s'explique par des quantités récupérées et mises en valeur plus faibles (voir **annexe B**, **tableau 4**). Le taux de mise en valeur des matières recyclables est plus haut que la moyenne de la CMQuébec Rive-Nord (78,6 % pour la MRC de L'Île-d'Orléans comparativement à 72,4 % pour l'ensemble de la CMQuébec Rive-Nord). Au contraire, les autres catégories de matières (matières organiques, RDD, résidus d'encombrants et textiles) présentent un taux de mise en valeur plus bas que celui de la CMQuébec (Rive-Nord).

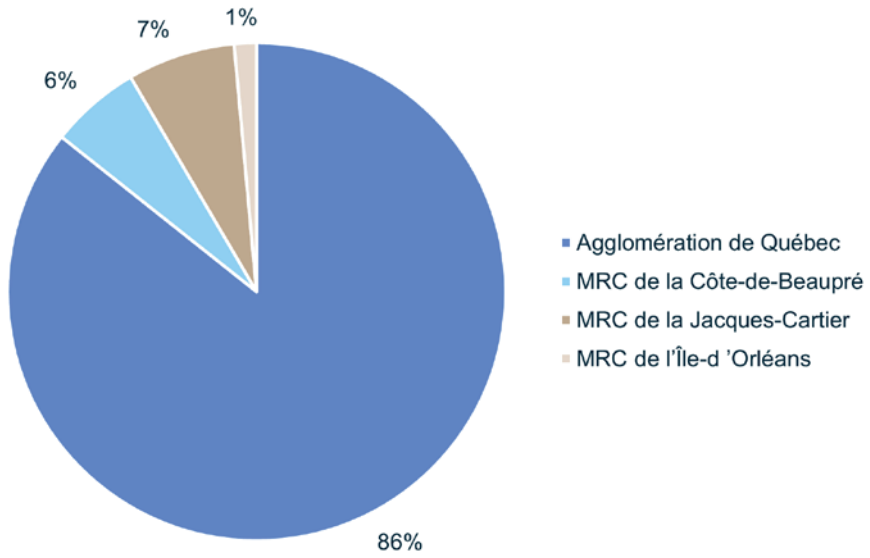
Les boues d'installations septiques représentent la plus grande proportion de matières éliminées sur le territoire de ladite MRC (plus de 40 % des matières éliminées).

La MRC de La Jacques-Cartier présente un taux de mise en valeur supérieur à la moyenne de la CMQuébec Rive-Nord (voir **annexe B**, **tableau 3**). Cela s'explique par l'implantation du bac brun qui permet d'améliorer la mise en valeur des matières organiques (50,9 % pour cette MRC comparativement à 30,1 % pour l'ensemble de la CMQuébec Rive-Nord). Par ailleurs, le taux de mise en valeur des matières recyclables est plus bas que celui de la CMQuébec Rive-Nord, cela peut s'expliquer par une plus grande proportion de matières recyclables identifiées dans les bacs à ordures par l'**étude A1**. Les quantités de RDD récupérées par les écocentres sont basses par rapport aux quantités éliminées dans les bacs à ordures selon l'extrapolation de l'**étude A1**. Ainsi, le taux de mise en valeur des RDD sur le territoire de ladite MRC est estimé à 3,4 %.

La MRC de La Côte-de-Beaupré affiche le plus haut taux de mise en valeur avec 59,9 % (voir **annexe B**, **tableau 2**). Ce taux s'explique par une bonne gestion des boues municipales et d'installations septiques qui sont mises en valeur à 97,4 %. Par ailleurs, en excluant les boues, le taux de mise en valeur de cette MRC descend à 43,6 %. Les matières recyclables, les textiles et les RDD possèdent respectivement des taux de mise en valeur plus bas que ceux de la CMQuébec Rive-Nord (pour les matières recyclables 60,4 % par rapport à 72,4 % pour l'ensemble de la CMQuébec Rive-Nord; pour les textiles 18,3 % comparativement à 36,4 %; pour les RDD 23,2 % comparativement à 38,6 %). Ces taux s'expliquent par une plus forte proportion de matières observées dans les bacs à ordures (extrapolation de l'**étude A1**). Au niveau des matières organiques, excluant les boues, seuls les résidus verts sont valorisés, ce qui représente un taux de mise en valeur de 22,7 %.

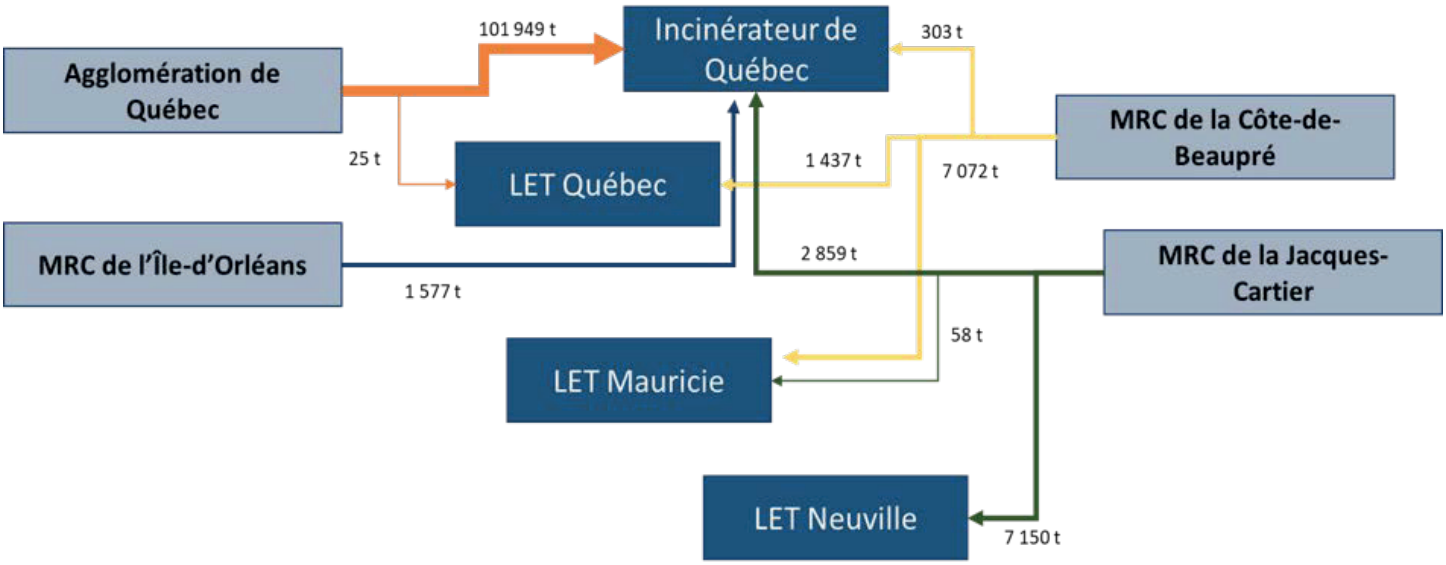
L'agglomération de Québec présente un taux de mise en valeur légèrement inférieur à celui de la CMQuébec Rive-Nord (39,1 % comparativement à 41,2 %, voir **annexe B**, **tableau 1**). Comme l'agglomération de Québec comptabilise la plus forte proportion de population (87,5 %) du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), elle est la composante qui génère le plus de matières résiduelles et sa performance influence la performance globale du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), telle qu'illustrée à la **figure 6**. Le taux de mise en valeur des matières recyclables est plus élevé que celui de la CMQuébec (Rive-Nord), cela s'explique par une plus faible proportion de matières recyclables dans les bacs à ordures (**étude A1**). Seuls les résidus verts sont mis en valeur, ce qui représente un taux de mise en valeur des matières organiques putrescibles (excluant les boues) de 31,1 %. Les boues (municipales et d'installations septiques) sont éliminées à l'incinérateur de Québec, cela diminue le taux global de mise en valeur de l'agglomération de Québec de 3,6 %. Les RDD (récupérés par les écocentres) présentent le plus haut taux de mise en valeur de la CMQuébec (Rive-Nord) avec un pourcentage de 44,8 %.

Figure 6 – Proportion des quantités de matières résiduelles générées, secteur résidentiel – 2019



La **figure 7** représente les flux des matières résidentielles éliminées (principalement provenant des bacs à ordures) vers les installations d'élimination desservant le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord). Sur cette figure, il est possible de remarquer que l'incinérateur de la Ville de Québec élimine le plus de matières sur le territoire (plus de 80 %). Les composantes à proximité de l'Agglomération de Québec éliminent leurs matières à l'incinérateur de Québec. Le LET de Québec, situé à Saint-Joachim, permet de disposer des résidus de l'incinérateur (cendres)[4] et sert de lieu d'élimination pour certaines municipalités de la MRC de La Côte-de-Beaupré puisqu'elles sont plus près du LET que de l'incinérateur (cela permet d'éviter l'émission de GES due au transport). Environ 14 280 t de matières sont envoyées vers des LET à l'extérieur du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord). Ces quantités proviennent majoritairement de certaines municipalités de la MRC de La Côte-de-Beaupré et de la MRC de La Jacques-Cartier.

Figure 7 – Quantités de matières éliminées par installation et par composante, secteur résidentiel – 2019



Les quantités de matières éliminées identifiées dans cette figure représentent les quantités d'ordures ménagères collectées en bordure de rues et acheminées aux installations d'élimination.

4 À noter que les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées dans l'inventaire 2019 afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considérée comme mise en valeur et une autre partie comme éliminée. Les cendres considérées comme mises en valeur représentent les mâchefers valorisés. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. En effet, les cendres utilisées en recouvrement journalier ont été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire.

Le **tableau 14** permet de faire une comparaison entre les quantités éliminées compilées dans l'inventaire 2019 (via les données d'élimination des installations) et les données d'élimination du MELCC[5] de 2019. La comparaison avec les données du MELCC permet de s'assurer que les données compilées dans l'inventaire sont cohérentes avec les données d'élimination du MELCC. Les différences observées s'expliquent alors par la méthodologie utilisée par le MELCC pour compiler les quantités éliminées aux installations d'élimination (LET et incinérateur). L'analyse du tableau montre que l'écart est élevé pour les MRC de La Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans. Les écarts les plus importants peuvent s'expliquer par les quantités de boues municipales et d'installations septiques éliminées dans les installations et prises en compte dans l'inventaire. L'écart s'amplifie lorsque les matières résiduelles du secteur ICI (ICI assimilable) et du secteur résidentiel sont collectées par une même collecte, et lorsque les matières sont transbordées pour être éliminées à l'extérieur du territoire (ex. : MRC de La Côte-de-Beaupré).

Tableau 14 – Comparaison des quantités éliminées par rapport aux quantités déclarées au MELCC en 2019

Composantes	Installations – inventaire 2019 (t)	Déclaration au MELCC (t)	Écart observé	Taux d'élimination de l'inventaire (kg/hab.)	Taux d'élimination du MELCC (kg/hab.)
Agglomération de Québec	139 405	124 038	12,4 %	239,1	212,7
MRC de La Côte-de-Beaupré	6 281	11 306	-44,4 %	214,7	386,5
MRC de La Jacques-Cartier	8 824	9 717	-9,2 %	191,1	210,4
MRC de L'Île-d'Orléans	2 358	1 636	44,2 %	313,0	217,1
CMQuébec Rive-Nord	**156 869**	**146 697**	**6,9 %**	**235,5**	**220,2**

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

5 Les données d'élimination du MELCC proviennent des registres et rapports annuels exigés en vertu du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles. Elles ne tiennent pas compte des boues, des résidus de CRD et des matières utilisées en recouvrement journalier.

INVENTAIRE – SECTEUR ICI

MATIÈRES RÉSIDUELLES VISÉES

Les matières résiduelles visées pour le secteur ICI sont présentées au **tableau 15**. Elles sont issues de la liste obligatoire de RECYC-QUÉBEC pour la mise à jour des PGMR et des matières souhaitées par la CMQuébec afin d'être en mesure de comparer les deux années de référence (2013 et 2019).

Tableau 15 – Liste des matières résiduelles du secteur ICI

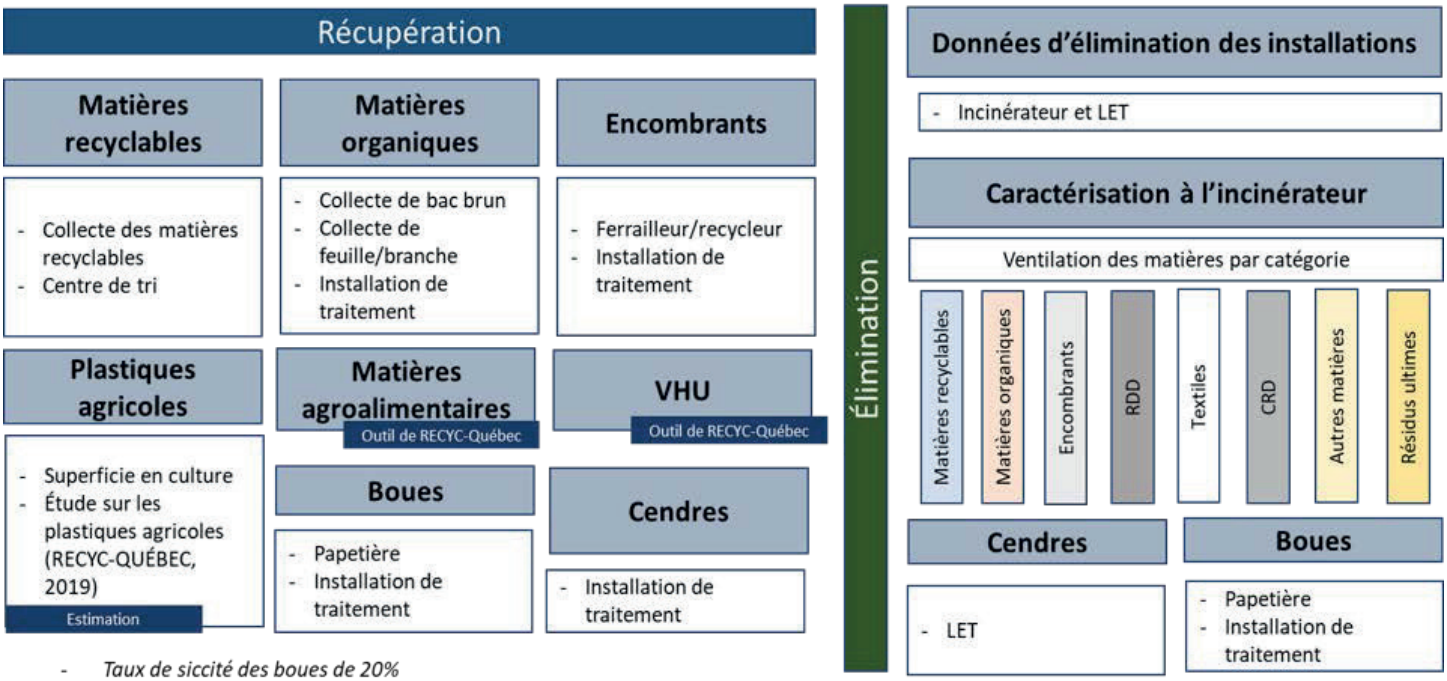
Catégories de MR	Type
Matières recyclables	Métal Papier et carton Plastique Verre
Matières organiques	Boues industrielles (boues sanitaires et pluviales générées par les ICI) Résidus agroalimentaires Résidus alimentaires Résidus verts (dont gazon, branches, feuilles et autres résidus de jardin) Autres résidus organiques pouvant être compostés ou biométhanisés
Autres matières	Plastiques issus de l'agriculture Résidus d'encombrants (métallique et non métallique) Textiles VHU
Rejets des installations	Cendres (incinérateur)* Centre de traitement des matières organiques Centre de tri des matières recyclables
Résidus ultimes	Particules fines et autres (litières, couches, lingettes, masques, etc.)

*Les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées dans l'inventaire 2019 afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considéré comme mise en valeur et une autre partie comme éliminée. Les cendres considérées comme mises en valeur représentent les mâchefers valorisés. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. En effet, les cendres utilisées en recouvrement journalier ont été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire.

APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

La **figure 8** illustre la provenance des données pour chaque type de matières. La méthodologie détaillée est présentée à l'**annexe A**.

Figure 8 – Méthodologie spécifique pour le secteur ICI



Cet inventaire vise l'ensemble des matières d'origine institutionnelle, commerciale et industrielle (secteur ICI) produites par les entreprises et leurs employés à l'échelle des composantes. Les matières sont parfois gérées par des programmes municipaux de gestion des collectes municipales ou, pour la majorité des cas, gérées directement par l'entreprise elle-même faisant appel à un sous-traitant.

Plusieurs démarches ont été entreprises et plusieurs sources ont été consultées dans le but d'estimer les matières résiduelles générées, mises en valeur (récupérées) et éliminées sur le territoire de la CMQuébec. Les données sont issues des installations recevant du matériel en provenance du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord).

L'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC a été utilisé, lorsqu'aucune donnée réelle n'était disponible (voir section 2.4). Les détails de la méthodologie sont présentés à l'**annexe A**.

Le secteur ICI génère

318 520 t
de matières résiduelles comprenant

163 815 t
de matières organiques. Les institutions, commerces et industries sur le territoire de la CMQuébec mettent en valeur

36,4 %
de l'ensemble des matières résiduelles générées par des programmes de recyclage et de valorisation.

INVENTAIRE DES QUANTITÉS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES – SECTEUR ICI

Le **tableau 16** présente les résultats de l'inventaire des quantités de matières résiduelles générées pour les secteurs ICI du territoire de la CMQuébec. Les résultats sont présentés par composante à l'**annexe C**.

Tableau 16 – Inventaire des quantités de matières résiduelles, secteur ICI – 2019

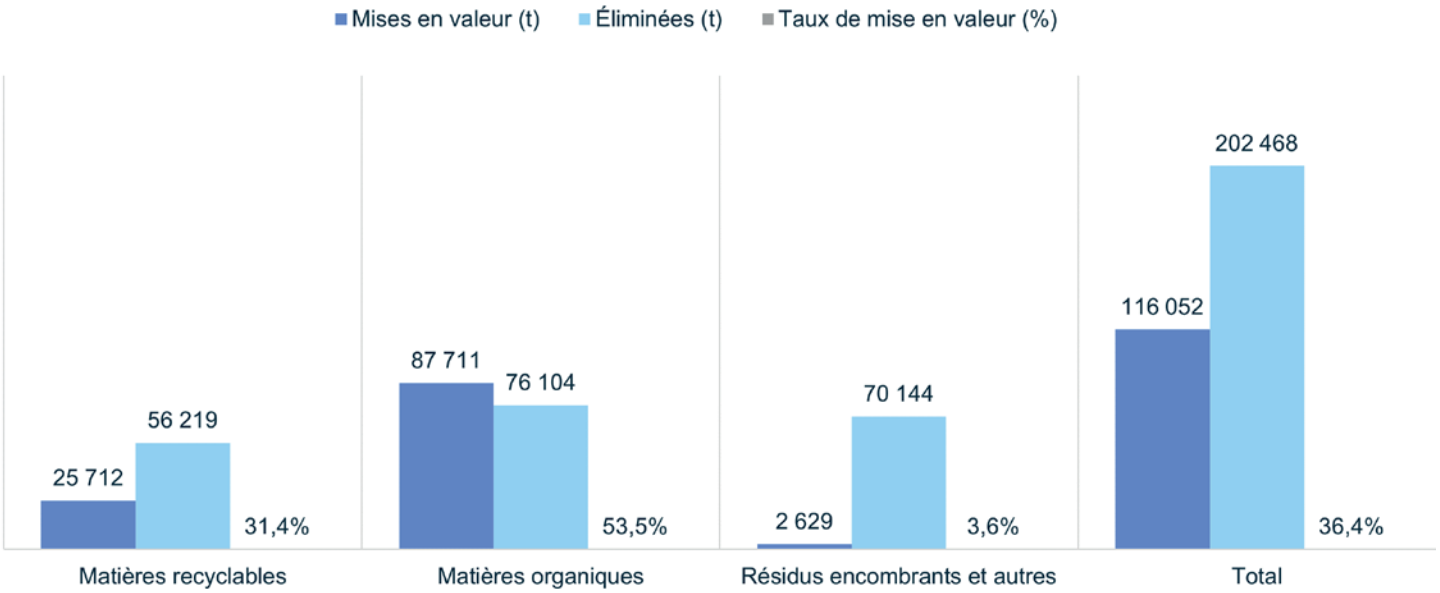
	Mises en valeur (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de mise en valeur	Éliminées (kg/hab)
Matières recyclables	**25 712**	**56 219**	**81 931**	**31,4 %**	**84,4**
Papier et carton	17 035	37 664	54 699	31,1 %	56,5
Métal	948	3 739	4 687	20,2 %	5,6
Plastique	1 272	12 127	13 399	9,5 %	18,2
Verre	3 487	2 032	5 519	63,2 %	3,1
Rejet centre de tri	2 969	657	3 627	81,9 %	1,0
Matières organiques	**87 711**	**76 104**	**163 815**	**53,5 %**	**114,3**
Résidus verts	4 517	2 438	6 955	64,9 %	3,7
Résidus alimentaires	306	29 829	30 135	1,0 %	44,8
Résidus agroalimentaires	47 172	2 077	49 249	95,8 %	3,1
Autres résidus organiques	414	10 046	10 460	4,0 %	15,1
Boues	35 303	31 367	66 670	53,0 %	47,1
Rejet installation	0	347	347	0,0 %	0,5
Résidus encombrants et autres	**2 629**	**70 144**	**72 774**	**3,6 %**	**105,3**
Résidus encombrants	464	82	546	85,0 %	0,1
Plastiques agricoles	70	281	351	20,0 %	0,4
Cendres (incinérateur)*	2 095	23 827	25 921	8,1 %	35,8
Autres matières**	0	11 168	11 168	0,0 %	16,8
Résidus ultimes	0	34 787	34 787	0,0 %	52,2
Total	**116 052**	**202 468**	**318 520**	**36,4 %**	**304,0**

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

* Les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées dans l'inventaire 2019 afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considéré comme mise en valeur et une autre partie comme éliminée. Les cendres considérées comme mises en valeur représentent les mâchefers valorisés. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. En effet, les cendres utilisées en recouvrement journalier ont été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire.
** Les autres matières comprennent les RDD (avec REP ou non), les TIC, les textiles, les liquides, et les produits à usage unique, etc.

Il est possible de constater au **tableau 16** que les taux de mise en valeur des matières recyclables et organiques sont respectivement d'environ 31,4 % et de 53,5 %. La **figure 9** permet d'illustrer les quantités de matières éliminées et mises en valeur par grande catégorie de matières pour le secteur ICI.

Figure 9 – Taux de mise en valeur par catégorie de matières, secteur ICI – 2019



Les matières recyclables sont faiblement valorisées par le secteur ICI (31,4 %). Ce faible taux s'explique par la présence d'une grande quantité de matières recyclables retrouvées dans les contenants à ordures (34 % des matières éliminées sont des matières recyclables selon l'**étude A1**).

La catégorie papier/carton représente la plus grande quantité de matières générées avec un faible taux de mise en valeur (31,1 %). La méthodologie utilisée ne tient pas compte des matières récupérées et mises en valeur directement par les entreprises, par exemple en utilisant des presses à carton (dans le but de revendre le papier/carton récupéré à des papetières). L'utilisation de presses à carton est estimée par le Centre hospitalier universitaire de Québec (CHUQ) à 753 t pour l'année 2019. En appliquant les données relatives au CHUQ, soit 54 kg/employé de papier et carton mis en valeur au nombre d'employés total pour les secteurs SCIAN susceptibles de produire du papier/carton, il est estimé que ce réseau permet la mise en valeur de 9 767 t. En ajoutant cette estimation, le taux de mise en valeur du papier/carton augmente à 41,6 %, ce qui est encore bas. Cela démontre qu'il reste des efforts à faire pour valoriser le papier/carton du secteur ICI.

Le taux de mise en valeur des matières organiques est assez élevé, bien que très peu de composantes disposent d'une collecte des matières organiques. Cela s'explique par l'apport des résidus agroalimentaires (de grandes quantités sont générées et le taux de mise en valeur est élevé, soit 95,8 %) et celui des boues industrielles (boues d'origines commerciales et industrielles incluant les boues de papetières) qui sont valorisées à 53,0 %. Sans tenir compte de ces deux catégories de matières, le taux de mise en valeur des matières organiques descend à 11,8 %.

Les résidus d'encombrants et autres possèdent le plus faible taux de mise en valeur. Les matières mises en valeur correspondent aux résidus d'encombrants métalliques qui sont valorisés (grâce à la valeur économique du métal), aux plastiques agricoles considérés comme valorisés à 20 % selon l'étude de RECYC-QUÉBEC de 2019 et les mâchefers provenant des cendres de l'incinérateur[6]. Les autres matières, à savoir les textiles, les RDD qui sont observés dans les contenants à ordures, et les résidus ultimes, sont considérées comme éliminées (voir composition des contenants à ordures de l'**étude A1**).

INVENTAIRE DES QUANTITÉS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES PAR COMPOSANTE – SECTEUR ICI

Le **tableau 17** synthétise les résultats de l'inventaire des quantités de matières résiduelles générées par composante en 2019. Les détails par composante sont présentés à l'**annexe C**.

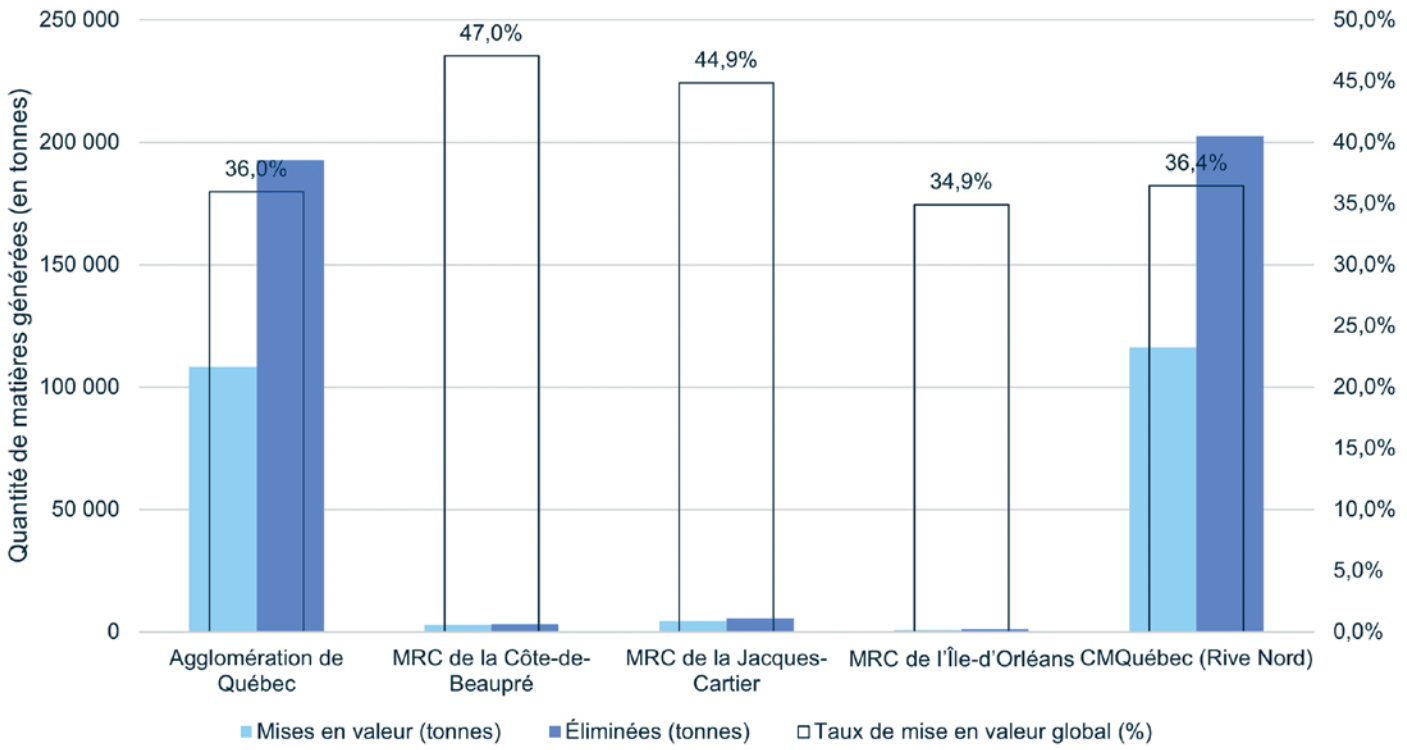
Tableau 17 – Quantités générées de matières résiduelles (incluant les boues industrielles), secteur ICI – 2019

Composantes	Mises en valeur (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Mises en valeur globale
Agglomération de Québec	108 182	192 711	300 893	36,0 %
MRC de La Côte-de-Beaupré	2 805	3 157	5 962	47,0 %
MRC de La Jacques-Cartier	4 481	5 510	9 991	44,9 %
MRC de L'Île-d'Orléans	584	1 090	1 674	34,9 %
CMQuébec (Rive-Nord)	**116 052**	**202 468**	**318 520**	**36,4 %**

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

6 À noter que les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées dans l'inventaire 2019 afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considérée comme mise en valeur et une autre partie comme éliminée. Les cendres considérées comme mises en valeur représentent les mâchefers valorisés. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. En effet, les cendres utilisées en recouvrement journalier ont été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire.

Figure 10 – Quantités générées de matières résiduelles, secteur ICI – 2019



La **figure 10** est une représentation graphique de ces données pour chaque composante de la CMQuébec.

Les taux de mise en valeur des composantes de la CMQuébec varient considérablement de l'une à l'autre, oscillant entre 34,9 % et 47,0 %. Ces variations peuvent s'expliquer par une différence de gestion des matières résiduelles entre les ICI et les composantes. Ces différences se reflètent principalement au niveau des matières mises en valeur puisque la même répartition des matières éliminées dans les contenants à ordures a été utilisée (voir résultat de l'**étude A1**).

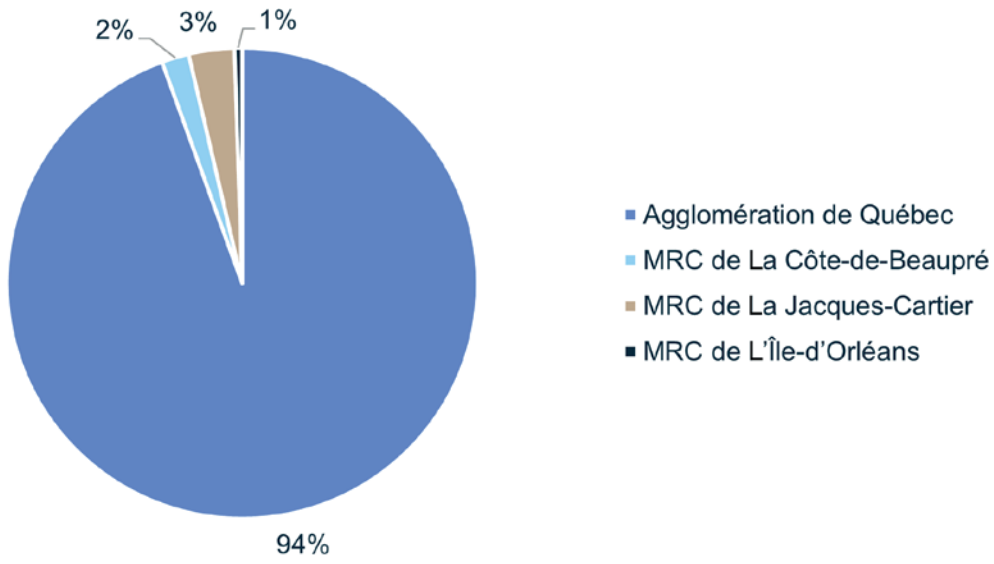
Le plus fort taux de mise en valeur est attribuable à la MRC de La Côte-de-Beaupré (voir **annexe C**, **tableau 2**). Le taux de mise en valeur des matières recyclables est proche de celui de la CMQuébec (Rive-Nord). Pour les matières organiques, le taux de mise en valeur est de 67,6 % qui est fortement attribuable aux résidus agroalimentaires et aux boues industrielles. En excluant ces matières, le taux de mise en valeur des matières organiques chute à 4,6 %.

La MRC de La Jacques-Cartier présente un taux de mise en valeur supérieur à la moyenne de la CMQuébec Rive-Nord (voir **annexe C**, **tableau 3**). Cela s'explique par un taux de mise en valeur des matières organiques plus élevé que celui de la CMQuébec Rive-Nord (65,3 % par rapport à 53,5 %). De plus, les résidus agroalimentaires estimés pour la MRC représentent plus de 30 % des matières générées sur le territoire. En excluant ces résidus, le taux global de mise en valeur de la MRC diminue à 22,6 %. Les ICI bénéficient également d'une collecte des matières organiques (bac brun). Ce service est offert à tous les ICI du territoire. En 2019, 91 ICI participaient à cette collecte (les plus gros générateurs ont été ciblés et participent à la collecte). Le taux de mise en valeur des matières organiques, excluant les boues industrielles et les résidus agroalimentaires, avoisine 9,1 % (comparativement à 11,8 % pour la CMQuébec Rive-Nord).

Le plus faible taux de mise en valeur est celui de la MRC de L'Île-d'Orléans (voir **annexe C**, **tableau 4**). Cela peut s'expliquer par les biais introduits par l'**étude A1**, puisque la même répartition des matières éliminées a été appliquée sur les résidus ICI éliminés aux installations. Par ailleurs, le taux de mise en valeur des matières recyclables reste très bas (16,7 % comparativement à 31,4 % pour la CMQuébec Rive-Nord). Les résidus agroalimentaires viennent aider à améliorer le taux de mise en valeur global de la MRC puisque sans ces matières, le taux chute à 9 %. L'**étude A1** estime que 223 t de matières organiques (résidus verts, résidus alimentaires et autres résidus organiques) sont éliminées. La méthodologie utilisée considère qu'aucune filière de récupération n'est mise en place sur le territoire. Cependant, certaines entreprises agricoles ont des ententes avec des agriculteurs pour composter leurs matières résiduelles organiques directement à la ferme.

Comme le montre la **figure 11,** la majorité des matières générées (plus de 94 %) provient de l'agglomération de Québec puisqu'elle représente à elle seule plus de 88 % de la population du territoire de la CMQuébec. Ainsi, les résultats de l'agglomération de Québec influencent beaucoup la performance globale du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord).

Figure 11 – Proportion des quantités de matières résiduelles générées, secteur ICI – 2019



L'agglomération de Québec présente un taux de mise en valeur légèrement plus bas que celui de la CMQuébec Rive-Nord (voir **annexe C**, **tableau 1**). Cela s'explique par une performance plus faible au niveau des matières recyclables (31,0 % par rapport à 31,4 %), des matières organiques (52,9 % comparativement à 53,9 %), et des autres matières (3,4 % par rapport à 3,6 %). En excluant les résidus agroalimentaires et les boues industrielles des matières organiques, le taux de mise en valeur des matières organiques diminue à 11,8 %. Ce taux s'explique par la performance actuelle de la collecte des résidus verts et par les résultats du projet pilote de collecte des résidus alimentaires de 130 ICI.

Le **tableau 18** présente les résultats de chaque composante et les quantités mises en valeur, éliminées et générées par employé afin d'être capable de comparer les composantes entre elles. Les quantités générées par l'agglomération de Québec et la MRC de La Côte-de-Beaupré sont du même ordre de grandeur. Les quantités générées par la MRC de La Jacques-Cartier sont plus faibles que la moyenne de la CMQuébec (Rive-Nord), cela peut refléter une discontinuité entre les caractéristiques des ICI et celles des composantes.

Tableau 18 – Quantités de matières résiduelles générées par employé, secteur ICI – 2019

Composantes	Nombre d'employés (Statistique Canada, 2016)	Mises en valeur (kg/employé)	Éliminées (kg/employé)	Générées (kg/employé)
Agglomération de Québec	315 250	343	611	954
MRC de La Côte-de-Beaupré	6 450	435	489	924
MRC de La Jacques-Cartier	12 950	346	425	772
MRC de L'Île-d'Orléans	1 310	446	832	1 278
CMQuébec Rive-Nord	**335 960**	**345**	**603**	**948**

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

INVENTAIRE – SECTEUR CRD

MATIÈRES RÉSIDUELLES VISÉES

Les matières résiduelles visées pour le secteur CRD sont présentées au **tableau 19**. Elles sont issues de la liste obligatoire de RECYC-QUÉBEC pour la mise à jour des PGMR et des matières souhaitées par la CMQuébec afin d'être en mesure de comparer les deux années de référence (2013 et 2019).

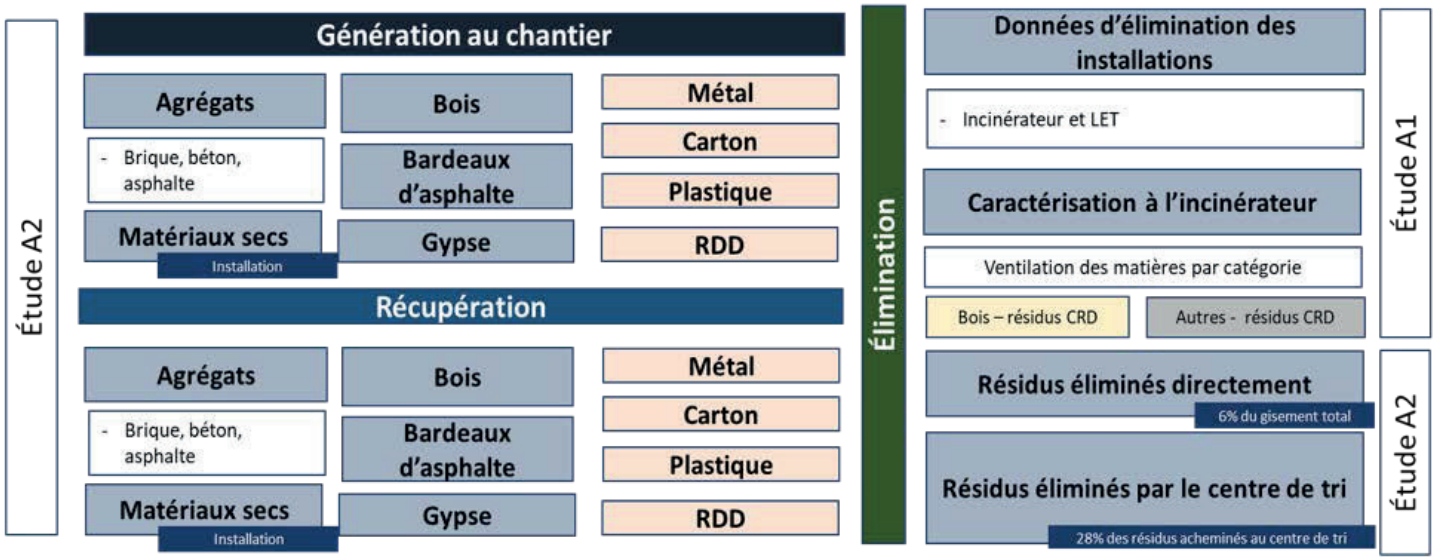
Tableau 19 – Liste des matières résiduelles du secteur CRD

Catégorie de MR	Type
Agrégats	Matériaux secs divers Pierre, brique, béton et asphalte
Non-agrégats	Bois Gypse
	Bardeaux d'asphalte Autres (céramiques, plastique, etc.)

APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

La **figure 12** illustre la provenance des données pour chaque type de matières. La méthodologie détaillée est présentée à l'**annexe A**.

Figure 12 – Méthodologie spécifique pour le secteur CRD



Cet inventaire vise l'ensemble des matières du secteur de la construction, rénovation et démolition produites par les entreprises et les citoyens à l'échelle des composantes. Les matières sont récupérées dans les écocentres ou directement dans les installations de traitement.

La méthodologie de l'inventaire se base principalement sur les résultats de l'**étude A2** pour obtenir les quantités de matières générées. Ces quantités sont, par la suite, ventilées afin d'obtenir les quantités de matières mises en valeur et éliminées pour chaque type de matières. Cette ventilation se base sur plusieurs caractérisations : caractérisation des résidus CRD dans les centres de tri CRD réalisée par RECYC-QUÉBEC en 2018, caractérisation des résidus fins de centres de tri pour l'élimination réalisée par Chamard en 2017 et caractérisation des résidus CRD enfouis au Québec réalisée en 2010. Une particularité s'applique aux agrégats puisque les données présentées dans l'inventaire correspondent au gisement ventilé provenant de l'**étude A2**, des caractérisations présentées ci-dessus et des données réelles des installations de mises en valeur de ces résidus.

D'après les différentes caractérisations du secteur CRD, on observe une portion de matières recyclables dans les résidus CRD : métal, plastique, papier et carton. Ces matières sont gérées différemment par les centres de tri de résidus CRD. Il est probable que :

- Les plastiques soient triés et transférés en vrac directement vers des recycleurs. Il existe une certaine proportion qui n'est pas récupérable et se retrouve dans les rejets du centre de tri CRD;
- Les cartons soient mis en ballots pour être vendus directement aux recycleurs;
- Les papiers se retrouvent en très faible quantité. Ils se retrouvent principalement aux rejets. Ceux qui sont récupérés sont mis en ballots pour être vendus aux recycleurs.

Les données de la caractérisation des matières résiduelles de l'incinérateur (étude A1) et du portrait des matières résiduelles du secteur CRD de Stantec (étude A2) ont été utilisées pour le territoire de la CMQuébec. Les détails de la méthodologie sont présentés à l'**annexe A**.

L'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC a été utilisé pour le secteur CRD à titre de comparaison pour valider l'ordre de grandeur des différentes matières CRD (agrégats, bois de construction, gypse, bardeaux d'asphalte, et autres).

Le secteur CRD génère

372 790 t
de matières résiduelles comprenant

154 875 t
d'agrégats (béton, brique, asphalte, pierre et matériaux secs divers).

75,3 %
Taux de mise en valeur moyen des matériaux CRD sur le territoire de la CMQuébec.

INVENTAIRE DES QUANTITÉS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES – SECTEUR CRD

Le **tableau 20** présente l'inventaire des quantités de matières résiduelles générées pour les secteurs CRD du territoire de la CMQuébec. Les résultats sont présentés par composante à l'**annexe D**.

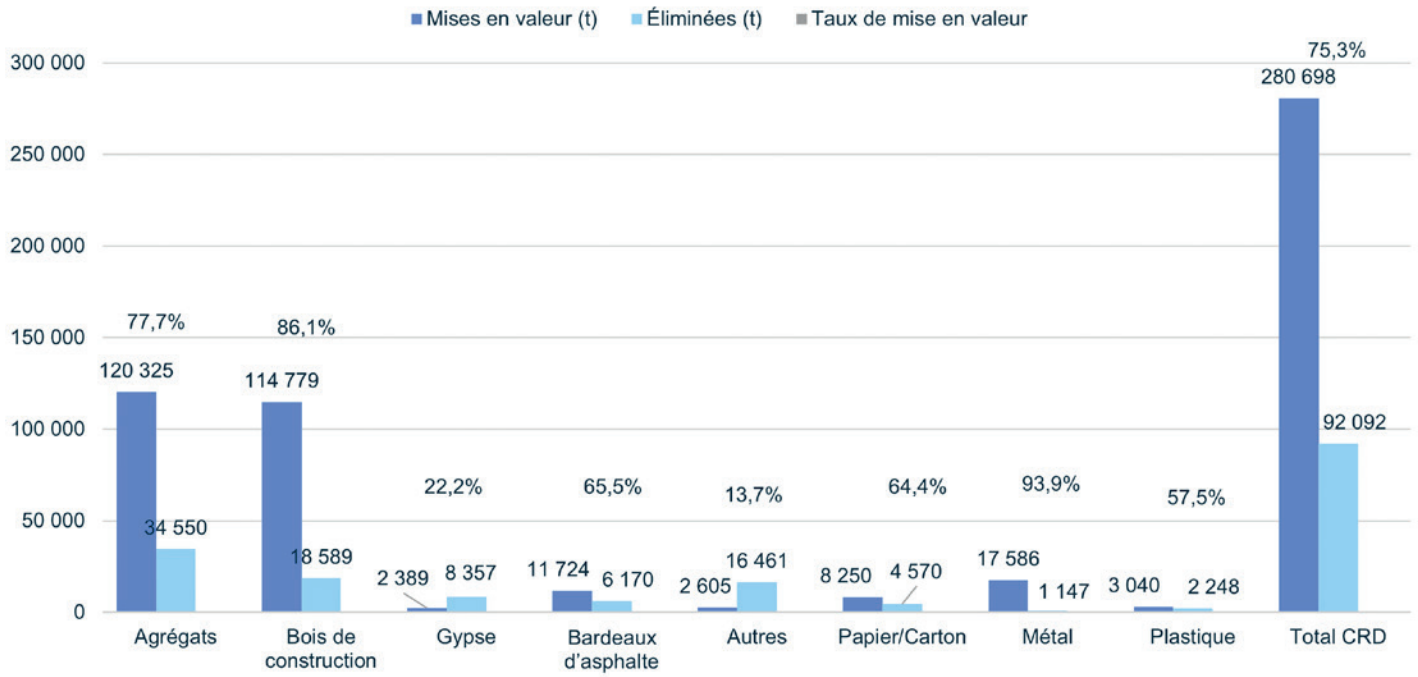
Tableau 20 – Inventaire des quantités de matières résiduelles, secteur CRD – 2019

	Mises en valeur (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de mise en valeur	Éliminées (kg/hab.)
Agrégats**	**120 325**	**34 550**	**154 875**	**77,7 %**	**51,9**
Béton, brique, asphalte, pierre	57 266	22 182	79 448	72,1 %	33,3
Matériaux secs divers	63 059	12 368	75 427	83,6 %	18,6
Non-agrégats	**160 373**	**57 542**	**217 915**	**73,6 %**	**86,4**
Bois de construction	114 779	18 589	133 368	86,1 %	27,9
Gypse	2 389	8 357	10 746	22,2 %	12,5
Bardeaux d'asphalte	11 724	6 170	17 894	65,5 %	9,3
Autres*	2 605	16 461	19 066	13,7 %	24,7
Papier/Carton	8 250	4 570	12 820	64,4 %	6,9
Métal	17 586	1 147	18 733	93,9 %	1,7
Plastique	3 040	2 248	5 288	57,5 %	3,4
Total CRD	**280 698**	**92 092**	**372 790**	**75,3 %**	**138,3**

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.
* Correspond à de la matière mélangée, de la céramique, des résidus fins de tamisage..
** À noter qu'une certaine quantité des Agrégats (matériaux secs et béton, brique, asphalte et pierre) sont utilisés en recouvrement journalier et pour d'autres usages dans les LET. Dans le présent inventaire, ces activités ont été considérées comme étant de la mise en valeur.

On constate que les taux de mise en valeur des agrégats et non-agrégats sont respectivement de 77,7 % et de 73,6 %. La majorité du gypse est destiné à l'élimination. Les autres matières (qui représentent un mélange de résidus fins de tamisage) sont en majorité éliminées. Il existe une part non négligeable de matières recyclables dans les résidus CRD. Ces matières sont en majorité recyclées : le taux de mise en valeur le plus faible est atteint par le plastique. La **figure 13** est une représentation graphique du taux de mise en valeur par catégorie.

Figure 13 – Taux de mise en valeur par catégorie de matières, secteur CRD – 2019



INVENTAIRE DES QUANTITÉS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES PAR COMPOSANTE – SECTEUR CRD

Le **tableau 21** synthétise les résultats de l'inventaire des quantités de matières résiduelles générées par composante en 2019. Les détails par composante sont présentés à l'**annexe D**.

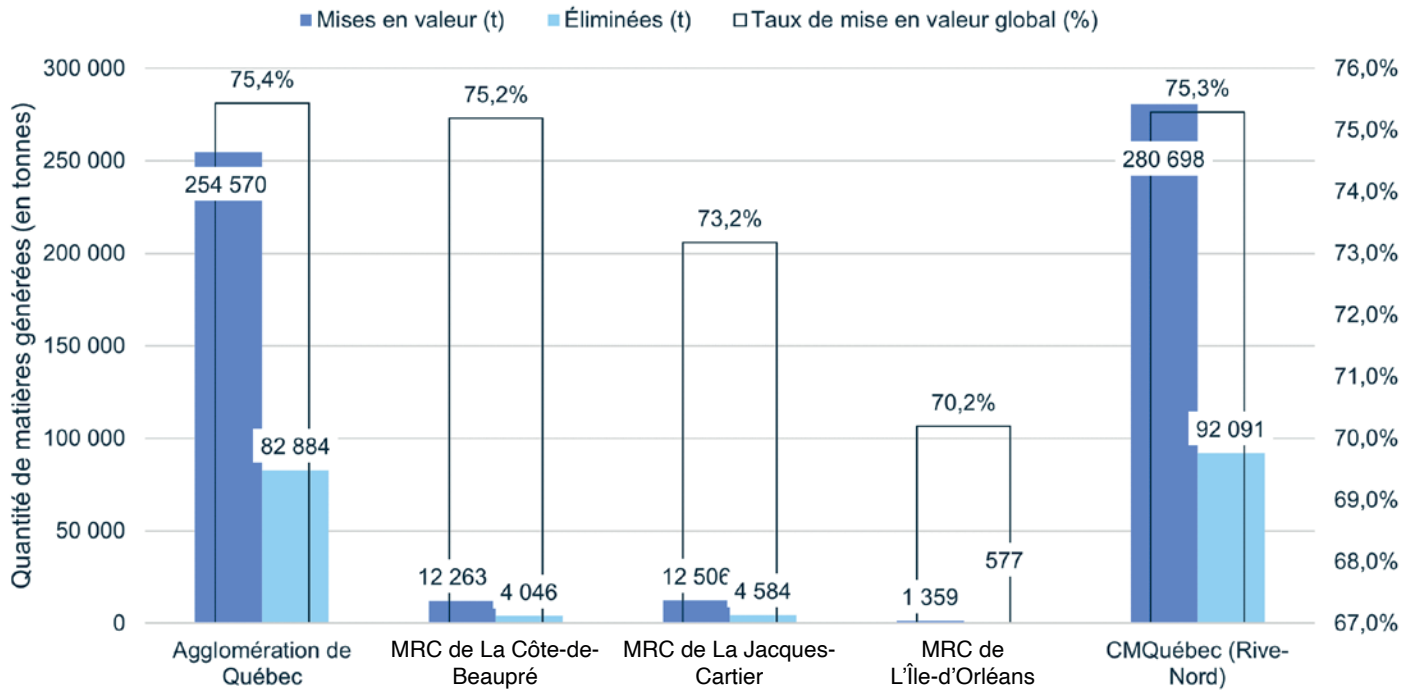
La **figure 14** est une représentation graphique de ces données pour chaque composante de la CMQuébec.

Tableau 21 – Quantités générées de matières résiduelles, secteur CRD – 2019

Composante	Mises en valeur (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de mise en valeur global
Agglomération de Québec	254 570	82 884	337 454	75,4 %
MRC de La Côte-de-Beaupré	12 263	4 046	16 309	75,2 %
MRC de La Jacques-Cartier	12 506	4 584	17 090	73,2 %
MRC de L'Île-d'Orléans	1 359	577	1 936	70,2 %
CMQuébec (Rive-Nord)	**280 698**	**92 091**	**372 789**	**75,3 %**

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

Figure 14 – Quantités générées de matières résiduelles, secteur CRD – 2019

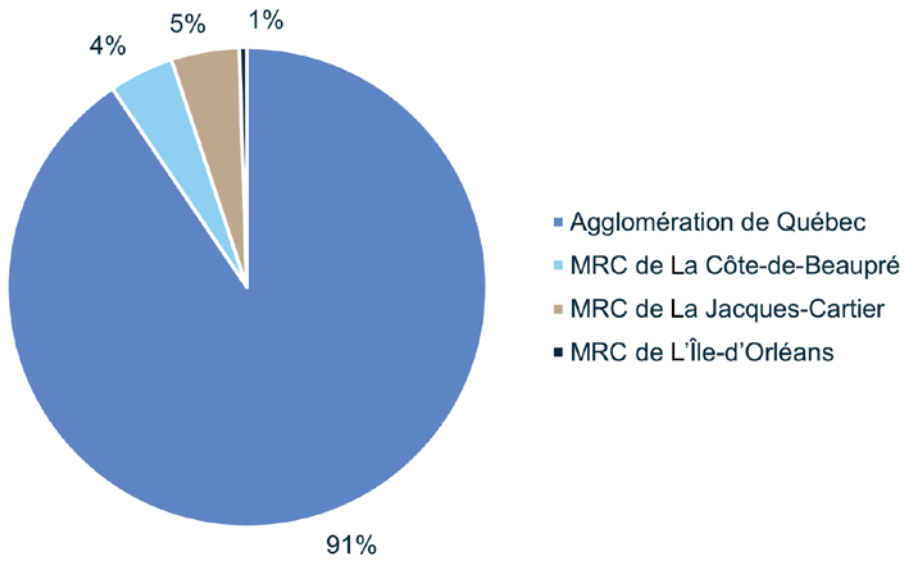


Note : Les quantités de matières éliminées identifiées dans cette figure représentent les matières éliminées totales par les installations. Elles comprennent les ordures ménagères collectées en bordure de rues, de même que les cendres, les rejets des installations de compostage, les rejets des encombrants, les rejets du centre de tri des matières recyclables, les boues, etc.

Les taux de mise en valeur des composantes de la CMQuébec se situent entre 70,2 % et 75,4 %. Comme la méthodologie employée se base principalement sur l'**étude A2** et sur les résultats de caractérisation provinciale, les différences observées pour les taux de mise en valeur entre les composantes s'expliquent par les agrégats. Les quantités d'agrégats valorisés par les installations ont été ajoutées aux résultats provenant de l'**étude A2**. Les quantités d'agrégats utilisés en recouvrement journalier ou pour tout autre usage dans les LET, tel qu'utilisé pour les chemins d'accès au LET, ont été considérées comme étant mises en valeur dans l'inventaire. Ainsi, l'agglomération de Québec présente un taux de valorisation des agrégats de 77,7 %, 80,2 % pour la MRC de La Côte-de-Beaupré, 74,6 % pour la MRC de La Jacques-Cartier et 71,6 % pour la MRC de L'Île-d'Orléans (**annexe D**, tableaux 1 à 4). Comme la MRC de L'Île-d'Orléans ne bénéficie d'aucun écocentre, la valorisation des agrégats est moins importante, c'est ce qui pourrait expliquer le plus faible taux de mise en valeur des résidus CRD.

La **figure 15** montre que la majorité des matières générées (plus de 91 %) provient de l'agglomération de Québec, explicable par le fait qu'elle représente à elle seule plus de 88 % de la population du territoire de la CMQuébec.

Figure 15 – Proportion des quantités de matières résiduelles générées, secteur CRD –2019



COMPARAISON AVEC LES RÉSULTATS DE L'INVENTAIRE 2013

COMPARAISON DES MÉTHODOLOGIES

Lors de la dernière révision du PMGMR, l'utilisation de données réelles a été privilégiée pour réaliser l'inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord). Les données provenant des études suivantes avaient été utilisées :

- **Étude B1** — Évaluation des volumes de déchets incinérés de la CMQuébec Rive-Nord (secteurs résidentiels et ICI), NI Corporation, 2014
- **Étude B2** — Caractérisation des déchets produits par les restaurants et les commerces alimentaires de la Ville de Québec, NI Corporation, 2014
- **Étude B3** — Portrait des matières résiduelles du secteur CRD sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), LVM, 2014
- **Étude B4** — Rapport de caractérisation des matières résiduelles générées par des institutions ciblées sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), Chamard Stratégies environnementales, 2014
- **Étude B5** — Rapport de caractérisation des matières résiduelles générées par les écoles primaires et secondaires sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), Chamard Stratégies environnementales, 2014

Dans le cadre du précédent inventaire, lors de l'absence de données réelles, des estimations ont été réalisées en utilisant l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC (version 2014).

La méthodologie de 2019, présentée dans les sections précédentes, est également basée sur des données réelles afin d'être capable de réaliser plus facilement des suivis pour les inventaires ultérieurs. Cependant, la méthodologie employée en 2019 présente des différences avec la méthodologie de 2013 sur plusieurs points.

Les matières considérées dans l'inventaire 2019 sont différentes de celles de 2013, puisque plusieurs matières considérées en 2013 sont maintenant facultatives (ex. : les sols contaminés, le caoutchouc et les tapis). L'inventaire 2019 se base sur les données des installations de traitement, ce qui a permis de fixer les quantités réelles traitées sur le territoire et d'éviter de surestimer les quantités de matières générées. Les résidus de l'incinérateur (cendres)[7] sont déduits dans l'inventaire 2019, ce qui n'a pas été le cas en 2013.

Lorsqu'on se base sur les méthodologies respectives à chacune des années de référence (2013 et 2019), il est possible de remarquer que les quantités mises en valeur inventoriées en 2013 sont presque le double de celles de l'année 2019, ce qui s'explique par la méthode d'inventaire employée en 2013 basée essentiellement sur l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC. Les données réelles des installations de 2019 montrent que les quantités de matières générées ont peut-être été surestimées en 2013. Par ailleurs, il est possible de remarquer une tendance à la baisse pour l'élimination entre 2013 et 2019.

Pour être capable de comparer les deux années de référence (2013 et 2019) entre elles, il est indispensable d'utiliser la même méthodologie. La méthodologie de 2013 a donc été utilisée sur les données réelles de 2019.

Les différences observées entre les résultats des deux années de référence proviennent de l'évolution temporelle de la gestion des matières résiduelles au Québec et sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord). Ces différences proviennent de :

- L'évolution de l'outil (mis à jour avec les dernières données de 2017 et 2018 de RECYC-QUÉBEC);
- Développement des services offerts par les composantes entre 2013 et 2019 : collecte des matières organiques, ouverture d'écocentres, campagne ISÉ, etc.;
- L'optimisation des installations en GMR : réduction des rejets, amélioration de la qualité des matières triées, etc.

Les sections suivantes présentent les différences méthodologiques entre 2013 et 2019, ainsi que les résultats pour chaque secteur, en se basant sur la méthodologie de 2013.

7 À noter que les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées dans l'inventaire 2019 afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considérée comme mise en valeur et une autre partie comme éliminée. Les cendres considérées comme mises en valeur représentent les mâchefers valorisés. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. En effet, les cendres utilisées en recouvrement journalier ont été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire.

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Le **tableau 22** présente les différences méthodologiques entre la méthode employée en 2014 pour dresser l'inventaire de 2013 et la méthode employée en 2021 pour dresser l'inventaire de 2019.

Tableau 22 – Différences méthodologiques entre 2013 et 2019, secteur résidentiel

Éléments évalués	Méthodologie 2013	Méthodologie 2019
Ordures ménagères éliminées	Quantité acheminée aux installations d'élimination (LET/incinérateur). Ventilation des matières grâce à l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC.	Quantité acheminée aux installations d'élimination (LET/incinérateur). **Ventilation selon la caractérisation de l'incinérateur – étude A1.**
Matières recyclables	Quantité de matières récupérées par la collecte sélective et ventilation selon les statistiques des sorties de matières des centres de tri.	
Matières organiques	Statistiques des collectes des résidus verts, des branches, et du compostage domestique. Les activités d'herbicyclage ont été estimées selon une étude de la Ville de Québec de 2011. Estimation de la génération avec l'outil de RECYC-QUÉBEC.	**Données des composantes et des installations**. Estimation de la réduction à la source des activités d'herbicyclage (Ville de Québec, 2011). Utilisation de la ventilation des matières du bac brun de l'outil de RECYC-QUÉBEC.
Résidus encombrants	Outil de RECYC-QUÉBEC avec les statistiques des collectes et des écocentres.	**Données des composantes et des installations. Hypothèse :** La collecte d'encombrants porte-à-porte ramasse uniquement des encombrants non métalliques. Les encombrants métalliques ont un taux de mise en valeur de 100 %.
Textiles et RDD	Textile : Outil de RECYC-QUÉBEC RDD : Statistiques des écocentres + outil de RECYC-QUÉBEC.	Textile : Outil de RECYC-QUÉBEC **RDD : Données des écocentres et des organismes agréés.**
Autres matières	Statistiques des écocentres (terre)	Ventilation selon la caractérisation de l'incinérateur (majoritairement des liquides).
Boues de fosses septiques	Les boues de fosses septiques de l'ensemble du territoire sont envoyées à l'incinérateur, mis à part les municipalités membres de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf. Une estimation du volume de boues selon le nombre de fosses septiques présentes sur le territoire : 1,7 m^3 par fosse septique. Siccité moyenne de 1,6 %, convertie à une siccité de 25 %.	Données réelles des composantes et estimation selon la même formule, lorsque la donnée est indisponible. Les boues ont été converties et sont présentées à une siccité de 20 %.
Rejets de centre de tri	Taux de rejet moyen du centre de tri de 17 % appliqué sur les quantités collectées issues de la collecte sélective.	Taux de rejet du centre de tri en 2019 de **3,1 %** (élimination) et 14,3 % (valorisation) appliqué sur les quantités collectées issues de la collecte sélective.
Résidus ultimes	Ventilation de l'outil de RECYC-QUÉBEC : 0,82 % des ordures ménagères.	Ventilation de la caractérisation à l'incinérateur : **17,6 %** des ordures ménagères.

En 2013, les quantités de cendres produites par l'incinérateur n'ont pas été déduites de l'inventaire. Afin de reproduire la même méthodologie, les résultats présentés ci-après comptabilisent les cendres.

Le **tableau 23** présente une comparaison des résultats de l'inventaire de 2019 avec les résultats obtenus en 2013, en utilisant la même méthodologie que celle utilisée en 2013. L'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC à jour (version 2020) a été utilisé dans le but de refléter la réalité actuelle. Les résultats sont présentés par type de matières.

Tableau 23 – Comparaison des résultats de l'inventaire de 2019 avec les résultats obtenus en 2013 en utilisant la méthodologie de 2013, secteur résidentiel

	2013					2019				
	Mises en valeur (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de mise en valeur	Éliminées (kg/hab.)	Mises en valeur (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de mise en valeur	Éliminées (kg/hab.)
Matières recyclables	**44 801**	**34 644**	**79 445**	**56,4 %**	**53,8**	**41 285**	**33 086**	**74 371**	**55,5 %**	**49,7**
Matières organiques	**32 110**	**164 235**	**196 345**	**16,4 %**	**255,1**	**39 680**	**101 983**	**141 663**	**28,0 %**	**153,1**
Autres	**33 930**	**55 332**	**89 262**	**38,0 %**	**85,9**	**34 499**	**40 854**	**75 353**	**45,7 %**	**61,3**
Résidus encombrants	15 905	10 043	25 948	61,3 %	15,6	14 654	2 069	16 723	87,6 %	3,1
Textiles	2 125	4 551	6 676	31,8 %	7,1	4 263	9 344	13 607	31,3 %	14,0
RDD	917	540	1 457	62,9 %	0,8	1 587	1 443	3 030	52,4 %	2,2
Rejets de centres de tri	0	7 917	7 917	0,0 %	12,3	5 538	1 408	6 946	79,7 %	2,1
Autres matières *	14 983	31 078	46 061	32,5 %	48,3	8 457	26 499	34 956	24,2 %	39,8
Résidus ultimes	0	1 203	1 203	0,0 %	1,9	0	91	91	0,0 %	0,1
Total	**110 841**	**254 211**	**365 052**	**30,4 %**	**394,8**	**115 464**	**175 923**	**291 387**	**39,6 %**	**264,1**

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.
* Les matières suivantes sont considérées : terre, caoutchouc, verre plat, résidus des installations. Les quantités mises en valeur correspondent à la partie de métal présente dans les cendres de l'incinérateur ainsi qu'à la terre récupérée dans le réseau d'écocentres.

De manière générale, le **tableau 23** nous montre que les matières éliminées sont à la baisse :

- **Matières recyclables :** baisse du taux de mise en valeur de 0,9 %.

  Cette diminution peut s'expliquer par la réduction des emballages et l'écoconception qui poussent le marché des emballages à réduire les quantités de matières générées (diminution des quantités de matières recyclables générées). Par ailleurs, les quantités de matières recyclables éliminées sont restées du même ordre de grandeur (53,8 kg/hab. en 2013 comparativement à 49,7 kg/hab. en 2019), cela signifie que le secteur résidentiel jette toujours les mêmes quantités de matières recyclables dans leur bac à ordures.

- **Matières organiques :** hausse du taux de mise en valeur de 11,6 %.

  Les quantités mises en valeur ont augmenté par rapport à 2013, cela s'explique par une meilleure gestion des boues (municipales et d'installations septiques) et par les services de collecte des matières organiques qui se sont développés (collecte des résidus verts, collecte via le bac brun). On observe également une diminution des quantités générées estimées en 2019. Cela peut provenir d'une diminution de la génération de boues et d'une possible surestimation des résidus alimentaires en 2013.

- **Autres matières :** baisse du taux de mise en valeur de 8,3 %.

  Cette baisse s'explique par une baisse des quantités de terre récupérée aux écocentres.

- **Global :** diminution globale des quantités de matières éliminées de 131 kg/hab.

  Cette baisse peut s'expliquer par la tendance globale de réduction des quantités éliminées observée à l'échelle de la province. De plus, cette baisse montre l'efficacité des actions et des mesures mises en place par la CMQuébec dans le but de réduire les quantités de matières éliminées. La baisse des quantités générées peut s'expliquer en partie par les matières qui n'ont pas été inventoriées en 2019 (à savoir le caoutchouc, le verre plat, etc.), ainsi que par la diminution des quantités de matières organiques générées.

SECTEUR ICI

Le **tableau 24** présente les différences méthodologiques entre la méthode employée en 2014 pour dresser l'inventaire de 2013 et la méthode employée en 2021 pour dresser l'inventaire de 2019.

Tableau 24 – Différences méthodologiques entre 2013 et 2019, secteur ICI

Éléments évalués	Méthodologie 2013	Méthodologie 2019
Matières recyclables	Études B2, B4 et B5. Les études se basent principalement sur des enquêtes téléphoniques auprès des principaux ICI pour mettre à jour les données de génération et d'élimination de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC	Données des installations et des composantes. Ventilation selon les matières sortantes des centres de tri.
Matières organiques		Données des installations et des composantes. Ventilation des matières du bac brun selon l'outil de RECYC-QUÉBEC.
Résidus encombrants		Données des composantes et des installations. Hypothèse : la collecte d'encombrants porte-à-porte ramasse uniquement des encombrants non métalliques. Les encombrants métalliques ont un taux de mise en valeur de 100 %.
Autres matières		Ventilation selon la caractérisation de l'incinérateur – étude A1 (RDD, textile, liquide).
Résidus ICI (déchets)		Données d'élimination des installations et ventilation par type de matières selon la caractérisation à l'incinérateur.
Boues industrielles	Appel téléphonique à la seule papetière du territoire (taux de siccité de 20 %)	Appel téléphonique à la seule papetière du territoire. Données des installations de traitement pour les boues et les huiles traitées. Les boues sont ramenées à un taux de siccité de 20 %.

Le **tableau 25** présente une comparaison des résultats de l'inventaire de 2019 avec les résultats obtenus en 2013, en utilisant la même méthodologie que celle utilisée en 2013. L'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC à jour (version 2020) a été utilisé dans le but de refléter la réalité actuelle. Les résultats sont présentés par type de matières.

Tableau 25 – Comparaison des résultats de l'inventaire de 2019 avec les résultats obtenus en 2013 en utilisant la méthodologie de 2013, secteur ICI

	2013					2019				
	Mises en valeur (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de mise en valeur	Éliminées (kg/hab.)	Mises en valeur (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de mise en valeur	Éliminées (kg/hab.)
Matières recyclables	**69 570**	**57 623**	**127 193**	**54,7 %**	**89,5**	**73 268**	**71 563**	**144 831**	**50,6 %**	**107,4**
Matières organiques	**79 925**	**116 176**	**196 101**	**40,8 %**	**180,4**	**86 662**	**86 082**	**172 743**	**50,2 %**	**129,2**
Autres	**7 403**	**40 489**	**47 892**	**15,5 %**	**62,9**	**8 823**	**37 084**	**45 909**	**19,2 %**	**55,7**
Résidus encombrants						464	82	546	85,0 %	0,1
Rejets centres de tri	0	11 724	11 724	0,0 %	18,2	2 969	657	3 626	81,9 %	1,0
Rejets de l'incinérateur	7 129	6 575	13 704	52,0 %	10,2	5 390	21 360	26 750	20,1 %	32,1
Autres matières	274	17 489	17 763	1,5 %	27,2	0	12 948	12 948	0,0 %	19,4
Résidus ultimes	0	4 701	4 701	0,0 %	7,3	0	2 037	2 037	0,0 %	3,1
Total	**156 898**	**214 288**	**371 186**	**42,3 %**	**332,8**	**168 753**	**194 729**	**363 482**	**46,4 %**	**292,3**

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

De manière générale, le **tableau 25** nous montre que les matières éliminées sont à la baisse et le taux de mise en valeur global est à la hausse :

- **Matières recyclables :** baisse du taux de mise en valeur de 4,1 % et augmentation des quantités éliminées de 18 kg/hab.

  Ces différences peuvent s'expliquer par le biais méthodologique utilisé en 2019 : en 2013, les quantités de matières générées, éliminées et mises en valeur de l'outil de RECYC-QUÉBEC ont été mises à jour grâce à des enquêtes téléphoniques auprès des ICI, ce qui n'est pas le cas en 2019. Ces différences peuvent être également dues à la variation des matières recyclables sur le marché (réduction du poids, matières composites sans débouchés, etc.).

- **Matières organiques :** augmentation du taux de mise en valeur des matières organiques de 9,4 %.

  Cela s'explique par le développement de nouveaux services de collecte et des points d'apport volontaire de résidus verts (écocentres). De plus, les boues industrielles ont été principalement mises en valeur en 2019, ce qui n'est pas forcément le cas en 2013.

- **Global :** augmentation du taux de mise en valeur global de 4,2 % et baisse des quantités éliminées de 40 kg/hab. On observe également une diminution des matières générées de 7 703 t (baisse de 2 %).

SECTEUR CRD

Le **tableau 26** présente les différences méthodologiques entre la méthode employée en 2014 pour dresser l'inventaire de 2013 et la méthode employée en 2021 pour dresser l'inventaire de 2019.

Tableau 26 – Différences méthodologiques entre 2013 et 2019, secteur CRD

Éléments évalués	Méthodologie 2013	Méthodologie 2019
Agrégats (béton, brique, résidus de travaux routiers)	Utilisation de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC avec les valeurs des permis à bâtir pour chaque territoire.	Utilisation des données présentées dans l'**étude A2** (portrait du secteur CRD) en additionnant les quantités de matériaux secs déclarées par les installations.
Non-agrégats	**Composition des matières :** Utilisation de la ventilation de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC avec les valeurs des permis à bâtir pour chaque territoire. **Quantités mises en valeur et éliminées :** données issues du portrait CRD (étude B3, LVM) et des statistiques des écocentres.	**Composition des matières :** Utilisation des résultats de l'enquête réalisée dans le cadre de l'**étude A2** (Stantec, 2021) sur la composition des matières résiduelles générées sur les chantiers de rénovation et construction. **Quantités mises en valeur et éliminées :** Utilisation de la ventilation des matières éliminées en sortie de centre de tri (résidus fins de tamisage). Utilisation de la ventilation des matières éliminées directement au LET. Mise en valeur = Générée – éliminée.

Le **tableau 27** présente une comparaison des résultats de l'inventaire de 2019 avec les résultats obtenus en 2013 en utilisant la même méthodologie que celle utilisée en 2013. L'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC à jour (version 2020) a été utilisé dans le but de refléter la réalité actuelle. Les résultats sont présentés par type de matières.

Tableau 27 – Comparaison des résultats de l'inventaire de 2019 avec les résultats obtenus en 2013 en utilisant la méthodologie de 2013, secteur CRD

	2013					2019				
	Mises en valeur (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de mise en valeur	Éliminées (kg/hab.)	Mises en valeur (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de mise en valeur	Éliminées (kg/hab.)
Agrégats*	**295 696**	**18 252**	**313 948**	**94,2 %**	**28,3**	**347 602**	**21 456**	**369 058**	**94,2 %**	**32,2**
Non-agrégats	**103 418**	**87 997**	**191 415**	**54,0 %**	**136,7**	**147 251**	**64 842**	**212 092**	**69,4 %**	**97,3**
Bois de construction	84 062	7 566	91 628	91,7 %	11,7	77 525	8 139	85 663	90,5 %	12,2
Gypse	781	3 381	4 162	18,8 %	5,3	4 569	10 993	15 562	29,4 %	16,5
Bardeaux d'asphalte	2 526	2 943	5 469	46,2 %	4,6	11 546	7 971	19 517	59,2 %	12,0
Autres (céramique, plastique, etc.)	16 049	74 107	90 156	17,8 %	115,1	53 611	37 738	91 350	58,7 %	56,7
Total CRD	**399 114**	**106 249**	**505 363**	**79,0 %**	**165,0**	**494 853**	**86 298**	**581 150**	**85,2 %**	**129,6**

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur. .
*À noter qu'une certaine quantité des Agrégats (matériaux secs et béton, brique, asphalte et pierre) sont utilisés en recouvrement journalier et pour d'autres usages dans les LET. Dans le présent inventaire, ces activités ont été considérées comme étant de la mise en valeur.

De manière générale, le **tableau 27** montre que les matières éliminées sont à la baisse. Les différences observées se justifient par l'utilisation de l'outil de RECYC-QUÉBEC mis à jour en 2020 avec les résultats du portrait CRD de 2018 de RECYC-QUÉBEC.

- **Agrégats :** légère augmentation des quantités éliminées (+3,9 kg/hab.).
- **Bois de construction :** baisse du taux de mise en valeur de 1,2 % et hausse des quantités éliminées de 0,5 kg/hab.
- **Gypse :** augmentation de la génération avec une hausse de la mise en valeur de 10,6 %. Par ailleurs, on note une augmentation des quantités éliminées de 11,3 kg/hab.
- **Bardeaux d'asphalte :** augmentation de la mise en valeur de 13 %. Par ailleurs, les quantités éliminées ont subi une hausse de 7,4 kg/hab.
- **Global :** baisse des quantités éliminées par habitant et hausse du taux de mise en valeur. On observe une augmentation des quantités générées de 75 787 t, soit de 15 %.

INVENTAIRE GLOBAL DES QUANTITÉS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

BILAN GLOBAL

Pour le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), un total de 958 296 t de matières résiduelles a été généré en 2019. Le **tableau 28** présente les quantités, selon leur mode de traitement, par secteur. Le secteur CRD a généré le plus de matières avec 372 789 t (dont 288 716 t provenant de l'**étude A2**, 75 427 t de matériaux secs provenant des déclarations des installations, les quantités restantes proviennent de l'**étude A1**).

Tableau 28 – Quantités générées de matières résiduelles par secteur sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) – 2019

Secteurs	Mises en valeur (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux global de mise en valeur
Résidentiel	110 118	156 869	266 987	41,2 %
ICI	116 052	202 468	318 520	36,4 %
CRD	280 698	92 091	372 789	75,3 %
Total	**506 869**	**451 427**	**958 296**	**52,9 %**

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

Le secteur CRD apparait avec le plus haut taux de mise en valeur, avec 75,3 % des matières générées qui sont mises en valeur (recyclées ou valorisées).

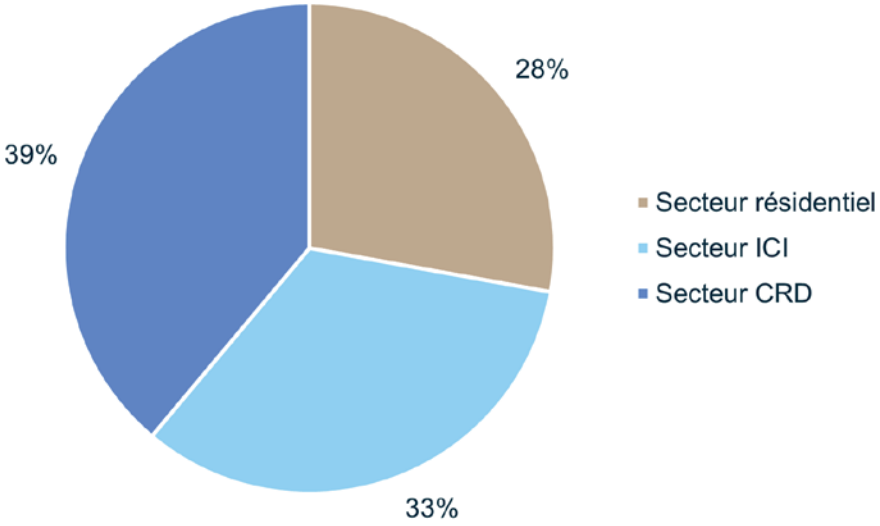
Globalement, le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) a généré

958 296 t
de matières résiduelles en 2019

52,9 %
Taux de mise en valeur des matières résiduelles générées sur le territoire en considérant les secteurs résidentiel, ICI et CRD

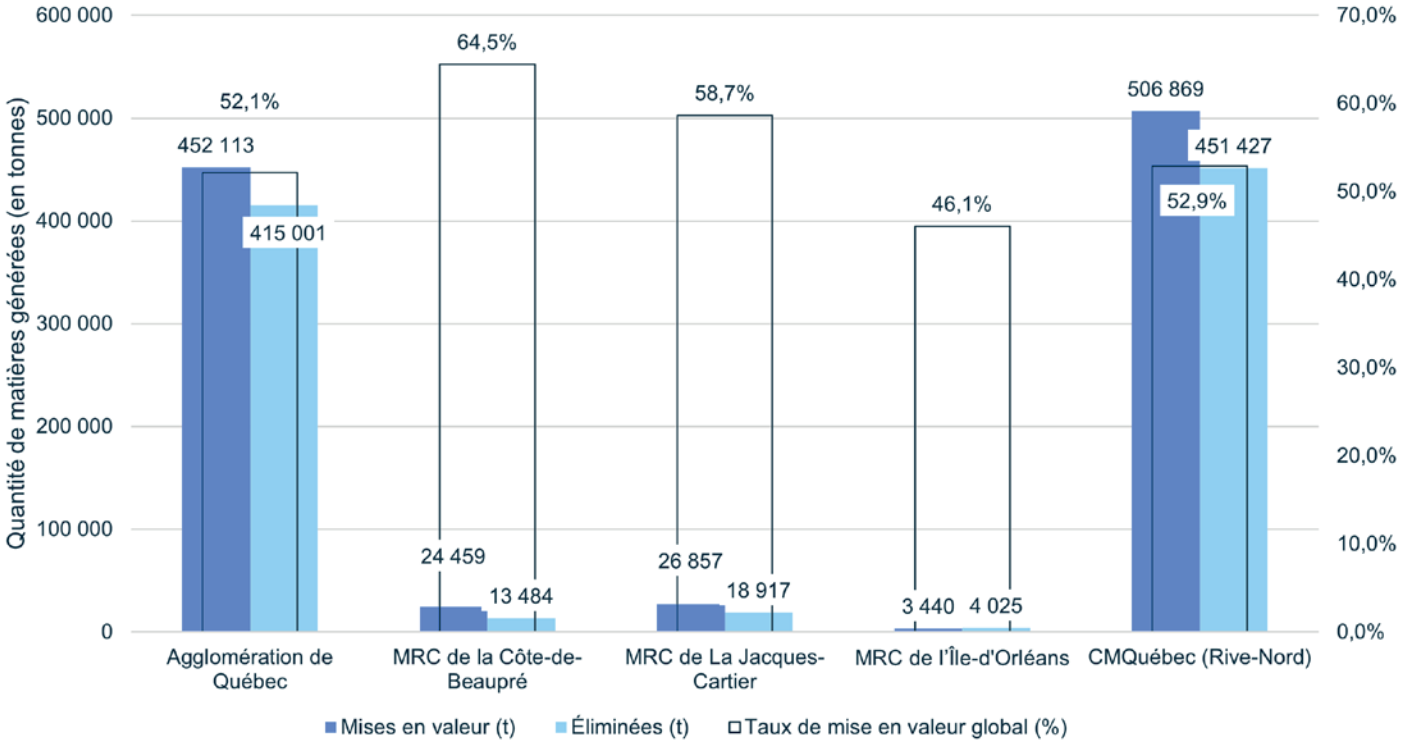
La **figure 16** représente la répartition de la génération des matières résiduelles sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord). On note peu d'écart entre les secteurs. Le secteur CRD prédomine avec 39 %.

Figure 16 – Répartition des quantités de matières résiduelles générées sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019



La **figure 17** présente les taux globaux de mise en valeur par composante de la CMQuébec. Les résultats détaillés sont présentés à l'**annexe E**.

Figure 17 – Quantités de matières résiduelles générées sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), 2019



Le **tableau 29** accompagne la **figure 17** et résume les quantités de matières résiduelles produites par composante. Les taux de mise en valeur varient entre 46,1 % et 64,5 % selon les composantes. Les écarts entre les taux de mise en valeur s'expliquent par les différences entre les services de gestion des matières résiduelles des composantes. Les détails pour chaque secteur sont présentés dans les sections qui y sont dédiées (résidentiel, ICI et CRD). Il est à noter que les principales différences se situent au niveau des matières recyclables et des matières organiques (notamment les boues municipales et d'installations septiques – voir **annexe E**, **tableaux 1 à 4**). Les taux de mise en valeur des matières recyclables varient entre 48,8 % et 68,4 %, et ceux des matières organiques varient entre 41,5 % et 65,3 %. Les résidus agroalimentaires ainsi que les boues viennent augmenter les taux de mise en valeur des matières organiques. En excluant ces catégories, les taux de mise en valeur varient entre 19 % et 54 %.

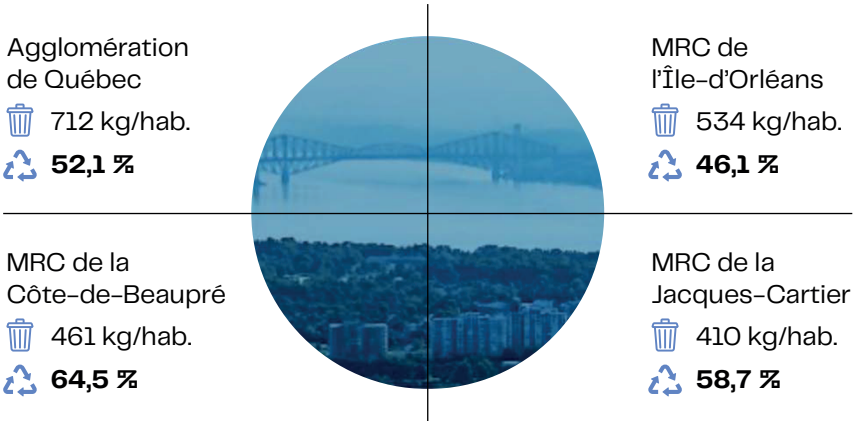
Tableau 29 – Quantités générées de matières résiduelles sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), tous secteurs confondus – 2019

Composantes	Mises en valeur (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux global de mise en valeur
Agglomération de Québec	452 113	415 001	867 113	52,1 %
MRC de La Côte-de-Beaupré	24 459	13 484	37 943	64,5 %
MRC de La Jacques-Cartier	26 857	18 917	45 775	58,7 %
MRC de L'Île-d'Orléans	3 440	4 025	7 465	46,1 %
CMQuébec (Rive-Nord)	**506 869**	**451 427**	**958 296**	**52,9 %**

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

La majorité des quantités de matières résiduelles est générée par l'agglomération de Québec, puisque celle-ci génère près de 91 % des matières résiduelles de la CMQuébec (Rive-Nord).

Figure 18 – Résultats globaux des composantes



Le **tableau 30** accompagne la **figure 18** et résume les quantités de matières résiduelles éliminées par habitant et les taux de mise en valeur par composante. Les quantités de matières éliminées varient entre 712 kg/hab. et 410 kg/hab. selon les composantes.

Tableau 30 – Quantités de matières éliminées, mises en valeur et générées par habitant sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), 2019

Composantes	Éliminées (kg/hab.)	Mises en valeur (kg/hab.)	Générées (kg/hab.)
Agglomération de Québec	712	775	1 487
MRC de La Côte-de-Beaupré	461	836	1 297
MRC de La Jacques-Cartier	410	582	991
MRC de L'Île-d'Orléans	534	456	991
CMQuébec (Rive-Nord)	**678**	**761**	**1 439**

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

Les quantités générées par habitant sont plus élevées que la moyenne de la CMQuébec (Rive-Nord) pour l'agglomération de Québec et la MRC de La Côte-de-Beaupré. La MRC de La Côte-de-Beaupré présente les quantités mises en valeur au prorata de la population la plus importante, cela peut être dû aux boues municipales qui sont valorisées de manière discontinue (plus de vidange des étangs municipaux en 2019).

Le **tableau 31** présente une comparaison des quantités éliminées inventoriées avec les données d'élimination du MELCC. Il est possible de remarquer que la différence observée augmente en fonction de la difficulté à obtenir des informations détaillées (notamment pour les secteurs ICI et CRD). Au total, tous secteurs confondus, une différence nette de 98 073 t est observée avec les données d'élimination du MELCC. Cet écart relatif de 27,7 % s'explique par la méthodologie utilisée par le MELCC pour compiler les données d'élimination. L'écart est jugé acceptable (près de 25 %), et permet de vérifier que les quantités éliminées répertoriées dans l'inventaire ne sont pas sous-estimées.

Tableau 31 – Comparaison des quantités éliminées avec les données d'élimination du MELCC – 2019

Composantes	Résidentiel		ICI		CRD		Total	
	Inventaire	MELCC	Inventaire	MELCC	Inventaire	MELCC	Inventaire	MELCC
Agglomération de Québec	139 405	124 038	192 711	159 566	82 884	39 145	415 001	322 749
MRC de La Côte-de-Beaupré	6 281	11 306	3 157	815	4 046	366	13 484	12 487
MRC de La Jacques-Cartier	8 824	9 717	5 510	5 618	4 584	228	18 917	15 563
MRC de L'Île-d'Orléans	2 358	1 636	1 090	919	577	0	4 025	2 555
CMQuébec (Rive-Nord)	**156 869**	**146 697**	**202 468**	**166 918**	**92 091**	**39 739**	**451 427**	**353 354**
Différence observée	*-10 172*		*-35 550*		*-52 352*		*-98 073*	

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

BILAN DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ACHEMINÉES AUX ÉCOCENTRES

Les quantités de matières résiduelles acheminées aux écocentres présents sur le territoire de la CMQuébec sont incluses dans les inventaires globaux des secteurs résidentiels et CRD en fonction des types de matières collectées. Il est à noter que les quantités présentées ci-après sont basées sur une estimation visuelle des volumes (convertie en tonne selon la densité moyenne des matières). Les écocentres ont permis de collecter environ 51 579 t.

Les cinq écocentres de l'agglomération de Québec (desservant notamment la MRC de L'Île-d'Orléans, et certaines municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier) représentent 92 % des quantités totales de matières résiduelles acheminées, avec 47 242 t en 2019. La majorité de la fréquentation des écocentres de l'agglomération de Québec provient de l'agglomération (plus de 99,7 % des visites). L'événement « Méga recyclage » (écocentre mobile) est organisé une fois par année sur le territoire de la MRC de L'Île-d'Orléans. Les quantités récupérées lors de cet événement sont négligeables, par rapport aux quantités collectées par les écocentres de l'agglomération de Québec.

La MRC de La Côte-de-Beaupré dispose d'un réseau de six écocentres, ce qui représente 5 % des quantités totales de matières résiduelles acheminées à ce type d'installation, avec 2 643 t en 2019. Pour la MRC de La Jacques-Cartier, deux écocentres majeurs sont considérés, à savoir l'écocentre de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ouvert en juillet 2019 et celui de Stoneham-et-Tewkesbury. L'écocentre de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est réservé aux municipalités membres de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (à savoir Shannon, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Fossambault-sur-le-Lac, Lac-Saint-Joseph). Les municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier organisent des collectes ponctuelles 1 à 2 fois par année pour les matières dangereuses afin de contrer l'absence d'un écocentre sur leur territoire.

Le **tableau 32** présente le portrait des matières résiduelles collectées par le réseau d'écocentres de la CMQuébec. Les taux de mise en valeur correspondent aux taux de mise en valeur déclarés par l'écocentre.

Tableau 32 – Inventaire des matières résiduelles acheminées aux écocentres du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019

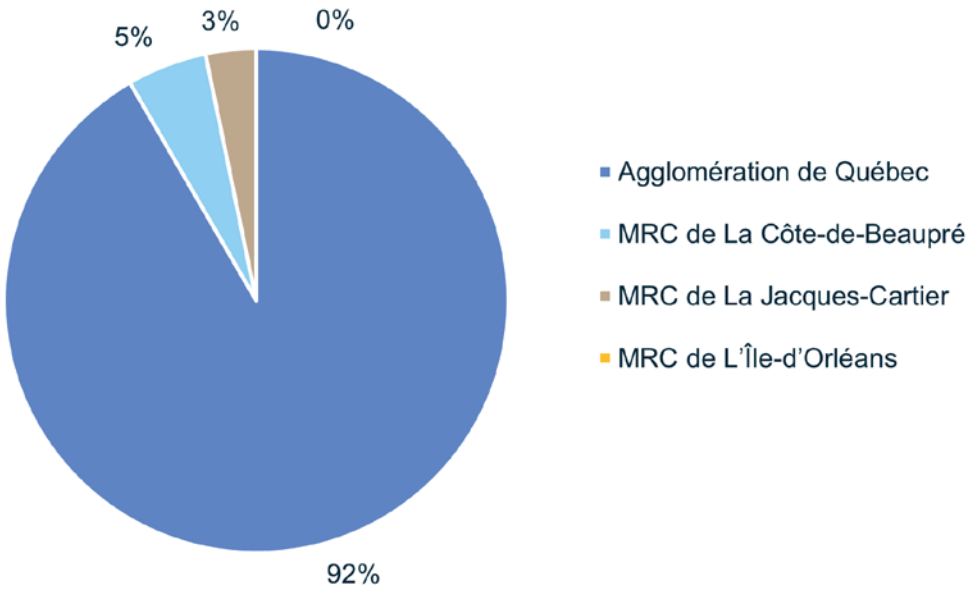
Type de matières résiduelles	Mises en valeur (t)	Éliminées (t)	Reçues (t)	Taux de mise en valeur
Résidus domestiques dangereux (RDD)	**1 597**	**0**	**1 597**	**100 %**
Huiles et peintures	521	0	521	100 %
Matériel électronique	710	0	710	100 %
Bonbonnes de propane	1	0	1	100 %
Batteries	4	0	4	100 %
Autres produits dangereux	361	0	361	100 %
Encombrants	**8 361**	**1 535**	**9 896**	**84 %**
Métalliques	2 221	0	2 221	100 %
Non métalliques	6 140	1 535	7 675	80 %
Résidus CRD	**24 382**	**5 276**	**29 658**	**82 %**
Agrégats	20 567	5 142	25 709	
Matériau granulaire (béton, asphalte, etc.)	4 437	1 109	5 546	80 %
Matériaux secs divers	16 130	4 033	20 163	80 %
Non-agrégats	3 815	134	3 949	
Bois de construction	3 279	0	3 279	100 %
Bardeaux d'asphalte	536	134	670	80 %
Autres matières	**10 386**	**42**	**10 427**	**99 %**
Textiles	166	42	208	80 %
Tubulures d'érablières	1	0	1	100 %
Branches et résidus verts	3 548	0	3 548	100 %
Pneus	394	0	394	100 %
Déblais d'excavation/terre	6 277	0	6 277	100 %
TOTAL – CMQuébec (Rive-Nord)	**44 726**	**6 852**	**51 579**	**87 %**

Le **tableau 33** présente la répartition des matières résiduelles collectées par le réseau d'écocentres de la CMQuébec en fonction des composantes. Il accompagne la **figure 19**. Plus de 92 % des matières résiduelles collectées par les écocentres proviennent de l'agglomération de Québec.

Tableau 33 – Quantités de matières résiduelles collectées par le réseau d'écocentres sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), 2019

Composantes	Mises en valeur (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux global de mise en valeur
Agglomération de Québec	40 937	6 305	47 242	87 %
MRC de La Côte-de-Beaupré	2 264	379	2 643	86 %
MRC de La Jacques-Cartier	1 498	168	1 666	90 %
MRC de L'Île-d'Orléans	2	0	2	100 %
CMQuébec (Rive-Nord)	**44 700**	**6 852**	**51 553**	**87 %**

Figure 19 – Répartition des quantités de matières résiduelles collectées sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019



BILAN GLOBAL PAR TYPE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le **tableau 34** présente le bilan global des matières résiduelles sur le territoire de la CMQuébec pour l'année 2019. On constate qu'une grande partie des matières générées est encore éliminée, soit 47 % des matières générées sur le territoire. Les résultats sont présentés par composante à l'**annexe E**.

Les matières qui sont majoritairement éliminées sont :

- **Matières recyclables :** le papier/carton est le plus éliminé des matières recyclables avec plus de 65 kg/hab.

  L'**étude A1** a montré la forte présence de papier/carton dans les bacs à ordures résidentiels et en provenance du secteur ICI. Cela reflète les mauvaises habitudes et comportements des citoyens et des employés.

- **Matières organiques :** les résidus alimentaires représentent plus de 117 kg/hab.

  Le développement futur d'une collecte des matières organiques (et de son installation de traitement) ainsi que la mise en place de composteurs domestiques et communautaires permettront d'améliorer la mise en valeur des résidus alimentaires.

- **Boues :** il reste encore plus de 79 kg/hab. de boues qui sont éliminées sur le territoire.

  Une grande partie des boues résidentielles sont éliminées à l'incinérateur de la Ville de Québec. La future installation de biométhanisation permettra de réduire les quantités éliminées par habitant. Le maintien des efforts des municipalités locales ainsi que des entreprises permettra de conserver et d'améliorer la gestion de ces résidus.

- **Résidus CRD :** les résidus CRD représentent 138 kg/hab.

  Les efforts du secteur CRD doivent être maintenus et renforcés afin de réduire les quantités éliminées.

- **Résidus ultimes :** les résidus ultimes représentent 54 kg/hab.

  Le bannissement de certains produits à usage unique et la promotion de comportements écoresponsables pourraient être des solutions afin de réduire les quantités éliminées. Par ailleurs, une caractérisation de ces résidus permettrait de mieux cibler les matières problématiques afin de poser des gestes efficaces.

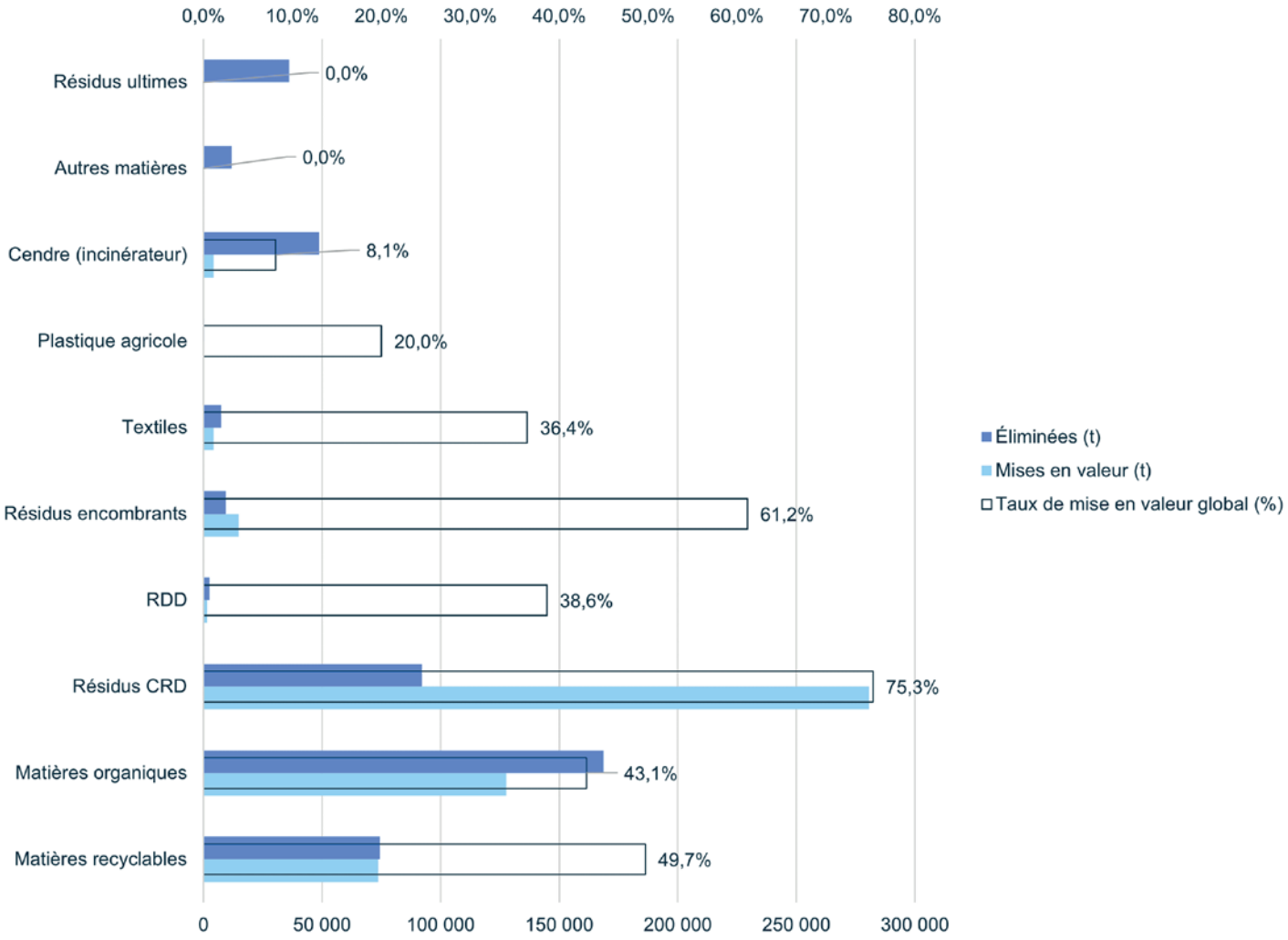
Tableau 34 – Quantités totales de matières résiduelles générées sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 par type de matières

	Mises en valeur (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de mise en valeur	Éliminées (kg/hab)
Matières recyclables	**73 481**	**74 417**	**147 898**	**49,7 %**	**112**
Papier et carton	42 459	43 354	85 813	49,5 %	65,09
Métal	4 405	7 673	12 077	36,5 %	11,52
Plastique	4 285	17 172	21 456	20,0 %	25,78
Verre	12 878	3 904	16 782	76,7 %	5,86
Rejet centre de tri	9 454	2 314	11 768	80,3 %	3,47
Matières organiques	**127 628**	**168 675**	**296 303**	**43,1 %**	**253**
Résidus verts	38 098	16 678	54 776	69,6 %	25,04
Résidus alimentaires	845	78 300	79 145	1,1 %	117,55
Autres résidus organiques	824	16 901	17 725	4,7 %	25,37
Résidus agroalimentaires	47 172	2 077	49 249	95,8 %	3,12
Boues	40 689	52 975	93 664	43,4 %	79,53
Rejet installation	0	1 743	1 743	0,0 %	2,62
Résidus CRD	**280 698**	**92 091**	**372 789**	**75,3 %**	**138**
Agrégats****	120 325	34 550	154 876	77,7 %	51,87
Bois de construction	114 779	18 588	133 367	86,1 %	27,91
Gypse	2 388	8 356	10 744	22,2 %	12,55
Bardeaux d'asphalte	11 724	6 170	17 894	65,5 %	9,26
Autres	2 605	16 461	19 066	13,7 %	24,71
Papier/Carton	8 250	4 570	12 821	64,4 %	6,86
Métal	17 586	1 147	18 734	93,9 %	1,72
Plastique	3 040	2 247	5 287	57,5 %	3,37
RDD	**1 587**	**2 523**	**4 110**	**38,6 %**	**3,8**
Hors REP (écocentre)	1 587	2 523	4 110	38,6 %	3,8
Sous REP*	10 152	0	10 152	100,0 %	0,0
Résidus encombrants, RDD et autres	**23 474**	**113 722**	**137 196**	**17,1 %**	**171**
Résidus encombrants	14 866	9 438	24 304	61,2 %	14,17
Textiles	4 263	7 447	11 710	36,4 %	11,18
Plastique agricole	70	281	351	20,0 %	0,42
Cendre (incinérateur)**	4 275	48 626	52 901	8,1 %	73,00
Autres matières***	0	11 807	11 807	0,0 %	17,73
Résidus ultimes	0	36 123	36 123	0,0 %	54,23
TOTAL	**506 869**	**451 427**	**958 296**	**52,9 %**	**678**

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.
* Non comptabilisés dans le bilan puisque les informations accessibles sont partielles.
** Les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées dans l'inventaire 2019 afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considéré comme mise en valeur et une autre partie comme éliminée. Les cendres considérées comme mises en valeur représentent les mâchefers valorisés. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. En effet, les cendres utilisées en recouvrement journalier ont été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire.
*** Les autres matières comprennent les liquides, et produits à usage unique, les plastiques PLA, les matières sans aucun débouché de valorisation au Québec.
**** À noter qu'une certaine quantité des Agrégats (matériaux secs et béton, brique, asphalte et pierre) sont utilisés en recouvrement journalier et pour d'autres usages dans les LET. Dans le présent inventaire, ces activités ont été considérées comme étant de la mise en valeur.

La **figure 20** illustre le taux de mise en valeur global par type de matières résiduelles. Les résidus CRD représentent le plus haut taux de mise en valeur du territoire. Ceci s'explique par la considération de la quantité des agrégats utilisés en recouvrement journalier ou pour tout autre usage dans les LET comme étant de la mise en valeur. Les résidus agroalimentaires ont le plus fort taux de mise en valeur dans la catégorie matière organique. Ce taux s'explique par un recyclage sur place (compostage principalement) des résidus agroalimentaires par l'industrie. Il est à noter que les rejets du centre de tri des matières recyclables sont valorisés à plus de 80 % en tant que matière et qu'une plus faible proportion est valorisée énergétiquement.

Figure 20 – Taux de mise en valeur par catégories de matières résiduelles générées sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), 2019



Plus spécifiquement, le **tableau 35** présente un constat de la situation actuelle avec les objectifs gouvernementaux (les objectifs du Plan d'action québécois de gestion des matières résiduelles 2019-2024 et la Stratégie de valorisation des matières organiques). Les objectifs spécifiques du PMGMR n'ont pas été atteints. Ces objectifs sont basés sur le constat de la situation de 2013 réalisé avec une méthodologie différente de celle de 2019. Le contexte et la méthodologie qui encadrent les objectifs fixés en 2013, lors de la révision du PMGMR, étaient bien différents du contexte et de la méthodologie de 2019. Cela peut justifier la non-atteinte des objectifs du PMGMR.

Par ailleurs, il est possible de constater une amélioration de la gestion des matières résiduelles sur le territoire. Cette amélioration est d'autant plus remarquable puisque les estimations réalisées en 2013 étaient plus larges. Le constat réalisé en 2019 se base sur des données réelles et peut servir comme état de référence pour le suivi de la performance du système de gestion. On observe notamment une baisse des quantités éliminées de 215 kg/hab., ce qui est supérieur à la baisse prévue par les objectifs gouvernementaux entre 2019 et 2024. Le taux de mise en valeur des matières organiques est en progression, alors qu'une faible partie du territoire est desservie par une collecte des matières organiques (bac brun). La baisse du taux de mise en valeur des matières recyclables est le point négatif qui devra être amélioré dans les années futures.

Tableau 35 – Comparaison des résultats de la CMQuébec par rapport aux objectifs gouvernementaux

	Objectifs gouvernementaux	Situation en 2013 (selon l'inventaire des MR du PMGMR 2016-2021)	Objectifs spécifiques pour la CMQuébec (PMGMR 2016-2021)	Situation en 2019 (selon l'inventaire des MR)
Quantité de matières éliminées	525 kg/hab./an	893 kg/hab./an	602 kg/hab./an	678 kg/hab./an
Taux de matières organiques putrescibles valorisées[8]	60 %	18 %	62 %	26,2 %
Taux de matières organiques valorisées visées par la SVMO[8]	70 %	29 %	62 %	43,1 %
Taux de matières recyclables récupérées	75 %	55 %	70 %	49,7 %
Taux de résidus CRD récupérés	70 %	83 %	89 %	75,3 %
Taux des RDD et des autres résidus récupérés	N/A	35 %	51 %	RDD : 38,6 % Autres : 17,3 %

Les objectifs gouvernementaux spécifiques à la SVMO sont :

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025;
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025;
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée[8] par la SVMO en 2030.

Ces objectifs ne sont pas atteints puisque la majorité du territoire ne dispose pas d'un service de gestion des matières organiques. La future usine de biométhanisation de la Ville de Québec permettra d'offrir le traitement des boues à compter de 2021 et celui des matières organiques à partir de 2022.

8 Les matières organiques visées par la SVMO incluent le papier/carton, le bois, les résidus verts et alimentaires, ainsi que les boues. L'objectif de 60 % du Plan d'action 2019-2024 vise uniquement les matières organiques putrescibles (résidus verts, alimentaires et autres matières compostables ou biométhanisables).

Annexe A

Méthodologies et sources des données utilisées dans l'inventaire

Agglomération de Québec – secteur résidentiel

Éléments évalués	Sources de données	Estimé	Mesuré
Ordures ménagères (collecte des ordures ménagères)			
Installation prise en compte	Incinérateur et LET		
Quantité éliminée	**Incinérateur de la Ville de Québec :** Les données sont séparées par arrondissement. Le territoire de la ville de Québec est inclus dans le total. Total de 101 949 t pour l'agglomération de Québec. **LET de la Ville de Québec :** Le secteur résidentiel correspond à 75 % des déchets domestiques et commerciaux. Les données sont séparées par arrondissement. Total de 24,86 t pour l'agglomération de Québec. Source : communication avec les installations.		X
Composition des matières résiduelles éliminées	Utilisation de la ventilation provenant de l'étude A1 – Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec (étude 2020-2021). Extrapolation en fonction de la densité nette des composantes : – Basse densité urbaine appliquée à L'Ancienne-Lorette, et aux arrondissements Les Rivières, Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, Charlesbourg, Beauport, La Haute-Saint-Charles – Basse densité rurale appliquée à Saint-Augustin-de-Desmaures – Haute densité urbaine appliquée à l'arrondissement La Cité-Limoilou La ventilation a été appliquée aux quantités éliminées déclarées par les installations en soustrayant les quantités de cendres produites par l'incinérateur. En effet, les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considérée comme éliminée. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. En effet, les cendres utilisées en recouvrement journalier ont été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire. Source : résultats de l'étude A1.		X
Matières recyclables (collecte sélective)			
Installation prise en compte	Centre de tri, système de consigne		
Quantité récupérée	**Centre de tri :** données de l'agglomération de Québec réparties par arrondissement au prorata de la population. Total de 38 725 t pour l'agglomération de Québec. **Contenants consignés :** fichier de RECYC-QUÉBEC pour les quantités des contenants consignés, répartition au prorata de la population. Les contenants consignés sont inclus dans les matières recyclables. Source : communication avec les installations.		X
Composition des matières recyclables récupérées	**Répartition des matières sortantes du centre de tri :** Papier et carton : 54,91 %; Verre : 16,80 %; Métal : 4,60 %; Plastique : 5,70 %; Rejet valorisé : 14,30 %, Rejet éliminé : 3,10 % Source : communication avec les installations.		X
Quantité éliminée	Prorata des quantités de matières éliminées à l'incinérateur avec la composition des matières éliminées (données d'ordures ménagères, étude A1). Source : résultats de l'étude A1.		X

Agglomération de Québec – secteur résidentiel

Éléments évalués	Sources de données	Estimé	Mesuré
Composition des matières recyclables éliminées (dans la collecte des déchets)	**Étude A1** – Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec (étude 2020-2021) (voir section ordures ménagères pour les extrapolations). Le papier/carton et les contenants multicouches (tétrapak) sont considérés comme papier/carton, les contenants en verre et autres verres sont considérés comme du verre, les emballages de métal, d'aluminium et d'autres métaux sont considérés comme du métal, les plastiques 1 à 7 ainsi que les plastiques souples sont considérés comme plastique. Les proportions de matières recyclables éliminées dans les ordures ménagères varient suivant le secteur : – Basse densité urbaine : 16,53 % – Basse densité rurale : 16,67 % – Haute densité urbaine : 22,70 % Source : résultats de l'étude A1.		X
Matières organiques			
Installation prise en compte	Installation de traitement, écocentre, composteur communautaire, composteur domestique		
Quantité récupérée	**Installation de traitement :** Un total de 19 959 t est attribuable à l'agglomération de Québec. **Collecte des branches et résidus verts :** 3 677,57 t au total pour l'agglomération de Québec. Les données des branches provenant des écocentres sont également prises en compte dans les quantités présentées. **Composteur communautaire :** Il est estimé que les 21 sites permettent la mise en valeur de 40 t de résidus alimentaires par année (d'après la Ville de Québec). **Composteur domestique :** D'après un sondage de la Ville de Québec, 13 % des résidents sondés ont indiqué pratiquer le compostage domestique ou vermicompostage (sondage effectué auprès de 275 000 portes avec 25 % correspondant à des immeubles de 10 logements et plus), cela correspond à 35 750 composteurs pour l'ensemble de l'Agglomération. D'après RECYC-QUÉBEC, il est estimé qu'un composteur domestique permet de valoriser en moyenne 100 kg par année. Un total de 3 575 t de matières organiques est donc considéré pour l'agglomération de Québec (cette donnée n'est pas comptabilisée dans le bilan global puisque l'information est partielle sur le territoire de la CMQuébec). **Herbicyclage :** D'après une étude de la Ville de Québec, l'herbicylage serait pratiqué et les quantités réduites à la source s'élèvent à 59 kg par bâtiment (soit 109,4 kg par unité d'occupation), ce qui fait un total de 9 046 t (pour 283 631 unités d'occupation en 2020). **Taux de rejet des installations :** Qualité passable d'après les informations des installations de traitement. On fait l'hypothèse que le taux de contamination est de 6 %. Source : communication avec les installations et avec la Ville de Québec.		X
Composition des matières organiques récupérées	Utilisation de la ventilation du bac brun proposé par l'outil de RECYC-QUÉBEC pour séparer les quantités de matières organiques par type lorsque l'information est non disponible : – Résidus verts : 71 % – Résidus alimentaires : 16 % – Autres résidus organiques : 13 % Source : outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC.	X	
Quantité éliminée	Prorata des quantités de matières éliminés à l'incinérateur avec la composition des matières éliminée. Pour les résidus alimentaires, les quantités éliminées ont été estimées en soustrayant des quantités mises en valeur les quantités générées proposées par l'outil d'inventaire. Les paramètres de l'outil qui ont été utilisés pour estimer la génération des résidus alimentaires sont les suivants : – Multilogement (10 et +, incluant condominium) : 113 kg/u.o. – Plex (2 à 9 logements) : 145 kg/u.o – Unifamiliale (incluant les chalets) : 204 kg/u.o. Source : outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC.	X	
Composition des matières organiques éliminées (dans la collecte des déchets)	Les résidus de table (catégorie 18) sont considérés comme résidus alimentaires, les résidus de jardin (catégorie 19) comme résidus verts, les autres matières compostables (catégorie 20) comme autres résidus. Les proportions de matières organiques éliminées dans les ordures ménagères varient suivant le secteur : – Basse densité urbaine : 48,73 % – Basse densité rurale : 39,52 % – Haute densité urbaine : 35,49 % Source : résultats de l'étude A1.		X

Agglomération de Québec – secteur résidentiel

Éléments évalués	Sources de données	Estimé	Mesuré
Boues municipales et installations septiques			
Installation prise en compte	Incinérateur		
Quantité récupérée	Aucune information, l'ensemble des boues sont traitées par la station de traitement des eaux usées de la Ville de Québec (STEP), puis les boues générées sont acheminées à l'incinérateur.		
Quantité éliminée	**Incinérateur :** Les données sont séparées par composante au prorata de leur population respective (20 411 t au total, pour lesquelles on a déduit les quantités connues des autres composantes). (Hypothèse de 20 % de siccité). Après déduction des quantités pouvant être attribuables aux autres composantes, il est estimé que l'agglomération de Québec élimine 19 370 t de boues (à une siccité de 20 %). Source : communication avec les installations.		X
Encombrants			
Installation prise en compte	Installations de traitement, ferrailleurs et recycleurs, écocentre, collecte des encombrants		
Quantité récupérée	**Installation de traitement/collecte des encombrants :** 8 534 t au total pour l'agglomération de Québec. Les données sont séparées par composante. On considère que les encombrants récupérés sont non métalliques. **Écocentre :** 7 675 t d'encombrants non métalliques (estimation visuelle du volume, converti en t) et 1 882 t de métaux. Les données ne sont pas séparées par composante. Séparation des métaux au prorata de la population (99,7 % de la fréquentation provient de l'agglomération de Québec). **Ferrailleurs et recycleurs :** Collecte des encombrants avec halocarbures, 6 997 578 livres (ferreux) et 1 169 085 livres (non ferreux), répartis au prorata selon la population de chacune des composantes. Cela fait un total de 3 243 t pour l'agglomération de Québec. Source : communication avec les installations et avec la Ville de Québec.		X
Composition des matières récupérées	Encombrants sans halocarbure, non métalliques : 8 534 t au total pour l'agglomération de Québec. Métaux : 1 882 t (écocentre) et 3 243 t (ferrailleur/recycleur) Source : communication avec les installations et avec la Ville de Québec.		X
Quantité éliminée	**LET :** Total de 13 361,98 t d'encombrants pour le territoire de la ville de Québec (réparties sur les arrondissements au prorata de la population), correspond aux encombrants collectés et éliminés au LET. **Incinérateur :** Étude A1 – Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec (étude 2020-2021). Catégorie 27 Encombrants : principalement des petits encombrants en plastique (siège bébé, pompe, aspirateur). Source : communication avec les installations et résultat de l'étude A1.		X
Composition des matières éliminées	Utilisation des taux d'élimination des installations et de la caractérisation des matières résiduelles de l'incinérateur (catégorie 27). Hypothèse : Seulement les encombrants non métalliques sont éliminés. Selon l'étude A1, les proportions d'encombrant éliminées dans les ordures ménagères varient suivant le secteur : – Basse densité urbaine : 1,81 % – Basse densité rurale : 3,32 % – Haute densité urbaine : 3,36 % Source : résultat de l'étude A1.		X

Agglomération de Québec – secteur résidentiel

Éléments évalués	Sources de données	Estimé	Mesuré
Résidus domestiques dangereux (RDD)			
Installation	Écocentres, Éco-Peinture, Recyc-Fluo, Appel à Recycler, SOGHU		
Quantité récupérée	**Écocentres :** – Résidus domestiques dangereux : 311 t – Huiles et peintures : 509 t – Matériel informatique et électronique : 634 t. 99,7 % de la fréquentation provient de l'agglomération de Québec, ensemble des matières réparties au prorata de la population de l'agglomération. **Écocentres mobiles :** 12,3 t de RDD collectées, et 12,6 t de métaux/TIC collectées pour l'année 2019, d'après la Ville de Québec (8 journées). **Recyc-Fluo :** Québec et ses arrondissements (6,78 t) répartis au prorata de la population, L'Ancienne-Lorette (1,71 t). **Éco-Peinture :** Total (peinture 547,9 t et aérosol 4,0 t) réparti au prorata de la population. **Appel à Recycler :** 0,52 t pour l'agglomération de Québec répartie au prorata de la population **SOGHU :** Rapport annuel 2019, 7 207 m^3 d'huiles (900 kg/m^3 soit 6 486 t), 501 t de filtres, 340 t de contenants d'huile, 17 t de contenants de glycol et 219 m^3 de glycol (1100 kg/m^3, soit 241 t) pour l'agglomération de Québec, répartis au prorata de la population. Source : communication avec les installations et avec la Ville de Québec.		X
Quantité éliminée	Étude A1 – Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec (étude 2020-2021) (catégorie 25 RDD et REP (non TIC) et catégorie 24 TIC). Selon l'étude A1, les proportions de RDD éliminés dans les ordures ménagères varient suivant le secteur : – Basse densité urbaine : 2,71 % – Basse densité rurale : 3,63 % – Haute densité urbaine : 0,85 % Source : résultat de l'étude A1.		X
Textiles			
Quantité récupérée	Aucune donnée pour les écocentres. Utilisation du taux de mise en valeur de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC (6,4 kg/hab.). Source : outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC.	X	
Quantité éliminée	Étude A1 – Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec (étude 2020-2021) (Catégorie 21 Textiles). Selon l'étude A1, les proportions de textiles éliminées dans les ordures ménagères varient suivant le secteur : – Basse densité urbaine : 6,10 % – Basse densité rurale : 9,55 % – Haute densité urbaine : 12,64 % Source : résultat de l'étude A1.		X
Rejets des installations de traitement			
Installation de traitement	Incinérateur, LET et centre de tri		

Agglomération de Québec – secteur résidentiel

Éléments évalués	Sources de données	Estimé	Mesuré
Quantité éliminée	Les rejets sont inclus dans le volet élimination pour chaque type de matières résiduelles. **Incinérateur de Québec :** Rejets de la station d'épuration de la Ville de Québec (STEP). Les données sont séparées par composante au prorata des quantités de boues envoyées aux stations d'épuration. (1 151,9 t au total). Rejet de boues provenant de l'incinérateur, 8 338,34 t pour l'ensemble de l'agglomération de Québec. Les données sont séparées par composante au prorata des quantités de boues envoyées aux stations d'épuration. **Centre de tri de matières recyclables** : 1 632,17 t pour l'ensemble des composantes. Les données sont séparées par composante au prorata des quantités envoyées au centre de tri. **LET :** Rejet de cendres de l'incinérateur de la Ville de Québec : 48 626 t pour l'ensemble des matières incinérées. Attribution de 51 % au secteur résidentiel. Les données sont réparties par composante au prorata des quantités d'ordures ménagères acheminées à l'incinérateur. Une partie des résidus de cendre est valorisée, cela permet d'extraire les mâchefers (métal) présents dans les cendres d'incinération, ce qui correspond à un total de 2 083 t pour l'agglomération de Québec. À noter que les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées dans l'inventaire 2019 afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considérée comme mise en valeur et une autre partie comme éliminée. Les cendres considérées comme mises en valeur représentent les mâchefers valorisés. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. En effet, les cendres utilisées en recouvrement journalier ont été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire. Source : communication avec les installations.		X
Autres matières et résidus ultimes			
Quantité éliminée	Étude A1 – Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec (étude 2020-2021). – Autres matières : Catégorie 28 Liquide, catégorie 16 Plastique #7 PLA – Résidus ultimes : Catégorie 26 Déchets ultimes (particules fines et autres). La ventilation de l'étude A1 a été adaptée pour conserver les quantités éliminées totales déclarées aux installations d'élimination suite à l'utilisation des données de l'outil de RECYC-QUÉBEC pour les résidus alimentaires. Source : résultat de l'étude A1.	X	

MRC de La Côte-de-Beaupré – secteur résidentiel

Éléments évalués	Sources de données	Estimé	Mesuré
Ordures ménagères (collecte des ordures ménagères)			
Installation prise en compte	Incinérateur et LET		
Quantité éliminée	**Incinérateur de la Ville de Québec :** Total de 303,42 t pour l'ensemble de la MRC. **LET de la Ville de Québec :** Le secteur résidentiel correspond à 75 % des déchets domestiques et commerciaux. Total de 1 436,58 t pour la MRC. **Transbordement vers LET en Mauricie :** Résidentiel et ICI : 9 306 t au total pour la MRC, les données sont séparées par composante, séparation ICI/résidentiel selon la déclaration de la MRC (24 % ICI et 76 % résidentiel). Le secteur résidentiel élimine 7 072 t. Source : communication avec les installations.		X
Composition des matières résiduelles éliminées	Utilisation de la ventilation provenant de l'étude A1 – Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec (étude 2020-2021). Extrapolation en fonction de la densité nette des composantes : – Basse densité rurale appliquée à l'ensemble du territoire La ventilation a été appliquée aux quantités éliminées déclarées par les installations en soustrayant les quantités de cendres produites par l'incinérateur. En effet, les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées dans l'inventaire 2019 afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considérée comme mise en valeur et une autre partie comme éliminée. Les cendres considérées comme mises en valeur représentent les mâchefers valorisés. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. En effet, les cendres utilisées en recouvrement journalier ont été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire. Source : résultats de l'étude A1.		X
Matières recyclables (collecte sélective)			
Installation prise en compte	Centre de tri et système de consigne		
Quantité récupérée	**Centre de tri :** Données séparées par composante, total de 2 244 t pour la MRC **Contenants consignés :** Fichier de RECYC-QUÉBEC pour les quantités des contenants consignés, répartition au prorata de la population. Source : communication avec les installations.		X
Composition des matières recyclables récupérées	**Répartition des matières sortantes du centre de tri :** Papier et carton : 54,91 %; Verre : 16,80 %; Métal : 4,60 %; Plastique : 5,70 %; Rejet valorisé : 14,30 %, Rejet éliminé : 3,10 % Source : communication avec les installations.		X
Quantité éliminée	Prorata des quantités de matières éliminés à l'incinérateur avec la composition des matières éliminées (données d'ordures ménagères voir section au-dessus). Source : résultats de l'étude A1.		X
Composition des matières recyclables éliminées (dans la collecte des déchets)	Étude A1 – Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec (étude 2020-2021) (voir section ordures ménagères pour les extrapolations). Le papier/carton et les contenants multicouches (tétrapak) sont considérés comme papier/carton, les contenants en verre et autres verres sont considérés comme du verre, les emballages de métal, d'aluminium et d'autres métaux sont considérés comme du métal, les plastiques 1 à 7 ainsi que les plastiques souples sont considérés comme plastique. La proportion de matières recyclables éliminées dans les ordures ménagères pour le secteur est de : – Basse densité rurale : 16,67 % Source : résultats de l'étude A1.		X

MRC de La Côte-de-Beaupré – secteur résidentiel

Éléments évalués	Sources de données	Estimé	Mesuré
Matières organiques			
Installation prise en compte	Installation de traitement		
Quantité récupérée	**Collecte des résidus verts :** 370,34 t récupérées au total pour la MRC, séparées par composante. **Herbicyclage :** Utilisation de l'outil de RECYC-QUÉBEC en considérant que des activités de sensibilisation sont réalisées. **Taux de rejet des installations :** Qualité bonne suivant les données des installations. On fait l'hypothèse que le taux de contamination est de 4 %. Source : communication avec les installations et avec la MRC.	X	X
Composition des matières organiques récupérées	Présence d'une collecte de résidus verts, de feuilles mortes et d'arbres de Noël uniquement. Total pour la MRC : 1,5 t d'arbres de Noël et 368,84 t de résidus verts, séparées par composante. Source : communication avec la MRC.		X
Quantité éliminée	Prorata des quantités de matières éliminées à l'incinérateur avec la composition des matières éliminées (source : étude A1 – Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec (étude 2020-2021). Pour les résidus alimentaires, les quantités éliminées ont été estimées en soustrayant des quantités mises en valeur des quantités générées proposées par l'outil d'inventaire. Les paramètres de l'outil qui ont été utilisés sont les suivants : – Multilogement (10 et +, incluant condominium) : 113 kg/u.o. – Plex (2 à 9 logements) : 145 kg/u.o – Unifamiliale (incluant les chalets) : 204 kg/u.o. Source : outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC.	X	
Composition des matières organiques éliminées (dans la collecte des déchets)	Les résidus de table (catégorie 18) sont considérés comme résidus alimentaires, les résidus de jardin (catégorie 19) comme résidus verts, les autres matières compostables (catégorie 20) comme autres résidus (source : étude A1 – Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec (étude 2020-2021)). La proportion de matières organiques éliminées dans les ordures ménagères pour le secteur est de : – Basse densité rurale : 39,52 % Source : résultats de l'étude A1.		X

Boues municipales et installations septiques

Municipalité	Type d'installation	Mode de gestion	Quantité traitée en 2019
Beaupré	Étangs aérés	Valorisation agricole et compostage	680,9 t (siccité 29,7 %)
Boischatel	Étangs aérés		796,98 t (siccité 31,48 %)
Château-Richer	Étangs aérés		303,62 t (siccité 31,48 %)
L'Ange-Gardien	Étangs aérés		220,65 t (siccité 31,48 %)
Sainte-Anne-de-Beaupré	Étangs aérés		270,9 t (siccité 29,7 %)
Saint-Ferréol-les-Neiges	Étangs aérés		232,2 t (siccité 29,7 %)
Saint-Joachim	Étangs aérés		80,0 t (siccité 29,7 %)
Saint-Tite-des-Caps	n/d		n/d

Source : communication avec la MRC.

MRC de La Côte-de-Beaupré – secteur résidentiel

Éléments évalués	Sources de données	Estimé	Mesuré
Installation septique :			

Municipalité	Installation septique	Mode de gestion	Quantité traitée en 2019
Beaupré	n/d	n/d	n/d
Boischatel	245	Vers incinérateur	248,5 m³ (densité considérée de 1 t/m³, 3,5 % de siccité).
Château-Richer	839	Valorisation agricole ou compostage	Estimation des quantités générées par une fosse sont estimées à 3,4 m³ par fosse (densité considérée de 1 t/m³, 3,5 % de siccité).
L'Ange-Gardien	391	Vers incinérateur	Pas de boues traitées en 2019.
Sainte-Anne-de-Beaupré	15	Vers incinérateur	30 000 gallons, soit 113,5 m³ (densité considérée de 1 t/m³, 3,5 % de siccité).
Saint-Ferréol-les-Neiges	627	Valorisation agricole ou compostage	Estimation des quantités générées par une fosse sont estimées à 3,4 m³ par fosse (densité considérée de 1 t/m³, 3,5 % de siccité).
Saint-Joachim	161	Valorisation agricole ou compostage	Estimation des quantités générées par une fosse sont estimées à 3,4 m³ par fosse (densité considérée de 1 t/m³, 3,5 % de siccité).
Saint-Tite-des-Caps	687	Vers incinérateur	Pas de boues traitées en 2019.

Source : communication avec la MRC.

Encombrants			
Installation prise en compte	Collecte des encombrants (vers installation de traitement) et écocentre		
Quantité récupérée	**Collecte des encombrants :** 964,7 t au total pour la MRC (80 % de valorisation) **Écocentre :** Métaux 261,5 t au total pour la MRC (100 % de valorisation) Source : communication avec les installations et avec la MRC.		X
Composition des matières récupérées	Hypothèse : Les matières collectées sont non métalliques. Les encombrants métalliques proviennent de l'écocentre.	X	
Quantité éliminée	**Collecte des encombrants :** Taux de rejet de 20 % **Incinérateur de la Ville de Québec :** Étude A1 – Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec (étude 2020-2021). Catégorie 27 Encombrants : principalement des petits encombrants en plastique (siège bébé, pompe, aspirateur). Source : communication avec les installations et résultat de l'étude A1.		X
Composition des matières éliminées	Utilisation des taux d'élimination des installations et de la caractérisation des matières résiduelles de l'incinérateur (catégorie 27). Hypothèse : Seulement les encombrants non métalliques sont éliminés. La proportion d'encombrants éliminés dans les ordures ménagères pour le secteur est de : – Basse densité rurale : 3,32 % Source : résultat de l'étude A1.		X

MRC de La Côte-de-Beaupré – secteur résidentiel

Éléments évalués	Sources de données	Estimé	Mesuré
Résidus domestiques dangereux (RDD)			
Installation	Écocentres, Éco-Peinture, Recyc-Fluo, SOGHU		
Quantité récupérée	**Écocentre :** Pour l'ensemble de la MRC, données séparées par écocentre, répartition suivant la population des composantes. – Déchets dangereux : 36,8 t – Matériel électronique : 55,3 t – Batteries : 3,8 t – Bonbonnes de propane : 0,7 t **Recyc-Fluo :** Total (3,74 t) réparti au prorata de la population **Éco-Peinture :** Total (peinture 27,1 t et aérosol 0,28 t) réparti au prorata de la population. **SOGHU :** Rapport annuel 2019, 7 207 m3 d'huiles (900 kg/m3 soit 6 486 t), 501 t de filtres, 340 t de contenants d'huile, 17 t de contenants de glycol et 219 m3 de glycol (1100 kg/m3, soit 241 t) pour l'agglomération de Québec. Les quantités sont transférées en quantités récupérées par habitant de l'agglomération de Québec et sont utilisées pour obtenir les quantités récupérées de la MRC. Source : communication avec les installations et avec la MRC.		X
Quantité éliminée	Étude A1 – Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec (étude 2020-2021) (catégorie 25 RDD et REP (non TIC) et catégorie 24 TIC). La proportion de RDD éliminées dans les ordures ménagères pour le secteur est de : – Basse densité rurale : 3,63 % Source : résultat de l'étude A1.		X
Textiles			
Quantité récupérée	**Écocentre :** Total de 98,7 t à répartir au prorata de la population. Données insuffisantes pour faire un inventaire exhaustif. Utilisation du taux de mise en valeur de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC (6,4 kg/hab.). Source : outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC.	X	
Quantité éliminée	Étude A1- Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec (étude 2020-2021) (catégorie 21 Textiles). La proportion de textiles éliminés dans les ordures ménagères pour le secteur est de : – Basse densité rurale : 9,55 % Source : résultat de l'étude A1.		X
Rejets des installations de traitement			
Installation de traitement	Incinérateur, LET et centre de tri		
Quantité éliminée	Les rejets sont inclus dans le volet élimination des matières résiduelles qui les caractérisent. **Incinérateur de Québec :** Rejets de la station d'épuration de la Ville de Québec. Les données sont séparées par composante au prorata des quantités de boues envoyées aux stations d'épuration. (1 151,9 t au total). **Centre de tri de matières recyclables :** 1 632,17 t pour l'ensemble des composantes. Les données sont séparées par composante au prorata des quantités envoyées au centre de tri. **LET de Québec :** Rejet de cendres de l'incinérateur de la Ville de Québec : 48 626 t pour l'ensemble des matières incinérées. Attribution de 51 % au secteur résidentiel. Les données sont réparties par composante au prorata des quantités d'ordures ménagères acheminées à l'incinérateur. Une partie des résidus de cendres est valorisée, cela permet d'extraire les mâchefers (métal) présents dans les cendres d'incinération. Cela correspond à un total de 6 t pour la MRC. À noter que les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées dans l'inventaire 2019 afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considérée comme mise en valeur et une autre partie comme éliminée. Les cendres considérées comme mises en valeur représentent les mâchefers valorisés. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. En effet, les cendres utilisées en recouvrement journalier ont été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire. Source : communication avec les installations.		X

MRC de La Côte-de-Beaupré – secteur résidentiel

Éléments évalués	Sources de données	Estimé	Mesuré
Autres matières et résidus ultimes			
Quantité éliminée	Étude A1 – Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec (étude 2020-2021). – Autres matières : Catégorie 28 Liquide, Catégorie 16 Plastique #7 PLA – Résidus ultimes : Catégorie 26 Déchets ultimes (particules fines et autres). La ventilation de l'étude A1 a été adaptée pour conserver les quantités éliminées totales déclarées aux installations d'élimination suite à l'utilisation des données de l'outil de RECYC-QUÉBEC pour les résidus alimentaires. Source : résultat de l'étude A1.		X

MRC de La Jacques-Cartier – secteur résidentiel

Éléments évalués	Sources de données	Estimé	Mesuré
Ordures ménagères (collecte des ordures ménagères)			
Installation prise en compte	Incinérateur et LET		
Quantité éliminée	**Incinérateur de la Ville de Québec :** Total de 2 858,75 t pour l'ensemble de la MRC, correspond aux données du Lac-Delage, Sainte-Brigitte-de-Laval, Saint-Gabriel-de-Valcartier et Stoneham-et-Tewkesbury. Le secteur résidentiel correspond à 49 % des déchets domestiques et commerciaux pour les données de Stoneham-et-Tewkesbury. **LET en Mauricie :** Transbordement de 57,52 t pour le Lac-Beauport, et un total de 3 791 t pour les municipalités membres de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Shannon, Fossambault-sur-le-Lac et le Lac-Saint-Joseph). Source : communication avec les installations.		X
Composition des matières résiduelles éliminées	Utilisation de la ventilation provenant de l'étude A1 – Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec (étude 2020-2021). Extrapolation en fonction de la densité nette des composantes : – Basse densité rurale appliquée à l'ensemble du territoire La ventilation a été appliquée aux quantités éliminées déclarées par les installations en soustrayant les quantités de cendres produites par l'incinérateur. En effet, les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées dans l'inventaire 2019 afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considérée comme mise en valeur et une autre partie comme éliminée. Les cendres considérées comme mises en valeur représentent les mâchefers valorisés. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. En effet, les cendres utilisées en recouvrement journalier ont été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire. Source : résultats de l'étude A1.		X
Matières recyclables (collecte sélective)			
Installation prise en compte	Centre de tri et système de consigne		
Quantité récupérée	**Centre de tri :** Total de 2 476 t pour les municipalités non membres de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (Lac-Beauport, Lac-Delage, Sainte-Brigitte-de-Laval, Saint-Gabriel-de-Valcartier, Stoneham-et-Tewkesbury) et 1 415 t pour les municipalités membres (Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Shannon, Fossambault-sur-le-Lac, Lac-Saint-Joseph). **Contenants consignés :** Fichier de RECYC-QUÉBEC pour les quantités des contenants consignés, répartition au prorata de la population. Source : communication avec les installations.		X
Composition des matières recyclables récupérées	**Répartition des matières sortantes du centre de tri utilisé par les municipalités non membres de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf :** Papier et carton : 54,91 %; Verre : 16,80 %; Métal : 4,60 %; Plastique : 5,70 %; Rejet valorisé : 14,30 %, Rejet éliminé : 3,10 % **Répartition des matières sortantes du centre de tri utilisé par les municipalités membres de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf :** Papier et carton : 60,69 %; Verre : 12,69 %; Métal : 2,05 %; Plastique : 7,33 %; Rejet valorisé : 11,15 %, Rejet éliminé : 5,49 % Source : communication avec les installations.		X
Quantité éliminée	Prorata des quantités de matières éliminés à l'incinérateur avec la composition des matières éliminées (données d'ordures ménagères voir section au-dessus). Source : résultats de l'étude A1.		X

MRC de La Jacques-Cartier – secteur résidentiel

Éléments évalués	Sources de données	Estimé	Mesuré
Composition des matières recyclables éliminées (dans la collecte des déchets)	Étude A1 – Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec (étude 2020-2021). Le papier, le carton et les contenants multicouches (tétrapak) sont considérés comme papier/carton, les contenants en verre et autres verres sont considérés comme du verre, les emballages de métal, d'aluminium et d'autres métaux sont considérés comme du métal, les plastiques 1 à 7 ainsi que les plastiques souples sont considérés comme plastique. La proportion de matières recyclables éliminées dans les ordures ménagères pour le secteur est de : – Basse densité rurale : 16,67 % Source : résultats de l'étude A1.		X
Matières organiques			
Installation prise en compte	Installation de traitement et écocentre		
Quantité récupérée	**Installation de traitement :** Pour les municipalités membres de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf : (Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Shannon, Fossambault-sur-le-Lac, Lac-Saint-Joseph), un total de 1 530 t de matières organiques est collecté par le bac brun. Pour les municipalités non membres de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf : **Lac-Beauport :** 770 t de matières organiques (bac brun) et 28 t d'arbres de Noël. **Lac-Delage :** 64,41 t (incluant les résidus alimentaires) (bac brun), 30,77 t de feuilles mortes (résidus verts). **Stoneham-et-Tewkesbury :** 390 t (bac brun) et 52,7 t de résidus verts. **Saint-Gabriel-de-Valcartier :** Aucune collecte, mis à part l'écocentre. **Sainte-Brigitte-de-Laval :** 365,26 t (bac brun) et 52,33 t de résidus verts, 1 à 3 t d'arbres de Noël (donnée de la municipalité). **Écocentre de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier :** 133 t de feuilles et gazon et 177 t de branches. Réparties par municipalité en fonction des visites enregistrées : 13 % des visites Fossambault-sur-le-Lac, 3 % des visites Lac-Saint-Joseph, 13 % Shannon et 71 % Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier. **Herbicyclage :** Utilisation de l'outil de RECYC-QUÉBEC en considérant que des activités de sensibilisation sont réalisées. **Taux de rejet des installations :** Qualité bonne suivant les données des installations. On fait l'hypothèse que le taux de contamination est de 4 %. Source : communication avec les installations et la MRC.		X
Composition des matières organiques récupérées	Utilisation de la ventilation du bac brun proposée par l'outil de RECYC-QUÉBEC pour séparer les quantités de matières organiques par type : – Résidus verts : 71 % – Résidus alimentaires : 16 % – Autres résidus organiques : 13 % Source : outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC.	X	
Quantité éliminée	Prorata des quantités de matières éliminés à l'incinérateur avec la composition des matières éliminée (source : étude A1 – Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec (étude 2020-2021). Pour les résidus alimentaires, les quantités éliminées ont été estimées en soustrayant des quantités mises en valeur des quantités générées proposées par l'outil d'inventaire. Les paramètres de l'outil qui ont été utilisés sont les suivants : – Multilogement (10 et +, incluant condominium) : 113 kg/u.o. – Plex (2 à 9 logements) : 145 kg/u.o – Unifamiliale (incluant les chalets) : 204 kg/u.o. Source : outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC.	X	

MRC de La Jacques-Cartier – secteur résidentiel

Éléments évalués	Sources de données	Estimé	Mesuré
Composition des matières organiques éliminées (dans la collecte des déchets)	Les résidus de table (catégorie 18) sont considérés comme résidus alimentaires, les résidus de jardin (catégorie 19) comme résidus verts, les autres matières compostables (catégorie 20) comme autres résidus Source : étude A1 – Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec (étude 2020-2021). La proportion de matières organiques éliminées dans les ordures ménagères pour le secteur est de : – Basse densité rurale : 39,52 % Source : résultats de l'étude A1.		X

Boues municipales et installations septiques

Municipalité	Type d'installation	Mode de gestion	Quantité traitée en 2019
Fossambault-sur-le-Lac	Étangs aérés	n/d	Pas de boues traitées en 2019
Lac-Beauport	Rotofix avec traitement primaire et bioréacteur	Valorisation agricole	63,83 m^3 (densité considérée de 1 t/m^3, 20 % de siccité).
Lac-Delage	Étangs aérés (1 usine de traitement et 3 étangs)	n/d	Pas de boues traitées en 2019
Lac-Saint-Joseph	Pas de réseau d'égout	n/d	n/d
Sainte-Brigitte-de-Laval	Étangs aérés (4 étangs)	n/d (destination variable suivant les résultats de l'appel d'offres)	Pas de boues traitées en 2019
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	Étangs aérés	n/d	Pas de boues traitées en 2019
Saint-Gabriel-de-Valcartier	n/d	n/d	n/d
Shannon	n/d	n/d	n/d
Stoneham-et-Tewkesbury	Étangs aérés	Valorisation agricole	214,63 t (1,4 % siccité).

Source : communication avec la MRC.

MRC de La Jacques-Cartier – secteur résidentiel

Éléments évalués	Sources de données	Estimé	Mesuré

Installation septique :

Municipalité	Installation septique	Mode de gestion	Quantité traitée en 2019
Fossambault-sur-le-Lac	184 installations septiques, dont 92 vidangées	93 % valorisation agricole et 7 % compostage	6,41 t sèches
Lac-Beauport	Pas d'information sur le nombre d'installations	Élimination (incinérateur)	2 582 m³ (densité considérée de 1 t/m³, 3,5 % de siccité)
Lac-Delage	63 installations septiques (vidange aux 2 ans)	Élimination (incinérateur)	70,7 t (3,5 % de siccité)
Lac-Saint-Joseph	181 installations septiques vidangées	93 % valorisation agricole et 7 % compostage	12,11 t sèches
Sainte-Brigitte-de-Laval	Environ 1 700 installations septiques	Élimination (incinérateur)	1 402,32 t (3,5 % de siccité)
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	1 543 installations septiques, dont 682 vidangées	93 % valorisation agricole et 7 % compostage	48,80 t sèches
Saint-Gabriel-de-Valcartier	n/d	n/d	n/d
Shannon	608 installations septiques vidangées	93 % valorisation agricole et 7 % compostage	71,07 t sèches
Stoneham-et-Tewkesbury	2 617 installations septiques (vidange aux deux ans)	Élimination (incinérateur)	Estimation des quantités générées par une fosse sont estimées à 3,4 m³ par fosse (densité considérée de 1 t/m³, 3,5 % de siccité)

Source : communication avec la MRC.

Encombrants			
Installation prise en compte	Collecte des encombrants (vers installation de traitement) et écocentre		
Quantité récupérée	**Collecte des encombrants :** 193,88 t pour le Lac-Beauport, 13,83 t pour le Lac-Delage, 14 t pour Sainte-Brigitte-de-Laval. **Écocentre :** Métaux 77 t au total pour la MRC (100 % de valorisation). Source : communication avec les installations et avec la MRC.		X
Composition des matières récupérées	Hypothèse : Les matières collectées sont non métalliques. Les encombrants métalliques proviennent de l'écocentre.	X	
Quantité éliminée	**Collecte des encombrants :** Taux de rejet de 20 %. **Incinérateur de la Ville de Québec :** Étude A1 – Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec (étude 2020-2021). Catégorie 27 Encombrants : Principalement des petits encombrants en plastique (siège bébé, pompe, aspirateur). Source : communication avec les installations et résultat de l'étude A1.		X
Composition des matières éliminées	Utilisation des taux d'élimination des installations et de la caractérisation des matières résiduelles de l'incinérateur (catégorie 27). Hypothèse : Seulement les encombrants non métalliques sont éliminés. La proportion d'encombrants éliminés dans les ordures ménagères pour le secteur est de : – Basse densité rurale : 3,32 % Source : résultat de l'étude A1.		X
Résidus domestiques dangereux (RDD)			
Installation	Écocentres, Éco-Peinture, Recyc-Fluo, SOGHU		

MRC de La Jacques-Cartier – secteur résidentiel

Éléments évalués	Sources de données	Estimé	Mesuré
Quantité récupérée	**Écocentre :** Pour l'ensemble de la MRC, données séparées par écocentre, répartition suivant la population des composantes. RDD : 12 t. **Recyc-Fluo :** Total (1,98 t) réparti au prorata de la population. **Éco-Peinture :** Total (peinture 26,4 t et aérosol 0,39 t) réparti au prorata de la population. **SOGHU :** Rapport annuel 2019, 7 207 m3 d'huiles (900 kg/m3 soit 6 486 t), 501 t de filtres, 340 t de contenants d'huile, 17 t de contenants de glycol et 219 m3 de glycol (1100 kg/m3, soit 241 t pour l'agglomération de Québec. Les quantités sont transférées en quantités récupérées par habitant de l'agglomération de Québec et sont utilisées pour obtenir les quantités récupérées de la MRC. Source : communication avec les installations et avec la MRC.		X
Quantité éliminée	Étude A1 – Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec (étude 2020-2021) (catégorie 25 RDD et REP (non TIC) et catégorie 24 TIC). La proportion de RDD éliminés dans les ordures ménagères pour le secteur est de : – Basse densité rurale : 3,63 % Source : résultat de l'étude A1.	X	
Textiles			
Quantité récupérée	Écocentre : Total de 109 t à répartir au prorata de la population. Données insuffisantes pour faire un inventaire exhaustif. Utilisation du taux de mise en valeur de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC (6,4 kg/hab.). Source : outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC.	X	
Quantité éliminée	Étude A1- Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec (étude 2020-2021) (catégorie 21 Textiles). La proportion de textiles éliminés dans les ordures ménagères pour le secteur est de : – Basse densité rurale : 9,55 % Source : résultat de l'étude A1.		X
Rejets des installations de traitement			
Installation de traitement	Incinérateur, LET et centre de tri		
Quantité éliminée	Les rejets sont inclus dans le volet élimination des matières résiduelles qui les caractérisent. **Incinérateur de Québec :** Rejets des stations d'épuration de la Ville de Québec (4 stations). Les données sont séparées par composante au prorata des quantités de boues envoyées aux stations d'épuration. (1 151,9 t au total). **Centre de tri de matières recyclables :** 1 632,17 t pour l'ensemble des composantes. Les données sont séparées par composante au prorata des quantités envoyées au centre de tri. **LET de Québec :** Rejet de cendres de l'incinérateur de la Ville de Québec : 48 626 t pour l'ensemble des matières incinérées. Attribution de 51 % au secteur résidentiel. Les données sont réparties par composante au prorata des quantités d'ordures ménagères acheminées à l'incinérateur. Une partie des résidus de cendre est valorisée, ce qui permet d'extraire les mâchefers (métal) présents dans les cendres d'incinération, correspond à un total de 58 t pour la MRC. À noter que les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées dans l'inventaire 2019 afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considérée comme mise en valeur et une autre partie comme éliminée. Les cendres considérées comme mises en valeur représentent les mâchefers valorisés. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. En effet, les cendres utilisées en recouvrement journalier ont été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire. Source : communication avec les installations.		X

MRC de La Jacques-Cartier – secteur résidentiel

Éléments évalués	Sources de données	Estimé	Mesuré
Autres matières et résidus ultimes			
Quantité éliminée	Étude A1 – Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec (étude 2020-2021). – Autres matières : Catégorie 28 Liquide, Catégorie 16 Plastique #7 PLA – Résidus ultimes : Catégorie 26 Déchets ultimes (particules fines et autres). La ventilation de l'étude A1 a été adaptée pour conserver les quantités éliminées totales déclarées aux installations d'élimination suite à l'utilisation des données de l'outil de RECYC-QUÉBEC pour les résidus alimentaires. Source : résultat de l'étude A1.		X

MRC de L'Île-d'Orléans – secteur résidentiel

Éléments évalués	Sources de données	Estimé	Mesuré
Ordures ménagères (collecte des ordures ménagères)			
Installation prise en compte	Incinérateur et LET		
Quantité éliminée	**Incinérateur de la Ville de Québec :** Total de 1 577,01 t pour l'ensemble de la MRC à répartir au prorata de la population. Source : communication avec les installations.		X
Composition des matières résiduelles éliminées	Utilisation de la ventilation provenant de l'étude A1 – Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec (étude 2020-2021). Extrapolation en fonction de la densité nette des composantes : – Basse densité rurale appliquée à l'ensemble du territoire La ventilation a été appliquée aux quantités éliminées déclarées par les installations en soustrayant les quantités de cendres produites par l'incinérateur. En effet, les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées dans l'inventaire 2019 afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considérée comme mise en valeur et une autre partie comme éliminée. Les cendres considérées comme mises en valeur représentent les mâchefers valorisés. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. En effet, les cendres utilisées en recouvrement journalier ont été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire. Source : résultats de l'étude A1.		X
Matières recyclables (collecte sélective)			
Installation prise en compte	Centre de tri et système de consigne		
Quantité récupérée	**Centre de tri :** Total de 796,86 t pour la MRC à répartir au prorata de la population des composantes. **Contenants consignés :** Fichier de RECYC-QUÉBEC pour les quantités des contenants consignés, répartition au prorata de la population. Source : communication avec les installations.		X
Composition des matières recyclables récupérées	**Répartition des matières sortantes du centre de tri :** Papier et carton : 54,91 %; Verre : 16,80 %; Métal : 4,60 %; Plastique : 5,70 %; Rejet valorisé : 14,30 %, Rejet éliminé : 3,10 % Source : communication avec les installations.		X
Quantité éliminée	Prorata des quantités de matières éliminées à l'incinérateur avec la composition des matières éliminées. Source : résultats de l'étude A1.		X
Composition des matières recyclables éliminées (dans la collecte des déchets)	Étude A1 – Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec (étude 2020-2021). Le papier, le carton et les contenants multicouches (tétrapak) sont considérés comme papier/carton, les contenants en verre et autres verres sont considérés comme du verre, les emballages de métal, d'aluminium et d'autres métaux sont considérés comme du métal, les plastiques 1 à 7 ainsi que les plastiques souples sont considérés comme plastique. La proportion de matières recyclables éliminées dans les ordures ménagères pour le secteur est de : – Basse densité rurale : 16,67 % Source : résultats de l'étude A1.		X

MRC de L'Île-d'Orléans – secteur résidentiel

Éléments évalués	Sources de données	Estimé	Mesuré
Matières organiques			
Installation prise en compte	Composteurs domestiques et fermes		
Quantité récupérée	**Composteurs domestiques :** 10 distribués par année, pour un total de 420 unités sur le territoire en 2019, donnée de la MRC. D'après RECYC-QUÉBEC, il est estimé qu'un composteur domestique permet de valoriser en moyenne 100 kg par année. Un total de 42 t de matières organiques est donc considéré pour la MRC (cette donnée n'est pas comptabilisée dans le bilan global puisque l'information n'était pas accessible pour les autres composantes). **Collecte des feuilles :** 330 t de feuilles acheminées à une ferme, compostées sur place (donnée de la MRC). **Herbicyclage :** Utilisation de l'outil de RECYC-QUÉBEC en considérant que des activités de sensibilisation sont réalisées. Source : communication avec les installations et la MRC.		X
Composition des matières organiques récupérées	Présence d'une collecte de feuilles mortes et point de dépôt pour les arbres de Noël.		X
Quantité éliminée	Prorata des quantités de matières éliminées à l'incinérateur avec la composition des matières éliminées (source : Étude A1 – Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec, 2020-2021), voir section ordures ménagères pour les extrapolations. Pour les résidus alimentaires, les quantités éliminées ont été estimées en soustrayant des quantités mises en valeur des quantités générées proposées par l'outil d'inventaire. Les paramètres de l'outil qui ont été utilisés sont les suivants : – Multilogement (10 et +, incluant condominium) : 113 kg/u.o. – Plex (2 à 9 logements) : 145 kg/u.o. – Unifamiliale (incluant les chalets) : 204 kg/u.o. Source : outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC.	X	
Composition des matières organiques éliminées (dans la collecte des déchets)	Les résidus de table (catégorie 18) sont considérés comme résidus alimentaires, les résidus de jardin (catégorie 19) comme résidus verts, les autres matières compostables (catégorie 20) comme autres résidus. Étude A1 – Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec (étude 2020-2021). La proportion de matières organiques éliminées dans les ordures ménagères pour le secteur est de : – Basse densité rurale : 39,52 % Source : résultats de l'étude A1.		X
Boues municipales et installations septiques			

Municipalité	Type d'installation	Mode de gestion	Quantité traitée en 2019
Sainte-Pétronille	Pas d'installation	n/d	n/d
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans	Étangs aérés	n/d	Pas de boues traitées en 2019
Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans	Étangs aérés	Géotube (valorisées à la ferme)	5 t aux 5 ans (20 % de siccité)
Saint-François-de-l'Île-d'Orléans	Entente avec la Ville de Québec	Élimination (incinérateur)	Pas de boues traitées en 2019
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans	Déposé dans un géotube	Valorisées à la ferme (engrais)	Pas de boues traitées en 2019
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans	Étangs aérés	n/d	Pas de boues traitées en 2019

Source : communication avec la MRC.

MRC de L'Île-d'Orléans – secteur résidentiel

Éléments évalués	Sources de données	Estimé	Mesuré
Installation septique :			

Municipalité	Installation septique	Mode de gestion	Quantité traitée en 2019
Sainte-Pétronille	502 installations septiques sur le territoire	Élimination (incinérateur)	Estimation : vidange aux 2 ans et une installation génère de 3,4 m³ par vidange. Siccité de 3,5 %.
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans	744 installations septiques sur le territoire		
Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans	294 installations septiques sur le territoire		
Saint-François-de-l'Île-d'Orléans	350 installations septiques sur le territoire		
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans	551 installations septiques sur le territoire		
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans	960 installations septiques sur le territoire		

Source : communication avec la MRC.

Encombrants			
Installation prise en compte	Collecte des encombrants (vers installation de traitement) et écocentre mobile		
Quantité récupérée	**Écocentre mobile :** Métaux 0,6 t au total pour la MRC (100 % de valorisation) **Collecte des encombrants (vers installation de traitement) :** 180 t à répartir au prorata de la population. Source : communication avec les installations et avec la MRC.		X
Composition des matières récupérées	Hypothèse : Les matières collectées sont non métalliques. Les encombrants métalliques proviennent de l'écocentre mobile.	X	
Quantité éliminée	**Collecte des encombrants :** Taux de rejet de 20 % **Incinérateur de la Ville de Québec :** Étude A1 – Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec (étude 2020-2021). Catégorie 27 Encombrants : Principalement des petits encombrants en plastique (siège bébé, pompe, aspirateur). Source : communication avec les installations et résultat de l'étude A1.		X
Composition des matières éliminées	Utilisation des taux d'élimination des installations et de la caractérisation des matières résiduelles de l'incinérateur (catégorie 27). Hypothèse : Seulement les encombrants non métalliques sont éliminés. La proportion d'encombrants éliminés dans les ordures ménagères pour le secteur est de : – Basse densité rurale : 3,32 % Source : résultat de l'étude A1.		X
Résidus domestiques dangereux (RDD)			
Installation	Écocentre mobile, Éco-Peinture, Recyc-Fluo, SOGHU		
Quantité récupérée	**Écocentre mobile :** 16 bonbonnes de propane (20 lbs/bonbonne, soit 9 kg), 26 batteries (14 kg) et 38 pneus sur jante (12 kg/pneu). **Recyc-Fluo :** Total (0,00066 t) réparti au prorata de la population. **Éco-Peinture :** Total (peinture 6,2 t et aérosol 0,06 t) réparti au prorata de la population. **SOGHU :** Rapport annuel 2019, 7 207 m3 d'huiles (900 kg/m3 soit 6 486 t), 501 t de filtres, 340 t de contenants d'huile, 17 t de contenants de glycol et 219 m3 de glycol (1100 kg/m3, soit 241 t) pour l'agglomération de Québec. Les quantités sont transférées en quantités récupérées par habitant de l'agglomération de Québec et sont utilisées pour obtenir les quantités récupérées de la MRC. Source : communication avec les installations et avec la MRC.		X

MRC de L'Île-d'Orléans – secteur résidentiel

Éléments évalués	Sources de données	Estimé	Mesuré
Quantité éliminée	Étude A1 – Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec (étude 2020-2021) (catégorie 25 RDD et REP (non TIC) et catégorie 24 TIC). La proportion de RDD éliminés dans les ordures ménagères pour le secteur est de : – Basse densité rurale : 3,63 % Source : résultat de l'étude A1.	X	
Textiles			
Quantité récupérée	Données insuffisantes pour faire un inventaire exhaustif. Utilisation du taux de mise en valeur de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC (6,4 kg/hab.). Source : outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC.	X	
Quantité éliminée	Étude A1- Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec (étude 2020-2021) (catégorie 21 Textiles). La proportion de textiles éliminés dans les ordures ménagères pour le secteur est de : – Basse densité rurale : 9,55 % Source : résultat de l'étude A1.		X
Rejets des installations de traitement			
Installation de traitement	Incinérateur, LET et centre de tri		
Quantité éliminée	Les rejets sont inclus dans le volet élimination des matières résiduelles qui les caractérisent. **Incinérateur de Québec :** Rejets des stations d'épuration de la Ville de Québec (4 stations). Les données sont séparées par composante au prorata des quantités de boues envoyées aux stations d'épuration. (1 151,9 t au total). **Centre de tri de matières recyclables :** 1 632,17 t pour l'ensemble des composantes. Les données sont séparées par composante au prorata des quantités envoyées au centre de tri. **LET de Québec :** Rejet de cendres de l'incinérateur de la Ville de Québec : 48 626 t pour l'ensemble des matières incinérées. Attribution de 51 % au secteur résidentiel. Les données sont réparties par composante au prorata des quantités d'ordures ménagères acheminées à l'incinérateur. Une partie des résidus de cendre est valorisée, ce qui permet d'extraire les mâchefers (métal) présents dans les cendres d'incinération, correspondant à un total de 32 t pour la MRC. À noter que les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées dans l'inventaire 2019 afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considérée comme mise en valeur et une autre partie comme éliminée. Les cendres considérées comme mises en valeur représentent les mâchefers valorisés. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. En effet, les cendres utilisées en recouvrement journalier ont été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire. Source : communication avec les installations.		X
Autres matières et résidus ultimes			
Quantité éliminée	Étude A1 – Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec (étude 2020-2021). – Autres matières : Catégorie 28 Liquide, Catégorie 16 Plastique #7 PLA – Résidus ultimes : Catégorie 26 Déchets ultimes (particules fines et autres). La ventilation de l'étude A1 a été adaptée pour conserver les quantités éliminées totales déclarées aux installations d'élimination suite à l'utilisation des données de l'outil de RECYC-QUÉBEC pour les résidus alimentaires. Source : résultat de l'étude A1.		X

Méthodologie employée pour le secteur ICI – CMQuébec (Rive-Nord)

<table>
<tr><th>Éléments évalués</th><th>Sources des données</th><th>Estimé</th><th>Mesuré</th></tr>
<tr><td colspan="4">Ordures ménagères (collecte des résidus d'ICI)</td></tr>
<tr><td>Installation prise en compte</td><td colspan="3">LET et incinérateur</td></tr>
<tr><td>Quantité éliminée</td><td colspan="3">
<table>
<tr><th>(en tonne)</th><th>Agglomération de Québec</th><th>MRC de La Côte-de-Beaupré</th><th>MRC de La Jacques-Cartier</th><th>MRC de L'Île-d'Orléans</th><th>Total</th></tr>
<tr><td>Incinérateur de Québec
Rapport annuel</td><td>137 272,64</td><td>101,14</td><td>353,33</td><td>1 051,34</td><td>138 778</td></tr>
<tr><td>LET de Québec
Rapport annuel</td><td>8,29</td><td>478,87</td><td></td><td></td><td>487</td></tr>
<tr><td>LET en Mauricie
Communication avec l'installation</td><td>40 800,00</td><td>2 807,86</td><td>5 604,81</td><td></td><td>49 212</td></tr>
</table>
– Les ICI représentent 25 % des déchets commerciaux et résidentiels admis au LET de Québec.
– Les ICI représentent 24 % des déchets commerciaux et résidentiels admis au LET en Mauricie (s'appliquent notamment aux ordures ménagères collectées dans la MRC de La Côte-de-Beaupré et la MRC de La Jacques-Cartier).
Source : communication avec les installations.
</td><td></td><td>X</td></tr>
<tr><td>Composition des matières résiduelles éliminées</td><td colspan="3">Utilisation de la ventilation provenant de l'étude A1 – Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec (étude 2020-2021) : utilisation des données de la caractérisation des matières résiduelles de l'incinérateur (une seule répartition pour l'ensemble du territoire est proposée par l'étude A1).
La ventilation a été appliquée aux quantités éliminées déclarées par les installations en soustrayant les quantités de cendres produites par l'incinérateur. En effet, les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées dans l'inventaire 2019 afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considérée comme mise en valeur et une autre partie comme éliminée. Les cendres considérées comme mises en valeur représentent les mâchefers valorisés. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. En effet, les cendres utilisées en recouvrement journalier ont été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire.
Source : résultats de l'étude A1.</td><td></td><td>X</td></tr>
<tr><td colspan="4">Matières recyclables (collecte sélective)</td></tr>
<tr><td>Installation prise en compte</td><td colspan="3">Centre de tri de Québec et autres recycleurs.</td></tr>
<tr><td>Quantité récupérée</td><td colspan="3">
<table>
<tr><th>(en tonne)</th><th>Agglomération de Québec</th><th>MRC de La Côte-de-Beaupré</th><th>MRC de La Jacques-Cartier</th><th>MRC de L'Île-d'Orléans</th><th>Total</th></tr>
<tr><td>Centre de tri
Rapport annuel</td><td>18 793</td><td>783</td><td>1 226</td><td>61</td><td>20 863</td></tr>
<tr><td>Autres recycleurs
Communication avec les installations</td><td>5 506</td><td></td><td></td><td></td><td>5 506</td></tr>
</table>
Source : communication avec les installations.
</td><td></td><td>X</td></tr>
</table>

Méthodologie employée pour le secteur ICI – CMQuébec (Rive-Nord)

Éléments évalués	Sources des données	Estimé	Mesuré
Composition des matières recyclables récupérées	**Répartition des matières sortantes du centre de tri utilisée par les municipalités non membres de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf :** Papier et carton : 54,91 %; Verre : 16,80 %; Métal : 4,60 %; Plastique : 5,70 %; Rejet valorisé : 14,30 %, Rejet éliminé : 3,10 % **Répartition des matières sortantes du centre de tri utilisée par les municipalités membres de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf :** Papier et carton : 60,69 %; Verre : 12,69 %; Métal : 2,05 %; Plastique : 7,33 %; Rejet valorisé : 11,15 %, Rejet éliminé : 5,49 % **Répartition des matières provenant des autres recycleurs :** 98,6 % de papier/carton, 1,38 % de plastique. Source : communication avec les installations.		X
Quantité éliminée	Prorata des quantités de matières éliminés à l'incinérateur avec la composition des matières éliminées (données des résidus d'ICI voir section au-dessus). Source : résultats de l'étude A1.		X
Composition des matières recyclables éliminées (dans la collecte des déchets)	Étude A1 – Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec (étude 2020-2021, voir section ordures ménagères pour les extrapolations). Le papier, le carton et les contenants multicouches (tétrapak) sont considérés comme papier/carton, les contenants en verre et autres verres sont considérés comme du verre, les emballages de métal, d'aluminium et d'autres métaux sont considérés comme du métal, les plastiques 1 à 7 ainsi que les plastiques souples sont considérés comme plastique. La proportion de matières recyclables dans les contenants à ordures est : – Pour le secteur ICI : 34,18 % Source : résultats de l'étude A1.		X
Matières organiques			
Installation prise en compte	Installation de traitement et estimation des résidus agroalimentaires à l'aide de l'outil de RECYC-QUÉBEC		
Quantité récupérée			X

(en tonne)	Agglomération de Québec	MRC de La Côte-de-Beaupré	MRC de La Jacques-Cartier	MRC de L'Île-d'Orléans	Total
Collecte des branches Rapport annuel des installations	640,77				640,77
Collecte des matières organiques (bac brun) Communication avec la Ville de Québec/MRC	1 170*		142		1 312
Collecte des résidus verts Rapport annuel des installations	3 116	43			3 159
Collecte des huiles et graisses alimentaires Rapport annuel des installations	153				153
Taux de rejet des installations** Rapport annuel des installations	6 %	4 %	4 %	–	

Source : communication avec les installations et la Ville de Québec/MRC.
* Estimation des quantités récupérées par le projet pilote des 130 ICI de 1 170 t pour les arrondissements concernés (Arrondissements La Cité-Limoilou, Les Rivières et Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge), répartis au prorata de la population.
**Qualité passable = 6 % de contamination, qualité bonne = 4 % de contamination.
Résidus agroalimentaires :
Utilisation de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC avec les observations de l'étude de SOLINOV réalisée en mai 2013 (gisement des résidus organiques de l'industrie agroalimentaire au Québec de mai 2013, pour la région administrative de la Capitale-Nationale).
Source : outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC.

Méthodologie employée pour le secteur ICI – CMQuébec (Rive-Nord)

<table>
<tr><th>Éléments évalués</th><th>Sources des données</th><th>Estimé</th><th>Mesuré</th></tr>
<tr><td>Composition des matières organiques récupérées</td><td>Collecte des matières organiques par le bac brun :
Utilisation de la ventilation du bac brun proposée par l'outil de RECYC-QUÉBEC pour séparer les quantités de matières organiques par type :
– Résidus verts : 71 %
– Résidus alimentaires : 16 %
– Autres résidus organiques : 13 %
Source : outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC.</td><td></td><td>X</td></tr>
<tr><td>Quantité éliminée</td><td>Prorata des quantités de matières éliminées à l'incinérateur avec la composition des matières éliminées (source : Étude A1-2020-57 – Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec (étude 2020-2021), voir section résidus ICI pour les extrapolations).
Source : résultats de l'étude A1.</td><td></td><td>X</td></tr>
<tr><td>Composition des matières organiques éliminées (dans la collecte des déchets)</td><td>Les résidus de table (catégorie 18) sont considérés comme résidus alimentaires, les résidus de jardins (catégorie 19) comme résidus verts, les autres matières compostables (catégorie 20) comme autres résidus (source : étude A1- Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec (étude 2020-2021).
La proportion de matières organiques dans les contenants à ordures est :
– Pour le secteur ICI : 26,03 %
Source : résultats de l'étude A1.</td><td></td><td>X</td></tr>
<tr><td colspan="4">Boues industrielles</td></tr>
<tr><td>Installation prise en compte</td><td colspan="3">Papetière (Papiers White Birch), installation de traitement de boues industrielles (Veolia et Viridis environnement).</td></tr>
<tr><td>Quantité récupérée</td><td colspan="3">
<table>
<tr><th>(en tonne)</th><th>Agglomération de Québec</th><th>MRC de La Côte-de-Beaupré</th><th>MRC de La Jacques-Cartier</th><th>MRC de L'Île-d'Orléans</th><th>Total</th></tr>
<tr><td>Boues de papetières
Rapport annuel des installations</td><td>12 777 (47,5% de siccité)</td><td></td><td></td><td></td><td>12 777 (47,5% de siccité)</td></tr>
<tr><td>Autres boues industrielles
Rapport annuel des installations</td><td>4 613,13 (20 % de siccité)</td><td>118,2 (20 % de siccité)</td><td>60,81 (20 % de siccité)</td><td></td><td>4 792,14 (20 % de siccité)</td></tr>
</table>
Source : communication avec les installations.
</td><td></td><td>X</td></tr>
<tr><td>Quantité éliminée</td><td colspan="3">Une quantité de 13 207 t éliminées (siccité de 47,5 %) est éliminée pour le territoire de l'agglomération de Québec. Aucune quantité n'est considérée comme éliminée pour les autres composantes.
Source : communication avec les installations.</td><td>X</td></tr>
<tr><td colspan="4">Encombrants</td></tr>
<tr><td>Quantité récupérée</td><td colspan="3">
<table>
<tr><th>(en tonne)</th><th>Agglomération de Québec</th><th>MRC de La Côte-de-Beaupré</th><th>MRC de La Jacques-Cartier</th><th>MRC de L'Île-d'Orléans</th><th>Total</th></tr>
<tr><td>Collecte des encombrants
Rapport annuel des installations</td><td>325,75</td><td>33,94</td><td>184,09</td><td>2,44</td><td>546,22</td></tr>
</table>
Source : communication avec les installations.
</td><td></td><td>X</td></tr>
<tr><td>Composition des matières récupérées</td><td colspan="2">Hypothèse : Les matières collectées sont non métalliques.</td><td>X</td><td></td></tr>
</table>

Méthodologie employée pour le secteur ICI – CMQuébec (Rive-Nord)

<table>
<tr><th>Éléments évalués</th><th>Sources des données</th><th>Estimé</th><th>Mesuré</th></tr>
<tr><td>Quantité éliminée</td><td>Incinérateur de la Ville de Québec : Étude A1 – Caractérisation des matières résiduelles acheminées à l'incinérateur de la Ville de Québec (étude 2020-2021). Catégorie 27 Encombrants : Principalement des petits encombrants en plastique (siège bébé, pompe, aspirateur).
Source : communication avec les installations et résultats de l'étude A1.</td><td></td><td>X</td></tr>
<tr><td>Composition des matières éliminées</td><td>Utilisation des taux d'élimination des installations et de la caractérisation des matières résiduelles de l'incinérateur (catégorie 27).
Hypothèse : Seulement les encombrants non métalliques sont éliminés. Selon l'étude A1, la proportion d'encombrants dans les contenants à ordures est de :
– Pour le secteur ICI : 1,34 %
Source : résultats de l'étude A1.</td><td></td><td>X</td></tr>
<tr><td colspan="4">Plastiques issus de l'agriculture</td></tr>
<tr><td>Quantité générée</td><td>Utilisation de l'étude de « RECYC-QUÉBEC, 2019. Étude sur les plastiques agricoles générés au Québec. » pour déterminer le gisement pour l'ensemble de la Capitale-Nationale, puis répartition au prorata des superficies en cultures pour chaque composante de la région administrative selon l'étude de « Guertin, S.-P. et S. Lavallée, 2009. Disposition et valorisation énergétique des matières plastiques utilisées à la ferme. Rapport présenté au Conseil pour le développement de l'agriculture au Québec (CDAQ). 6 p. + annexes ».
Superficie en culture suivant les données des productions assurées en 2018 (Financière agricole du Québec) et du nombre d'entailles acéricoles en 2016 (Statistique Canada).
<table>
<tr><th></th><th>Capitale-Nationale</th><th>Agglomération de Québec</th><th>MRC de La Côte-de-Beaupré</th><th>MRC de La Jacques-Cartier</th><th>MRC de L'Île-d'Orléans</th></tr>
<tr><td>Nombre d'entailles</td><td>1 194 712</td><td>35 950</td><td>53 550</td><td>11 400</td><td>114 084</td></tr>
<tr><td>Superficie en culture</td><td>38 475 ha</td><td>5 939 ha</td><td>2 677 ha</td><td>2 125 ha</td><td>7 288 ha</td></tr>
<tr><td colspan="6">Répartition des surfaces cultivées (en % sur le total des surfaces cultivées)</td></tr>
<tr><td>Cultures abritées</td><td>0,03 %</td><td>0,02 %</td><td>0,04 %</td><td>0,00 %</td><td>0,01 %</td></tr>
<tr><td>Grains et oléo protéagineux</td><td>51,02 %</td><td>17,97 %</td><td>27,58 %</td><td>22,73 %</td><td>35,38 %</td></tr>
<tr><td>Maraîchage</td><td>16,18 %</td><td>19,39 %</td><td>3,51 %</td><td>12,10 %</td><td>19,12 %</td></tr>
<tr><td>Horticulture ornementale</td><td>2,05 %</td><td>4,29 %</td><td>0,95 %</td><td>7,85 %</td><td>0,93 %</td></tr>
<tr><td>Fruits</td><td>3,88 %</td><td>0,38 %</td><td>3,09 %</td><td>0,10 %</td><td>7,17 %</td></tr>
<tr><td>Fourrages</td><td>26,84 %</td><td>57,95 %</td><td>64,83 %</td><td>57,21 %</td><td>37,40 %</td></tr>
<tr><td>Quantité de plastique généré (t)</td><td>555</td><td>97</td><td>61</td><td>32</td><td>162</td></tr>
</table>
Source : résultats de l'étude de RECYC-QUÉBEC de 2019 et utilisation des superficies agricoles.</td><td>X</td><td></td></tr>
<tr><td>Taux d'élimination</td><td>Taux d'élimination de 80 %, suivant l'étude de « RECYC-QUÉBEC, 2019. Étude sur les plastiques agricoles générés au Québec. »
Source : résultats de l'étude de RECYC-QUÉBEC de 2019.</td><td>X</td><td></td></tr>
</table>

Méthodologie employée pour le secteur ICI – CMQuébec (Rive-Nord)

<table>
<tr><th>Éléments évalués</th><th>Sources des données</th><th>Estimé</th><th>Mesuré</th></tr>
<tr><td colspan="4">Rejets des installations de traitement</td></tr>
<tr><td>Installation de traitement</td><td colspan="3">LET de Québec et centre de tri des matières recyclables</td></tr>
<tr><td>Quantité</td><td colspan="3">Les rejets sont inclus dans le volet élimination pour chaque type de matières résiduelles.
<table>
<tr><th>(en tonne)</th><th>Agglomération de Québec</th><th>MRC de La Côte-de-Beaupré</th><th>MRC de La Jacques-Cartier</th><th>MRC de L'Île-d'Orléans</th><th>Total</th></tr>
<tr><td>Rejets des centres de tri*
Rapport annuel</td><td>480</td><td>20</td><td>44</td><td>2</td><td>546</td></tr>
<tr><td>Cendres – LET de Québec**
Rapport annuel</td><td>23 568</td><td>17</td><td>61</td><td>181</td><td>23 827</td></tr>
<tr><td>Mâchefers (métal) valorisés ***
Rapport annuel</td><td>2 072</td><td>1,53</td><td>5,33</td><td>15,87</td><td>2 095</td></tr>
</table>
* % de rejet de l'installation multiplié par les quantités reçues.
** 48 626 t pour l'ensemble des matières incinérées. Attribution de 49 % au secteur ICI. Les données sont réparties par composante au prorata des quantités d'ordures ménagères acheminées à l'incinérateur.
*** Une partie des résidus de cendre est valorisée, ce qui permet d'extraire les mâchefers (métal) présents dans les cendres d'incinération.
À noter que les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées dans l'inventaire 2019 afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considérée comme mise en valeur et une autre partie comme éliminée. Les cendres considérées comme mises en valeur représentent les mâchefers valorisés. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. En effet, les cendres utilisées en recouvrement journalier ont été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire.
Source : communication avec les installations.</td><td></td><td>X</td></tr>
<tr><td colspan="4">Autres matières et résidus ultimes</td></tr>
<tr><td>Quantité éliminée</td><td colspan="3">Autres matières :
La ventilation pour les matières suivantes a été appliquée sur les quantités totales éliminées :
– Textile : 3,24 %
– RDD incluant TIC : 1,52 %
– Liquide : 0,75 %
– Plastique #7 PLA : 0,04 %
Résidus ultimes : Catégorie 26 Déchets ultimes (particules fines et autres), soit 21,40 %.
Source : résultats de l'étude A1.</td><td></td><td>X</td></tr>
</table>

Méthodologie employée pour le secteur CRD – CMQuébec (Rive-Nord)

<table>
<tr><th>Éléments évalués</th><th>Sources des données</th><th>Estimé</th><th>Mesuré</th></tr>
<tr><td colspan="4">Agrégats (pierre, brique, béton et asphalte) – Matériaux secs</td></tr>
<tr><td>Installation prise en compte</td><td colspan="3">LET, écocentre, centre de tri CRD, et installations contactées dans le cadre de l'étude A2.</td></tr>
<tr><td>Quantité valorisée</td><td colspan="2">
<table>
<tr><th>Matériaux secs divers (t)</th><th>Agglomération de Québec</th><th>MRC de La Côte-de-Beaupré</th><th>MRC de La Jacques-Cartier</th><th>MRC de L'Île-d'Orléans</th><th>Total</th></tr>
<tr><td>LET*
Communication avec les installations</td><td>33 602,5</td><td>313,9</td><td></td><td></td><td>33 916,5</td></tr>
<tr><td>Centre de tri CRD
Communication avec l'installation</td><td>7 966,5</td><td>399,7</td><td>630,9</td><td>102,9</td><td>9 100,0</td></tr>
<tr><td>Écocentre
Bilan des matières détaillées 2019</td><td>17 934,0</td><td>1 481,0</td><td>575</td><td></td><td>19 990,0</td></tr>
<tr><td>Recycleurs
Communication avec l'installation</td><td>45,9</td><td>2,3</td><td>3,6</td><td>0,6</td><td>52,4</td></tr>
</table>
Source : communication avec les installations de traitement.
</td><td>X</td><td></td></tr>
<tr><td colspan="4">* À noter que les matériaux secs divers sont utilisés en recouvrement journalier et pour d'autres usages dans les LET. Dans le présent inventaire, ces activités ont été considérées comme étant de la mise en valeur, c'est pourquoi ce tonnage apparait dans la quantité valorisée.</td></tr>
<tr><td>Quantité valorisée</td><td colspan="2">
Agrégats :
LET : Valorisation Asphalte/béton/brique 164,61 t pour l'agglomération de Québec. Ce tonnage a été utilisé en recouvrement journalier ou pour tout autre usage dans les LET. Ces agrégats ont été considérés comme étant mis en valeur.
Résultats de l'étude A2 : Les quantités collectées par les écocentres sont considérées dans l'étude A2. À titre informatif, les écocentres ont permis de collecter 5 546,8 t (agglomération de Québec 5 291 t; MRC de La Côte-de-Beaupré 96,8 t; MRC de La Jacques-Cartier 159 t). D'après l'étude A2, 75 % sont envoyés vers un centre de tri ou vers des récupérateurs, sur ces quantités envoyées vers un centre de tri, 28 % sont éliminés. 6 % du total généré sont éliminés directement sans transiter par un centre de tri. Il reste 19 % des quantités totales générées dont nous n'avons aucune information sur leur destination. Sur les quantités récupérées et triées au centre de tri, 26,3 % correspondent à des agrégats (source : figure 7 de l'étude A2, répartition des matières au centre de tri).
<table>
<tr><th>Agrégats (t)</th><th>Agglomération de Québec</th><th>MRC de La Côte-de-Beaupré</th><th>MRC de La Jacques-Cartier</th><th>MRC de L'Île-d'Orléans</th><th>Total</th></tr>
<tr><td>Gisement total de résidus CRD
Étude A2 – par la valeur des permis de construction</td><td>258 639</td><td>13 386</td><td>15 022</td><td>1 669</td><td>288 716</td></tr>
<tr><td>Ensembles des résidus CRD récupérés par un centre de tri CRD
Étude A2 – 75 % des CRD1</td><td>194 497</td><td>10 066</td><td>11 297</td><td>1 255</td><td>217 114</td></tr>
<tr><td>Agrégats valorisés par un centre de tri CRD
Étude A2 – 26,3 % des CRD2</td><td>51 153</td><td>2 647</td><td>2 971</td><td>330</td><td>57 101</td></tr>
</table>
1 Environ 80 % des résidus CRD issus de travaux de bâtiment transitent par des entreprises de location de conteneurs, qui déclarent envoyer 94 % des résidus en centre de tri (0,80 * 0,94 = 0,75).
2 Figure 7 de l'étude A2, répartition des matières au centre de tri.
Source : résultats de l'étude A2 et communication avec les installations de traitement.
</td><td>X</td><td></td></tr>
</table>

Méthodologie employée pour le secteur CRD – CMQuébec (Rive-Nord)

Éléments évalués	Sources des données	Estimé	Mesuré

Matériaux secs divers (t)	Agglomération de Québec	MRC de La Côte-de-Beaupré	MRC de La Jacques-Cartier	MRC de L'Île-d'Orléans	Total
Centre de tri CRD Communication avec les installations	11 872,7	171	270	44	12 358,7
Recycleurs Communication avec les installations	8,0	0	1	0	9,0

Source : communication avec les installations de traitement.

Agrégats (t)	Agglomération de Québec	MRC de La Côte-de-Beaupré	MRC de La Jacques-Cartier	MRC de L'Île-d'Orléans	Total
Gisement total de CRD Étude A2 – par la valeur des permis de construction	258 639	13 386	15 022	1 669	288 716
Ensemble des CRD récupérés et éliminés par un centre de tri CRD Étude A2 – 21 % des CRD1	54 513	2 821	3 166	352	60 853
Agrégats éliminés par un centre de tri CRD Étude A2 – 38,5 % des CRD2	20 988	1 086	1 219	135	23 428
Ensemble des CRD éliminés directement par les générateurs Étude A2 – 6 % des CRD3	15 518	803	901	100	17 323
Agrégats éliminés directement par les générateurs Étude A2 – 4,3 % des CRD4	668	35	39	4	746
Total des agrégats éliminés Somme éliminée par un centre de tri CRD et éliminée directement par les générateurs	21 656	1 121	1 258	140	24 174
Total des agrégats éliminés Ajustement avec les quantités générées et récupérées	19 876	1 026	1 152	128	22 182

Quantité éliminée — X

1 Environ 80 % des résidus CRD issus de travaux de bâtiment transitent par des entreprises de location de conteneurs, qui déclarent envoyer 94 % des résidus en centre de tri. Les centres de tri déclarent éliminer 28 % des matières admises. (0,80 * 0,94 * 0,28 = 0,21).
2 **Figure 8** de l'étude A2, composition des résidus de tamisage fin des centres de tri de résidus CRD.
3 D'après l'étude A2, 6 % des résidus CRD sont envoyés directement à l'élimination.
4 **Figure 9** de l'étude A2, répartition en tonnage des types de résidus CRD enfouis au Québec.
Source : résultats de l'étude A2.

Méthodologie employée pour le secteur CRD – CMQuébec (Rive-Nord)

<table>
<tr><th>Éléments évalués</th><th>Sources des données</th><th>Estimé</th><th>Mesuré</th></tr>
<tr><td colspan="4">Bois</td></tr>
<tr><td>Installation prise en compte</td><td colspan="3">Recycleurs de bois, et installations contactées dans le cadre de l'étude A2</td></tr>
<tr><td>Quantité récupérée</td><td colspan="3">Recycleurs de bois : 360 t de palettes de bois récupérées, dont 145 t recyclées, 200 t valorisées et 15 t éliminées.
Source : communication avec les installations.
Résultats de l'étude A2 :
Sur les quantités récupérées et triées au centre de tri, 52,7 % correspondent à du bois (source : figure 7 de l'étude A2, répartition des matières au centre de tri).
<table>
<tr><th>Étude A2 (t)</th><th>Agglomération de Québec</th><th>MRC de La Côte-de-Beaupré</th><th>MRC de La Jacques-Cartier</th><th>MRC de L'Île-d'Orléans</th><th>Total</th></tr>
<tr><td>Gisement total de résidus CRD par la valeur des permis de construction</td><td>258 639</td><td>13 386</td><td>15 022</td><td>1 669</td><td>288 716</td></tr>
<tr><td>Ensembles des résidus CRD récupérés par un centre de tri CRD
Étude A2 – 75 % des CRD1</td><td>194 497</td><td>10 066</td><td>11 297</td><td>1 255</td><td>217 114</td></tr>
<tr><td>Bois valorisés par un centre de tri CRD
Étude A2 – 52,7 % des CRD2</td><td>102 500</td><td>5 305</td><td>5 953</td><td>661</td><td>114 419</td></tr>
</table>
1 Environ 80 % des résidus CRD issus de travaux de bâtiment transitent par des entreprises de location de conteneurs, qui déclarent envoyer 94 % des résidus en centre de tri (0,80 * 0,94 = 0,75)
2 Figure 7 de l'étude A2, répartition des matières au centre de tri.
Source : résultats de l'étude A2.
Les données provenant des écocentres sont intégrées dans l'étude A2. Elles sont présentées ci-dessous à titre informatif.
Écocentre : 2 526 t de bois récupérées sur l'ensemble de l'agglomération de Québec, à répartir au prorata de la population, 336,9 t de bois récupérées pour la MRC de La Côte-de-Beaupré, 427 t de bois récupérées pour la MRC de La Jacques-Cartier.</td><td>X</td><td></td></tr>
</table>

Méthodologie employée pour le secteur CRD – CMQuébec (Rive-Nord)

<table>
<tr><th>Éléments évalués</th><th>Sources des données</th><th>Estimé</th><th>Mesuré</th></tr>
<tr><td>Quantité éliminée</td><td>
Recycleurs de bois : 15 t de palettes de bois éliminées.
Source : communication avec les installations.
<table>
<tr><th>Résultats de l'étude A2 (t)</th><th>Agglomération de Québec</th><th>MRC de La Côte-de-Beaupré</th><th>MRC de La Jacques-Cartier</th><th>MRC de L'Île-d'Orléans</th><th>Total</th></tr>
<tr><td>Gisement total de CRD
par la valeur des permis de construction</td><td>258 639</td><td>13 386</td><td>15 022</td><td>1 669</td><td>288 716</td></tr>
<tr><td>Ensemble des CRD récupérés et éliminés par un centre de tri CRD
Étude A2 – 21 % des CRD1</td><td>54 513</td><td>2 821</td><td>3 166</td><td>352</td><td>60 853</td></tr>
<tr><td>Bois éliminés par un centre de tri CRD
Étude A2 –7,4 % des CRD2</td><td>4 034</td><td>209</td><td>234</td><td>26</td><td>4 503</td></tr>
<tr><td>Ensemble des CRD éliminés directement par les générateurs
Étude A2 – 6 % des CRD3</td><td>15 518</td><td>803</td><td>901</td><td>100</td><td>17 323</td></tr>
<tr><td>Bois éliminé directement par les générateurs
Étude A2 – 39,7 % des CRD4</td><td>6 167</td><td>319</td><td>358</td><td>40</td><td>6 884</td></tr>
<tr><td>Total du bois éliminé
Somme éliminée par un centre de tri CRD et éliminée directement par les générateurs</td><td>10 201</td><td>528</td><td>592</td><td>66</td><td>11 387</td></tr>
<tr><td>Total du bois éliminé
Ajustement avec les quantités générées et récupérées</td><td>9 363</td><td>483</td><td>543</td><td>60</td><td>10 449</td></tr>
</table>
1 Environ 80 % des résidus CRD issus de travaux de bâtiment transitent par des entreprises de location de conteneurs, qui déclarent envoyer 94 % des résidus en centre de tri. Les centres de tri déclarent éliminer 28 % des matières admises. (0,80 * 0,94 * 0,28 = 0,21).
2 Figure 8 de l'étude A2, composition des résidus de tamisage fin des centres de tri de résidus CRD.
3 d'après l'étude A2, 6 % des résidus CRD sont envoyés directement à l'élimination.
4 Figure 9 de l'étude A2, répartition en tonnage des types de résidus CRD enfouis au Québec.
Source : résultats de l'étude A2.
</td><td>X</td><td></td></tr>
</table>

Méthodologie employée pour le secteur CRD – CMQuébec (Rive-Nord)

<table>
<tr><th>Éléments évalués</th><th>Sources des données</th><th>Estimé</th><th>Mesuré</th></tr>
<tr><td colspan="4">Bardeaux d'asphalte</td></tr>
<tr><td>Installation prise en compte</td><td>Installations contactées dans le cadre de l'étude A2</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Quantité récupérée</td><td>Résultats de l'étude A2 :
Sur les quantités récupérées et triées au centre de tri, 5,4 % correspondent à des bardeaux d'asphalte (source : figure 7 de l'étude A2, répartition des matières au centre de tri).
<table>
<tr><th>Résultats de l'étude A2 (t)</th><th>Agglomération de Québec</th><th>MRC de La Côte-de-Beaupré</th><th>MRC de La Jacques-Cartier</th><th>MRC de L'Île-d'Orléans</th><th>Total</th></tr>
<tr><td>Gisement total de résidus CRD par la valeur des permis de construction</td><td>258 639</td><td>13 386</td><td>15 022</td><td>1 669</td><td>288 716</td></tr>
<tr><td>Ensembles des résidus CRD récupérés par un centre de tri CRD
Étude A2 – 75 % des CRD1</td><td>194 497</td><td>10 066</td><td>11 297</td><td>1 255</td><td>217 114</td></tr>
<tr><td>Bardeaux d'asphalte valorisés par un centre de tri CRD
Étude A2 – 5,4 % des CRD2</td><td>10 503</td><td>544</td><td>610</td><td>68</td><td>11 724</td></tr>
</table>
1 Environ 80 % des résidus CRD issus de travaux de bâtiment transitent par des entreprises de location de conteneurs, qui déclarent envoyer 94 % des résidus en centre de tri (0,80 * 0,94 = 0,75).
2 Figure 7 de l'étude A2, répartition des matières au centre de tri.
Source : résultats de l'étude A2.
Les données provenant des écocentres sont intégrées dans l'étude A2. Elles sont présentées ci-dessous à titre informatif.
Écocentre : 625 t récupérées sur l'ensemble de l'agglomération de Québec, à répartir au prorata de la population, 45 t récupérées pour la MRC de La Côte-de-Beaupré.</td><td>X</td><td></td></tr>
</table>

Méthodologie employée pour le secteur CRD – CMQuébec (Rive-Nord)

Éléments évalués	Sources des données						Estimé	Mesuré
	Résultats de l'étude A2 (t)	**Agglomération de Québec**	**MRC de La Côte-de-Beaupré**	**MRC de La Jacques-Cartier**	**MRC de L'Île-d'Orléans**	**Total**		
Quantité éliminée	**Gisement total de CRD** par la valeur des permis de construction	258 639	13 386	15 022	1 669	288 716	X	
	Ensemble des CRD récupérés et éliminés par un centre de tri CRD Étude A2 – 21 % des CRD1	54 513	2 821	3 166	352	60 853		
	Bardeaux d'asphalte éliminés par un centre de tri CRD Étude A2 – 8,2 % des CRD2	4 470	231	260	29	4 990		
	Ensemble des CRD éliminés directement par les générateurs Étude A2 – 6 % des CRD3	15 518	803	901	100	17 323		
	Bardeaux d'asphalte éliminés directement par les générateurs Étude A2 – 10 % des CRD4	1 553	80	90	10	1 734		
	Total de bardeaux d'asphalte éliminés Somme éliminée par un centre de tri CRD et éliminée directement par les générateurs	6 023	312	350	39	6 724		
	Total de bardeaux d'asphalte éliminés Ajustement avec les quantités générées et récupérées	5 529	285	320	36	6 170		

1 Environ 80 % des résidus CRD issus de travaux de bâtiment transitent par des entreprises de location de conteneurs, qui déclarent envoyer 94 % des résidus en centre de tri. Les centres de tri déclarent éliminer 28 % des matières admises. (0,80 * 0,94 * 0,28 = 0,21).
2 **Figure 8** de l'étude A2, composition des résidus de tamisage fin des centres de tri de résidus CRD.
3 d'après l'étude A2, 6 % des résidus CRD sont envoyés directement à l'élimination.
4 **Figure 9** de l'étude A2, répartition en tonnage des types de résidus CRD enfouis au Québec.
Source : résultats de l'étude A2.

Méthodologie employée pour le secteur CRD – CMQuébec (Rive-Nord)

<table>
<tr><th>Éléments évalués</th><th>Sources des données</th><th>Estimé</th><th>Mesuré</th></tr>
<tr><td colspan="4">Gypse</td></tr>
<tr><td>Installation prise en compte</td><td colspan="3">Installations contactées dans le cadre de l'étude A2</td></tr>
<tr><td>Quantité récupérée</td><td colspan="3">
<table>
<tr><th>Résultats de l'étude A2 (t)</th><th>Agglomération de Québec</th><th>MRC de La Côte-de-Beaupré</th><th>MRC de La Jacques-Cartier</th><th>MRC de L'Île-d'Orléans</th><th>Total</th></tr>
<tr><td>Gisement total de résidus CRD par la valeur des permis de construction</td><td>258 639</td><td>13 386</td><td>15 022</td><td>1 669</td><td>288 716</td></tr>
<tr><td>Ensembles des résidus CRD récupérés par un centre de tri CRD
Étude A2 – 75 % des CRD1</td><td>194 497</td><td>10 066</td><td>11 297</td><td>1 255</td><td>217 114</td></tr>
<tr><td>Gypses valorisés par un centre de tri CRD
Étude A2 – 1,1 % des CRD2</td><td>2 139</td><td>111</td><td>124</td><td>14</td><td>2 388</td></tr>
</table>
1 Environ 80 % des résidus CRD issus de travaux de bâtiment transitent par des entreprises de location de conteneurs, qui déclarent envoyer 94 % des résidus en centre de tri (0,80 * 0,94 = 0,75).
2 Figure 7 de l'étude A2, répartition des matières au centre de tri.
Source : résultats de l'étude A2.
</td><td>X</td><td></td></tr>
</table>

Méthodologie employée pour le secteur CRD – CMQuébec (Rive-Nord)

Éléments évalués	Sources des données	Estimé	Mesuré

Résultats de l'étude A2 (t)	Agglomération de Québec	MRC de La Côte-de-Beaupré	MRC de La Jacques-Cartier	MRC de L'Île-d'Orléans	Total
Gisement total de CRD par la valeur des permis de construction	258 639	13 386	15 022	1 669	288 716
Ensemble des CRD récupérés et éliminés par un centre de tri CRD Étude A2 – 21 % des CRD1	54 513	2 821	3 166	352	60 853
Gypses éliminés par un centre de tri CRD Étude A2 – 12,4 % des CRD2	6 760	350	393	44	7 546
Ensemble des CRD éliminés directement par les générateurs Étude A2 – 6 % des CRD3	15 518	803	901	100	17 323
Gypses éliminés directement par les générateurs Étude A2 – 9 % des CRD4	1 398	72	81	9	1 561
Total de gypses éliminés Somme éliminée par un centre de tri CRD et éliminée directement par les générateurs	8 158	422	474	53	9 106
Total de gypses éliminés Ajustement avec les quantités générées et récupérées	7 487	387	434	48	8 356

Quantité éliminée		X	

1 Environ 80 % des résidus CRD issus de travaux de bâtiment transitent par des entreprises de location de conteneurs, qui déclarent envoyer 94 % des résidus en centre de tri. Les centres de tri déclarent éliminer 28 % des matières admises. (0,80 * 0,94 * 0,28 = 0,21).
2 **Figure 8** de l'étude A2, composition des résidus de tamisage fin des centres de tri de résidus CRD.
3 d'après l'étude A2, 6 % des résidus CRD sont envoyés directement à l'élimination.
4 **Figure 9** de l'étude A2, répartition en tonnage des types de résidus CRD enfouis au Québec.
Source : résultats de l'étude A2.

Méthodologie employée pour le secteur CRD – CMQuébec (Rive-Nord)

Éléments évalués	Sources des données	Estimé	Mesuré
Autres résidus de CRD (céramique, plastique, etc.)			
Installation prise en compte	Installations contactées dans le cadre de l'étude A2		
Quantité récupérée	<table><tr><th>Résultats de l'étude A2 (t)</th><th>Agglomération de Québec</th><th>MRC de La Côte-de-Beaupré</th><th>MRC de La Jacques-Cartier</th><th>MRC de L'Île-d'Orléans</th><th>Total</th></tr><tr><td>Gisement total de résidus CRD par la valeur des permis de construction</td><td>258 639</td><td>13 386</td><td>15 022</td><td>1 669</td><td>288 716</td></tr><tr><td>Ensembles des résidus CRD récupérés par un centre de tri CRD Étude A2 – 75 % des CRD1</td><td>194 497</td><td>10 066</td><td>11 297</td><td>1 255</td><td>217 114</td></tr><tr><td>Métaux valorisés par un centre de tri CRD Étude A2 – 8,1 % des CRD2</td><td>15 754</td><td>815</td><td>915</td><td>102</td><td>17 586</td></tr><tr><td>Cartons valorisés par un centre de tri CRD Étude A2 – 3,8 % des CRD2</td><td>7 391</td><td>383</td><td>429</td><td>48</td><td>8 250</td></tr><tr><td>Plastiques valorisés par un centre de tri CRD Étude A2 – 1,4 % des CRD2</td><td>2 723</td><td>141</td><td>158</td><td>18</td><td>3 040</td></tr><tr><td>Autres matières valorisées par un centre de tri CRD Étude A2 – 1,2 % des CRD2</td><td>2 334</td><td>121</td><td>136</td><td>15</td><td>2 605</td></tr></table> 1 Environ 80 % des résidus CRD issus de travaux de bâtiment transitent par des entreprises de location de conteneurs, qui déclarent envoyer 94 % des résidus en centre de tri (0,80 * 0,94 = 0,75). 2 **Figure 7** de l'étude A2, répartition des matières au centre de tri. Source : résultats de l'étude A2.	X	

Méthodologie employée pour le secteur CRD – CMQuébec (Rive-Nord)

Éléments évalués	Sources des données	Estimé	Mesuré

Résultats de l'étude A2 (t)	Agglomération de Québec	MRC de La Côte-de-Beaupré	MRC de La Jacques-Cartier	MRC de L'Île-d'Orléans	Total
Gisement total de CRD par la valeur des permis de construction	258 639	13 386	15 022	1 669	288 716
Ensemble des CRD récupérés et éliminés par un centre de tri CRD Étude A2 – 21 % des CRD1	54 513	2 821	3 166	352	60 853
Métaux éliminés par un centre de tri CRD Étude A2 – 1,2 % des CRD2	654	34	38	4	730
Cartons éliminés par un centre de tri CRD Étude A2 – 7,9 % des CRD2	4 307	223	250	28	4 807
Plastiques éliminés par un centre de tri CRD Étude A2 – 2,6 % des CRD2	1 417	73	82	9	1 582
Autres matières éliminées par un centre de tri CRD Étude A2 – 21,5 % des CRD2	11 720	607	681	76	13 083
Ensemble des CRD éliminés directement par les générateurs Étude A2 – 6 % des CRD3	15 518	803	901	100	17 323
Métaux éliminés par un centre de tri CRD Étude A2 – 3 % des CRD4	466	24	27	3	520
Cartons éliminés par un centre de tri CRD Étude A2 – 1 % des CRD4	155	8	9	1	173
Plastiques éliminés par un centre de tri CRD Étude A2 – 5 % des CRD4	777	40	45	5	867
Autres matières éliminées par un centre de tri CRD Étude A2 – 28 % des CRD4	4 349	225	253	28	4 855
Total de métaux éliminés Ajustement avec les quantités générées et récupérées	1 028	53	60	7	1 147
Total de cartons éliminés Ajustement avec les quantités générées et récupérées	4 095	211	237	26	4 570
Total de plastiques éliminés Ajustement avec les quantités générées et récupérées	2 014	104	117	13	2 247
Total des autres matières éliminées Ajustement avec les quantités générées et récupérées	14 750	762	855	95	16 461

Éléments évalués	Estimé	Mesuré
Quantité éliminée		X

1 Environ 80 % des résidus CRD issus de travaux de bâtiment transitent par des entreprises de location de conteneurs, qui déclarent envoyer 94 % des résidus en centre de tri. Les centres de tri déclarent éliminer 28 % des matières admises. (0,80 * 0,94 * 0,28 = 0,21).
2 **Figure 8** de l'étude A2, composition des résidus de tamisage fin des centres de tri de résidus CRD.
3 d'après l'étude A2, 6 % des résidus CRD sont envoyés directement à l'élimination.
4 **Figure 9** de l'étude A2, répartition en tonnage des types de résidus CRD enfouis au Québec.
Source : résultats de l'étude A2.

Annexe B

Résultats par composante – Secteur résidentiel

Tableau 1 – Résultats du secteur résidentiel de l'Agglomération de Québec comparés à ceux de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019

Agglomération de Québec – résultats du secteur résidentiel						CMQuébec (Rive-Nord)	
Matières résiduelles	**Mises en valeur (t)**	**Éliminées (t)**	**Générées (t)**	**Taux de mise en valeur**	**Éliminées (kg/hab.)**	**Taux de mise en valeur**	**Éliminées (kg/hab.)**
Matières recyclables	**40 638**	**14 738**	**55 376**	**73,4 %**	**25,3**	**72,4 %**	**27,3**
Papier et carton	21 492	4 688	26 181	82,1 %	8,0	81,7 %	8,5
Métal	3 000	3 237	6 237	48,1 %	5,6	46,8 %	5,9
Plastique	2 546	3 849	6 395	39,8 %	6,6	37,4 %	7,6
Verre	8 063	1 556	9 619	83,8 %	2,7	83,4 %	2,8
Rejet centre de tri	5 538	1 408	6 945	79,7 %	2,4	79,7 %	2,5
Matières organiques	**29 049**	**83 207**	**112 257**	**25,9 %**	**142,7**	**30,1 %**	**139,0**
Résidus verts	29 004	13 121	42 125	68,9 %	22,5	70,2 %	21,4
Résidus alimentaires	40	44 605	44 645	0,1 %	76,5	1,1 %	72,8
Compostage domestique*	3 687						
Autres résidus organiques	5	5 285	5 291	0,1 %	9,1	5,7 %	10,3
Boues	0	18 959	18 959	0,0 %	32,5	20,0 %	32,4
Rejet installation	0	1 237	1 237	0,0 %	2,1	0,0 %	2,1
RDD	**1 479**	**1 824**	**3 303**	**44,8 %**	**3,1**	**38,6 %**	**3,8**
Écocentre	1 479	1 824	3 303	44,8 %	3,1	38,6 %	3,8
Sous REP*	8 797	0	8 797	100,0 %	0,0	100,0 %	0,0
Résidus encombrants et autres	**18 194**	**39 636**	**57 830**	**31,5 %**	**68,0**	**32,4 %**	**65,4**
Résidus encombrants	12 379	8 501	20 880	59,3 %	14,6	60,6 %	14,0
Textiles	3 732	5 608	9 340	40,0 %	9,6	36,4 %	11,2
Cendres (incinérateur)**	2 083	23 698	25 781	8,1 %	40,6	8,1 %	37,2
Autres matières		568	568	0,0 %	1,0	0,0 %	1,0
Résidus ultimes	0	1 262	1 262	0,0 %	2,2	0,0 %	2,0
TOTAL	**89 361**	**139 405**	**228 766**	**39,1 %**	**239,1**	**41,2 %**	**235,5**

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

* Non comptabilisé dans le bilan puisque les informations accessibles sont partielles.

** À noter que les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées dans l'inventaire 2019 afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considérée comme mise en valeur et une autre partie comme éliminée. Les cendres considérées comme mises en valeur représentent les mâchefers valorisés. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. En effet, les cendres utilisées en recouvrement journalier ont été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire.

Tableau 2 – Résultats du secteur résidentiel de la MRC de La Côte-de-Beaupré comparés à ceux de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019

MRC de La Côte-de-Beaupré – résultats du secteur résidentiel						CMQuébec (Rive-Nord)	
Matières résiduelles	**Mises en valeur (t)**	**Éliminées (t)**	**Générées (t)**	**Taux de mise en valeur**	**Éliminées (kg/hab.)**	**Taux de mise en valeur**	**Éliminées (kg/hab.)**
Matières recyclables	**2 331**	**1 526**	**3 856**	**60,4 %**	**52,2**	**72,4 %**	**27,3**
Papier et carton	1 245	454	1 700	73,3 %	15,5	81,7 %	8,5
Métal	164	316	481	34,2 %	10,8	46,8 %	5,9
Plastique	145	542	687	21,1 %	18,5	37,4 %	7,6
Verre	455	143	598	76,1 %	4,9	83,4 %	2,8
Rejet centre de tri	321	70	390	82,2 %	2,4	79,7 %	2,5
Matières organiques	**5 465**	**3 018**	**8 483**	**64,4 %**	**103,2**	**30,1 %**	**139,0**
Résidus verts	851	508	1 359	62,6 %	17,3	70,2 %	21,4
Résidus alimentaires	0	1 663	1 663	0,0 %	56,8	1,1 %	72,8
Compostage domestique*							
Autres résidus organiques	0	712	712	0,0 %	24,3	5,7 %	10,3
Boues	4 614	121	4 735	97,4 %	4,1	20,0 %	32,4
Rejet installation	0	15	15	0,0 %	0,5	0,0 %	2,1
RDD	**96**	**317**	**413**	**23,2 %**	**96**	**38,6 %**	**3,8**
Écocentre	96	317	413	23,2 %	96	38,6 %	3,8
Sous REP*	522	0	522	100,0 %	522	100,0 %	0,0
Résidus encombrants et autres	**1 499**	**1 420**	**2 919**	**51,4 %**	**48,5**	**32,4 %**	**65,4**
Résidus encombrants	1 306	446	1 751	74,6 %	15,2	60,6 %	14,0
Textiles	187	834	1 021	18,3 %	28,5	36,4 %	11,2
Cendres (incinérateur)**	6	71	77	8,1 %	2,4	8,1 %	37,2
Autres matières		32	32	0,0 %	1,1	0,0 %	1,0
Résidus ultimes	0	37	37	0,0 %	1,3	0,0 %	2,0
TOTAL	**9 391**	**6 281**	**15 672**	**59,9 %**	**214,7**	**41,2 %**	**235,5**

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

* Non comptabilisé dans le bilan puisque les informations accessibles sont partielles.

** À noter que les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées dans l'inventaire 2019 afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considérée comme mise en valeur et une autre partie comme éliminée. Les cendres considérées comme mises en valeur représentent les mâchefers valorisés. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. En effet, les cendres utilisées en recouvrement journalier ont été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire.

Tableau 3 – Résultats du secteur résidentiel de la MRC de La Jacques-Cartier comparés à ceux de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019

MRC de La Jacques-Cartier – résultats du secteur résidentiel						CMQuébec (Rive-Nord)	
Matières résiduelles	**Mises en valeur (t)**	**Éliminées (t)**	**Générées (t)**	**Taux de mise en valeur**	**Éliminées (kg/hab.)**	**Taux de mise en valeur**	**Éliminées (kg/hab.)**
Matières recyclables	**3 988**	**1 712**	**5 700**	**70,0 %**	**37,1**	**72,4 %**	**27,3**
Papier et carton	2 244	486	2 730	82,2 %	10,5	81,7 %	8,5
Métal	240	338	578	41,5 %	7,3	46,8 %	5,9
Plastique	272	580	852	31,9 %	12,6	37,4 %	7,6
Verre	719	153	873	82,4 %	3,3	83,4 %	2,8
Rejet centre de tri	512	155	667	76,8 %	3,4	79,7 %	2,5
Matières organiques	**4 994**	**4 809**	**9 803**	**50,9 %**	**104,1**	**30,1 %**	**139,0**
Résidus verts	3 318	543	3 861	85,9 %	11,8	70,2 %	21,4
Résidus alimentaires	499	1 788	2 287	21,8 %	38,7	1,1 %	72,8
Compostage domestique*							
Autres résidus organiques	406	761	1 167	34,8 %	16,5	5,7 %	10,3
Boues	771	1 572	2 343	32,9 %	34,0	20,0 %	32,4
Rejet installation	0	145	145	0,0 %	3,1	0,0 %	2,1
RDD	**12**	**339**	**351**	**3,4 %**	**0,6**	**38,6 %**	**3,8**
Écocentre	12	339	351	3,4 %	0,6	38,6 %	3,8
Sous REP*	741	0	741	100,0 %	0,0	100,0 %	0,0
Résidus encombrants et autres	**876**	**1 963**	**2 839**	**30,9 %**	**42,5**	**32,4 %**	**65,4**
Résidus encombrants	522	343	866	60,3 %	7,4	60,6 %	14,0
Textiles	296	892	1 188	24,9 %	19,3	36,4 %	11,2
Cendres (incinérateur)**	58	665	723	8,1 %	14,4	8,1 %	37,2
Autres matières		35	35	0,0 %	0,7	0,0 %	1,0
Résidus ultimes	0	28	28	0,0 %	0,6	0,0 %	2,0
TOTAL	**9 870**	**8 824**	**18 694**	**52,8 %**	**191,1**	**41,2 %**	**235,5**

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

* Non comptabilisé dans le bilan puisque les informations accessibles sont partielles.

** À noter que les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées dans l'inventaire 2019 afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considérée comme mise en valeur et une autre partie comme éliminée. Les cendres considérées comme mises en valeur représentent les mâchefers valorisés. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. En effet, les cendres utilisées en recouvrement journalier ont été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire.

Tableau 4 – Résultats du secteur résidentiel de la MRC de L'Île-d'Orléans comparés à ceux de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019

MRC de L'Île-d'Orléans – résultats du secteur résidentiel						CMQuébec (Rive-Nord)	
Matières résiduelles	**Mises en valeur (t)**	**Éliminées (t)**	**Générées (t)**	**Taux de mise en valeur**	**Éliminées (kg/hab.)**	**Taux de mise en valeur**	**Éliminées (kg/hab.)**
Matières recyclables	**813**	**221**	**1 034**	**78,6 %**	**29,3**	**72,4 %**	**27,3**
Papier et carton	442	61	504	87,8 %	8,1	81,7 %	8,5
Métal	52	43	95	55,1 %	5,7	46,8 %	5,9
Plastique	50	73	123	40,5 %	9,7	37,4 %	7,6
Verre	154	19	173	88,9 %	2,6	83,4 %	2,8
Rejet centre de tri	114	25	139	82,2 %	3,3	79,7 %	2,5
Matières organiques	**409**	**1 536**	**1 945**	**21,0 %**	**203,9**	**30,1 %**	**139,0**
Résidus verts	408	68	476	85,6 %	9,1	70,2 %	21,4
Résidus alimentaires	0	415	415	0,0 %	55,1	1,1 %	72,8
Compostage domestique*	42						
Autres résidus organiques	0	96	96	0,0 %	12,7	5,7 %	10,3
Boues	1	957	958	0,1 %	127,0	20,0 %	32,4
Rejet installation	0	0	0	-	0,0	0,0 %	2,1
RDD	**1**	**43**	**43**	**1,2 %**	**0,1**	**38,6 %**	**3,8**
Écocentre	1	43	43	1,2 %	0,1	38,6 %	3,8
Sous REP*	105	0	105	100,0 %	0,0	100,0 %	0,0
Résidus encombrants et autres	**275**	**558**	**834**	**33,0 %**	**74,1**	**32,4 %**	**65,4**
Résidus encombrants	195	66	261	74,7 %	8,8	60,6 %	14,0
Textiles	48	113	161	30,0 %	14,9	36,4 %	11,2
Cendres (incinérateur)**	32	367	399	8,1 %	48,6	8,1 %	37,2
Autres matières		4	4	0,0 %	0,6	0,0 %	1,0
Résidus ultimes	0	9	9	0,0 %	1,1	0,0 %	2,0
TOTAL	**1 497**	**2 358**	**3 856**	**38,8 %**	**313,0**	**41,2 %**	**235,5**

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

* Non comptabilisé dans le bilan puisque les informations accessibles sont partielles.

** À noter que les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées dans l'inventaire 2019 afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considérée comme mise en valeur et une autre partie comme éliminée. Les cendres considérées comme mises en valeur représentent les mâchefers valorisés. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. En effet, les cendres utilisées en recouvrement journalier ont été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire.

Annexe C

Résultats par composante – Secteur ICI

Tableau 1 – Résultats du secteur ICI de l'Agglomération de Québec comparés à ceux de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019

Agglomération de Québec – résultats du secteur ICI						CMQuébec (Rive-Nord)	
Matières résiduelles	**Mises en valeur (t)**	**Éliminées (t)**	**Générées (t)**	**Taux de mise en valeur**	**Éliminées (kg/hab.)**	**Taux de mise en valeur**	**Éliminées (kg/hab.)**
Matières recyclables	**23 716**	**52 687**	**76 403**	**31,0 %**	**90,4**	**31,4 %**	**84,4**
Papier et carton	15 860	35 321	51 181	31,0 %	60,6	31,1 %	56,5
Métal	864	3 506	4 371	19,8 %	6,0	20,2 %	5,6
Plastique	1 147	11 372	12 519	9,2 %	19,5	9,5 %	18,2
Verre	3 157	1 906	5 063	62,4 %	3,3	63,2 %	3,1
Rejet centre de tri	2 687	583	3 270	82,2 %	1,0	81,9 %	1,0
Matières organiques	**82 097**	**73 235**	**155 332**	**52,9 %**	**125,6**	**53,5 %**	**114,3**
Résidus verts	4 373	2 287	6 659	65,7 %	3,9	64,9 %	3,7
Résidus alimentaires	283	27 973	28 256	1,0 %	48,0	1,0 %	44,8
Résidus agroalimentaires	41 947	1 847	43 794	95,8 %	3,2	95,8 %	3,1
Autres résidus organiques	383	9 421	9 803	3,9 %	16,2	4,0 %	15,1
Boues	35 111	31 367	66 478	52,8 %	53,8	53,0 %	47,1
Rejet installation	0	341	341	0,0 %	0,6	0,0 %	0,5
Résidus encombrants et autres	**2 368**	**66 790**	**69 158**	**3,4 %**	**114,5**	**3,6 %**	**105,3**
Résidus encombrants	277	49	326	85,0 %	0,1	85,0 %	0,1
Plastiques agricoles	19	78	97	20,0 %	0,1	20,0 %	0,4
Cendres (incinérateur)*	2 072	23 568	25 640	8,1 %	40,4	8,1 %	35,8
Autres matières**	0	10 473	10 473	0,0 %	18,0	0,0 %	16,8
Résidus ultimes	0	32 622	32 622	0,0 %	55,9	0,0 %	52,2
TOTAL	**108 182**	**192 711**	**300 893**	**36,0 %**	**330,5**	**36,4 %**	**304,0**

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

* À noter que les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées dans l'inventaire 2019 afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considérée comme mise en valeur et une autre partie comme éliminée. Les cendres considérées comme mises en valeur représentent les mâchefers valorisés. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. En effet, les cendres utilisées en recouvrement journalier ont été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire.

**Les autres matières comprennent les RDD (avec REP ou non), les TIC, les textiles, liquides, et produits à usage unique, etc.

Tableau 2 – Résultats du secteur ICI de la MRC de La Côte-de-Beaupré comparés à ceux de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019

MRC de La Côte-de-Beaupré – résultats du secteur ICI						CMQuébec (Rive-Nord)	
Matières résiduelles	**Mises en valeur (t)**	**Éliminées (t)**	**Générées (t)**	**Taux de mise en valeur**	**Éliminées (kg/hab.)**	**Taux de mise en valeur**	**Éliminées (kg/hab.)**
Matières recyclables	**759**	**1 176**	**1 935**	**39,2 %**	**40,2**	**31,4 %**	**84,4**
Papier et carton	435	781	1 215	35,8 %	26,7	31,1 %	56,5
Métal	36	77	114	31,7 %	2,6	20,2 %	5,6
Plastique	45	251	296	15,1 %	8,6	9,5 %	18,2
Verre	132	42	174	75,8 %	1,4	63,2 %	3,1
Rejet centre de tri	112	24	136	82,2 %	0,8	81,9 %	1,0
Matières organiques	**2 003**	**958**	**2 961**	**67,6 %**	**32,7**	**53,5 %**	**114,3**
Résidus verts	43	51	94	46,0 %	1,7	64,9 %	3,7
Résidus alimentaires	0	618	618	0,0 %	21,1	1,0 %	44,8
Résidus agroalimentaires	1 842	81	1 923	95,8 %	2,8	95,8 %	3,1
Autres résidus organiques	0	208	208	0,0 %	7,1	4,0 %	15,1
Boues	118	0	118	100,0 %	0,0	53,0 %	47,1
Rejet installation	0	0	0	–	0,0	0,0 %	0,5
Résidus encombrants et autres	**42**	**1 023**	**1 066**	**4,0 %**	**35,0**	**3,6 %**	**105,3**
Résidus encombrants	29	5	34	85,0 %	0,2	85,0 %	0,1
Plastiques agricoles	12	48	61	20,0 %	1,7	20,0 %	0,4
Cendres (incinérateur)*	2	17	19	8,1 %	0,6	8,1 %	35,8
Autres matières**	0	231	231	0,0 %	7,9	0,0 %	16,8
Résidus ultimes	0	721	721	0,0 %	24,6	0,0 %	52,2
TOTAL	**2 805**	**3 157**	**5 962**	**47,0 %**	**107,9**	**36,4 %**	**304,0**

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

* À noter que les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées dans l'inventaire 2019 afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considérée comme mise en valeur et une autre partie comme éliminée. Les cendres considérées comme mises en valeur représentent les mâchefers valorisés. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. En effet, les cendres utilisées en recouvrement journalier ont été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire.

**Les autres matières comprennent les RDD (avec REP ou non), les TIC, les textiles, les liquides, et les produits à usage unique, etc.

Tableau 3 – Résultats du secteur ICI de la MRC de La Jacques-Cartier comparés à ceux de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019

MRC de La Jacques-Cartier – résultats du secteur ICI						CMQuébec (Rive-Nord)	
Matières résiduelles	**Mises en valeur (t)**	**Éliminées (t)**	**Générées (t)**	**Taux de mise en valeur**	**Éliminées (kg/hab.)**	**Taux de mise en valeur**	**Éliminées (kg/hab.)**
Matières recyclables	**1 177**	**2 063**	**3 240**	**36,3 %**	**44,7**	**31,4 %**	**84,4**
Papier et carton	706	1 365	2 071	34,1 %	29,6	31,1 %	56,5
Métal	45	136	181	24,9 %	2,9	20,2 %	5,6
Plastique	77	440	517	14,9 %	9,5	9,5 %	18,2
Verre	188	74	261	71,8 %	1,6	63,2 %	3,1
Rejet centre de tri	161	49	210	76,8 %	1,1	81,9 %	1,0
Matières organiques	**3 136**	**1 668**	**4 804**	**65,3 %**	**36,1**	**53,5 %**	**114,3**
Résidus verts	101	88	189	53,3 %	1,9	64,9 %	3,7
Résidus alimentaires	23	1 081	1 104	2,1 %	23,4	1,0 %	44,8
Résidus agroalimentaires	2 908	128	3 036	95,8 %	2,8	95,8 %	3,1
Autres résidus organiques	31	364	395	7,9 %	7,9	4,0 %	15,1
Boues	73	0	73	100,0 %	0,0	53,0 %	47,1
Rejet installation	0	6	6	0,0 %	0,1	0,0 %	0,5
Résidus encombrants et autres	**168**	**1 779**	**1 947**	**8,6 %**	**38,5**	**3,6 %**	**105,3**
Résidus encombrants	156	28	184	85,0 %	0,6	85,0 %	0,1
Plastiques agricoles	6	25	32	20,0 %	0,5	20,0 %	0,4
Cendres (incinérateur)*	5	61	66	8,1 %	1,3	8,1 %	35,8
Autres matières**	0	405	405	0,0 %	8,8	0,0 %	16,8
Résidus ultimes	0	1 261	1 261	0,0 %	27,3	0,0 %	52,2
TOTAL	**4 481**	**5 510**	**9 991**	**44,9 %**	**119,3**	**36,4 %**	**304,0**

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

* À noter que les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées dans l'inventaire 2019 afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considérée comme mise en valeur et une autre partie comme éliminée. Les cendres considérées comme mises en valeur représentent les mâchefers valorisés. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. En effet, les cendres utilisées en recouvrement journalier ont été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire.

**Les autres matières comprennent les RDD (avec REP ou non), les TIC, les textiles, les liquides, et les produits à usage unique, etc.

Tableau 4 – Résultats du secteur ICI de la MRC de L'Île-d'Orléans comparés à ceux de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019

MRC de L'Île-d'Orléans – résultats du secteur ICI						CMQuébec (Rive-Nord)	
Matières résiduelles	**Mises en valeur (t)**	**Éliminées (t)**	**Générées (t)**	**Taux de mise en valeur**	**Éliminées (kg/hab.)**	**Taux de mise en valeur**	**Éliminées (kg/hab.)**
Matières recyclables	**59**	**294**	**353**	**16,7 %**	**39,0**	**31,4 %**	**84,4**
Papier et carton	34	198	232	14,6 %	26,3	31,1 %	56,5
Métal	3	20	22	12,5 %	2,6	20,2 %	5,6
Plastique	3	64	67	5,2 %	8,5	9,5 %	18,2
Verre	10	11	21	49,0 %	1,4	63,2 %	3,1
Rejet centre de tri	9	2	11	82,2 %	0,3	81,9 %	1,0
Matières organiques	**475**	**244**	**719**	**66,1 %**	**32,3**	**53,5 %**	**114,3**
Résidus verts	0	13	13	0,0 %	1,7	64,9 %	3,7
Résidus alimentaires	0	157	157	0,0 %	20,8	1,0 %	44,8
Résidus agroalimentaires	475	21	496	95,8 %	2,8	95,8 %	3,1
Autres résidus organiques	0	53	53	0,0 %	7,0	4,0 %	15,1
Boues	0	0	0	-	0,0	53,0 %	47,1
Rejet installation	0	0	0	-	0,0	0,0 %	0,5
Résidus encombrants et autres	**50**	**552**	**602**	**8,4 %**	**73,2**	**3,6 %**	**105,3**
Résidus encombrants	2	0	2	85,0 %	0,0	85,0 %	0,1
Plastiques agricoles	32	129	162	20,0 %	17,2	20,0 %	0,4
Cendres (incinérateur)*	16	181	196	8,1 %	24,0	8,1 %	35,8
Autres matières**	0	59	59	0,0 %	7,8	0,0 %	16,8
Résidus ultimes	0	183	183	0,0 %	24,3	0,0 %	52,2
TOTAL	**584**	**1 090**	**1 674**	**34,9 %**	**144,6**	**36,4 %**	**304,0**

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

* À noter que les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées dans l'inventaire 2019 afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considérée comme mise en valeur et une autre partie comme éliminée. Les cendres considérées comme mises en valeur représentent les mâchefers valorisés. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. En effet, les cendres utilisées en recouvrement journalier ont été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire.

**Les autres matières comprennent les RDD (avec REP ou non), les TIC, les textiles, les liquides, et les produits à usage unique, etc.

Annexe D

Résultats par composante – Secteur CRD

Tableau 1 – Résultats du secteur CRD de l'Agglomération de Québec comparés à ceux de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019

Agglomération de Québec – résultats du secteur CRD						CMQuébec (Rive-Nord)	
Matières résiduelles	**Mises en valeur (t)**	**Éliminées (t)**	**Générées (t)**	**Taux de mise en valeur**	**Éliminées (kg/hab.)**	**Taux de mise en valeur**	**Éliminées (kg/hab.)**
Agrégats**	**110 866**	**31 757**	**142 624**	**77,7 %**	**54,5**	**77,7 %**	**51,9**
Béton, brique, asphalte, pierre	51 317	19 876	71 194	72,1 %	34,1	72,1 %	33,3
Matériaux secs divers	59 549	11 881	71 430	83,4 %	20,4	83,6 %	18,6
Non-agrégats	**143 704**	**51 126**	**194 830**	**73,8 %**	**87,7**	**73,6 %**	**86,4**
Bois de construction	102 860	16 223	119 083	86,4 %	27,8	86,1 %	27,9
Gypse	2 139	7 487	9 627	22,2 %	12,8	22,2 %	12,5
Bardeaux d'asphalte	10 503	5 529	16 031	65,5 %	9,5	65,5 %	9,3
Autres*	2 334	14 750	17 084	13,7 %	25,3	13,7 %	24,7
Papier/Carton	7 391	4 095	11 486	64,3 %	7,0	64,4 %	6,9
Métal	15 754	1 028	16 782	93,9 %	1,8	93,9 %	1,7
Plastique	2 723	2 014	4 737	57,5 %	3,5	57,5 %	3,4
TOTAL CRD	**254 570**	**82 884**	**337 454**	**75,4 %**	**142,1**	**75,3 %**	**138,3**

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

*Correspondent à de la matière mélangée, de la céramique, des résidus fins de tamisage.

**À noter qu'une certaine quantité des Agrégats (matériaux secs et béton, brique, asphalte et pierre) sont utilisés en recouvrement journalier et pour d'autres usages dans les LET. Dans le présent inventaire, ces activités ont été considérées comme étant de la mise en valeur.

Tableau 2 – Résultats du secteur CRD de la MRC de La Côte-de-Beaupré comparés à ceux de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019

MRC de La Côte-de-Beaupré – résultats du secteur CRD						CMQuébec (Rive-Nord)	
Matières résiduelles	**Mises en valeur (t)**	**Éliminées (t)**	**Générées (t)**	**Taux de mise en valeur**	**Éliminées (kg/hab.)**	**Taux de mise en valeur**	**Éliminées (kg/hab.)**
Agrégats**	**4 845**	**1 198**	**6 043**	**80,2 %**	**41,0**	**77,7 %**	**51,9**
Béton, brique, asphalte, pierre	2 647	1 026	3 674	72,1 %	35,1	72,1 %	33,3
Matériaux secs divers	2 197	172	2 369	92,8 %	5,9	83,6 %	18,6
Non-agrégats	**7 419**	**2 848**	**10 267**	**72,3 %**	**97,4**	**73,6 %**	**86,4**
Bois de construction	5 305	1 046	6 351	83,5 %	35,8	86,1 %	27,9
Gypse	111	387	497	22,3 %	13,2	22,2 %	12,5
Bardeaux d'asphalte	544	285	829	65,6 %	9,8	65,5 %	9,3
Autres*	121	762	882	13,7 %	26,0	13,7 %	24,7
Papier/Carton	383	211	594	64,4 %	7,2	64,4 %	6,9
Métal	815	53	868	93,9 %	1,8	93,9 %	1,7
Plastique	141	104	245	57,5 %	3,6	57,5 %	3,4
TOTAL CRD	**12 263**	**4 046**	**16 310**	**75,2 %**	**138,3**	**75,3 %**	**138,3**

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

*Correspondent à de la matière mélangée, de la céramique, des résidus fins de tamisage.

**À noter qu'une certaine quantité des Agrégats (matériaux secs et béton, brique, asphalte et pierre) sont utilisés en recouvrement journalier et pour d'autres usages dans les LET. Dans le présent inventaire, ces activités ont été considérées comme étant de la mise en valeur.

Tableau 3 – Résultats du secteur CRD de la MRC de La Jacques-Cartier comparés à ceux de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019

MRC de La Jacques-Cartier – résultats du secteur CRD						CMQuébec (Rive-Nord)	
Matières résiduelles	**Mises en valeur (t)**	**Éliminées (t)**	**Générée (t)**	**Taux de mise en valeur**	**Éliminées (kg/hab.)**	**Taux de mise en valeur**	**Éliminées (kg/hab.)**
Agrégats**	**4 181**	**1 423**	**5 603**	**74,6 %**	**30,8**	**77,7 %**	**51,9**
Béton, brique, asphalte, pierre	2 971	1 152	4 123	72,1 %	24,9	72,1 %	33,3
Matériaux secs divers	1 210	271	1 481	81,7 %	5,9	83,6 %	18,6
Non-agrégats	**8 326**	**3 161**	**11 486**	**72,5 %**	**68,4**	**73,6 %**	**86,4**
Bois de construction	5 953	1 138	7 092	83,9 %	24,7	86,1 %	27,9
Gypse	124	434	558	22,3 %	9,4	22,2 %	12,5
Bardeaux d'asphalte	610	320	930	65,6 %	6,9	65,5 %	9,3
Autres*	136	855	990	13,7 %	18,5	13,7 %	24,7
Papier/Carton	429	237	667	64,4 %	5,1	64,4 %	6,9
Métal	915	60	975	93,9 %	1,3	93,9 %	1,7
Plastique	158	117	275	57,5 %	2,5	57,5 %	3,4
TOTAL CRD	**12 506**	**4 584**	**17 090**	**73,2 %**	**99,3**	**75,3 %**	**138,3**

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

*Correspondent à de la matière mélangée, de la céramique, des résidus fins de tamisage.

**À noter qu'une certaine quantité des Agrégats (matériaux secs et béton, brique, asphalte et pierre) sont utilisés en recouvrement journalier et pour d'autres usages dans les LET. Dans le présent inventaire, ces activités ont été considérées comme étant de la mise en valeur.

Tableau 4 – Résultats du secteur CRD de la MRC de L'Île-d'Orléans comparés à ceux de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019

MRC de L'Île-d'Orléans – résultats du secteur CRD						CMQuébec (Rive-Nord)	
Matières résiduelles	**Mises en valeur (t)**	**Éliminées (t)**	**Générées (t)**	**Taux de mise en valeur**	**Éliminées (kg/hab.)**	**Taux de mise en valeur**	**Éliminées (kg/hab.)**
Agrégats**	**434**	**172**	**606**	**71,6 %**	**22,8**	**77,7 %**	**51,9**
Béton, brique, asphalte, pierre	330	128	458	72,1 %	17,0	72,1 %	33,3
Matériaux secs divers	104	44	148	70,1 %	5,9	83,6 %	18,6
Non-agrégats	**925**	**405**	**1 330**	**69,6 %**	**53,7**	**73,6 %**	**86,4**
Bois de construction	661	180	841	78,6 %	23,9	86,1 %	27,9
Gypse	14	48	62	22,3 %	6,4	22,2 %	12,5
Bardeaux d'asphalte	68	36	103	65,6 %	4,7	65,5 %	9,3
Autres*	15	95	110	13,7 %	12,6	13,7 %	24,7
Papier/Carton	48	26	74	64,4 %	3,5	64,4 %	6,9
Métal	102	7	108	93,9 %	0,9	93,9 %	1,7
Plastique	18	13	31	57,5 %	1,7	57,5 %	3,4
TOTAL CRD	**1 359**	**577**	**1 936**	**70,2 %**	**76,5**	**75,3 %**	**138,3**

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.

*Correspondent à de la matière mélangée, de la céramique, des résidus fins de tamisage.

**À noter qu'une certaine quantité des Agrégats (matériaux secs et béton, brique, asphalte et pierre) sont utilisés en recouvrement journalier et pour d'autres usages dans les LET. Dans le présent inventaire, ces activités ont été considérées comme étant de la mise en valeur.

Annexe E

Résultats par composante – Tous secteurs confondus

Tableau 1 – Résultats tous secteurs confondus de l'Agglomération de Québec comparés à ceux de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019

Agglomération de Québec – tous secteurs confondus						CMQuébec (Rive-Nord)	
Matières résiduelles	**Mises en valeur (t)**	**Éliminées (t)**	**Générées (t)**	**Taux de mise en valeur**	**Éliminées (kg/hab.)**	**Taux de mise en valeur**	**Éliminées (kg/hab.)**
Matières recyclables	**64 355**	**67 425**	**131 780**	**48,8 %**	**115,6**	**49,7 %**	**112**
Papier et carton	37 352	40 009	77 361	48,3 %	68,6	49,5 %	65,09
Métal	3 865	6 743	10 608	36,4 %	11,6	36,5 %	11,52
Plastique	3 693	15 221	18 914	19,5 %	26,1	20,0 %	25,78
Verre	11 220	3 462	14 682	76,4 %	5,9	76,7 %	5,86
Rejet centre de tri	8 225	1 990	10 215	80,5 %	3,4	80,3 %	3,47
Matières organiques	**111 146**	**156 442**	**267 588**	**41,5 %**	**268,3**	**43,1 %**	**253**
Résidus verts	33 377	15 408	48 785	68,4 %	26,4	69,6 %	25,04
Résidus alimentaires	323	72 578	72 901	0,4 %	124,5	1,1 %	117,55
Autres résidus organiques	388	14 706	15 094	2,6 %	25,2	4,7 %	25,37
Résidus agroalimentaires	41 947	1 847	43 794	95,8 %	3,2	95,8 %	3,12
Boues	35 111	50 325	85 436	41,1 %	86,3	43,4 %	79,53
Rejet installation	0	1 578	1 578	0,0 %	2,7	0,0 %	2,62
Résidus CRD	**254 570**	**82 884**	**337 454**	**75,4 %**	**142,1**	**75,3 %**	**138**
Agrégats****	110 866	31 757	142 624	77,7 %	54,5	77,7 %	51,87
Bois de construction	102 860	16 223	119 083	86,4 %	27,8	86,1 %	27,91
Gypse	2 139	7 487	9 627	22,2 %	12,8	22,2 %	12,55
Bardeaux d'asphalte	10 503	5 529	16 031	65,5 %	9,5	65,5 %	9,26
Autres	2 334	14 750	17 084	13,7 %	25,3	13,7 %	24,71
Papier/Carton	7 391	4 095	11 486	64,3 %	7,0	64,4 %	6,86
Métal	15 754	1 028	16 782	93,9 %	1,8	93,9 %	1,72
Plastique	2 723	2 014	4 737	57,5 %	3,5	57,5 %	3,37
RDD	**1 479**	**1 824**	**3 303**	**44,8 %**	**3,1**	**38,6 %**	**3,8**
Hors REP (écocentre)	1 479	1 824	3 303	44,8%	3,1	38,6 %	3,8
Sous REP*	8 797	0	8 797	100,0%	0,0	100,0 %	0,0
Résidus encombrants, RDD et autres	**20 563**	**106 426**	**126 988**	**16,2%**	**182,5**	**17,1 %**	**171**
Résidus encombrants	12 656	8 550	21 205	59,7%	14,7	61,2 %	14,17
Textiles	3 732	5 608	9 340	40,0%	9,6	36,4 %	11,18
Plastique agricole	19	78	97	20,0%	0,1	20,0 %	0,42
Cendre (incinérateur)**	4 155	47 266	51 421	8,1%	81,1	8,1 %	73,00
Autres matières***	0	11 040	11 040	0,0%	18,9	0,0 %	17,73
Résidus ultimes	0	33 884	33 884	0,0%	58,1	0,0 %	54,23
TOTAL	**452 113**	**415 001**	**867 113**	**52,1%**	**711,7**	**52,9 %**	**678**

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.
* Non comptabilisés dans le bilan puisque les informations accessibles sont partielles.
** Les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées dans l'inventaire 2019 afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considérée comme mise en valeur et une autre partie comme éliminée. Les cendres considérées comme mises en valeur représentent les mâchefers valorisés. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. Les cendres utilisées en recouvrement journalier ont donc été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire.
*** Les autres matières comprennent les liquides, et produits à usage unique, les plastiques PLA, les matières sans aucun débouché de valorisation au Québec.
**** À noter qu'une certaine quantité des Agrégats (matériaux secs et béton, brique, asphalte et pierre) sont utilisés en recouvrement journalier et pour d'autres usages dans les LET. Dans le présent inventaire, ces activités ont été considérées comme étant de la mise en valeur.

Tableau 2 – Résultats tous secteurs confondus de la MRC de La Côte-de-Beaupré comparés à ceux de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019

MRC de La Côte-de-Beaupré – tous secteurs confondus						CMQuébec (Rive-Nord)	
Matières résiduelles	**Mises en valeur (t)**	**Éliminées (t)**	**Générées (t)**	**Taux de mise en valeur**	**Éliminées (kg/hab.)**	**Taux de mise en valeur**	**Éliminées (kg/hab.)**
Matières recyclables	**3 089**	**2 702**	**5 791**	**53,35 %**	**92**	**49,7 %**	**112**
Papier et carton	1 680	1 235	2 915	57,64 %	42,21	49,5 %	65,09
Métal	200	394	594	33,73 %	13,46	36,5 %	11,52
Plastique	190	794	983	19,27 %	27,14	20,0 %	25,78
Verre	587	185	772	75,99 %	6,34	76,7 %	5,86
Rejet centre de tri	433	94	527	82,18 %	3,21	80,3 %	3,47
Matières organiques	**7 469**	**3 976**	**11 445**	**65,26 %**	**136**	**43,1 %**	**253**
Résidus verts	894	558	1 452	61,58 %	19,08	69,6 %	25,04
Résidus alimentaires	0	2 281	2 281	0,00 %	77,97	1,1 %	117,55
Autres résidus organiques	0	920	920	0,00 %	31,46	4,7 %	25,37
Résidus agroalimentaires	1 842	81	1 923	95,79 %	2,77	95,8 %	3,12
Boues	4 732	121	4 854	97,50 %	4,15	43,4 %	79,53
Rejet installation	0	15	15	0,00 %	0,51	0,0 %	2,62
Résidus CRD	**12 263**	**4 046**	**16 310**	**75,19 %**	**138**	**75,3 %**	**138**
Agrégats****	4 845	1 198	6 043	80,17 %	40,95	77,7 %	51,87
Bois de construction	5 305	1 046	6 351	83,53 %	35,77	86,1 %	27,91
Gypse	111	387	497	22,26 %	13,22	22,2 %	12,55
Bardeaux d'asphalte	544	285	829	65,57 %	9,76	65,5 %	9,26
Autres	121	762	882	13,69 %	26,04	13,7 %	24,71
Papier/Carton	383	211	594	64,40 %	7,23	64,4 %	6,86
Métal	815	53	868	93,89 %	1,81	93,9 %	1,72
Plastique	141	104	245	57,54 %	3,55	57,5 %	3,37
RDD	**96**	**317**	**413**	**23,2 %**	**10,8**	**38,6 %**	**3,8**
Hors REP (écocentre)	96	317	413	23,2 %	10,8	38,6 %	3,8
Sous REP*	522	0	522	100,0 %	0,0	100,0 %	0,0
Résidus encombrants, RDD et autres	**1 542**	**2 443**	**3 985**	**38,68 %**	**84**	**17,1 %**	**171**
Résidus encombrants	1 334	451	1 785	74,76 %	15,41	61,2 %	14,17
Textiles	187	834	1 021	18,33 %	28,52	36,4 %	11,18
Plastique agricole	12	48	61	20,00 %	1,66	20,0 %	0,42
Cendre (incinérateur)**	8	88	96	8,08 %	3,00	8,1 %	73,00
Autres matières***	0	264	264	0,00 %	9,02	0,0 %	17,73
Résidus ultimes	0	758	758	0,00 %	25,92	0,0 %	54,23
TOTAL	**24 459**	**13 484**	**37 943**	**64,46 %**	**461**	**52,9 %**	**678**

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.
* Non comptabilisés dans le bilan puisque les informations accessibles sont partielles.
**Les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées dans l'inventaire 2019 afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considérée comme mise en valeur et une autre partie comme éliminée. Les cendres considérées comme mises en valeur représentent les mâchefers valorisés. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. Les cendres utilisées en recouvrement journalier ont donc été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire.
*** Les autres matières comprennent les liquides, et produits à usage unique, les plastiques PLA, les matières sans aucun débouché de valorisation au Québec.
**** À noter qu'une certaine quantité des Agrégats (matériaux secs et béton, brique, asphalte et pierre) sont utilisés en recouvrement journalier et pour d'autres usages dans les LET. Dans le présent inventaire, ces activités ont été considérées comme étant de la mise en valeur.

Tableau 3 – Résultats tous secteurs confondus de la MRC de La Jacques-Cartier comparés à ceux de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019

MRC de La Jacques-Cartier – tous secteurs confondus						CMQuébec (Rive-Nord)	
Matières résiduelles	**Mises en valeur (t)**	**Éliminées (t)**	**Générées (t)**	**Taux de mise en valeur**	**Éliminées (kg/hab.)**	**Taux de mise en valeur**	**Éliminées (kg/hab.)**
Matières recyclables	**5 165**	**3 775**	**8 940**	**57,78 %**	**82**	**49,7 %**	**112**
Papier et carton	2 951	1 851	4 802	61,45 %	40,08	49,5 %	65,09
Métal	285	474	758	37,53 %	10,26	36,5 %	11,52
Plastique	349	1 020	1 369	25,51 %	22,08	20,0 %	25,78
Verre	907	227	1 134	79,99 %	4,91	76,7 %	5,86
Rejet centre de tri	674	203	877	76,80 %	4,41	80,3 %	3,47
Matières organiques	**8 130**	**6 477**	**14 607**	**55,66 %**	**140**	**43,1 %**	**253**
Résidus verts	3 419	631	4 050	84,42 %	13,67	69,6 %	25,04
Résidus alimentaires	522	2 869	3 391	15,39 %	62,14	1,1 %	117,55
Autres résidus organiques	437	1 126	1 562	27,95 %	24,37	4,7 %	25,37
Résidus agroalimentaires	2 908	128	3 036	95,78 %	2,77	95,8 %	3,12
Boues	844	1 572	2 416	34,94 %	34,04	43,4 %	79,53
Rejet installation	0	151	151	0,00 %	3,26	0,0 %	2,62
Résidus CRD	**12 506**	**4 584**	**17 090**	**73,18 %**	**99**	**75,3 %**	**138**
Agrégats****	4 181	1 423	5 603	74,61 %	30,81	77,7 %	51,87
Bois de construction	5 953	1 138	7 092	83,95 %	24,65	86,1 %	27,91
Gypse	124	434	558	22,26 %	9,39	22,2 %	12,55
Bardeaux d'asphalte	610	320	930	65,57 %	6,94	65,5 %	9,26
Autres	136	855	990	13,69 %	18,51	13,7 %	24,71
Papier/Carton	429	237	667	64,40 %	5,14	64,4 %	6,86
Métal	915	60	975	93,89 %	1,29	93,9 %	1,72
Plastique	158	117	275	57,54 %	2,53	57,5 %	3,37
RDD	**12**	**339**	**351**	**3,4 %**	**7,3**	**38,6 %**	**3,8**
Hors REP (écocentre)	12	339	351	3,4 %	7,3	38,6 %	3,8
Sous REP*	741	0	741	100,0 %	0,0	100,0 %	0,0
Résidus encombrants, RDD et autres	**1 044**	**3 742**	**4 787**	**21,82 %**	**81**	**17,1 %**	**171**
Résidus encombrants	679	371	1 050	64,66 %	8,03	61,2 %	14,17
Textiles	296	892	1 188	24,88 %	19,32	36,4 %	11,18
Plastique agricole	6	25	32	20,00 %	0,55	20,0 %	0,42
Cendre (incinérateur)**	64	725	789	8,08 %	15,70	8,1 %	73,00
Autres matières***	0	439	439	0,00 %	9,51	0,0 %	17,73
Résidus ultimes	0	1 289	1 289	0,00 %	27,92	0,0 %	54,23
TOTAL	**26 857**	**18 917**	**45 775**	**58,67 %**	**410**	**52,9 %**	**678**

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.
* Non comptabilisés dans le bilan puisque les informations accessibles sont partielles.
** Les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées dans l'inventaire 2019 afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considérée comme mise en valeur et une autre partie comme éliminée. Les cendres considérées comme mises en valeur représentent les mâchefers valorisés. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. Les cendres utilisées en recouvrement journalier ont donc été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire.
*** Les autres matières comprennent les liquides, et produits à usage unique, les plastiques PLA, les matières sans aucun débouché de valorisation au Québec.
**** À noter qu'une certaine quantité des Agrégats (matériaux secs et béton, brique, asphalte et pierre) sont utilisés en recouvrement journalier et pour d'autres usages dans les LET. Dans le présent inventaire, ces activités ont été considérées comme étant de la mise en valeur.

Tableau 4 – Résultats tous secteurs confondus de la MRC de L'Île-d'Orléans comparés à ceux de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019

MRC de L'Île-d'Orléans – tous secteurs confondus						CMQuébec (Rive-Nord)	
Matières résiduelles	**Mises en valeur (t)**	**Éliminées (t)**	**Générées (t)**	**Taux de mise en valeur**	**Éliminées (kg/hab.)**	**Taux de mise en valeur**	**Éliminées (kg/hab.)**
Matières recyclables	**872**	**515**	**1 387**	**62,85 %**	**68**	**49,7 %**	**112**
Papier et carton	476	259	736	64,74 %	34,42	49,5 %	65,09
Métal	55	62	118	46,98 %	8,27	36,5 %	11,52
Plastique	53	137	190	28,01 %	18,17	20,0 %	25,78
Verre	164	30	194	84,55 %	3,98	76,7 %	5,86
Rejet centre de tri	123	27	149	82,18 %	3,53	80,3 %	3,47
Matières organiques	**884**	**1 780**	**2 664**	**33,18 %**	**236**	**43,1 %**	**253**
Résidus verts	408	81	489	83,38 %	10,79	69,6 %	25,04
Résidus alimentaires	0	572	572	0,00 %	75,91	1,1 %	117,55
Autres résidus organiques	0	149	149	0,00 %	19,75	4,7 %	25,37
Résidus agroalimentaires	475	21	496	95,77 %	2,79	95,8 %	3,12
Boues	1	957	958	0,10 %	126,95	43,4 %	79,53
Rejet installation	0	0	0	-	0,00	0,0 %	2,62
Résidus CRD	**1 359**	**577**	**1 936**	**70,20 %**	**77**	**75,3 %**	**138**
Agrégats****	434	172	606	71,58 %	22,85	77,7 %	51,87
Bois de construction	661	180	841	78,61 %	23,88	86,1 %	27,91
Gypse	14	48	62	22,26 %	6,40	22,2 %	12,55
Bardeaux d'asphalte	68	36	103	65,57 %	4,72	65,5 %	9,26
Autres	15	95	110	13,69 %	12,60	13,7 %	24,71
Papier/Carton	48	26	74	64,40 %	3,50	64,4 %	6,86
Métal	102	7	108	93,89 %	0,88	93,9 %	1,72
Plastique	18	13	31	57,54 %	1,72	57,5 %	3,37
RDD	**1**	**43**	**43**	**1,2 %**	**5,7**	**38,6 %**	**3,8**
Hors REP (écocentre)	1	43	43	1,2 %	5,7	38,6 %	3,8
Sous REP*	105	0	105	100,0 %	0,0	100,0 %	0,0
Résidus encombrants, RDD et autres	**326**	**1 110**	**1 436**	**22,68 %**	**147**	**17,1 %**	**171**
Résidus encombrants	197	66	263	74,77 %	8,82	61,2 %	14,17
Textiles	48	113	161	30,00 %	14,93	36,4 %	11,18
Plastique agricole	32	129	162	20,00 %	17,17	20,0 %	0,42
Cendre (incinérateur)**	48	547	595	8,08 %	72,59	8,1 %	73,00
Autres matières***	0	63	63	0,00 %	8,37	0,0 %	17,73
Résidus ultimes	0	192	192	0,00 %	25,43	0,0 %	54,23
TOTAL	**3 440**	**4 025**	**7 465**	**46,08 %**	**534**	**52,9 %**	**678**

Les quantités sont arrondies à l'entier supérieur.
* Non comptabilisés dans le bilan puisque les informations accessibles sont partielles.
**Les cendres générées par l'incinérateur ont été déduites des quantités éliminées dans l'inventaire 2019 afin de ne pas les comptabiliser en double. Les résidus de l'incinérateur (cendres) ont été ensuite ajoutés au total des matières éliminées dans l'inventaire. Une partie des résidus de l'incinérateur (cendres) a été considérée comme mise en valeur et une autre partie comme éliminée. Les cendres considérées comme mises en valeur représentent les mâchefers valorisés. Les cendres considérées comme éliminées correspondent à l'enfouissement des cendres. Les cendres utilisées en recouvrement journalier ont donc été considérées comme étant éliminées dans l'inventaire.
*** Les autres matières comprennent les liquides, et produits à usage unique, les plastiques PLA, les matières sans aucun débouché de valorisation au Québec.
**** À noter qu'une certaine quantité des Agrégats (matériaux secs et béton, brique, asphalte et pierre) sont utilisés en recouvrement journalier et pour d'autres usages dans les LET. Dans le présent inventaire, ces activités ont été considérées comme étant de la mise en valeur.







PARTIE 3
Portrait et bilan



TABLE DES MATIÈRES

Description du territoire d'application 375

Répartition des responsabilités 409

Recensement des organismes, entreprises et installations 420

Programmes municipaux de gestion des matières résiduelles 447

Coûts associés à la gestion des matières résiduelles 495

Bilan du PMGMR 2016-2021 516

Bibliographie 540

Annexe A – Règlements municipaux par composante 544

Annexe B – Recensement des intervenants en gestion des matières résiduelles **552**

Annexe C – Recensement des infrastructures en gestion des matières résiduelles **588**

Annexe D – Contrats de collecte de gestion des matières résiduelles – Secteur résidentiel **601**

Annexe E – Programmes municipaux en gestion des matières résiduelles – Secteur résidentiel **608**

Annexe F – Services et écocentres disponibles **622**

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 – Composition territoriale de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 377

Tableau 2 – Occupation générale du sol en hectares selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2021 387

Tableau 3 – Évolution de la population en nombre d'habitants pour les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) entre 2013 et 2019 389

Tableau 4 – Portrait de la population et densité brute de population selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 390

Tableau 5 – Perspectives démographiques en nombre d'habitants selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) entre 2019 et 2031 393

Tableau 6 – Nombre d'unités d'occupation selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 394

Tableau 7 – Nombre de logements selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 394

Tableau 8 – Tranches d'âge de la population en nombre d'habitants selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 397

Tableau 9 – Connaissance des langues officielles en nombre d'habitants selon les composantes de la CMQuébec en 2015 400

Tableau 10 – Revenu médian disponible des ménages en 2015 et revenu des ménages entre 2010 et 2015 400

Tableau 11 – Synthèse des indicateurs économiques selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2016 401

Tableau 12 – Nombre d'entreprises et d'emplois selon les secteurs d'emplois du SCIAN pour le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2016 403

Tableau 13 – Municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier selon qu'elles sont membres ou non de la RRGMRP 412

Tableau 14 – Synthèse des ententes liées à la gestion des matières résiduelles 414

Tableau 15 – Synthèse des règlements généraux et spécifiques liés à la gestion des matières résiduelles 415

Tableau 16 – Recensement des intervenants en gestion des matières résiduelles sur le territoire de la CMQuébec et à proximité selon les catégories d'intervenants 422

Tableau 17 – Inventaire non exhaustif des entreprises, des organismes de réemploi et des points de disposition pour les RDD et les TIC, par composantes sur le territoire de la CMQuébec en 2019* 424

Tableau 18 – Organismes reconnus qui gèrent des produits sous REP 425

Tableau 19 – Inventaire des infrastructures ayant traité des matières résiduelles en provenance de la CMQuébec (Rive-Nord) selon les catégories d'infrastructures en 2019 427

Tableau 20 – Caractéristiques des sites d'élimination ayant traité des matières résiduelles du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 436

Tableau 21 – Nombre d'écocentres par composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2013 et en 2019 438

Tableau 22 – Écocentres par composante de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 439

Tableau 23 – Nombre d'infrastructures de gestion des eaux usées et des boues sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 445

Tableau 24 – Description des stations de traitement des eaux usées et des boues sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 446

Tableau 25 – Modalités de la collecte des ordures ménagères du secteur résidentiel de l'agglomération de Québec en 2019 449

Tableau 26 – Modalités de la collecte des ordures ménagères du secteur résidentiel des arrondissements de la Ville de Québec en 2019 450

Tableau 27 – Modalités de collecte des ordures du secteur résidentiel de la MRC de La Côte-de-Beaupré en 2019 452

Tableau 28 – Modalités de la collecte des ordures pour le secteur résidentiel pour la MRC de L'Île-d'Orléans en 2019 453

Tableau 29 – Modalités de collecte des ordures ménagères pour le secteur résidentiel de la MRC de La Jacques-Cartier en 2019 455

Tableau 30 – Modalités de collecte des matières recyclables pour le secteur résidentiel de l'agglomération de Québec en 2019 456

Tableau 31 – Modalités de la collecte des matières recyclables pour le secteur résidentiel des arrondissements de la Ville de Québec en 2019 458

Tableau 32 – Collecte des matières recyclables pour le secteur résidentiel de la MRC de La Côte-de-Beaupré en 2019 460

Tableau 33 – Répartition des conteneurs de dépôt volontaire dans la MRC de La Côte-de-Beaupré[85] 460

Tableau 34 – Modalités de collecte des matières recyclables pour le secteur résidentiel de la MRC de L'Île-d'Orléans en 2019 461

Tableau 35 – Modalités de collecte des matières recyclables pour la MRC de La Jacques-Cartier 463

Tableau 36 – Types de collecte des matières organiques pour le secteur résidentiel de l'agglomération de Québec en 2019 465
Tableau 37 – Modalités de collecte des matières organiques pour le secteur résidentiel de l'agglomération de Québec en 2019 466
Tableau 38 – Types de collecte des matières organiques pour le secteur résidentiel de la MRC de La Côte-de-Beaupré en 2019 468
Tableau 39 – Modalités de collecte des matières organiques pour le secteur résidentielde la MRC de La Côte-de-Beaupré en 2019 468
Tableau 40 – Types de collecte des matières organiques pour le secteur résidentiel de la MRC de L'Île-d'Orléans en 2019 470
Tableau 41 – Modalités de collecte des matières organiques pour le secteur résidentiel de la MRC de L'Île-d'Orléans en 2019
Tableau 42 – Types de collecte des matières organiques pour le secteur résidentiel de la MRC de La Jacques-Cartier en 2019 472
Tableau 43 – Modalités de collecte des matières organiques pour le secteur résidentiel de la MRC de La Jacques-Cartier en 2019 473
Tableau 44 – Modalités de collecte des résidus encombrants pour le secteur résidentiel de l'agglomération de Québec en 2019 475
Tableau 45 – Modalités de collecte des résidus encombrants pour le secteur résidentielde la MRC de La Côte-de-Beaupré en 2019 476
Tableau 46 – Modalités de collecte des résidus encombrants pour le secteur résidentiel de la MRC de L'Île-d'Orléans en 2019 477
Tableau 47 – Modalités de collecte des résidus encombrants pour le secteur résidentielde la MRC de La Jacques-Cartier en 2019 478
Tableau 48 – Caractéristiques des écocentres qui desservent le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) 480
Tableau 49 – Modes de gestion des matières issues des écocentres qui desservent le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) 481
Tableau 50 – Programmes municipaux spéciaux de collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) et des technologies de l'information et des télécommunications (TIC) au sein de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 483
Tableau 51 – Programmes incitatifs pour l'achat de couches lavables sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) 485
Tableau 52 – Programmes incitatifs pour l'achat de composteurs domestiques sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) 486
Tableau 53 – Mode de gestion des boues des stations mécanisées sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 489
Tableau 54 – Mode de gestion des boues des étangs aérés sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 490
Tableau 55 – Mode de gestion des boues de fosses septiques sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 492
Tableau 56 – Coûts pour la gestion des ordures ménagères pour le secteur résidentielselon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 497

Tableau 57 – Coûts de la gestion des matières recyclable pour le secteur résidentielselon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 498

Tableau 58 – Coûts pour la gestion des matières organiques pour le secteur résidentielselon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 499

Tableau 59 – Coûts pour la gestion des résidus encombrants pour le secteur résidentielselon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 500

Tableau 60 – Coûts de gestion des écocentres utilisés par la population de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 502

Tableau 61 – Coûts de gestion des matières résiduelles pour le secteur résidentielselon les types de matières et les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 503

Tableau 62 – Coûts de revient des services de gestion des matières résiduelles pour le secteur résidentielselon les types de matières et les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 505

Tableau 63 – Coûts associés à la gestion des boues des stations mécanisées, des étangs aérés et des boues de fosses septiques selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 507

Tableau 64 – Coûts associés aux activités d'ISÉ selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 509

Tableau 65 – Coûts de gestion des matières résiduelles ventilés par mode de gestion et par composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 510

Tableau 66 – Financement associé à la gestion des matières résiduelles selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 513

Tableau 67 – Coût net des municipalités selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 514

Tableau 68 – Portrait du financement selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 en % 515

Tableau 69 – Points positifs du PMGMR 2016-2021 et points à améliorer 516

Tableau 70 – État d'avancement des mesures du PMGMR en 2020 517

Tableau 71 – Mesures, actions réalisées et retombées du PMGMR 2016-2021 par composante 526

LISTE DES FIGURES

Figure 1 – Territoire d'application du PMGMR de la CMQuébec (Rive-Nord) 379
Figure 2 – Arrondissements de la Ville de Québec en 2020 381
Figure 3 – Grandes affectations uniformisées sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) 385
Figure 4 – Occupation générale du sol en hectares selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2021 388
Figure 5 – Répartition de la population sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) 391
Figure 6 – Distribution des logements sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) 395
Figure 7 – Tranches d'âge de la population en pourcentage selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 398
Figure 8 – Scolarité de la population en pourcentage selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2016 399
Figure 9 – Répartition des emplois en pourcentage selon les secteurs d'emplois et les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2016 404
Figure 10 – Répartition des emplois au lieu de travail par secteurs d'activité SCIAN sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) 405
Figure 11 – Répartition des emplois en pourcentage selon le type d'activité et les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2016 407
Figure 12 – Répartition des emplois au lieu de travail par type d'activité SCIAN sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) 408
Figure 13 – Partage des responsabilités selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) 411
Figure 14 – Membres de la RRGMRP 413

Figure 15 – Catégories d'intervenants réels et potentiels œuvrant en gestion des matières résiduellessur le territoire de la CMQuébec et à proximité 421

Figure 16 – Répartition des intervenants œuvrant en gestion des matières résiduelles sur le territoire de la CMQuébec et à proximité selon les catégories d'intervenants 423

Figure 17 – Catégories et sous-catégories d'infrastructures de gestion des matières résiduellesayant traité des matières résiduelles en provenance de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 426

Figure 18 – Répartition des infrastructures ayant traité des matières résiduelles en provenance de la CMQuébec (Rive-Nord) selon les catégories d'infrastructures en 2019 428

Figure 19 – Installations de gestion des matières résiduelles desservant le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 429

Figure 20 – Installations de gestion des eaux usées et des boues desservant le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 431

Figure 21 – Emplacement des installations pour le traitement des matières organiques 442

Figure 22 – Coûts de gestion des matières résiduelles en pourcentage pour le secteur résidentielselon les types de matières et les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 504

Figure 23 – Coûts de gestion en pourcentage par secteur en gestion des matières résiduellesselon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 510

Figure 24 – Portrait du financement selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 515

Figure 25 – État d'avancement des mesures du PMGMR 2016-2021 517

NOTE AU LECTEUR

Le Portrait et le bilan sont la troisième et dernière partie du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) 2024-2031 applicable sur la rive nord du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec). Ce document permet de suivre ce qui a mené au développement de la vision de la CMQuébec. Cette vision a conduit à l'émergence d'orientations, d'objectifs à atteindre à l'horizon 2031 et de mesures en gestion de matières résiduelles.

Nous vous rappelons que la seconde partie du PMGMR dresse l'inventaire des quantités de matières résiduelles basé sur l'année de référence 2019. Cet inventaire permet de ventiler les catégories de matières résiduelles générées sur le territoire d'application et de préciser par type de matières résiduelles les quantités générées, éliminées et mises en valeur.

Quant à la première partie du PMGMR, elle présente la planification de la CMQuébec (Rive-Nord) à l'égard de la gestion de matières résiduelles. Il s'agit donc du document principal pour le projet de PMGMR 2024-2031 révisé. Il résume d'abord les éléments importants des parties 2 et 3 ayant permis de préciser les objectifs généraux, les 40 mesures, les indicateurs à mesurer et les cibles à atteindre pour chacune des mesures. De plus, il fournit les éléments d'analyse, les estimations budgétaires, la surveillance et le suivi de la mise en œuvre.

Enfin, revenons au présent document qui expose l'état des lieux pour l'année de référence 2019 ainsi que les années subséquentes lorsque des modifications dignes de mention ont été réalisées sur le territoire. Ce portrait et son bilan s'avèrent être une partie essentielle au processus de révision du PMGMR puisqu'il permet aussi de ressortir les différents éléments à considérer pour réaliser une bonne planification de la gestion des matières résiduelles. Il se divise en six sections :

La section 1 décrit le territoire d'application, étape incontournable afin d'élaborer un PMGMR adapté aux caractères distinctifs de chaque composante de la CMQuébec (Rive-Nord). Elle présente des portraits géographique, démographique et socio-économique de la rive nord de la CMQuébec. Bien que la Ville de Lévis soit l'une des composantes de la CMQuébec, elle est exclue du territoire de planification du PMGMR en vertu de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec et de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE).

La section 2 renseigne sur la répartition des responsabilités découlant de la loi, recense les ententes intermunicipales et survole la réglementation en vigueur.

La section 3 porte sur le recensement des organismes, entreprises et installations de traitement en gestion des matières résiduelles.

La section 4 fournit la liste des programmes municipaux de gestion des matières résiduelles et détaille les divers modes de collectes offertes sur le territoire, les types de contenants autorisés, et autres. Une part importante de son contenu est tiré de la réglementation en vigueur abordée à la section 2.

La section 5 porte sur les coûts de gestion des matières résiduelles selon les informations fournies par les composantes.

La section 6 présente le bilan 2016-2021 du PMGMR. Ce bilan met en lumière les efforts déployés lors des quatre dernières années. En mars 2020, la pandémie de covid-19 a atteint le Québec alors que s'entamait le démarrage de la révision du PMGMR, ce qui a eu pour effet d'influencer les résultats du bilan 2020-2021. Certaines mesures prévues en 2020 et 2021 n'ont ainsi pu être mises en œuvre et plusieurs activités ont été ralenties par divers facteurs conjoncturels associés à cette pandémie.

DESCRIPTION DU TERRITOIRE D'APPLICATION

DÉLIMITATION DU TERRITOIRE D'APPLICATION

La **figure 1** présente les limites administratives du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) ainsi que les limites d'application du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR). Le territoire d'application du PMGMR de la CMQuébec sur la rive nord s'étend sur quatre entités :

- L'agglomération de Québec,
- La MRC de La Côte-de-Beaupré,
- La MRC de L'Île-d'Orléans,
- La MRC de La Jacques-Cartier.

Le territoire comprend 27 municipalités locales. En consultant la **figure 1**, on constate que :

- Quatre municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier sont desservies par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP);
- Les territoires non organisés (TNO) sont sous la responsabilité des municipalités régionales de comté (MRC) et font partie du territoire d'application;
- Compte tenu du faible nombre d'habitants, le territoire de la paroisse de Saint-Louis-De-Gonzague-du-Cap-Tourmente est associé à la paroisse de Saint-Joachim;
- Le territoire possède un réseau routier très développé. De nombreuses routes et autoroutes permettent de circuler sur l'ensemble du territoire en provenance du nord, du sud, de l'est et de l'ouest. Deux ponts permettent les déplacements interrives et un pont permet l'accès à l'île d'Orléans. Les artères principales sont représentées par l'autoroute 20 sur la rive sud, l'autoroute 40 sur la rive nord, et l'autoroute 73 qui permet de se diriger vers le nord et le sud.

Toutefois, le territoire de planification du PMGMR exclut les quatre territoires sous juridiction fédérale suivants, même s'ils se trouvent à l'intérieur des limites territoriales de la rive nord de la CMQuébec (**figure 1**) :

- La Base des Forces canadiennes de Valcartier,
- La réserve de la Nation huronne-wendat à Wendake,
- Les propriétés de l'Administration portuaire de Québec,
- L'Aéroport international Jean-Lesage de Québec.

Les superficies couvertes par les composantes de la CMQuébec en rive nord du fleuve Saint-Laurent comportent également de vastes ensembles constitués de territoires non organisés (TNO).

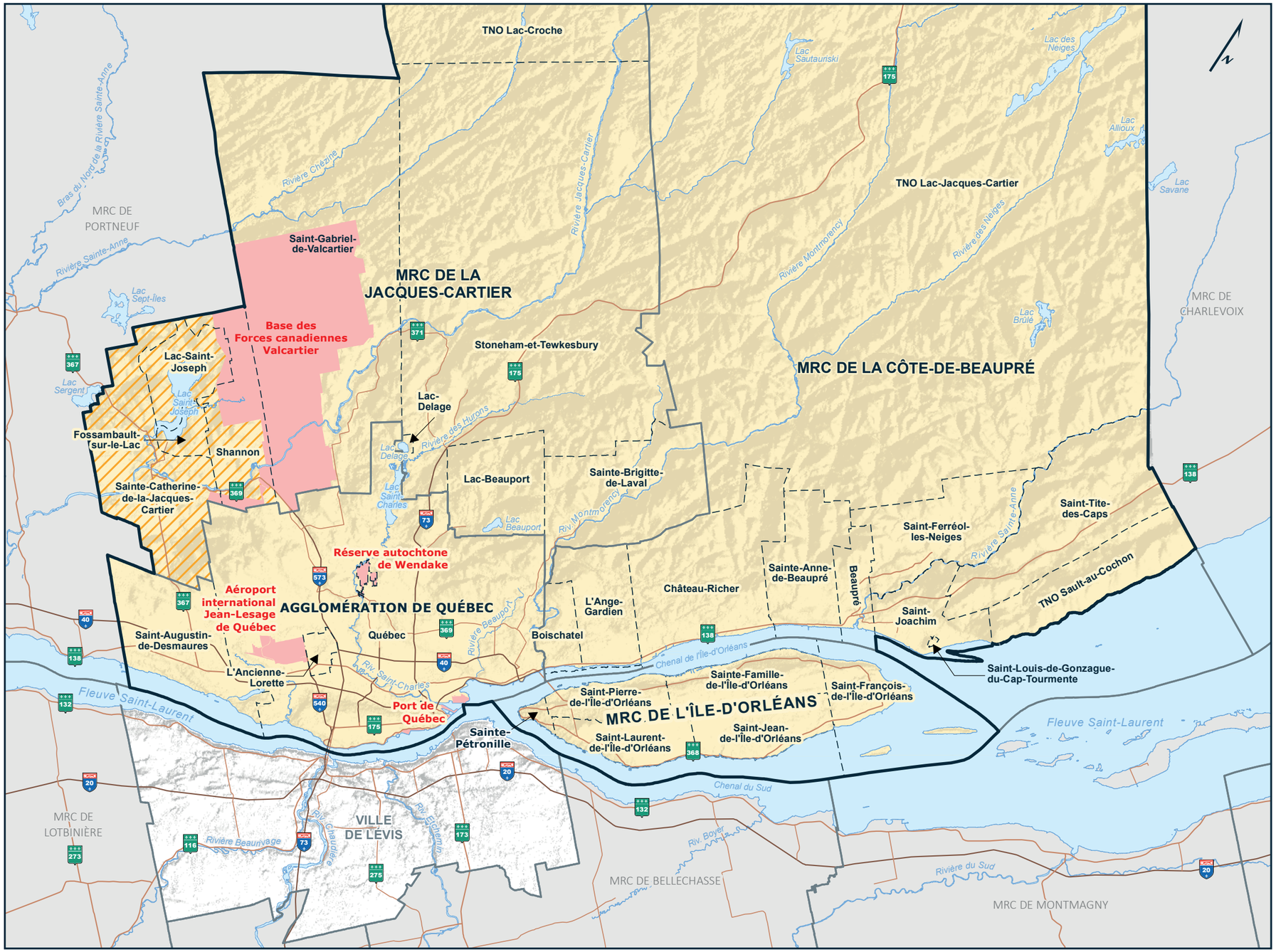
Chacune des quatre composantes, présentées au **tableau 1**, regroupe plusieurs organisations municipales détenant toutes un statut juridique officiel. Il est ainsi possible de distinguer la composition de chaque composante et de constater dans quelles municipalités régionales les TNO se trouvent.

Tableau 1 – Composition territoriale de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019[1]

Composante	Organisation municipale	Statut juridique
Agglomération de Québec	Québec	Ville
	Saint-Augustin-de-Desmaures	Ville
	L'Ancienne-Lorette	Ville
MRC de La Côte-de-Beaupré	Beaupré	Ville
	Boischatel	Municipalité
	Château-Richer	Ville
	L'Ange-Gardien	Municipalité
	Lac-Jacques-Cartier	Territoire non organisé
	Saint-Ferréol-les-Neiges	Municipalité
	Saint-Joachim	Paroisse
	Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente	Paroisse
	Saint-Tite-des-Caps	Municipalité
	Sainte-Anne-de-Beaupré	Ville
	Sault-au-Cochon	Territoire non organisé
MRC de L'Île-d'Orléans	Saint-François-de-L'Île-d'Orléans	Municipalité
	Saint-Jean-de-L'Île-d'Orléans	Municipalité
	Saint-Laurent-de-L'Île-d'Orléans	Municipalité
	Saint-Pierre-de-L'Île-d'Orléans	Municipalité
	Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans	Municipalité
	Sainte-Pétronille	Village
MRC de La Jacques-Cartier	Fossambault-sur-le-Lac	Ville
	Lac-Beauport	Municipalité
	Lac-Croche	Territoire non organisé
	Lac-Delage	Ville
	Lac-Saint-Joseph	Ville
	Saint-Gabriel-de-Valcartier	Municipalité
	Sainte-Brigitte-de-Laval	Ville
	Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	Ville
	Shannon	Ville
	Stoneham-et-Tewkesbury	Cantons unis

1 (Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), 2020)

Figure 1 – Territoire d'application du PMGMR de la CMQuébec (Rive-Nord)



Communauté métropolitaine de Québec

PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024-2031 CMQuébec (RIVE-NORD)

Territoire d'application du PMGMR 2024-2031 de la CMQuébec (Rive-Nord)

- Territoire visé par le PMGMR[1]
- Municipalité desservie par la RRGMRP[2]
- Territoire fédéral non visé par le PMGMR

Limites administratives

- CMQuébec Rive-Nord
- MRC
- Municipalité

Réseau routier

- Autoroute
- Route nationale ou régionale
- Route collectrice

Hydrographie

- Cours d'eau
- Lac

[1] PMGMR : Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles

[2] RRGMRP : Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

0 5 10 15 km
NAD 83, MTM fuseau 7

Sources :
- Communauté métropolitaine de Québec, 2021
- Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), 2001-2020

© Communauté métropolitaine de Québec
Réalisé le 26 juillet 2021 (LD), modifié le 14 septembre 2023
Nom du document : f1_pmgmr_territoire_20230914.mxd

La Ville de Québec, incluse dans l'agglomération de Québec, est aujourd'hui découpée en six arrondissements (**figure 2**), et ce, depuis 2009. Entre 2002 et 2009, elle en comptait plutôt huit. C'est la seule ville sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) qui se divise en arrondissements. Ces derniers se distinguent par leur densité de population, leur environnement et leurs caractéristiques socio-économiques. Ainsi, en raison de ces particularités, les modes de collecte des matières résiduelles varient d'un arrondissement à l'autre.

Figure 2 – Arrondissements de la Ville de Québec en 2020[2]



2 (Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), 2020)

Une courte explication de chaque arrondissement permet de les différencier :

- L'arrondissement de **Beauport** (75 km²) est ceinturé au nord par les Laurentides, au sud par le fleuve Saint-Laurent et à l'est par la chute Montmorency.
- L'arrondissement de **Charlesbourg** (65 km²) s'étend du contrefort des Laurentides jusqu'aux abords de l'arrondissement de La Cité-Limoilou.
- L'arrondissement de **La Cité-Limoilou** est le plus petit en superficie (22 km²), mais le plus important en démographie. Il est divisé en neuf quartiers répartis entre la Haute-Ville, la Basse-Ville et leurs abords; Saint-Sacrement, Montcalm, Saint-Jean-Baptiste, Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline Parlementaire, Saint-Roch, Saint-Sauveur, Vieux-Limoilou, Lairet et Maizerets; chacun possédant son histoire, son architecture et une identité distinctive.
- L'arrondissement de **La Haute-Saint-Charles,** le plus grand en superficie (148 km²), regroupe les quartiers de Lac-Saint-Charles, Loretteville, Saint-Émile, une partie de Neufchâtel et le quartier de Val-Bélair. Il témoigne de la richesse historique de la ville de Québec et de son environnement.
- L'arrondissement **Les Rivières** (50 km²) est situé en plein cœur de Québec, celui-ci combine étonnamment le passé et le présent, les milieux naturels et les paysages urbains, la tranquillité et l'effervescence.
- Second plus vaste arrondissement (95 km²), celui de **Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge** dispose de 15 km de littoral, très appréciés pour des activités de marche, de vélo et de nautisme. Chargé d'histoire et de nature, il n'en est pas moins caractérisé par une économie solide et diversifiée, un dynamisme qui caractérise sa vie économique avec le campus de l'Université Laval, l'aéroport, et l'implantation de grandes entreprises.[3]

3 (Ville de Québec, s.d.)

PORTRAIT GÉOGRAPHIQUE

Le territoire d'application du PMGMR est situé au cœur de la région administrative de la Capitale-Nationale (région 03). Celui-ci couvre une superficie de 2 785,5 km^2, ce qui représente près de 15 % de la superficie totale de la région (18 640,9 km^2).

Sa topographie est caractérisée par des reliefs variés. Le paysage est marqué par la présence du fleuve Saint-Laurent, bordé d'escarpements importants et par plusieurs vallées entrecoupant le massif des Laurentides. Certaines de ces vallées ont d'ailleurs servi de voies de pénétration vers le nord. Au sud de la bordure fluviale, le relief est relativement plat.

Cette topographie est liée à sa localisation entre trois grandes régions naturelles : les Appalaches, les basses-terres du Saint-Laurent et le Bouclier canadien. L'hydrographie du territoire d'application est marquée par plusieurs rivières (**figure 1**) dont les principales sont les rivières Jacques-Cartier, Saint-Charles, Beauport, Montmorency et Sainte-Anne. Certaines présentent de fortes dénivellations et des débits variables les rendant impropres à la navigation, mais intéressantes pour la production d'hydroélectricité. Enfin, le territoire d'application compte de nombreux lacs constituant la source de plusieurs cours d'eau. Le fleuve Saint-Laurent est au centre du développement de la région et de l'est de l'Amérique du Nord.

Les secteurs les plus densément peuplés du territoire d'application, entre les vallées des rivières Cap-Rouge et Saint-Charles, se retrouvent sur un plateau. Et c'est au nord de ce secteur et de La Côte-de-Beaupré, avec la réserve faunique des Laurentides, que l'on retrouve le secteur le moins propice à l'urbanisation et à l'agriculture. Le développement humain, dont l'agriculture et l'urbanisation, s'est fait le long du fleuve, selon un axe nord-est/sud-ouest, matérialisé par le fleuve. Dans une moindre mesure, des axes d'urbanisation s'inscrivent dans les vallées de rivières présentes. C'est dans le passage étroit entre les falaises de Québec et de Lévis que le fleuve est le plus profond, soit plus de 50 m, en amont de l'estuaire.

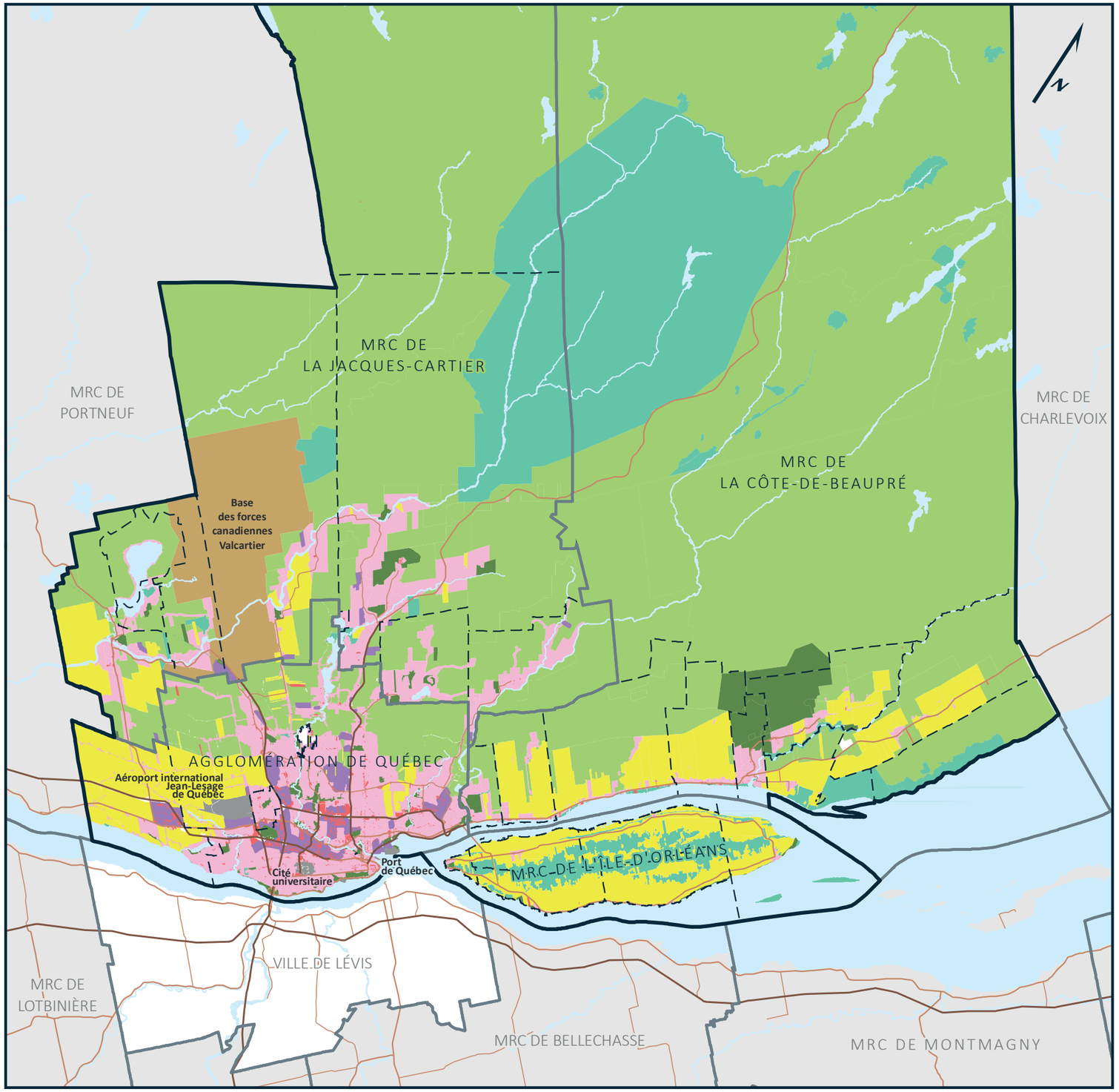
Cette région, au climat tempéré continental humide, est fortement couverte de boisés et de forêts. Le milieu forestier est composé de quatre écosystèmes principaux, soit la sapinière à bouleau blanc, la sapinière à bouleau jaune, l'érablière laurentienne et l'érablière à bouleau jaune. On y retrouve aussi de nombreux milieux humides le long des berges et du littoral fluvial. Les multiples cours d'eau et lacs, le climat et le couvert végétal favorisent ainsi un milieu d'une grande diversité floristique et faunique. Situés à proximité des secteurs urbanisés, certains habitats ou refuges abritent des espèces animales et floristiques variées, parfois fragiles ou menacées. Ces zones humides vulnérables et ces espaces boisés à essences forestières rares sont particulièrement sensibles à l'expansion du tissu urbain, aux coupes totales en milieux forestiers et à certaines activités humaines non contrôlées. Quelques-uns de ces milieux naturels sont d'ailleurs protégés par des parcs et réserves, tels le Parc national de la Jacques-Cartier, la Réserve faunique des Laurentides, la Réserve faunique de Portneuf, la réserve écologique Tantaré et la réserve naturelle des Marais du Nord.[4]

La **figure 3** ci-après présente les grandes affectations uniformisées du territoire d'application.

Parmi les points distinctifs de la CMQuébec (Rive-Nord) et ses composantes, on peut noter que les boisés se retrouvent majoritairement dans la partie nord et nord-est du territoire d'application. Les zones commerciales, industrielles, résidentielles ainsi que les zones agricoles sont, quant à elles, concentrées le long du fleuve (**figure 3**).

4 (Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), 2021b)

Figure 3 – Grandes affectations uniformisées sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord)



Communauté métropolitaine de Québec

PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024-2031 CMQuébec (RIVE-NORD)

Grandes affectations uniformisées sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), 2020

Grandes affectations uniformisées[1]

- Agricole
- Conservation
- Commerciale
- Forestière
- Industrielle
- Militaire
- Récréative
- Résidentielle ou urbaine
- Autre

[1] : Compilées et adaptées par la CMQuébec, **aucune valeur légale**

Limites administratives

- CMQuébec Rive-Nord
- MRC
- Municipalité

0 5 10 15 20 km

NAD 83, MTM fuseau 7

Sources :
- Communauté métropolitaine de Québec, 2021
- Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), 2001-2020
- Agglomération de Québec, SAD, 2020
- MRC de L'Île-d'Orléans, SAD, 2015
- MRC de La Côte-de-Beaupré, SAD, 2014
- MRC de La Jacques-Cartier, SAD, 2015

© Communauté métropolitaine de Québec
Réalisé le 20 juillet 2021 (LD), modifié le 14 septembre 2023
Nom du document : f3_pmgmr_affectations_20230914.mxd

Le **tableau 2** présente les superficies agricoles et urbaines de la CMQuébec (Rive-Nord). Les données proviennent d'une compilation réalisée par la CMQuébec basée sur les rôles d'évaluation des municipalités, les schémas d'aménagement et de développement des composantes ainsi que du rapport annuel de la Commission de protection du territoire agricole de Québec.

Tableau 2 – Occupation générale du sol en hectares selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2021[5]

Composante	Superficie totale (ha)	Périmètre d'urbanisation régional (ha)	Zone agricole provinciale (ha)[6]	Autres occupations du sol (ha)*
Agglomération de Québec[7]	55 677,0**	26 207,8	12 398,4	17 217,6
MRC de La Côte-de-Beaupré[8]	54 557,8**	3 105,2	23 831,7	27 645,8
MRC de L'Île-d'Orléans[9]	19 526,9**	402,4	18 577,6	556,4
MRC de La Jacques-Cartier[10]	155 263,4**	6 371,5	6 283,5	142 608,8
CMQuébec[11]	**285 024,9****	**36 086,9**	**61 091,2**	**188 028,6**

* Excluant les TNO
** Certaines portions de la zone agricole provinciale sont comprises à l'intérieur du périmètre d'urbanisation régional, ce qui rend compte des totaux de lignes plus élevés. Toutefois, ces superpositions sont mineures et représentent des différences d'environ 0,06 %.

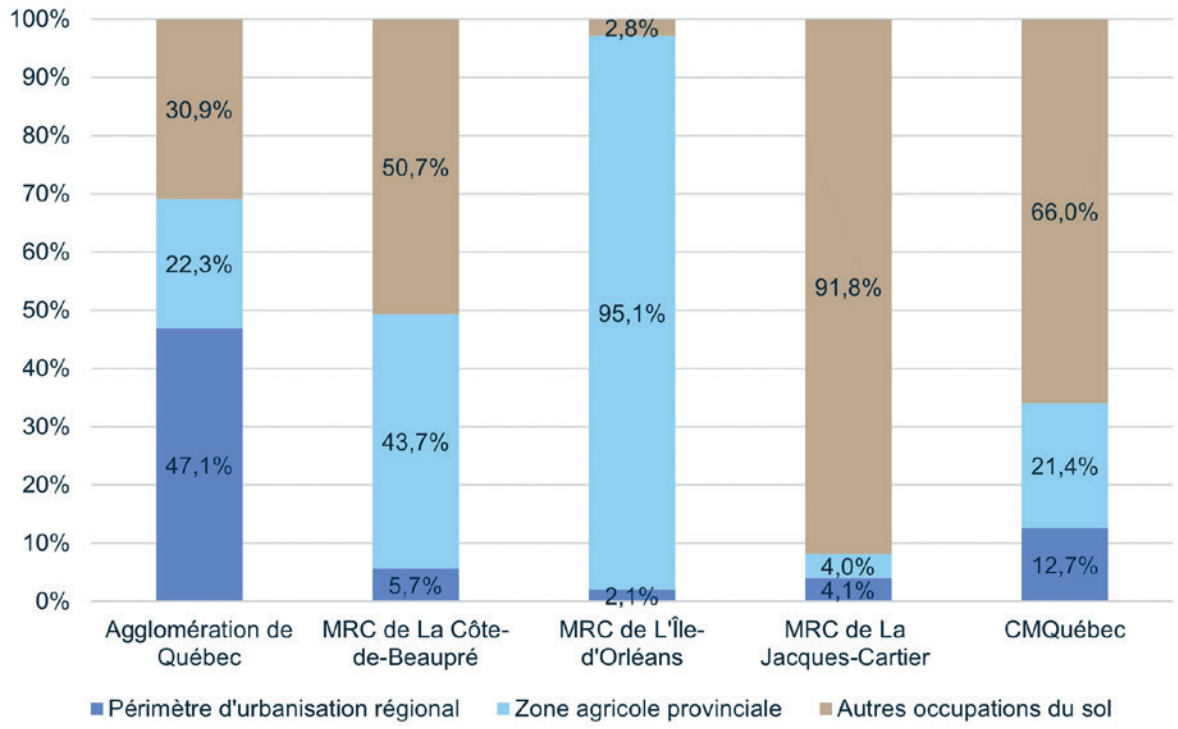
La **figure 4** présente pour chaque composante du territoire d'application les proportions couvertes par les superficies agricoles et urbaines. Les données proviennent d'une compilation réalisée par la CMQuébec basée sur les rôles d'évaluation des municipalités, les schémas d'aménagement et de développement des composantes ainsi que du rapport annuel de la Commission de protection du territoire agricole de Québec. Les données excluent les TNO du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord).

5 (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)
6 (Commission sur la protection du territoire agricole québécois (CPTAQ), 2021)
7 (Agglomération de Québec, 2020)
8 (MRC de La Côte-de-Beaupré, 2017)
9 (MRC de L'Île-d'Orléans, 2005)
10 (MRC de La Jacques-Cartier, 2018)
11 (Ville de Lévis, 2016)

Les superficies agricoles présentées par ordre décroissant sont situées au sein des composantes suivantes : MRC de La Côte-de-Beaupré, MRC de L'Île-d'Orléans, agglomération de Québec et MRC de La Jacques-Cartier. La MRC de L'Île-d'Orléans dispose de la plus grande proportion de terres agricoles sur son territoire (95,1 %). Dans l'analyse des secteurs d'emploi, cela se traduit par une très forte représentation du secteur primaire (section 1.5).

L'agglomération de Québec présente le plus grand périmètre urbain de la CMQuébec (Rive-Nord), soit 47,1 % de son territoire. Elle est suivie, dans l'ordre, par les MRC de La Côte-de-Beaupré (5,7 %), de La Jacques-Cartier (4,1 %) et de L'Île-d'Orléans (2,1 %).

Figure 4 – Occupation générale du sol en hectares selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2021



PORTRAIT DÉMOGRAPHIQUE

L'identification des caractéristiques démographiques sur le territoire des MRC est essentielle pour l'élaboration du PMGMR, notamment pour estimer les quantités de matières résiduelles générées. Le portrait démographique de la CMQuébec (Rive-Nord) est présenté en deux parties. La première partie expose la démographie du territoire d'application, la variation démographique entre les années 2013 et 2019, et la densité de population pour chacune des composantes. La deuxième partie présente les projections démographiques des composantes pour 2031.

Population

Afin d'établir le portrait démographique de la CMQuébec (Rive-Nord), le **tableau 3** compare des estimations de la population de 2013 et de 2019 selon les données de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Globalement, la CMQuébec (Rive-Nord) connaît une croissance de 3,4 % de sa population moyenne dans l'intervalle 2013-2019, moins que l'ensemble du Québec qui se situe à 4,6 %. On remarque une plus forte croissance de la population pour les MRC de La Jacques-Cartier (15,7 %) et de L'Île-d'Orléans (13,3 %).

Tableau 3 – Évolution de la population en nombre d'habitants pour les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) entre 2013 et 2019[12]

Composante	Population (2013)	Population (2019)	Variation démographique	
			Nombre de personnes	Variation
Agglomération de Québec	570 379	583 121	12 742	2,2 %
MRC de La Côte-de-Beaupré	26 994	29 252	2 258	8,4 %
MRC de L'Île-d'Orléans	6 649	7 536	887	13,3 %
MRC de La Jacques-Cartier	39 905	46 181	6 276	15,7 %
CMQuébec	**643 927**	**666 090**	**22 163**	**3,4 %**
Ensemble du Québec	**8 005 090**	**8 390 499**	**385 409**	**4,6 %**

12 (Institut de la statistique du Québec (ISQ), 2021)

Le **tableau 4** présente la superficie de chacune des composantes, leurs valeurs relatives par rapport au territoire d'application du PMGMR ainsi que leur densité de population. La **figure 5** présente ces données contrastées.

Tableau 4 – Portrait de la population et densité brute de population selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019

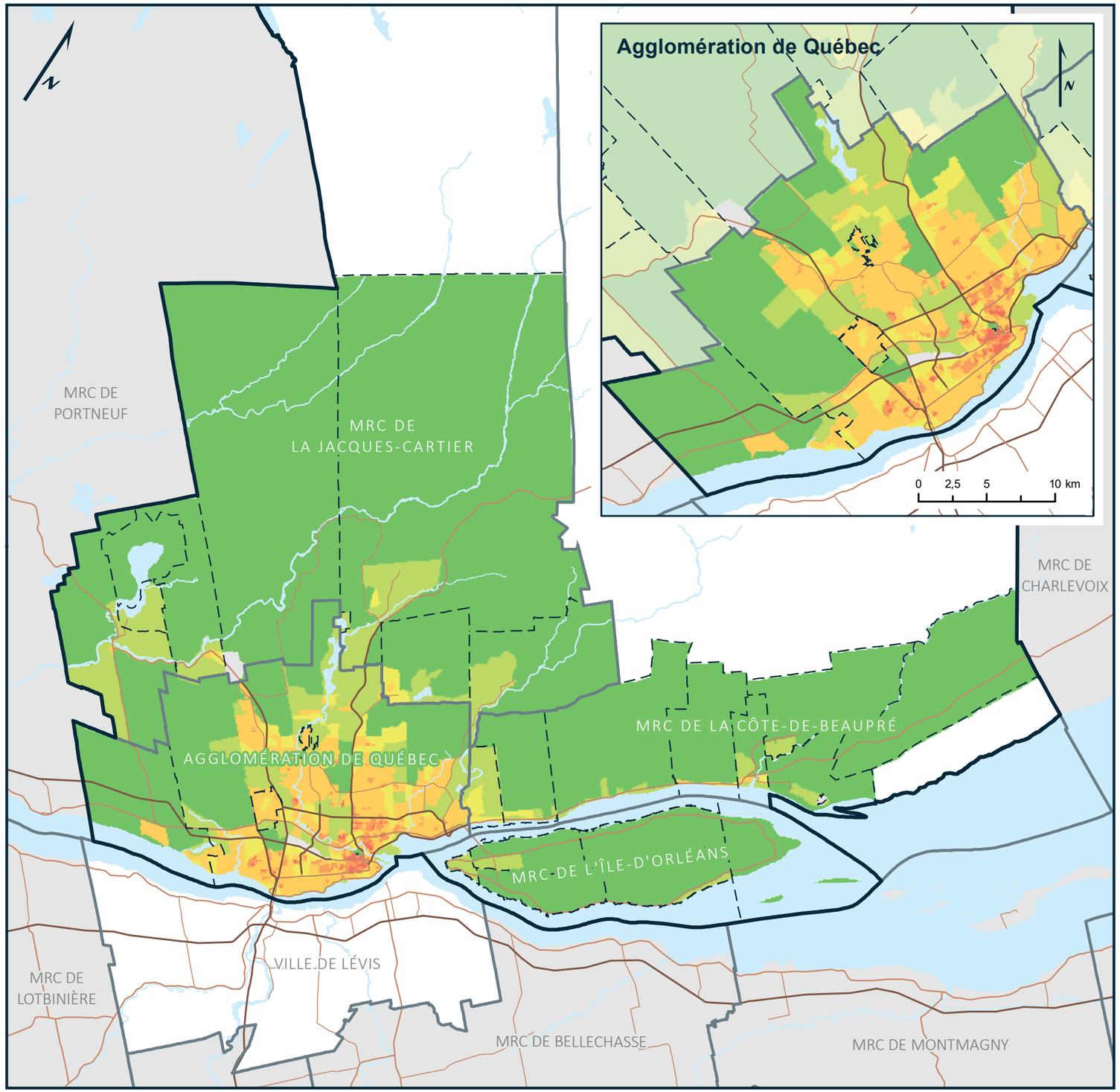
Composante	Population 2019[13]		Superficie[14]		Densité brute (hab./km²)
	N	%	km²	%	
Agglomération de Québec	583 121	87,5 %	546,8	19,6 %	1 066,4
MRC de La Côte-de-Beaupré	29 252	4,4 %	541,4	19,4 %	54,0
MRC de L'Île-d'Orléans	7 536	1,1 %	194,6	7,0 %	38,7
MRC de La Jacques-Cartier	46 181	6,9 %	1 502,7	53,9 %	30,7
CMQuébec (Rive-Nord)	**666 090**	**100 %**	**2 785,5**	**100 %**	**239,1**

La population totale de la CMQuébec sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent s'élève à 666 090 habitants en 2019. L'agglomération de Québec représente plus de 87 % de la population sur le territoire d'application du PMGMR de la CMQuébec (Rive-Nord), avec une densité de 1 066,4 hab./km2. Cette densité est nettement au-dessus de la moyenne de l'ensemble du territoire d'application qui est de 239,1 hab./km2 (sans les TNO) et en contraste avec celle de la MRC de La Jacques-Cartier qui est de 30,7 hab./km2.

La **figure 5** présente grossièrement la répartition et la densité de la population sur le territoire d'application du PMGMR. Il y est constaté que les plus fortes densités correspondent assez bien aux secteurs urbanisés de la **figure 3** et, plus particulièrement, mais pas exclusivement, de l'agglomération de Québec.

13 (Institut de la statistique du Québec (ISQ), 2021)
14 (Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), 2020)

Figure 5 – Répartition de la population sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord)



Communauté métropolitaine de Québec

PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024-2031 CMQuébec (RIVE-NORD)

Répartition de la population sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), 2016

Densité brute de la population par aire de diffusion

- 0 à 100 hab. / km ²
- 100 à 500 hab. / km ²
- 500 à 1 000 hab. / km ²
- 1 000 à 5 000 hab. / km ²
- 5000 à 10 000 hab. / km ²
- Plus de 10 000 à hab. / km ²
  (valeur maximale : 24 158 hab. / km²)

Limites administratives

- CMQuébec Rive-Nord
- MRC
- Municipalité

0 5 10 15 20 km

NAD 83, MTM fuseau 7

Sources :
- Communauté métropolitaine de Québec, 2021
- Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), 2001-2020
- Statistiques Canada, Recensement, 2016

© Communauté métropolitaine de Québec
Réalisé le 20 juillet 2021 (LD), modifié 15 septembre 2023 (LD)
Nom du document : f5_pmgmr_population_20230914.mxd

Projections démographiques

Le **tableau 5** présente les perspectives démographiques des composantes de 2019 à 2031 issues de l'ISQ. La population de la CMQuébec (Rive-Nord) est estimée à 713 068 habitants en 2031, ce qui représente un accroissement de 7 % par rapport à 2019. Cet accroissement est comparable à celui de l'ensemble du Québec. La MRC de La Jacques-Cartier subira l'accroissement de population le plus important, suivie de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

Tableau 5 – Perspectives démographiques en nombre d'habitants selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) entre 2019 et 2031[15]

Composante	2019	2031	Variation 2019-2031	
			N	%
Agglomération de Québec	583 121	620 988	37 867	6,5 %
MRC de La Côte-de-Beaupré	29 252	31 496	2 244	7,7 %
MRC de L'Île-d'Orléans	7 536	7 951	415	5,5 %
MRC de La Jacques-Cartier	46 181	52 633	6 452	14,0 %
CMQuébec	**666 090**	**713 068**	**46 978**	**7,1 %**
Ensemble du Québec	**8 390 499**	**9 039 500**	**649 001**	**7,2%**

PORTRAIT SOCIO-ÉCONOMIQUE

L'identification des caractéristiques sociales et des activités économiques sur le territoire des MRC est essentielle pour l'élaboration du PMGMR, notamment pour catégoriser les types de matières résiduelles générées et pour en estimer les quantités. Les principales caractéristiques ayant des incidences sur la gestion des matières résiduelles sont le nombre d'unités d'occupation et le nombre de logements sur le territoire (ce qui représente le nombre de portes à desservir), les revenus, le taux d'emploi, le nombre de ménages, ainsi que la structure économique.

Nombre d'unités d'occupation et de logements

Plusieurs logements peuvent être regroupés au sein d'une même unité d'occupation. Le **tableau 6** présente le nombre d'unités d'occupation ventilé par catégorie selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019. Les données proviennent d'une compilation d'indicateurs aux rôles d'évaluation.

Il y est constaté que l'importance relative du nombre d'unités d'occupation dans l'agglomération de Québec par rapport au nombre d'unité d'occupation total de la CMQuébec (Rive-Nord) (80,7 %) est à 78,5 % de type « unifamilial ou maison mobile ». Cette catégorie domine également chez les autres composantes. On note la faible représentation de la catégorie « multilogement » hors agglomération de Québec. On note également la plus forte représentation de la catégorie « chalet et maison de villégiature » dans la MRC de La Jacques-Cartier.

15 (Institut de la statistique du Québec (ISQ), 2019)

Tableau 6 – Nombre d'unités d'occupation selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019[16]

Type de logements	Agglomération de Québec	MRC de La Côte-de-Beaupré	MRC de L'Île-d'Orléans	MRC de La Jacques-Cartier	Total CMQuébec (Rive-Nord)
Unifamilial et maison mobile	104 559	9 903	2 351	14 935	131 748
Plex (entre 2 et 9 logements)	25 182	992	284	972	27 430
Multilogement (10 logements et plus) et condominium	2 928	23	2	12	2 965
Chalet et maison de villégiature	382	702	416	1 027	2 527
Total	**133 051**	**11 620**	**3 053**	**16 946**	**164 670**

Le **tableau 7** présente le nombre de logements (nombre de portes à desservir) ventilé par catégories selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019. Les données proviennent d'une compilation, effectuée par la CMQuébec, d'indicateurs aux rôles d'évaluation. Les données ventilées de ce tableau permettent de constater l'importance relative du nombre de logements total dans l'agglomération de Québec (88,9 %).

Toutefois, le nombre de logements de type « unifamilial » de l'agglomération de Québec est pratiquement égal au nombre de logements de la catégorie « multilogement », influençant fortement le portrait métropolitain. La catégorie « unifamilial » domine chez les autres composantes. La faible représentation de la catégorie « multilogement » hors agglomération de Québec est notée. La plus forte représentation (en nombre relatif et en nombre absolu) de la catégorie « chalet et maison de villégiature » est notée dans la MRC de La Jacques-Cartier.

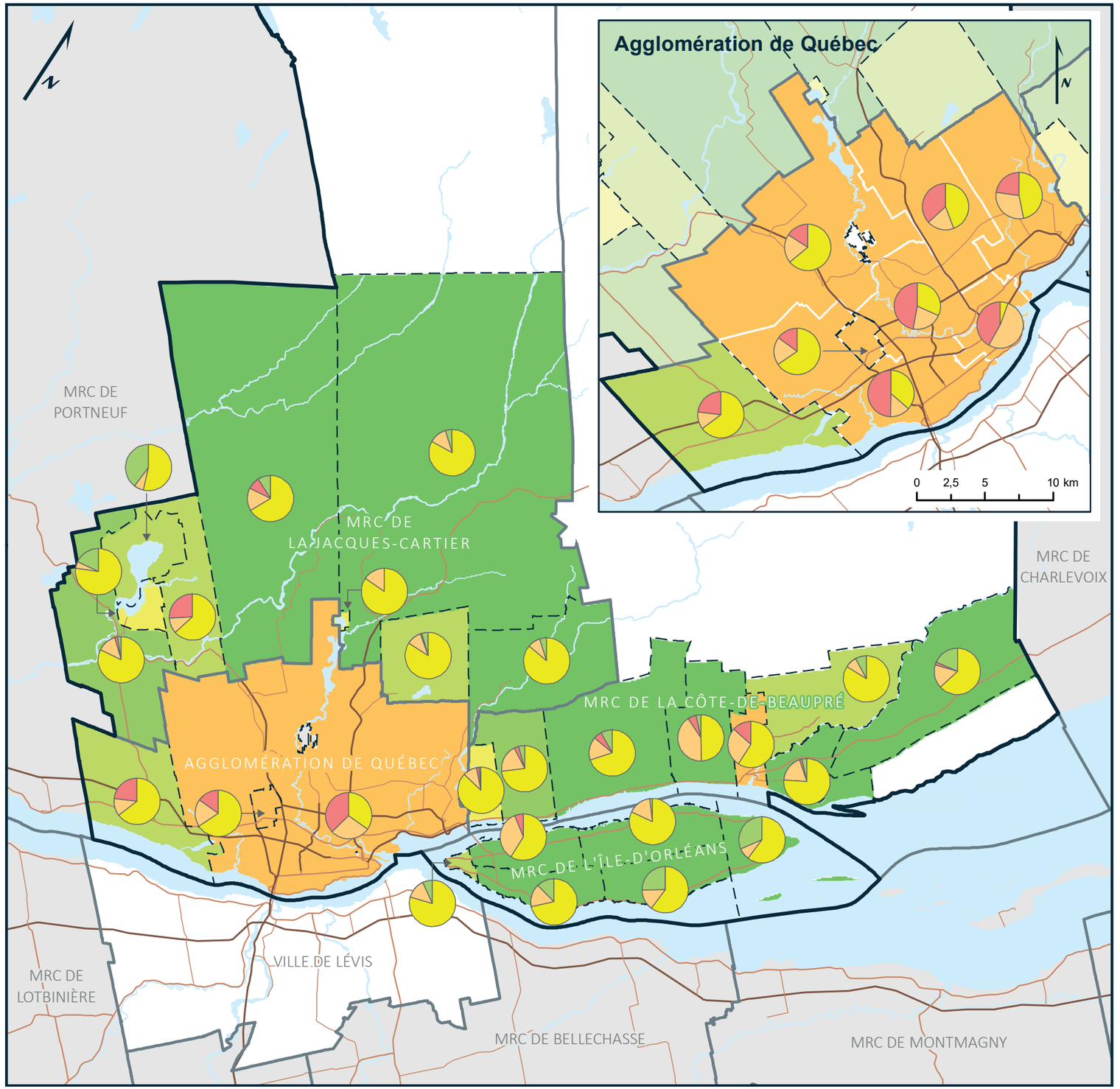
Tableau 7 – Nombre de logements selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019

Type de logements	Agglomération de Québec[17]	MRC de La Côte-de-Beaupré[18]	MRC de L'Île-d'Orléans[19]	MRC de La Jacques-Cartier[20]	Total CMQuébec (Rive-Nord)
Unifamilial et maison mobile	104 855	9 903	2 351	14 936	132 045
Plex (entre 2 et 9 logements)	79 098	2 451	654	2 087	84 290
Multilogement (10 logements et plus) et condominium	105 077	563	48	863	106 551
Chalet et maison de villégiature	398	714	440	1 067	2 619
Total	**289 428**	**13 631**	**3 493**	**18 953**	**325 505**

On constate à la **figure 6** que la distribution des logements sur le territoire d'application du PMGMR est fortement contrastée en présentant de fortes densités au sein de l'agglomération de Québec et de moindre importance en périphérie. Les types d'unités d'occupation font également contraste; les densités de logements de type « chalet et maison de villégiature » étant plus faibles sur le territoire de l'agglomération de Québec qui présente par ailleurs des valeurs supérieures de densité de logements de type « multilogement ».

16 (Composantes, 2019)
17 (Agglomération de Québec, 2019)
18 (MRC de La Côte-de-Beaupré, 2019)
19 (MRC de L'Île-d'Orléans, 2019)
20 (MRC de La Jacques-Cartier, 2019)

Figure 6 – Distribution des logements sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord)



Communauté métropolitaine de Québec

PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024-2031 CMQuébec (RIVE-NORD)

Distribution des logements sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), 2019-2020

Densité des logements

- 0 à 0,5 logement / ha
- 0,5 à 1 logement / ha
- 1 à 5 logements / ha
- 5 à 10 logements / ha
- 10 à 25 logements / ha
- 25 à 50 logements / ha
- Plus de 50 logements / ha (valeur maximale : 104 logements / ha)

Typologie des logements

- Chalet et maison de vilégiature
- Unifamiliale et maison mobile
- Multilogement (10+ logements)
- Plex (2 à 9 logements)

Limites administratives

- CMQuébec Rive-Nord
- MRC
- Municipalité

0 5 10 15 20 km

NAD 83, MTM fuseau 7

Sources :
- Communauté métropolitaine de Québec, 2021
- Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), 2001-2020
- Agglomération de Québec, Rôle d'évaluation, 2019
- MRC L'Île-d'Orléans, Rôle d'évaluation, 2020
- MRC La Côte-de-Beaupré, Rôle d'évaluation, 2020
- MRC La Jacques-Cartier, Rôle d'évaluation, 2019

© Communauté métropolitaine de Québec
Réalisé le 21 juillet 2021 (LD), modifié 15 septembre 2023 (LD)
Nom du document : f6_pmgmr_logements_20230914.mxd

Caractéristiques sociales

L'âge de la population

Le **tableau 8** présente les tranches d'âge de la population sur le territoire d'application du PMGMR de la CMQuébec (Rive-Nord) suivant les chiffres obtenus auprès de Statistique Canada pour l'année de référence 2019. Il y est constaté que l'agglomération de Québec a une population plus de deux fois supérieure à l'ensemble des trois autres MRC, et ce, pour toutes les catégories d'âge. Par ailleurs, on remarque, dans l'ensemble du territoire d'application, que les 25-64 ans sont les plus nombreux, les moins nombreux étant les 15-24 ans, également visibles à la **figure 7**. Cette dernière illustre les proportions de chacune des tranches d'âge de la population pour la CMQuébec (Rive-Nord) et l'ensemble des entités qui la compose. On observe également que le classement par rang de fréquence est le même pour toutes les composantes. On peut noter que c'est dans la MRC de La Jacques-Cartier que la tranche 0-14 ans présente une plus grande importance relative.

Tableau 8 – Tranches d'âge de la population en nombre d'habitants selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019[21]

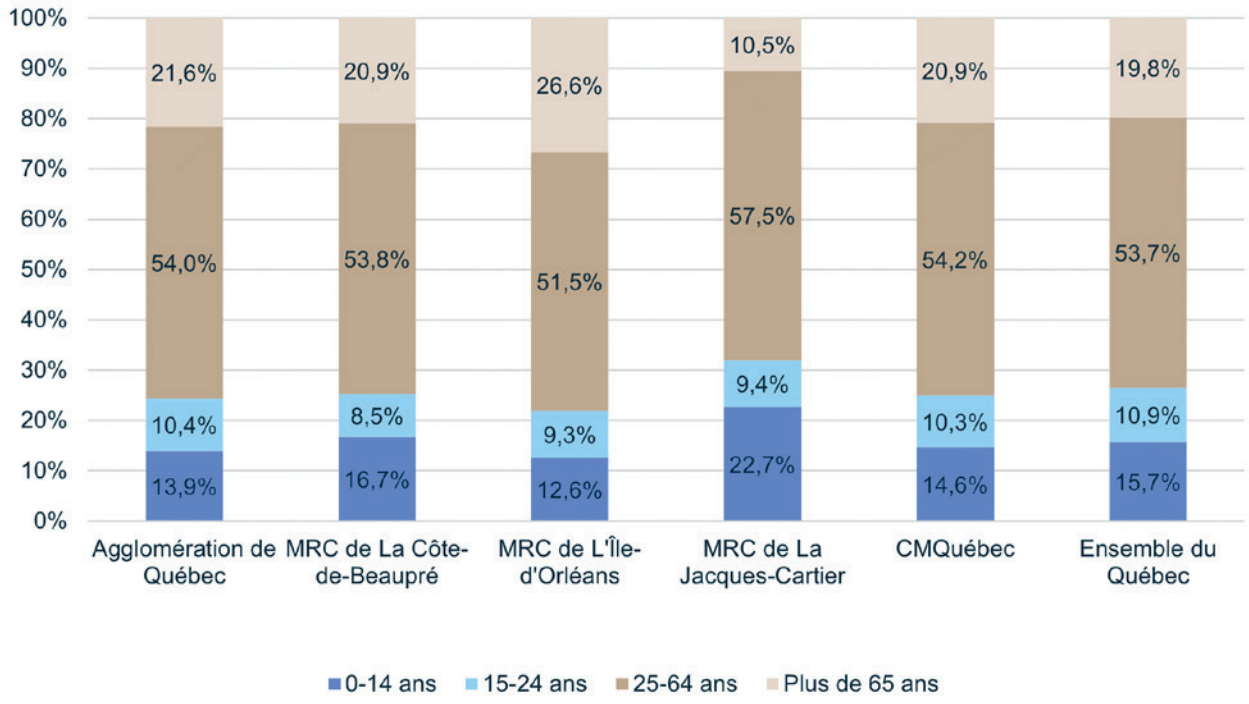
Composante	Population			
	0-14 ans	15-24 ans	25-64 ans	Plus de 65 ans
Agglomération de Québec	81 257	60 926	315 001	125 937
MRC de La Côte-de-Beaupré	4 897	2 494	15 740	6 121
MRC de L'Île-d'Orléans	949	702	3 883	2 002
MRC de La Jacques-Cartier	10 462	4 337	26 543	4 839
CMQuébec (Rive-Nord)	**97 565**	**68 459**	**361 167**	**138 899**
Ensemble du Québec	**1 343 546**	**928 450**	**4 593 566**	**1 691 483**

La **figure 7** identifie que pour l'ensemble de la CMQuébec (Rive-Nord), les 25-64 ans représentent la part la plus importante avec 54,2 % de la population. Ce pourcentage est légèrement plus élevé que dans l'ensemble du Québec (53,7 %), et il est encore plus élevé dans la MRC de La Jacques-Cartier (57,5%).

La proportion de personnes de plus de 65 ans est plus importante pour la MRC de L'Île-d'Orléans avec 26,6 % de la population. La population âgée de 15 à 24 ans est représentée équitablement entre les territoires de la CMQuébec (Rive-Nord), et oscille entre 8,5 % et 10,4 % de l'ensemble de la population. Il est prévisible qu'elle augmentera pour la MRC de La Jacques-Cartier puisque la proportion des enfants de moins de 15 ans y est plus élevée.

21 (Statistique Canada, 2021)

Figure 7 – Tranches d'âge de la population en pourcentage selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019



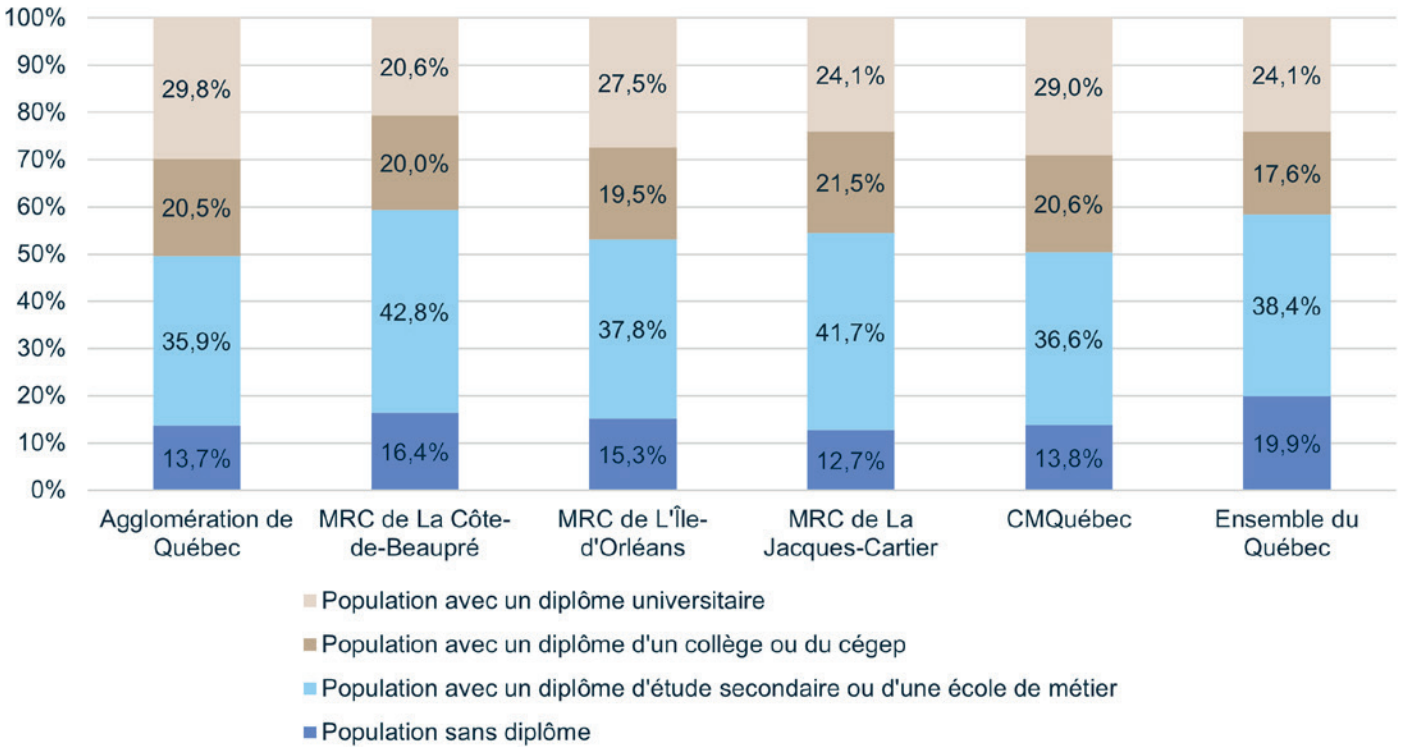
La scolarité

Les niveaux de scolarité de la population des composantes et de la CMQuébec (Rive-Nord) sont identifiés en pourcentage à la **figure 8**. Ils ont été obtenus auprès de Statistique Canada.

Selon ces données, la majorité de la population sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) détient un plus haut taux de diplomation (86,2 %) que l'ensemble du Québec (80,1 %). En effet, les diplômés des niveaux universitaire, collégial et secondaire du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) s'élèvent respectivement à 29,0 %, 20,6 % et 36,6 % de la population, comparativement aux diplômés à l'échelle québécoise qui sont de 24,1 %, 17,6 % et 38,4 %.

Les personnes sans diplôme représentent 13,8 % de la population de la CMQuébec (Rive-Nord), ce qui est en deçà du taux de 19,9 % affiché par l'ensemble du Québec.

Figure 8 – Scolarité de la population en pourcentage selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2016[22]



Les langues officielles

Le **tableau 9** répartit les citoyens par langues officielles parlées selon les données de Statistique Canada à la suite du recensement de la population de 2015. La comparaison de la situation de la CMQuébec (Rive-Nord) à celle de l'ensemble du Québec illustre que la région est plus francophone que la moyenne québécoise. La population de la CMQuébec, représentée dans le **tableau 9** par la région métropolitaine de recensement (RMR), est majoritairement francophone avec près de 60,6 % de la population qui parle uniquement français, c'est plus que la proportion du Québec (50,0 %). Cependant, 38,9 % de la population parle les deux langues officielles, soit le français et l'anglais, ce qui est moindre que le Québec (44,5 %).

22 (Statistique Canada, 2017)

Tableau 9 – Connaissance des langues officielles en nombre d'habitants selon les composantes de la CMQuébec en 2015[23]

Composantes	Français seulement	Anglais seulement	Français et anglais	Ni anglais ni français
Agglomération de Québec	330 785	1 385	226 265	1 875
MRC de La Côte-de-Beaupré	19 265	30	8 320	5
MRC de L'Île-d'Orléans	4 665	5	2 345	5
MRC de La Jacques-Cartier	25 260	320	17 820	15
Région métropolitaine de recensement**	478 090	1 890	307 385	1 995
Ensemble du Québec	**4 032 640**	**372 445**	**3 586 410**	**75 065**

* La connaissance des langues officielles s'entend de la capacité d'une personne de soutenir une conversation en français seulement, en anglais seulement, dans les deux langues, ou dans ni l'une ni l'autre.

** La RMR inclut le territoire d'application du PMGMR de la CMQuébec (Rive-Nord), la ville de Lévis et la municipalité de Neuville, mais exclut les TNO et les municipalités de Sainte-Anne-de-Beaupré, Beaupré, Saint-Joachim, Saint-Ferréol-les-Neiges et Saint-Tite-des-Caps.

Caractéristiques économiques

Le **tableau 10** présente le revenu médian disponible, après impôts, des ménages en 2015. Il fournit également la rémunération des ménages pour les années 2010 et 2015[24] tirée des portraits de Statistique Canada. Un taux de croissance annuel médian entre 2010 et 2015 a été calculé à partir du revenu médian des ménages. On peut constater que les revenus médians et disponibles sont les plus élevés dans la MRC de La Jacques-Cartier, et les plus faibles dans l'agglomération de Québec pour les deux années.

Malgré ce constat de revenus médians plus élevés dans la MRC de La Jacques-Cartier, le taux de croissance des revenus médians est plus élevé dans la MRC de L'Île-d'Orléans et plus faible dans la MRC de La Jacques-Cartier.

Tableau 10 – Revenu médian disponible des ménages en 2015 et revenu des ménages entre 2010 et 2015

Composante	Revenu médian disponible des ménages[25] ($)	Revenu médian des ménages[26] ($)		Variation 2010-2015		Taux de croissance annuel moyen 2010-2015
	2015	2010	2015	$	%	
Agglomération de Québec	52 592	52 888	61 175	8 287	15,7 %	3,0 %
MRC de La Côte-de-Beaupré	60 827	62 299	71 277	8 978	14,4 %	2,7 %
MRC de L'Île-d'Orléans	65 856	64 483	77 56	13 085	20,3 %	3,8 %
MRC de La Jacques-Cartier	75 523	79 769	90 884	11 115	13,9 %	2,6 %
Région métropolitaine de recensement	N/A	N/A	65 359 $	N/A	N/A	N/A
Ensemble du Québec	**52 207**	**51 842**	**52 207**	**365,00**	**0,7 %**	**0,1 %**

23 (Statistique Canada, 2016e)
24 Données les plus récentes disponibles lors de la révision du PMGMR.
25 (Statistique Canada, 2016d)
26 (Statistique Canada, 2016c)

Le **tableau 11** présente les indicateurs économiques pour la CMQuébec (Rive-Nord) ainsi que pour chaque composante du territoire d'application du PMGMR à partir des données de l'enquête nationale auprès des ménages de 2016, réalisée par Statistique Canada.

Les différents indicateurs économiques de la CMQuébec (Rive-Nord) sont, de manière générale, supérieurs à ceux de l'ensemble du Québec :

- Le taux d'activité de la CMQuébec (Rive-Nord) est de 67,2 % (64,4 % pour le Québec).
- Le taux d'emploi de la CMQuébec (Rive-Nord) est d'environ 4 % plus élevé qu'au Québec, soit 64,1 % à la CMQuébec (Rive-Nord) et 59,8 % au Québec.
- Le taux de chômage de la CMQuébec (Rive-Nord) est en dessous de la moyenne provinciale à 4,5 % (7,2 % pour le Québec).
- La MRC de La Jacques-Cartier se démarque par des taux d'activité et d'emploi supérieurs, avec respectivement 75,7 % et 72,9 %.
- L'agglomération de Québec est la plus touchée par le chômage sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) avec un taux de 4,9 %, ce qui reste tout de même inférieur à celui du Québec qui était alors de 7,2 %.
- La MRC de L'Île-d'Orléans présente les plus faibles taux d'activité et d'emploi de la région, avec respectivement 60,4 % et 58,4 %.

Tableau 11 – Synthèse des indicateurs économiques selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2016[27]

Composante	Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage
Agglomération de Québec	65,3 %	62,1 %	4,9 %
MRC de La Côte-de-Beaupré	66,5 %	63,4 %	4,7 %
MRC de L'Île-d'Orléans	60,4 %	58,4 %	3,5 %
MRC de La Jacques-Cartier	75,7 %	72,9 %	3,6 %
CMQuébec (Rive-Nord)	**67,2 %**	**64,1 %**	**4,5 %**
Ensemble du Québec	**64,4 %**	**59,8 %**	**7,2 %**

27 (Statistique Canada, 2016b)

CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOI ET PROFIL ÉCONOMIQUE

Le **tableau 12** présente la répartition des entreprises et des employés de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2016 pour les différents secteurs d'emploi selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Les données sont compilées au lieu de travail des employés afin de représenter adéquatement les secteurs d'emploi des personnes travaillant dans les différentes composantes du territoire étudié. Il en est de même pour le nombre d'entreprises par secteurs d'emploi dans les différentes composantes.

Les emplois offerts sur le territoire de l'agglomération de Québec et de la MRC de La Jacques-Cartier se retrouvent principalement dans le secteur de l'administration publique. Cette surreprésentation de ce secteur s'explique en partie par la concentration des services du gouvernement du Québec, la ville de Québec étant la capitale nationale.

Parmi les autres activités de services qui ont une présence forte, les soins de santé et les services d'enseignement peuvent être cités. On remarque également une représentation importante du tourisme, associée aux services d'hébergement et de restauration, ainsi que du secteur de la finance, des assurances et de l'immobilier. En revanche, les emplois dans le domaine culturel, soit l'information, la culture et les loisirs, occupent une faible proportion à Québec (environ 3 % pour la CMQuébec (Rive-Nord)).

Pour le nombre d'entreprises, le portrait est légèrement différent. Le territoire de l'agglomération de Québec et de la MRC de La Jacques-Cartier regroupe un nombre important d'entreprises œuvrant dans le domaine de la santé et de l'assistance sociale, du commerce de détail et des services professionnels, scientifiques et techniques. Le milieu de la construction est également omniprésent. La MRC de L'Île-d'Orléans, pour sa part, compte sur un nombre important d'entreprises dans le domaine de l'agriculture, ce qui est cohérent avec le nombre de terres agricoles et d'emplois disponibles. Enfin, la MRC de La Côte-de-Beaupré se démarque par un nombre élevé d'entreprises dans le secteur de la construction.

Tableau 12 – Nombre d'entreprises et d'emplois selon les secteurs d'emplois du SCIAN pour le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2016[28]

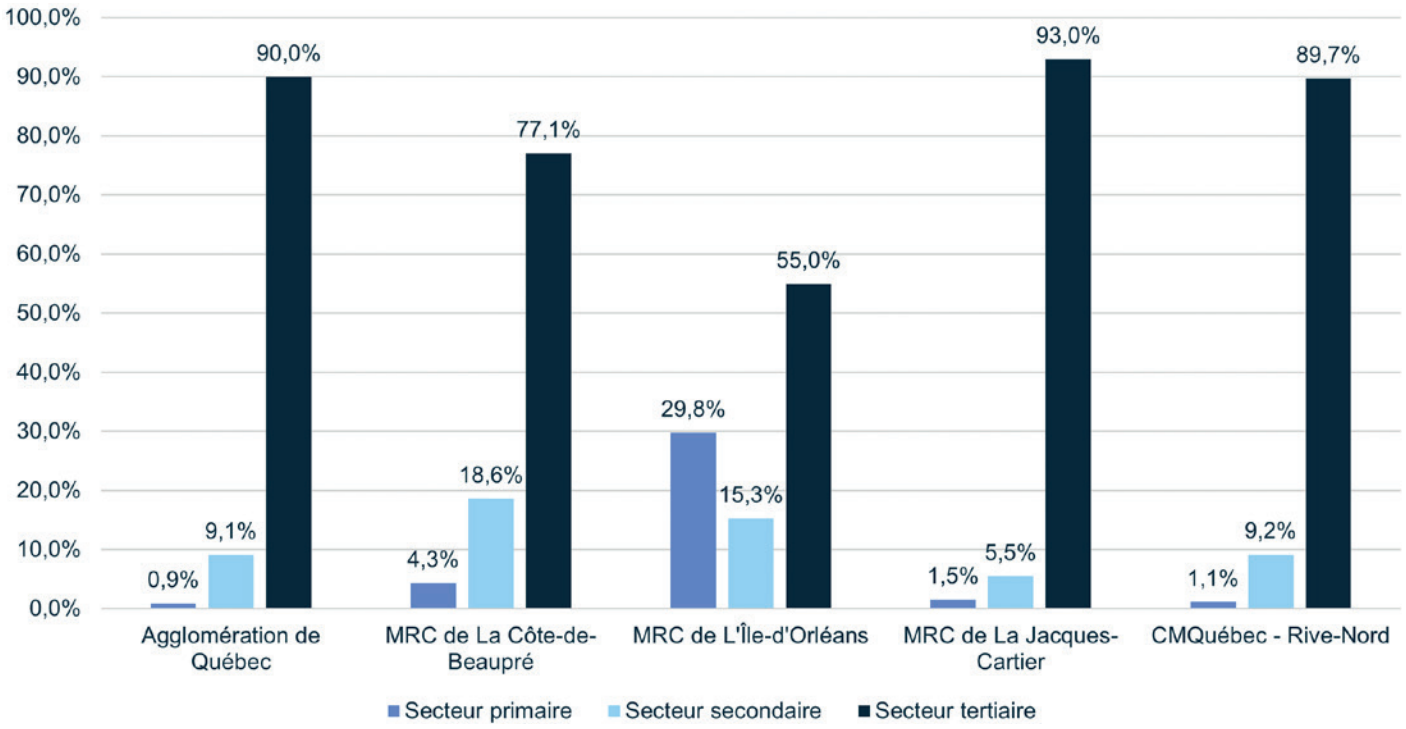
Secteurs SCIAN	Agglomération de Québec		MRC de La Côte-de-Beaupré		MRC de L'Île-d'Orléans		MRC de La Jacques-Cartier		CMQuébec (Rive-Nord)	
	Entreprises	Emplois	Entreprises	Emplois	Entreprises	Emplois	Entreprises	Emplois	Entreprises	Emplois
Secteur primaire										
11 Agriculture, foresterie, pêche et chasse	85	1 050	26	240	76	390	23	160	210	1 840
21 Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	19	220	1	10	N. D	0	2	30	22	260
22 Services publics – Électricité, gaz et eau	8	1 610	2	30	N. D	0	N. D	10	10	1 650
Secteur secondaire										
23 Construction	1 614	8 960	109	340	39	80	287	430	2049	9 810
31-33 Fabrication	718	19 780	16	860	17	120	31	280	782	21 040
Secteur tertiaire										
41 Commerce de gros	784	9 510	8	20	4	10	29	120	825	9 660
44-45 Commerce de détail	2329	39 350	45	1 110	16	100	97	910	2487	41 470
48-49 Transport et entreposage	634	9 470	13	130	12	10	36	150	695	9 760
51 Industrie de l'information et industrie culturelle	279	6 530	1	50	3	0	5	90	288	6 670
52 Finance et assurances	574	17 080	3	150	8	30	19	150	604	17 410
53 Services immobiliers et services de location et de location à bail	727	4 880	11	80	8	0	53	80	799	5 000
54 Services professionnels, scientifiques et techniques	2099	25 680	45	260	15	40	94	400	2253	26 380
55 Gestion de sociétés et d'entreprises	98	150	1	0	N. D	0	2	0	101	150
56 Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	824	11 010	22	150	8	10	47	260	901	11 430
61 Services d'enseignement	203	24 490	2	470	N. D	60	14	810	219	25 830
62 Soins de santé et assistance sociale	2456	47 290	50	850	18	120	105	950	2629	49 210
71 Arts, spectacles et loisirs	315	5 160	6	390	5	10	22	440	348	6 000
72 Services d'hébergement et de restauration	1310	25 100	17	580	27	190	61	900	1415	26 770
81 Autres services (sauf les administrations publiques)	1678	14 420	33	400	28	80	68	340	1807	15 240
91 Administrations publiques	98	43 550	4	330	7	60	11	6 440	120	50 380
Total	**16 852**	**315 290**	**415**	**6 450**	**291**	**1 310**	**1 006**	**12 950**	**18 564**	**335 960**

28 (Statistique Canada, 2016a)

En 2016, la CMQuébec (Rive-Nord) comptabilise un total de 335 960 employés répartis au sein de 18 564 entreprises œuvrant dans divers secteurs d'activités, dont 94 % des emplois et 91 % des entreprises se situent dans l'agglomération de Québec. La MRC de L'Île-d'Orléans comptabilise moins de 0,5 % du nombre d'employés et 2 % des entreprises du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord). De plus, il y est constaté que son économie est beaucoup moins diversifiée.

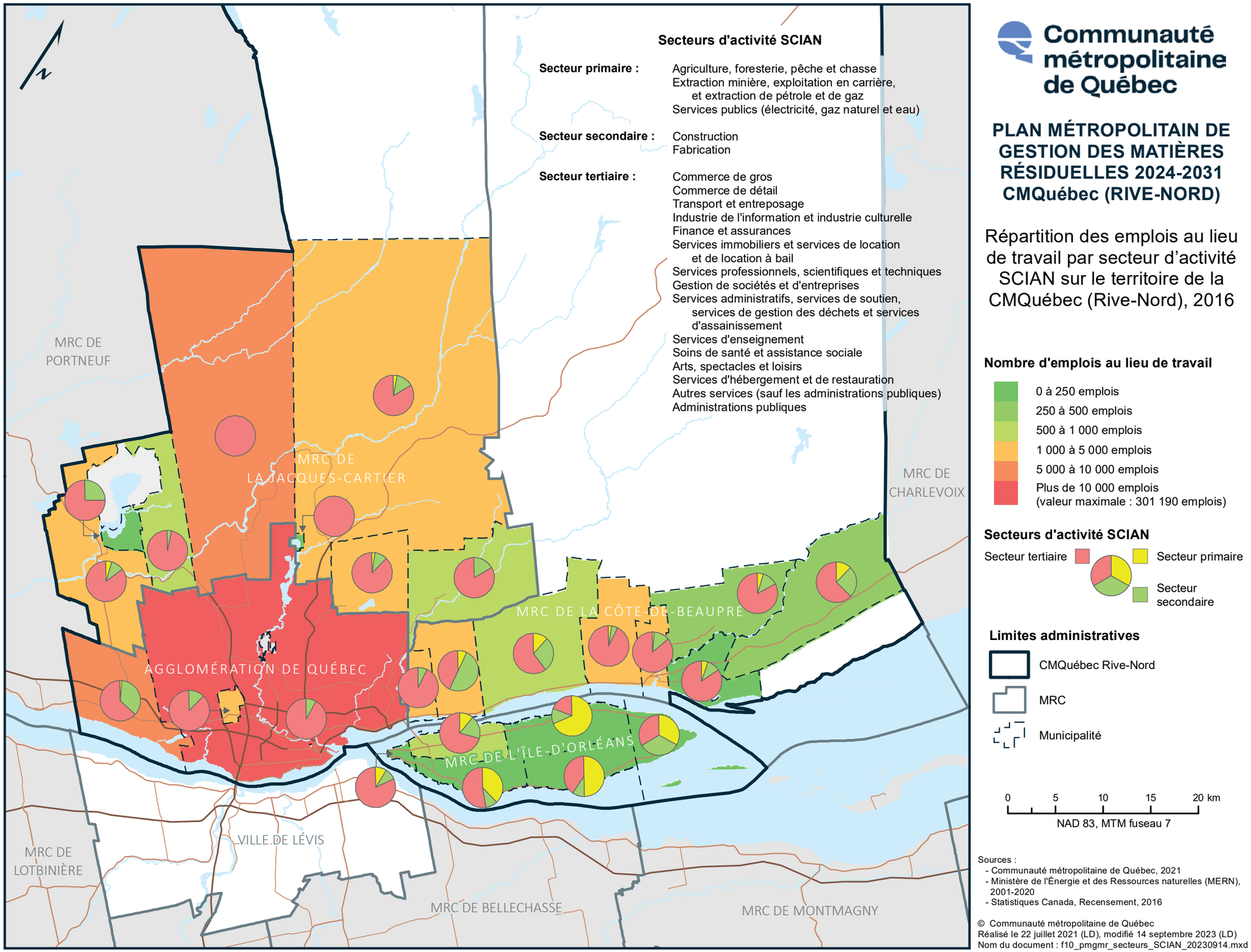
La **figure 9** permet de voir que les postes occupés au sein du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) sont majoritairement dans le secteur tertiaire (89,7 %). La MRC de L'Île-d'Orléans présente près de 29,8 % des employés dans le secteur primaire, particulièrement dans l'agriculture. L'autre partie de la population se concentre dans le secteur tertiaire : la santé, le commerce ou l'administration publique. La MRC de La Jacques-Cartier présente près de 93 % des employés du territoire dans le secteur tertiaire comme l'administration publique. La MRC de La Côte-de-Beaupré et l'agglomération de Québec représentent essentiellement le secteur tertiaire avec respectivement 77,1 % et 90,0 % des employés y travaillant.

Figure 9 – Répartition des emplois en pourcentage selon les secteurs d'emplois et les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2016



S'inspirant des données présentées au **tableau 12**, la **figure 10** présente la répartition des emplois au lieu de travail par secteurs d'activité SCIAN sur le territoire d'application du PMGMR. On peut observer que le nombre d'emplois est plus élevé sur le territoire de l'agglomération de Québec (il y représente plus de 90 % du total). Il diminue en périphérie et il est moindre dans la MRC de L'Île-d'Orléans qui comptabilise moins de 0,5 % du nombre d'employés du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord).

Figure 10 – Répartition des emplois au lieu de travail par secteurs d'activité SCIAN sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord)



Communauté métropolitaine de Québec

PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024-2031 CMQuébec (RIVE-NORD)

Répartition des emplois au lieu de travail par secteur d'activité SCIAN sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), 2016

Nombre d'emplois au lieu de travail

- 0 à 250 emplois
- 250 à 500 emplois
- 500 à 1 000 emplois
- 1 000 à 5 000 emplois
- 5 000 à 10 000 emplois
- Plus de 10 000 emplois (valeur maximale : 301 190 emplois)

Secteurs d'activité SCIAN

Secteur tertiaire, Secteur primaire, Secteur secondaire

Limites administratives

- CMQuébec Rive-Nord
- MRC
- Municipalité

0 5 10 15 20 km

NAD 83, MTM fuseau 7

Sources :
- Communauté métropolitaine de Québec, 2021
- Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), 2001-2020
- Statistiques Canada, Recensement, 2016

© Communauté métropolitaine de Québec
Réalisé le 22 juillet 2021 (LD), modifié 14 septembre 2023 (LD)
Nom du document : f10_pmgmr_secteurs_SCIAN_20230914.mxd

Les **figures 11 et 12** présentent la répartition des employés en fonction du type d'activité : industriel, commercial ou institutionnel. Les valeurs relatives du secteur industriel dans la MRC de L'Île-d'Orléans sont distinctement supérieures à celles des autres composantes. La MRC de La Jacques-Cartier, suivie de l'agglomération de Québec, présente pour sa part la valeur relative la plus importante pour le secteur institutionnel.

Figure 11 – Répartition des emplois en pourcentage selon le type d'activité et les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2016

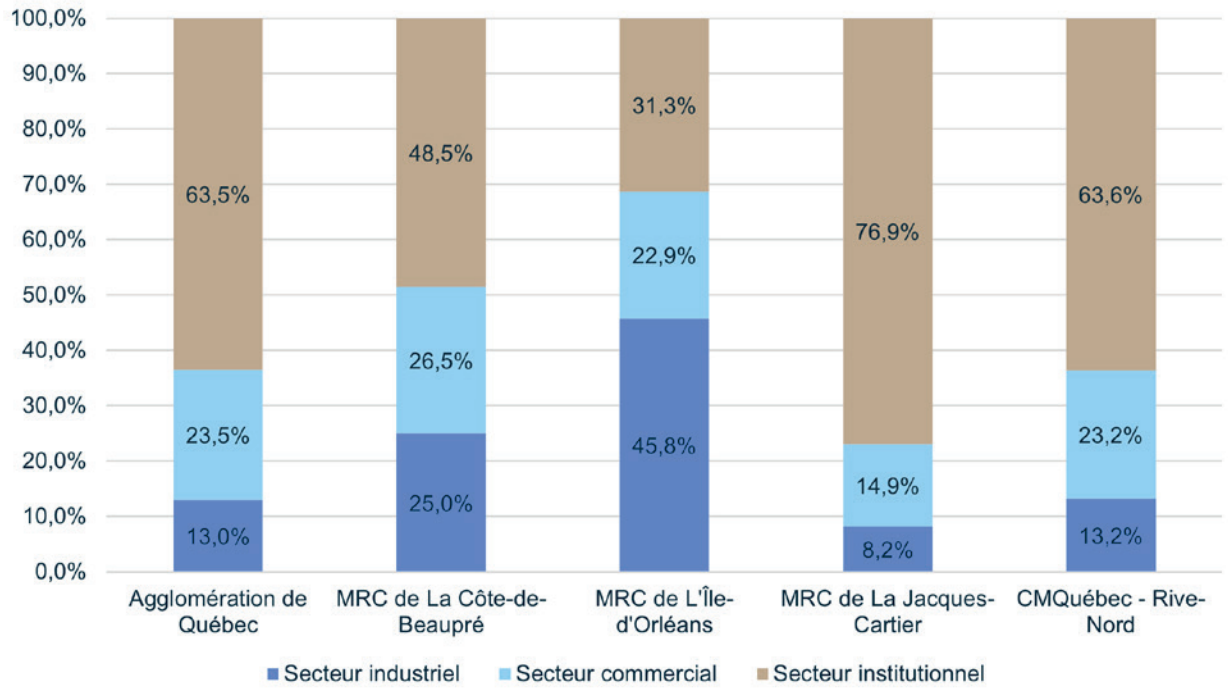
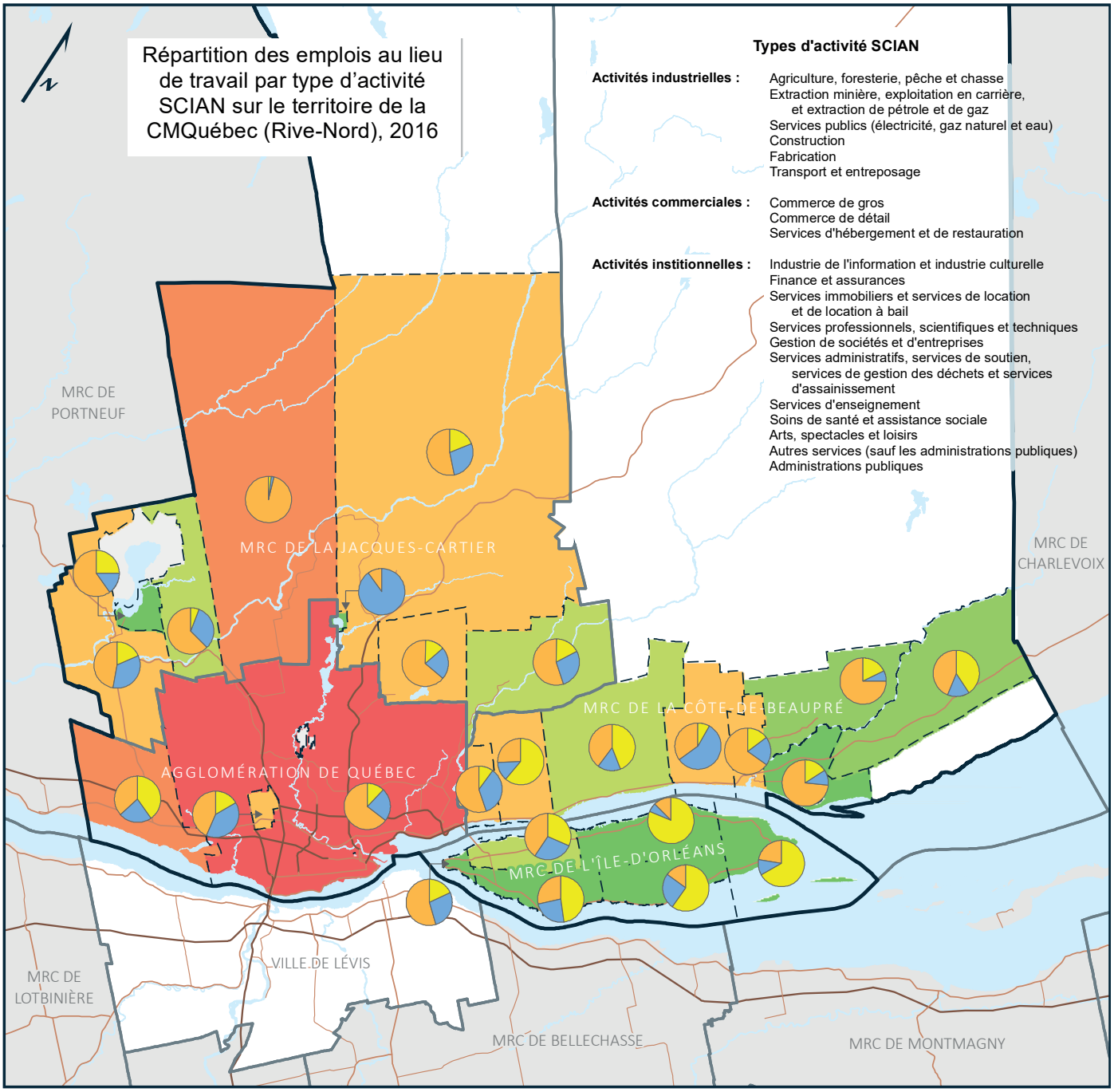


Figure 12 – Répartition des emplois au lieu de travail par type d'activité SCIAN sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord)



RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS

GOUVERNANCE ET RESPONSABILITÉS

Compétences de la CMQuébec

La CMQuébec est un organisme de planification, de coordination et de financement. Elle intervient particulièrement en aménagement du territoire, en environnement, en transport et mobilité durable et en gestion des matières résiduelles. Ces compétences lui sont conférées par la Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec. La compétence de gestion des matières résiduelles s'exerce sur l'ensemble des municipalités de la CMQuébec, à l'exclusion de la ville de Lévis (article 151, Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec). Le présent plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) couvre donc uniquement la rive nord de la Communauté.

Les municipalités régionales, dont la CMQuébec fait partie au sens de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), doivent planifier la gestion des matières résiduelles au moyen d'un plan de gestion qui doit être maintenu à jour (art. 53.7 LQE). Conformément aux exigences de cette loi, le plan de gestion comprend les éléments suivants (art. 53.9 LQE) :

- Une description du territoire d'application;
- La mention des municipalités locales visées par le plan et des ententes intermunicipales relatives à la gestion des matières résiduelles qui sont applicables sur la totalité ou une partie du territoire;
- Le recensement des organismes et entreprises qui œuvrent sur le territoire dans le domaine de la récupération, de la valorisation ou de l'élimination des matières résiduelles;
- Un inventaire des matières résiduelles produites sur leur territoire, qu'elles soient d'origine domestique, industrielle, commerciale, institutionnelle ou autres, par type de matière;
- Un énoncé des orientations et des objectifs à atteindre en matière de récupération, de valorisation et d'élimination des matières résiduelles, lesquels doivent être compatibles avec la Politique québécoise, ainsi qu'une description des services à offrir pour atteindre ces objectifs;
- Un recensement des installations de récupération, de valorisation ou d'élimination présentes sur le territoire, le cas échéant, la mention des nouvelles installations que nécessite l'atteinte des objectifs mentionnés ci-dessus ainsi que, s'il en est, la possibilité d'utiliser des installations situées à l'extérieur du territoire;

- Une proposition de mise en œuvre du plan favorisant la participation de la population et la collaboration des organismes et entreprises œuvrant dans le domaine de la gestion des matières résiduelles;
- Des prévisions budgétaires et un calendrier pour la mise en œuvre du plan;
- Un système de surveillance et de suivi du plan destiné à en vérifier périodiquement l'application, entre autres le degré d'atteinte des objectifs fixés et l'efficacité des mesures de mise en œuvre du plan prises, selon le cas, par la municipalité régionale ou les municipalités locales visées par le plan.

La CMQuébec réalise la révision du PMGMR et coordonne la mise en œuvre de ses mesures. Elle prépare également le rapport de suivi annuel de l'avancement des mesures du PMGMR qui est envoyé au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), condition pour que les municipalités du territoire d'application du PMGMR puissent recevoir la redistribution de la redevance à l'élimination. La CMQuébec s'assure aussi d'harmoniser et d'uniformiser notamment les actions régionales d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ).

Compétences des composantes

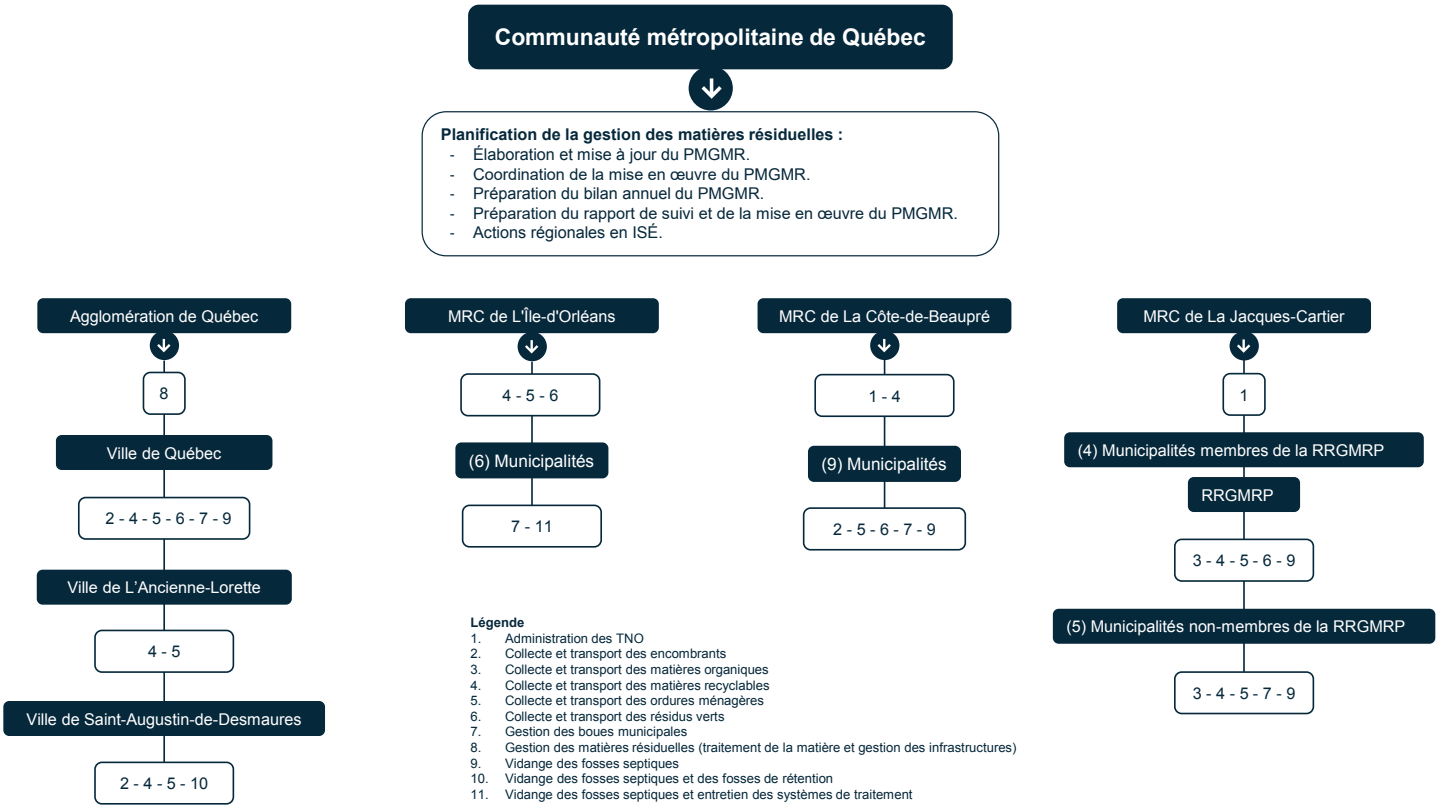
Les composantes de la CMQuébec visées par le PMGMR (section 1) ont la responsabilité de planifier et de mettre en place des actions concrètes permettant d'atteindre les objectifs fixés au PMGMR.

Les composantes ont le choix d'exercer directement les compétences ou de les déléguer, partiellement ou totalement. Le partage des tâches dépend de la délégation de compétences consentie entre les composantes et les municipalités locales. Par exemple, la collecte des matières recyclables et/ou leur traitement peut être de compétence régionale (MRC) et la gestion des ordures ménagères de compétence locale (municipalité ou arrondissement).

En outre, une municipalité peut déléguer l'exploitation de son système d'élimination ou de valorisation de matières résiduelles à un gestionnaire tel qu'une régie municipale.

La **figure 13** présente le partage des compétences entre les composantes et les municipalités pour la gestion des matières résiduelles.

Figure 13 – Partage des responsabilités selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord)



Agglomération de Québec

Les Villes de Québec, de L'Ancienne-Lorette et de Saint-Augustin-de-Desmaures ont la compétence pour la collecte et le transport des matières résiduelles, notamment pour les ordures ménagères, la collecte sélective des matières recyclables et la collecte des matières organiques. L'agglomération de Québec gère quant à elle l'élimination et la valorisation des matières résiduelles, soit le traitement de la matière.

MRC de La Côte-de-Beaupré

La MRC de La Côte-de-Beaupré a une délégation partielle de compétences pour la gestion des matières résiduelles et assume la collecte sélective des matières recyclables auprès des citoyens et des ICI. Les municipalités assument la gestion de la collecte des ordures ménagères et d'autres programmes associés, notamment les collectes des résidus encombrants et la gestion des écocentres.

La MRC administre également deux territoires non organisés (TNO), soit ceux du Lac-Jacques-Cartier et du Sault-au-Cochon. Quelques chalets privés ou des installations de la SÉPAQ s'y retrouvent. Pour ces TNO, le service de collecte se résume à la présence de conteneurs de dépôt volontaire situés aux entrées des sites (secteurs isolés, zone de chalets, pourvoiries, etc.) et à la gestion d'un site de déppot de matières résiduelles (ordures ménagères, matière recyclables, résidus de CRD et RDD) pour les propriétaires de chalets situés sur le TNO Lac-Jacques-Cartier.

MRC de L'Île-d'Orléans

La MRC de L'Île-d'Orléans a reçu la délégation complète des compétences par l'ensemble des municipalités pour la gestion des matières résiduelles, à l'exception des boues de fosses septiques; ces dernières sont gérées par les municipalités. La MRC gère donc les programmes municipaux pour la collecte des ordures ménagères et des matières recyclables. Elle offre également d'autres services aux citoyens tels que la collecte spéciale des résidus encombrants, des feuilles mortes ainsi que le financement des composteurs domestiques. Elle organise l'événement annuel « Méga Recyclage » et plusieurs activités de sensibilisation en lien avec la saine gestion des matières résiduelles.

MRC de La Jacques-Cartier

La MRC de La Jacques-Cartier est constituée de neuf municipalités et d'un TNO (Lac-Croche) qu'elle administre.

Quatre municipalités de la MRC ont confié leur compétence de gestion des matières résiduelles à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP), tandis que les cinq autres municipalités l'ont conservée et offrent des services de collecte.

Le TNO (Lac-Croche) comprend cinq accès routiers, dont seulement un est accessible par la MRC de La Jacques-Cartier. On y dénombre une centaine de chalets locatifs, dont plusieurs sont gérés par la SÉPAQ. Certains chalets privés situés sur le TNO sont desservis par des zones de dépôts pour les usagers[29]. Ceux-ci sont gérés par la RRGMRP.

Le **tableau 13** présente les municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier en précisant celles qui sont membres et non membres de la Régie.

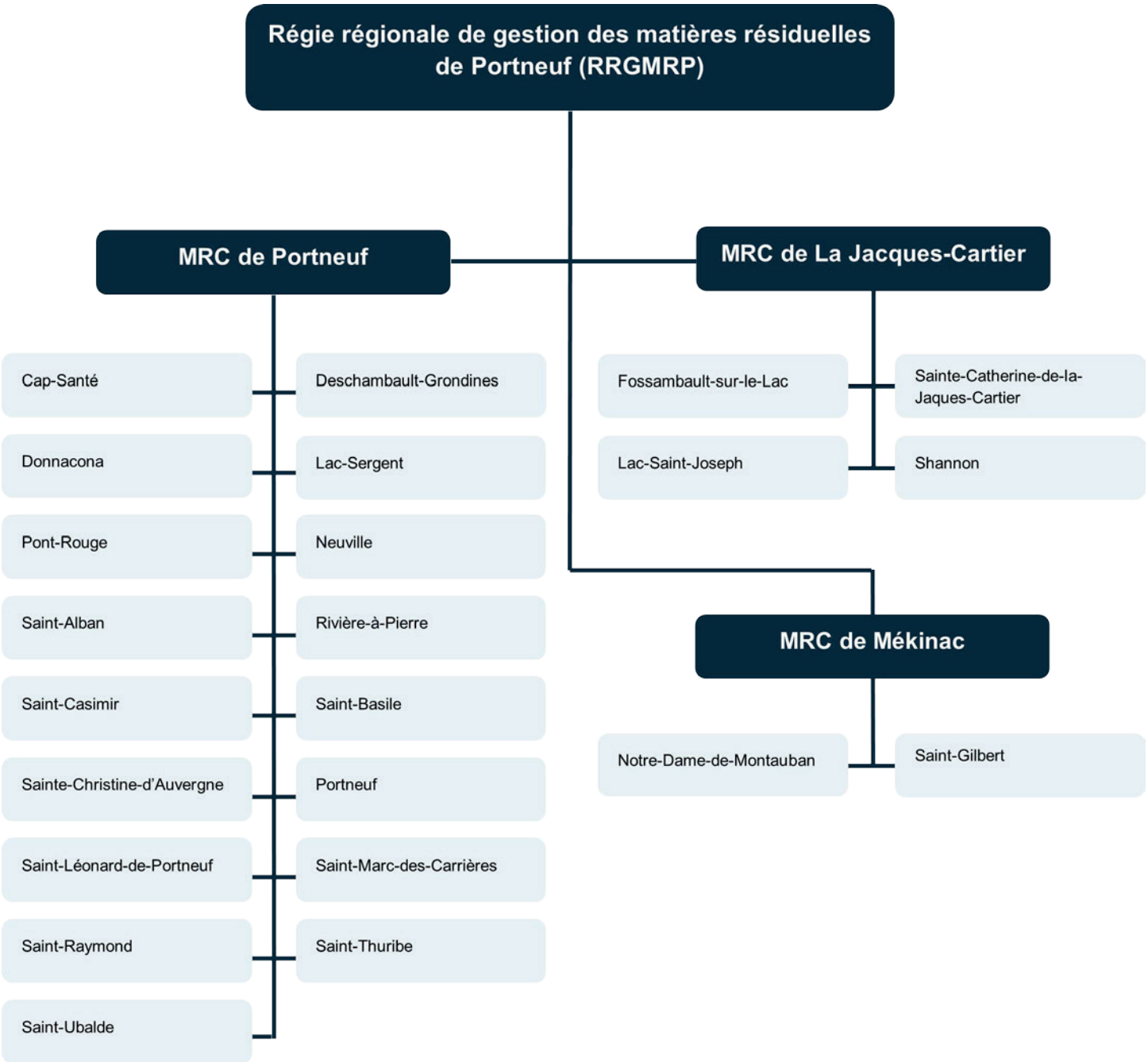
Tableau 13 – Municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier selon qu'elles sont membres ou non de la RRGMRP

Municipalités	Membres de la RRGMRP	Non-membres de la RRGMRP
Fossambault-sur-le-Lac	X	
Lac-Beauport		X
Lac-Delage		X
Lac-Saint-Joseph	X	
Saint-Gabriel-de-Valcartier		X
Sainte-Brigitte-de-Laval		X
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	X	
Shannon	X	
Stoneham-et-Tewkesbury		X

29 Situés dans la Réserve faunique des Laurentides, dans la Réserve faunique de Portneuf ainsi que dans les ZEC Bastican-Neilson et de la Rivière-Blanche.

La Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) est un organisme municipal en activité depuis le 1er janvier 2005. Elle assume la gestion et l'exploitation des équipements de recyclage et d'élimination des matières résiduelles. Elle régit également l'octroi et la gestion des contrats de collectes des matières résiduelles pour l'ensemble de ses municipalités membres. La Régie gère les matières résiduelles de 23 municipalités et dessert une population d'environ 71 000 personnes, en plus des ICI présents sur le territoire de ses membres, comme l'illustre la **figure 14**. Elle couvre une superficie totale de 4 485 km^2.

Figure 14 – Membres de la RRGMRP



Ententes intermunicipales

Les ententes intermunicipales permettent aux municipalités de s'associer entre elles pour bénéficier, en commun, des biens et des services.

Sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), il y a des ententes entre plusieurs municipalités pour une gestion commune de certains services liés aux matières résiduelles. Les ententes signées sont notamment conclues entre la MRC de L'Île-d'Orléans et ses municipalités membres, entre certaines municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier et la RRGMRP, et entre certaines municipalités de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

Le **tableau 14** présente le détail des ententes intermunicipales signées sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord).

Tableau 14 – Synthèse des ententes liées à la gestion des matières résiduelles

Parties liées par ententes		Objet	Entrée en vigueur et échéance
RRGMRP	Municipalités membres au sein de la MRC de La Jacques-Cartier : Fossambault-sur-le-Lac, Lac-Saint-Joseph, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Shannon	Entente intermunicipale relative à la création de la RRGMRP	6 oct. 2004
MRC de L'Île-d'Orléans	Municipalités de : Saint-François-de-L'Île-d'Orléans, Saint-Jean-de-L'Île-d'Orléans, Saint-Laurent-de-L'Île-d'Orléans Saint-Pierre-de-L'Île-d'Orléans, Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans, et Sainte-Pétronille	Ententes intermunicipales relatives à la délégation de compétence en matière de gestion des matières résiduelles, à l'exception des boues de fosses septiques	5 février 2007 et extension le 23 janvier 2020 (Saint-Pierre) Juillet 2007 (Saint-Jean, Saint-Laurent et Sainte-Pétronille) – 31 décembre 2027[30]
Ville de Beaupré	Municipalité de Saint-Joachim	Entente intermunicipale relative à la gestion de l'écocentre	17 août 2012 Elle se renouvelle automatiquement à la fin de chaque année pour une période d'un an.
Château-Richer	Sainte-Anne-de-Beaupré	Entente intermunicipale relative à la gestion de l'écocentre municipal	Sans date. Elle se renouvelle automatiquement à la fin de chaque année et n'a pas de date de fin de contrat.

L'agglomération de Québec détient la compétence de gestion des infrastructures de traitement des matières résiduelles en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations. Elle peut donc recevoir des matières en provenance d'autres municipalités environnantes et leur facturer le service selon leur utilisation. Une entente formelle n'est pas requise et une lettre est acheminée aux municipalités pour les informer des tarifs d'utilisation. La MRC de L'Île-d'Orléans, qui ne dispose d'aucun écocentre sur son territoire, permet donc à ses résidents de disposer de leurs matières résiduelles dans les écocentres de la Ville de Québec. Les municipalités de Lac-Delage, de Sainte-Brigitte-de-Laval et de Wendake permettent également l'accès aux écocentres de la Ville de Québec à leurs résidents.

La Ville de Québec, en vertu de cette loi, accepte de traiter dans ses stations de traitement des eaux usées les boues de fosses septiques provenant des MRC de La-Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans, de même que celles provenant des municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier qui ne sont pas membres de la RRGMRP.

30 Renouvellement à l'échéance de 10 ans à moins que l'une des municipalités souhaite y mettre fin.

RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR

Règlements municipaux

Parmi les nombreux règlements en vigueur sur le territoire des composantes de la CMQuébec (Rive-Nord), certains comportent des aspects généraux ou spécifiques aux matières résiduelles. Le **tableau 15** synthétise le nombre de règlements en vigueur par territoire et pour chacune des municipalités et villes. On dénombre 116 règlements au total sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) abordant la gestion des matières résiduelles.

Tableau 15 – Synthèse des règlements généraux et spécifiques liés à la gestion des matières résiduelles

Composante / municipalité	Nombre de règlements	Sujet des règlements
Agglomération de Québec		
Ville de Québec	20	– Règlements généraux sur la gestion des matières résiduelles (circulation, stationnement, camions-restaurants, nuisances) – Règlements spécifiques sur la gestion des matières résiduelles (enlèvement, modalités de collecte et matières acceptées) – Règlement relatif à l'exclusivité de compétence de la Ville de Québec, pour l'enlèvement des ordures ménagères, des matières recyclables, des résidus verts et des encombrants – Règlement relatif aux modalités des vidanges des fosses septiques – Règlement sur le programme de soutien à l'achat ou à la location d'un contenant compartimenté pour les matières recyclables et les ordures ménagères
Saint-Augustin-de-Desmaures	3	– Règlements généraux sur la gestion des matières résiduelles – Règlement spécifique sur l'enlèvement, le transport et les modalités de collecte des ordures ménagères, des matières recyclables et des encombrants – Règlement relatif aux modalités des vidanges des fosses septiques et des fosses de rétention
L'Ancienne-Lorette	5	– Règlements généraux sur la gestion des matières résiduelles (nuisances, paix et bon ordre, entreposage extérieur des contenants à matières résiduelles) – Règlement sur la collecte et le transport des ordures ménagères et des matières recyclables (modalités de collecte, exclusivité de compétence) – Règlement sur les matières organiques (modalités à respecter du compostage domestique)
Agglomération de Québec	6	– Règlements généraux sur la gestion des matières résiduelles (tarifs, nuisances, circulation et stationnements des véhicules de collecte, protection des prises d'eau) – Règlement sur la gestion des matières résiduelles et des écocentres, énonçant notamment une exclusivité de compétence de l'agglomération pour l'élimination des ordures à l'incinérateur et pour le conditionnement des matières recyclables au centre de tri
TOTAL – Agglomération de Québec	**34**	

Composante / municipalité	Nombre de règlements	Sujet des règlements
MRC de La Côte-de-Beaupré		
Beaupré	1	– Règlement spécifique sur la gestion des matières résiduelles (modalités de collecte et de transport des ordures ménagères et des encombrants, matières acceptées, collectes ponctuelles des feuilles et des arbres de Noël)
Boischatel	6	– Règlements généraux sur la gestion des matières résiduelles (nuisances, transport de déchets nuisibles) – Règlements spécifiques sur la gestion des matières résiduelles (enlèvement et élimination des ordures ménagères, utilisation et fonctionnement de l'écocentre)
Château-Richer	1	– Règlement spécifique sur la gestion des matières résiduelles (modalités de collecte et de transport des ordures ménagères, collecte des encombrants)
L'Ange-Gardien	3	– Règlements généraux et spécifiques sur la gestion des matières résiduelles (collecte et transport des ordures ménagères, implantation des lieux d'enfouissement) – Règlement relatif aux modalités des vidanges des fosses septiques
Saint-Ferréol-les-Neiges	1	– Règlements spécifiques sur la gestion des matières résiduelles (collecte et transport des ordures ménagères et des encombrants)
Saint-Joachim	2	– Règlement spécifique sur la gestion des matières résiduelles (collecte et transport des ordures ménagères et des encombrants)
Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente	0	– Géré par Saint-Joachim
Saint-Tite-des-Caps	3	– Règlement général sur la gestion des matières résiduelles (nuisances) – Règlement spécifique sur la gestion des matières résiduelles (collecte et transport des ordures ménagères)
Sainte-Anne-de-Beaupré	1	– Règlement spécifique sur la gestion des matières résiduelles (collecte et transport des ordures ménagères, des encombrants, des résidus verts, collecte ponctuelle des arbres de Noël et gestion de l'écocentre)
La MRC	3	– Règlements spécifiques sur la gestion des matières résiduelles (compétence exclusive de la MRC pour les matières recyclables, modalités de collecte et de transport, extension de la collecte aux ICI)
TOTAL – MRC de la Côte-de-Beaupré	**21**	

Composante / municipalité	Nombre de règlements	Sujet des règlements
MRC de L'Île-d'Orléans		
Saint-François-de-L'Île-d'Orléans	6	– Règlement général sur la gestion des matières résiduelles (nuisances et entreposage extérieur de déchets) – Règlements relatifs aux modalités des vidanges des fosses septiques et à l'entretien des ystèmes de traitement tertiaire – Règlement spécifique sur la gestion des matières résiduelles (services municipaux reliés à la collecte, au transport et à la disposition des matières résiduelles) – Règlement sur l'utilisation des écocentres de la Ville de Québec
Saint-Jean-de-L'Île-d'Orléans	6	– Règlement général sur la gestion des matières résiduelles (nuisances, paix et bon ordre, entreposage extérieur) – Règlements relatifs à la gestion des eaux usées, aux modalités des vidanges des fosses septiques et à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire – Règlement sur l'utilisation des écocentres de la Ville de Québec
Saint-Laurent-de-L'Île-d'Orléans	4	– Règlement général sur la gestion des matières résiduelles (nuisances, paix et bon ordre, entreposage extérieur) – Règlements relatifs aux modalités des vidanges des fosses septiques et à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire – Règlement sur l'utilisation des écocentres de la Ville de Québec
Saint-Pierre-de-L'Île-d'Orléans	2	– Règlement général sur la gestion des matières résiduelles (nuisances, paix et bon ordre) – Règlement sur l'utilisation des écocentres de la Ville de Québec
Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans	5	– Règlements généraux sur la gestion des matières résiduelles (nuisances, paix et bon ordre) – Règlements relatifs aux modalités des vidanges des fosses septiques et à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire – Règlement sur l'utilisation des écocentres de la Ville de Québec
Sainte-Pétronille	2	– Règlements généraux sur la gestion des matières résiduelles (nuisances, entreposage extérieur)
TOTAL – MRC de L'Île-d'Orléans	**25**	

Composante / municipalité	Nombre de règlements	Sujet des règlements
MRC de la Jacques-Cartier		
Fossambault-sur-le-Lac	8	– Règlements généraux sur la gestion des matières résiduelles (nuisances, emplacement des usages liés aux déchets, dépôt des déchets sur les plages municipales) – Règlement spécifique visant l'harmonisation des modalités de collecte au sein des municipalités membres de la Régie (RRGMRP) et sur la gestion des déchets solides (collecte ponctuelle et complémentaire) – Règlement relatif aux modalités des vidanges des fosses septiques
Lac-Beauport	7	– Règlements généraux sur la gestion des matières résiduelles (nuisances, brûlages extérieurs, entreposage extérieur) – Règlement spécifique sur la gestion des matières résiduelles (collecte et transport des ordures ménagères, des matières recyclables et des matières organiques) – Règlement relatif aux modalités des vidanges des fosses septiques et des fosses de rétention
Lac-Delage	3	– Règlements généraux sur la gestion des matières résiduelles (nuisances, emplacement des lieux d'élimination) – Règlement spécifique sur la gestion des matières résiduelles (collecte et transport des ordures ménagères et des matières recyclables, collecte des encombrants et modalités des composteurs domestiques)
Lac-Saint-Joseph	2	– Règlements généraux sur la gestion des matières résiduelles (nuisances, emplacement des lieux d'élimination)
La MRC	1	– Règlement général sur la gestion des matières résiduelles (entreposage des déchets domestiques)
Saint-Gabriel-de-Valcartier	1	– Règlements généraux sur la gestion des matières résiduelles (nuisances)
Sainte-Brigitte-de-Laval	5	– Règlements généraux sur la gestion des matières résiduelles (nuisances, brûlage extérieur) – Règlement spécifique relatif à la vidange des fosses septiques et des fosses de rétention – Règlement spécifique régissant les matières résiduelles
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	3	– Règlements généraux sur la gestion des matières résiduelles (nuisances, paix et bon ordre, brûlage extérieur)
Shannon	3	– Règlements généraux sur la gestion des matières résiduelles (emplacement des lieux d'élimination) – Règlement spécifique visant l'harmonisation des modalités de collecte au sein des municipalités membres de la Régie (RRGMRP) – Règlements relatifs aux modalités des vidanges des fosses septiques et à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire
Stoneham-et-Tewkesbury	3	– Règlements généraux sur la gestion des matières résiduelles (emplacement des lieux d'élimination, nuisances) – Règlement spécifique sur la gestion des matières résiduelles (collecte et transport des ordures ménagères, des matières recyclables et des matières organiques)
TOTAL – MRC de La Jacques-Cartier	**36**	
TOTAL – CMQuébec (Rive-Nord)	**116**	

En consultant ce tableau, on constate que l'agglomération de Québec compte trente-quatre (34) règlements généraux et spécifiques abordant la gestion des matières résiduelles. Parmi ces règlements, neuf (9) encadrent spécifiquement la gestion des matières résiduelles. Les arrondissements de la Ville de Québec avaient des compétences en matière de collecte et de transport des matières résiduelles, mais ils ne l'exercent plus depuis la déclaration de compétence exclusive de la Ville de Québec de 2017. Les Villes de Saint-Augustin-de-Desmaures et de L'Ancienne-Lorette disposent chacune de réglementations spécifiques sur la collecte des matières résiduelles.

Dans la MRC de La Côte-de-Beaupré, toutes les municipalités ont adopté des règlements pour encadrer la gestion des matières résiduelles. On dénombre vingt-et-un (21) règlements généraux et spécifiques. Sur cette quantité, seize (16) règlements encadrent spécifiquement la gestion des matières résiduelles. Les municipalités gèrent notamment la collecte et le transport des ordures ménagères alors que la MRC s'occupe de la collecte et du transport des matières recyclables de manière exclusive.

Sur le territoire de la MRC de L'Île-d'Orléans, puisque la MRC s'est fait déléguer la compétence pour gérer les matières résiduelles, les municipalités n'ont pas adopté de règlements spécifiques liés à la collecte, au transport et à la disposition des matières résiduelles. Leurs réglementations portent essentiellement sur la gestion des vidanges des fosses septiques présentes sur le territoire et sur les modalités d'utilisation des écocentres de la Ville de Québec. Au total, la MRC compte vingt-cinq (25) règlements généraux et spécifiques abordant la gestion des matières résiduelles. Quatorze (14) de ces règlements encadrent spécifiquement la gestion des matières résiduelles.

Quatre municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier, soit Fossambault-sur-le-Lac, Lac-Saint-Joseph, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Shannon, sont membres de la RRGMRP et la gestion de leurs matières résiduelles relève de la Régie. Les municipalités de Lac-Saint-Joseph et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier n'ont donc pas adopté de règlements pour la gestion des matières résiduelles sur leurs territoires puisqu'elles relèvent de la régie. Les municipalités de Fossambault-sur-le-Lac et Shannon ont toutefois adopté un règlement visant l'harmonisation des modalités de collecte au sein des membres de la RRGMRP. Les municipalités de Lac-Beauport, Lac-Delage, Sainte-Brigitte-de-Laval et des Cantons-Unis-de-Stoneham-et-Tewkesbury disposent quant à elles de règlements sur la gestion des matières résiduelles puisqu'elles exercent cette compétence. La Ville de Saint-Gabriel-de-Valcartier indique sur son site Internet de nombreuses règles relatives à la collecte des matières résiduelles, sans toutefois rendre disponible de règlement sur la gestion des matières résiduelles. Au total, la MRC de La Jacques-Cartier compte trente-six (36) règlements généraux et spécifiques portant sur la gestion des matières résiduelles. Douze (12) règlements abordent spécifiquement la gestion des matières résiduelles.

Les règlements en vigueur spécifiques aux matières résiduelles pour chaque municipalité située sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) sont détaillés à l'**annexe A**. Cinquante (50) règlements spécifiques à la gestion des matières résiduelles s'y retrouvent.

Portée des règlements

Le contenu des règlements municipaux liés à la gestion des matières résiduelles est variable. Les différents éléments inclus dans les règlements définissent surtout les modalités de collecte et de transport des matières, les obligations des usagers desservis par les services municipaux, notamment :

- Les types de contenants autorisés pour les collectes,
- Les matières acceptées ou refusées,
- Le mode de dépôt pour la collecte (localisation et propreté des bacs, heures de sortie).

Les différents éléments inclus dans les règlements municipaux relatifs à la gestion des eaux usées et des boues de fosses septiques définissent les modalités de vidanges des fosses, notamment la fréquence de vidange et le suivi de la conformité des fosses.

RECENSEMENT DES ORGANISMES, ENTREPRISES ET INSTALLATIONS

INTERVENANTS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le recensement des intervenants œuvrant en gestion des matières résiduelles et autres activités connexes a été réalisé sur l'ensemble du territoire de la CMQuébec, qu'ils soient du secteur public, parapublic ou privé. Ceux-ci sont des intervenants actuels ou potentiels œuvrant en gestion des matières résiduelles.

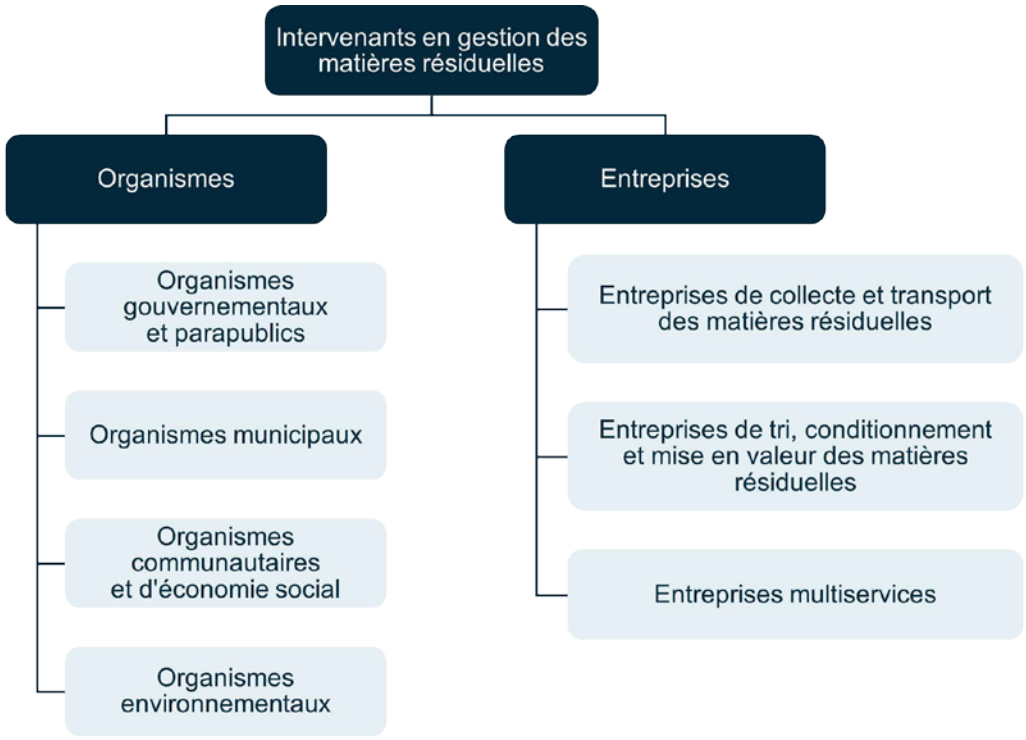
L'inventaire a été réalisé en s'appuyant sur plusieurs sources, notamment sur les informations provenant du « Bottin du réemploi »[31] conçu et mis à jour par la CMQuébec. Plusieurs appels ont été réalisés auprès d'intervenants sur le territoire et à l'extérieur du territoire afin de mettre à jour les informations. Également, l'étude réalisée par Stantec[32], portant sur le portrait des résidus de CRD, a permis de compléter la liste des intervenants grâce aux questionnaires téléphoniques qu'ils ont réalisés. Des recherches complémentaires ont permis de peaufiner la mise à jour des informations.

Les informations détaillées relatives aux différents intervenants liés à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la CMQuébec et à proximité sont présentées à l'**annexe B**.

31 (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021a)
32 (Stantec Experts-conseils ltée, 2021)

Une catégorisation de ces intervenants a été effectuée. Les différentes catégories sont présentées à la **figure 15**. Les organismes ont été classés selon qu'ils sont parapublics, municipaux, d'économie sociale ou environnementaux. Les entreprises ont quant à elles été divisées en trois catégories selon les services qu'elles offrent en gestion des matières résiduelles. Elles ont été identifiées soit parmi celles qui offrent un service de collecte et de transport, un service de tri, conditionnement et mise en valeur, ou celles qui offrent une pluralité de services (multiservice).

Figure 15 – Catégories d'intervenants réels et potentiels œuvrant en gestion des matières résiduelles sur le territoire de la CMQuébec et à proximité



Le **tableau 16** présente le nombre d'intervenants présents sur le territoire de chaque composante et à l'extérieur du territoire de la CMQuébec, selon qu'ils sont des organismes ou des entreprises. En se référant à ce tableau, il est possible de constater qu'un grand nombre d'organismes et d'entreprises sont impliqués dans la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la CMQuébec où plus de 80 % des intervenants sont situés sur le territoire. Entre 2013 et 2019, le nombre d'entreprises recensées est resté sensiblement le même. En effet, certaines entreprises se sont retirées, mais un même nombre s'est ajouté, ce qui n'a pas eu d'effet sur les services offerts en gestion des matières résiduelles.

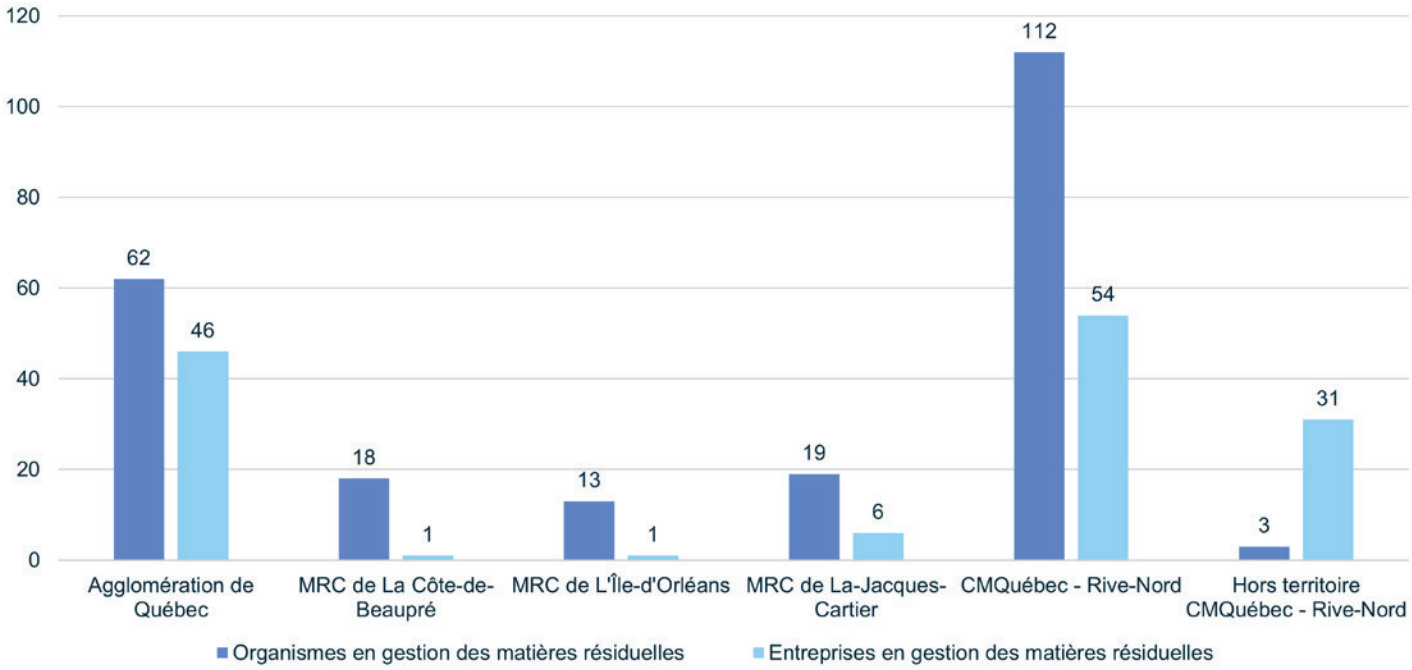
Tableau 16 – Recensement des intervenants en gestion des matières résiduelles sur le territoire de la CMQuébec et à proximité selon les catégories d'intervenants[33] [34]

	Agglomération de Québec	MRC de La Côte-de-Beaupré	MRC de L'Île-d'Orléans	MRC de La Jacques-Cartier	CMQuébec (Rive-Nord)	Hors territoire CMQuébec (Rive-Nord)	Total des intervenants en 2019
Organismes gouvernementaux et parapublics	2	0	0	0	**2**	**0**	2
Organismes municipaux	19	18	13	19	**69**	**2**	71
Organismes environnementaux	9	0	0	0	**9**	**1**	10
Organismes communautaires et d'économie sociale	32	0	0	0	**32**	**0**	32
Sous-total : Organismes en gestion des matières résiduelles	**62**	**18**	**13**	**19**	**112**	**3**	**115**
Entreprises de collecte et transport des matières résiduelles	18	1	1	4	**24**	**11**	35
Entreprises de tri, conditionnement et mise en valeur des matières résiduelles	24	0	0	2	**26**	**13**	39
Entreprises multiservices	4	0	0	0	**4**	**7**	11
Sous-total : Entreprises en gestion des matières résiduelles	**46**	**1**	**1**	**6**	**54**	**31**	**85**
Total des intervenants	**108**	**19**	**14**	**25**	**166**	**34**	**200**

La **figure 16** présente sous forme de diagramme les informations comprises dans le **tableau 16**. En consultant cette figure, il est possible de remarquer qu'une majorité d'intervenants sont situés au sein du territoire d'application. Plusieurs entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles sont situées à l'extérieur du territoire de la CMQuébec (36 %). Une concentration importante des intervenants du territoire d'application se retrouve dans l'agglomération de Québec, ce qui est cohérent avec sa densité de population.

33 (Statistique Canada, 2021)
34 (Ville de Québec, 2021c)

Figure 16 – Répartition des intervenants œuvrant en gestion des matières résiduelles sur le territoire de la CMQuébec et à proximité selon les catégories d'intervenants



À l'instar de cette compilation maintenue à jour par la CMQuébec, le « Bottin du réemploi » est également un outil accessible sur son site Internet qui permet de complémenter le portrait des intervenants. Cet outil d'information favorise le deuxième chaînon de la hiérarchie des 3RVE, le réemploi, en plus de répertorier les différents points de collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) et des technologies de l'information et des communications (TIC). Ce répertoire permet aux citoyens de trouver rapidement les entreprises et organismes qui récupèrent des biens en bon état ou qui se spécialisent dans la vente de produits usagés. L'interface du bottin se veut conviviale et permet de réaliser des recherches selon différents critères tels que la zone géographique, le type de matières ou d'objets recherchés et le type de commerces. Une synthèse non exhaustive des points de disposition de RDD et de TIC, notamment encadrés par la Responsabilité élargie des producteurs (REP), de même que d'entreprises et d'organismes œuvrant en réemploi pour chaque composante de la CMQuébec, en est extraite et présentée au **tableau 17**. Il est intéressant de constater le nombre élevé de points de dépôt (186) pour les RDD et les TIC présents sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), et plus particulièrement dans l'agglomération de Québec (182).

Tableau 17 – Inventaire non exhaustif des entreprises, des organismes de réemploi et des points de disposition pour les RDD et les TIC, par composantes sur le territoire de la CMQuébec en 2019*[35]

Composante	Agglomération de Québec	MRC de La Côte-de-Beaupré	MRC de L'Île-d'Orléans	MRC de La Jacques-Cartier	CMQuébec
Points de dépôt pour RDD et TIC	153	1	1	0	155
Ressourceries	33	2	2	1	38
Ressourceries possédant des points de dépôt pour RDD et TIC	29	0	0	2	31
Autres organismes et entreprises de réemploi**	58	4	4	3	69
Total	**273**	**7**	**6**	**7**	**293**

* Excluant les écocentres, bureaux – villes et municipalités – et garages municipaux.
** Magasins d'ameublement, antiquaires, quincailleries, boutiques diverses, cliniques, dépanneurs, etc.

NOTE : Les écocentres, les bureaux et les garages municipaux acceptent pour la plupart les RDD et le matériel électronique. Ils sont pour certains aussi des points de dépôt officiels des produits sous REP. Ces adresses ne sont pas comptabilisées dans le **tableau 17** (Bottin du réemploi). Toutefois, les écocentres sont comptabilisés dans la synthèse des infrastructures (**tableau 19**), alors que les bureaux et les garages municipaux le sont dans la synthèse des organismes municipaux (**tableau 16**).

Points de dépôt pour RDD et produits sous REP

Les résidus domestiques dangereux (RDD) regroupent de nombreux produits dangereux à usage domestique courant (insecticides, combustibles, engrais, pesticides, etc.) ainsi que des produits sous la responsabilité élargie des producteurs (REP), dont les produits électroniques et informatiques (TIC).

Il est important de mentionner que les points de dépôt identifiés au « Bottin du réemploi » sont également répertoriés par chacun des organismes reconnus qui gèrent les produits sous REP. En effet, la liste des points de dépôt reconnus pour chaque produit sous REP est disponible en consultant les sites Internet respectifs de ces organismes (**tableau 18**). Une recherche par type de produits visés et par municipalités permet de localiser les points de dépôt les plus proches de notre localisation. Précisons que les écocentres sont en général des points de dépôt de plusieurs produits sous REP. Les citoyens peuvent généralement apporter leurs RDD dans les écocentres et dans des points d'apport volontaire de leur municipalité (garage municipal, bureaux de la MRC, etc.). Certaines municipalités peuvent aussi organiser des collectes itinérantes plusieurs fois par année.

35 (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)

Tableau 18 – Organismes reconnus qui gèrent des produits sous REP

Produit	Programme	Coordonnées
Peintures et aérosols de peinture	Éco-Peinture	1-855-840-6559 info@ecopeinture.ca https://www.ecopeinture.ca/
Huiles, aérosols, antigels, filtres et contenants vides	Société de gestion des huiles usagées (SOGHU)	1-877-987-6448 soghu@soghu.ca https://soghu.com/
Piles rechargeables et non rechargeables, et piles boutons	Appel à recycler	1-888-224-9764 info@appelarecycler.ca https://www.appelarecycler.ca/
Lampes au mercure	RecycFluo	1-888-860-1654 info@recycfluo.ca https://www.recycfluo.ca/
Produits électroniques	Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE)	1-888-557-8177, option 3 info@recyclermeselectroniques.ca https://www.recyclermeselectroniques.ca/qc/
Appareils ménagers, notamment ceux contenant des gaz réfrigérants	GoRecycle Canada inc.	info@gorecycle.com https://www.gorecycle.com/

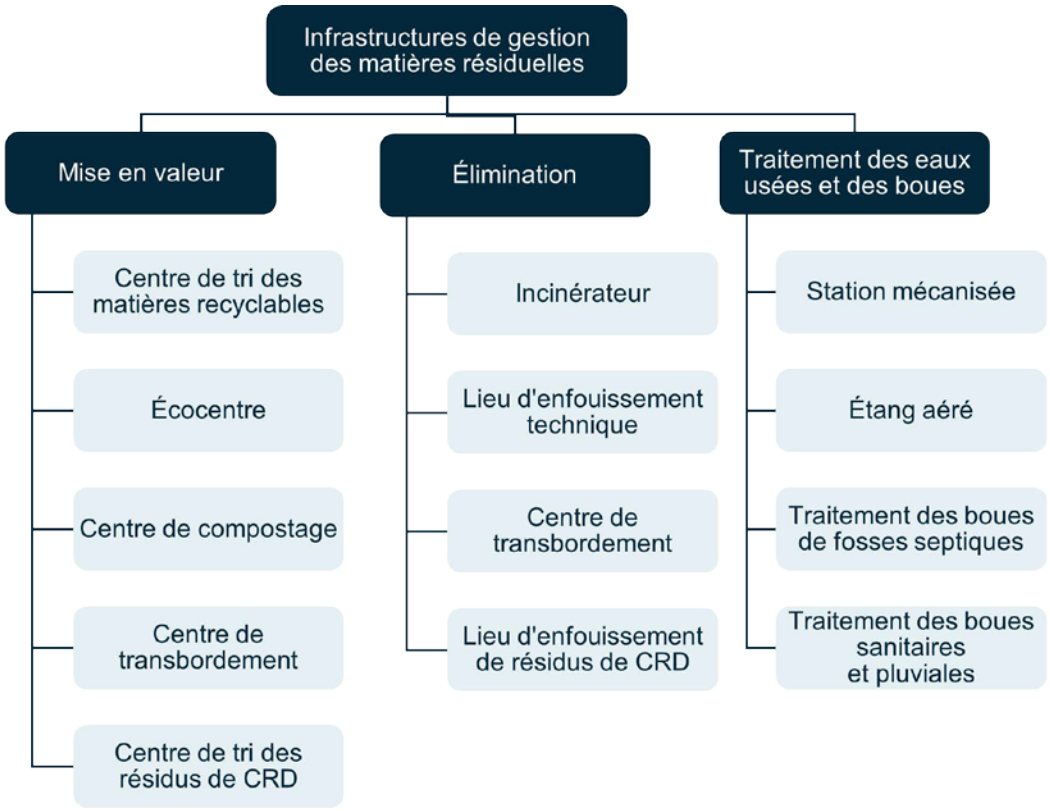
INFRASTRUCTURES

Les matières résiduelles générées en 2019 sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) ont été traitées dans différentes installations de traitement situées sur le territoire et à l'extérieur de celui-ci. La mise à jour de la liste des installations de traitement a été réalisée à partir des données de 2013. Ainsi, les infrastructures utilisées en 2013 ont toutes été contactées directement et plusieurs autres infrastructures supplémentaires ont été contactées afin de compléter cette mise à jour pour l'année 2019. De plus, l'étude effectuée par Stantec, portant sur le portrait des résidus de CRD, a également permis de mettre à jour ces informations grâce aux questionnaires téléphoniques réalisés par la firme Léger Marketing.

Il est important de noter que le recensement des intervenants est distinct de celui des infrastructures. Certaines entreprises se retrouvent dans l'un et l'autre, et ne peuvent être additionnées dans l'obtention d'un grand total.

Les infrastructures recensées ont été divisées en trois catégories : mise en valeur, élimination, traitement des eaux usées et des boues. Elles se déclinent à leur tour en sous-catégories illustrées à la **figure 17**.

Figure 17 – Catégories et sous-catégories d'infrastructures de gestion des matières résiduelles ayant traité des matières résiduelles en provenance de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019



Le nombre et le type d'infrastructures pour chaque composante sont synthétisés dans le **tableau 19** ainsi qu'à la **figure 18**. Près de la moitié des infrastructures du territoire d'application se trouvent dans l'agglomération de Québec. Les infrastructures hors territoire représentent près du tiers du total. Les informations relatives à ces infrastructures sont détaillées à l'**annexe C**.

Dans l'intervalle 2013-2019, le nombre total d'infrastructures traitant des matières issues du territoire d'application a augmenté de treize (13), dont huit (8) sont des infrastructures de mise en valeur, quatre (4) sont associées au traitement des eaux usées et des boues, et une (1) est dédiée à l'élimination. Elles sont présentées respectivement dans les sections suivantes.

Les **figures 19 et 20** permettent de visualiser la localisation des diverses installations qui traitent les matières résiduelles générées sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord).

Tableau 19 – Inventaire des infrastructures ayant traité des matières résiduelles en provenance de la CMQuébec (Rive-Nord) selon les catégories d'infrastructures en 2019

		Agglomération de Québec	MRC de La Côte-de-Beaupré	MRC de L'Île-d'Orléans	MRC de La Jacques-Cartier	CMQuébec (Rive-Nord)	Hors territoire CMQuébec (Rive-Nord)	Infrastructures totales 2019	Infrastructures totales 2013
Mise en valeur des matières résiduelles	Centre de tri des matières recyclables	2	0	0	0	**2**	**1**	3	4
	Écocentre	5	7	0	2	**14**	**7**	21	18
	Centre de compostage	0	0	0	0	**0**	**2**	2	2
	Centre de transbordement	3	0	0	0	**3**	**2**	5	0
	Centre de tri des débris de construction, de rénovation et de démolition	4	0	0	0	**4**	**3**	7	6
Sous-total Mise en valeur des matières résiduelles		**14**	**7**	**0**	**2**	**23**	**15**	**38**	**30**
Élimination des matières résiduelles	Lieu d'enfouissement technique (LET)	0	1	0	0	**1**	**4**	5	4
	Lieux d'enfouissement de débris de construction et démolition (LEDCD)	0	0	0	0	**0**	**2**	2	2
	Centre de transbordement	1	0	0	0	**1**	**0**	1	1
	Incinérateur	1	0	0	0	**1**	**0**	1	1
Sous-total Élimination des matières résiduelles		**2**	**1**	**0**	**0**	**3**	**6**	**9**	**8**
Traitement des eaux usées et des boues	Traitement des eaux usées – station mécanisée	2	2	0	1	**5**	**0**	5	4
	Traitement des eaux usées – étangs aérés	0	1	4	6	**11**	**0**	11	10
	Traitement des boues de fosses septiques	0	0	1	0	**1**	**1**	2	1
	Traitement des boues sanitaires et pluviales*	0	0	0	0	**0**	**1**	1	N/A*
Sous-total Traitement des eaux usées et des boues		**2**	**3**	**5**	**7**	**17**	**2**	**19**	**15**
Total des infrastructures		18	11	5	9	**43**	**23**	66	53

* Cette sous-catégorie est nouvelle par rapport à la catégorisation de 2013.

Figure 18 – Répartition des infrastructures ayant traité des matières résiduelles en provenance de la CMQuébec (Rive-Nord) selon les catégories d'infrastructures en 2019

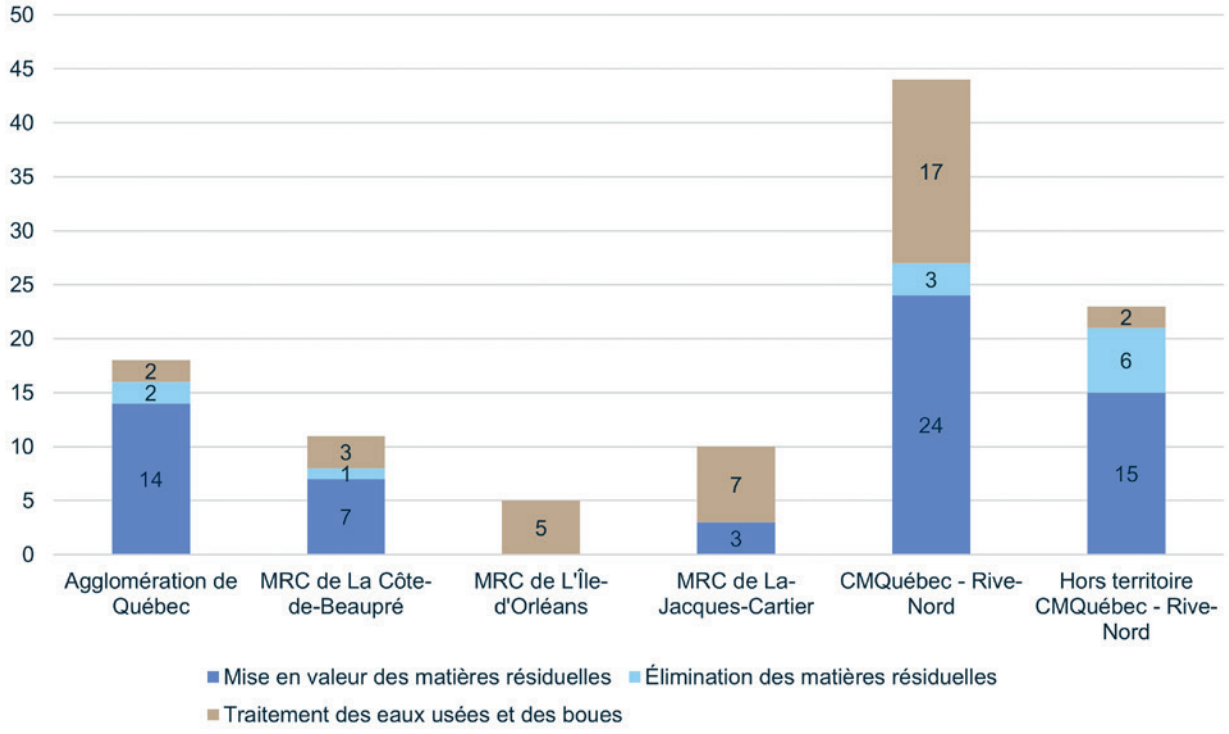
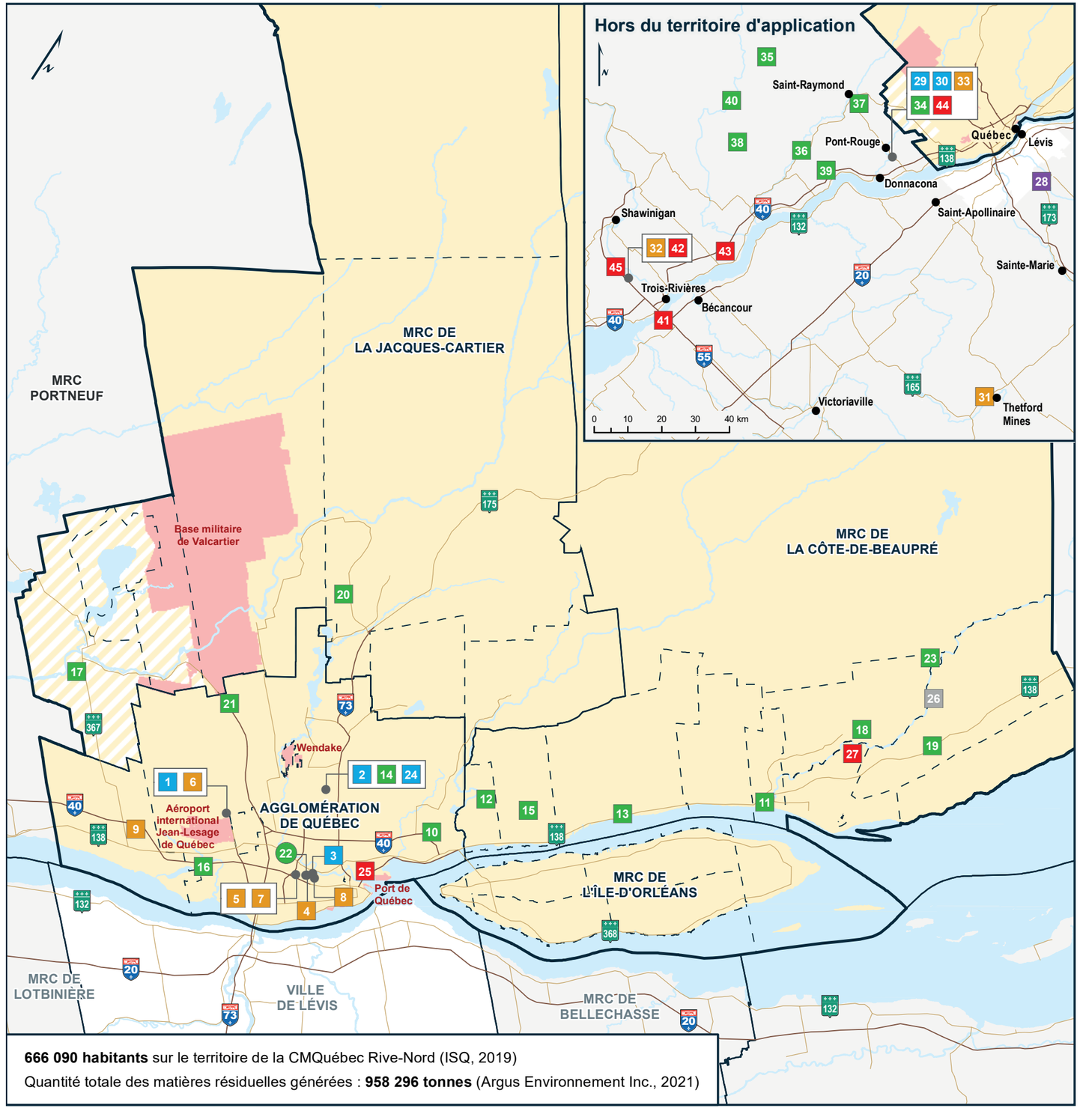


Figure 19 – Installations de gestion des matières résiduelles desservant le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019



666 090 habitants sur le territoire de la CMQuébec Rive-Nord (ISQ, 2019)
Quantité totale des matières résiduelles générées : **958 296 tonnes** (Argus Environnement Inc., 2021)

Installations de gestion des matières résiduelles

Territoire d'application du PMGMR - CMQuébec Rive-Nord
- Mise en valeur des matières résiduelles

1 Centre de transbordement des résidus de construction, rénovation et démolition
2 Centre de transbordement des résidus de construction, rénovation et démolition
3 Centre de transbordement des résidus verts
4 Centre de tri de Québec
5 Centre de tri des matières recyclables
6 Centre de tri des résidus de construction, rénovation et démolition
7 Centre de tri des résidus de construction, rénovation et démolition
8 Centre de tri des résidus de construction, rénovation et démolition
9 Centre de tri des résidus de construction, rénovation et démolition
10 Écocentre de Beauport
11 Écocentre de Beaupré et Saint-Joachim
12 Écocentre de Boischatel
13 Écocentre de Château-Richer et Sainte-Anne-de-Beaupré
14 Écocentre de Jean-Talon
15 Écocentre de L'Ange-Gardien
16 Écocentre de l'Hêtrière
17 Écocentre de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
18 Écocentre de Saint-Ferréol-les-Neiges
19 Écocentre de Saint-Tite-des-Caps
20 Écocentre de Stoneham-et-Tewkesbury
21 Écocentre de Val-Bélair
22 Écocentre des Rivières
23 Site de dépôt des matières résiduelles du TNO Lac-Jacques-Cartier

- Élimination des matières résiduelles

24 Centre de transbordement des matières résiduelles
25 Incinérateur de la Ville de Québec
26 Lieu d'enfouissement sanitaire de la Ville de Québec (site fermé depuis 2004)
27 Lieu d'enfouissement technique de la Ville de Québec

Hors territoire d'application du PMGMR - CMQuébec Rive-Nord
- Mise en valeur des matières résiduelles

28 Centre de compostage de la matière organique
29 Centre de transbordement de la matière organique
30 Centre de transbordement des matières recyclables
31 Centre de tri des matières recyclables
32 Centre de tri pour résidus de construction, rénovation et démolition
33 Centre de tri pour résidus de construction, rénovation et démolition
34 Écocentre de Neuville
35 Écocentre de Rivière-à-Pierre
36 Écocentre de Saint-Alban
37 Écocentre de Saint-Raymond
38 Écocentre de Saint-Ubalde
39 Microécocentre de Deschambault-Grondines
40 Microécocentre de Notre-Dame-de-Montauban

- Élimination des matières résiduelles

41 Lieu d'enfouissement de résidus de construction et démolition
42 Lieu d'enfouissement de résidus de construction et démolition
43 Lieu d'enfouissement technique de Champlain
44 Lieu d'enfouissement technique de Neuville
45 Lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès

Communauté métropolitaine de Québec

PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024-2031 CMQuébec (RIVE-NORD)

Installations de gestion des matières résiduelles desservant le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), 2019

Types d'installations de gestion

- Centre de gestion de la matière organique
- Centre de transbordement
- Centre de tri
- Écocentre
- Lieu d'élimination
- Lieu d'élimination (fermé)

- Territoire visé par le PMGMR[1]
- Municipalité desservie par la RRGMRP[2]
- Territoire fédéral non visé par le PMGMR

Limites administratives

- CMQuébec Rive-Nord
- MRC
- Municipalité

[1] PMGMR : Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles

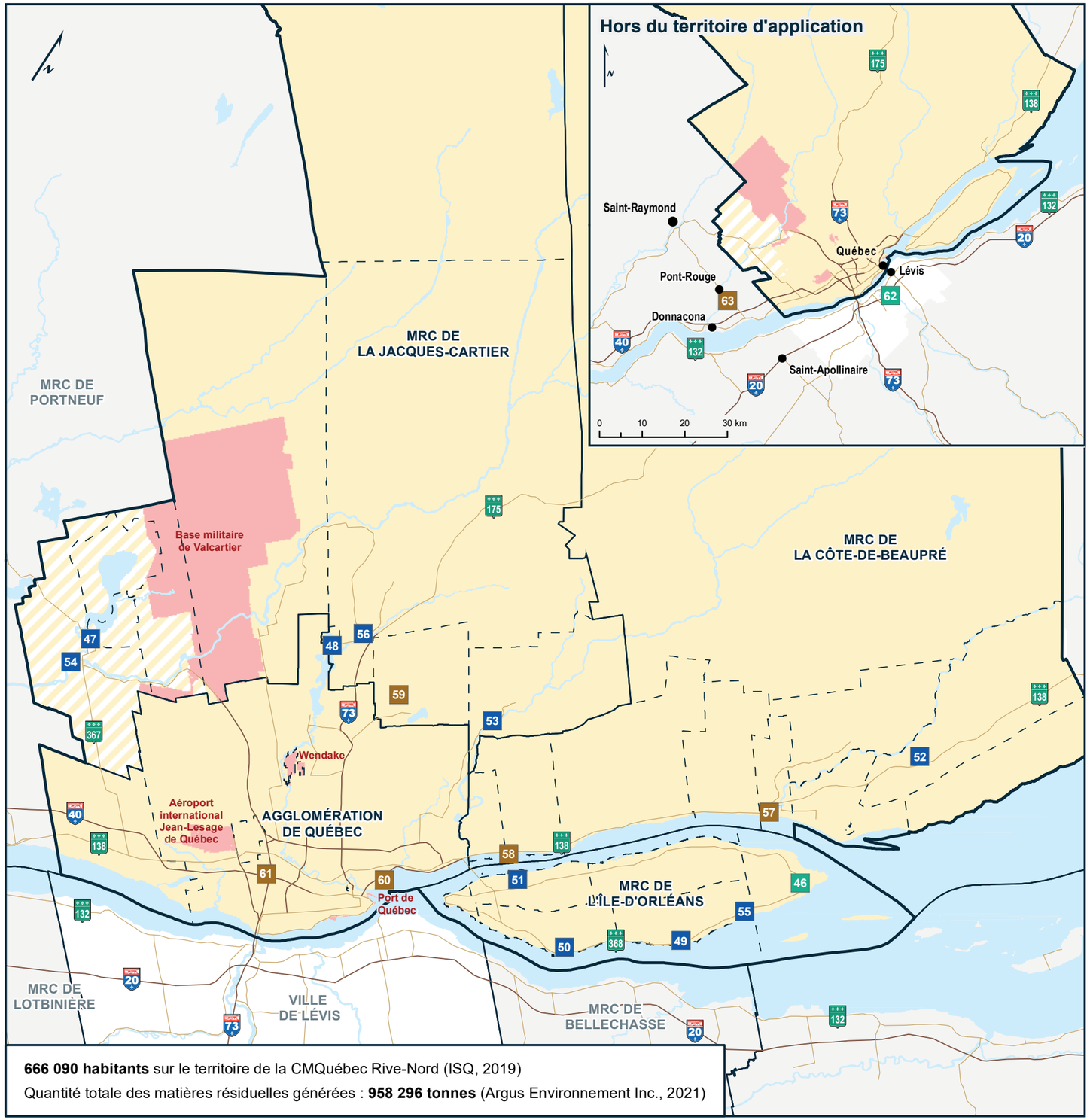
[2] RRGMRP : Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

0 5 10 15 km
NAD 83, MTM fuseau 7

Sources :
- Communauté métropolitaine de Québec, 2021
- Argus Environnement Inc., 2021
- Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, 2001-2020
- Ville de Québec, 2020

© Communauté métropolitaine de Québec
Réalisé le 22 mars 2021 (LD), modifié le 13 septembre 2023 (LD)
Nom du document : f19-1_pmgmr_infrastructures_20230914.mxd

Figure 20 – Installations de gestion des eaux usées et des boues desservant le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019



Installations de gestion des matières résiduelles

Territoire d'application du PMGMR - CMQuébec Rive-Nord

- 46 Filtre à tourbe de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans
- 47 Étangs aérés de Fossambault-sur-le-Lac
- 48 Étangs aérés de Lac-Delage
- 49 Étangs aérés de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans
- 50 Étangs aérés de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans
- 51 Étangs aérés de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans
- 52 Étangs aérés de Saint-Tite-des-Caps
- 53 Étangs aérés de Sainte-Brigitte-de-Laval
- 54 Étangs aérés de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
- 55 Étangs aérés de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans
- 56 Étangs aérés de Stoneham-et-Tewkesbury
- 57 Station d'épuration des eaux usées de Beaupré
- 58 Station d'épuration des eaux usées de Boischatel - L'Ange-Gardien - Château-Richer
- 59 Station d'épuration des eaux usées de Lac-Beauport
- 60 Station d'épuration des eaux usées de Québec - secteur Est
- 61 Station d'épuration des eaux usées de Québec - secteur Ouest

Hors territoire d'application du PMGMR - CMQuébec Rive-Nord

- 62 Centre de transbordement des boues sanitaires et pluviales
- 63 Station d'épuration des boues de fosses septiques

666 090 habitants sur le territoire de la CMQuébec Rive-Nord (ISQ, 2019)
Quantité totale des matières résiduelles générées : **958 296 tonnes** (Argus Environnement Inc., 2021)

Communauté métropolitaine de Québec

PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024-2031 CMQuébec (RIVE-NORD)

Installations de gestion des matières résiduelles (eaux usées et boues) desservant le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), 2019

Types d'installations de gestion

- Étang aéré
- Station mécanisée (eaux usées et boues)
- Autre installation (eaux usées et boues)

- Territoire visé par le PMGMR[1]
- Municipalité desservie par la RRGMRP[2]
- Territoire fédéral non visé par le PMGMR

Limites administratives

- CMQuébec Rive-Nord
- MRC
- Municipalité

[1] PMGMR : Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles

[2] RRGMRP : Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

0 5 10 15 km
NAD 83, MTM fuseau 7

Sources :
- Communauté métropolitaine de Québec, 2021
- Argus Environnement Inc., 2021
- Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, 2001-2020
- Ville de Québec, 2020

© Communauté métropolitaine de Québec
Réalisé le 4 octobre 2021 (LD), modifié le 14 septembre 2023 (LD)
Nom du document : f20-1_pmgmr_infrastructures_20230914.mxd

Infrastructures d'élimination des matières résiduelles

En 2019, les matières résiduelles générées sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) et destinées à l'élimination ont été acheminées vers huit (8) infrastructures d'élimination (sans compter le centre de transbordement). Ces dernières peuvent être divisées en deux grandes catégories : l'incinération et l'enfouissement. Les matières enfouies ont été, selon leur nature, acheminées soit dans un lieu d'enfouissement technique (LET) ou dans un lieu d'élimination des débris de construction et démolition (LEDCD). Les lieux d'élimination utilisés en 2019 sont restés sensiblement les mêmes qu'en 2013, mis à part le LET de Saint-Rosaire qui ne reçoit plus de matières de la CMQuébec (Rive-Nord) et l'ajout de deux (2) LET situés à l'extérieur du territoire d'application du PMGMR : le LET de Champlain et le LET de Drummondville.

Ces infrastructures sont présentées par un court texte, suivi du **tableau 20**, qui présente chacune des installations d'élimination en faisant ressortir les quantités totales de matières reçues en 2019, les capacités maximales autorisées par le MELCC, leur capacité résiduelle, ainsi qu'une estimation de la durée de vie restante de ces lieux d'élimination.

L'incinérateur de la Ville de Québec

L'incinérateur est l'installation d'élimination qui gère le plus de matières en provenance du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord). Il appartient à la Ville de Québec qui l'administre depuis 2015. Cet incinérateur est situé dans le quartier de Limoilou et il est en exploitation depuis 1974. Il traite des matières résiduelles provenant du secteur résidentiel, industriel, commercial et institutionnel du territoire de la Ville de Québec et des MRC avoisinantes. Il reçoit environ 60 tonnes de boues par jour (21 000 t/an) en provenance des deux stations de traitement des eaux usées de la Ville de Québec. Ces boues sont d'abord déshydratées, puis séchées avant d'être brûlées.

L'incinérateur a une capacité maximale de traitement de 312 000 tonnes par an et génère des cendres et des mâchefers. Les mâchefers sont envoyés à l'entreprise AIM pour récupérer les métaux ferreux et non ferreux, tandis que les cendres sont acheminées au LET de Saint-Joachim.[36]

De 1985 à 2021, l'incinérateur a subi plusieurs modifications importantes afin de se conformer aux normes les plus strictes, allant au-delà de ce qui est exigé par le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR), afin de minimiser l'impact de son fonctionnement sur l'environnement. Les travaux de mise à niveau incluent notamment la métallisation des fours, l'installation de brûleurs au gaz naturel et l'ajout d'unités individuelles d'addition de charbon activé. Des investissements de plus de 42 millions de dollars ont été nécessaires afin de moderniser les installations[37]. De plus, il est à noter que la vapeur générée par l'installation est utilisée et vendue à plusieurs entreprises situées à proximité.

Depuis décembre 2004, le Comité vigilance de la gestion des matières résiduelles de la Ville de Québec (CVGMR), appelé comité de vigilance de l'incinérateur (CVI) avant 2019, réunit des citoyens habitant à proximité de l'incinérateur, des représentants de divers groupes environnementaux locaux ainsi que des représentants municipaux. Des observateurs et personnes-ressources issues de la Santé publique et du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques sont également présents[38]. Sa création a été rendue possible en vertu de l'article 57 de la LQE afin de veiller à ce que l'exploitation du site s'effectue dans le respect des exigences environnementales.

36 (Ville de Québec, 2021d)
37 (Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale, 2021)
38 (Comité de vigilance de la gestion des matières résiduelles de la Ville de Québec (CVGMR), s.d.)

Cinq lieux d'enfouissement technique (LET)

LET de Saint-Joachim

Le LET de Saint-Joachim est le seul lieu d'enfouissement technique sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord). La Ville de Québec en est propriétaire depuis 2000 et en assume l'exploitation. Il dessert l'agglomération de Québec, la MRC de La Côte-de-Beaupré et l'est de la MRC de La Jacques-Cartier[39]. Il est situé à 50 km au nord-est de la ville de Québec, à la limite des municipalités de Saint-Tite-des-Caps et de Saint-Joachim. Il était anciennement le lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de Saint-Tite-des-Caps. Le LES a été fermé définitivement en 2004 pour être remplacé par le lieu d'enfouissement technique.

Le LET sert à enfouir majoritairement des matières inertes, notamment des cendres, des matériaux secs, des balayures de rues, des résidus de dessablage, des encombrants, des rejets de tamis, de la terre et des déblais. Sa capacité maximale autorisée est de 6 669 065 m3. Le LET a reçu 53 624 tonnes en 2019, mais peut recevoir jusqu'à 100 000 tonnes par année en considérant que 65 % des matières recueillies sont des cendres. La capacité résiduelle maximale est de 5 613 407 m3 ou de 6 736 088 tonnes[40]. Sa durée de vie est estimée à environ 60 ans. Un comité de vigilance a été formé en 2005 afin d'assurer le respect des exigences environnementales lors de l'exploitation du site, et de faciliter également les échanges avec l'exploitant et les citoyens des municipalités environnantes[41].

LET de Neuville

Situé dans la MRC de Portneuf, le LET de Neuville est la propriété et est exploité par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP). Quatre municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier utilisent le LET pour l'élimination de leurs matières résiduelles puisqu'elles sont membres de la RRGMRP : Fossambault-sur-le-Lac, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Shannon et Lac-Saint-Joseph. Ce lieu d'enfouissement a reçu 84 230 tonnes en 2019, mais il peut accueillir jusqu'à 100 000 tonnes annuellement. Sa capacité maximale autorisée est de 2 940 000 m^3 et sa capacité résiduelle est de 2 260 140 m3 ou de 2 712 168 tonnes. Sa durée de vie est estimée à plus de 25 ans. Un comité de vigilance, formé de citoyens, de l'exploitant et de représentants concernés a été formé en 2009.[42]

39 (Ville de Québec, 2021a)
40 (Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), 2021b)
41 (Comité de vigilance du LET, 2021)
42 (Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP), 2021)

LET de Saint-Étienne-des-Grès

Le LET de Saint-Étienne-des-Grès, situé dans la MRC de Maskinongé, est la propriété de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM) qui devient désormais Énercycle. Il a reçu 237 364 tonnes de matières résiduelles en 2019. Sa capacité maximale autorisée est fixée à 10 400 000 m³ et sa capacité résiduelle est de 2 488 000 m³ ou d'environ 2 985 600 tonnes.[43]

LET de Champlain

Appartenant à Énercycle (RGMRM), ce site d'élimination situé dans la région de la Mauricie est un site public qui est opéré par la compagnie Matrec, une division de GFL Environnemental inc., depuis 2014. Il a reçu 158 294 tonnes de matières résiduelles en 2019. Sa capacité maximale autorisée est de 1 490 000 m³ et sa capacité résiduelle est de 617 320 m³ ou d'environ 740 784 tonnes.[43]

LET de Drummondville

Le LET de Drummondville (Secteur Saint-Nicéphore) appartient à Waste Management Québec inc., qui en est aussi l'administrateur. Il a reçu 537 353 tonnes de matières en 2019. Sa capacité maximale autorisée est de 8 300 000 m³ et sa capacité résiduelle est de 346 867 m3 ou de 416 240 tonnes.[43]

Deux lieux d'élimination de débris de construction, de rénovation et démolition (LEDCD)

LEDCD Sable-des-Forges

Situé à Trois-Rivières, le LEDCD Sable-des-Forges est exploité par les entreprises Sable-des-Forges et Groupe Bellemare. Le lieu d'élimination est majoritairement utilisé pour le dépôt de matériaux secs. Ce site a reçu 88 491 tonnes en 2019. Sa capacité maximale autorisée est de 4 000 000 m³ et sa capacité résiduelle est de 2 130 752 m³.[43]

LEDCD Enfoui-Bec

Appartenant à la compagnie Enfoui-Bec inc., le LEDCD, situé à Bécancour, est exploité par Gestion 3LB. En 2019, ce site a reçu 54 744 tonnes. Sa capacité maximale autorisée est de 1 132 061 m³ et sa capacité résiduelle est de 323 674 m³.[43]

43 (Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), 2021b)

Tableau 20 – Caractéristiques des sites d'élimination ayant traité des matières résiduelles du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019[44]

Site	Propriétaire	Exploitant	Quantité traitée en 2019	Capacité maximale autorisée	Capacité résiduelle	Durée de vie utile estimée*
Incinérateur	Ville de Québec	Ville de Québec	268 844 t[45]	312 000 t/an[46]	---	N/A
Lieux d'enfouissement technique (LET)						
Saint-Joachim	Ville de Québec	Ville de Québec	57 033 m³ 53 624 t	6 669 065 m³	5 613 407 m³ 6 736 088 t	Plus de 60 ans
Neuville	Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)	RRGMRP	80 522 m³ 84 230 t	2 940 000 m³	2 260 140 m³ 2 712 168 t	Plus de 25 ans
Saint-Étienne-des-Grès	Énercycle Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM)	Énercycle (RGMRM)	234 300 m³ 237 364 t	10 400 000 m³	2 488 000 m³ 2 985 600 t	Environ 10 ans
Champlain	Énercycle (RGMRM)	Services Matrec inc., une division de GFL Environnemental inc.	173 940 m³ 158 294 t	1 490 000 m³	617 320 m³ 740 784 t	Environ 3 ans[47]
Drummondville	Waste Management Québec inc.	Waste Management Québec inc.	371 959 m³ 537 353 t	8 300 000 m³	346 867 m³ 416 240 t	Au moins 1 an[48]
Lieux d'élimination de débris de construction, de rénovation et démolition (LEDCD)						
Sable-des-Forges	Entreprise Sable-des-Forges, Groupe Bellemare	Entreprise Sable-des-Forges, Groupe Bellemare	126 934 m³ 88 491 t	4 000 000 m³	2 130 752 m³	Plus de 15 ans
Enfoui-Bec	Enfoui-bec inc.	Gestion 3LB	45 496 m³ 54 744 t	1 132 061 m³	323 674 m³	Environ 7 ans

* Estimations basées sur les capacités résiduelles et les quantités traitées en 2019 tirées du Rapport sectoriel « L'élimination des résidus ultimes » du MELCC, 2021.

44 (Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), 2021a)

45 (Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), 2020)

46 (Ville de Québec, 2021d)

47 La durée de vie de cette installation est présentement en révision puisqu'un projet d'agrandissement du LET a été soumis au MELCC et est présentement en cours d'évaluation selon le registre des évaluations environnementales (REE) (Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), 2021f)

48 Un décret, en date du 22 septembre 2021, autorise la poursuite des activités pour la prochaine année. Une demande d'agrandissement du LET est présentement en évaluation pour prolonger jusqu'à 10 ans la durée de vie de l'installation selon le registre des évaluations environnementales (REE) (Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), 2021e)

Infrastructures de mise en valeur des matières résiduelles

Les différentes infrastructures de mise en valeur utilisées pour traiter les matières résiduelles en provenance de la CMQuébec (Rive-Nord) sont présentées et comprennent les types d'installations suivantes :

- les centres de tri pour matières recyclables,
- les écocentres,
- les centres de compostage,
- les centres de tri des débris de CRD.

Entre 2013 et 2019, plusieurs infrastructures de mise en valeur des matières résiduelles ont vu le jour, c'est notamment le cas pour les écocentres, les centres de tri des débris de CRD et les centres de transbordement.

Trois centres de tri de matières recyclables

Centre de tri de la Ville de Québec

Le centre de tri de matières recyclables de Québec appartient à la Ville de Québec, mais il est exploité par la Société VIA. Cette société est une entreprise spécialisée dans le conditionnement et la valorisation des matières recyclables pour l'est du Québec. Ce centre de tri reçoit les matières recyclables générées sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) en provenance du secteur résidentiel et ICI. Il a une capacité annuelle de traitement estimée à 65 000 tonnes de matières recyclables et traite en moyenne annuellement 59 000 tonnes de matières.[49]

La Société VIA exploite et administre plusieurs autres centres de tri de matières recyclables dans l'est du Québec, notamment le centre de tri de Lévis, siège social de l'organisation. D'ailleurs, en 2013, ce centre a traité quelques matières en provenance du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), mais cela n'a pas été le cas en 2019.

Centre de tri – Services Matrec inc., une division de GFL Environnemental inc.

Services Matrec inc., une division de GFL Environnemental inc. est une compagnie bien établie à Québec. Elle offre divers services en gestion des matières résiduelles, notamment le tri des matières recyclables majoritairement offert pour les ICI. Leur centre de tri est situé à Québec.[50]

Centre de tri - Frontenac

Le centre de tri de Frontenac est maintenant utilisé pour traiter les matières recyclables des membres de la RRGMRP (dont celles des quatre municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier) pour le secteur résidentiel et ICI, alors que leurs matières étaient acheminées en 2013 vers le centre de tri de Gaudreau Environnement situé à Victoriaville. Ce centre de tri traite en moyenne annuellement 28 000 tonnes de matières recyclables.[51]

49 (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2020)
50 (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2020)
51 (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2020)

Réseau d'écocentres

Depuis 2013, les citoyens de la CMQuébec (Rive-Nord) sont desservis par quatre (4) nouveaux écocentres. Toutefois, l'écocentre de Loretteville, localisé dans l'agglomération de Québec, n'est plus en fonction depuis 2013 (**tableau 21**).[52]

En 2019, quatorze (14) écocentres sont situés sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) et sept (7) écocentres sont sur le territoire de la MRC de Portneuf. Ces sept écocentres desservent les municipalités membres de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP), dont les quatre municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier. Le **tableau 22** présente ces écocentres par composante et il est suivi d'un court texte pour chacun de ces sites.

Les heures et périodes d'ouverture, les services offerts et les tarifications de chaque écocentre sont présentés à la section 4 portant sur les modes de collectes municipaux.

Tableau 21 – Nombre d'écocentres par composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2013 et en 2019[53] [54]

Composante	Nombre d'écocentres en 2013	Nombre d'écocentres en 2019
Agglomération de Québec	6	5
MRC de La Côte-de-Beaupré	6	7
MRC de L'Île-d'Orléans	0	0
MRC de La Jacques-Cartier	1	2
TOTAL CMQuébec (Rive-Nord)	**13**	**14**
Hors territoire (RRGMRP)	5	7

52 (Radio-Canada, 2014)
53 (Ville de Québec, 2021c)
54 (Argus Environnement inc., 2021)

Tableau 22 – Écocentres par composante de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019[55]

Composante	Municipalité	Écocentre
Agglomération de Québec	Québec	Beauport – Hêtrière – Val-Bélair – Des Rivières – Jean-Talon
	Saint-Augustin-de-Desmaures	Accès aux écocentres de la Ville de Québec
	L'Ancienne-Lorette	
MRC de La Côte-de-Beaupré	Boischatel	Boischatel
	Beaupré	Beaupré – Saint-Joachim
	Saint-Joachim	
	L'Ange-Gardien	L'Ange-Gardien
	Château-Richer	Château-Richer – Sainte-Anne-de-Beaupré
	Sainte-Anne-de-Beaupré	
	Saint-Ferréol-les-Neiges	Saint-Ferréol-les-Neiges
	Saint-Tite-des-Caps	Saint-Tite-des-Caps
	TNO Lac-Jacques-Cartier	* Site de dépôt des matières résiduelles pour les propriétaires de chalets situés sur le TNO Lac-Jacques-Cartier
MRC de L'Île-d'Orléans	Toutes les municipalités	Accès aux écocentres de la Ville de Québec
MRC de La Jacques-Cartier	Stoneham-et-Tewkesbury	Stoneham
	Lac-Beauport**	
	Lac-Delage	Accès aux écocentres de la Ville de Québec
	Sainte-Brigitte-de-Laval	Accès à l'écocentre Beauport de la Ville de Québec
	Saint-Gabriel-de-Valcartier***	
	Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	*Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier Accès aux écocentres de la RRGMRP situés sur le territoire de la MRC de Portneuf [56] : Neuville – Saint-Raymond – Saint-Alban – Saint-Ubalde – Rivière-à-Pierre Micro-écocentres : *Notre-Dame-de-Montauban et *Deschambault-Grondines
	Fossambault-sur-le-Lac	
	Shannon	
	Lac-Saint-Joseph	

* Nouvel écocentre depuis 2013.

** Projet d'écocentre à la municipalité de Lac-Beauport. Ouverture prévue en 2022.[57]

***Projet d'écocentre à la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier. Ouverture prévue en 2021.

55 (Ville de Québec, 2021c)
56 (Argus Environnement inc., 2021)
57 (Municipalité du Lac-Beauport, 2021)

Écocentres de l'agglomération de Québec

La Ville de Québec compte cinq (5) écocentres accessibles aux résidants de Québec, de L'Ancienne-Lorette, de Saint-Augustin-de-Desmaures, de Sainte-Brigitte-de-Laval (MRC de La Jacques-Cartier) et de la MRC de L'Île-d'Orléans. Ces installations sont de propriété publique et sont gérées par la Ville de Québec. La seule exception concerne l'écocentre de Jean-Talon exploité par GFL Environnemental inc. Tous les écocentres sont ouverts aux citoyens et une preuve de résidence est exigée. À proximité de l'écocentre de Jean-Talon, GFL Environnemental inc. opère également un écocentre commercial, où l'entrée dédiée aux ICI est payante.[58]

Écocentres de la MRC de L'Île-d'Orléans

Il n'y a aucun écocentre sur le territoire de la MRC de L'Île-d'Orléans. Toutefois, comme indiqué à la section 2, la MRC a une entente avec la Ville de Québec pour l'utilisation de ses écocentres. Depuis 2020, les citoyens de L'île d'Orléans sont restreints à deux visites gratuites à l'écocentre, après quoi les municipalités leur facturent 30 $ par visite.

Écocentres de la MRC de La Côte-de-Beaupré

La MRC de La Côte-de-Beaupré compte sept (7) écocentres accessibles aux résidants. Seules les municipalités de Sainte-Anne-de-Beaupré et de Saint-Joachim n'ont pas d'écocentre municipal sur leur territoire. Elles partagent plutôt une entente avec les municipalités voisines afin d'utiliser respectivement les écocentres de Château-Richer et de Beaupré. Pour les propriétaires de chalets situés sur le TNO Lac-Jacques-Cartier, un site de dépôt de matières résiduelles est accessible (voir ici-bas).

Écocentres de la MRC de La Jacques-Cartier

La MRC de La Jacques-Cartier compte deux (2) écocentres sur son territoire : l'écocentre de Stoneham et celui de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

L'écocentre de Stoneham est gratuit pour les résidents de Stoneham-et-Tewkesbury pour un volume annuel de 2,5 m^3 et moins. Au-delà de ce volume, un tarif est appliqué selon le type de matières apporté et le tonnage. Les non-résidents et les ICI sont admis moyennant une tarification fixée selon le type de matières et le tonnage acheminés. Les citoyens de Saint-Gabriel-de-Valcartier, Lac-Delage, Lac-Beauport et Sainte-Brigitte-de-Laval peuvent donc aller porter leurs matières à cet écocentre, mais doivent défrayer les coûts exigés.

Le nouvel écocentre de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est réservé aux citoyens provenant des municipalités membres de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP). Les citoyens de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Fossambault-sur-le-Lac, Shannon et Lac-Saint-Joseph sont membres de la RRGMRP. Ils ont ainsi accès à l'écocentre de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (MRC de La Jacques-Cartier), aux cinq (5) autres écocentres de la régie situés sur le territoire de la MRC de Portneuf, ainsi qu'aux deux (2) nouveaux micro-écocentres de Notre-Dame-de-Montauban et de Deschambault-Grondines.

58 (Ville de Québec, 2021c)

Site de dépôt de matières résiduelles des propriétaires de chalets situés sur le TNO Lac-Jacques-Cartier

Un nouveau site de dépôt de matières résiduelles a été implanté sur les terres appartenant au Séminaire de Québec. Il est toutefois géré par la MRC de La Côte-de-Beaupré. Ce site est exclusivement réservé aux propriétaires de chalets situés sur le TNO Lac-Jacques-Cartier, lesquels peuvent y déposer leurs déchets, leurs matières recyclables, leurs RDD, leurs matériaux secs et leurs encombrants.

Deux centres de gestion de la matière organique

Depuis 2013, un centre de compostage a fermé ses portes et un nouveau a été ajouté pour gérer les matières organiques générées sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord). Le centre de compostage Enviroval, qui était situé dans la MRC de Portneuf, n'est plus en fonction. Les matières organiques autrefois acheminées vers ce centre sont maintenant dirigées vers le centre de compostage de Saint-Henri-de-Lévis. Le centre de compostage de Viridis s'est ajouté en 2019 pour gérer les matières organiques du territoire.

En 2019, certaines composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) acheminent leurs matières organiques (résidus alimentaires et résidus verts en fonction des programmes en place) vers deux sites de compostage situés à l'extérieur du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) : Englobe (GSI Environnement) et Viridis Environnement. Plus spécifiquement, ce sont huit (8) municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier qui acheminent les résidus alimentaires au site d'Englobe. Les autres composantes n'ont pas encore de collecte de résidus alimentaires. Toutefois, 130 ICI participent à un projet pilote de la Ville de Québec, dont les résidus alimentaires sont acheminés à GSI Environnement inc., une filiale de Englobe Corp.

Centre de compostage - GSI Environnement

GSI Environnement inc., une filiale de Englobe Corp., possède et exploite une installation de compostage sur la rive sud de Québec, à Saint-Henri-de-Lévis. La quantité de matières organiques traitée est de 23 000 tonnes par année, dont une partie, 22 756 tonnes en 2019, provient de la CMQuébec (Rive-Nord). Les matières organiques traitées proviennent du secteur municipal (résidus alimentaires, herbes et feuilles), industriel (boues de papetières et agroalimentaires), et du secteur agricole (fumiers et lisiers). Plusieurs technologies sont utilisées, dont le compostage sur plateforme aérée et le compostage en pile statique.[59]

Centre de compostage – Viridis Environnement

Viridis Environnement est propriétaire et exploitant d'un centre de compostage pour les matières organiques. Les matières organiques du secteur résidentiel et ICI acceptées sont : les résidus verts, les résidus alimentaires et les boues industrielles d'entreprise de transformation alimentaire. En provenance de la CMQuébec (Rive-Nord), ce sont environ 8 171 tonnes en 2019.

59 (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2020)

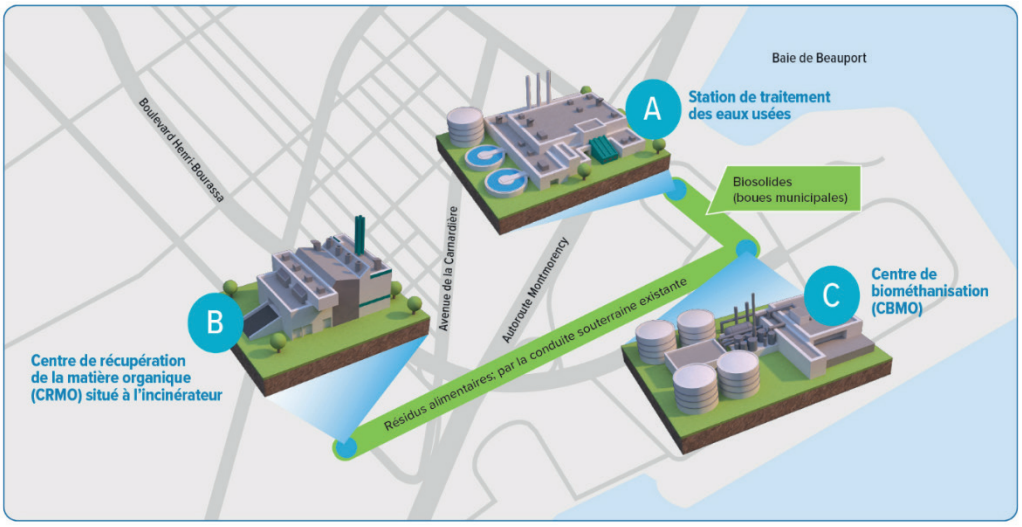
Installations futures – Centre de biométhanisation pour le traitement des matières organiques

Le Centre de biométhanisation de l'agglomération de Québec (CBAQ) est actuellement en construction et sa mise en service est prévue en 2022, soit pendant la période de révision du présent PMGMR. Il est situé dans l'arrondissement de La-Cité-Limoilou, à proximité de l'incinérateur de la Ville de Québec et de la station de traitement des eaux usées (**figure 21**). Les résidus alimentaires, collectés par sacs, pourront être triés et désensachés dès leur arrivée à l'incinérateur dans le centre de récupération de la matière organique (CRMO). Leur contenu, transformé en pulpe, sera envoyé au CBAQ par une conduite souterraine déjà existante. Les biosolides (boues municipales), produits à la station d'épuration, seront également acheminés au CBAQ par une conduite souterraine.

Ce centre de biométhanisation est conçu pour traiter les résidus alimentaires (86 600 tonnes par an) et les boues municipales (96 000 tonnes par an). La capacité totale prévue de l'installation devrait atteindre environ 182 600 tonnes par an.[60]

Les branches et les résidus verts, issus des collectes ponctuelles saisonnières et de certains écocentres, seront mis en valeur selon différentes filières, par exemple une utilisation en compost, en copeaux ou en sylviculture.

Figure 21 – Emplacement des installations pour le traitement des matières organiques[61]



60 (Ville de Québec, 2021b)
61 (Québec, 2021)

Six centres de tri des débris de construction, de rénovation et de démolition

Les résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) sont traités davantage sur le territoire d'application du PMGMR en 2019 par rapport à 2013. Deux nouveaux centres de tri des débris de CRD desservent le territoire : le centre de tri de Villéco et le centre de tri de la RRGMRP pour ses membres.

GFL Environnement inc. (Services Matrec inc. est une division de GFL) a fait l'acquisition en 2014 du centre de tri pour les débris de CRD situé à Québec. Il appartenait à la compagnie Veolia Environnement. La capacité de traitement annuel de matières résiduelles se situe entre 60 000 à 80 000 tonnes par année. Le centre de tri traite notamment des agrégats, des bardeaux, du bois, du carton, des métaux et des matières en mélange avec présence de combustible, notamment en provenance des écocentres, des ICI et des chantiers de construction. Le centre est reconnu « niveau Bronze » par le programme de reconnaissance des centres de tri de RECYC-QUÉBEC. Le taux de recyclage et de valorisation reconnu par le programme est de 23 %.[62]

AIM Éco-centre, une division d'AIM, est l'un des plus importants acteurs dans le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition dans la région de Québec. Leur centre de tri de débris de CRD est implanté dans la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et reçoit environ 125 000 t/an, dont approximativement 60 % proviennent du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord). Il traite notamment des agrégats, des bardeaux, du bois, du bois traité, du carton, des métaux, des matières en mélange avec présence de combustible et du plastique en provenance des écocentres, des ICI et des chantiers de construction. Le centre de tri est reconnu « niveau Argent » par le programme de reconnaissance des centres de tri de RECYC-QUÉBEC. Le taux de recyclage et de valorisation reconnu par le programme est de 45 %.[63]

Eddy Fugère inc., une autre entreprise majeure dans la gestion des débris de CRD, exploite un centre de tri à Québec. En 2013, l'installation indiquait une capacité de traitement d'environ 80 000 tonnes par année. Il n'a pas été possible de mettre à jour cette information pour 2019.

Groupe Bellemare, une entreprise située à Trois-Rivières, reçoit une certaine quantité de débris de CRD générés sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord). Ce centre de tri reçoit annuellement entre 60 000 et 80 000 tonnes de matières. Le centre traite principalement des agrégats, des bardeaux, du bois, du carton, du gypse, des métaux, du plastique et du verre en provenance des ICI et des chantiers de construction. Le centre de tri est reconnu « niveau Argent » par le programme de reconnaissance des centres de tri de RECYC-QUÉBEC. Le taux de recyclage et de valorisation reconnu par le programme est de 64 %.[64]

Villéco est un centre de tri localisé à L'Ancienne-Lorette et ouvert aux secteurs résidentiel et ICI. Sa capacité de traitement annuelle est actuellement de 20 000 tonnes de résidus de CRD.

La Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) exploite un centre de traitement des matériaux de CRD situé à Neuville. Ce centre lui permet de traiter annuellement entre 20 000 et 40 000 tonnes de matières résiduelles issues du secteur ICI. Sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), ce sont uniquement les ICI en provenance des quatre (4) municipalités membres de la régie situées dans la MRC de La Jacques-Cartier qui peuvent acheminer des matériaux de CRD vers ce centre. Le centre traite des agrégats, des bardeaux, du bois, du bois traité, du carton, des métaux et du plastique. Le centre de tri est reconnu « niveau Bronze » par le programme de reconnaissance des centres de tri de RECYC-QUÉBEC. Le taux de recyclage et de valorisation reconnu par le programme est de 51 %.[65]

62 (RECYC-QUÉBEC, Programme de reconnaissance des centres de tri de CRD , 2021)
63 (RECYC-QUÉBEC, Programme de reconnaissance des centres de tri de CRD , 2021)
64 (RECYC-QUÉBEC, Programme de reconnaissance des centres de tri de CRD , 2021)
65 (RECYC-QUÉBEC, Programme de reconnaissance des centres de tri de CRD , 2021)

Cinq infrastructures de transbordement de mise en valeur

Le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) comprend cinq (5) sites de transbordement gérés par diverses organisations et entreprises, et qui servent au transfert de matières recyclables ou valorisables.

La **Ville de Québec** possède et exploite un Centre de transbordement pour les résidus verts. Ce centre accueille les résidus verts d'origine résidentielle issus de l'agglomération de Québec. Les résidus verts y sont acheminés pour être ensuite transférés vers Jonquière pour leur mise en valeur.

Villéco, qui possède et exploite le centre de transbordement de débris de CRD, reçoit des matières résiduelles en provenance de la CMQuébec (Rive-Nord). Le site accepte des matières en provenance des secteurs ICI, résidentiel, et CRD.

GFL Environnement inc. (Services Matrec inc. est une division de GFL) possède et exploite le centre de transbordement de débris de CRD, situé sur les rues Lavoisier et Jean- Talon à Québec, pour ensuite acheminer les matières vers leurs centres de tri pour matériaux de CRD.

La **RRGMRP** possède et exploite deux centres de transbordement situés dans la MRC de Portneuf. Le centre de transbordement des matières organiques reçoit des matières d'origine résidentielle du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) en provenance des municipalités membres situées dans la MRC de La Jacques-Cartier. Le centre de transbordement de matières recyclables accepte des matières en provenance des secteurs ICI et résidentiel des municipalités membres situées dans la MRC de La Jacques-Cartier.

Infrastructures de gestion des eaux usées et des boues

Le territoire d'application du PMGMR compte dix-sept (17) infrastructures municipales de gestion des eaux usées et des boues comme le montre le **tableau 23**. Entre 2013 et 2019, deux (2) nouvelles installations ont vu le jour, soit une station mécanisée dans la municipalité de Lac-Beauport (MRC de La Jacques-Cartier) et un étang aéré dans la municipalité de Saint-Laurent-de-L'Île-d'Orléans (MRC de L'Île-d'Orléans). À l'extérieur du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), un centre de transbordement des boues sanitaires est nouvellement installé à Lévis et géré par Veolia. Il a été utilisé en 2019 pour le transbordement des boues en provenance du territoire d'application du PMGMR.

Les stations mécanisées sont des installations utilisant diverses technologies de traitement des eaux usées. Les technologies employées sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) sont la biofiltration, le traitement physico-chimique et le traitement par utilisation de disques biologiques de type « Rotofix » (réacteurs biologiques rotatifs). Ces procédés mécaniques permettent de nettoyer les eaux usées et d'intercepter ainsi les matières solides et les boues. Cinq (5) stations d'épuration produisent des boues sur une base régulière : les deux stations d'épuration de la Ville de Québec qui permettent le traitement des eaux usées en provenance des réseaux d'égout de la Ville, la station de Lac-Beauport, la station d'épuration de Beaupré, ainsi que celle desservant la population de Boischatel, de L'Ange-Gardien et de Château-Richer.[66]

Les installations de type « étangs aérés » sont les plus communes sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord). On en dénombre onze (11) sur le territoire, dont six (6) dans la MRC de La Jacques-Cartier, quatre (4) dans la MRC de L'Île-d'Orléans et une (1) dans la MRC de La Côte-de-Beaupré. Les étangs aérés sont des installations constituées de bassins qui sont oxygénés partiellement pour favoriser la décantation des matières solides. Les débits moyens journaliers de ces stations sont moindres que dans les stations mécanisées et desservent une population de moins grande taille.

66 (Gouvernement du Québec, 2021)

En plus des stations de traitement des eaux usées, les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) utilisent deux (2) installations de traitement pour la gestion des boues de fosses septiques :

- À la Ville de Québec, la station Est de traitement des eaux usées est pourvue d'un réservoir pour recueillir les boues de fosses septiques et les introduire dans la chaîne de traitement des eaux usées;
- À Neuville, où un centre de traitement des boues de fosses septiques est exploité par la RRGMRP, les boues sont déshydratées pour être ensuite recyclées sous forme de compost.

Tableau 23 – Nombre d'infrastructures de gestion des eaux usées et des boues sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019[67]

Composante	Station mécanisée	Étang aéré	Autre
Agglomération de Québec	2	0	0
MRC de La Côte-de-Beaupré	2	1	0
MRC de L'Île-d'Orléans *	0*	4	1**
MRC de La Jacques-Cartier	1	6	0
Total CMQuébec (Rive-Nord) 2019	**5**	**11**	**1**
Total CMQuébec (Rive-Nord) 2013	**4**	**10**	**1**

* Un projet de construction d'une station de traitement des eaux usées ainsi que de mise en place d'un réseau d'égout domestique est en cours dans la municipalité de Sainte-Pétronille. La 1re phase des travaux est prévue à l'automne 2021 et la 2e au printemps 2022.[68]
** Correspond au filtre à tourbe de la municipalité de Saint-François-de-L'Île-d'Orléans.

67 (Gouvernement du Québec, 2021)
68 (Boivin, 2021)

Le **tableau 24** présente les caractéristiques nominales des installations municipales.

Tableau 24 – Description des stations de traitement des eaux usées et des boues sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019[69]

Composante	Station de traitement	Type de traitement	Date de mise en activité	Population de conception	Taille	Débit moyen (m3/j)[70]	Nombre d'ouvrages de surverse
Agglomération de Québec	Québec (Est)	Biofiltration	1992-03-01	270 140	Très grande	231 000	90
	Québec (Ouest)	Biofiltration	1992-03-01	237 015	Très grande	157 000	126
MRC de La Côte-de-Beaupré	Beaupré	Physico-chimique	1998-03-01	22349	Moyenne	12 892	7
	Boischatel, L'Ange-Gardien et Château-Richer	Physico-chimique	1998-09-01	11256	Moyenne	10 241	20
	Saint-Tite-des-Caps	Étangs aérés à rétention réduite à parois verticales	1991-12-01	658	Très petite	313	3
MRC de L'Île-d'Orléans	Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans	Étangs aérés à parois verticales	2005-08-01	216	Très petite	89	0
	Saint-Jean-de-L'Île-d'Orléans	Étangs aérés à rétention réduite à parois verticales	2006-11-01	519	Très petite	173,8	2
	Saint-Pierre-de-L'Île-d'Orléans	Étangs aérés	2006-07-01	1110	Petite	68,9	0
	Saint-Laurent-de-L'Île-d'Orléans	Étangs aérés à parois verticales	2019-09-01	572	Très petite	ND	4
	Saint-François-de-L'Île-d'Orléans	Filtre à tourbe	2012-01-01	70	Très petite	40	2
MRC de La Jacques-Cartier	Lac-Beauport (Domaine Écho) Phase 1	Disques biologiques Rotofix	2013-09-01	111	Très petite	ND	0
	Fossambault-sur-le-Lac	Étangs aérés	2013-01-01	4217	Moyenne	2 871	2
	Lac-Delage	Étangs aérés	1991-12-01	987	Très petite	724	0
	Sainte-Brigitte-de-Laval	Étangs aérés	2011-01-01	3985	Petite	1 260	5
	Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	Étangs aérés	2004-01-01	3091	Petite	1 895	6
	Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	Étangs aérés à parois verticales	1999-06-01	918	Très petite	50	2
	Stoneham	Étangs aérés et filtre	2019-07-01*	3780	Petite	1 633	1

* La station d'épuration des eaux usées de Stoneham a été modernisée en 2019 afin de respecter les nouvelles normes relatives au phosphore.[71]

69 (Gouvernement du Québec, 2021)
70 (Ministère des Affaire municipales, Régions et de l'Occupation du territoire (MAMRO), 2009)
71 (Dufour, 2016)

PROGRAMMES MUNICIPAUX DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les organismes municipaux, les municipalités régionales, les agglomérations et les régies mettent en place des programmes municipaux de collecte et offrent des services aux citoyens pour favoriser une saine gestion des matières résiduelles. Le détail exhaustif des collectes se retrouve aux **annexes D, E et F**.

Les programmes municipaux courants sont la collecte en porte à porte pour les ordures destinées à l'élimination et la collecte sélective des matières recyclables. Certaines municipalités offrent des collectes ponctuelles pour les résidus verts et les encombrants, puis quelques-unes ont intégré la collecte des résidus alimentaires (collecte de la 3e voie). En parallèle de ces collectes, il y a aussi des points de dépôt d'apports volontaires pour disposer de certaines matières résiduelles, notamment pour les résidus domestiques dangereux (RDD). Certaines collectes sont effectuées par les services municipaux, d'autres par des entreprises.[72] La section 1 (**tableaux 6 et 7,** et **figure 10**), présente les nombres et proportions des portes desservies sur l'ensemble du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) selon une typologie d'unités d'occupation et de logements. Le territoire d'application présente 40,6 % de maisons unifamiliales en 2019.

72 Les opérateurs Gaudreau Environnement inc. et Services Matrec inc. appartenant désormais au groupe GFL Environnemental inc., les références qui suivent l'identifient sous son appellation actualisée, soit GFL Env.

ORDURES MÉNAGÈRES

Agglomération de Québec

Collecte résidentielle

Les trois villes de l'agglomération de Québec assument chacune la collecte des ordures ménagères auprès de la totalité des unités d'occupation résidentielle. Ces ordures collectées en bordure de rue sont éliminées à l'incinérateur de la Ville de Québec. Plutôt que d'envoyer directement à l'enfouissement les cendres générées par ce processus à l'élimination, un projet pilote de mise en valeur a été initié en 2019 en les transportant au centre de tri d'AIM Recyclage à Lévis où la fraction métallique est extraite. Les cendres restantes sont enfouies et utilisées comme matériel de recouvrement journalier au LET de Saint-Joachim.

Le **tableau 25** présente les caractéristiques de la collecte des ordures ménagères pour chaque ville de l'agglomération de Québec.

Pour la Ville de Québec, la collecte est manuelle ou semi-mécanisée, car dans certains secteurs plus denses, la collecte entièrement mécanisée s'avère impossible. Les modalités de collecte des ordures ménagères diffèrent d'un arrondissement à l'autre (voir le **tableau 26**). L'usage de conteneurs enfouis ou semi-enfouis est notable dans certains secteurs de la Ville de Québec. Certains secteurs ont une collecte à fréquence variable de grande amplitude allant d'un passage mensuel à trois fois par semaine, selon ce qui est le mieux adapté aux besoins des milieux. Ceci marque une hausse de fréquence par rapport à 2013.

Pour Saint-Augustin-de-Desmaures et L'Ancienne-Lorette, la collecte des ordures ménagères est semi-mécanisée et effectuée une fois par semaine par GFL Environnemental inc. et une fois par deux semaines l'hiver à Saint-Augustin-de-Desmaures, ce qui est une diminution de fréquence en 2019 comparée à 2013. Pour ces deux municipalités, les citoyens peuvent utiliser différents contenants, soit des bacs roulants ou des sacs à ordures, mais ceux-ci doivent être étanches et de dimensions spécifiques.

Services aux ICI

Les ICI assimilables générant des quantités de matières résiduelles similaires au secteur résidentiel sont inclus dans la collecte des ordures ménagères pour les trois villes de l'agglomération de Québec, avec la même fréquence de collecte et sont souvent desservis par des bacs roulants.

Dans la Ville de Québec, les mêmes modes de collecte sont déployés pour les ICI assimilables et le secteur résidentiel. Les autres ICI (environ 6 000) utilisent des conteneurs adaptés à leurs besoins (à chargement avant, chargement arrière ou de type transroulier). La collecte se fait sur demande et l'entreprise est facturée selon le principe d'utilisateur-payeur, c'est-à-dire à un coût défini en fonction du nombre de levées. Cette collecte est sous gestion municipale.[73]

À L'Ancienne-Lorette et à Saint-Augustin-de-Desmaures, les mêmes modes de collecte sont déployés pour les ICI assimilables que pour le secteur résidentiel, mais au-delà de trois bacs roulants, les Villes prévoient par règlement l'utilisation obligatoire d'un conteneur d'une dimension suffisante à chargement avant ou transroulier. La fréquence de collecte est hebdomadaire ou bihebdomadaire, selon les préférences de l'ICI pour la Ville de L'Ancienne-Lorette, tandis que la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures offre deux collectes hebdomadaires. De plus, cette dernière instaure une tarification de type utilisateur-payeur selon la fréquence de collecte et le volume des conteneurs à chargement avant utilisés.

73 (Ville de Québec, 2021g)

Tableau 25 – Modalités de la collecte des ordures ménagères du secteur résidentiel de l'agglomération de Québec en 2019[74]

Ville	Type de collecte	Fréquence de collecte	Contenant autorisé *	Distribution de contenants	Destination
Ville de Québec	Transroulier	Variable	Contenant transroulier de type « Roll off »	Le propriétaire est responsable de l'acquisition de son contenant.	Incinérateur de la Ville de Québec
	Enfoui et semi-enfoui	Jusqu'à 2x/sem.	Conteneur semi-enfoui, conteneur enfoui		
Saint-Augustin-de-Desmaures	PEP	1x/sem., de la mi-avril à la mi-oct.; 1x/2 sem., le reste de l'année	Bacs roulants 240 L et 360 L		
L'Ancienne-Lorette	PEP	1x/sem. à l'année	Bacs roulants 240 L et 360 L		

Pour connaître les précisions applicables, voir l'**annexe E** portant sur les programmes municipaux en gestion des matières résiduelles.

74 (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)

Tableau 26 – Modalités de la collecte des ordures ménagères du secteur résidentiel des arrondissements de la Ville de Québec en 2019[75]

Arrondissement	Type de collecte	Fréquence de collecte	Contenant autorisé	Distribution de contenants	Destination
La Cité-Limoilou	CCAv	Entre 1x/m. à 3x/sem.	Conteneur à chargement avant, conteneur compartimenté; conteneur enfoui à chargement avant	Les citoyens doivent les acheter eux-mêmes.	Incinérateur de la Ville de Québec
	PEP; secteurs mi-denses	1x/sem.	Bac roulant 240 L et 360 L; sac		
	ABS; PEP; HCD	1x/sem.	Bac roulant 240 L et 360 L; sac		
Les Rivières	CCAv	Entre 1x/m. à 3x/sem.	Conteneur à chargement avant; conteneur compartimenté; conteneur enfoui à chargement avant		
	PEP	1x/sem.	Bac roulant 240 L et 360 L		
Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge	CCAv	Entre 1x/m. à 3x/sem.	Conteneur à chargement avant; conteneur compartimenté; conteneur enfoui à chargement avant		
	ABS; PEP; HCD	1x/sem.	Bac roulant 240 L et 360 L; sac		
	PEP	1x/sem.	Bac roulant 240 L et 360 L; sac		
Charlesbourg	CCAv	Entre 1x/m. à 3x/sem.	Conteneur à chargement avant; conteneur compartimenté; conteneur enfoui à chargement avant.		
	PEP	1x/sem.	Bac roulant 240 L et 360 L; sac		
Beauport	CCAv	Entre 1x/m. à 3x/sem.	Conteneur à chargement avant; conteneur compartimenté; conteneur enfoui à chargement avant.		
	PEP	1x/sem.	Bac roulant 240 L et 360 L; sac		
La Haute-Saint-Charles	CCAv	Entre 1x/m. à 3x/sem.	Conteneur à chargement avant; conteneur compartimenté; conteneur enfoui à chargement avant.		
	PEP	1x/sem.	Bac roulant 240 L et 360 L		

Pour connaître les précisions applicables, voir l'**annexe E** portant sur les programmes municipaux en gestion des matières résiduelles.

75 (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)

MRC de La Côte-de-Beaupré

Collecte résidentielle

Les modalités de collecte des ordures ménagères sont différentes selon les municipalités de la MRC (**tableau 27**).

Au LET de Saint-Étienne-des-Grès, qui était l'unique LET desservant quelques municipalités en 2013 s'ajoute le LET de Champlain en 2019. On note également que certains contenants sont désormais autorisés en 2019 par rapport à ceux de 2013. Pour certaines municipalités, des matières gérées dans la CMQuébec (Rive-Nord) en 2013 sont gérées à l'extérieur en 2019.

Les contrats de collecte d'ordures arrivant à échéance, les municipalités de la MRC de La Côte-de-Beaupré devront traiter leurs ordures à l'incinérateur de la Ville de Québec selon l'entente intermunicipale conclue en décembre 2019.

La fréquence de collecte des ordures ménagères est variable selon les municipalités. Certaines ont une fréquence d'une fois par semaine toute l'année alors que d'autres ont des périodes où la fréquence diminue à raison d'un passage par deux semaines pendant l'hiver, notamment Boischatel, L'Ange-Gardien, Château-Richer, Saint-Tite-des-Caps et Saint-Ferréol-les-Neiges. Les municipalités confient le service de collecte à GFL Environnement inc. et à Sani-Terre Environnement inc. À noter que la définition des périodes d'été et d'hiver peut varier d'une municipalité à l'autre. De façon générale, l'été comprend les mois de mai à septembre, et l'hiver les mois d'octobre à avril.

Pour toutes les municipalités, la collecte est entièrement mécanisée et l'utilisation des bacs roulants est obligatoire. Le format des contenants est au choix du citoyen (240 ou 360 L) et l'achat à ses frais.

Services aux ICI

La collecte des ordures dans chaque municipalité est offerte à tous les usagers ICI présents sur son territoire sauf ceux nécessitant des conteneurs de type transroulier (non assimilables) selon le même mode que les ordures ménagères, c'est-à-dire d'un ou de plusieurs bacs roulants de 240 ou 360 L, mais également d'un ou de plusieurs contenants à chargement avant. Les contenants doivent être achetés par les ICI eux-mêmes. Les autres ICI sont équipés de conteneurs selon leurs besoins.

Les collectes sont réalisées par les mêmes entrepreneurs, GFL Environnemental inc. et Sani-Terre Environnement inc., que ceux de la collecte résidentielle. La fréquence de collecte, variable selon les municipalités, est toutefois augmentée par rapport à celle du résidentiel à Château-Richer, Saint-Ferréol-les-Neiges, Saint-Tite-des-Caps, Beaupré et Saint-Joachim. Elle est même de deux fois par semaine à Beaupré.

Tableau 27 – Modalités de collecte des ordures du secteur résidentiel de la MRC de La Côte-de-Beaupré en 2019[76]

Ville et municipalité	Type de collecte	Fréquence de collecte	Contenant autorisé	Distribution de contenants	Destination*
Boischatel	PEP CCAv	42 collectes : – 1x/sem. d'avril à oct. – 1x/2 sem. de nov. à mars	Bacs roulants 240 L et 360 L; conteneurs à chargement avant 2-9 v³	Les citoyens doivent les acheter eux-mêmes.	LET Saint-Étienne-des-Grès ou Champlain par le centre de transbordement des matières résiduelles de Québec
L'Ange-Gardien		39 collectes : – 1x/sem. de mai à oct. – 1x/2 sem. de nov. à avr.			
Château-Richer		38 collectes : – 1x/sem. de mai à oct. – 1x/2 sem. de nov. à avr.			
Sainte-Anne-de-Beaupré		52 collectes : – 1x/sem. toute l'année			
Beaupré					
Saint-Joachim					
Saint-Ferréol-les-Neiges		36 collectes : – 1x/sem. de juin à oct. – 1x/2 sem. de nov. à mai			LET Saint-Joachim
Saint-Tite-des-Caps		39 collectes : – 1x/sem. d'avr. à oct. – 1x/2 sem. de nov. à mars			LET Saint-Étienne-des-Grès ou Champlain par le centre de transbordement des matières résiduelles de Québec

* Lors du renouvellement de leur contrat de collecte des ordures, l'ensemble des municipalités devront traiter leurs ordures à l'incinérateur de la Ville de Québec à la suite d'une entente intermunicipale conclue en décembre 2019.

76 (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)

MRC de L'Île-d'Orléans

Collecte résidentielle

La collecte des ordures ménagères, sur l'ensemble du territoire, est réalisée par l'entrepreneur GFL Environnemental inc. Les modalités de cette collecte, illustrées au **tableau 28**, sont les mêmes pour toutes les municipalités, notamment avec une fréquence de collecte bimensuelle, et ce, toute l'année. La collecte est réalisée de façon mécanique à l'aide d'un ou de plusieurs bacs roulants de 240, 360 ou 660 L ou de conteneurs à chargement avant de 2 à 9 v^3.

Services aux ICI

La collecte des ordures dans chaque municipalité est offerte à tous les usagers ICI assimilables, selon le même mode que les ordures ménagères, c'est-à-dire par chargement latéral d'un ou de plusieurs bacs roulants de 240, 360 ou 660 L. Les ICI doivent acheter leurs contenants d'ordures.

Les collectes sont réalisées par le même entrepreneur, GFL Environnemental inc., que celui de la collecte résidentielle et selon la même fréquence. Toutefois, il est aussi possible pour certains ICI d'opter pour une collecte par chargement arrière avec des conteneurs à chargement arrière (2-9 v^3) avec une levée hebdomadaire et, durant la période estivale, certains commerces sont desservis deux fois par semaine.

Tableau 28 – Modalités de la collecte des ordures pour le secteur résidentiel pour la MRC de L'Île-d'Orléans en 2019[77]

Type de collecte	Entreprise de collecte	Contenant autorisé	Distribution des contenants	Destination
PEP	GFL Environnemental inc.	Bacs roulants 240 L, 360 L et 660 L; conteneurs à chargement avant 2-9 v3 [78]	Les citoyens doivent les acheter eux-mêmes.	Incinérateur de la Ville de Québec

77 (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)
78 (MRC de L'Île-d'Orléans, 2021a)

MRC de La Jacques-Cartier

Collecte résidentielle

La collecte des ordures ménagères se fait de porte à porte et est mécanisée sur l'ensemble du territoire de la MRC. Les bacs roulants sont donc obligatoires. Les contenants autorisés sont majoritairement des bacs roulants de 240 et 360 L, payés par les propriétaires. Pour la municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury, les immeubles multilogements (5 et +) et les chalets sont équipés de conteneurs à chargement avant. La municipalité de Lac-Beauport autorise aussi la collecte par chargement avant.

Les municipalités non-membres de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP), soit Saint-Gabriel-de-Valcartier, Stoneham-et-Tewkesbury, Lac-Delage, Lac-Beauport et Sainte-Brigitte-de-Laval, font affaire avec GFL Environnement inc., Sani-Terre Environnement inc. dans le cas de Sainte-Brigitte-de-Laval, pour la collecte et le transport de leurs matières résiduelles vers un lieu d'élimination. La fréquence de collecte des ordures ménagères est assez variable allant d'une fois par mois (ex. : Lac-Delage hors saison estivale) à une fois par semaine à l'année (ex. : Saint-Gabriel-de-Valcartier) ou selon une fréquence différente en fonction de la période de l'année. On note la réduction de la fréquence à Sainte-Brigitte-de-Laval, maintenant d'une collecte par deux semaines. Elle a en revanche augmenté à Lac-Delage.

Quant aux municipalités membres de la RRGMRP (Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Shannon, Fossambault-sur-le-Lac, Lac-Saint-Joseph), le service est offert à une fréquence d'une fois toutes les deux semaines durant toute l'année. La collecte se fait à l'aide de bacs roulants de 240 ou 360 L, ou de conteneurs à chargement avant de 2, 4, 6 ou 8 v^3.

Les détails des collectes des ordures ménagères de chaque municipalité de la MRC et de la RRGMRP sont présentés dans le **tableau 29**.

Services aux ICI

Pour ses membres (Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Shannon, Fossambault-sur-le-Lac, Lac-Saint-Joseph), la RRGMRP offre le service de collecte des ordures ménagères à tous les usagers ICI. Les mêmes modes de collecte sont prévus que ceux du secteur résidentiel; des conteneurs de format 25 verges cubes et plus sont également disponibles. Cependant, l'ICI doit prendre une entente particulière avec l'entrepreneur en collecte et assumer les coûts de location du conteneur, de transport, d'enfouissement et la redevance exigible à l'élimination pour les déchets.

Pour les municipalités non-membres de la RRGMRP (Saint-Gabriel-de-Valcartier, Stoneham-et-Tewkesbury, Lac-Delage, Lac-Beauport, Sainte-Brigitte-de-Laval), les services offerts aux ICI pour la collecte des ordures sont variables. La plupart des municipalités incluent les ICI assimilables à la collecte municipale.

La municipalité de Lac-Delage offre une collecte des ordures aux ICI selon les mêmes modes de collecte que pour les ordures ménagères. Les ICI ont la possibilité d'utiliser un contenant transroulier. La municipalité les facture en fonction du nombre de contenants ramassés ou du poids des matières disposées par contenant.

La municipalité de Lac-Beauport prévoit une collecte pour les ICI qui ont l'obligation d'utiliser un contenant à chargement avant ou semi-enfoui ou transroulier, à moins d'une autorisation d'utiliser un bac roulant. Dans ce dernier cas, un maximum de neuf bacs roulants est autorisé (critère du caractère assimilable). Les ICI doivent se procurer eux-mêmes les contenants.

La municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury dessert certains ICI, à sa discrétion. Lorsqu'elle le fait, l'ICI a l'obligation d'utiliser un conteneur à chargement avant. Dans certains cas, elle peut autoriser l'utilisation d'un bac roulant ou d'un conteneur transroulier, que l'ICI doit se procurer. Pour les conteneurs à chargement avant, la collecte est effectuée une fois par semaine tandis que pour les conteneurs transrouliers, la collecte est effectuée à la demande du propriétaire auprès de l'entrepreneur désigné par la Municipalité.

La municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier n'offre aucun service de collecte des ordures pour les ICI.

La municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval offre un service selon les mêmes modes de collecte que le secteur résidentiel pour les ICI assimilables. Une collecte prévoit aussi l'utilisation de conteneurs à chargement avant de 2-9 v^3.

Tableau 29 – Modalités de collecte des ordures ménagères pour le secteur résidentiel de la MRC de La Jacques-Cartier en 2019[79]

Ville et municipalité	Type de collecte	Fréquence de collecte	Contenant autorisé	Distribution de contenants	Destination
Saint-Gabriel-de-Valcartier	PEP	1x/sem.	Bac roulant 360 L	ND	Incinérateur de la Ville de Québec
Stoneham-et-Tewkesbury	PEP; CCAv	1x/2 sem. pour les bacs roulants; 1x/sem. pour les conteneurs à chargement avant	Bacs roulants 240 L et 360 L; conteneur à chargement avant	Le propriétaire est responsable de se procurer son contenant.	LET de Neuville; incinérateur de la Ville de Québec (jours fériés seulement)
Lac-Delage		1x/sem., du 8 juin au 14 sept.; 1x/m., le restant de l'année	Bac roulant 240 L et 360 L ; conteneur à chargement avant		Incinérateur de la Ville de Québec
Lac-Beauport		1x/2 sem., à l'année	Bac roulant 360 L; conteneur à chargement avant		LET de Neuville
Sainte-Brigitte-de-Laval	PEP	1x/2 sem., à l'année (les lundis pour la section Sud et les mardis pour la section Nord)	Bacs roulants 240 L et 360 L		Incinérateur de la Ville de Québec
Municipalités membres de la RRGMRP[80]	PEP; CCAv; Enfoui et semi-enfoui	1x/2 sem.	Bacs roulants 240 L et 360 L; conteneurs à chargement avant 2-4-6-8 v3; conteneurs semi-enfouis à chargement avant ou avec grue 2-4-6-8 v3 [81]		LET de Neuville

Pour connaître les précisions applicables, voir l'**annexe E** portant sur les programmes municipaux en gestion des matières résiduelles.

79 (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)
80 (Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP), 2021a)
81 (Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP), 2020)

MATIÈRES RECYCLABLES

La collecte sélective des matières recyclables en porte à porte est déployée sur l'ensemble du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord). Les modalités sont différentes selon les entités qui ont la compétence et les composantes.

Agglomération de Québec

Collecte résidentielle

Les trois villes de l'agglomération assument chacune la collecte sélective des matières recyclables. Toutes les matières recyclables issues de la collecte sélective sur le territoire de l'agglomération de Québec sont transportées au centre de tri de la Ville de Québec dans l'arrondissement Les Rivières.

Le **tableau 30** présente les caractéristiques de la collecte sélective des matières recyclables pour chaque ville de l'agglomération de Québec.

L'entreprise GFL Environnemental inc, réalise pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures la collecte sélective des matières recyclables une fois par deux semaines toute l'année, une augmentation de fréquence par rapport à 2013. Elle est effectuée de manière mécanisée. Des bacs roulants de 360 L bleus avec prise européenne (offerts par la municipalité) sont utilisés pour les résidences unifamiliales et les immeubles de neuf logements et moins. Des conteneurs à chargement avant (2-8 v³) sont utilisés pour les autres multilogements (contenants non offerts par la municipalité).

La Ville de L'Ancienne-Lorette autorise des bacs roulants bleus, d'une capacité de 240 ou 360 L, pour les immeubles résidentiels de cinq logements ou moins avec un maximum de trois bacs roulants par immeuble. Pour les multilogements, les conteneurs à chargement avant ou semi-enfouis (2-8 v³) sont prévus. Les collectes sont effectuées par l'entreprise GFL Environnement inc. une fois par deux semaines toute l'année.

Tableau 30 – Modalités de collecte des matières recyclables pour le secteur résidentiel de l'agglomération de Québec en 2019[82]

Ville	Type de collecte	Fréquence de collecte	Contenant autorisé	Distribution des contenants	Destination
Ville de Québec	Transroulier	Variable	Contenant transroulier de type « Roll Off »	Offerts gratuitement aux citoyens	Centre de tri de Québec
	Enfoui et semi-enfoui	Jusqu'à 2x/sem.	Conteneurs semi-enfouis et enfouis		
Saint-Augustin-de-Desmaures	PEP; CCAv	1x/sem.	Bac roulant 240 L et 360 L; conteneurs à chargement avant 2-8 v³		
L'Ancienne-Lorette	PEP; CCAv	1x/2 sem.	Bacs roulants 240 L et 360 L; conteneurs à chargement avant ou semi-enfouis 2-8 v³		

Pour connaître les précisions applicables, voir l'**annexe E** portant sur les programmes municipaux en gestion des matières résiduelles.

82 (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)

Pour la Ville de Québec, les modalités de collecte des matières recyclables sont variables selon les arrondissements. La Ville gère la collecte de transrouliers (relevés selon les besoins des utilisateurs) et de conteneurs enfouis ou semi-enfouis de type « Molok », (relevés jusqu'à une fréquence de deux fois hebdomadairement, selon les besoins des utilisateurs). La première de ces collectes est effectuée par Villéco et la seconde par GFL Environnement inc. Dans ces deux cas, les contenants autorisés sont offerts par la Ville de Québec.

Dans les collectes gérées par les arrondissements, six types de contenants peuvent être utilisés selon le type de logement et l'arrondissement, tels que présentés au **tableau 31**. Les contenants autorisés et offerts par la Ville de Québec sont les conteneurs à chargement avant, les conteneurs compartimentés, les conteneurs enfouis à chargement avant, les bacs roulants, les sacs transparents bleutés, les boîtes de boîtes. Ces dernières, assemblées par les utilisateurs, sont les seuls contenants qui ne sont pas offerts par la Ville de Québec.

La fréquence de collecte des matières recyclables dans les six arrondissements est hautement variable et fondée sur les caractéristiques et besoins propres de chaque milieu, notamment la densité de logements et d'ICI ainsi que les possibilités et contraintes que présentent les trames urbaines. Elle varie d'une fois par mois à trois fois hebdomadairement.

Quatre exploitants différents se partagent la collecte des arrondissements. La Ville de Québec et Sani-Terre Env. s'occupent essentiellement de collectes par chargement avant, mais également en porte à porte. GFL Environnement inc. utilise davantage le chargement en porte à porte, mais également du chargement avant, du chargement arrière (bacs roulants et sacs), du chargement adapté aux milieux historiques et commerciaux denses (arrondissements de Sainte-Foy et de La Cité-Limoilou), ainsi que les chargements spécifiques aux contenants enfouis et « Molok ». Quant à Villéco, cette entreprise pratique des collectes par chargement avant.

Services aux ICI

Pour la Ville de Québec, les mêmes modes de collecte sont offerts aux ICI assimilables que pour le résidentiel. La collecte leur est offerte gratuitement, mais les ICI doivent payer leurs contenants de recyclage.[83]

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures offre un service de collecte des matières recyclables aux ICI assimilables selon les mêmes modes de collecte que le résidentiel. Toutefois, elle prévoit également l'utilisation de contenants à chargement avant ou de transrouliers acquis par les utilisateurs. En particulier pour les transrouliers, une tarification est en vigueur selon le mode utilisateur-payeur, selon la fréquence de levée et le volume du conteneur utilisé pour les conteneurs à chargement avant.

La Ville de L'Ancienne-Lorette offre un service de collecte des matières recyclables aux usagers du secteur ICI assimilables selon les mêmes modes de collecte que le résidentiel, mais exige un contenant sanitaire spécifique pour éviter d'avoir plus de trois bacs roulants par commerce.

83 (Ville de Québec, 2021h)

Tableau 31 – Modalités de la collecte des matières recyclables pour le secteur résidentiel des arrondissements de la Ville de Québec en 2019[84]

Arrondissement	Type de collecte	Fréquence de collecte	Contenant autorisé	Distribution de contenants	Destination
La Cité-Limoilou	CCAv	Entre 1x/m. à 3x/sem.	Conteneur à chargement avant; conteneur compartimenté; conteneur enfoui à chargement avant.	Offerts gratuitement aux citoyens	Centre de tri de Québec
	PEP; secteur mi-dense	1x/sem.	Bac roulant 240 L et 360 L; sac transparent bleuté.		
	ABS; PEP; HCD	1-2x/sem. (milieu dense); 2x/sem. (milieu historique et commercial dense)			
Les Rivières	CCAv	Entre 1x/m. à 3x/sem.	Conteneur à chargement avant; conteneur compartimenté; conteneur enfoui à chargement avant.		
	PEP	1x/2 sem.	Bac roulant 240 L et 360 L; boîte de boîte.		
Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge	ABS; PEP; HCD	1x/2 sem.	Bac roulant 240 L et 360 L; boîte de boîte.		
	CCAv	Entre 1x/m. à 3x/sem.	Conteneur à chargement avant; conteneur compartimenté; conteneur enfoui à chargement avant.		
	PEP	1x/2 sem.	Bac roulant 240 L et 360 L; boîte de boîte		
Charlesbourg	CCAv	Entre 1x/m. à 3x/sem.	Conteneur à chargement avant; conteneur compartimenté; conteneur enfoui à chargement avant.		
	PEP	1x/2 sem.	Bac roulant 240 L et 360 L; boîte de boîte.		
Beauport	CCAv	Entre 1x/m. à 3x/sem.	Conteneur à chargement avant; conteneur compartimenté; conteneur enfoui à chargement avant.		
	PEP	1x/2 sem.	Bac roulant 240 L et 360 L; boîte de boîte.		
La Haute-Sainte-Charles	PEP	1x/2 sem.	Bac roulant 240 L et 360 L; boîte de boîte.		
	CCAv	Entre 1x/m. à 3x/sem.	Conteneur à chargement avant; conteneur compartimenté; conteneur enfoui à chargement avant.		

84 (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)

MRC de La Côte-de-Beaupré

Collecte résidentielle

La collecte sélective en porte à porte des matières recyclables est de type pêle-mêle et est entièrement mécanisée, et ce, sur l'ensemble du territoire de la MRC. Les bacs roulants de 360 L, les conteneurs à chargement avant (2-9 v^3) ou les contenants compartimentés sont obligatoires et fournis gratuitement aux citoyens pour toutes les catégories de logements.

La MRC avait un contrat jusqu'en décembre 2019 avec l'entreprise Sani-Terre Env. pour la collecte et le transport des matières recyclables vers le centre de tri de la Ville de Québec. La collecte des matières recyclables s'effectue toutes les deux semaines sur tout le territoire (voir le **tableau 32**).

Conteneurs de dépôt volontaire

Les données de 2019 font état de 21 contenants à dépôt volontaire. En effet, Château-Richer, Saint-Ferréol-les-Neiges et Saint-Tite-des-Caps proposent, en plus de la collecte en porte à porte des matières recyclables, des points de dépôt volontaire par conteneurs répartis à différents emplacements stratégiques du territoire de la MRC de La-Côte-de-Beaupré. Leur répartition par villes et municipalités est présentée dans le **tableau 33**. Les matières acceptées par ce service sont les mêmes matières recyclables et visées par la collecte sélective.

Services aux ICI

La MRC de La Côte-de-Beaupré offre un service de collecte des matières recyclables auprès des ICI assimilables présents sur son territoire selon les mêmes modes que le résidentiel à l'aide de bacs roulants 360 L, de conteneurs à chargement avant (2-9 v^3) ou de contenants compartimentés. Toutefois, la fréquence de collecte est augmentée à 1x/sem. pour les conteneurs à chargement avant (2-9 v^3). Un service est également offert aux autres ICI non assimilables, mais ceux-ci doivent se procurer eux-mêmes leurs contenants de recyclage.

Tableau 32 – Collecte des matières recyclables pour le secteur résidentiel de la MRC de La Côte-de-Beaupré en 2019[85]

Type de collecte	Fréquence de collecte	Contenant autorisés	Distribution de contenants	Destination
PEP; CCAv; CCAr	1x/2 sem.	Bac roulant 360 L; conteneurs à chargement avant 2-9 v³; contenant compartimenté.	Les citoyens, même ceux vivant dans les multilogements, ont leur bac roulant gratuitement.	Centre de tri de Québec

Pour connaître les précisions applicables, voir l'**annexe E** portant sur les programmes municipaux en gestion des matières résiduelles.

Tableau 33 – Répartition des conteneurs de dépôt volontaire dans la MRC de La Côte-de-Beaupré[85]

Ville et municipalité	Nombre en 2019
Boischatel	0
L'Ange-Gardien	0
Château-Richer	5 (sous forme de bacs roulants) : 3 dépôts à 3 bacs et 2 dépôts à 6 bacs
Sainte-Anne-de-Beaupré	1 x 6 v³
Beaupré	0
Saint-Joachim	0
Saint-Ferréol-les-Neiges	6 (sous forme de bacs roulants) : 4 dépôts à 3 bacs et 2 dépôts à 6 bacs
Saint-Tite-des-Caps	9 (sous forme de bacs roulants et de conteneurs à chargement avant) : 6 dépôts à 3 bacs, 2 dépôts à 6 bacs et 1x6 v³
MRC de La Côte-de-Beaupré	**21**

85 (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)

MRC de L'Île-d'Orléans

Collecte résidentielle

La collecte sélective en porte à porte des matières recyclables est de type pêle-mêle et est entièrement mécanisée, et ce, sur l'ensemble du territoire de la MRC. Les bacs roulants de 240, 360 ou 660 L, ou encore les conteneurs à chargement avant (2-9 v^3) sont obligatoires. Les citoyens ont accès gratuitement aux contenants de recyclage.

La MRC a un contrat jusqu'en 2020 avec l'entreprise Sani-Terre Env. pour la collecte et le transport des matières recyclables vers le centre de tri de la Ville de Québec. La collecte des matières recyclables s'effectue toutes les deux semaines sur tout le territoire (voir le **tableau 34**).

Services aux ICI

La MRC de L'Île-d'Orléans offre un service de collecte des matières recyclables auprès des ICI assimilables présents sur son territoire selon les mêmes modes que le résidentiel. Cependant, les ICI doivent acheter leurs contenants de recyclage et ne peuvent utiliser le bac roulant de 240 L. Il s'agit d'une collecte toutes les deux semaines, et ce, toute l'année. La fréquence de collecte est augmentée à 1x/sem. pour les conteneurs à chargement avant (2-9 v^3) et les conteneurs à chargement arrière (1100 L) selon les besoins.

Tableau 34 – Modalités de collecte des matières recyclables pour le secteur résidentiel de la MRC de L'Île-d'Orléans en 2019[86]

Type de collecte	Fréquence de collecte	Contenant autorisé	Distribution de contenants	Destination
PEP; CCAv	1x/2 sem.	Bacs roulants 240 L, 360 L et 660 L; conteneurs à chargement avant 2-9 v^3.[87]	Offerts gratuitement aux citoyens	Centre de tri de Québec

86 (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)
87 (MRC de L'Île-d'Orléans, 2021b)

MRC de La Jacques-Cartier

Collecte résidentielle

La collecte sélective en porte à porte des matières recyclables de type pêle-mêle, est entièrement mécanisée sur l'ensemble du territoire de la MRC. Pour les municipalités membres de la RRGMRP, les matières recyclables sont dirigées vers le centre de tri de Frontenac, tandis que les matières des municipalités non-membres sont dirigées vers le centre de tri de la Ville de Québec.

Saint-Gabriel-de-Valcartier offre une collecte en porte à porte, exploitée par GFL Environnement inc., une fois par semaine. Les contenants autorisés sont des bacs roulants de 360 L pour les maisons et immeubles de 11 logements et moins.

À Stoneham-et-Tewkesbury, la municipalité offre un service de collecte géré par GFL Environnement inc. Il est gratuit pour les immeubles de quatre logements et moins. La fréquence de collecte est d'une fois par deux semaines et est effectuée à l'aide de bacs roulants 360 L. Une collecte par conteneurs à chargement avant est aussi offerte.

Dans la municipalité de Lac-Delage, des bacs roulants de 360 L sont offerts gratuitement pour la collecte.

À Lac-Beauport, GFL Environnement inc. exploite pour la municipalité, à raison d'une fois toutes les deux semaines, une collecte de bacs roulants 360 L et de conteneurs à chargement avant (incluant les conteneurs compartimentés). Les contenants sont offerts gratuitement pour chaque unité de logement sauf pour les multilogements où il est de la responsabilité du propriétaire d'acquérir un ou des contenants à chargement avant.

La collecte sélective est effectuée par GFL Environnement inc. à Sainte-Brigitte-de-Laval à raison d'une fois toutes les deux semaines à l'aide de bacs roulants 360 L, de conteneurs à chargement avant et de conteneurs compartimentés.

Les municipalités membres de la RRGMRP ont un service de collecte en porte à porte réalisée par chargement latéral à une fréquence d'une fois toutes les deux semaines. Les contenants utilisés sont des bacs roulants de 360 ou 1100 L, ou encore des conteneurs de 2, 4, 6 ou 8 v^3.

Le **tableau 35** présente ces modalités de collecte des matières recyclables pour la MRC de La Jacques-Cartier.

Services aux ICI

Dans la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier, les mêmes modes de collecte prévus pour le résidentiel sont offerts aux ICI assimilables.

Dans la municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury, c'est à la discrétion de la Municipalité d'offrir le service ou non aux ICI. Lorsqu'elle le fait, l'ICI a l'obligation d'utiliser un conteneur à chargement avant à moins d'une autorisation de la Municipalité pour utiliser un bac roulant ou conteneur semi-enfoui. L'ICI doit se procurer son propre contenant. La collecte est effectuée une fois toutes les deux semaines.

Dans la municipalité de Lac-Delage, les mêmes modes de collecte prévus pour le résidentiel sont offerts aux ICI assimilables. La possibilité d'utiliser un conteneur à chargement avant est offerte. Toutefois, les ICI doivent se procurer leurs propres contenants ou les louer à la municipalité.

À Lac-Beauport, les mêmes modes de collecte prévus pour le résidentiel sont offerts aux ICI assimilables. L'ICI a l'obligation d'utiliser un conteneur à chargement avant ou semi-enfoui à moins d'une autorisation de la Municipalité pour utiliser un bac roulant. L'ICI doit se procurer son propre contenant.

À Sainte-Brigitte-de-Laval, les mêmes modes de collecte prévus pour le résidentiel sont offerts aux ICI assimilables. Une collecte hebdomadaire est aussi prévue pour les ICI faisant usage de contenants à chargement avant (2-9 v³). Tous les ICI sont desservis sans frais.

Dans les municipalités membres de la RRGMRP, tous les ICI sont desservis. Des conteneurs de 25 v³ et plus peuvent être employés. Cependant, l'ICI doit prendre une entente particulière avec l'entrepreneur de collecte et assumer les coûts de location du conteneur, de transport et de traitement des matières recyclables.

Tableau 35 – Modalités de collecte des matières recyclables pour la MRC de La Jacques-Cartier[88]

Ville et municipalité	Type de collecte	Fréquence de collecte	Contenant autorisé	Distribution de contenants	Destination
Saint-Gabriel-de-Valcartier	PEP	1x/sem.	Bac roulant 360 L	ND	Centre de tri de Québec
Stoneham-et-Tewkesbury	PEP; CCAv	1x/2 sem.	Bac roulant 360 L; conteneur à chargement avant	Offerts gratuitement	
Lac-Delage	PEP	ND	Bac roulant 360 L		
Lac-Beauport[89]	PEP; CCAv	1x/2 sem.	Bac roulant 360 L; conteneur à chargement avant (incluant conteneur compartimenté).		
Sainte-Brigitte-de-Laval			Bac roulant 360 L; conteneur à chargement avant; conteneur compartimenté.		
Municipalités membres de la RRGMRP[90]:	PEP; CCAv; Enfoui et semi-enfoui		Bacs roulants 360 L et 1100 L; conteneurs à chargement avant 2-4-6-8 v³; conteneurs semi-enfouis à chargement avant ou par grue 2-4-6-8 v³ [91]		Centre de tri Frontenac

Pour connaître les précisions applicables, voir l'**annexe E** portant sur les programmes municipaux en gestion des matières résiduelles.

88 (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)
89 (Hubert, 2020)
90 (Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP), 2021e)
91 (Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP), 2020)

MATIÈRES ORGANIQUES

La présente portion aborde les diverses collectes offertes en lien avec la matière organique. Dépendamment des municipalités, des collectes indépendantes sont offertes pour les résidus alimentaires, les résidus verts, les branches, les arbres de Noël et les feuilles mortes. Sur l'ensemble du territoire, la promotion de l'herbicyclage et du feuillicyclage est réalisée.

Étroitement associée aux mesures en ISÉ relativement à la réduction à la source et la valorisation des matières organiques, le lecteur trouve à la **section 4.6.4** de l'information pertinente sur les programmes incitatifs pour l'achat de composteurs domestiques.

Agglomération de Québec

Réduction à la source des matières organiques

L'agglomération de Québec incite en premier lieu à la réduction à la source des matières organiques, notamment avec l'herbicyclage, le feuillicyclage et le compostage domestique.[92] Il est interdit de déposer en tout temps le gazon aux ordures et les feuilles mortes (pendant les collectes de résidus verts). De plus, le gazon n'est pas accepté dans les écocentres de la ville, sauf à celui de Jean-Talon. Afin de réduire davantage l'élimination des matières organiques sans avoir recours aux collectes, la Ville de Québec encourage l'implantation des sites de compostage communautaire depuis plusieurs années en proposant des formations gratuites sur le compostage domestique et communautaire. Le nombre de sites de compostage communautaire est passé de 13 en 2017 à 37 en 2021. Environ 50 tonnes y sont compostées chaque année. De plus, l'agglomération de Québec a mis en place un programme d'aide financière pour lutter contre le gaspillage et l'insécurité alimentaires sur son territoire. Plus de 500 000 $ ont été remis depuis 2018 permettant de détourner annuellement environ 600 tonnes de matières organiques de l'élimination au profit d'organismes venant en aide aux personnes dans le besoin.

Collecte des résidus alimentaires

Il n'y a pas de collecte des résidus alimentaires en porte à porte dans les villes de l'agglomération de Québec.

La Ville de Québec prévoit implanter, à grande échelle, la collecte des résidus alimentaires en porte à porte sur son territoire en 2022[93]. La collecte s'effectuera à même le bac à déchets. Les résidus alimentaires devront être déposés dans les sacs conçus à cet effet afin de résister à la compaction. Ces sacs seront distribués par la Ville de Québec. L'offre de ce service à l'ensemble de l'agglomération est étroitement liée à la mise en service du centre de biométhanisation pour le traitement des matières organiques implanté dans l'arrondissement de La Cité-Limoilou. L'unité est conçue pour traiter les résidus alimentaires et les boues municipales.

92 (Ville de Québec, 2021e)
93 (Ville de Québec, 2021b)

Collecte des résidus verts

La collecte des résidus verts prend, lorsqu'elle est présente, diverses formes dans l'agglomération de Québec telles qu'indiquées aux **tableaux 36 et 37**. Des collectes ponctuelles saisonnières ou des points de dépôt volontaire sont offerts pour récupérer les feuilles mortes, le gazon, les branches et les sapins de Noël. Toutes les villes offrent la collecte de résidus verts. Les sapins de Noël sont collectés en bordure de rues, mis à part pour l'Ancienne-Lorette où les citoyens doivent aller les porter dans un écocentre.

Tableau 36 – Types de collecte des matières organiques pour le secteur résidentiel de l'agglomération de Québec en 2019[94]

Ville	Résidus alimentaires	Résidus verts	Feuilles mortes	Branches	Arbres de Noël
Québec	Non	Oui	Oui	Oui (ou apport volontaire à l'écocentre *)	Oui (ou apport volontaire à l'écocentre)*
Saint-Augustin-de-Desmaures	Non **	Oui	Oui	Oui	Oui (ou apport volontaire à l'écocentre)*
L'Ancienne-Lorette	Non **	Oui	Oui	Oui	Non (apport volontaire à l'écocentre)

* Pour la collecte des branches et des sapins de Noël aux écocentres de la Ville de Québec, ils doivent être manipulables par une personne. Ils seront ensuite déchiquetés pour être transformés et valorisés en paillis ou en compost.
** Les Villes de Saint-Augustin-de-Desmaures et L'Ancienne-Lorette ont signé une entente avec la Ville de Québec pour instaurer la collecte des résidus alimentaires dès le démarrage du biométhanisateur.

Le **tableau 37** présente les modalités de collecte des matières organiques pour le secteur résidentiel de l'agglomération de Québec en 2019, et ce, pour chaque type de matières.

L'offre est variable selon les municipalités de l'agglomération de Québec concernant la collecte des résidus verts; rognures de gazon, fleurs fanées, résidus de taille, mauvaises herbes, etc.

La Ville de Québec offre une collecte de résidus verts gérée par l'entreprise GFL Environnemental inc. durant dix semaines pendant l'année (4 au printemps et 6 à l'automne). Ces matières sont envoyées au centre de transbordement des résidus verts situé sur le territoire de la Ville de Québec et administré par celle-ci.

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, elle, opte pour les collectes de résidus verts à raison de neuf semaines dans l'année. Elles sont effectuées par GFL Environnemental inc. Il s'agit d'une collecte en sacs transparents ou orange. Ces matières sont envoyées dans un site de la Ville de Québec.

La Ville de L'Ancienne-Lorette offre une collecte de résidus verts en sacs transparents ou orange une fois par semaine au printemps (5 semaines de mi-avril à la mi-mai) et à l'automne (6 semaines d'octobre à la mi-novembre).

Concernant les feuilles mortes, les Villes de Québec, Saint-Augustin-de-Desmaures et de L'Ancienne-Lorette procèdent en l'assimilant à la collecte des résidus verts.

Dans les catégories de matières « branches et sapins de Noël », les villes offrent des collectes mixtes, dont une part est éliminée et l'autre part est valorisée par compostage selon le mode de collecte.

94 (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)

Les Villes de Québec et de Saint-Augustin-de-Desmaures acceptent des fagots de branches et les sapins de Noël, en les assimilant dans la collecte d'ordures. Ces matières sont destinées à l'élimination. Toutefois, les résidus portés par les citoyens à l'écocentre sont valorisés par compostage. La Ville de L'Ancienne-Lorette, quant à elle, offre des collectes deux fois par mois de mai à novembre pour les branches. Les sapins de Noël sont acceptés à l'écocentre.

Services aux ICI

Seule la Ville de Québec a expérimenté l'organisation de la collecte de résidus alimentaires auprès des ICI par un projet pilote auprès de 130 d'entre eux (en cours) et d'un projet pilote (hiver 2021 et automne 2021) pour tester le mode de collecte résidentielle avec des sacs. Les arrondissements La Cité-Limoilou, Les Rivières et Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge bénéficient d'une collecte effectuée par GFL Environnemental inc. à raison d'une collecte par semaine. Ces matières quittent le territoire d'application vers le centre de compostage de GSI – Environnement (Englobe) situé à Saint-Henri-de-Lévis. Par ailleurs, l'adhésion à la collecte demeure à la discrétion des ICI qui en assument complètement les coûts. Pour les autres, des entreprises privées offrent le service de collecte des résidus alimentaires auprès des ICI.

Tableau 37 – Modalités de collecte des matières organiques pour le secteur résidentiel de l'agglomération de Québec en 2019[95]

	Ville	Type de collecte	Fréquence de collecte	Contenant autorisé	Destination	Mode de gestion
Résidus verts	Québec	ABS	10 sem./an (4 au printemps et 6 à l'automne)	Sacs en papier, transparents ou orange [96]	Centre de transbordement des résidus verts de La Jonquière et ensuite centre de compostage de Viridis	Compostage
	Saint-Augustin-de-Desmaures	ND	9 sem./an	Sacs transparents ou orange	Ville de Québec	ND
	L'Ancienne-Lorette	ND	Les mercredis, jeudis et vendredis, 5 semaines en avril-mai et 6 semaines en oct.-nov.	Sacs transparents ou orange	ND	ND
Feuilles mortes	Québec[96]	Mêmes modes de collecte que les résidus verts				
	Saint-Augustin-de-Desmaures					
	L'Ancienne-Lorette					
Branches	Québec[97]	Même modes de collecte que les ordures ménagères				
	Saint-Augustin-de-Desmaures					
	L'Ancienne-Lorette	ND	1x/2 sem., de mai à nov.	N/A	ND	ND
Sapins de Noël	Québec[97]	Même modes de collecte que les ordures ménagères				
	Saint-Augustin-de-Desmaures					

Pour connaître les précisions applicables, voir l'**annexe E** portant sur les programmes municipaux en gestion des matières résiduelles.

95 (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)
96 (Ville de Québec, 2021e)
97 (Ville de Québec, 2021a)

MRC de La Côte-de-Beaupré

Réduction à la source des matières organiques

La MRC incite les citoyens à pratiquer l'herbicyclage et le feuillicylage afin de réduire les volumes à la source. Les programmes de réduction à la source concernant les matières organiques relèvent des municipalités.[98] Par ailleurs, la MRC de La Côte-de-Beaupré a offert à tous ses employés une conférence sur le gaspillage alimentaire, plus de 22 employés ont été sensibilisés. Depuis 2020, la MRC soutient financièrement les activités de la Tablée 138 qui, notamment, récupère et distribue des surplus alimentaires.

Collecte des résidus alimentaires

Il n'y a pas de collecte en porte à porte des résidus alimentaires sur le territoire de la MRC en 2019. Par résidus alimentaires, on entend les matières résiduelles organiques et putrescibles relatives à l'industrie alimentaire ou découlant de l'alimentation humaine en provenance d'une collecte municipale des secteurs résidentiel, institutionnel, commercial et industriel.

Toutefois, à compter de l'entrée en service des équipements de traitement des résidus alimentaires du Centre de biométhanisation de l'agglomération de Québec, les municipalités locales collecteront à la fois les déchets et les résidus alimentaires et les apporteront à l'incinérateur de la Ville de Québec qui procédera au tri entre les résidus alimentaires et les déchets.

Collectes spéciales de résidus verts

Les types de collecte des matières organiques en place pour le secteur résidentiel de la MRC de La Côte-de-Beaupré sont présentés au **tableau 38**. On y retrouve les municipalités qui offrent des collectes ponctuelles saisonnières ou des points de dépôt volontaire pour récupérer des résidus verts, des feuilles mortes et des arbres de Noël. Les feuilles mortes sont parfois assimilées aux résidus verts, parfois discriminées en tant que matière propre. L'Ange-Gardien, Sainte-Anne-de-Beaupré, Saint-Joachim, Saint-Tite-des-Caps n'ont offert aucun service de la sorte en 2019, ni de service pour les résidus alimentaires. Cependant, toutes les municipalités sont couvertes par une collecte de résidus verts depuis 2021.

Le **tableau 39** présente les modalités de collecte des matières organiques pour le secteur résidentiel de la MRC de La Côte-de-Beaupré. Trois municipalités offrent la collecte des résidus verts. Ces collectes sont réalisées par les entrepreneurs, GFL Environnemental inc. dans le cas de Boischatel, ou par les municipalités elles-mêmes, et ce, à différentes périodes de l'année.

Arbres de Noël

Les municipalités de Boischatel, Château-Richer, Beaupré et Saint-Ferréol-les-Neiges offrent une collecte en porte à porte des arbres de Noël qui sont valorisés en champs ou en compostage à Saint-Henri-de-Lévis chez Englobe-GSI.

Services aux ICI

Aucun service municipal n'est offert aux ICI pour la collecte des matières organiques en 2019. Il n'y en avait pas non plus en 2013. Toutefois, plusieurs entreprises privées offrent le service de collecte des résidus alimentaires auprès des ICI.

98 (MRC de La Côte-de-Beaupré, s.d.)

Tableau 38 – Types de collecte des matières organiques pour le secteur résidentiel de la MRC de La Côte-de-Beaupré en 2019[99]

Ville et municipalité	Résidus alimentaires	Résidus verts	Feuilles mortes	Branches	Arbres de Noël
Boischatel	Non*	Oui	Oui	Non	Oui
L'Ange-Gardien		Non**	Non		Non
Château-Richer		Non	Non		Oui
Sainte-Anne-de-Beaupré		Non	Non		Non
Beaupré		Oui	Oui		Oui
Saint-Joachim		Non	Non		Non
Saint-Ferréol-les-Neiges		Oui	Oui		Oui
Saint-Tite-des-Caps		Non	Non		Non

* Toutes les municipalités de La Côte-de-Beaupré ont signé une entente avec la Ville de Québec pour instaurer la collecte des résidus alimentaires avec la biométhanisation.
** Pour la collecte des résidus verts à L'Ange-Gardien, une collecte annuelle a désormais lieu en 2021 à raison de 2x/année, à l'automne. Des sacs orange ou translucides sont obligatoires.

Tableau 39 – Modalités de collecte des matières organiques pour le secteur résidentiel de la MRC de La Côte-de-Beaupré en 2019[100]

	Ville et municipalité	Type de collecte	Fréquence	Contenant autorisé	Destination	Mode de gestion
Résidus verts	Boischatel	ND	4x/an	Sac de plastique	Centre de compostage de Saint-Henri-de-Lévis	Compostage
	Beaupré	ND	3x/an	Sac de plastique	Producteurs agricoles locaux	Valorisation en champs
	Saint-Ferréol-les-Neiges	ND	1x/an	Sac de plastique	Producteurs agricoles locaux	Valorisation en champs
Feuilles mortes	Boischatel	Mêmes modes de collecte que les résidus verts				
	Beaupré					
	Saint-Ferréol-les-Neiges					
Sapins de Noël	Boischatel	ND	1x/an	N/A (aucun)	Centre de compostage de Saint-Henri-de-Lévis	Compostage
	Château-Richer	ND	1x/an	N/A (aucun)	ND	ND
	Beaupré	ND	1x/an	N/A (aucun)	Producteurs agricoles locaux	Valorisation en champs
	Saint-Ferréol-les-Neiges	ND	1x/an	N/A (aucun)	Producteurs agricoles locaux	Valorisation en champs

Pour connaître les précisions applicables, voir l'**annexe E** portant sur les programmes municipaux en gestion des matières résiduelles.

99 (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)
100 (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)

MRC de L'Île-d'Orléans

Réduction à la source des matières organiques

La MRC incite les citoyens à pratiquer l'herbicyclage et le feuillicyclage afin de réduire les volumes à la source. La MRC fait également la promotion du compostage domestique et offre une subvention pour l'achat d'un composteur. Entre 2016 et 2018, 23 composteurs ont été financés. La MRC met également l'accent sur l'utilisation de sacs en papier pour la collecte des résidus verts.

Collecte de résidus alimentaires

Il n'y a pas de collecte à porte en porte sur le territoire de la MRC de L'Île-d'Orléans en 2019.

Collecte de résidus verts et de feuilles mortes

La MRC offre chaque année un service de collecte saisonnière des résidus verts et de feuilles mortes, durant le printemps et l'automne. Les résidus verts sont collectés en sacs de papier. Les feuilles mortes sont assimilées aux résidus verts. Ces matières sont recyclées en compostage par un agriculteur de la municipalité de Saint-Laurent-de-L'Île-d'Orléans.

Arbres de Noël

Le service offert pour la récupération de sapins de Noël sur le territoire de la MRC est propre à chaque municipalité. Il existe pour certaines municipalités des collectes spéciales en bordure de rue (Saint-Laurent-de-L'Île-d'Orléans, Saint-Pierre-de-L'Île-d'Orléans, Sainte-Pétronille) et pour d'autres des points de dépôt volontaire mis à disposition par les municipalités ou auprès d'un acériculteur désigné. Les matières sont ainsi valorisées en compost ou en paillis. Quant au recours à un écocentre, les citoyens de la MRC de L'Île-d'Orléans ont accès par entente à l'écocentre de Beauport, mais uniquement pour deux visites/année/adresse.

Le **tableau 40** présente les types de collectes de matières organiques alors que le **tableau 41** en présente les modalités.

Services aux ICI

Il n'y a pas de service particulier pour la gestion des matières organiques provenant des ICI. Plusieurs entreprises privées offrent le service de collecte des résidus alimentaires auprès des ICI. Aucun ne serait collecté pour l'instant.

Tableau 40 – Types de collecte des matières organiques pour le secteur résidentiel de la MRC de L'Île-d'Orléans en 2019[101]

Municipalité	Résidus alimentaires	Résidus verts	Feuilles mortes	Branches	Sapins de Noël
Saint-François-de-L'Île-d'Orléans	Non*	Oui	Oui	Non	Non (apport volontaire à l'écocentre de Beauport ou à un acériculteur)
Saint-Jean-de-L'Île-d'Orléans					
Saint-Laurent-de-L'Île-d'Orléans					Oui
Saint-Pierre-de-L'Île-d'Orléans					Oui
Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans					Non (apport volontaire à l'écocentre de Beauport ou à un acériculteur)
Sainte-Pétronille					Oui

* Toutes les municipalités de l'île d'Orléans ont signé une entente avec la Ville de Québec pour instaurer la collecte des résidus alimentaires avec la biométhanisation.

Tableau 41 – Modalités de collecte des matières organiques pour le secteur résidentiel de la MRC de L'Île-d'Orléans en 2019[102]

Municipalité	Type de collecte	Fréquence	Contenant autorisé	Destination	Mode de gestion
Résidus verts					
Toutes les municipalités	ND	3-4x/an, selon la municipalité	Sac de papier	Ferme Alain Plante	Compostage
Feuilles mortes					
Toutes les municipalités	Mêmes modes de collecte que les résidus verts				
Sapins de Noël[102]					
Saint-Laurent-de-L'Île-d'Orléans	En bordure de rue	1x/an	N/A	Récupération par certains acériculteurs	Valorisation en paillis ou compost
Saint-Pierre-de-L'Île-d'Orléans					
Sainte-Pétronille					

Pour connaître les précisions applicables, voir l'**annexe E** portant sur les programmes municipaux en gestion des matières résiduelles.

101 (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)
102 (Bayard, 2011)

MRC de La Jacques-Cartier

Réduction à la source des matières organiques

La MRC a créé une vidéo promotionnelle ainsi qu'un guide citoyen pour lutter contre le gaspillage alimentaire. La MRC fait également la promotion du compostage domestique par le développement et la diffusion d'une campagne ISÉ. Toutefois, le nombre de composteurs présents sur le territoire est inconnu. La MRC fait la promotion de l'herbicyclage et du feuillicyclage à l'été. Les informations sont diffusées sur les réseaux sociaux, les sites Internet des municipalités, dans les journaux municipaux ainsi que par les activités de la brigade verte.

La RRGMRP favorise la pratique de l'herbicyclage en diffusant un document d'information sur son site Internet.[103]

Parmi les municipalités non-membres, la municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury inscrit au règlement en GMR qu'elle encourage ces pratiques, mais sans plus de détail sur les moyens. Même chose pour les municipalités de Lac-Delage et de Lac-Beauport. Quant à Sainte-Brigitte-de-Laval, l'herbicyclage y serait encouragé. À Saint-Gabriel-de-Valcartier, aucune mention n'est répertoriée.

Collecte de la troisième voie

Dans la MRC de La Jacques-Cartier, seule la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier n'offre pas de collecte de matières organiques. Cette même municipalité ainsi que celle de Stoneham-et-Tewkesbury sont les seules à ne pas offrir de collecte de résidus verts. Cette information est présentée au **tableau 42**. La RRGMRP offre un service de collecte des matières organiques en porte à porte au secteur résidentiel des municipalités membres (Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Fossambault-sur-le-Lac, Lac-Saint-Joseph, Shannon). Les matières organiques visées sont les résidus alimentaires, les résidus verts, les feuilles mortes, les branches et les sapins de Noël. Des points de dépôt volontaire sont aussi disponibles pour les feuilles mortes et les sapins de Noël.

Le **tableau 43** présente les modalités de collecte des matières organiques pour le secteur résidentiel de la MRC de La Jacques-Cartier.

Résidus alimentaires

Seule la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier n'organise pas de collecte spéciale de résidus alimentaires. Pour les cinq ententes de collectes de résidus alimentaires présentées au **tableau 43** (Stoneham-et-Tewkesbury, Lac-Delage, Lac-Beauport, Sainte-Brigitte-de-Laval et les municipalités membres de la RRGMRP), les matières sont valorisées par compostage à Saint-Henri-de-Lévis. Sur tous les territoires, la collecte est de fréquence variable en fonction de la saison; elle est hebdomadaire durant la période chaude et mensuelle durant les mois les plus froids. Elle se fait généralement en bacs roulants de 240 L; conteneurs à chargement avant (offerts gratuitement à Lac-Beauport) et pour les municipalités membres de la RRGMRP, en bacs bruns de 80 L ou de 240 L, offerts gratuitement par la RRGMRP.

Résidus verts

La municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier ainsi que celle de Stoneham-et-Tewkesbury n'organisent pas de collecte spéciale des feuilles mortes et autres résidus de jardin. Lac-Delage, Lac-Beauport ainsi que les municipalités membres de la RRGMRP prévoient pour la collecte de résidus verts les mêmes modes que pour les résidus alimentaires, alors que Sainte-Brigitte-de-Laval déploie des collectes saisonnières. Une situation très différente de celle de 2013 où aucune municipalité n'offrait le service.[104]

103 (Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP), 2021g)
104 (Ville de Québec, 2021c)

Feuilles mortes

Il y a cinq ententes de collectes de feuilles mortes présentées au **tableau 43**, soit celles de Saint-Gabriel-de-Valcartier, Lac-Delage, Lac-Beauport, Sainte-Brigitte-de-Laval et les municipalités membres de la RRGMRP. Une situation similaire à celle de 2013[111]. Les mêmes modes sont déployés pour la collecte des résidus alimentaires à Lac-Beauport que dans les municipalités membres de la RRGMRP. Les modes déployés pour la collecte des résidus alimentaires à Sainte-Brigitte-de-Laval sont les mêmes que pour la collecte de résidus verts. Des collectes saisonnières s'observent. Les matières sont traitées par compostage.

Branches

Il y a cinq ententes de collectes de branches présentées au **tableau 43**, soit celles de Saint-Gabriel-de-Valcartier, Lac-Delage, Lac-Beauport, Sainte-Brigitte-de-Laval et les municipalités membres de la RRGMRP, alors que seulement Lac-Beauport et Saint-Gabriel-de-la-Jacques-Cartier avaient une offre pour ces matières en 2013[111]. Saint-Gabriel-de-Valcartier possède un programme municipal en compostage. Lac-Delage possède un point de dépôt. Les mêmes modes sont déployés à Lac-Beauport pour la collecte des résidus alimentaires que dans les municipalités membres de la RRGMRP. Les modes déployés pour la collecte de branches sont les mêmes que pour la collecte de résidus verts à Sainte-Brigitte-de-Laval.

Arbres de Noël

Il y a cinq ententes de collectes d'arbres de Noël présentées au **tableau 43**, soit celles de Saint-Gabriel-de-Valcartier, Lac-Delage, Lac-Beauport, Sainte-Brigitte-de-Laval et les municipalités membres de la RRGMRP. La collecte de Sainte-Brigitte-de-Laval est effectuée depuis 2013 alors qu'elle était inexistante auparavant[111].

Tableau 42 – Types de collecte des matières organiques pour le secteur résidentiel de la MRC de La Jacques-Cartier en 2019[105]

Ville et municipalité	Résidus alimentaires	Résidus verts	Feuilles mortes	Branches	Sapins de Noël
Saint-Gabriel-de-Valcartier	Non	Non (apport volontaire à l'écocentre)	Oui	Oui	Oui
Stoneham-et-Tewkesbury	Oui	Non (apport volontaire à l'écocentre)	Non (apport volontaire à l'écocentre)	Non (apport volontaire à l'écocentre)	Non (apport volontaire à l'écocentre)
Lac-Delage	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Lac-Beauport[106]	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Sainte-Brigitte-de-Laval	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui (apport volontaire dans un conteneur communautaire loué)
Municipalités membres de la RRGMRP[107]	Oui	Oui	Oui (ou apport volontaire à l'écocentre)	Oui (ou apport volontaire à l'écocentre)	Oui (ou apport volontaire à l'écocentre)

* Saint-Gabriel-de-Valcartier a signé une entente avec la Ville de Québec pour instaurer la collecte des résidus alimentaires avec la biométhanisation dès qu'il sera mis en fonction.

105 (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)
106 (Hubert, 2020)
107 (Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP), 2021d)

Comme pour les branches, Saint-Gabriel-de-Valcartier possède un programme municipal en compostage. Lac-Delage possède un point de dépôt. Lac-Beauport offre des collectes saisonnières effectuées par GFL Environnement inc. Sainte-Brigitte-de-Laval offre un point de dépôt volontaire en conteneur, qui est ensuite acheminé chez AIM Écocentre à Saint-Augustin-de-Desmaures. Les municipalités membres de la RRGMRP ont un service de collecte saisonnière dont le contenu est valorisé par compostage chez Englobe-GSI à Saint-Henri-de-Lévis.

Services aux ICI

Quatre offres de services de collectes de matières organiques auprès des ICI sont recensées sur le territoire de la MRC.

À Stoneham-et-Tewkesbury, un service est offert dont la tarification se veut incitative pour les commerces et à 0 $ pour les petits générateurs. L'offre de collectes demeure toutefois à la discrétion de la Municipalité. Les ICI desservis ont l'obligation d'utiliser un conteneur à chargement avant, à moins d'une autorisation de la Municipalité pour utiliser un bac roulant ou un conteneur semi-enfoui que l'ICI doit se procurer. La collecte est effectuée une fois par semaine pour les conteneurs à chargement avant et les conteneurs semi-enfouis à chargement avant.

La municipalité de Lac-Beauport déploie les mêmes modes de collecte que le secteur résidentiel lorsqu'une entente de collecte avec un ICI survient. Les ICI ont obligation de se procurer un bac roulant, un contenant à chargement avant ou semi-enfoui.

À Sainte-Brigitte-de-Laval, les ICI sont inclus dans la collecte des résidus alimentaires.

Un service de collecte de matières organiques serait gratuitement offert auprès des ICI sur les territoires des municipalités membres de la RRGMRP, soit Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Shannon, Fossambault-sur-le-Lac et Lac-Saint-Joseph.

Tableau 43 – Modalités de collecte des matières organiques pour le secteur résidentiel de la MRC de La Jacques-Cartier en 2019[108]

	Ville et municipalité	Type de collecte	Fréquence	Contenant autorisé	Destination	Mode de gestion
Résidus alimentaires	Stoneham-et-Tewkesbury	ND	1x/sem. en été; 1x/m. en hiver	Bac roulant 240 L; conteneur à chargement avant*	Centre de compostage de Saint-Henri-de-Lévis	Compostage
	Lac-Delage	ND	1x/sem., du 8 juin au 14 sept.; 1x/2 sem., à l'automne; 1x/m., le restant de l'année	ND	Centre de compostage de Saint-Henri-de-Lévis**	
	Lac-Beauport	ND	1x/sem., de mai à nov.; 1x/m., de déc. à avr.	Bac roulant 240 L; conteneur à chargement avant	Centre de compostage de Saint-Henri-de-Lévis	
	Sainte-Brigitte-de-Laval*	ND	1x/sem. en été; 1x/m. en hiver	Bac roulant 240 L	Centre de compostage de Saint-Henri-de-Lévis**	
	Municipalités membres de la RRGMRP	PEP	Une fois par sem. de la mi-avril à la mi-nov. et une fois par m. de déc. à mars	Bacs roulants bruns de 80 L ou 240 L	Centre de transbordement des matières organiques de Neuville et ensuite centre de compostage de Saint-Henri-de-Lévis	

108 (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)

	Ville et municipalité	Type de collecte	Fréquence	Contenant autorisé	Destination	Mode de gestion
Résidus verts	Lac-Beauport	Mêmes modes de collecte que les résidus alimentaires				
	Lac-Delage					
	Sainte-Brigitte-de-Laval	ND	2x/an, au printemps et à l'automne	Sac en papier (sac en plastique refusé)	Centre de compostage de Saint-Henri-de-Lévis	Compostage
	Municipalités membres de la RRGMRP	Mêmes modes de collecte que les résidus alimentaires				
Feuilles mortes	Saint-Gabriel-de-Valcartier	ND	Entre les 21 oct. et 18 nov.	Sac en papier (sac en plastique refusé)	Municipalité	Compostage
	Lac-Beauport	Mêmes modes de collecte que les résidus alimentaires				
	Lac-Delage	ND	4x/an (mai, juin et 2x en oct.)	ND	Centre de compostage de Saint-Henri-de-Lévis	Compostage
	Sainte-Brigitte-de-Laval	Mêmes modes de collecte que les résidus verts				
	Municipalités membres de la RRGMRP [109]	Mêmes modes de collecte que les résidus alimentaires				
Branches	Saint-Gabriel-de-Valcartier	ND	ND	ND	Municipalité	Déchiquetage pour en faire du paillis***
	Lac-Delage	ND	ND	ND	Dépôt à branches municipal	ND
	Lac-Beauport	Mêmes les modes de collecte des résidus alimentaires				
	Sainte-Brigitte-de-Laval*	ND				
	Municipalités membres de la RRGMRP	Mêmes modes de collecte que les résidus alimentaires*				
Arbres de Noël	Saint-Gabriel-de-Valcartier	Mêmes modes de collecte que les branches				
	Lac-Delage					
	Lac-Beauport	ND	Janv. et févr.	N/A	GFL Environnement inc.	ND
	Sainte-Brigitte-de-Laval*	Apport volontaire	Période des Fêtes exclusivement	N/A (location d'un conteneur)	AIM Écocentre Saint-Augustin-de-Desmaures	ND
	Municipalités membres de la RRGMRP [110]	ND	Collecte spéciale 1x/an en janv. après le temps de Fêtes	N/A	Centre de transbordement des matières organiques de Neuville et ensuite centre de compostage de Saint-Henri-de-Lévis	Compostage

** Pour la destination des résidus alimentaires pour Lac-Delage et Sainte-Brigitte-de-Laval, une entente a été signée avec la Ville de Québec pour les envoyer au biométhanisateur dès son démarrage.[111]
*** Pour le paillis produit avec les sapins de Noël et des branches de Saint-Gabriel-de-Valcartier, celui-ci est redistribué à la communauté ou utilisé dans les jardins municipaux.

109 (Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP), 2021c)
110 (Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP), 2021f)
111 (Ricard-Châtelain, 2021)

RÉSIDUS ENCOMBRANTS

Les modalités de gestion des résidus encombrants sont très variables selon les composantes. Les territoires qui se distinguent sont ceux pour lesquels les collectes sont inexistantes. Les autres offrent différents modes de collecte : sur appel, mensuelle, nombre prédéterminé dans l'année, etc.

Agglomération de Québec

Collecte résidentielle

Les trois villes de l'agglomération de Québec offrent une collecte spéciale en porte à porte pour les résidus encombrants (monstres). Le détail en est donné au **tableau 44**.

Tableau 44 – Modalités de collecte des résidus encombrants pour le secteur résidentiel de l'agglomération de Québec en 2019[112]

Ville	Service offert	Fréquence de collecte	Type de collecte	Destination	Particularité
Québec	Collectés (ou apport volontaire à l'écocentre)	Sur RDV De 7 h à 18 h	Sur RDV Porte à porte	Option métal recyclé (ou écocentre)	Encombrants avec halocarbures; Sur RDV
				Centre de tri CRD GFL Environnemental inc. (ou écocentre)	Encombrants sans halocarbures; Sur RDV
Saint-Augustin-de-Desmaures		7x/an	Chargement arrière	Enfouissement (ou écocentre)	N/A
L'Ancienne-Lorette		1x/m.	Porte à porte	ND	N/A

La Ville de Québec offre une collecte en porte à porte sur rendez-vous, ce qui est un caractère distinctif. Les encombrants avec halocarbures sont gérés par Option métal recyclé alors que les encombrants sans halocarbure sont acheminés au centre de transfert de GFL Environnemental inc. À Saint-Augustin-de-Desmaures, une collecte traditionnelle par chargement arrière a lieu à date fixe (7x/an). Les matières sont acheminées dans un site d'enfouissement. L'Ancienne-Lorette offre également aussi une collecte en porte à porte spéciale effectuée une fois par mois.

112 (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)

MRC de La Côte-de-Beaupré

Collecte résidentielle

Les modalités de collecte des résidus encombrants sont différentes dans chacune des municipalités de la MRC, telles que présentées dans le **tableau 45**.

Tableau 45 – Modalités de collecte des résidus encombrants pour le secteur résidentiel de la MRC de La Côte-de-Beaupré en 2019[113]

Ville et municipalité	Service offert	Fréquence de collecte	Type de collecte	Destination
Boischatel	Oui	6x/an	ND	Centre CRD AIM Écocentre
L'Ange-Gardien	Non (apport volontaire à l'écocentre)	N/A		
Château-Richer	Oui	2x/an, mai et oct.	ND	Centre CRD AIM Écocentre
Sainte-Anne-de-Beaupré		3x/an, mai, juill. et oct.	ND	Centre CRD AIM Écocentre
Beaupré		2x/an, mai et oct.	ND	Centre CRD GFL Environnemental inc.
Saint-Joachim		2x/an, mai et oct.	ND	Centre CRD GFL Environnemental inc.
Saint-Ferréol-les-Neiges		2x/an, mai et oct.	ND	Écocentre Saint-Ferréol-les-Neiges
Saint-Tite-des-Caps		4x/an, mai et oct.	ND	Écocentre Saint-Ferréol-les-Neiges

Pour connaître les précisions applicables, voir l'**annexe E** portant sur les programmes municipaux en gestion des matières résiduelles.

Toutes les municipalités de la MRC de La Côte-de-Beaupré offrent une collecte d'encombrants en porte à porte, à l'exception de la municipalité de L'Ange-Gardien. Toutefois, les citoyens peuvent disposer de leurs encombrants en apport volontaire à l'écocentre de la municipalité. Les fréquences de collectes, souvent saisonnières, sont variables de six fois par an dans la municipalité de Boischatel, trois fois par an à Sainte-Anne-de-Beaupré, à deux fois par an sur les autres territoires municipaux. Boischatel, Château-Richer et Sainte-Anne-de-Beaupré envoient ces matières au Centre CRD de AIM Écocentre; Beaupré et Saint-Joachim au Centre CRD de GFL Environnemental inc.; Saint-Ferréol-les-Neiges et Saint-Tite-des-Caps à l'écocentre de Saint-Ferréol-les-Neiges pour une mise en valeur optimale des matériaux.

113 (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)

MRC de L'Île-d'Orléans

Collecte résidentielle

La collecte des résidus encombrants est la même pour chacune des municipalités de la MRC, telle que présentée dans le **tableau 46**. En 2019, deux collectes par année des résidus encombrants (printemps et automne) sont offertes sur le territoire de la MRC. Les matières sont maintenant acheminées à AIM Écocentre alors qu'elles étaient toutes éliminées à l'incinérateur de la Ville de Québec en 2013[114].

Tableau 46 – Modalités de collecte des résidus encombrants pour le secteur résidentiel de la MRC de L'Île-d'Orléans en 2019[113] [115]

Service offert	Fréquence de collecte	Type de collecte	Destination
Collectés (ou apport volontaire à l'écocentre)	2x/an, au printemps et à l'automne	Chargement arrière (porte-à-porte))	AIM Écocentre (ou écocentre)

Pour connaître les précisions applicables, voir l'**annexe E** portant sur les programmes municipaux en gestion des matières résiduelles.

114 (Ville de Québec, 2021c)
115 (MRC de L'Île-d'Orléans, 2021c)

MRC de La Jacques-Cartier

Collecte résidentielle

Dans toutes les municipalités membres de la RRGMRP, il y a des collectes spéciales de résidus encombrants selon le même mode que pour la collecte des ordures ménagères, tel que présenté au **tableau 47**. Les municipalités non membres de la RRGMRP offrent plusieurs collectes spéciales des résidus encombrants à différentes périodes de l'année.

Saint-Gabriel-de-Valcartier et Stoneham-et-Tewkesbury envoient leurs matières à l'Écocentre de Stoneham. Lac-Delage et Sainte-Brigitte-de-Laval font traiter les leurs par GFL Environnemental inc., alors que Lac-Beauport expédie les siennes à AIM Écocentre. Les municipalités membres de la RRGMRP, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Shannon, Fossambault-sur-le-Lac et Lac-Saint-Joseph voient leurs matières prendre la route vers le LET de Neuville.

Les fréquences de collectes sont très diverses et vont d'une collecte hebdomadaire (sur appel toutefois) pour Saint-Gabriel-de-Valcartier à deux fois par an, de manière saisonnière dans Lac-Delage, Lac-Beauport et les municipalités membres de la RRGMRP. La municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury offre sept collectes par année et celle de Sainte-Brigitte-de-Laval en offre quatre par année.

Services aux ICI

Les municipalités de Lac-Delage, Lac-Beauport et Sainte-Brigitte-de-Laval n'offrent aucune collecte d'encombrants auprès des ICI. Quant aux municipalités membres de la RRGMRP, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Shannon, Fossambault-sur-le-Lac et Lac-Saint-Joseph, les mêmes modes de collecte sont déployés pour la collecte d'encombrants que pour les ordures ménagères du secteur résidentiel. Les informations demeurent inconnues pour les municipalités de Saint-Gabriel-de-Valcartier, Stoneham-et-Tewkesbury.

Tableau 47 – Modalités de collecte des résidus encombrants pour le secteur résidentiel de la MRC de La Jacques-Cartier en 2019[116]

Ville et municipalité	Service offert	Fréquence de collecte	Type de collecte	Destination	Particularité
Saint-Gabriel-de-Valcartier	Oui	1x/sem., 12 m./an	ND	Écocentre Stoneham	Sur appel
Stoneham-et-Tewkesbury		7x/an	ND	Écocentre Stoneham	Sur inscription
Lac-Delage		2x/an, mai et oct., durant la semaine	Porte à porte	GFL Environnemental inc.	Location d'un conteneur
Lac-Beauport[117]		2x/an, de la mi-mai à la mi-oct.	Chargement arrière (porte à porte)	AIM Écocentre	N/A
Sainte-Brigitte-de-Laval		4x/an	Porte-à-porte	Centre de transfert CRD GFL Environnemental inc.	Sur demande
Municipalités membres de la RRGMRP[118]	Oui (ou apport volontaire à l'écocentre)	2x/an, juill. et sept.	Porte à porte	LET de Neuville (ou écocentre)	N/A

116 (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)
117 (Hubert, 2020)
118 (Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP), 2021b)

ÉCOCENTRES

Les écocentres sont des sites où les citoyens peuvent se départir de leurs matières résiduelles potentiellement récupérables, réutilisables ou valorisables sous certaines conditions. Ensuite, ces produits sont récupérés, recyclés, réutilisés, valorisés ou ultimement éliminés. Les taux de récupération selon les matières varient d'une installation à l'autre en fonction des équipements, du pré-tri et des débouchés existants. Il y a au total 20 écocentres, micro-écocentres et autres sites assimilables utilisés par les citoyens des municipalités sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord). Ils sont présentés au **tableau 48**. Toutefois, le lecteur est invité à consulter au besoin l'**annexe F** pour connaître les précisions applicables sur les matières acceptées et la tarification, et les services offerts par les écocentres.

Parmi les nouveautés sur le territoire d'application du PMGMR apparues depuis 2019, la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier a ouvert un écocentre en mai 2021. Il est destiné seulement aux résidents qui peuvent y faire des dépôts à raison de quatre fois par an. Opéré et sous la gestion de la RRGMRP, l'écocentre de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, quant à lui, est nouveau par rapport à 2013. Finalement, au chapitre des nouveautés, des travaux sont en cours depuis 2016 pour l'établissement d'un écocentre conjoint pour les municipalités de Lac-Beauport et de Sainte-Brigitte-de-Laval.

Pour les villes de Saint-Augustin-de-Desmaures et de L'Ancienne-Lorette, et les citoyens des municipalités de la MRC de L'Île-d'Orléans, la même tarification que les résidents de la Ville de Québec est en vigueur pour l'accès et l'utilisation des écocentres, c'est-à-dire gratuit. Les citoyens de l'île d'Orléans ont accès par entente à l'écocentre de Beauport. Un coût de 30 $ par visite est facturé au citoyen à partir de sa troisième visite. Il peut être rappelé que les municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier membres de la RRGMRP ont accès au réseau d'écocentres que la régie met à la disposition des citoyens. Ils se trouvent sur le territoire de la MRC de Portneuf, sauf celui de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier. Par ailleurs, des micro-écocentres sont exploités par les municipalités sur ce même territoire.

Mini-écocentre événementiel « Méga-Recyclage »

Organisé par le comité environnement des municipalités de Saint-Pierre-de-L'Île-d'Orléans et de Saint-Laurent-de-L'Île-d'Orléans en partenariat avec la MRC de L'Île-d'Orléans, l'opération « Méga-Recyclage » est organisée en mai depuis huit ans. Il s'agit d'une activité de sensibilisation pour une saine gestion des matières résiduelles ainsi qu'une collecte spéciale pour certaines matières résiduelles, notamment les RDD et les TIC. En raison de l'absence d'écocentre sur le territoire de la MRC, cette journée a pour objectif de détourner des matières résiduelles qui peuvent se retrouver autrement dans les ordures ménagères. En 2019, l'événement a intéressé 445 personnes, ce qui a permis de récupérer 680 kg de tôle, 14 appareils avec halocarbures, 16 bonbonnes de propane, 26 batteries et 38 pneus sur jante[119].

Le **tableau 49** présente, pour chaque écocentre, l'entreprise ou l'organisme qui en est gestionnaire ainsi que les diverses destinations des flux de matières gérées.

Écocentres – ICI

Trois écocentres sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) acceptent les matières provenant des ICI et des entrepreneurs : l'écocentre de Boischatel, celui de Neuville et l'écocentre de Stoneham. Les détails sont présentés à l'**annexe F**.

119 (MRC de L'Île-d'Orléans, 2021d)

Tableau 48 – Caractéristiques des écocentres qui desservent le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord)[120]

	Écocentre	Période d'ouverture	Catégories de matières acceptées	Tarification résidentielle de base
Agglomération de Québec	Écocentres mobiles[121]	Saisonnier (fermé l'hiver)	– Résidus domestiques dangereux (RDD) – Technologies de l'information et des télécommunications (TIC)	Gratuit
	Écocentre Beauport[122]	Toute l'année	– Résidus domestiques dangereux (RDD) Technologies de l'information et des télécommunications (TIC) – Métal ferreux et non ferreux – Encombrants ménagers – Électroménagers et appareils réfrigérants – Débris de construction, rénovation et démolition (CRD) et matériaux secs – Résidus ligneux (arbres de Noël, branches et souches) – Pneus de voiture usés avec ou sans jante – Petits appareils motorisés et mécaniques (tondeuse, souffleuse, scie-à-chaîne, etc. – Bonbonne de propane et butane – Batterie de voiture – Matériaux granulaires et d'excavation (terre, gravier, sable, etc.) – Bois naturel, traité et peint	Gratuit*
	Écocentre de l'Hêtrière[122]			
	Écocentre Val-Bélair[122]			
	Écocentre des Rivières[122]			
	Écocentre Jean-Talon (GFL Env.)[122]			
MRC de La Côte-de-Beaupré	Écocentre de Boischatel[123]	Saisonnier (fermé l'hiver)		– 3 m³ gratuits annuellement et limitation à 12 m³/an – Tarification en vigueur pour certaines matières acceptées
	Écocentre de Beaupré – Saint-Joachim[124]	Toute l'année		– Maximum de 2m³/visite – Nombre de visites illimités
	Écocentre L'Ange-Gardien[125]	Saisonnier (fermé l'hiver)		– 4 voyages gratuits/résidence/an et 15 $/voyage supplémentaire
	Écocentre de Château-Richer – Sainte-Anne-de-Beaupré[126]	Saisonnier (fermé l'hiver)		– 3 premières visites gratuites et coût de 20 $ à partir de la 4e visite – Maximum de 2 m³/voyage
	Écocentre Saint-Ferréol-les-Neiges[127]	Saisonnier (fermé l'hiver)		– Total de 3 m³ est accordé par adresse par année et 10 $/m³ suppl. – Certaines matières sont facturées au-delà d'une certaine quantité
	Écocentre Saint-Tite-des-Caps[128]	Toute l'année		– 5 visites gratuites de 1v3/année – 20 $/v3 au-delà de la 5e visite
	Site de dépôt des matières résiduelles du TNO Lac-Jacques-Cartier	ND		ND
MRC de La Jacques-Cartier	Écocentre de Stoneham	Toute l'année		– Gratuit pour les volumes annuels de 2,5 m³, excepté pour certaines matières
	Écocentre Neuville[129]	Toute l'année		– Gratuit, peu importe le nombre de visites
	Écocentre Saint-Raymond[130]	Toute l'année		
	Écocentre Saint-Alban[130]	Toute l'année		
	Écocentre Saint-Ubalde[130]	Saisonnier (fermé l'hiver)		
	Écocentre Rivière-à-Pierre[130]	Saisonnier (fermé l'hiver)		
	Écocentre Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier[130]	Toute l'année		
	Micro-écocentre Notre-Dame-de-Montauban[130]	Toute l'année		ND
	Micro-écocentre Deschambault-Grondines[131]	Saisonnier (fermé l'hiver)		ND
MRC de L'Île-d'Orléans	Mini-écocentre événementiel « Méga-Recyclage »[132]	Saisonnier (fermé l'hiver)	– Résidus domestiques dangereux (RDD) – Technologies de l'information et des télécommunications (TIC) – Métaux ferreux et non ferreux – Appareils réfrigérants – Articles d'automobile – Vêtements et articles divers	ND

Pour connaître les précisions applicables, voir l'**annexe E** portant sur les programmes municipaux en gestion des matières résiduelles.

120 (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)
121 (Ville de Québec, 2021c)
122 (Ville de Québec, 2021d)
123 (Municipalité de Boischatel, 2021a)
124 (Ville de Beaupré, 2017a)
125 (Municipalité de L'Ange-Gardien, 2020a)
126 (Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré, s.d.)
127 (Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, 2021)
128 (Municipalité de Saint-Tite-des-Caps, 2021)
129 (Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP), s.d.a)
130 (Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban, s.d.)
131 (Municipalité de Deschambault-Grondines, s.d.)
132 (MRC de L'Île-d'Orléans, 2021d)

Tableau 49 – Modes de gestion des matières issues des écocentres qui desservent le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord)[133]

	Écocentre	Entreprise ou organisme de gestion des matières	Destination des matières*
Agglomération de Québec	Écocentres mobiles	ND	ND
	Écocentre Beauport	GFL Env.	– Matériaux secs (incluant bardeaux), encombrants et bois : GFL Environnement inc. Lavoisier – Béton : gestion interne à la Ville de Québec (concassage et utilisation comme matériaux granulaires dans le cadre d'opérations municipales) – Terre, sable et gravier : gestion interne à la Ville de Québec (tamisage et utilisation dans le cadre de divers projets, la plupart en lien avec des opérations municipales) – Piles et batteries : Appel à Recycler
	Écocentre de l'Hêtrière		
	Écocentre Val-Bélair	AIM Écocentre	
	Écocentre des Rivières		
	Écocentre Jean-Talon (GFL Environnement inc.)	GFL Environnement inc.	– Matériaux secs : GFL Environnement inc. Lavoisier – Encombrants, béton, bois et terre, sable et gravier : GFL Environnement inc. au centre de tri de Jean-Talon – Bardeaux d'asphalte : cimenteries
MRC de La Côte-de-Beaupré	Écocentre de Boischatel	AIM Écocentre	ND
	Écocentre de Beaupré – Saint-Joachim		ND
	Écocentre L'Ange-Gardien	Eddy Fugère	ND
	Écocentre de Château-Richer – Sainte-Anne-de-Beaupré		ND
	Écocentre Saint-Ferréol-les-Neiges	AIM Écocentre	ND
	Écocentre Saint-Tite-des-Caps		ND
	Site de dépôt des matières résiduelles du TNO Lac-Jacques-Cartier	ND	ND
MRC de La Jacques-Cartier	Écocentre de Stoneham	ND	– Béton : Les Entreprises BLC Inc. – Matières restantes : AIM Écocentre
	Écocentre Neuville	RRGMRP	ND
	Écocentre Saint-Raymond		Matières recyclables : collectées avec la collecte municipale
	Écocentre Saint-Alban		
	Écocentre Saint-Ubalde		
	Écocentre Rivière-à-Pierre		
	Écocentre Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier		– Matières recyclables : collectées avec la collecte municipale – Résidus CRD : transbordés vers le centre de tri de résidus de CRD de Neuville
	Micro-écocentre Notre-Dame-de-Montauban		Matières recyclables : collectées avec la collecte municipale
	Micro-écocentre Deschambault-Grondines		
MRC de L'Île-d'Orléans	Mini-écocentre événementiel « Méga-Recyclage »	Bénévoles (membres des comités environnement de Saint-Pierre-de-L'Île-d'Orléans et Saint-Laurent-de-L'Île-d'Orléans, citoyens, élus, Fondation François-Lamy, Club Optimiste et Maison des jeunes)	– Métal ferreux et non ferreux (avec et sans fluorocarbures, bonbonnes de propane, tôle, etc.) : Option Métal Recyclé du Québec – Produits électroniques variés : ARPE – Livres : Écolivres et bibliothèques municipales – Objets divers : Fondation François-Lamy

* Les destinations suivantes s'appliquent uniformément à tous les écocentres : lampes au mercure : Recyc-Fluo; peintures et leurs contenants : Éco-Peinture; huiles usées et leurs contenants : SOGHU.

133 (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)

AUTRES PROGRAMMES DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Point de dépôt RDD et TIC

Toutes les municipalités disposent de points de dépôt stratégiques dans la communauté. Le **tableau 50** présente les caractéristiques des programmes municipaux spéciaux de collecte des résidus domestiques dangereux (RDD), des technologies de l'information et des télécommunications (TIC) au sein des différentes municipalités et villes concernées de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019. Certaines municipalités organisent des collectes ponctuelles durant l'année et d'autres proposent seulement des apports volontaires aux écocentres. Il existe aussi plusieurs points de collecte (apport volontaire) sur le territoire d'application, notamment chez certains détaillants comme les entreprises RONA, Réno-Dépôt, Home Depot, etc. Ces détaillants sont tenus, selon le Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises, de prévoir un système de récupération et de valorisation des produits qu'ils mettent en marché et qui arrivent en fin de vie. Ce règlement s'appuie sur le principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP). Il est important de considérer que certaines municipalités n'ont pas d'écocentre ou de collectes spécifiques et ont opté pour ces autres modes de collectes sur leur territoire pour en compenser l'absence.

Agglomération de Québec

Il n'y a aucune collecte ponctuelle itinérante des RDD organisée sur le territoire de l'Agglomération. Les citoyens peuvent apporter toute l'année leurs RDD aux écocentres. Ce service est gratuit et les quantités de RDD pouvant être déposées sont illimitées.

MRC de La Côte-de-Beaupré

Il n'y a aucune collecte ponctuelle itinérante des RDD organisée sur le territoire de la MRC. Les citoyens peuvent apporter toute l'année leurs RDD aux garages municipaux, aux écocentres ou à l'hôtel de ville, ainsi qu'aux autres points de dépôt détaillés au **tableau 50**.

MRC de L'Île-d'Orléans

Il y a une collecte annuelle par points de dépôt des RDD sur le territoire de la MRC, organisée lors de l'opération « Méga-Recyclage » au printemps. Le reste du temps, les citoyens de la MRC peuvent amener leurs RDD aux écocentres de la Ville de Québec ainsi qu'aux autres points de dépôt détaillés au **tableau 50**.

MRC de La Jacques-Cartier

Pour les municipalités membres de la RRGMRP, il n'y a aucune collecte ponctuelle itinérante des RDD organisée sur le territoire. Les citoyens peuvent toutefois apporter tous les RDD aux écocentres de la RRGMRP.

Pour les municipalités non membres de la régie, Lac-Beauport et Saint-Gabriel-de-Valcartier organisent des journées de collecte de RDD (apport volontaire) sur leur territoire. Elles sont offertes exclusivement aux citoyens, deux fois par année, une au printemps et l'autre à l'automne. Les citoyens peuvent également accéder aux autres points de dépôt détaillés au **tableau 50**.

Services aux ICI

Pour les municipalités membres de la RRGMRP, les commerçants et les entrepreneurs peuvent amener leur matériel électronique et informatique dans tous les écocentres.

Tableau 50 – Programmes municipaux spéciaux de collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) et des technologies de l'information et des télécommunications (TIC) au sein de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019[134]

Ville et municipalité	RDD et TIC visés	Type de collecte	Fréquence de collecte
Agglomération de Québec			
Toutes les villes	Piles, téléphones et cellulaires	Apport volontaire (points de dépôt dans l'ensemble des bibliothèques)	À l'année
MRC de La Côte-de-Beaupré			
L'Ange-Gardien	Cartouches d'encre, piles, téléphones et cellulaires	Apport volontaire (point de dépôt à l'hôtel de ville)	À l'année
Sainte-Anne-de-Beaupré	Téléphones et cellulaires	Apport volontaire (point de dépôt au garage municipal)	
	RDD (piles, huiles et filtres)	Apport volontaire (points de dépôt à l'hôtel de ville et au garage municipal)	
Saint-Joachim	Téléphones, cellulaires et piles	Apport volontaire (point de dépôt à l'hôtel de ville)	À l'année
Saint-Ferréol-les-Neiges			
Saint-Tite-des-Caps			
MRC de La Jacques-Cartier			
Shannon	RDD (ampoules au mercure, huiles, peinture, piles, etc.)	Apport volontaire (point de dépôt au garage municipal)	À l'année
Fossambault-sur-le-Lac	Piles	Apport volontaire (point de dépôt à l'hôtel de ville)	À l'année
RRGMRP[135]	Piles	Apport volontaire (points de dépôt dans les écoles)	À l'année

134 (Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), 2019)
135 (Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP), s.d.b)

Ville et municipalité	RDD et TIC visés	Type de collecte	Fréquence de collecte
Saint-Gabriel-de-Valcartier[136]	RDD (peinture, acétone, huile, scellant à silicone, encre, cellulaire, etc.)	Apport volontaire (point de dépôt variable selon l'année)	2x/an, mai et sept.[137]
Stoneham-et-Tewkesbury	Piles, cartouches d'encre, téléphones et cellulaires	Apport volontaire (point de dépôt à l'hôtel de ville)	À l'année
Lac-Delage	Piles[138]	Apport volontaire (point de dépôt au bureau municipal)	À l'année
	Peinture	Apport volontaire (point de dépôt au garage municipal)	
Lac-Beauport[139]	Piles	Apport volontaire (points de dépôt à la bibliothèque et mairie)	À l'année
	RDD (peinture, huile, piles, ampoules contenant du mercure, etc.)	Apport volontaire (point de dépôt au centre communautaire)	2x/an, mai et oct., 9 h 30 à 16 h[140]
	TIC (ordinateur, périphérique, système audio, console de jeux vidéo, etc.)		
Sainte-Brigitte-de-Laval	Piles	Apport volontaire (point de dépôt à l'hôtel de ville)	À l'année
MRC de L'Île-d'Orléans			
Saint-Pierre-de-L'Île-d'Orléans	RDD et TIC (piles, cellulaires et fluorescents)	Apport volontaire (point de dépôt à l'hôtel de ville)	À l'année
Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans	RDD et TIC (peinture*, huiles à moteur, antigels, piles, batteries, cellulaires, tubes fluorescents et ampoules fluocompactes)	Apport volontaire (point de dépôt à l'hôtel de ville)	À l'année
Saint-François-de-L'Île-d'Orléans			
Saint-Laurent-de-L'Île-d'Orléans		Apport volontaire (points de dépôt au garage municipal et à l'hôtel de ville)	À l'année
Saint-Jean-de-L'Île-d'Orléans	Piles, téléphones et cellulaires	Apport volontaire (point de dépôt à l'hôtel de ville)	À l'année
Toutes les municipalités	RDD et TIC	Apport volontaire au mini-écocentre événementiel « Méga-Recyclage »	1x/an, au printemps

Pour connaître les précisions applicables, voir l'**annexe E** portant sur les programmes municipaux en gestion des matières résiduelles.

136 (Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier, 2017a)
137 (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)
138 (Ville de Lac-Delage, 2018a)
139 (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)
140 (Municipalité du Lac-Beauport, 2015)

Produits sous responsabilité élargie de producteurs (REP)

Les produits sous responsabilité élargie de producteurs (REP) peuvent être collectés dans les différents points de dépôt reconnus sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord). Ils sont ensuite pris en charge par les organismes reconnus[141] en vertu du Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises. La liste de tous les points de dépôt est disponible sur les sites Internet respectifs des organismes reconnus.

Tel que présenté à la **section 3** du PMGMR, un nouvel organisme, GoRecycle Canada, a été reconnu en 2021 pour les appareils contenant des gaz réfrigérants. Il figure ainsi parmi les organismes reconnus pour gérer des produits sous REP.

Couches lavables

Certaines municipalités et MRC subventionnent l'achat de couches lavables. Ces programmes d'aide financière sont des incitatifs pour les citoyens et permettent de favoriser la réduction à la source. La subvention attribuée varie d'une municipalité à l'autre. Cinq municipalités de la MRC de La Côte-de-Beaupré, cinq municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier et toutes les municipalités de la MRC de L'Île-d'Orléans participent à ce programme sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), tel que présenté dans le **tableau 51**.

Tableau 51 – Programmes incitatifs pour l'achat de couches lavables sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord)[142]

Villes et municipalités subventionnaires	Montant
MRC de La Côte-de-Beaupré	
Beaupré	50 % du coût d'achat avant taxes jusqu'à concurrence de 100 $[143]
Boischatel	50 % du coût d'achat avant taxes jusqu'à concurrence de 100 $[144]
L'Ange-Gardien	50 % du coût d'achat avant taxes jusqu'à concurrence de 100 $[145]
Saint-Joachim	Jusqu'à 100 $
Saint-Ferréol-les-Neiges	200 $ par nouveau-né[146]
MRC de L'Île-d'Orléans	
Toutes les municipalités	150 $ sont remis avec un achat minimum de 250 $*[147]
MRC de La Jacques-Cartier	
Saint-Gabriel-de-Valcartier	50 % du coût d'achat avant taxes jusqu'à concurrence de 100 $[148]
Stoneham-et-Tewkesbury	50 % du coût d'achat avant taxes jusqu'à concurrence de 100 $[149]
Lac-Delage	50 % du coût d'achat avant taxes jusqu'à concurrence de 100 $[150]
Sainte-Brigitte-de-Laval	50 % du coût d'achat avant taxes jusqu'à concurrence de 200 $[151]

*Concernant la subvention de couches lavables à l'Ile-d'Orléans, environ 5 à 10 familles par an en font la demande et en bénéficient.

141 ARPE-Québec, Recyc-Fluo, SOGHU, GoRecycle Canada, Éco-peinture et Appel à recycler
142 (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)
143 (Ville de Beaupré, 2017b)
144 (Municipalité de Boischatel, 2021b)
145 (Municipalité de L'Ange-Gardien, 2020b)
146 (Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, s.d.)
147 (MRC de L'Île-d'Orléans, 2021g)
148 (Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier, 2017b)
149 (Ville de Stoneham-et-Tewkesbury, 2021a)
150 (Ville de Lac-Delage, 2018b)
151 (Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, 2021c)

Compostage domestique

Les programmes incitatifs pour l'achat de composteurs domestiques adoptés par certaines municipalités ou villes apportent une nouveauté par rapport à l'édition du PMGMR de 2013 (**tableau 52**). L'implantation de ces mesures est étroitement associée à l'ISÉ relativement à la réduction à la source et la valorisation des matières organiques. Le lecteur trouvera l'information sur les programmes de collecte et de dépôt des matières organiques à la section 4.3.

Tableau 52 – Programmes incitatifs pour l'achat de composteurs domestiques sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord)[152]

Villes et municipalités subventionnaires	Montant
MRC de La Côte-de-Beaupré	
Boischatel	25 $ pour l'acquisition d'un composteur domestique en bois ou en plastique[153]
L'Ange-Gardien	Des composteurs domestiques sont offerts par la municipalité. Le premier est offert à 45 $ taxes incluses et 70 $ taxes incluses pour chaque composteur supplémentaire[154].
Saint-Ferréol-les-Neiges	50 % du coût d'acquisition avant les taxes, sans excéder 50 $[155]
MRC de L'Île-d'Orléans	
Toutes les municipalités	50 % du coût d'achat ou d'auto-construction, jusqu'à un maximum de 50 $*[156]
MRC de La Jacques-Cartier	
Sainte-Brigitte-de-Laval	20 $ pour l'acquisition d'un composteur domestique en bois ou en plastique[157]

*Concernant la subvention de composteurs domestiques à l'Ile-d'Orléans, environ 10 familles par an en font la demande et en bénéficient.

Collecte par aspiration des matières – Agglomération de Québec – Ville de Québec

La gestion des matières résiduelles à la Cité Verte, un écoquartier situé dans la ville de Québec, est novatrice. Les collectes des ordures ménagères et des matières recyclables s'effectuent à l'aide de bornes intérieures dans certains bâtiments et d'autres à l'extérieur, dont en bordure de rue, et sont ensuite acheminées vers un terminal de collecte des matières résiduelles. Pour le bon fonctionnement du système, des exigences doivent être respectées notamment sur le type de matières acceptées ou refusées, le type de contenants pour chaque matière, etc. Un programme similaire est disponible pour les commerçants du site de la Cité Verte, avec des modalités et exigences de collecte légèrement différentes.

152 (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)
153 (Municipalité de Boischatel, 2021b)
154 (Municipalité de L'Ange-Gardien, 2020b)
155 (Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, s.d.)
156 (MRC de L'Île-d'Orléans, 2021e)
157 (Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, 2021b)

Programme de soutien à l'achat ou la location d'un contenant compartimenté pour les matières recyclables et ordures – Agglomération de Québec – Ville de Québec[158]

La Ville de Québec offre un programme de soutien à l'achat ou la location d'un contenant compartimenté pour les matières recyclables et les ordures (pour les propriétaires d'immeubles de 12 logements et plus qui n'ont pas l'espace pour 2 contenants différents). Le programme prévoit le remboursement du coût d'achat ou de location et des frais de transport et de livraison du conteneur. Le montant se situe entre 1 000 $ et 1 200 $ selon la grandeur du contenant.

Programme de mise aux normes des installations septiques – MRC de La Jacques-Cartier – Sainte-Brigitte-de-Laval

Figure maintenant au PMGMR, le récent programme de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval qui souhaite aider financièrement ses citoyens et protéger l'environnement en prenant les mesures nécessaires afin de réduire le nombre de systèmes de traitement des eaux usées à risques sur son territoire. En effet, la Ville accorde à ses citoyens des subventions pouvant atteindre 1 000 $ pour la réalisation d'études de caractérisation des sites et des terrains naturels en vue du remplacement des systèmes à risques. Le programme de subvention prendra fin lorsque l'enveloppe budgétaire qui lui est consacrée sera épuisée ou sur décision du conseil municipal. La Ville se réserve le droit de réviser, et ce, annuellement le programme.

158 (Ville de Québec, 2021f)

INFORMATION, SENSIBILISATION, ÉDUCATION (ISÉ)

Les composantes et les municipalités de la CMQuébec (Rive-Nord) mettent en œuvre différents programmes d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ), en fonction des compétences qu'elles détiennent en gestion des matières résiduelles. Ces activités peuvent s'adresser à différents publics, notamment les citoyens, les ICI, les élèves des écoles, etc. De plus, elles abordent différentes thématiques telles que la consommation responsable, la hiérarchie des 3RV-E, l'herbicyclage, le compostage domestique, etc.

La section 6 présente un sommaire des principales activités d'ISÉ réalisées entre 2016 et 2021 au sein de chacune des composantes du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord).

Cette synthèse a été réalisée à partir des informations transmises par les MRC et l'agglomération de Québec. La majorité des municipalités font de la promotion sur leur site Internet et dans les journaux locaux pour favoriser le compostage domestique, promouvoir le recyclage et l'utilisation des points de dépôt et d'apport volontaire, de l'herbicyclage et du feuillicyclage. Certaines font également la promotion d'événements reliés à la réduction à la source comme la **Semaine québécoise de réduction des déchets**.

BOUES MUNICIPALES

Les boues municipales se divisent en trois catégories, soit :

- Les boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM),
- Les boues municipales d'étangs aérés (BEA) et
- Les boues de fosses septiques (BFS).

Boues des stations mécanisées

La CMQuébec (Rive-Nord) compte cinq stations de traitement des eaux usées mécanisées sur son territoire : deux dans l'agglomération de Québec, deux dans la MRC de La Côte-de-Beaupré et une dans la MRC de La Jacques-Cartier. Les boues des stations mécanisées sont produites en continu et subissent un post-traitement (déshydratation ou séchage) dont l'objectif est de réduire leur volume afin de limiter les quantités à stocker et à transporter.

Le **tableau 53** présente les modes de gestion des boues générées par les cinq stations mécanisées présentes sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord). La gestion des boues des stations mécanisées est de compétence municipale. Chaque composante se charge de la gestion complète de ses résidus. Les municipalités de Beaupré et de Boischatel ont maintenant recours au compostage des volumes autrefois traités par déshydratation et incinération. Il s'agit du site de compostage GSI – Englobe à Saint-Henri-de-Lévis.

Les boues générées par les stations de la Ville de Québec sont éliminées à l'incinérateur de la Ville de Québec après avoir subi un traitement par déshydratation et séchage, puis les cendres générées par le processus d'incinération sont ensuite transportées au LET de Saint-Joachim.

Pour la MRC de La Jacques-Cartier, les boues sont recyclées par épandage direct s'il y a des terres disponibles dans la MRC voisine (hors territoire d'application).

Tableau 53 – Mode de gestion des boues des stations mécanisées sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019[159]

Station mécanisée	Type de traitement	Lieu et/ou entreprise de traitement	Destination finale
Agglomération de Québec			
Station d'épuration Québec (Est)	Déshydratation et incinération	Ville de Québec	LET Saint-Joachim (élimination)
Station d'épuration Québec (Ouest)	Déshydratation et incinération	Ville de Québec	LET Saint-Joachim (élimination)
MRC de La Côte-de-Beaupré			
Station d'épuration de Beaupré	Compostage	Viridis	Épandage en champs agricoles et restauration de site minier (valorisation)
Station d'épuration Boischatel-L'Ange-Gardien-Château-Richer	Compostage	Englobe	Usage agricole, implantation de pelouse, plantation annuelle, etc. (valorisation)
MRC de La Jacques-Cartier			
Station d'épuration de Lac-Beauport (Domaine Écho) Phase 1	Traitement primaire par décantation Traitement secondaire par bioréacteur Traitement tertiaire UV	Sani-Charlevoix	Épandage en champs agricoles (valorisation)

159 (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)

Sous-produits des stations mécanisées

Le prétraitement des eaux usées dans des stations mécanisées génère des sous-produits, notamment des résidus de dégrillage (et écumes) et de dessablage. La gestion de ces résidus est aussi prise en charge par les municipalités qui exploitent les stations de traitement des eaux.

Pour la Ville de Québec, les résidus de dégrillage et les écumes sont transportés vers l'incinérateur de la Ville de Québec tandis que les résidus de dessablage sont enfouis au LET de Saint-Joachim.

Boues des étangs aérés

La CMQuébec (Rive-Nord) compte dix étangs aérés sur son territoire. Ils sont présentés au **tableau 54** qui apporte des détails relativement aux modes de gestion des boues.

Les boues d'étangs aérés ne sont pas produites de façon continue, mais elles sont accumulées au fond des bassins. La vidange doit être réalisée environ tous les dix ans, voire plus rapidement dépendamment de la charge reçue et de la conception des étangs. La fréquence des vidanges ainsi que le volume de boues extraites peuvent fortement varier selon plusieurs facteurs opérationnels et environnementaux.

Lorsqu'une vidange des étangs est réalisée, les boues extraites sont souvent traitées sur place pour réduire leur volume. Notamment, plusieurs municipalités de la CMQuébec (Rive-Nord) utilisent une déshydratation au moyen de sacs (type Geotube). Les boues peuvent ensuite être recyclées selon différentes filières; notamment épandues directement sur des terres agricoles ou acheminées vers un centre de compostage.

Tableau 54 – Mode de gestion des boues des étangs aérés sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019[160]

Étang aéré	Type de traitement	Lieu et/ou entreprise de traitement	Destination finale
MRC de La Côte-de-Beaupré			
Saint-Tite-des-Caps	Déshydratation dans des sacs géotubes (accumulation sur 8 à 10 ans)	ND	Élimination
MRC de La Jacques-Cartier			
Fossambault-sur-le-Lac	ND	RRGMRP	Valorisation
Lac-Delage	ND		
Sainte-Brigitte-de-Laval	ND (variable selon les résultats de l'appel d'offres)		
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	ND	RRGMRP	Valorisation
Stoneham	Déshydratation dans des sacs géotubes (accumulation sur plusieurs années)	ND	Épandage en champs agricoles (valorisation)
MRC de L'Île-d'Orléans			
Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans	Déshydratation dans des sacs géotubes (accumulation sur plusieurs années)	ND	Épandage en champs agricoles (valorisation)
Saint-Jean-de-L'Île-d'Orléans			
Saint-Pierre-de-L'Île-d'Orléans		ND	Élimination*
Saint-Laurent-de-L'Île-d'Orléans	ND	ND	ND

* Les boues des étangs aérés de Saint-Pierre-de-L'Île-d'Orléans sont éliminées, car elles sont contaminées par divers produits, dont de la peinture.

160 (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)

Boues de fosses septiques

Les résidences qui ne sont pas raccordées au réseau d'assainissement municipal doivent être équipées d'un système autonome de traitement des eaux usées (ISA : installation septique autonome), généralement composé d'une fosse septique et d'un champ d'infiltration. Les normes qui encadrent la conception, la construction, l'utilisation et l'entretien de ces équipements sont celles du **Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.**[161]

Le **tableau 55** présente les modes de gestion des boues issues de la vidange des fosses septiques pour chaque composante de la CMQuébec (Rive-Nord).

La Ville de Québec offre un service de gestion municipale des boues de fosses septiques (collecte, vidange et transport). Elles sont transportées vers la station d'épuration Est et sont réintégrées en tête de station. Elles s'ajoutent à la génération des boues municipales issues du traitement des eaux usées, et sont soumises au même traitement (déshydratation, séchage et incinération).

Certaines autres municipalités locales offrent également un service de vidange des fosses septiques à leurs citoyens par l'intermédiaire de contrats avec des entrepreneurs privés. Les boues de fosses septiques de ces entités sont toutes acheminées vers une des deux stations de traitement des eaux de la Ville de Québec.

Les municipalités membres de la RRGMRP pour la MRC de La Jacques-Cartier ont aussi accès à un service obligatoire de vidange systématique des fosses septiques selon la fréquence prescrite par le **Règlement sur l'évacuation des eaux usées des résidences isolées (Q.2 r-22)**[162].

Pour toutes les autres composantes où il n'y a pas de programme de gestion municipale ou de la MRC pour les boues de fosses septiques, l'entretien des équipements et la vidange des fosses septiques sont de la responsabilité et à la charge du citoyen. Le citoyen est tenu de respecter les fréquences réglementaires pour les vidanges et il doit défrayer les coûts de collecte et de traitement des boues. Ces territoires sont Saint-Joachim, Saint-Ferréol-les-Neiges et les TNO de Sault-au-Cochon et Lac-Jacques-Cartier.

On estime le nombre total d'installations septiques autonomes à 15 357 sur le territoire d'application. Les données sont manquantes pour la Ville de Québec ainsi que pour la Municipalité de Lac-Beauport.

Une quantité moindre d'installations septiques autonomes est constaté dans certaines municipalités par rapport à 2013, certains systèmes septiques autonomes ont été abandonnés au profit d'un raccordement au réseau.

Boues industrielles

Il y a une seule industrie papetière en activité sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), l'entreprise Stadaconna (White Birch), localisée à Québec. Les boues sont un résidu issu des activités industrielles de la papetière. Les boues générées sont prises en charge directement par la compagnie par un programme de gestion privée. Elles sont conditionnées pour alimenter une chaudière à biomasse (élimination) ou pour utilisation en compost, recouvrement de sols, recyclage agricole et restauration de site (valorisation).

161 (Gouvernement du Québec, 1981)
162 (Gouvernement du Québec, 1981)

Tableau 55 – Mode de gestion des boues de fosses septiques sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019[163]

Ville et municipalité	Nombre de fosses septiques	Type de traitement	Lieu et/ou entreprise de collecte, transport et traitement	Destination finale
Agglomération de Québec				
Québec	ND	Stations d'épurations de Québec et incinération	Collecte et transport : Sani-Orléans Traitement : Ville de Québec	LET Saint-Joachim (élimination)
Saint-Augustin-de-Desmaures	936			
L'Ancienne-Lorette	ND			
MRC de La Côte-de-Beaupré				
Boischatel	245	Incinération	Traitement : Ville de Québec	LET Saint-Joachim (élimination)
L'Ange-Gardien	391		Collecte et transport : Sani-Orléans Traitement : Ville de Québec	
Château-Richer	839	Compostage	Selon les propriétaires privés (gestion non municipalisée)	Épandage en champs agricoles (valorisation)
Sainte-Anne-de-Beaupré	94	Incinération	Traitement : Ville de Québec	LET Saint-Joachim (élimination)
Beaupré			ND	
Saint-Joachim	161	Compostage	ND	Épandage en champs agricoles (valorisation)
Saint-Ferréol-les-Neiges	627		Selon les propriétaires privés (gestion non municipalisée)	
Saint-Tite-des-Caps	687	Incinération	Traitement : Ville de Québec	LET Saint-Joachim (élimination)
MRC de L'Île-d'Orléans				
Sainte-Pétronille	502	Incinération	Collecte et transport : Sani-Orléans Traitement : Ville de Québec	LET Saint-Joachim (élimination)
Saint-Pierre-de-L'Île-d'Orléans	744	Incinération		
Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans	294	Incinération		
Saint-François-de-L'Île-d'Orléans (filtre à tourbe)	350	Déshydratation dans des sacs géotubes (accumulation sur 8 à 10 ans) et incinération		
Saint-Jean-de-L'Île-d'Orléans	551	Incinération		
Saint-Laurent-de-L'Île-d'Orléans	960	Incinération		

163 (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)

Ville et municipalité	Nombre de fosses septiques	Type de traitement	Lieu et/ou entreprise de collecte, transport et traitement	Destination finale
MRC de La Jacques-Cartier				
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	1543	Déshydratation et compostage	Collecte et transport : selon les résultats de l'appel d'offres Traitement : RRGMRP[164]	Épandage en champs agricole et utilisation comme compost (valorisation)
Shannon	608			
Fossambault-sur-le-Lac	184			
Lac-Saint-Joseph	181			
Saint-Gabriel-de-Valcartier	1080	Incinération	Collecte et transport : Sani-Orléans Traitement : Ville de Québec	LET Saint-Joachim (élimination)
Stoneham-et-Tewkesbury	2617			
Lac-Delage	63			
Lac-Beauport	ND		Traitement : Ville de Québec	
Sainte-Brigitte-de-Laval	Env. 1 700			

RÉSIDUS DES ACTIVITÉS MUNICIPALES

La Ville de Québec a maintenu son programme de gestion des balayures de rues. Les balayures de rues sont ramassées au printemps et elles sont traitées en géotube sur un site sous gestion municipale. Elles sont séparées et triées en différentes fractions : roches, terre et matières recyclables. Si la terre est de qualité suffisante, elle est valorisée (catégories A et B), sinon elle est envoyée à l'enfouissement (catégorie C).

RÉSIDUS DE NATURE INDUSTRIELLE

Résidus assimilables

Les industries de toute taille génèrent des matières résiduelles similaires à celles qui sont produites dans le secteur résidentiel. Il peut s'agir, par exemple, de matières recyclables issues des commerces, de matières organiques issues des résidus de table ou de cafétéria, ou encore de certains RDD tels que les ampoules fluocompactes. Selon les municipalités, ces matières résiduelles peuvent être prises en charge par les programmes municipaux existants. Sinon, les entreprises du secteur industriel assurent elles-mêmes la gestion de leurs matières résiduelles en développant des ententes avec des entrepreneurs de location de conteneurs et de collecte selon le type de matières résiduelles générées.

164 (Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP), 2021h)

Résidus spécifiques

Les entreprises du secteur industriel génèrent également des matières résiduelles spécifiques à leurs activités. Il n'y aucun programme municipal qui prend en charge ces résidus spécifiques. Les industries doivent assurer la collecte et la disposition de ces matières.

SECTEURS DE LA CONSTRUCTION, DE LA RÉNOVATION ET DE LA DÉMOLITION

Les secteurs de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) génèrent des matières résiduelles variées qui comprennent les agrégats (béton, ciment, pierre et brique), le bois, les panneaux de gypse, les bardeaux d'asphalte, etc. Ces débris de CRD peuvent provenir des petits travaux du secteur résidentiel comme de plus gros chantiers. Dans toutes les composantes, les débris de CRD ne sont pas acceptés dans les collectes des ordures, du recyclage et des résidus encombrants.

Les services municipaux existants pour la gestion des débris de CRD provenant des citoyens sont les écocentres présents sur le territoire. Les résidents des municipalités peuvent disposer de leurs débris de CRD dans tous les écocentres du territoire.

Quant à eux, les petits entrepreneurs peuvent disposer des débris de CRD dans les quelques écocentres ouverts aux ICI, dans la limite des quantités autorisées et selon les tarifs en vigueur pour ce type de matières. D'autres entrepreneurs louent en général des conteneurs pour les matériaux de construction et les dirigent vers un écocentre. Pour les plus gros travaux, des entreprises spécialisées prennent en charge ces débris, notamment par la location de conteneurs transrouliers jusqu'au traitement ou élimination de ces matières résiduelles. Ces résidus sont ensuite acheminés vers des centres de tri de débris de CRD ou dans des LEDCD.

COÛTS ASSOCIÉS À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les coûts associés à la gestion des matières résiduelles proviennent des réponses données par les municipalités et les composantes, par courriel, pour l'année de référence 2019. Un tableau des coûts associés à la gestion des matières résiduelles leur a été acheminé afin qu'elles puissent le compléter et ventiler les montants. Les données sont présentées uniquement par composante, car la compilation et le suivi des coûts ne sont pas homogènes.

Tous les coûts des sections suivantes sont présentés sans taxes, et sans redevances.

Les coûts directs assumés par les municipalités ou les MRC, selon les compétences qui leur sont déléguées, incluent les coûts de services de collecte, de transport, de conditionnement et de traitement des différentes matières résiduelles. Entre autres, les programmes pris en charge sont généralement :

- La collecte et le transport des ordures ménagères et leur élimination;
- La collecte sélective des matières recyclables, leur transport, leur conditionnement et leur traitement;
- La collecte des matières organiques (résidus alimentaires et résidus verts), leur transport, leur conditionnement ainsi que leur traitement;
- La gestion des résidus encombrants (collecte, transport, conditionnement, traitement);
- La gestion des écocentres municipaux et des résidus domestiques dangereux (RDD);
- La gestion des boues municipales et de fosses septiques;
- Les programmes d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ).

Les revenus associés à la gestion des matières résiduelles reçues par les municipalités ou les MRC, selon les compétences qui leur sont déléguées, incluent :

- Les redevances à l'élimination, programme géré par le MELCCFP;
- La compensation des coûts de la collecte sélective, programme géré par ÉEQ;
- Les taxes foncières municipales ou taxes spécifiques de gestion des matières résiduelles[165];
- D'autres sources de financement (fonds vert, en-lieu de taxes, appels de proposition, subventions, etc.).

165 Le montant de la taxe municipale pour la gestion des matières résiduelles est présenté dans les comptes de taxes transmis aux citoyens. Pour certaines municipalités, cette taxe est incluse dans la taxe foncière.

COÛTS DÉTAILLÉS DES PROGRAMMES MUNICIPAUX DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Cette section présente les coûts détaillés de chaque programme municipal de gestion des matières résiduelles pour l'année 2019. Les quantités apparaissant aux tableaux sont celles qui sont récupérées en porte à porte uniquement et ne concordent pas avec les données de l'inventaire (voir partie 2 du PMGMR) qui comptabilise l'ensemble des matières résiduelles générées, éliminées et mises en valeur.

Le lecteur est, de plus, invité à prendre acte que les montants totaux par tonne pour la collecte, le transport, le conditionnement et le traitement, ainsi que les totaux des coûts de revient, constituent des moyennes pondérées. Une telle moyenne est utilisée quand les valeurs n'ont pas toutes la même importance par rapport au résultat final. Une pondération est accordée à chacune des valeurs, la somme des pondérations étant de 100 %.

Ordures ménagères

Le **tableau 56** présente les coûts pour la gestion des ordures ménagères, soit la collecte et le transport ainsi que l'élimination. Les quantités incluent les tonnages acheminés à l'incinérateur de la Ville de Québec, et excluent les tonnages envoyés au LET de Saint-Joachim. Cependant, les tonnages éliminés de la MRC de La Côte-de-Beaupré comprennent aussi les ordures ménagères transbordées vers les LET en Mauricie alors que ceux de la MRC de La Jacques-Cartier comprennent, pour les municipalités membres de la RRGMRP, les tonnages envoyés au LET de Neuville.

Par ailleurs, pour l'ensemble des composantes, certaines données municipales demeurent indéterminées ou non applicables. Par conséquent, les totaux peuvent afficher des écarts avec les données réelles. De plus, en ce qui concerne les coûts d'élimination de la MRC de L'Île-d'Orléans, ils incluent l'incinération et les rejets du centre de tri alors que les coûts des ordures de la MRC de La Côte-de-Beaupré incluent autant ceux du secteur résidentiel que du secteur ICI. Ceux de Boischatel, Château-Richer et Sainte-Anne-de-Beaupré comprennent les coûts de collecte, transport, conditionnement et traitement combinés. De ce fait, des écarts supplémentaires existent entre les données présentées et les données réelles totales des composantes, ce qui rend les comparaisons hasardeuses.

Le plus grand nombre de portes desservies se trouve dans l'agglomération de Québec avec 289 428 portes. La quantité d'ordures ménagères collectée par porte est la plus élevée dans la MRC de La Côte-de-Beaupré avec 0,65 tonne. À l'inverse, la MRC de La Jacques-Cartier collecte la plus faible quantité d'ordures ménagères par porte avec 0,53 tonne. Ceci peut notamment être explicable par la présence de la collecte à trois (3) voies dans la MRC, permettant ainsi de réduire la quantité de matières résiduelles dans le bac à ordure.

À l'échelle du territoire d'application, la quantité moyenne collectée par porte est de 0,38 tonne. Le coût de revient moyen pondéré à l'échelle du territoire est de 62 $ par porte et de 164 $ la tonne.

Tableau 56 – Coûts pour la gestion des ordures ménagères pour le secteur résidentiel selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019[166]

Composante	Quantité éliminée (t)	Nbre de logements desservis (porte)	Collecte et transport		Élimination		Coût total	Coût de revient	
			$/tonne (moyenne)	$/an avant taxes	$ /tonne (moyenne)	$/an avant taxes	$/an avant taxes	$/porte (moyenne)	$/tonne (moyenne)
Agglomération de Québec	101 973	289 428	44	4 479 662	110	11 185 712	15 665 374	54	154
MRC de La Côte-de-Beaupré	8 812	13 631	87	767 137	104	916 828	1 683 965	124	191
MRC de L'Île-d'Orléans	1 577	3 493	153	240 851	269	424 069	664 919	190	422
MRC de La Jacques-Cartier	10 066	18 953	102	1 031 117	101	1 011 692	2 042 809	108	203
Municipalités non membres de la RRGMRP	6 261	11 774	93	580 985	106	662 063	1 243 048	106	199
Municipalités membres de la RRGMRP	3 805	7 179	118	450 132	92	349 629	799 762	111	210
Total CMQuébec (Rive-Nord)	**122 428**	**325 505**	**53**	**6 518 767**	**111**	**13 538 301**	**20 057 067**	**62**	**164**

166 (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)

Matières recyclables

Le **tableau 57** présente les coûts pour la gestion des matières recyclables, soit la collecte et le transport ainsi que le conditionnement et le traitement (les tonnages comprennent les rejets des centres de tri). Ceux de la MRC de La Côte-de-Beaupré incluent autant ceux du secteur résidentiel que du secteur ICI.

En ce qui concerne les coûts des municipalités membres de la RRGMRP, ils comprennent les coûts de collecte, transport, conditionnement et traitement combinés. De ce fait, des écarts supplémentaires existent entre les données présentées et les données réelles totales de la RRGMRP.

Le nombre de portes desservies le plus bas est celui de la MRC de L'Île-d'Orléans avec 3 493 portes. Toutefois, cette MRC possède la quantité de matières recyclable collectée la plus élevée par porte avec 0,23 tonne. Le nombre de portes desservies de l'agglomération de Québec est le plus élevé avec 289 428 portes, ce qui présente aussi la quantité collectée par porte la plus faible avec 0,13 tonne. À l'échelle du territoire d'application, la quantité moyenne récupérée par porte est de 0,14 tonne. Le coût de revient moyen pondéré à l'échelle du territoire est de 26 $ par porte et de 184 $ la tonne.

Tableau 57 – Coûts de la gestion des matières recyclable pour le secteur résidentiel selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019[167]

Composante	Quantité récupérée (tonne)	Nbre de logements desservis (portes)	Collecte et transport		Traitement		Coût total	Coût de revient	
			$/tonne (moyenne)	$/an avant taxes	$/tonne (moyenne)	$/an avant taxes	$/an avant taxes	$/porte (moyenne)	$/tonne (moyenne)
Agglomération de Québec	38 725	289 428	124	4 809 276	61	2 351 277	7 160 553	25	185
MRC de La Côte-de-Beaupré	2 244	13 631	99	221 076	48	108 085	329 161	24	147
MRC de L'Île-d'Orléans	797	3 493	141	112 650	35	27 779	140 429	40	176
MRC de La Jacques-Cartier	3 891	18 953	162	631 161	33	127 956	759 117	40	195
Municipalités non membres de la RRGMRP	2 476	11 774	203	503 213	36	102 017	605 230	51	244
Municipalités membres de la RRGMRP	1 415	7 179	ND	ND	ND	ND	153 887	21	109
Total CMQuébec (Rive-Nord)	**45 657**	**325 505**	**126**	**5 774 163**	**57**	**2 615 097**	**8 389 260**	**26**	**184**

167 (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)

Matières organiques (résidus verts et résidus alimentaires)

Le **tableau 58** présente les coûts de gestion des matières organiques du secteur résidentiel, soit les collectes (celles des résidus verts et celles des résidus alimentaires) et le transport ainsi que le conditionnement et le traitement, et ce, pour chacune des composantes. En ce qui concerne les quantités collectées, elles excluent les tonnages des composteurs domestiques et communautaires. En ce qui concerne les coûts des municipalités de Beaupré, Boischatel et Saint-Ferréol-les-Neiges, ils comprennent les coûts de collecte, transport, conditionnement et traitement combinés. De ce fait, des écarts supplémentaires existent entre les données présentées et les données réelles totales de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

L'agglomération de Québec compte pour près de 90 % des logements desservis sur le territoire d'application. Cependant, cette composante atteint 0,01 tonne récupérée par porte comparativement à 0,21 tonne par porte en moyenne dans les municipalités membres de la RRGMRP. La moyenne globale se situe à 0,02 tonne par porte sur l'ensemble du territoire. Le coût de revient moyen à l'échelle du territoire est de 4 $ par porte et de 177 $ la tonne.

Tableau 58 – Coûts pour la gestion des matières organiques pour le secteur résidentiel selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019[168]

Composante	Quantité récupérée (tonnes)	Nbre de logements desservis (portes)	Collecte et transport		Traitement		Coût total	Coût de revient	
			$/tonne (moyenne)	$/an avant taxes	$/tonne (moyenne)	$/an avant taxes	$/an avant taxes	$/porte (moyenne)	$/tonne (moyenne)
Agglomération de Québec	3 678	289 428	91	334 659	57	208 077	542 736	2	148
MRC de La Côte-de-Beaupré	370	13 631	55	20 471	35	13 073	33 544	2	91
MRC de L'Île-d'Orléans	330	3 493	75	24 750	33	10 750	35 500	10	108
MRC de La Jacques-Cartier	3 284	18 953	168	552 584	58	188 939	741 522	39	226
Municipalités non membres de la RRGMRP	1 754	11 774	181	317 616	62	108 599	426 215	36	243
Municipalités membres de la RRGMRP	1 530	7 179	154	234 967	53	80 340	315 307	44	206
Total CMQuébec (Rive-Nord)	**7 662**	**325 505**	**122**	**932 463**	**55**	**420 626**	**1 353 302**	**4**	**177**

168 (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)

Résidus encombrants

Le **tableau 59** présente les coûts pour la gestion des résidus encombrants, soit la collecte et le transport ainsi que le conditionnement et le traitement. Les tonnages correspondent à ce qui est collecté, en porte à porte, au niveau résidentiel. Une partie de ces tonnages est destinée à l'élimination, alors qu'une autre partie est conditionnée pour récupérer les matières à recycler et à valoriser. En ce qui concerne les coûts des municipalités de Beaupré, Boischatel, Château-Richer et Sainte-Anne-de-Beaupré, ils comprennent les coûts de collecte, transport, conditionnement et traitement combinés. De ce fait, seules les données de Saint-Joachim sont représentées pour les coûts de collecte, transport et traitement et des écarts supplémentaires existent donc entre les données présentées et les données réelles totales de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

Le nombre de portes desservies le plus bas est celui de la MRC de L'Île-d'Orléans avec 3 493 portes. Le nombre de portes desservies de l'agglomération de Québec est le plus élevé avec 289 428 portes, mais le tonnage par porte le plus élevé est celui de la MRC de La-Côte-de-Beaupré avec une quantité de 0,07 tonne par porte. La quantité récupérée par porte est possiblement la plus faible sur le territoire de la MRC de La Jacques-Cartier avec 0,01 tonne. À noter que seules les données des municipalités non membres de la RRGMRP sont représentées pour la MRC de La Jacques-Cartier puisque les données de la RRGMRP sont indéterminées. À l'échelle du territoire d'application, la quantité moyenne récupérée par porte est de 0,03 tonne. Le coût de revient moyen pondéré à l'échelle du territoire est de 8 $ par porte et de 260 $ la tonne.

Tableau 59 – Coûts pour la gestion des résidus encombrants pour le secteur résidentiel selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019[169]

Composantes	Quantité (tonnes)	Nombre de logements desservis (portes)	Collecte et transport		Traitement		Coût total	Coût de revient	
			$/tonne (moyenne)	$/an avant taxes	$ /tonne (moyenne)	$/an avant taxes	$/an avant taxes	$/porte (moyenne)	$/tonne (moyenne)
Agglomération de Québec	8534	289 428	95	814 873	178	1 521 510	2 336 383	8	274
MRC de La Côte-de-Beaupré	965	13 631	24	23 026	45	42 994	66 020	5	68
MRC de L'Île-d'Orléans	181	3 493	198	35 876	114	20 624	56 500	16	312
MRC de La Jacques-Cartier	222	18 953	360	79 999	179	39 664	119 664	6	539
Municipalités non membres de la RRGMRP	222	11 774	360	79 999	179	39 664	119 664	10	539
Municipalités membres de la RRGMRP	ND	7 179	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Total CMQuébec (Rive-Nord)	**9902**	**325 505**	**96**	**953 775**	**164**	**1 624 793**	**2 578 568**	**8**	**260**

169 (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)

Écocentres

Le **tableau 60** présente, pour l'année 2019, les coûts de gestion des écocentres présents sur le territoire d'application ou accessibles à certains citoyens, notamment ceux étant membres de la RRGMRP. Les coûts des écocentres incluent les coûts des RDD gérés en écocentre. Les coûts des écocentres opérés par la RRGMRP pour la MRC de La Jacques-Cartier sont constitués du total des quotes-parts des municipalités et villes de Fossambault-sur-le-Lac, Lac-Saint-Joseph, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Shannon. Ils incluent également le coût de la gestion des matières issues de la collecte sélective; ils doivent donc être utilisés avec prudence. D'autre part, les évaluations de coûts s'appliquent aux écocentres permanents comme aux écocentres mobiles, étant des modes de gestion relativement différents.

Le **tableau 60** présente également les coûts rapportés sur le nombre de visites. Le total des frais déboursés s'élève à 5 686 903 $, ce qui représente un coût moyen par visiteur de 16 $.

En 2019, les visites aux écocentres opérés par la RRGMRP associés aux municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier s'élèvent à 9 212. Ces visites se ventilent comme suit, de haut en bas du tableau, en commençant par l'écocentre de Rivière-à-Pierre : 2 280, 0, 2, 256, 2 280 et 6 674. Aucune donnée n'est disponible pour les microécocentres.

Tableau 60 – Coûts de gestion des écocentres utilisés par la population de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019[170]

Composante	Écocentre		Coûts totaux et/ou RDD gérés en écocentre	Achalandage (nombre de visites en 2019)	Coûts de revient ($/visiteur)
Agglomération de Québec	Écocentres permanents	Jean-Talon	5 052 016 $ (dont 491 331 $ pour la gestion des RDD)	324 770	16 $
		Hêtrière			
		Beauport			
		Val-Bélair			
		Des Rivières			
	Écocentres mobiles	Vieux-Limoilou			
		Saint-Roch			
		Saint-Jean-Baptiste			
		Saint-Sacrement			
		Montcalm			
		Chutes Montmorency			
		Saint-Sauveur			
		Vanier			
MRC de La Côte-de-Beaupré	Boischatel		32 000 $ (dont 5 780 $ pour la gestion des RDD)	3 300	10 $
	L'Ange-Gardien		45 000 $ (dont 3 068 $ pour la gestion des RDD)	3 238	14 $
	Château-Richer et Sainte-Anne-de-Beaupré		48 000 $ (dont 2 458 $ pour la gestion des RDD)	782	61 $
	Beaupré et Saint-Joachim		38 000 $ (dont 4 080 $ pour la gestion des RDD)	2 209	17 $
	Saint-Ferréol-les-Neiges		60 000 $ (dont 1 485 $ pour la gestion des RDD)	1 800	33 $
	Saint-Tite-des-Caps		32 000 $	ND	ND
	Site de dépôt des matières résiduelles du TNO Lac-Jacques-Cartier		ND	ND	ND
MRC de L'Île-d'Orléans	Mini-écocentre événementiel « Méga-Recyclage »		ND	445	ND
MRC de La Jacques-Cartier	Non opéré par la RRGMRP	Stoneham	226 000 $ (dont 6 000 $ pour la gestion des RDD)	3 864	58 $
	Opérés par la RRGMRP	Rivière-à-Pierre	153 887 $	9 212	17 $
		Saint-Ubalde			
		Saint-Alban			
		Saint-Raymond			
		Neuville			
		Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier			
		Microécocentre Notre-Dame-de-Montauban			
		Microécocentre Deschambault-Grondines			
Total CMQuébec (Rive-Nord)			**5 686 903 $**	**351 850 $**	**16 $**

170 (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)

COÛTS TOTAUX DES PROGRAMMES MUNICIPAUX DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le **tableau 61** présente les coûts de gestion[171] des matières résiduelles par composante et par catégorie de matières résiduelles. Le coût pour la gestion des matières résiduelles du secteur résidentiel s'élève à un peu plus de 32 M$ pour l'ensemble du territoire d'application. L'histogramme empilé de la **figure 22** permet d'apprécier visuellement la valeur relative (%) des coûts de gestion de quatre grands types de matières (ordures, matières recyclables, matières organiques, résidus encombrants) dans chacune des composantes.

Le coût de la **gestion des matières recyclables** est d'environ 8,4 M$, soit 26 % du total du coût de gestion des matières résiduelles.

Le coût de **gestion des matières organiques** est de 1,3 M$, soit 4 % du total des coûts de gestion de matières résiduelles.

Le coût de **gestion pour les résidus encombrants** est de 2,6 M$, soit 8 % du total des coûts de gestion des matières résiduelles.

Les **ordures ménagères**, quant à elles, représentent des coûts de gestion de l'ordre de 62 %. La gestion des ordures ménagères (collecte/transport et traitement) représente ainsi la plus grosse partie des coûts par rapport aux autres activités de gestion des matières résiduelles permettant de mettre en valeur les matières.

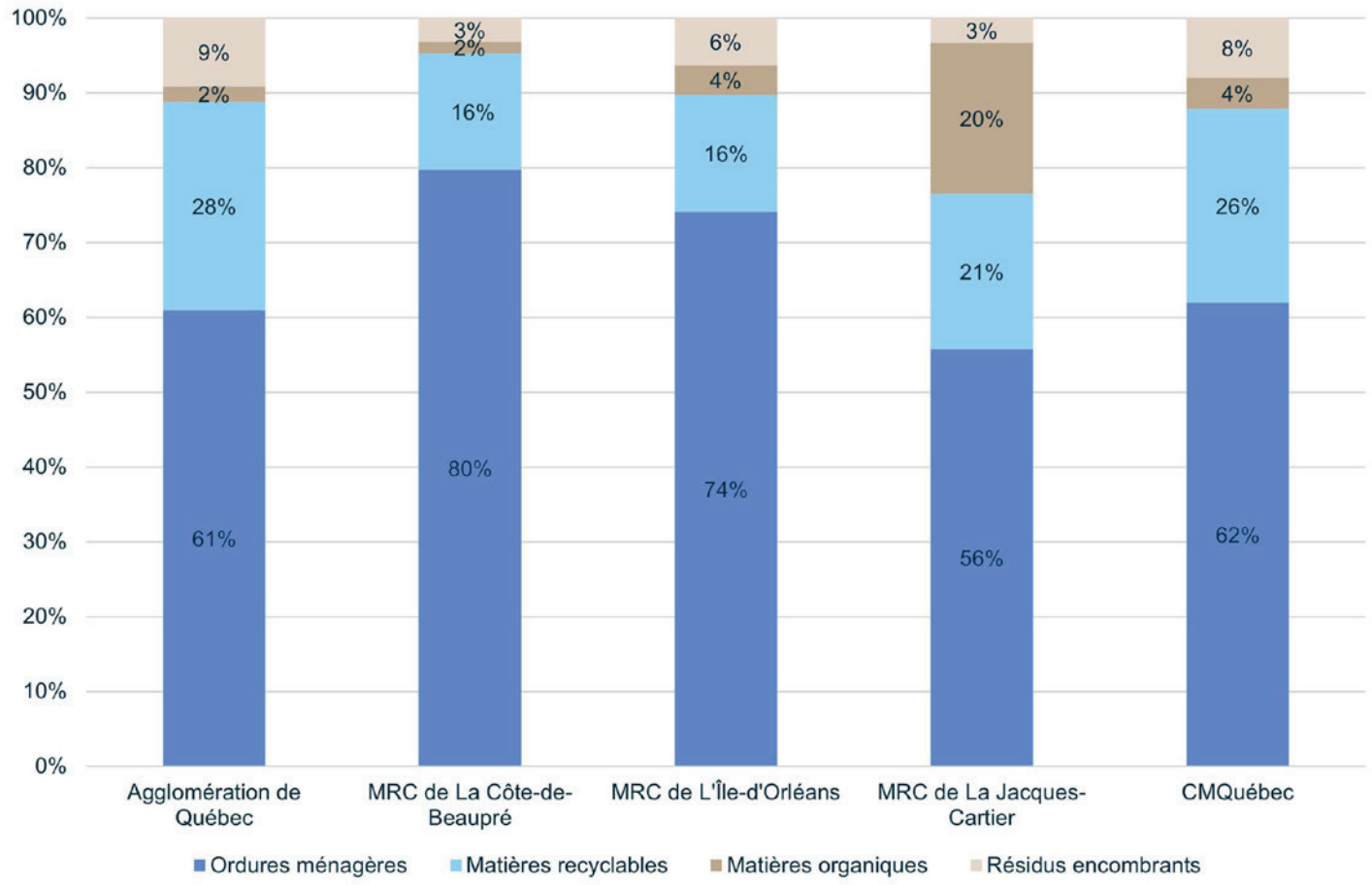
Tableau 61 – Coûts de gestion des matières résiduelles pour le secteur résidentiel selon les types de matières et les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019[172]

Composante	Ordures ménagères ($)	Matières recyclables ($)	Matières organiques ($)	Résidus encombrants ($)	Total ($)
Agglomération de Québec	15 665 374	7 160 553	542 736	2 336 383	25 705 046
MRC de La Côte-de-Beaupré	1 683 965	329 161	33 544	66 020	**2 112 690**
MRC de L'Île-d'Orléans	664 919	140 429	35 500	56 500	**897 348**
MRC de La Jacques-Cartier	2 042 810	759 117	741 522	119 664	**3 663 112**
Total CMQuébec (Rive-Nord)	**20 057 067**	**8 389 260**	**1 353 302**	**2 578 568**	**32 378 196**

171 Les coûts de gestion incluent le coût de collecte, transport et les coûts de conditionnement et de traitement ou d'élimination des matières résiduelles.

172 (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)

Figure 22 – Coûts de gestion des matières résiduelles en pourcentage pour le secteur résidentiel selon les types de matières et les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019



Le **tableau 62** présente les coûts de revient en $/tonne et en $/logement pour les services de gestion des matières résiduelles.

Le coût de revient est le coût unitaire pour la gestion complète des matières résiduelles, incluant la collecte, le transport, le conditionnement et le traitement, calculé pour l'ensemble des logements desservis pour lesdites matières.

Une comparaison des moyennes pondérées révèle que le coût de revient le plus élevé est celui des ordures ménagères avec 62 $ par logement. Cette constatation permet notamment de souligner l'importance et l'intérêt d'optimiser la qualité du tri des matières résiduelles afin de réduire la quantité d'ordures ménagères collectées et ainsi transférer les matières ayant un potentiel de mise en valeur dans les autres catégories de matières.

Tableau 62 – Coûts de revient des services de gestion des matières résiduelles pour le secteur résidentiel selon les types de matières et les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019[173]

Composante	Ordures ménagères		Matières recyclables		Matières organiques		Résidus encombrants	
	$/logement	$/tonne	$/logement	$/tonne	$/logement	$/tonne	$/logement	$/tonne
Agglomération de Québec	54	154	25	185	2	148	8	274
MRC de La Côte-de-Beaupré	124	191	24	147	2	91	5	68
MRC de L'Île-d'Orléans	190	422	40	176	10	108	16	312
MRC de La Jacques-Cartier	108	203	40	195	39	226	6	539
TOTAL CMQuébec (Rive-Nord)	**62**	**164**	**26**	**184**	**4**	**177**	**8**	**260**

173 (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)

COÛTS DE GESTION DES BOUES MUNICIPALES

Le **tableau 63** présente les coûts pour la gestion des boues municipales (boues des stations mécanisées, des étangs aérés et des boues de fosses septiques pour les composantes ayant municipalisé le service) pour chaque territoire et qui sont assumés par les municipalités locales directement. Les dépenses peuvent fortement varier d'une année à l'autre en fonction des vidanges d'étangs aérés qui ne sont pas toutes réalisées annuellement ni la même année lorsqu'une vidange est nécessaire. Les chiffres de cette partie du document sont des indicateurs partiels qui ne permettent pas de bien comparer les composantes entre elles. Ils n'en demeurent pas moins appréciables dans l'exercice d'estimation des coûts qui s'élèveraient à 4 797 482 $. En 2013, le coût annuel pour la gestion des boues municipales et de fosses septiques était de 3 362 808 $ sur l'ensemble du territoire d'application.

Boues des stations mécanisées et des étangs aérés

Les coûts des stations mécanisées s'élèvent à 4 163 567 $. Pour la MRC de La Côte-de-Beaupré, ils comprennent uniquement le transport et la valorisation alors que pour l'agglomération de Québec, ces coûts incluent le traitement (déshydratation et séchage) ainsi que le coût d'incinération et d'enfouissement des cendres au LET de Saint-Joachim. Les coûts incluent également en 2019, pour l'agglomération de Québec, le détournement ponctuel d'une certaine quantité de boues. Certaines années, il peut arriver qu'une quantité de boues doit être détournée de l'incinérateur, ainsi les boues sont déshydratées et acheminées directement au LET de Saint-Joachim pour être enfouies.

Aucune vidange des étangs aérés n'a eu lieu en 2019 sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), tout comme en 2013. Les coûts de gestion des boues des étangs aérés sont donc nuls.

Boues de fosses septiques

Lorsqu'une municipalité a déclaré sa compétence pour la collecte et le traitement des boues, le coût fixé par contrat avec un collecteur dépend généralement du nombre et du type de fosses vidangées (permanentes ou saisonnières). S'il n'y a pas de service municipal de vidange des fosses septiques, ce sont les citoyens qui en assument le coût lorsqu'ils font affaire avec une entreprise privée.

Le coût total de gestion des boues de fosses septiques est lié au coût de collecte, transport et de traitement de ces matières. Les programmes municipaux et services offerts aux citoyens sont très variables sur le territoire de la CMQuébec (Rive-Nord). Les coûts des boues de fosses septiques sont partiels et s'élèvent à 633 915 $ pour l'année 2019 alors qu'elles étaient d'environ 847 000 $ pour l'année 2013 sur l'ensemble du territoire d'application.

Pour la MRC de La Jacques-Cartier, les chiffres cumulent uniquement les coûts des municipalités de Sainte-Brigitte-de-Laval et de Lac-Beauport. Dans la MRC de La Côte-de-Beaupré, seules les municipalités de Boischatel, L'Ange-Gardien, Château-Richer, Sainte-Anne-de-Beaupré et Saint-Tite-des-Caps offrent un service de vidange municipal. Également, seule Boischatel a vidangé des fosses en 2019.

Tableau 63 – Coûts associés à la gestion des boues des stations mécanisées, des étangs aérés et des boues de fosses septiques selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019[174]

Composante	Stations mécanisées ($)	Étangs aérés ($)	Fosses septiques ($)	Total ($)
Agglomération de Québec	3 938 567	N/A (aucun étang aéré sur son territoire)	53 508	3 992 075
MRC de La Côte-de-Beaupré	225 000	ND	27 000	252 000
MRC de L'Île-d'Orléans	N/A (aucune station mécanisée sur son territoire)	N/A (aucune vidange n'a été réalisée en 2019)	202 255	202 255
MRC de La Jacques-Cartier	ND	ND	351 152	351 152
Total CMQuébec (Rive-Nord)	**4 163 567**	**---**	**633 915**	**4 797 482**

174 (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)

COÛTS ASSOCIÉS AUX ACTIONS EN ISÉ

Les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) peuvent se décliner sous différentes formes, et engendrer des coûts pour notamment :

- Les activités de sensibilisation et de communications
- Les ressources humaines
- Les ressources matérielles
- L'expertise professionnelle externe

Il n'est pas facile de comparer les coûts liés aux activités d'ISÉ, car ces dépenses assumées par les municipalités sont comptabilisées de différentes façons sur le territoire d'application. De plus, certains coûts peuvent être inclus dans d'autres postes de dépenses liées à la gestion des matières résiduelles. Dans l'ensemble, il est grossièrement évalué que dans le territoire d'application, les coûts sont de 3,80 $ en moyenne par logement.

Le **tableau 64** présente les coûts pour la réalisation de diverses actions d'ISÉ. Le coût annuel estimé pour des actions de sensibilisation et de communication s'élève à 1 240 844 $ en 2019. Il était de 422 369 $ pour l'année 2013 sur l'ensemble du territoire d'application. Les coûts se déclinent de diverses façons selon les composantes. Chacune présente des spécificités, en voici quelques exemples :

Les coûts des ressources matérielles :

- MRC de La Côte-de-Beaupré – comprennent l'impression et la distribution d'un guide de tri à l'ensemble des citoyens
- MRC de L'Île-d'Orléans – comprennent les coûts du calendrier, du publipostage et des billets de courtoisie

Les coûts de l'expertise professionnelle externe :

- MRC de La Côte-de-Beaupré – comprennent les coûts des ateliers offerts par Québec'ERE dans les écoles primaires
- MRC de L'Île-d'Orléans – concernent les contrats avec la Coop FA et Québec'ERE

Les coûts des ressources humaines :

- MRC de L'Île-d'Orléans – concernent la brigade verte et son coordonnateur
- Les coûts d'ISÉ de la MRC de La Jacques-Cartier ne comprennent pas les coûts des municipalités membres de la RRGMRP. Ces données sont indéterminées.

Tableau 64 – Coûts associés aux activités d'ISÉ selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019[175]

Composante	Activités de sensibilisation et communication ($)	Ressources humaines ($)	Ressources matérielles ($)	Expertise professionnelle externe ($)	Total ($)
Agglomération de Québec	915 758	273 217	N/A	N/A	1 188 975
MRC de La Côte-de-Beaupré	---	---	7 000	4 000	11 000
MRC de L'Île-d'Orléans	---	13 500	3 182	997	17 679
MRC de La Jacques-Cartier	15 832	2 358	2 000	3 000	23 190
Total CMQuébec (Rive-Nord)	**931 590**	**289 075**	**12 182**	**7 997**	**1 240 844**

SYNTHÈSE DES COÛTS ASSOCIÉS À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le **tableau 65** présente la synthèse des coûts associés à la gestion des matières résiduelles pour le territoire d'application, incluant la gestion des ordures ménagères, des matières recyclables, des matières organiques, des résidus encombrants, des écocentres, des boues et des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) auprès des citoyens. La **figure 23** présente pour 2019, en pourcentage, les coûts de gestion par secteur de gestion des matières résiduelles. L'histogramme permet d'apprécier visuellement à quel point les résultats de l'agglomération de Québec influencent les résultats à l'échelle de la CMQuébec (Rive-Nord).

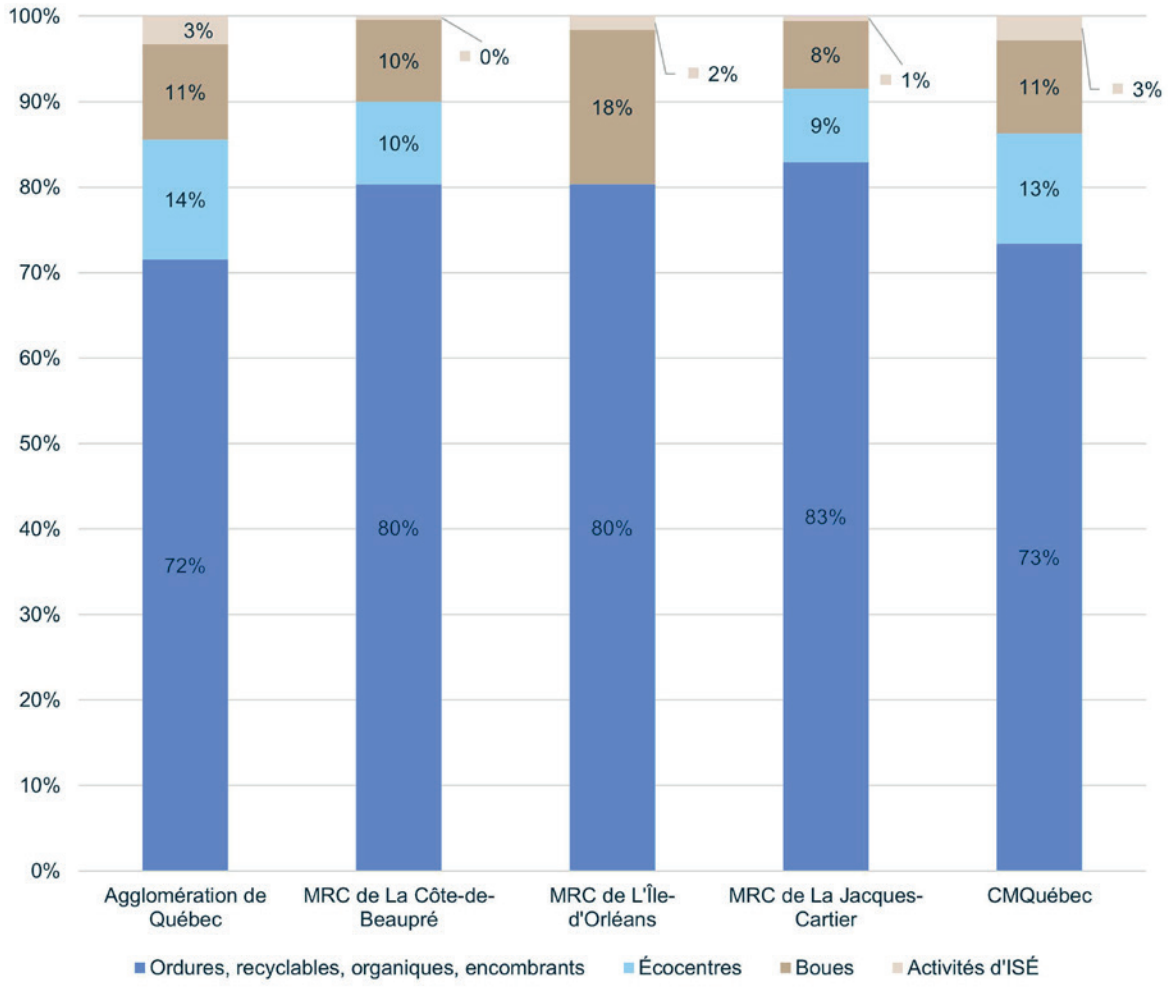
Les coûts combinés des ordures, matières recyclables, matières organiques et encombrants représentent 73 % du total. À eux seuls, les coûts de gestion des boues en représentent 11 %. Les coûts des écocentres représentent 13 % du total (hors des coûts des RDD). Les coûts de gestion des RDD représentent moins de 1 % du total. Toutefois, les coûts des RDD de la MRC de La Jacques-Cartier ne comprennent pas les coûts des municipalités membres de la RRGMRP qui sont indéterminés. Les coûts de l'ISÉ représentent 3 %.

175 (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)

Tableau 65 – Coûts de gestion des matières résiduelles ventilés par mode de gestion et par composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019[176]

Composante	Ordures, recyclables, organiques, encombrants ($)	Écocentres ($)	Boues ($)	Activités d'ISÉ ($)	RDD (hors écocentre) ($)	Total ($)
Agglomération de Québec	25 705 046	5 052 016	3 992 075	1 188 975	---	35 938 112
MRC de La Côte-de-Beaupré	2 112 690	255 000	252 000	11 000	---	2 630 690
MRC de L'Île-d'Orléans	897 348	ND	202 255	17 679	---	1 117 282
MRC de La Jacques-Cartier	3 663 112	379 887	351 152	23 190	7 259	4 424 600
Total CMQuébec (Rive-Nord)	**32 378 196**	**5 686 903**	**4 797 482**	**1 240 844**	**7 259**	**44 110 684**

Figure 23 – Coûts de gestion en pourcentage par secteur en gestion des matières résiduelles selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019



176 (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021b)

FINANCEMENT ASSOCIÉ À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le **tableau 66** présente les principaux revenus liés aux programmes de gestion des matières résiduelles perçus par les composantes. Ce montant s'élève à 13,8 M$ en 2019. Ces revenus sont essentiellement constitués des montants perçus par le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles et le Régime de compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles.

Le **Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (c.Q.2, r.18.1.3)** est entré en vigueur le 23 juin 2006.[177] Il sert à fixer le montant des redevances et à déterminer les exigences pour les exploitants de lieux d'élimination. La redevance vise à réduire la quantité de matières résiduelles à éliminer et ainsi permettre d'augmenter la durée de vie des lieux d'éliminations. Les redevances exigibles aux exploitants de lieux d'élimination pour chaque tonne reçue et destinée à l'élimination sont ajustées annuellement au 1er janvier en fonction de la variation de l'indice de prix à la consommation au Canada. Les redevances perçues sont en partie redistribuées aux municipalités dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

En 2019 et 2020, cette redistribution a été répartie de la façon suivante :

- **Redevances régulières (80 %)** – La performance à l'élimination

  Plus une municipalité limite la quantité de matières résiduelles acheminées dans les lieux d'élimination, plus la redistribution est importante.[178]

- **Redevances supplémentaires (20 %)** – Le respect des critères pour les matières organiques

  Les municipalités qui desservent au moins 70 % des unités d'occupation de cinq logements et moins sur une période minimale de 26 semaines au 31 décembre et les municipalités qui sont exemptes de réglementation interdisant l'épandage et le stockage de matières résiduelles fertilisantes organiques, sont admissibles à cette redevance supplémentaire.

La portion des redevances supplémentaires est redistribuée au prorata de la population de chaque municipalité (données du décret de population). En 2019, le montant total reçu par les municipalités du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord) pour la redistribution de la redevance à l'élimination s'élevait à 5,9 M$, ce qui représente 43 % des revenus identifiés au **tableau 66**.[179]

Il est important de noter que le pourcentage de la subvention réservé à chacune des deux enveloppes évolue annuellement. Ainsi, de 2021 à 2024, l'enveloppe réservée à la gestion des matières organiques (redevance supplémentaire) augmentera de manière importante afin d'atteindre 75 % et devenir ainsi un critère obligatoire pour avoir accès au Programme. Les municipalités devront donc desservir au moins 70 % des unités d'occupation de cinq logements et moins par une collecte en porte à porte ou par des composteurs domestiques afin de gérer les matières organiques.

177 (Légis Québec, s.d.b)
178 (Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC), 2021c)
179 (Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), 2021d)

Le **Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles,** en vigueur depuis le 1er mars 2005, encadre la mise en œuvre du régime de compensation. Ce dernier prescrit, depuis 2013, une compensation versée aux municipalités équivalant à 100 % des coûts nets assumés pour les services de collecte sélective, de transport, de tri et de conditionnement des contenants et des emballages, des imprimés et des médias écrits. En 2019, le montant total reçu par les municipalités du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord), pour la compensation de la collecte sélective, s'élevait à 7,9 M$, ce qui représente 57 % des revenus identifiés au **tableau 66**.[180]

À noter que le Règlement prévoit des modifications importantes pour les années 2024 et les suivantes en raison de la modernisation du système de collecte sélective visant à intégrer davantage l'approche de responsabilité élargie des producteurs (REP). Le régime de compensation est appelé à disparaître progressivement avec l'entrée en vigueur du système modernisé. Les montants reçus et assumés par les municipalités du territoire dépendront ainsi des modifications à venir d'ici 2024.

Des revenus supplémentaires, identifiés « **autres revenus** » au **tableau 66**, représentent notamment les montants issus de la tarification dans certains écocentres et la compensation des frais pour la gestion des collectes ponctuelles de RDD sur le territoire des municipalités qui n'ont pas d'écocentre. Ces revenus sont majoritairement perçus dans la MRC de La Jacques-Cartier et ils s'élèvent à 43 477 $ en 2019 pour les municipalités non-membres de la RRGMRP.

Il existe d'autres revenus associés à la gestion des matières résiduelles, notamment les taxes municipales, qui n'ont pas été considérés au **tableau 66**. Les taxes municipales couvrent les services rendus par la municipalité, soit l'aqueduc, les égouts, les vidanges de fosses septiques (si applicables) et la gestion des matières résiduelles. Ces taxes sont imposées à chaque propriétaire d'immeuble selon la valeur inscrite au rôle d'évaluation.

Les municipalités pourvoient au paiement des dépenses de la gestion des matières résiduelles soit par une taxe, soit par une tarification pouvant être différente pour chaque catégorie d'usages. La principale source de financement est l'impôt foncier.

Elles reçoivent aussi des entrées de fonds provenant des programmes de compensation pour les services de collecte sélective et de redistribution des redevances à l'élimination en fonction de leur performance en gestion des matières résiduelles.

180 (Légis Québec, s.d.a)

Tableau 66 – Financement associé à la gestion des matières résiduelles selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019[181]

Composante	Redevances à l'élimination ($)	Compensation collecte sélective ($)	Autre(s) sources de financement ($)	Total ($)
Agglomération de Québec	5 258 212	7 019 639	ND	12 277 851
MRC de La Côte-de-Beaupré	244 200	321 000	ND	565 200
MRC de L'Île-d'Orléans	73 602	134 179	ND	207 781
MRC de La Jacques-Cartier	288 754	391 581	43 477	723 812
Total CMQuébec (Rive-Nord)	**5 864 768**	**7 866 399**	**43 477**	**13 774 644**

Note : Le total pour la MRC de La Jacques-Cartier n'inclut pas les municipalités de la RRGMRP en raison de l'absence de données précises concernant la redistribution de la redevance et par manque de données concernant les autres sources de financement.

Par ailleurs, des taxes municipales sont imposées à chaque propriétaire d'immeuble selon la valeur inscrite au rôle d'évaluation et selon une tarification globale imposée pour services rendus par la municipalité, soit l'aqueduc, les égouts et la gestion des matières résiduelles. Considérant la variabilité et l'utilisation des entrées de fonds pour chacune des MRC, ces entrées de fonds de taxation n'ont pas été considérées dans le montant global des sources de financement.

Les administrations municipales doivent assumer la différence entre les coûts totaux de la gestion des matières résiduelles et les sources de financement provenant des programmes. Le **tableau 67** présente les coûts annuels nets de la gestion des matières résiduelles pour les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord). Le coût annuel net de la gestion des matières résiduelles pour la CMQuébec (Rive-Nord) est de l'ordre de 30,3 M$, ce qui représente 69 % des coûts totaux.

181 (Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), 2021a)

Tableau 67 – Coût net des municipalités selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019[182]

Composante	Coût net des municipalités ($)
Agglomération de Québec	23 660 261
MRC de La Côte-de-Beaupré	2 065 490
MRC de L'Île-d'Orléans	909 501
MRC de La Jacques-Cartier	3 700 788
Total CMQuébec (Rive-Nord)	**30 336 040**

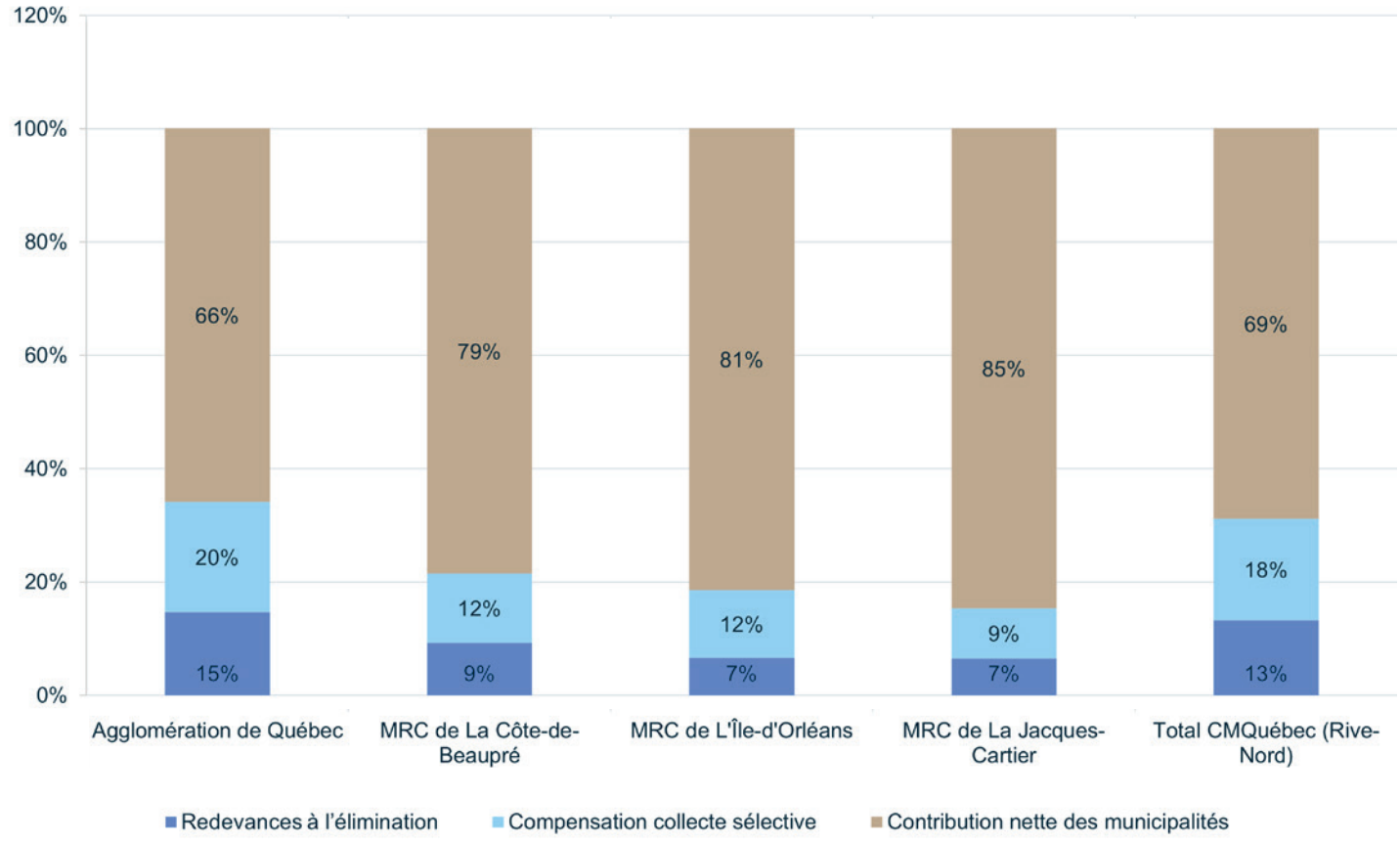
Le **tableau 68** présente le taux de couverture pour chacune des sources de financement reçues par composante et pour la CMQuébec (Rive-Nord). Il est possible de constater rapidement que les compensations reçues varient d'une composante à l'autre. À titre d'exemple, la MRC de La Jacques-Cartier reçoit par compensation 15 % des coûts totaux assumés par les administrations municipales, alors que l'agglomération de Québec en reçoit 34 %. La **figure 24** permet d'apprécier ce taux de couverture pour chacune des sources de financement reçues par chaque composante.

182 Ne comprend pas les membres de la RRGMRP et inclut les boues municipales

Tableau 68 – Portrait du financement selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019 en %

Composante	Redevances à l'élimination	Compensation collecte sélective	Coût net des municipalités
Agglomération de Québec	15 %	20 %	66 %
MRC de La Côte-de-Beaupré	9 %	12 %	79 %
MRC de L'Île-d'Orléans	7 %	12 %	81 %
MRC de La Jacques-Cartier	7 %	9 %	85 %
Total CMQuébec (Rive-Nord)	**13 %**	**18 %**	**69 %**

Figure 24 – Portrait du financement selon les composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2019



BILAN DU PMGMR 2016-2021

Un bilan des principales réalisations entre 2016 et 2021 a été effectué afin de mettre en lumière les actions réalisées par chacune des composantes, de même que la CMQuébec. Ce bilan permet de constater l'avancement en gestion des matières résiduelles sur une période de cinq ans. Le bilan du PMGMR 2016-2021 permet également de tenir compte de l'expérience passée afin de bonifier la révision du PMGMR 2024-2031. Cette section présente les faits saillants du bilan, l'avancement des mesures inscrites au PMGMR 2016-2021, la description des actions réalisées par chacune des composantes et les retombées chiffrées de ces actions.

FAITS SAILLANTS

Les principaux faits saillants de ce bilan sont synthétisés dans le **tableau 69**.

Tableau 69 – Points positifs du PMGMR 2016-2021 et points à améliorer

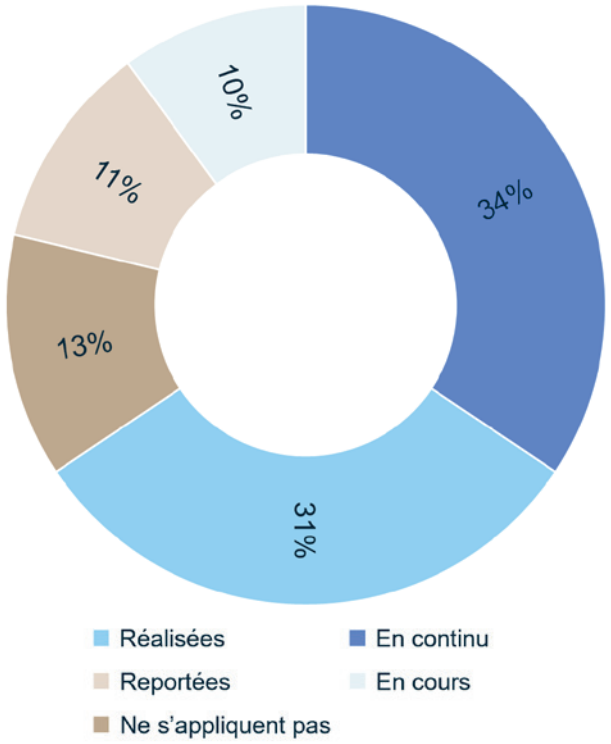
Points positifs du PMGMR	Points à améliorer
– La hiérarchie des 3RV est intégrée dans le PMGMR et se retrouve dans les actions qui ont été mises en place. – Les mesures réalisées de 2016 à 2021 intègrent les trois secteurs de générations des matières (secteur résidentiel, ICI et CRD). – Les objectifs du PMGMR 2016-2021 sont réalistes par rapport à ceux du gouvernement (plan d'action 2011-2015). – Les mesures sont déclinées pour chacune des composantes. Les composantes doivent réaliser des plans de mise en œuvre (PMO) en lien avec le PMGMR, ce qui permet de garder une ligne directrice pour l'ensemble du territoire et d'adapter les actions selon la réalité des composantes. – Le plan d'action 2016-2021 vise des projets en commun. – Un comité de révision présente l'avancement du dossier. – Des tables communautaires sont organisées pour partager les informations relatives à la GMR.	– Un suivi des indicateurs a été difficile en raison de la difficulté à obtenir certaines données : il serait judicieux de simplifier les indicateurs afin de faciliter le suivi et de mieux en mesurer les impacts. – Un bilan qualitatif annuel était réalisé. Toutefois, des indicateurs quantitatifs simples et des cibles chiffrées pour chacune des mesures permettraient de faciliter le suivi, de réaliser un bilan quantitatif annuel et d'évaluer ainsi le niveau d'avancement des mesures et l'atteinte des cibles. – L'inventaire de 2016 semble être surévalué. – Étant donné la difficulté d'avoir des candidats pour les brigades vertes, trouver de nouvelles façons de recruter. – Adapter les communications pour rejoindre plus efficacement la clientèle ciblée. – Impliquer les différents acteurs et les citoyens dès le début du processus (acceptabilité sociale). – Manque de formation des élus. – Émissions de GES non prises en compte.

Le PMGMR compte 36 mesures. Pour chaque mesure, les composantes ont identifié des actions à réaliser dans leur plan de mise en œuvre (PMO) régional. Un suivi est réalisé avec la CMQuébec pour évaluer l'avancement de chacune des mesures par composante. Le tableau suivant présente les mesures réalisées (ponctuellement ou en continu), les mesures en cours et les mesures qui ont été reconduites (reportées).

Tableau 70 – État d'avancement des mesures du PMGMR en 2020

	Réalisées	En continu	Reportées	En cours	Ne s'appliquent pas	Total
Agglomération de Québec	12	14	6	4	0	36
MRC de La Côte-de-Beaupré	5	17	2	7	5	36
MRC de La Jacques-Cartier	18	6	2	1	9	36
MRC de L'Île-d'Orléans	10	12	6	3	5	36
CMQuébec (Rive Nord)	**31 %**	**34 %**	**11 %**	**10 %**	**13 %**	**100 %**

Figure 25 – État d'avancement des mesures du PMGMR 2016-2021



Ainsi, sur les 36 mesures du PMGMR 2016-2021, 65 % des mesures sont réalisées, 10 % des mesures sont en cours et 11 % des mesures sont reportées. Les mesures inscrites comme étant non applicables sont associées à une composante spécifique; elles ne peuvent donc pas s'appliquer à l'ensemble des composantes du territoire de la CMQuébec (Rive-Nord).

Les améliorations majeures qui ont eu lieu sur le territoire d'application du PMGMR sont les suivantes :

- Il y a eu deux rencontres sur le gaspillage alimentaire pour convenir des actions à réaliser à l'échelle de la CMQuébec. De ces rencontres, une campagne publicitaire a été réalisée et un site Web dédié a été créé. L'agglomération de Québec a mis en œuvre un programme de subvention pour lutter contre le gaspillage alimentaire et aider à la redistribution des surplus, ce qui permet de détourner annuellement environ 600 tonnes de matières organiques de l'élimination.
- Une campagne de sensibilisation sur le réemploi et un site Internet dédié « Le Bottin du réemploi » ont été réalisés par la CMQuébec. La page du Bottin comptabilise 21 707 visiteurs uniques depuis 2017.
- Un appui financier est offert à certaines ressourceries locales.
- Certaines municipalités offrent des subventions pour l'achat de produits à usage multiple (ex. couches lavables).
- Sur l'ensemble du territoire, la promotion de l'herbicyclage et du feuillicyclage est réalisée.
- Des ateliers sur l'économie circulaire ont été offerts. De ces ateliers ont découlé 6 maillages réalisés, 51 maillages potentiels et 11 à explorer. Ces maillages ont permis de détourner de l'élimination 4 tonnes de matières en 2019.
- La collecte sélective est offerte gratuitement aux ICI sur la majorité du territoire. Les ICI de l'agglomération de Québec disposent d'un accompagnement personnalisé.
- Des îlots de récupération sont installés sur l'ensemble du territoire dans les lieux publics, les centres sportifs, ainsi que les bâtiments municipaux. L'ensemble des multilogements du territoire est desservi par la collecte sélective.
- Un projet pilote de récupération des contenants a été mis en place dans 10 écoles du territoire. Le taux de récupération dans les écoles a augmenté de 6 % en moyenne entre 2014 et 2016.
- La majorité des composantes souhaite adopter ou a déjà adopté une politique interne de gestion des matières résiduelles. Les composantes font la promotion de la certification « ICI On recycle » de RECYC-QUÉBEC.
- Sur l'ensemble du territoire, il est estimé que les mesures ISÉ ont atteint plus de 550 000 personnes, soit plus de 82 % de la population de la CMQuébec (Rive-Nord). D'après l'enquête effectuée par la Ville de Québec afin d'évaluer le taux de personnes atteintes par ses campagnes de communication, la campagne « Ça va là » de la Ville a permis de joindre plus de 450 000 citoyens. De plus, la Ville a publicisé cette campagne lors de deux « Bye-Bye » (émission de télévision québécoise diffusée le 31 décembre).
- Plusieurs efforts ont été menés pour bonifier les services offerts par les différents écocentres du territoire. Les écocentres de la Ville de Québec sont désormais gratuits et sans limite annuelle de quantité, ce qui a mené à une hausse de l'achalandage de 43 % depuis 2018. Deux nouveaux écocentres ont été ajoutés sur le territoire (l'écocentre du Lac-Beauport construction en 2021 et ouverture en 2022 et l'écocentre de Saint-Gabriel-de-Valcartier). L'écocentre de Boischatel de la MRC de La Côte-de-Beaupré a été modernisé et agrandi en 2018.
- Des écocentres mobiles sont organisés sur le territoire. Ces écocentres ont permis de desservir plus de 2 500 personnes en 2019. 24 écocentres mobiles ont été organisés sur le territoire de l'agglomération de Québec depuis 2019.

- La mise en activité du futur Centre de biométhanisation de l'agglomération Québec (CBAQ) est prévue en 2022. Deux projets pilotes ont été réalisés par la Ville de Québec auprès des citoyens de l'agglomération : plus de 10 000 inscriptions ont été reçues. 98,3 % des participants à ces initiatives ont indiqué souhaiter participer à la collecte à grande échelle dont le début du déploiement est prévu en 2022.
- Modernisation du centre de tri des matières recyclables de la Ville de Québec : ajout d'un équipement de séparation du verre par implosion et de trieuses optiques sur les lignes de papier.
- La modernisation de l'incinérateur jumelée aux projets de biométhanisation et de valorisation de la vapeur permet de réduire de manière importante l'empreinte carbone de la Ville de Québec (10 fois moins de GES qu'en 2017 et 100 fois moins que l'enfouissement).
- La CMQuébec a mis en œuvre une table de rencontre métropolitaine qui permet de faire le point sur l'avancement et la mise en œuvre de certaines mesures. La table est formée de six élus représentant les quatre composantes de la CMQuébec (Rive-Nord). Neuf rencontres ont eu lieu depuis 2016.

RÉALISATIONS PAR COMPOSANTE

Agglomération de Québec

Gaspillage alimentaire

L'agglomération de Québec a mis en place un programme d'aide financière pour lutter contre le gaspillage et l'insécurité alimentaires sur son territoire. Plus de 500 000 $ ont été remis depuis 2018 permettant de détourner annuellement environ 600 tonnes de matières organiques de l'élimination au profit d'organismes venant en aide aux personnes dans le besoin.

Réduction à la source et réemploi

La Ville de Québec interdit par règlement le dépôt de gazon et des feuilles mortes (pendant la collecte dédiée) dans les déchets. Cela permet d'inciter la population à pratiquer l'herbicyclage et le feuillicyclage. L'agglomération de Québec propose des formations gratuites sur le compostage domestique et communautaire chaque année. Le nombre de sites de compostage communautaire est passé de 13 en 2017 à 37 en 2021. Environ 50 tonnes y sont compostées chaque année.

L'agglomération de Québec s'engage dans le développement de l'économie circulaire. À la suite des ateliers donnés en partenariat avec le CRE Capitale-Nationale, 5 maillages ont été réalisés, ce qui a permis de détourner de l'élimination 4 tonnes de matières. Lors de ces ateliers, 51 autres maillages potentiels ont été identifiés et 11 seraient à explorer.

La Ville de Québec encourage le réemploi : 4 nouvelles ententes avec des organismes du secteur ont été mises en œuvre ou sont en développement à savoir :

- Vélo Vert et Cyclo Nord Sud pour la récupération de vélos usagés;
- L'Armée du Salut pour la récupération des textiles issus des cloches disposées sur le territoire (principalement dans les écocentres);
- La Patente pour la récupération de résidus CRD encore en bon état;
- Le milieu artistique de la région pour le prélèvement gratuit de certaines matières dans les écocentres.

Depuis l'installation dans les écocentres des cloches dédiées aux vêtements, plus de 90 tonnes de textiles ont été récupérées depuis 2019.

Les Villes de Saint-Augustin-de-Desmaures et de L'Ancienne-Lorette appuient financièrement les ressourceries locales. La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures offre une subvention de 25 000 $ par année à la ressourcerie locale.

Implantation de la collecte sélective

La collecte des matières recyclables est offerte gratuitement à tous les ICI du territoire. À la Ville de Québec, une équipe spécialisée accompagne les ICI afin d'améliorer leur gestion des matières résiduelles. Au total, ce sont plus de 6 900 ICI différents qui ont été accompagnés et sont désormais collectés par le service municipal de récupération des matières recyclables.

La Ville de Québec a aussi procédé à l'installation de nouveaux contenants internes de récupération dans 130 de ses bâtiments, et 206 bâtiments municipaux ont été intégrés à la collecte sélective. Environ 600 îlots de récupération ont été déployés en bordure des rues. Une formation en personne sur le tri des matières, d'une durée d'une heure, a également été donnée à 4 200 employés municipaux.

La Ville de Québec a également procédé au diagnostic des équipements de récupération présents dans les immeubles multilogements de 10 logements et plus de son territoire. Près de 3 000 multilogements ont été visités et 500 ont été dotés de nouveaux contenants de récupération. La Ville a également installé 80 contenants compartimentés et 11 contenants semi-enfouis.

La Ville de L'Ancienne-Lorette a implanté le recyclage dans 50 % des immeubles institutionnels. Pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, le recyclage est implanté dans 100 % des bâtiments municipaux.

L'agglomération de Québec a également participé au projet pilote d'optimisation de la GMR dans les écoles. Sur le territoire, 10 écoles ont participé au projet.

Mesure ISÉ

Au niveau du compostage domestique, 15 formations ont été données et 1 183 citoyens ont été formés.

Au niveau du réemploi, l'agglomération de Québec a organisé près de 150 conférences qui ont rassemblé plus de 4 000 personnes.

L'agglomération de Québec a élaboré et mis en œuvre son plan de communication (2017) se basant sur les dernières orientations du gouvernement. Elle a également lancé la campagne ISÉ « Ça va là » et organisé de nombreux kiosques d'information, de sensibilisation et d'éducation tenus dans des lieux et des événements publics. La Ville de Québec s'est dotée d'un poste de conseiller à la formation. La Ville de L'Ancienne-Lorette et la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures continuent de publier les informations en lien avec la gestion des matières résiduelles (différentes campagnes de RECYC-QUÉBEC et de la CMQuébec) dans les journaux locaux et sur les médias sociaux.

La prochaine campagne de sensibilisation de l'agglomération de Québec portera sur la récupération des résidus alimentaires.

L'agglomération de Québec a participé au projet pilote sur la récupération des contenants dans 10 écoles primaires et secondaires de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2018 et 2019.

Installations

La Ville de Québec a réalisé des analyses en 2020 afin de bonifier les services offerts dans les écocentres et lisser les courbes d'achalandage. Cet exercice s'est basé sur la revue des pratiques de plus de 100 écocentres.

Plusieurs efforts ont été menés pour bonifier les services offerts par les différents écocentres de la Ville de Québec. Les écocentres de la Ville sont désormais gratuits et sans limite annuelle de quantité, ce qui a mené à une hausse de l'achalandage de 43 % depuis 2018. La Ville de Québec organise également des journées d'écocentres mobiles dans le but de récupérer les RDD, le métal et les TIC. 24 écocentres mobiles ont été organisés sur le territoire de l'agglomération de Québec depuis 2019.

Le Centre de biométhanisation est en cours de construction. Sa mise en fonctionnement est prévue en 2022. Deux projets pilotes ont été menés auprès d'environ 5 000 citoyens pour évaluer la participation des citoyens à la collecte par sacs de couleur et identifier les meilleurs outils de récupération.

Le Centre de tri de la Ville de Québec a été modernisé par l'ajout d'un équipement de séparation du verre par implosion et de trieuses optiques sur les lignes de papier.

L'incinérateur de la Ville de Québec a été également modernisé pour y ajouter quatre unités d'injection de charbons activés sur les fours ainsi qu'un brûleur au gaz naturel et deux brûleurs au gaz sur chacun des quatre fours. L'incinérateur amélioré jumelé aux projets de biométhanisation et à la valorisation de la vapeur permet de réduire de manière importante l'empreinte carbone de la Ville de Québec (10 fois moins de GES qu'en 2017 et 100 fois moins que l'enfouissement). Plus de 50 % de la vapeur produite est actuellement vendue à deux clients : Glassine Canada Inc. et Papiers White Birch. Une entente a également été conclue avec l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, ce qui devrait faire augmenter ce taux de façon appréciable dans les prochaines années. Un projet pilote de valorisation des mâchefers a été mis en œuvre et vise notamment à récupérer la fraction métallique des cendres de l'incinérateur pour les valoriser. En 2019, cela représentait 4 275 tonnes valorisées.

Exemplarité

La Ville de Québec a adopté une politique interne de gestion des matières résiduelles afin de favoriser notamment l'adoption de pratiques en gestion des matières résiduelles responsables. Elle a implanté un système de suivi et de contrôle des opérations de collecte. Les camions sont équipés d'un outil de lecture permettant de savoir le nombre de levées.

La Ville de L'Ancienne-Lorette a adopté une politique de diminution de l'impression. En 2019, les impressions papier ont été réduites de 10 % par rapport à 2018.

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a mis en œuvre une politique « Zéro impression ». En 2021, cet objectif a été atteint à 50 %. Elle a également ajouté des critères environnementaux dans ses appels d'offres de collecte des matières. Ainsi, sur le territoire, la majorité des camions de collecte roule au gaz naturel.

MRC de La Côte-de-Beaupré

Gaspillage alimentaire

La MRC de La Côte-de-Beaupré a offert à tous ses employés une conférence sur le gaspillage alimentaire, 22 employés ont ainsi été sensibilisés. Depuis 2020, la MRC soutient financièrement les activités de la Tablée 138 qui, notamment, récupère et distribue des surplus alimentaires.

Réduction à la source et réemploi

Cette MRC fait la promotion de l'herbicyclage et du feuillicyclage à l'été. Chaque année, près de 2 000 personnes sont visées par les informations diffusées sur les réseaux sociaux.

Toutes les municipalités de la MRC ont adopté une réglementation pour interdire la disposition des matières recyclables, des résidus verts et des RDD dans les ordures.

Cinq municipalités de la MRC proposent un programme de subvention pour l'achat de couches lavables et de composteurs domestiques.

Dans le cadre du projet Synergie 138, cinq diagnostics d'entreprise ont été réalisés. Un maillage a été développé avec Produits forestiers Résolu et le CFER des Premières Seigneuries. Les résidus de bois de la scierie sont transformés en bois d'allumage. Un inventaire des besoins en matières premières d'une dizaine d'entreprises a été effectué en 2019.

La MRC est également en étude de marché et de faisabilité technique et financière pour l'implantation d'une ressourcerie régionale sur son territoire.

Implantation de la collecte sélective

Sur le territoire de cette MRC, tous les ICI et les multilogements ont accès à la collecte sélective. En moyenne annuellement, la MRC fournit gratuitement environ 10 conteneurs et 300 bacs roulants aux nouvelles unités résidentielles.

Depuis 2016, une collecte résidentielle des matières recyclables a été ajoutée durant la période des Fêtes afin de récupérer les papiers/cartons générés.

En collaboration avec l'entreprise RECORK, la MRC a élaboré un nouveau système de récupération des bouchons de liège. Ainsi, deux points de dépôt pour les bouchons de liège sont disponibles sur le territoire de cette MRC.

Mesure ISÉ

La MRC de La Côte-de-Beaupré a diffusé des capsules de promotion sur l'herbicyclage et le feuillicyclage sur les réseaux sociaux, ce qui permet d'atteindre près de 2000 personnes par année (6 capsules par année). D'autres capsules touchant divers sujets de la GMR sont diffusées sur les réseaux sociaux de la MRC, deux capsules par mois en moyenne.

La MRC met à jour régulièrement ses outils ISÉ concernant les services de gestion des matières résiduelles. La MRC produit un guide du tri et un calendrier des collectes sont distribués à l'ensemble des 14 000 unités d'occupation résidentielle de la MRC.

La MRC déploie chaque été une brigade verte dont la mission est de sensibiliser les citoyens et les ICI. La brigade distribue des accroche-portes ainsi que le guide du tri.

En partenariat avec Québec'ERE, la MRC sensibilise sur les 3RV les étudiants de ses établissements scolaires de niveau primaire. De 2018 à 2021, elle a sensibilisé plus de 1 400 élèves provenant de 80 classes du préscolaire à la 6e année. La MRC a participé au projet pilote sur la récupération des contenants dans dix écoles primaires et secondaires de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2018 et 2019.

Depuis 2020, la MRC distribue une pochette d'accueil à ses nouveaux arrivants, incluant notamment un guide du tri et un calendrier des collectes.

Installations

La MRC a inauguré, en mai 2018, son nouvel écocentre à Boischatel. L'écocentre a permis de récupérer 428 tonnes de matières en 2019. Au total, dans son réseau d'écocentres, la MRC comptabilise plus de 24 680 visites en 2019.

L'écocentre de L'Ange-Gardien accepte les tubulures d'érablières, ce qui a permis de récupérer et de recycler 3 tonnes de plastique (tubulures) en 2019, 2020 et 2021.

En décembre 2019, la MRC a signé une entente intermunicipale avec la Ville de Québec pour le traitement de ses matières résiduelles aux installations de la Ville. Par ailleurs, la MRC est en étude pour l'implantation d'une plateforme de compostage sur son territoire permettant de recycler les résidus verts qui ne seront pas acceptés au futur centre de biométhanisation de l'agglomération de Québec.

Exemplarité

La MRC s'engage à maintenir la certification « ICI On recycle » de RECYC-QUÉBEC pour ses bâtiments municipaux. La MRC publie un bilan annuel de la performance des collectes municipales et des écocentres de son territoire. Le bilan est accessible sur le site Web de la MRC.

MRC de La Jacques-Cartier

Gaspillage alimentaire

La MRC a créé une vidéo promotionnelle ainsi qu'un guide citoyen pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

Réduction à la source et réemploi

Plusieurs municipalités de la MRC proposent un programme de subvention pour l'achat de couches lavables.

La MRC fait également la promotion du compostage domestique. Malheureusement, le nombre de composteurs présents sur le territoire est inconnu.

La MRC fait la promotion de l'herbicyclage et du feuillicyclage à l'été. Les informations sont diffusées sur les réseaux sociaux, les sites Web des municipalités, les journaux municipaux ainsi que par les activités de la brigade verte.

Implantation de la collecte sélective

Sur le territoire de la MRC, 100 % des ICI ont accès à la collecte sélective. Les tarifs associés aux collectes (ordures ménagères, matières recyclables et matières organiques) sont modulés de façon à inciter les ICI à recycler. Tous les multilogements du territoire ont également accès à la collecte sélective.

L'ajout de contenants supplémentaires (conteneur et bac roulant) a permis de bonifier le service existant. Des îlots de récupération ont été implantés sur le territoire, principalement dans certains bâtiments municipaux, les lieux publics et les espaces sportifs.

La MRC a participé au projet pilote sur la récupération des contenants dans dix écoles primaires et secondaires de la CMQuébec (Rive-Nord) en 2018 et 2019 (école Montagnac).

Mesure ISÉ

La MRC a développé et diffusé une campagne ISÉ sur le compostage domestique. Les campagnes ISÉ sont mises à jour annuellement. Des publications sont diffusées dans l'infolettre, sur le site Web et dans les journaux municipaux. La sensibilisation est également réalisée par une brigade GMR. La MRC soutient les municipalités locales grâce aux activités de la brigade. Des activités de sensibilisation sont effectuées chaque année auprès des établissements scolaires.

Installations

La RRGMRP a inauguré l'écocentre de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier afin de desservir la partie ouest de la MRC, à savoir les municipalités de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, de Fossambault-sur-le-Lac, de Lac-Saint-Joseph et de Shannon. En 2020, il y a eu 14 144 visites à cet écocentre.

La MRC a réalisé une étude d'optimisation dans la partie Est (travaux préliminaires à la mise en place d'un écocentre à Lac-Beauport permettant de desservir les citoyens de Lac-Beauport et de Sainte-Brigitte-de-Laval). Les travaux de construction de l'écocentre ont débuté en août 2021. Son ouverture est prévue au printemps 2022.

Les entrepreneurs CRD, des municipalités membres de la RRGMRP, ont accès au centre de tri CRD du Complexe environnemental de Neuville. 100 % des entrepreneurs CRD de ces municipalités sont dirigés vers le centre de tri de Neuville, en vue de la valorisation ou du recyclage de leurs résidus. Le centre de tri CRD de Neuville est reconnu par le programme de RECYC-QUÉBEC et affiche un taux de valorisation de 51 %.

La RRGMRP dispose d'un centre de transbordement pour les matières organiques. Les matières organiques de la MRC sont transbordées, puis traitées chez GSI Environnement à Saint-Henri-de-Lévis. En 2020, ce sont 8 007 tonnes de matières organiques qui ont été collectées sur le territoire de la RRGMRP.

Exemplarité

La RRGMRP s'est dotée de trois politiques écoresponsables (approvisionnement, événement et GMR/énergie). Elle encourage ses municipalités membres à suivre l'exemple. De son côté, la MRC fait la promotion du programme « ICI On recycle » de RECYC-QUÉBEC auprès de ses municipalités locales. La promotion du programme est également assurée par la RRGMRP. La MRC souhaite se doter d'une politique environnementale interne.

MRC de L'Île-d'Orléans

Réduction à la source et réemploi

Plusieurs municipalités de la MRC proposent un programme de subvention pour l'achat de couches lavables. Depuis 2016, 20 subventions ont été distribuées.

La MRC fait également la promotion du compostage domestique et offre une subvention pour l'achat d'un composteur. Entre 2016 et 2018, 23 composteurs ont ainsi été financés. La MRC met également l'accent sur le feuillicyclage et l'utilisation de sacs en papier pour la collecte des résidus verts.

Implantation de la collecte sélective

L'élimination des matières recyclables est interdite depuis 2017.

Sur le territoire de la MRC, 100 % des ICI ont accès à la collecte sélective. La MRC a implanté une collecte municipalisée en chargement avant pour le carton. En 2020, 22 ICI y ont participé.

Tous les multilogements sur le territoire de la MRC ont accès à la collecte sélective. 67 îlots de tri ont été implantés sur le territoire depuis 2016.

Mesure ISÉ

La MRC de L'Île-d'Orléans emploie, durant l'été, des étudiants pour la brigade GMR. L'équipe de la brigade est chargée de faire la sensibilisation auprès des citoyens et des ICI. Des billets de courtoisie sont émis aux citoyens et aux ICI lorsque des non-conformités sont observées. Depuis 2017, 353 avis ont été remis et 11 d'entre eux signalaient la présence de gazon dans les déchets.

La MRC réalise des ateliers ISÉ dans les écoles primaires et secondaires (1 à 2 ateliers par école par année).

La MRC améliore le calendrier de GMR chaque année. Elle réalise également le publipostage du bilan annuel de GMR. Une page Facebook « Récup Île d'Orléans » destinée à informer la population sur la récupération et sur la réduction à la source a été créée.

Installations

La MRC a une entente intermunicipale avec la Ville de Québec pour l'utilisation des écocentres. Des frais de 30 $ par visite sont exigés aux citoyens à partir de leur troisième visite aux écocentres de la Ville de Québec. 2 230 visites ont eu lieu en 2019.

Un écocentre mobile appelé « Méga-Recyclage » est organisé annuellement sur le territoire de la MRC au début du mois de mai. En 2019, l'événement a intéressé 445 personnes, ce qui a permis de récupérer 680 kg de tôle, 14 appareils avec halocarbures, 16 bonbonnes de propane, 26 batteries et 38 pneus sur jante.

MESURES, ACTIONS RÉALISÉES ET RETOMBÉES

Les mesures, les actions réalisées et les retombées du PMGMR 2016-2021 sont présentées dans le tableau ci-après.

Les abréviations suivantes ont été utilisées : VSADD pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et VLAL pour la Ville de L'Ancienne-Lorette.

Tableau 71 – Mesures, actions réalisées et retombées du PMGMR 2016-2021 par composante

Mesures	Actions réalisées	Retombées
Réduction à la source et réemploi		
Mesure 1 Favoriser la réduction à la source, notamment le gaspillage alimentaire	**CMQuébec**	
	Une table sectorielle, formée d'une douzaine d'intervenants concernés par la lutte au gaspillage alimentaire, a été formée. Une campagne de sensibilisation a été réalisée ainsi qu'un site Internet dédié.	2 rencontres ont eu lieu en 2017 afin de déterminer les actions à mettre en place.
	Agglomération de Québec	
	Programme de subvention pour la récupération des matières organiques encore en bon état	Plus de 500 000 $ remis aux organismes depuis 2018 permettant de détourner environ 600 tonnes annuellement
	MRC de La Côte-de-Beaupré	
	Conférence midi sur le gaspillage alimentaire offerte à tous les employés de la MRC	22 employés sensibilisés
	Soutien financier des activités de la Tablée 138 qui récupère et distribue des surplus alimentaires.	80 000 $ versés en 2020 et 2021
	MRC de L'Île-d'Orléans	
	Voir actions de la CMQuébec	
	MRC de La Jacques-Cartier	
	Relance du comité GMR de la MRC	Création d'une vidéo promotionnelle et d'un guide citoyen
	Sensibilisation par une brigade GMR	
	Élaboration d'un plan de communication	
	Campagne de sensibilisation sur les bonnes pratiques en GMR	

Mesures	Actions réalisées	Retombées
Mesure 2 Encourager le réemploi sur le territoire de planification de la CMQuébec (Rive-Nord)	**CMQuébec**	
	Campagne de sensibilisation réalisée et site Internet dédié : le Bottin du réemploi	21 707 visiteurs uniques depuis janvier 2017 sur la page du Bottin du réemploi
	Organisation d'un atelier sur l'économie circulaire	Un déjeuner d'affaires a suscité la participation de 40 personnes.
	Agglomération de Québec	
	Entente avec différents organismes visant le réemploi de certaines matières apportées dans les écocentres	4 ententes pour la récupération des matières encore en bon état : Vélo Vert et Cyclo Nord Sud, l'Armée du Salut, la Patente, le milieu artistique Près de 150 conférences données en 2019 où plus de 4 000 employés de la Ville de Québec et plusieurs employés externes provenant de différentes organisations ont été formés.
	Participation active aux ateliers sur l'économie circulaire	
	Conférences sur le réemploi	
	MRC de La Côte-de-Beaupré	
	Participation au projet d'économie circulaire Synergie 138	5 diagnostics d'entreprises réalisés (Synergie 138) 1 maillage entre Résolu et CFER des Premières Seigneuries Inventaire des besoins en matières premières réalisé en 2019 auprès d'une dizaine d'entreprises
	Étude de marché et de faisabilité technique et financière pour l'implantation d'une ressourcerie régionale	
	Inventaire des besoins en matières premières et des matières résiduelles générées	
	MRC de L'Île-d'Orléans	
	Voir actions de la CMQuébec	
	MRC de La Jacques-Cartier	
	Subventions pour l'achat de couches lavables	8 856 $ ont été octroyés par quatre municipalités pour l'achat de couches lavables
	Le plan de communication intègre le volet réemploi	
Mesure 3 Appuyer l'adoption de politiques sur la réduction à la source et du réemploi, et, au besoin, adopter des réglementations	**Agglomération de Québec**	
	Adoption d'une politique interne de gestion des matières résiduelles afin de favoriser la réduction à la source	2 ateliers sur l'économie circulaire ont été réalisés, ce qui a permis de mettre en œuvre 5 maillages, de découvrir 51 maillages potentiels et 11 à explorer. Les 5 maillages ont permis de détourner 4 tonnes de matières de l'élimination. Environ 30 tonnes de vêtements détournées chaque année (cloches de vêtement dans les écocentres), soit 90 tonnes de 2019 à 2021.
	Projets pilotes d'économie circulaire à l'interne	
	Installation de cloches de récupération de vêtements dans les écocentres	
	VSADD et VLAL : Appui financier à la ressourcerie locale	VSAD : 25 000 $/année sont attribués à la ressourcerie locale.
	MRC de La Côte-de-Beaupré	
	Adoption de règlements pour interdire la disposition des matières recyclables, résidus verts et RDD dans les ordures	5 municipalités offrent des subventions pour des couches lavables.
	Financement pour l'achat de couches lavables	
	MRC de L'Île-d'Orléans	
	Financement pour l'achat de couches lavables	20 subventions pour des couches lavables depuis 2016, pour un total de 6 745 $
	Programme de subvention des sacs en papier obligatoires (50 % des coûts) pour la collecte des feuilles	
	MRC de La Jacques-Cartier	
	Mise à jour du règlement sur les matières résiduelles à Sainte-Brigitte-de-Laval	–

Mesures	Actions réalisées	Retombées
Mesure 4 Mettre en place des mesures incitatives pour promouvoir l'herbicyclage, le feuillicyclage et le compostage domestique et communautaire	**CMQuébec**	
	Campagne de promotion, d'information, de sensibilisation et d'éducation sur l'herbicyclage, le feuillicyclage, le compostage domestique, le vermicompostage et le compostage communautaire	–
	Agglomération de Québec	
	Programme de subvention au compostage communautaire depuis 2006	Le nombre de sites de compostage communautaire est passé de 13 en 2017 à 37 en 2021. 49,3 tonnes ont été compostées en 2020. 270 000 $ au total ont été utilisés pour financer les formations au compostage domestique et la gestion des sites de compostage communautaire. 15 formations ont été données et 1 183 citoyens ont été formés.
	Sensibilisation sur le site Web de la Ville de Québec Interdiction par règlement de déposer du gazon et des feuilles mortes dans les déchets	
	Séances de formation gratuites au compostage domestique	
	MRC de La Côte-de-Beaupré	
	6 capsules de promotion sur l'herbicyclage et le feuillicyclage à l'été et l'automne 2017 ont été diffusées sur la page Facebook de la MRC.	Total de 1 853 personnes informées
	Interdiction de déposer des résidus verts dans les ordures	8 règlements municipaux en vigueur
	MRC de L'Île-d'Orléans	
	Financement de 50 % pour l'achat de composteurs domestiques jusqu'à concurrence de 50 $	23 composteurs ont été financés entre 2016 et 2018, et publipostage pour encourager le feuillicyclage et l'utilisation de sacs en papier. Brigade GMR (2 employés à l'été) : distribution de billets de courtoisie. 353 avis ont été remis depuis 2017 dont 11 signalaient la présence de gazon dans les déchets.
	Interdiction de mettre le gazon aux ordures	
	Inspection des bacs par la brigade GMR afin de faire respecter la réglementation sur l'herbicyclage	
	MRC de La Jacques-Cartier	
	Mise en place d'un règlement sur l'herbicyclage et le feuillicyclage	Règlement dans les municipalités de Sainte-Brigitte-de-Laval, Lac-Beauport, Stoneham-et-Tewkesbury, Lac-Delage. Formation donnée pour promouvoir le compostage domestique. 3 400 $ ont été utilisés pour promouvoir le compostage domestique (campagne de sensibilisation et subvention).
	Subvention pour l'achat de composteurs	
	Plan de communication annuel sur l'herbicyclage et promotion du compostage domestique	
Recyclage – Collecte sélective		
Mesure 5 Implanter et élargir la collecte sélective aux secteurs ICI non desservis	**Agglomération de Québec**	
	Collecte des matières recyclables offerte gratuitement aux ICI	6 928 ICI différents sont collectés (+ 3 588 ICI par rapport à 2017). 130 bâtiments ont été dotés de nouveaux contenants de récupération. VLAL : Recyclage présent dans 50 % des immeubles institutionnels de la ville
	Rencontres, sensibilisation et accompagnements personnalisés des ICI	
	Installation de nouveaux contenants de récupération dans certains bâtiments de la Ville de Québec	
	Participation au projet pilote de récupération des contenants dans les écoles	10 écoles ont participé au projet
	MRC de La Côte-de-Beaupré	
	Collecte des matières recyclables offerte gratuitement à tous les ICI	En 2020, uniformisation des contenants de collecte. Tous les ICI du territoire ont accès à la collecte.
	MRC de L'Île-d'Orléans	
	Implantation d'une collecte municipalisée, en chargement avant, pour le carton	22 ICI sont collectés en 2020.
	MRC de La Jacques-Cartier	
	Modulation de la tarification pour inciter les ICI à recycler	100 % des ICI du territoire sont desservis en 2020.

Mesures	Actions réalisées	Retombées
Mesure 6 Augmenter la récupération des matières recyclables dans les immeubles multilogements	**Agglomération de Québec**	
	Subvention à l'acquisition de contenants compartimentés, conteneurs semi-enfouis, sacs, etc.	80 contenants compartimentés ont été subventionnés pour un total de 89 500 $. 832 494 $ ont été utilisés pour l'acquisition et l'installation de contenants de récupération. Plus de 500 immeubles multilogements ont été dotés de nouveaux contenants de récupération. Plus de 3 000 immeubles multilogements (10 logements et +) ont été diagnostiqués. 80 contenants compartimentés et 11 contenants semi-enfouis ont été installés par la Ville durant la période.
	Distribution gratuite de contenants de récupération dans certains immeubles à logement de la ville de Québec	
	Diagnostic des équipements de récupération dans les multilogements	
	Collecte gratuite de contenants semi-enfouis	
	Participation financière et technique pour l'implantation de contenants semi-enfouis et enclos à encombrants sur le site de l'OMHQ Saint-Pie-X	
	MRC de La Côte-de-Beaupré	
	Collecte des matières recyclables offerte gratuitement à tous les multilogements	En moyenne, annuellement, une dizaine de conteneurs sont fournis gratuitement aux nouveaux immeubles multilogements.
	Distribution gratuite de contenants de récupération à tous les immeubles multilogements	
	MRC de L'Île-d'Orléans	
	Très peu de multilogements sur le territoire de la MRC. Tous ceux qui s'y trouvent sont desservis.	
	MRC de La Jacques-Cartier	
	Bacs et conteneurs fournis sans frais	4 nouveaux multilogements desservis à SBDL (3 conteneurs et quelques bacs roulants) 2 nouveaux conteneurs ont été installés pour des multilogements à Lac-Beauport. 100 % des multilogements du territoire desservi
	Pose d'affiches et communication avec les propriétaires	
	Mise en place de conteneurs pour les multilogements	
Mesure 7 Implanter des équipements de récupération des matières recyclables dans les bâtiments publics, les parcs et les espaces verts (hors foyer)	**Agglomération de Québec**	
	Analyse et visite de certains bâtiments municipaux afin d'y déployer une saine gestion des matières résiduelles	206 bâtiments municipaux ont été intégrés à la collecte sélective. Environ 600 îlots de récupération ont été déployés sur les rues. 6 340 contenants ont été distribués, tous types confondus.
	Identification d'un modèle d'îlot unique pour la récupération des déchets et des matières recyclables en aires publiques	
	Déploiement d'îlots de récupération en bordure de rue	
	VSADD et VLAL : Implantation de bacs de recyclage dans les lieux publics du territoire et dans les immeubles municipaux	Recyclage implanté dans 100 % des bâtiments municipaux pour la VSADD. Recyclage implanté dans 50 % des bâtiments municipaux pour la VLAL (52 immeubles ont été desservis).
	MRC de La Côte-de-Beaupré	
	Implantation d'îlots de récupération dans les lieux publics et municipaux	Toutes les municipalités locales de la MRC ont implanté des îlots de récupération dans ses lieux publics et municipaux.
	MRC de L'Île-d'Orléans	
	Financement de 50 % du coût des îlots de récupération des municipalités	35 982 $ ont permis d'acheter et de subventionner les îlots de tri. 67 îlots ont été financés depuis 2016.
	Achat d'îlots de récupération pour certains lieux publics	
	MRC de La Jacques-Cartier	
	Installation de contenants dans les lieux publics de plusieurs municipalités	Lac-Beauport, Stoneham, Sainte-Brigitte-de-Laval ainsi que d'autres municipalités de la Régie ont déployé de nouveaux contenants. Projet pilote à l'école Montagnac Implantation de 5 îlots 3 voies dans certains bâtiments municipaux à Sainte-Brigitte-de-Laval 5 nouveaux lieux publics desservis à Stoneham Implantation de 6 bacs de recyclage dans les espaces sportifs ainsi qu'un conteneur de recyclage au bureau municipal à Lac-Beauport
	Sensibilisation et affichage dans les lieux publics	
	Implantation d'une boîte Terracycle à Sainte-Brigitte-de-Laval	

Mesures	Actions réalisées	Retombées
Mesure 8 Augmenter la récupération du verre	**Agglomération de Québec**	
	Poursuite du projet Verre l'Innovation d'Éco Entreprises Québec (centre de tri de la Ville de Québec)	Ajout d'équipement de séparation du verre par implosion et de trieuses optiques sur les lignes de papier
	Participation active aux différentes instances en lien avec la modernisation du système de consigne	
Mesure 9 Développer et implanter des mesures incitatives et de soutien favorisant la récupération (secteurs ICI et résidentiel)	**CMQuébec**	
	Étude pour évaluer le taux de récupération dans les écoles primaires et secondaires et projet pilote dans certaines écoles	Identification de pistes de solution avec des intervenants du milieu et création d'un projet pilote dans 10 écoles où des équipements de collecte ont été implantés et environ 6 000 élèves ont été joints. En 2014, le taux de récupération dans les écoles était en moyenne de 11 %. En 2016, 58 établissements scolaires ont été sondés. Le taux de récupération de ces écoles variait de 3,9 % à 17,5 % Le taux de mise en valeur de contenants est passé de 10,5 % en moyenne (données de 2014-2016) à 36,2 % en 2019.
	Agglomération de Québec	
	Subvention à un projet de symbiose industrielle avec le CRE Capitale-Nationale	Subvention de 25 000 $ octroyée pour un projet de symbiose industrielle en collaboration avec le CRE Capitale-Nationale Plus de 3 000 bacs de recyclage distribués en 2020
	Poursuite de la gratuité pour la collecte des matières recyclables aux ICI	
	Poursuite de la fourniture gratuite des contenants de collecte sélective aux résidences	
	Implantation d'une collecte spéciale de récupération des matières recyclables dans les parcs	
	VLAL : analyse pour évaluer la possibilité de collecter les matières recyclables chaque semaine	-
	VLAL : implantation de compartiments pour récupération des batteries, bouchons de liège et autres articles recyclables	
	MRC de La Côte-de-Beaupré	
	En collaboration avec l'entreprise RECORK, la MRC a élaboré un nouveau système de récupération des bouchons de liège.	2 points de dépôt pour les bouchons de liège sont désormais disponibles sur le territoire de la MRC.
	Poursuite de la gratuité pour la collecte des matières recyclables aux ICI	100 % des ICI du territoire ont accès à la collecte sélective. En moyenne, annuellement, une dizaine de conteneurs et environ 300 bacs roulants sont distribués aux nouveaux arrivants résidentiels.
	Poursuite de la fourniture gratuite des contenants de collecte sélective aux résidences	
	Ajouter des collectes spéciales de matières recyclables	Ajout d'une collecte résidentielle supplémentaire des matières recyclables durant la période des Fêtes depuis 2016
	MRC de L'Île-d'Orléans	
	Guide à l'intention des municipalités sur une tarification suggérée aux ICI en fonction du service offert	En cours de réalisation
	Atelier d'économie circulaire pour les entrepreneurs	
	Recherche de débouchés pour les plastiques de fermes	Participation à l'Espace Innovation du Réseau Matériaux Renouvelables Québec de l'Université Laval Rencontre avec Agri-Récup et des partenaires pour la collecte et le recyclage de tubulures acéricoles
	MRC de La Jacques-Cartier	
	Incitatifs de la RRGMRP aux ICI dans le but d'améliorer les performances en gestion des matières résiduelles (tarification gratuite de la collecte des matières recyclables pour le secteur commercial à Stoneham)	1 925 tonnes de matières recyclables commerciales (ICI) ont été collectées sur le territoire de la RRGMRP.

Mesures	Actions réalisées	Retombées
Mesure 10 Favoriser l'adoption de pratiques internes écoresponsables	**Agglomération de Québec**	
	Ville de Québec : Adoption d'une politique interne de gestion des matières résiduelles afin de favoriser notamment l'adoption de pratiques en gestion des matières résiduelles responsables	-
	VLAL : Politique de diminution de l'impression	10 % de réduction des impressions en 2019 par rapport à l'année précédente
	VSADD : Mise en œuvre d'une politique « Zéro impression »	50 % des objectifs ont été atteints.
	MRC de La Côte-de-Beaupré	
	Maintien de la certification « ICI On recycle » à la MRC	13 employés ont participé à la conférence
	Conférence midi sur le gaspillage alimentaire offerte à tous les employés de la MRC et des municipalités	
	MRC de L'Île-d'Orléans	
	Pas d'information	
	MRC de La Jacques-Cartier	
	Élaboration d'une politique environnementale interne	La RRGMRP a adopté 3 politiques écoresponsables (approvisionnement, événement et GMR/énergie). Elle encourage ses municipalités membres à suivre l'exemple.
	Faire connaître les bons coups sur le territoire en lien avec la gestion des matières résiduelles	
	Sensibilisation des employés d'entretien	
	Promotion du programme « ICI On recycle » auprès des municipalités membres de la RRGMRP	
	Installation de bacs de récupération dans tous les services et édifices publics au Lac-Beauport	
	Création d'un comité interne à la municipalité de SDBL	

Mesures	Actions réalisées	Retombées
Mesure 11 Poursuivre et améliorer les campagnes annuelles d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) auprès des clientèles visées	**Agglomération de Québec**	
	Élaboration et mise en œuvre du plan de communication 2017	
	Lancement et mise en œuvre de la campagne « Ça va là »	Plus de 550 000 personnes ont été jointes par la campagne « Ça va là ». Placement de la campagne lors de deux émissions télédiffusées; le « Bye-Bye », qui rejoint un très large auditoire.
	Organisation de nombreux kiosques d'information, sensibilisation et éducation tenus dans des lieux et des événements publics	
	Dotation d'un poste de conseiller à la formation	–
	VSADD et VLAL : publications dans les journaux locaux et les médias sociaux selon les différentes campagnes de RECYC-QUÉBEC, CMQuébec, etc.	–
	MRC de La Côte-de-Beaupré	
	Outils d'information, de sensibilisation et d'éducation concernant les services de gestion des matières résiduelles diffusés mensuellement sur Facebook et dans les journaux municipaux	Sensibilisation auprès de 1 480 élèves de 80 classes du préscolaire à la 6e année Distribution d'un Guide du tri et de calendriers de collectes à l'ensemble des 14 000 unités d'occupations résidentielles de la MRC
	Brigade verte et sensibilisation des citoyens et des ICI	
	Sensibilisation sur les 3RVE dans les écoles primaires de la MRC par Québec'ERE	
	En 2020, mise en place d'une pochette d'accueil pour les nouveaux arrivants (guide du tri et calendrier des collectes)	
	MRC de L'Île-d'Orléans	
	Mise sur pied d'une brigade GMR	Brigade GMR Tous les élèves de trois écoles ont participé aux ateliers (1 à 2 ateliers par année). Programme Bourse Scol'ere- Coop FA pour deux classes
	Création et maintien de la page Facebook « Récup Île d'Orléans »	
	Amélioration du calendrier annuel de GMR	
	Atelier de sensibilisation dans les écoles	
	Publipostage du bilan annuel de GMR	
	MRC de La Jacques-Cartier	
	Sensibilisation par la brigade GMR	Activités dans les écoles de Stoneham et Sainte-Brigitte-de-Laval Investissements de 20 045 $ pour le déploiement des outils d'ISÉ en 2019
	Soutien financier de la MRC aux municipalités locales pour les activités de la brigade verte	
	Campagne de sensibilisation annuelle et publications par infolettres, le site Web et les journaux municipaux	

Mesures	Actions réalisées	Retombées
Recyclage – CRD		
Mesure 12 Organiser des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) auprès des entrepreneurs en CRD favorisant les meilleures pratiques, y compris celles concernant la déconstruction	**CMQuébec**	
	Formations données aux architectes (webinaire de 1,5 h et atelier de travail personnalisé de 1,5 h)	Au total, 3 webinaires et 10 ateliers auprès de 30 participants provenant de 15 firmes différentes
Mesure 13 Mettre en place un mécanisme de concertation et d'échanges réunissant les acteurs de la filière des débris de CRD	**CMQuébec**	
	Avant d'entamer des démarches supplémentaires, la CMQuébec et ses partenaires désirent participer à la formation sur l'écogestion des chantiers de RECYC-QUÉBEC	–
Mesure 14 Implanter des mesures permettant d'augmenter la récupération du gypse (tri et recherche de débouchés)	**Agglomération de Québec**	
	Le gypse est maintenant accepté aux écocentres.	–
	MRC de La Côte-de-Beaupré	
	Pas d'information	
	MRC de L'Île-d'Orléans	
	Entente avec la Ville de Québec pour l'utilisation des écocentres (30 $/visite)	2 230 visites aux écocentres de la Ville de Québec en 2019
	MRC de La Jacques-Cartier	
	Évaluation de la possibilité de séparer le gypse dans les écocentres	–
Mesure 15 Favoriser le recyclage du bois, ou le cas échéant le valoriser énergétiquement	**Agglomération de Québec**	
	Le bois est accepté dans les écocentres.	2 526 tonnes de bois ont été récupérées par le réseau d'écocentres en 2019.
	MRC de La Côte-de-Beaupré	
	Acceptation et tri à la source du bois dans les écocentres	100 % des écocentres acceptent le bois et 5/6 effectuent le tri à la source. En 2020, près de 450 tonnes de bois ont été récupérées dans ces 5 écocentres.
	MRC de L'Île-d'Orléans	
	Entente avec la Ville de Québec pour l'utilisation des écocentres (30 $/visite)	2 230 visites aux écocentres de la Ville de Québec en 2019
	MRC de La Jacques-Cartier	
	Les entrepreneurs des municipalités membres de la RRGMRP sont dirigés vers le centre de tri des CRD du Complexe environnemental de Neuville afin de trier et traiter les CRD en vue de leur valorisation ou recyclage.	100 % des entrepreneurs CRD des municipalités membres de la RRGMRP sont dirigés vers le centre de tri CRD de Neuville. Le centre de tri CRD de Neuville est reconnu par le programme de RECYC-QUÉBEC et affiche un taux de valorisation de 51 %.

Mesures	Actions réalisées	Retombées
Recyclage – Écocentre		
Mesure 16 Optimiser les services offerts dans les écocentres	**Agglomération de Québec**	
	Modification des heures d'ouverture afin de mieux répondre aux besoins des citoyens	Augmentation du nombre de visites de 38 % de 2018 à 2020
	Améliorations apportées à l'écocentre Val-Bélair	6 672 tonnes récupérées à l'écocentre en 2019
	Abolition de la limite annuelle de volume accepté dans les écocentres	Plus de 322 000 citoyens ont visité les écocentres en 2020.
	Le service est maintenant gratuit en tout temps pour les résidents	
	Ajout de cloches de récupération des vêtements en partenariat avec l'Armée du salut dans les écocentres	
	Réalisation d'analyses en 2020 afin de bonifier les services offerts et lisser les courbes d'achalandage	Revue des pratiques dans plus de 100 écocentres, logiciel de suivi des files en temps réel, système de réservation, etc.
	Organisation de journées d'écocentre mobile	Organisation de 24 journées d'écocentre mobile depuis 2019. En 2019, les écocentres mobiles ont permis de récupérer : 12,3 tonnes de RDD et 12,6 tonnes de métaux et TIC.
	MRC de La Côte-de-Beaupré	
	L'écocentre de la municipalité de Boischatel s'agrandit et se modernise en 2018 pour couvrir une superficie totale de 3 800 m2.	428 tonnes ont été récupérées par l'écocentre modernisé de Boischatel en 2019. Plus de 24 683 visites pour tous les écocentres de la MRC en 2019-2020
	Implantation de la récupération des tubulures d'érablières à l'écocentre de L'Ange-Gardien	3 tonnes de tubulures ont été récupérées et recyclées en 2019, 2020 et 2021.
	MRC de L'Île-d'Orléans	
	Ajout d'un point de dépôt pour la peinture à l'huile à la municipalité de Saint-Laurent	-
	Réalisation du « Méga-Recyclage » annuel au début de chaque mois de mai (annulé en 2020 en raison de la pandémie Covid-19)	En 2019: 1500 livres de tôle, 14 appareils avec halocarbures, 16 bonbonnes de propane, 26 batteries et 38 pneus sur jante. 445 visites en 2019 (352 visites en 2018)
	MRC de La Jacques-Cartier	
	Ouverture d'un écocentre à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier afin de desservir la partie ouest de la MRC	14 144 visites à l'écocentre de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier en 2020
	Réaliser une étude d'optimisation dans la partie Est (travaux préliminaires à la mise en place d'un écocentre à Lac-Beauport permettant de desservir Lac-Beauport et Sainte-Brigitte-de-Laval)	Les travaux de construction ont débuté en août 2021 (budget de l'ordre de 600 000 $ d'infrastructures et 350 000 $ en exploitation).
Mesure 17 Implanter un système de collecte des résidus encombrants	**Agglomération de Québec**	
	Poursuite du service de collecte des encombrants	73 % de la population utiliserait le service selon un sondage.
	MRC de La Côte-de-Beaupré	
	Poursuite du service de collecte des encombrants	100 % du territoire est desservi.
	MRC de L'Île-d'Orléans	
	Entente avec AIM pour le traitement des encombrants	Garantie d'un taux de valorisation à 90 % des encombrants
	Réalisation du « Méga-Recyclage » annuel au début de chaque mois de mai (collaboration avec PureSphera)	4 appareils réfrigérants récupérés en 2018 et 14 appareils en 2019
	MRC de La Jacques-Cartier	
	Implantation de la collecte d'encombrants	100 % du territoire est desservi (fréquence selon les municipalités).

Mesures	Actions réalisées	Retombées
Mesure 18 Organiser une campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) sur les impacts de l'élimination des produits dangereux à usage domestique (RDD, TIC, produits pharmaceutiques, etc.)	**CMQuébec**	
	Campagne de sensibilisation réalisée et site dédié www.tesresidusdangereux.com Inclusion de messages reliés dans la grande campagne ISÉ « Ça va là! »	Distribution postale du dépliant Plus de 170 000 $ ont été investis entre 2017 et 2019 pour ces actions.
	Agglomération de Québec	
	Les batteries d'outils, de véhicules et de bateaux sont acceptées dans les écocentres depuis 2020.	–
Recyclage – Matières organiques		
Mesure 19 Doter le territoire de la CMQuébec d'infrastructures de traitement des matières organiques (incluant les boues)	**Agglomération de Québec**	
	Poursuite de la construction du centre de biométhanisation de la Ville de Québec, incluant la récupération de la matière organique à l'incinérateur	Projet pilote auprès des citoyens, plus de 10 000 inscriptions ont été reçues. 98,3 % des participants ont indiqué souhaiter participer à la collecte à grande échelle prévue pour 2022.
	MRC de La Côte-de-Beaupré	
	Réalisation d'une étude de faisabilité de la méthanisation des boues et des résidus alimentaires	Signature, en décembre 2019, d'une entente intermunicipale entre la Ville de Québec, la MRC et ses 8 municipalités locales pour le traitement de ses matières résiduelles aux installations de traitement de la Ville de Québec
	Réalisation d'une étude sur l'analyse comparative de 5 scénarios de collecte et de traitement des matières organiques	
	Valorisation des boues municipales produites par les 2 usines de traitement des eaux usées	Plus de 2 500 tonnes de boues sont valorisées chaque année.
	MRC de L'Île-d'Orléans	
	Traitement des boues de fosses septiques dans toutes les municipalités, sauf Sainte-Pétronille.	Toutes les boues de fosses septiques sont traitées (épandage en champs ou traitées par la STEP de la Ville de Québec).
	MRC de La Jacques-Cartier	
	La RRGMRP dispose d'un centre de transbordement pour ses matières organiques qui sont par la suite transportées et traitées chez GSI Environnement à Saint-Henri-de-Lévis.	8 007 tonnes de matières organiques ont été collectées sur le territoire de la RRGMRP en 2020.
Mesure 20 Implanter un service de collecte municipale et de tri pour les matières organiques sur l'ensemble du territoire de la CMQuébec (secteurs résidentiels et ICI)	**Agglomération de Québec, MRC de La Côte-de-Beaupré et MRC de L'Île-d'Orléans**	
	À venir en 2022 avec les installations de la Ville de Québec	Le centre de biométhanisation permettra de traiter 86 660 tonnes de résidus alimentaires et 96 000 tonnes de biosolides.
	MRC de La Jacques-Cartier	
	Implantation d'un service à Stoneham qui dessert aussi les commerces et les copropriétés	Investissement de 384 000 $ en 2019 pour l'implantation d'un service. En 2019, les résidus verts collectés représentent 52,7 tonnes.
	Promotion d'un service de collecte à Sainte-Brigitte-de-Laval	365,26 tonnes collectées en 2019
	Saint-Gabriel-de-Valcartier est en voie d'implanter un service de collecte des matières organiques	–
Mesure 21 Faire connaître la performance environnementale des projets de traitement des matières organiques	**Agglomération de Québec, MRC de La Côte-de-Beaupré et MRC de L'Île-d'Orléans**	
	À venir en 2022	–
	MRC de La Jacques-Cartier	
	La RRGMRP diffuse le taux de diversion annuel	Taux de diversion de 63 % en 2019
Mesure 22 Mettre en place un mécanisme de concertation et d'échanges réunissant les acteurs de la filière des matières organiques	**CMQuébec**	
	À venir	–

Mesures	Actions réalisées	Retombées
Mesure 23 Organiser des campagnes annuelles d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) ciblées selon la clientèle	**Agglomération de Québec**	
	Mise en œuvre de grandes campagnes annuelles de communication portant sur différents sujets : recyclage, gaspillage alimentaire, achat responsable, réduction à la source, résidus organiques, etc.	Publication de la grande campagne « Ça va là » et une prochaine qui portera sur la récupération des résidus alimentaires
	MRC de La Côte-de-Beaupré	
	Capsules de sensibilisation à la GMR diffusées sur la page Facebook de la MRC	2 capsules par mois
	MRC de L'Île-d'Orléans	
	À venir	
	MRC de La Jacques-Cartier	
	Campagnes de sensibilisation dans les municipalités qui ont un service de collecte	Diverses publications sur des sites Internet, dans des infolettres, dans des journaux municipaux, etc.
Mesure 24 Mettre en place des mesures incitatives favorisant la participation à la collecte des matières organiques (tarification, types de services, etc.)	**Agglomération de Québec**	
	Revue des pratiques à l'international des systèmes de collecte	2 projets pilotes ont été menés : 2 000 citoyens et 130 ICI
	Projets pilotes de récupération de résidus alimentaires menés	
	MRC de La Côte-de-Beaupré	
	Collectes régionales des résidus verts offertes par la MRC aux municipalités	350 tonnes de résidus verts en 2021
	MRC de L'Île-d'Orléans	
	À venir	
	MRC de La Jacques-Cartier	
	Intégration au plan de communication régional	–
	Distribution de contenants à compostage pour la cuisine à Saint-Gabriel-de-Valcartier	–
	Collecte sans frais pour les citoyens et les ICI sur le territoire de la RRGMRP	98 ICI participent à la collecte des matières organiques sur le territoire de la RRGMRP en 2020.
Élimination		
Mesure 25 Produire un plan d'amélioration continue de la performance environnementale des installations d'élimination	Processus réalisé en continu	–
Mesure 26 Mettre en place les systèmes requis pour atteindre les meilleures performances environnementales	**Agglomération de Québec**	
	Quatre unités d'injection de charbons activés ont été installées sur les fours de l'incinérateur. Des brûleurs au gaz, dont l'un au gaz naturel, ont été installés sur chacun des quatre fours.	L'incinérateur amélioré jumelé aux projets de biométhanisation et à la valorisation de la vapeur permet de réduire de manière importante l'empreinte carbone de la Ville de Québec (10 fois moins de GES qu'en 2017 et 100 fois moins que l'enfouissement).
Mesure 27 Mettre en place des mesures d'atténuation concernant les opérations et le transport des matières résiduelles vers les installations d'élimination	**Agglomération de Québec**	
	Ville de Québec : implantation d'un système de suivi et contrôle des opérations de collecte	Les camions de collecte sont équipés d'outil de lecture.
	VSAD : Implantation de critères environnementaux dans les appels d'offres de collecte	2/3 des camions de collecte roulent au gaz naturel.

Mesures	Actions réalisées	Retombées
Mesure 28 Mettre en place les conditions facilitant la reconnaissance de l'incinération comme de la valorisation énergétique	**Agglomération de Québec**	
	Modernisation de l'incinérateur	Détournement de 9 580 tonnes de boues de l'élimination vers la valorisation agricole en 2019 et 2020 4 275 tonnes de mâchefers sont valorisées en 2019.
	Étude sur le potentiel de valorisation des cendres d'incinération	
	Vente d'une partie de la vapeur produite par l'incinérateur	Plus de 50 % de la vapeur produite est vendue à trois clients : Glassine Canada inc., Papiers White Birch et l'Hôpital de l'Enfant-Jésus.
Mesure 29 Interdire l'élimination des matières recyclables et des boues	**Agglomération de Québec**	
	Règlement qui interdit de mettre des matières recyclables dans les ordures	Adopté en 2021
	MRC de La Côte-de-Beaupré	
	Adoption de règlements visant notamment à interdire la disposition des matières recyclables dans les ordures	Adoption du règlement par toutes les municipalités
	MRC de L'Île-d'Orléans	
	Mise à jour du règlement sur la gestion des matières résiduelles	L'élimination des matières recyclables est interdite depuis 2017 et l'élimination des boues sera interdite à partir de 2022.
	MRC de La Jacques-Cartier	
	Pas d'information	
Mesure 30 Adopter un programme de maintien des équipements existants conformément aux objectifs du PGMR	Travail en continu pour assurer la pérennité des équipements et infrastructures	-
Mise en œuvre		
Mesure 31 Produire un plan de mise en œuvre du PMGMR par composante (MRC et Agglomération) avec le soutien financier et technique de la CMQuébec	**CMQuébec**	
	Soutien financier et technique à la réalisation des plans de mise en œuvre	116 478 $ investis en 2016 et 2017
Mesure 32 Mettre en place une table métropolitaine de coordination de la mise en œuvre du PGMR et réunissant les partenaires impliqués en gestion des matières résiduelles sur le territoire	**CMQuébec**	
	Mise en place et participation à la Table métropolitaine sur l'avancement, la mise en œuvre de certaines mesures et pour la révision du PMGMR	9 rencontres ont eu lieu depuis 2017. La Table est formée de 6 élus représentant les quatre composantes de la CMQ (les conseillers en GMR sont conviés aux rencontres).
Mesure 33 Implanter un programme d'acquisition de connaissances et de veille en gestion des matières résiduelles	**CMQuébec**	
	Acquisition de connaissances (colloques, forums, comités provinciaux, revues d'actualité, etc.). Partage de ces connaissances entre les professionnels des différentes composantes de la CMQuébec (Rive-Nord) par le comité technique	Plusieurs rencontres ont lieu annuellement pour le partage des connaissances. Des courriels de mise à jour sont également partagés régulièrement. 4 200 employés de la Ville de Québec ont été formés en 2019, pour un total de 150 formations. Au moins une présentation par année a été donnée aux employés de la CMQuébec en GMR et au moins 2 présentations aux comités de vigilance de la gestion des matières résiduelles de la Ville de Québec (CVGMR) et du LET (CVLE) sur l'avancement du PMGMR et sa révision. 3 séances de partage des connaissances entre les professionnels en GMR de la CMQuébec et ses composantes
	Offre d'une formation à l'interne sur la collecte intelligente	
	Veille hebdomadaire réalisée à l'interne	

Mesures	Actions réalisées	Retombées
Mesure 34 Mettre en place un observatoire métropolitain du PGMR dédié à son suivi et à la diffusion des résultats (avancement, performance)	**CMQuébec**	
	Publications des résultats sur les médias sociaux et le site Internet de la CMQuébec	32 publications ont été réalisées en GMR entre 2017 et fin 2020. 10 045 utilisateurs ont été joints entre 2017 et 2020.
Mesure 35 Mettre en place un cadre de financement approprié et dédié exclusivement à la mise en œuvre du PGMR	**CMQuébec**	
	Transmission à la CMQuébec des montants dépensés par mesure, pour chaque année, pour chaque composante	–
Mesure 36 Reconnaître les efforts des partenaires et des municipalités en gestion des matières résiduelles	**Agglomération de Québec**	
	Plan de reconnaissance en cours d'élaboration	–
	MRC de La Côte-de-Beaupré	
	Publication d'un bilan 2020 sur la performance des collectes municipales et des écocentres	Taux de récupération de 38 % en 2018
	MRC de L'Île-d'Orléans	
	Pas d'information	
	MRC de La Jacques-Cartier	
	Pas d'information	



BIBLIOGRAPHIE

Agglomération de Québec. (2019). Rôle d'évaluation.

Agglomération de Québec. (2020, Février). Schéma d'aménagement et de développement révisé. Récupéré sur https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/planification-orientations/amenagement_urbain/sad/docs/SAD-12-2019.pdf

Argus Environnement inc. (2021, Septembre). Inventaire des quantités de matières résiduelles dans le cadre de la révision du Plan de gestion des matières résiduelles (PMGMR) – Territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (Rive-Nord).

Boivin, R. (2021, Juillet 22). Calendrier des travaux d'assainissement des eaux usées à Sainte-Pétronille. Récupéré sur Autour de l'Île: http://autourdelile.com/2021/07/calendrier-des-travaux-dassainissement-des-eaux-usees-a-sainte-petronille/

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale. (2021, Octobre 5). Reconnaissance des efforts pour l'incinérateur par le directeur de santé publique de la Capitale-Nationale. Québec.

Comité de vigilance de la gestion des matières résiduelles de la Ville de Québec (CVGMR). (s.d.). Récupéré sur https://www.incinerateur.qc.ca/

Comité de vigilance du LET. (2021). Qui nous sommes ? Récupéré sur Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de la Ville de Québec: https://www.vigilancelevq.ca/le-comite/qui-nous-sommes/

Commission sur la protection du territoire agricole québécois (CPTAQ). (2021). Zone agricole provinciale.

Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec). (2020). Demande de renseignements concernant la quantité de matières résiduelles traitées. Récupéré sur https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=3PzNPopvlkCZOwyI3zAtZxneXGL5U-lDm2mA9BXfbiNUM0lMWjE0QlhQMVoxWEVPNENNWFMyQlFIUS4u

Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec). (2021a). Bottin du réemploi. Récupéré sur CMQuébec: https://cmquebec.qc.ca/cartes-et-statistiques/bottin-du-reemploi/

Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec). (2021b). Occupation générale du sol.

Composantes. (2019). Rôle d'évaluation.

Dufour, É. (2016, Septembre 13). Modernisation de l'usine d'épuration des eaux. Récupéré sur L'Écho du Lac: https://lechodulac.ca/modernisation-de-lusine-depuration-des-eaux/)

Gouvernement du Québec. (2021). Stations d'épurations – Rejets d'eaux usées. Récupéré sur Données Québec: https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/pressions-municipales-rejets-d-eaux-usees/resource/ae0509d7-466f-4bfc-90aa-b4d4fd82018a?inner_span=True

Institut de la statistique du Québec (ISQ). (2019, Décembre). Ménages projetés des MRC du Québec, scénario Référence (A), 2016-2041.

Institut de la statistique du Québec (ISQ). (2021, Janvier). Municipalités et population totale, 1996 à 2019. Récupéré sur Direction des statistiques sociodémographiques.: http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/structure/index.html

Légis Québec. (s.d.a). Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles, Q-2, r. 10. Récupéré sur http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/Q-2,%20r.%2010

Légis Québec. (s.d.b). Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles, Q-2, r. 43. Récupéré sur http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/q-2,%20r.%2043

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). (2020a). Formulaire de déclaration annuelle pour les applications réglementaires du REIMR et RREEMR.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). (2020b). Nouvelles. Récupéré sur CISION: https://www.newswire.ca/fr/news-releases/le-gouvernement-du-quebec-autorise-la-poursuite-de-l-exploitation-du-lieu-d-enfouissement-technique-de-saint-nicephore-par-wm-quebec-inc--826840520.html

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). (2021a). L'élimination des résidus ultimes – Rapport sectoriel du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). (2021b). Registre des aires protégées.

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN). (2020, Septembre). Découpage des arrondissements de la Ville de Québec.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC). (2021c). Redevance pour l'élimination des matières résiduelles. Récupéré sur Environnement: https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/redevances/index.htm

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). (2021d). Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles. Récupéré sur Environnement: https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/redevances/programme.htm

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). (2021e). Registre des évaluations environnementales, décret 1236-2021. Récupéré sur MELCC: https://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/decret/2021/1236-2021.pdf

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). (2021f). Registre des évaluations environnementales. Récupéré sur MELCC: https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/projet.asp?no_dossier=3211-23-094

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). (2021g). Subventions – Région 3, Capitale-Nationale – Bilan des subventions versées depuis le début du programme.

Ministère des Affaire municipales, Régions et de l'Occupation du territoire (MAMRO). (2009, Mai 5). Liste des stations d'épuration – Service des programmes et du suivi des infrastructures.

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). (2020, Janvier). Communauté métropolitaine de Québec. Récupéré sur Découpage administratif MERN, janvier 2020. Superficies compilées par le MERN, mars 2019. Décret de population (1214-2019): https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/organisation_municipale/cartotheque/CMQuebec.pdf

MRC de La Côte-de-Beaupré. (2017). Schéma d'aménagement et de développement durable révisé.

MRC de La Côte-de-Beaupré. (2019). Rôle d'évaluation.

MRC de La Jacques-Cartier. (2018, Mai). Schéma d'aménagement et de développement révisé.

MRC de La Jacques-Cartier. (2019). Rôle d'évaluation.

MRC de L'Île-d'Orléans. (2005, Juin). Schéma d'aménagement révisé. Récupéré sur http://mrc.iledorleans.com/stock/fra/schema-revise_2005.pdf

MRC de L'Île-d'Orléans. (2019). Rôle d'évaluation.

Municipalité du Lac-Beauport. (2021). Vivement l'écocentre! Récupéré sur Lac-Beauport: https://lac-beauport.quebec/vivement-lecocentre/

Québec, V. d. (2021). Installations municipales, Centre de biométhanisation. Récupéré sur Ville de Québec: https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/environnement/installations-municipales/centre-biomethanisation.aspx

Radio-Canada. (2014, Décembre 16). Deux écocentres fermeront leurs portes à Québec. Récupéré sur ICI Radio-Canada Québec: https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/698517/ecocentres-fermeture-montmorency-loretteville-quebec

RECYC-QUÉBEC. (2021, septembre 17). Programme de reconnaissance des centres de tri de CRD . Récupéré sur RECYC-QUÉBEC: https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/programme-reconnaissance-centre-de-tri-liste-installations.pdf

Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP). (2021). Lieu d'enfouissement technique. Récupéré sur La Régie verte: https://www.laregieverte.ca/a-propos/lieu-denfouissement-technique/

Stantec Experts-conseils ltée. (2021). Portrait des matières résiduelles du secteur CRD sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec Rive-Nord.

Statistique Canada. (2016a). Compilation spéciale du recensement de la population 2001 et 2006, CO-1230 et Enquête nationale auprès des ménages 2011, CO-1415. Récupéré sur Profils de recensement 2016.

Statistique Canada. (2016b). Profil du recensement, Recensement de 2016, produit nº 98-316-X2016001 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 8 février 2017. Récupéré sur Profils du recensement, 1981 à 2016.: https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/index-fra.cfm

Statistique Canada. (2016c). Profils du recensement, 1980 à 2005, compilation CO-0997, selon le découpage géographique au 1er janvier 2006 et Enquête nationale auprès des ménages 2011. Récupéré sur Profils de recensement 2016.: https://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/dp-pd/dt-td/Rp-fra.cfm?TABID=2&LANG=F&APATH=3&DETAIL=0&DIM=0&FL=A&FREE=0&GC=0&GK=0&GRP=1&PID=107758&PRID=0&PTYPE=105277&S=0&SHOWALL=0&SUB=0&Temporal=2013&THEME=98&VID=0&VNAMEE=&VNAMEF=

Statistique Canada. (2016d). Recensement de la population de 2016, produit numéro 98-400-X2016099 au catalogue de Statistique Canada. Récupéré sur Profils de recensement 2016.: https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/dt-td/Rp-fra.cfm?TABID=2&LANG=F&APATH=3&DETAIL=0&DIM=0&FL=A&FR

Statistique Canada. (2016e). Recensement de la population de 2016. Récupéré sur Profils de recensement 2016.: https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=CD&Code1=2421&Geo2=PR&Code2=24&SearchText=La+Cote-de-Beaupre&SearchType=Begins

Statistique Canada. (2017, Novembre). Recensement de 2016, produit nº 98-316-X2016001 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Récupéré sur Profils de recensement 2016.: https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=CSD&Code1=2423027&Geo2=CD&Code2=2423&Data=Count&SearchText=quebec&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=Population&TABID=1

Statistique Canada. (2021, Janvier). Estimations démographiques annuelles (régions infraprovinciales). Récupéré sur Adapté de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Ville de Lévis. (2016, Avril). Schéma d'aménagement et de développement révisé. Récupéré sur https://www.ville.levis.qc.ca/uploads/tx_lborules/RV-2015-15-04.pdf

Ville de Québec. (2021a). Site d'enfouissement. Récupéré sur Ville de Québec: https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/environnement/installations-municipales/site-enfouissement.aspx#:~:text=Le%20lieu%20d'enfouissement%20de,'autre%20%C3%A0%20Saint%E2%80%91Joachim.

Ville de Québec. (2021b). Centre de biométhanisation de l'agglomération de Québec. Récupéré sur Ville de Québec: https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/planification-orientations/matieres-residuelles/valorisation_matieres_organiques/

Ville de Québec. (2021c). Écocentres. Récupéré sur Ville de Québec: https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/environnement/matieres-residuelles/ecocentres/

Ville de Québec. (2021d). Incinérateur. Récupéré sur https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/environnement/installations-municipales/incinerateur.aspx

Ville de Québec. (s.d.). Superficie des arrondissements de la Ville de Québec.



Annexe A

Règlements municipaux par composante

Composantes / municipalités	Règlement n°	Libellé du règlement
Agglomération de Québec		
Agglomération de Québec	R.A.V.Q. 506	Règlement de l'agglomération sur la gestion des matières résiduelles
Ville de Québec	R.R.V.Q. Chapitre V-2	Règlement sur la vidange des installations septiques
Ville de Québec	R.V.Q. 1925	Règlement sur le programme de soutien à l'achat ou à la location d'un contenant compartimenté pour les matières recyclables et les ordures
Ville de Québec	R.V.Q. 2547	Règlement sur la déclaration de compétence du conseil de la Ville relativement à l'enlèvement des matières résiduelles
Ville de Québec	R.V.Q 2572	Règlement sur l'enlèvement des matières résiduelles
Saint-Augustin-de-Desmaures	997-95	Règlement sur la gestion des déchets
Saint-Augustin-de-Desmaures	REGV-SAD-2012-312	Règlement relatif à la vidange des fosses septiques et des fosses de rétention
L'Ancienne-Lorette	142-2010	Règlement concernant le compostage
L'Ancienne-Lorette	340-2019	Règlement concernant la gestion des matières résiduelles en remplacement d'une partie du règlement N° 328-2018

Entrée en vigueur	Sujets
5 novembre 2010	Règlement spécifique encadrant la gestion des matières résiduelles
16 février 2007	Règlement relatif à la gestion des eaux usées et des fosses septiques
20 septembre 2012	Règlement spécifique sur la gestion des matières résiduelles énonçant les modalités du programme de soutien à l'achat ou à la location d'un contenant compartimenté pour les matières recyclables et les ordures
22 juin 2017	Règlement général énonçant la compétence exclusive du conseil de la Ville à l'égard de l'enlèvement des matières résiduelles
2 mars 2021	Règlement spécifique encadrant la gestion des matières résiduelles
6 janvier 1995	Règlement spécifique encadrant la gestion des matières résiduelles
5 mars 2012	Règlement relatif à la gestion des eaux usées et des fosses septiques et de rétention
17 décembre 2010	Règlement spécifique encadrant le compostage domestique
30 janvier 2020	Règlement spécifique encadrant la gestion des matières résiduelles

Composantes / municipalités	Règlement n°	Libellé du règlement
MRC de La Côte-de-Beaupré		
Beaupré	1217	Règlement sur la gestion des matières résiduelles
Boischatel	98-652	Règlement sur les vidanges périodiques des fosses septiques, des fosses de rétention et sur la gestion des boues sur le territoire de la municipalité de Boischatel
Boischatel	2018-1049	Règlement concernant la gestion des matières résiduelles
Boischatel	2018-1050	Règlement concernant l'admissibilité, l'utilisation et le fonctionnement de l'écocentre
Château-Richer	532-17	Règlement concernant les règles de gestion des matières résiduelles sur le territoire de Château-Richer abrogeant et remplaçant le règlement no 375-04
L'Ange-Gardien	07-556	Règlement relatif à la collecte de certaines matières résiduelles
L'Ange-Gardien	17-652	Règlement sur la vidange des systèmes de traitement des eaux usées des résidences isolées sur le territoire de la municipalité de L'Ange-Gardien
Saint-Ferréol-les-Neiges	18-746	Règlement relatif à la gestion des déchets
Saint-Joachim	298-2006	Règlement sur la cueillette et la gestion des déchets
Saint-Joachim	422-2020	Règlement concernant la vidange des fosses septiques dans la municipalité de Saint-Joachim
Saint-Tite-des-Caps	494-2017	Règlement pourvoyant à organiser un service d'enlèvement des ordures sur le territoire de Saint-Tite-des-Caps, à déterminer la manière d'en disposer et à fixer un mode de compensation pour ce service
Saint-Tite-des-Caps	512-2018	Règlement relatif à la vidange des fosses septiques dans la municipalité de Saint-Tite-des-Caps
Sainte-Anne-de-Beaupré	383-V	Règlement relatif à la gestion des matières résiduelles abrogeant le règlement 267-V
MRC de La Côte-de-Beaupré	148	Règlement déclarant la compétence de la MRC de La-Côte-de-Beaupré à l'égard de la collecte sélective de certaines matières résiduelles, sur l'ensemble de son territoire, afin de prolonger ce service aux institutions, aux commerces et aux industries (ICI)
MRC de La Côte-de-Beaupré	202	Règlement déterminant les règles de gestion pour la collecte des matières recyclables
MRC de La Côte-de-Beaupré	133	Règlement déclarant la compétence de la MRC de La-Côte-de-Beaupré à l'égard de la collecte sélective de certaines matières résiduelles

Entrée en vigueur	Sujets
13 novembre 2017	Règlement spécifique encadrant la gestion des matières résiduelles
2 mars 1998	Règlement relatif à la gestion des eaux usées et des fosses septiques
3 avril2018	Règlement spécifique encadrant la gestion des matières résiduelles
3 avril 2018	Règlement général encadrant la gestion des matières résiduelles
25 septembre 2017	Règlement spécifique encadrant la gestion des matières résiduelles
1er août 2007	Règlement spécifique encadrant la gestion des matières résiduelles
5 décembre 2017	Règlement relatif à la gestion des eaux usées et des fosses septiques
14 janvier 2019	Règlement spécifique encadrant la gestion des matières résiduelles
5 juin 2006	Règlement spécifique encadrant la gestion des matières résiduelles
5 oct. 2020	Règlement relatif à la gestion des eaux usées et des fosses septiques
6 mars 2017	Règlements généraux sur la gestion des matières résiduelles
3 décembre 2018	Règlement relatif à la gestion des eaux usées et des fosses septiques
4 mai 2020	Règlement spécifique encadrant la gestion des matières résiduelles
27 septembre 2006	Règlement déclarant la compétence exclusive de la MRC à l'égard de la collecte des matières recyclables produites par les ICI du territoire
5 juin 2019	Règlement spécifique encadrant la gestion des matières résiduelles
3 mars 2004	Règlement déclarant la compétence exclusive de la MRC à l'égard de la collecte des matières recyclables sur son territoire

Composantes / municipalités	Règlement n°	Libellé du règlement
MRC de L'Île-d'Orléans		
Saint-François-de-L'Île-d'Orléans	08-074	Règlement portant sur la gestion des matières résiduelles
Saint-François-de-L'Île-d'Orléans	011-088	Règlement relatif à l'entretien des installations septiques (systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet) sur le territoire de la municipalité de Saint-François-de-L'Île-d'Orléans
Saint-François-de-L'Île-d'Orléans	012-111	Règlement pourvoyant à la vidange des fosses septiques et à l'entretien et l'installation des systèmes d'évacuation et de traitement des eaux usées
Saint-François-de-L'Île-d'Orléans	020-161	Règlement sur l'utilisation des écocentres de la Ville de Québec
Saint-Jean-de-L'Île-d'Orléans	2013-323	Règlement pourvoyant à la vidange des fosses septiques et à l'entretien et l'installation des systèmes d'évacuation et de traitement des eaux usées
Saint-Jean-de-L'Île-d'Orléans	2013-326	Règlement imposant une amende lors de dépôt de rebuts à l'extérieur du conteneur à déchets
Saint-Jean-de-L'Île-d'Orléans	2017-351	Règlement fixant les modalités de la prise en charge par la municipalité de Saint-Jean-de-L'Île-d'Orléans de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée
Saint-Jean-de-L'Île-d'Orléans	2020-371	Règlement sur l'utilisation des écocentres de la Ville de Québec
Saint-Jean-de-L'Île-d'Orléans	2021-384	Règlement relatif à l'installation et l'entretien des installations septiques de types secondaire, secondaire avancé ou tertiaire et l'imposition d'une tarification
Saint-Laurent-de-L'Île-d'Orléans	567-2016	Règlement fixant les modalités de la prise en charge par la municipalité de Saint-Laurent-de-L'Île-d'Orléans de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée
Saint-Laurent-de-L'Île-d'Orléans	594-2020	Règlement sur l'utilisation des écocentres de la Ville de Québec
Saint-Pierre-de-L'Île-d'Orléans	471-2020	Règlement concernant l'utilisation de l'écocentre
Sainte-Famille	2020-314	Règlement concernant l'utilisation de l'écocentre
Sainte-Famille	2020-318	Règlement relatif à l'installation et l'entretien des installations septiques de types secondaire, secondaire avancé ou tertiaire sur le territoire de la municipalité de Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans et l'imposition d'une tarification

Entrée en vigueur	Sujets
7 oct. 2008	Règlement spécifique comportant des règles complémentaires à la gestion des matières résiduelles réalisée par la MRC
11 janvier 2011	Règlement relatif aux modalités de prise en charge par la municipalité de l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet
5 février 2013	Règlement relatif à la gestion des eaux usées et des fosses septiques
2 juin 2020	Règlement encadrant l'utilisation des écocentres de la Ville de Québec pour les résidents
9 avril 2013	Règlement relatif à la gestion des eaux usées et des fosses septiques
10 septembre 2013	Règlement spécifique aux matières résiduelles imposant des sanctions financières en cas de dépôt de rebuts à l'extérieur d'un contenant à déchets
5 juillet 2017	Règlements relatifs à la gestion des eaux usées et fosses septiques
2 juin 2020	Règlement encadrant l'utilisation des écocentres de la Ville de Québec pour les résidents
7 juin 2021	Règlements relatifs à la gestion des eaux usées et fosses septiques
4 oct. 2016	Règlements relatifs à la gestion des eaux usées et fosses septiques
6 juillet 2020	Règlement encadrant l'utilisation des écocentres de la Ville de Québec pour les résidents
2 juin 2020	Règlement encadrant l'utilisation des écocentres de la Ville de Québec pour les résidents
2 juin 2020	Règlement encadrant l'utilisation des écocentres de la Ville de Québec pour les résidents
13 janvier 2021	Règlements relatifs à la gestion des eaux usées et fosses septiques

Composantes / municipalités	Règlement n°	Libellé du règlement
MRC de La Jacques-Cartier – Non-membres de la RRGMRP		
Lac-Beauport	5-152	Règlement relatif à la vidange des fosses septiques et de rétention
Lac-Beauport	626	Règlement abrogeant le règlement 600 relatif à l'entretien des installations septiques tertiaires sur le territoire de la municipalité de Lac-Beauport et abrogeant le règlement 8180
Lac-Beauport	646	Règlement sur la gestion des matières résiduelles
Lac-Delage	H-2007-08	Règlement sur la gestion des matières résiduelles
Sainte-Brigitte-de-Laval	851-19	Règlement régissant les matières résiduelles, remplaçant et abrogeant le règlement 548-08
Sainte-Brigitte-de-Laval	537-08	Règlement relatif à la vidange des fosses septiques et fosses de rétention
Stoneham-et-Tewkesbury	18-832	Règlement portant sur la gestion des matières résiduelles et remplaçant le règlement 04-510
MRC de La Jacques-Cartier – Membres de la RRGMRP		
Fossambault-sur-le-Lac	10860-2014	Règlement abrogeant le règlement 10150-2009 et prescrivant les modalités relatives aux matières résiduelles
Fossambault-sur-le-Lac	2002-06-7525	Règlement concernant l'enlèvement des déchets solides
Fossambault-sur-le-Lac	11530-2018	Règlement relatif à l'installation, l'utilisation et la prise en charge de l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet
Shannon	382	Règlement prescrivant certaines modalités relatives aux matières résiduelles
Shannon	580-17	Règlement sur les fosses septiques et de rétention, abrogeant et remplaçant le règlement 404 et toutes ses modifications ultérieures

Entrée en vigueur	Sujets
24 janvier 2011	Règlement relatif à la gestion des eaux usées et fosses septiques
14 juillet 2015	Règlement relatif à la gestion des eaux usées et fosses septiques
6 oct. 2017	Règlement général encadrant la gestion des matières résiduelles
4 juillet 2007	Règlement général encadrant la gestion des matières résiduelles
15 février 2019	Règlement général encadrant la gestion des matières résiduelles
15 décembre 2008	Règlement relatif à la gestion des eaux usées et fosses septiques
12 novembre 2018	Règlement général encadrant la gestion des matières résiduelles
6 mai 2014	Règlement spécifique sur la gestion des matières résiduelles uniformisant les règles sur les collectes pour les municipalités membres de la RRGMRP
3 juin 2002	Règlement spécifique encadrant l'enlèvement des matières résiduelles
5 juin 2018	Règlement relatif à la gestion des eaux usées et fosses septiques
7 décembre 2009	Règlement spécifique sur la gestion des matières résiduelles uniformisant les règles sur les collectes pour les municipalités membres de la RRGMRP
5 novembre 2018	Règlement relatif à la gestion des eaux usées et fosses septiques

Annexe B

Recensement des intervenants en gestion des matières résiduelles

Intervenants	Coordonnées	Localisation		Municipalité	Composante
		Hors CMQuébec	CMQuébec		
Organisme gouvernemental et parapublic					
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)	Direction régionale Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches 1175, boul. Lebourgneuf, bur. 100 Québec (Québec) G2K 0B7 T : (418) 644-8844		X	Québec	Agglomération de Québec
Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC)	Bureau de Québec (siège social) 300, rue Saint-Paul, bur. 411 Québec (Québec) G1K 7R1 T : (418) 643-0394		X	Québec	Agglomération de Québec
Organisme municipal					
Bureau d'arrondissement des Rivières	330, rue Chabot Québec (Québec) G1M 3J5 T : 418 6416200		X	Québec	Agglomération de Québec
Bureau d'arrondissement de Beauport	Édifice Louis-Juchereau 10, rue Hugues-Pommier Québec (Québec) G1E 4T9 T : 418 6416500		X		
Bureau d'arrondissement de Charlesbourg	Édifice René-Bédard 160, 76e Rue Est Québec (Québec) G1H 7H5 T : 418 6416400		X		
Bureau d'arrondissement de La Cité-Limoilou	Édifice Joseph-Ernest-Grégoire 399, rue Saint-Joseph Est Québec (Québec) G1K 8E2 T : 418 6416100		X		
Bureau d'arrondissement de La Haute-Saint-Charles	3490, route de l'Aéroport Québec (Québec) G3K 1X5 T : 418 6416700		X		
Bureau d'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge	Édifice Andrée-P.-Boucher 1130, route de l'Église Québec (Québec) G1V 4X6 T : 418 6416300		X		
Cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury	325, chemin du Hibou Stoneham-et-Tewkesbury (Québec) G3C 1R8 T : 418 848-2381 C : info@villestoneham.com		X	Stoneham-et-Tewkesbury	MRC de La Jacques-Cartier

Secteur d'activité	Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles	Infrastructures exploitées
Gestion des matières résiduelles	Politique québécoise de gestion des matières résiduelles Lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles Analyse conjointe de la conformité des PGMR avec RECYC-QUÉBEC	
Gestion des matières résiduelles	Aider la création et le développement d'entreprises œuvrant dans la réduction, le réemploi, la récupération ou la valorisation (3R-V) Promouvoir la hiérarchie des 3RV-E Analyse conjointe de la conformité des PGMR avec le MELCC	
Services aux citoyens	Information sur les services de gestion des matières résiduelles	
Services aux citoyens	Informations et gestion des matières résiduelles Vidange des fosses septiques et gestion des boues municipales Subvention de programmes en GMR	Écocentre Étang aéré

Intervenants	Coordonnées	Localisation		Municipalité	Composante
		Hors CMQuébec	CMQuébec		
Communauté métropolitaine de Québec	Delta 3 2875, boul. Laurier 10e étage, bur. D3-1000 Québec (Québec) G1V 2M2 T: (418) 641-6250 C : info@cmquebec.qc.ca		X	Québec	Agglomération de Québec
Énercycle (Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie)	400, boul. de la Gabelle Saint-Étienne-des-Grès (Québec) G0X 2P0 T : 819 373-3130 C : enercycle@enercycle.ca	X		Saint-Étienne-des-Grès	Hors territoire CMQuébec (Rive-Nord)
Garage municipal de Beauport	415, boul. Raymond Québec (Québec) G1C 0L3		X	Québec	Agglomération de Québec
Garage municipal de Beaupré	10, rue Industrielle Beaupré (Québec) G0A 1E0 T : 418 827-8901		X	Beaupré	MRC de La Côte-de-Beaupré
Garage municipal de Boischatel	15, côte de l'Église, RR1 Boischatel (Québec) G0A 1H0 T : 418-822-0509		X	Boischatel	MRC de La Côte-de-Beaupré
Garage municipal de Charlesbourg	Boulevard Jean-Talon Ouest Québec (Québec) G2K 2J5		X	Québec	Agglomération de Québec
Garage municipal de Château-Richer	8006, avenue Royale Château-Richer (Québec) G0A 1N0 T : 418 824-4294 C : info@chateauricher.qc.ca		X	Château-Richer	MRC de La Côte-de-Beaupré
Garage municipal de Fossambault-sur-le-Lac	15, rue des Étangs Fossambault-sur-le-Lac (Québec) G3N 0M9		X	Fossambault-sur-le-Lac	MRC de La Jacques-Cartier
Garage municipal de L'Ancienne-Lorette	6476, rue Yvon-Dolbec L'Ancienne-Lorette (Québec) G2E 0A3 T : 418 827-8450 C : travauxpblics@lancienne-lorette.org		X	L'Ancienne-Lorette	Agglomération de Québec
Garage municipal de L'Ange-Gardien	6355, avenue Royale L'Ange-Gardien (Québec) G0A 2K0 T : 418 822-1555		X	L'Ange-Gardien	MRC de La Côte-de-Beaupré
Garage municipal De La Canardière	1252, chemin de la Canardière Québec (Québec) G1J 2C4		X	Québec	Agglomération de Québec
Garage municipal de Saint-Augustin-de-Desmaures	200, route de Fossambault Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3 T : 418 878-2955 C : info@vsad.ca		X	Saint-Augustin-de-Desmaures	Agglomération de Québec
Garage municipal de Saint-Ferréol-les-Neiges	4070, avenue Royale Saint-Ferréol-les-Neiges (Québec) G0A 3R0 T : 418 826-0885		X	Saint-Ferréol-les-Neiges	MRC de La Côte-de-Beaupré
Garage municipal de Saint-François-de-L'Île-d'Orléans	3491, chemin Royal Saint-François-de-L'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3S0 T : 418 829-3100 C : info@msfio.ca		X	Saint-François-de-L'Île-d'Orléans	MRC de L'Île-d'Orléans

Secteur d'activité	Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles	Infrastructures exploitées
Services aux citoyens et aux entreprises	Élaboration et révision du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la CMQuébec Rive-Nord Activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) Collabore à différents projets en GMR en partenariat avec les municipalités et le gouvernement	
Collecte et transport Élimination Recyclage	Collecte et transport, élimination et recyclage des matières résiduelles dans leurs infrastructures Vidange des fosses septiques	LET de Saint-Étienne-des-Grès LET de Champlain Écocentres
Récupération	Point de collecte de matières résiduelles diverses	
Récupération	Point de collecte de matières résiduelles diverses	
Récupération	Point de collecte de matières résiduelles diverses	
Récupération	Point de collecte de matières résiduelles diverses	
Récupération	Point de collecte de matières résiduelles diverses	
Récupération	Point de collecte de matières résiduelles diverses	
Récupération	Point de collecte de matières résiduelles diverses	
Récupération	Point de collecte de matières résiduelles diverses	
Récupération	Point de collecte de matières résiduelles diverses	
Récupération	Point de collecte de matières résiduelles diverses	
Récupération	Point de collecte de matières résiduelles diverses	
Récupération	Point de collecte de matières résiduelles diverses	

Intervenants	Coordonnées	Localisation		Municipalité	Composante
		Hors CMQuébec	CMQuébec		
Garage municipal de Saint-Gabriel-de-Valcartier	2215, boul. Valcartier Saint-Gabriel-de-Valcartier (Québec) G0A 4S0 T : 418 844-1218		X	Saint-Gabriel-de-Valcartier	MRC de La Jacques-Cartier
Garage municipal de Saint-Jean-de-L'Île-d'Orléans	8, chemin des Côtes Saint-Jean-de-L'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3W0 T : 418 829-2206 C : administration@stjeanio.ca		X	Saint-Jean-de-L'Île-d'Orléans	MRC de L'Île-d'Orléans
Garage municipal de Saint-Joachim	563, avenue Royale Saint-Joachim (Québec) G0A 3X0 T : 418 827-3755		X	Saint-Joachim	MRC de La Côte-de-Beaupré
Garage municipal de Saint-Laurent-de-L'Île-d'Orléans	6822, chemin Royal Saint-Laurent-de-L'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3Z0 T : 418 828-2322 C : info@saintlaurentio.com		X	Saint-Laurent-de-L'Île-d'Orléans	MRC de L'Île-d'Orléans
Garage municipal de Saint-Pierre-de-L'Île-d'Orléans	515, route des Prêtres Saint-Pierre-de-L'Île-d'Orléans (Québec) G0A 4E0 T : 418 828-2855 C : info@stpierreio.ca		X	Saint-Pierre-de-L'Île-d'Orléans	MRC de L'Île-d'Orléans
Garage municipal de Saint-Tite-des-Caps	374, avenue Royale Saint-Tite-des-Caps (Québec) G0A 4J0 T : 418 823-2239		X	Saint-Tite-des-Caps	MRC de La Côte-de-Beaupré
Garage municipal de Sainte-Anne-de-Beaupré	9336, avenue Royale Sainte-Anne-de-Beaupré (Québec) G0A 3C0 T : 418 827-3191 C : info@sainteannedebeaupe.com		X	Sainte-Anne-de-Beaupré	MRC de La Côte-de-Beaupré
Garage municipal de Sainte-Brigitte-de-Laval	245, rue des Matricaires Sainte-Brigitte-de-Laval (Québec) G0A 3K0 T : 418 825-2515, poste 402		X	Sainte-Brigitte-de-Laval	MRC de La Jacques-Cartier
Garage municipal de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	4300, route de Fossambault Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (Québec) G3N 1R9 T : 418 875-2758, poste 501		X	Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	MRC de La Jacques-Cartier
Garage municipal de Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans	2478, chemin Royal Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3P0 T : 418 829-3572 C : info@munstefamille.org		X	Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans	MRC de L'Île-d'Orléans
Garage municipal de Sainte-Foy	715, avenue de Lestres Québec (Québec) G1X 1E1		X	Québec	Agglomération de Québec
Garage municipal de Sainte-Pétronille	3, chemin de l'Église Sainte-Pétronille (Québec) G0A 4C0 T : 418 828-2270 C : info@stepetronille.com		X	Sainte-Pétronille	MRC de L'Île-d'Orléans
Garage municipal de Shannon	79, chemin de Gosford Shannon (Québec) G3S 0W4 T : 418 844-3778 C : ville@shannon.ca		X	Shannon	MRC de La Jacques-Cartier

Secteur d'activité	Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles	Infrastructures exploitées
Récupération	Point de collecte de matières résiduelles diverses	
Récupération	Point de collecte de matières résiduelles diverses	
Récupération	Point de collecte de matières résiduelles diverses	
Récupération	Point de collecte de matières résiduelles diverses	
Récupération	Point de collecte de matières résiduelles diverses	
Récupération	Point de collecte de matières résiduelles diverses	
Récupération	Point de collecte de matières résiduelles diverses	
Récupération	Point de collecte de matières résiduelles diverses	
Récupération	Point de collecte de matières résiduelles diverses	
Récupération	Point de collecte de matières résiduelles diverses	
Récupération	Point de collecte de matières résiduelles diverses	
Récupération	Point de collecte de matières résiduelles diverses	
Récupération	Point de collecte de matières résiduelles diverses	
Récupération	Point de collecte de matières résiduelles diverses	

Intervenants	Coordonnées	Localisation		Municipalité	Composante
		Hors CMQuébec	CMQuébec		
Garage municipal de Sillery	2080, chemin du Foulon Québec (Québec) G1T 1X4		X	Québec	Agglomération de Québec
Garage municipal de Stoneham-et-Tewkesbury	325, chemin du Hibou Stoneham-et-Tewkesbury (Québec) G3C 1R8 T : 418 848-2381 C : info@villestoneham.com		X	Stoneham-et-Tewkesbury	MRC de La Jacques-Cartier
Garage municipal du Lac-Beauport	65, chemin du Tour-du-Lac Lac-Beauport (Québec) G3B 0A1 T : 418 849-7141 C : info@lacbeauport.net		X	Lac-Beauport	MRC de La Jacques-Cartier
Garage municipal du Lac-Delage	19, rue Pieds-des-Pentes Lac-Delage (Québec) G3C 5A4 T : 418 848-2417 C : ville@lacdelage.qc.ca		X	Lac-Delage	MRC de La Jacques-Cartier
Garage municipal du Lac-Saint-Joseph	360, chemin Thomas-Maher Lac-Saint-Joseph (Québec) G3N 0A7 T : 418 875-3355 C : info@villelacstjoseph.com		X	Lac-Saint-Joseph	MRC de La Jacques-Cartier
Garage municipal Les Rivières	2100, rue des Outilleurs Québec (Québec) G1P 2Z9		X	Québec	Agglomération de Québec
MRC de L'Île-d'Orléans	2480, chemin Royal Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3P0 T : 418 829-1011 ou 418 670-3259 C : info@mrcio.qc.ca		X	Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans	MRC de L'Île-d'Orléans
MRC de La Côte-de-Beaupré	3, rue de la Seigneurie Château-Richer (Québec) G0A 1N0 T : 418 824-3444 C : info@mrccotedebeaupre.qc.ca ou gmr@mrccotedebeaupre.qc.ca		X	Château-Richer	MRC de La Côte-de-Beaupré
MRC de La Jacques-Cartier	60, rue Saint-Patrick Shannon (Québec) G3S 1P8 T : 418 844-2160 C : mrcjc@mrc.jacques-cartier.com		X	Shannon	MRC de La Jacques-Cartier
Municipalité de Boischatel	45, rue Bédard Boischatel (Québec) G0A 1H0 T : 418 822-4500		X	Boischatel	MRC de La Côte-de-Beaupré
Municipalité de L'Ange-Gardien	6355, avenue Royale L'Ange-Gardien (Québec) G0A 2K0 T : 418 822-1555		X	L'Ange-Gardien	MRC de La Côte-de-Beaupré
Municipalité de Lac-Beauport	65, chemin du Tour-du-Lac Lac-Beauport (Québec) G3B 0A1 T : 418 849-7141 C : info@lacbeauport.net		X	Lac-Beauport	MRC de La Jacques-Cartier
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges	150, rue du Moulin Saint-Ferréol-les-Neiges (Québec) G0A 3R0 T : 418 826-2253 C : info@saintferreollesneiges.qc.ca		X	Saint-Ferréol-les-Neiges	MRC de La Côte-de-Beaupré

Secteur d'activité	Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles	Infrastructures exploitées
Récupération	Point de collecte de matières résiduelles diverses	
Récupération	Point de collecte de matières résiduelles diverses	
Récupération	Point de collecte de matières résiduelles diverses	
Récupération	Point de collecte de matières résiduelles diverses	
Récupération	Point de collecte de matières résiduelles diverses	
Récupération	Point de collecte de matières résiduelles diverses	
Services aux citoyens et aux entreprises	Coordination des programmes municipaux de gestion des matières résiduelles, excepté les boues de fosses septiques Activités d'information, de sensibilisation et éducation (ISÉ) Programmes d'aide financière à la réduction des déchets	
Services aux citoyens et aux entreprises	Coordination des programmes municipaux de gestion des matières résiduelles Collecte et traitement des matières recyclables Activités d'information, de sensibilisation et éducation (ISÉ) Programmes d'aide financière à la réduction des déchets	Site de dépôt de matières résiduelles du TNO Lac-Jacques-Cartier
Services aux citoyens et aux entreprises	Coordination des programmes municipaux de gestion des matières résiduelles Activités d'information, de sensibilisation et éducation (ISÉ)	
Services aux citoyens et aux entreprises	Collecte des matières résiduelles, excepté les matières recyclables, et informations relatives Collecte de résidus domestiques dangereux et de matériel informatique et électronique Programmes d'aide financière à la réduction des déchets	Écocentre
Services aux citoyens et aux entreprises	Collecte des matières résiduelles, excepté les matières recyclables, et informations relatives Programme d'aide financière à la réduction des déchets	Station d'épuration des eaux usées
Services aux citoyens et aux entreprises	Informations et gestion des matières résiduelles Vidange des fosses septiques Subvention de programmes en GMR	Station d'épuration des eaux usées
Services aux citoyens et aux entreprises	Collecte des matières résiduelles, excepté les matières recyclables, et informations relatives Collecte de résidus domestiques dangereux et de matériel électronique et informatique Programme d'aide financière pour la réduction des déchets	Écocentre

Intervenants	Coordonnées	Localisation		Municipalité	Composante
		Hors CMQuébec	CMQuébec		
Municipalité de Saint-François-de-L'Île-d'Orléans	3491, chemin Royal Saint-François-de-L'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3S0 T : 418 829-3100 C : info@msfio.ca		X	Saint-François-de-L'Île-d'Orléans	MRC de L'Île-d'Orléans
Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier	2215, boul. Valcartier Saint-Gabriel-de-Valcartier (Québec) G0A 4S0 T : 418 844-1218		X	Saint-Gabriel-de-Valcartier	MRC de La Jacques-Cartier
Municipalité de Saint-Jean-de-L'Île-d'Orléans	8, chemin des Côtes Saint-Jean-de-L'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3W0 T : 418 829-2206 C : administration@stjeanio.ca		X	Saint-Jean-de-L'Île-d'Orléans	MRC de L'Île-d'Orléans
Municipalité de Saint-Laurent-de-L'Île-d'Orléans	6822, chemin Royal Saint-Laurent-de-L'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3Z0 T : 418 828-2322 C : info@saintlaurentio.com		X	Saint-Laurent-de-L'Île-d'Orléans	MRC de L'Île-d'Orléans
Municipalité de Saint-Pierre-de-L'Île-d'Orléans	515, route des Prêtres Saint-Pierre-de-L'Île-d'Orléans (Québec) G0A 4E0 T : 418 828-2855 C : info@stpierreio.ca		X	Saint-Pierre-de-L'Île-d'Orléans	MRC de L'Île-d'Orléans
Municipalité de Saint-Tite-des-Caps	1, rue Leclerc Saint-Tite-des-Caps (Québec) G0A 4J0 T : 418 823-2239 C : info@sainttitedescaps.com		X	Saint-Tite-des-Caps	MRC de La Côte-de-Beaupré
Municipalité de Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans	2478, chemin Royal Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3P0 T : 418 829-3572 C : info@munstefamille.org		X	Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans	MRC de L'Île-d'Orléans
Municipalité de Shannon	50, rue Saint-Patrick Shannon (Québec) G3S 0A1 T : 418 844-3778 C : ville@shannon.ca		X	Shannon	MRC de La Jacques-Cartier
Paroisse de Saint-Joachim	172, rue de l'Église Saint-Joachim (Québec) G0A 3X0 T : 418 827-3755 C : reception@saintjoachim.qc.ca		X	Saint-Joachim	MRC de La Côte-de-Beaupré
Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente	C.P. 460, succursale Haute-Ville Québec (Québec) G1R 5L7 T : 418 692-3981 C : jroberge@seminairedequebec.ca		X	Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente	MRC de La Côte-de-Beaupré

Secteur d'activité	Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles	Infrastructures exploitées
Services aux citoyens et aux entreprises	Informations et gestion des matières résiduelles Gestion des boues de fosses septiques Collecte de résidus domestiques dangereux et de matériel électronique et informatique Programme d'aide financière pour la réduction des déchets	Filtre à tourbe
Services aux citoyens et aux entreprises	Informations et gestion des matières résiduelles Vidange des fosses septiques et gestion des boues municipales Subvention de programmes en GMR	Écocentre (Ouvert en mai 2021)
Services aux citoyens et aux entreprises	Informations et gestion des matières résiduelles Gestion des boues de fosses septiques Collecte de résidus domestiques dangereux et de matériel électronique et informatique	Étang aéré
Services aux citoyens	Informations et gestion des matières résiduelles Programme d'aide financière à la réduction des déchets Gestion des boues de fosses septiques	Étang aéré
Services aux citoyens	Informations et gestion des matières résiduelles Gestion des boues de fosses septiques	Étang aéré
Services aux citoyens et aux entreprises	Collecte des matières résiduelles, excepté les matières recyclables, et informations relatives Collecte de résidus domestiques dangereux	Écocentre Étang aéré
Services aux citoyens	Informations et gestion des matières résiduelles Gestion des boues de fosses septiques Programme financier pour la réduction des déchets	Étang aéré
Services aux citoyens	Informations sur les matières résiduelles Gestion des boues municipales	
Services aux citoyens et aux entreprises	Collecte des matières résiduelles, excepté les matières recyclables, et informations relatives	
Services aux citoyens gérés par la Paroisse de Saint-Joachim	Service de collecte des matières résiduelles, excepté les matières recyclables, et informations relatives géré par la Paroisse de Saint-Joachim	

Intervenants	Coordonnées	Localisation		Municipalité	Composante
		Hors CMQuébec	CMQuébec		
Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)	Complexe environnemental de Neuville 1300, chemin du Site Neuville (Québec) G0A 2R0 T : (418) 876-2714 Sans frais: 1-866 760-2714 C : info@rrgmrp.com	X		Neuville	Hors territoire CMQuébec (Rive-Nord)
Village de Sainte-Pétronille	3, chemin de l'Église Sainte-Pétronille (Québec) G0A 4C0 T : 418 828-2270 C : info@stepetronille.com		X	Sainte-Pétronille	MRC de L'Île-d'Orléans
Ville de Beaupré	10995, rue des Montagnards Beaupré (Québec) G0A 1E0 T : 418 827-4541 C : mairie@villedebeaupré.com		X	Beaupré	MRC de La Côte-de-Beaupré
Ville de Château-Richer	8006, avenue Royale Château-Richer (Québec) G0A 1N0 T : 418 824-4294 C : info@chateauricher.qc.ca		X	Château-Richer	MRC de La Côte-de-Beaupré
Ville de Fossambault-sur-le-Lac	145, rue Gingras Fossambault-sur-le-Lac (Québec) G3N 0K2 T : 418 875-3133 C : info@fossambault.com		X	Fossambault-sur-le-Lac	MRC de La Jacques-Cartier
Ville de L'Ancienne-Lorette	1575, rue Turmel L'Ancienne-Lorette (Québec) G2E 3J5 T : (418) 872-9811 C : info@lancienne-lorette.org		X	L'Ancienne-Lorette	Agglomération de Québec
Ville de Lac-Delage	24, rue du Pied-des-Pentes Lac-Delage (Québec) G3C 5A4 T : 418 848-2417 C : ville@lacdelage.qc.ca		X	Lac-Delage	MRC de La Jacques-Cartier
Ville de Lac-Saint-Joseph	360, chemin Thomas-Maher Lac-Saint-Joseph (Québec) G3N 0A7 T : 418 875-3355 C : info@villelacstjoseph.com		X	Lac-Saint-Joseph	MRC de La Jacques-Cartier
Ville de Québec	Hôtel de ville 2, rue des Jardins C. P. 700, succ. Haute-Ville Québec (Québec) G1R 4S9 T : 311 ou (418) 641-6311 C : 311@ville.quebec.qc.ca		X	Québec	Agglomération de Québec

Secteur d'activité	Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles	Infrastructures exploitées
Collecte et transport Élimination Recyclage	Gestion intégrée des matières résiduelles Information, sensibilisation et éducation (ISÉ)	LET de Neuville Station d'épuration des boues de fosses septiques Centre de transbordement des matières organiques Centre de transbordement des matières recyclables Centre de tri des débris CRD Écocentres
Services aux citoyens	Informations et gestion des matières résiduelles Gestion des boues de fosses septiques Programme financier pour la réduction des déchets	
Services aux citoyens et aux entreprises	Collecte des matières résiduelles, excepté les matières recyclables, et informations relatives Collecte de résidus domestiques dangereux et de matériel informatique et électronique	Écocentre
Services aux citoyens et aux entreprises	Collecte des matières résiduelles, excepté les matières recyclables, et informations relatives Collecte de résidus domestiques dangereux et de matériel informatique et électronique	Écocentre
Services aux citoyens et aux entreprises	Informations sur les matières résiduelles Gestion des boues municipales	Étang aéré
Services aux citoyens et aux entreprises	Collecte des matières résiduelles et informations relatives Collecte de résidus domestiques dangereux, de matériel informatique et électronique, et d'encombrants	
Services aux citoyens et aux entreprises	Informations et gestion des matières résiduelles Vidange des fosses septiques et gestion des boues municipales Subvention de programmes en GMR	Étang aéré
Services aux citoyens et aux entreprises	Informations sur les matières résiduelles Gestion des boues municipales	
Services aux citoyens et aux entreprises	Activités d'information, de sensibilisation et éducation (ISÉ)	

Intervenants	Coordonnées	Localisation		Municipalité	Composante
		Hors CMQuébec	CMQuébec		
Ville de Québec	Division de la gestion des matières résiduelles 715, avenue de Lestres, local RC35 Québec (Québec) G1X 2L9 T : (418) 641-6111		X	Québec	Agglomération de Québec
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures	200, route de Fossambault Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3 T : (418) 878-2955 C : info@vsad.ca		X	Saint-Augustin-de-Desmaures	Agglomération de Québec
Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré	9336, avenue Royale Sainte-Anne-de-Beaupré (Québec) G0A 3C0 T : 418 827-3191 C : info@sainteannedebeaupe.com		X	Sainte-Anne-de-Beaupré	MRC de La Côte-de-Beaupré
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval	414, avenue Sainte-Brigitte Sainte-Brigitte-de-Laval (Québec) G0A 3K0 T : 418 825-2515 C : mairie@sbdl.net		X	Sainte-Brigitte-de-Laval	MRC de La Jacques-Cartier
Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	2, rue Laurier Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (Québec) G3N 1W1 T : (418) 875-2758 C : info@villescjc.com		X	Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	MRC de La Jacques-Cartier
Organisme environnemental					
Comité vigilance de la gestion des matières résiduelles de la Ville de Québec (CVGMR)			X	Québec	Agglomération de Québec
Comité vigilance du lieu d'enfouissement de la Ville de Québec (CVLE)			X		
Conseil régional de l'environnement (CRE) de la région de la Capitale nationale	Centre culture et environnement Frédéric Back 870, avenue de Salaberry, bur. 312 Québec (Québec) G1R 2T9 T : (418) 524-7113		X	Québec	Agglomération de Québec
Coop FA	5955, rue Saint-Laurent, bur. 205 Lévis (Québec) G6V 3P5 T : (418) 833-2949 C : info@coopfa.com	X		Lévis	Hors territoire CMQuébec (Rive-Nord)
Craque-Bitume	Centre culture et environnement Frédéric Back 870, avenue de Salaberry, local 136 Québec (Québec) G1R 2T9 T : (418) 780-4359 C : info@craquebitume.org		X	Québec	Agglomération de Québec

Secteur d'activité	Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles	Infrastructures exploitées
Services aux citoyens et aux entreprises Gestion intégrée des matières résiduelles	Coordination des programmes municipaux de gestion des matières résiduelles Collecte et traitement des matières résiduelles Élimination, recyclage et valorisation des matières résiduelles Activités d'information, de sensibilisation et éducation (ISÉ)	LET de Saint-Joachim Incinérateur Centre de tri Stations de traitement des eaux usées Écocentres
Services aux citoyens et aux entreprises	Collecte des matières résiduelles et informations relatives Collecte de matériel informatique et électronique	
Services aux citoyens	Collecte des matières résiduelles, excepté les matières recyclables, et informations relatives	
Services aux citoyens	Informations et gestion des matières résiduelles Vidange des fosses septiques et gestion des boues municipales Subvention de programmes en GMR	Étang aéré
Services aux citoyens	Informations sur les matières résiduelles Gestion des boues municipales	Étangs aérés
Sécurité publique	Surveiller et suivre les émissions atmosphériques de l'incinérateur de la Ville de Québec Formuler des recommandations afin d'atténuer les impacts de l'installation sur le voisinage Informer les citoyens sur les opérations des équipements de l'installation	
Sensibilisation environnementale	Activités de concertation et de promotion autour du développement durable	
Sensibilisation environnementale	Activités d'éducation relative à l'environnement auprès des citoyens et des organisations	
Écologie urbaine	Jardinage, compostage et formation écocitoyenne communautaire	

Intervenants	Coordonnées	Localisation		Municipalité	Composante
		Hors CMQuébec	CMQuébec		
Les amiEs de la terre de Québec	Centre culture et environnement Frédéric Back 870, avenue de Salaberry, bur. 210 Québec (Québec) G1R 2T9 T : (418) 524-2744		X	Québec	Agglomération de Québec
Nature Québec	Centre culture et environnement Frédéric Back 870, avenue de Salaberry, bur. 207 Québec (Québec) G1R 2T9 T : (418) 648-2104 C : info@naturequebec.org		X	Québec	Agglomération de Québec
Québec'ERE	Centre culture et environnement Frédéric Back 870, avenue de Salaberry, bur. 304 Québec (Québec) G1R 2T9 T : (418) 524-6661		X	Québec	Agglomération de Québec
Université Laval	Pav. Desjardins-Pollack, local 2235 Québec (Québec) G1V 0A6 T : (418) 656-2131, poste 406699 C : univermoderateur@gmail.com		X	Québec	Agglomération de Québec
Vivre en Ville Québec	Centre culture et environnement Frédéric Back 870, avenue de Salaberry, bur. 311 Québec (Québec) G1R 2T9 T : (418) 522-0011		X	Québec	Agglomération de Québec
Organisme communautaire et d'économie sociale					
Comité des citoyens du Vieux-Québec	C : president@ccvq.quebec		X	Québec	Agglomération de Québec
Comité ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches	Maison de la Coopération 155, boul. Charest Est, bur. 120, CP 13 Québec (Québec) G1K 3G6 T : (418) 522-8080 C : zipquebec@zipquebec.com		X	Québec	Agglomération de Québec
Conseil de quartier de Cap-Rouge	1130, route de l'Église Québec (Québec) G1V 4X6 T : 418 6416411, poste 3807 C : conseilquartier.cap-rouge@ville.quebec.qc.ca		X	Québec	Agglomération de Québec
Conseil de quartier de Châtels	3490, route de l'Aéroport Québec (Québec) G3K 1X5 T : 418 6416411, poste 3249 C : conseilquartier.deschatels@ville.quebec.qc.ca		X		
Conseil de quartier de l'Aéroport	1130, route de l'Église Québec (Québec) G1V 4X6 T : 418 6416411, poste 1363 C : conseilquartier.aeroport@ville.quebec.qc.ca		X		
Conseil de quartier de Lairet	399, rue Saint-Joseph Est Québec (Québec) G1K 8E2 T : (418) 641-6101, poste 3621		X	Québec	Agglomération de Québec

Secteur d'activité	Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles	Infrastructures exploitées
Sensibilisation environnementale	Défense des intérêts écologiques	
Sensibilisation environnementale	Activités de sensibilisation et de mobilisation sur différentes thématiques environnementales : biodiversité, forêt, énergie et environnement urbain	
Sensibilisation environnementale	Activités de sensibilisation sur différentes thématiques environnementales	
Sensibilisation environnementale	Activités de sensibilisation sur différentes thématiques environnementales	
Soutien à la communauté	Activités de sensibilisation sur différentes thématiques environnementales	
Soutien à la communauté	Intégration harmonieuse des fonctions résidentielle, commerciale, institutionnelle et touristique du Vieux-Québec	
Soutien à la communauté	Préoccupation de l'environnement régional	
Consultation citoyenne	Porte-voix des citoyens pour interpeller la Ville de Québec par rapport à leur quartier (aménagement du territoire, vie communautaire, sécurité publique, etc.)	
Soutien à la communauté	Information, mobilisation de la population, et proposition d'actions locales, participation au comité de vigilance de gestion des matières résiduelles de la Ville de Québec (CVGMR).	

Intervenants	Coordonnées	Localisation		Municipalité	Composante
		Hors CMQuébec	CMQuébec		
Conseil de quartier de Maizerets	399, rue Saint-Joseph Est Québec (Québec) G1K 8E2 T : (418) 641-6101, poste 3621		X	Québec	Agglomération de Québec
Conseil de quartier du Vieux-Limoilou	399, rue Saint-Joseph Est Québec (Québec) G1K 8E2 T : (418) 641-6101, poste 3621		X		
Conseil de quartier de Pointe-de-Sainte-Foy	1130, route de l'Église Québec (Québec) G1V 4X6 T : 418 6416411, poste 1435 C : conseilquartier.pointe-de-sainte-foy@ville.quebec.qc.ca		X	Québec	Agglomération de Québec
Conseil de quartier de Saint-Émile	3490, route de l'Aéroport Québec (Québec) G3K 1X5 T : 418 6416411, poste 3249 C : conseilquartier.saint-emile@ville.quebec.qc.ca		X		
Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste	399, rue Saint-Joseph Est Québec (Québec) G1K 8E2 T : 418 6416411, poste 7139 C : conseilquartier.saint-jean-baptiste@ville.quebec.qc.ca		X		
Conseil de quartier de Saint-Louis	1130, route de l'Église Québec (Québec) G1V 4X6 T : 418 6416411, poste 1435 C : conseilquartier.saint-louis@ville.quebec.qc.ca		X		
Conseil de quartier de Saint-Roch	399, rue Saint-Joseph Est Québec (Québec) G1K 8E2 T : 418 6416411, poste 7139 C : conseilquartier.saint-roch@ville.quebec.qc.ca		X		
Conseil de quartier de Saint-Sacrement	399, rue Saint-Joseph Est Québec (Québec) G1K 8E2 T : 418 6416411, poste 4137 C : conseilquartier.saint-sacrement@ville.quebec.qc.ca		X		
Conseil de quartier de Saint-Sauveur	399, rue Saint-Joseph Est Québec (Québec) G1K 8E2 T : 418 6416411, poste 7139 C : conseilquartier.saint-sauveur@ville.quebec.qc.ca		X		

Secteur d'activité	Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles	Infrastructures exploitées
Soutien à la communauté	Information, mobilisation de la population, et proposition d'actions locales, participation au comité de vigilance de gestion des matières résiduelles de la Ville de Québec (CVGMR).	
Consultation citoyenne	Porte-voix des citoyens pour interpeller la Ville de Québec par rapport à leur quartier (aménagement du territoire, vie communautaire, sécurité publique, etc.)	

Intervenants	Coordonnées	Localisation		Municipalité	Composante
		Hors CMQuébec	CMQuébec		
Conseil de quartier de Val-Bélair	3490, route de l'Aéroport Québec (Québec) G3K 1X5 T : 418 6416411, poste 3249 C : conseilquartier.val-belair@ville.quebec.qc.ca		X	Québec	Agglomération de Québec
Conseil de quartier de Duberger-Les-Saules	330, rue Chabot Québec (Québec) G1M 3J5 T : 418 6416411, poste 1341 C : conseilquartier.duberger-lessaules@ville.quebec.qc.ca		X		
Conseil de quartier de la Cité-Universitaire	1130, route de l'Église Québec (Québec) G1V 4X6 T : 418 6416411, poste 1435 C : conseilquartier.cite-universitaire@ville.quebec.qc.ca		X		
Conseil de quartier de Loretteville	3490, route de l'Aéroport Québec (Québec) G3K 1X5 T : 418 6416411, poste 3249 C : conseilquartier.loretteville@ville.quebec.qc.ca		X		
Conseil de quartier de Montcalm	399, rue Saint-Joseph Est Québec (Québec) G1K 8E2 T : 418 6416411, poste 3114 C : conseilquartier.montcalm@ville.quebec.qc.ca		X		
Conseil de quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf	330, rue Chabot Québec (Québec) G1M 3J5 T : 418 6416411, poste 3341 C : conseilquartier.neufchatel-est-lebourgneuf@ville.quebec.qc.ca		X		
Conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides	160, 76e Rue Est Québec (Québec) G1H 7H5 T : 418 6416411, poste 1363 C : conseilquartier.notre-dame-des-laurentides@ville.quebec.qc.ca		X		
Conseil de quartier de Sillery	1130, route de l'Église Québec (Québec) G1V 4X6 T : 418 6416411, poste 3091 C : conseilquartier.sillery@ville.quebec.qc.ca		X		

Secteur d'activité	Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles	Infrastructures exploitées
Consultation citoyenne	Porte-voix des citoyens pour interpeller la Ville de Québec par rapport à leur quartier (aménagement du territoire, vie communautaire, sécurité publique, etc.)	

Intervenants	Coordonnées	Localisation		Municipalité	Composante
		Hors CMQuébec	CMQuébec		
Conseil de quartier de Vanier	330, rue Chabot Québec (Québec) G1M 3J5 T : 418 6416411, poste 1341 C : conseilquartier.vanier@ville.quebec.qc.ca		X	Québec	Agglomération de Québec
Conseil de quartier des Chutes-Montmorency	10, rue Hugues-Pommier Québec (Québec) G1E 4T9 T : 418 6416411, poste 3341 C : conseilquartier.chutes-montmorency@ville.quebec.qc.ca		X		
Conseil de quartier des Jésuites	160, 76e Rue Est Québec (Québec) G1H 7H5 C : conseilquartier.jesuites@ville.quebec.qc.ca T : 418 6416411, poste 1363		X		
Conseil de quartier du Lac-Saint-Charles	3490, route de l'Aéroport Québec (Québec) G3K 1X5 T : 418 6416411, poste 1341 C : conseilquartier.lac-saint-charles@ville.quebec.qc.ca		X		
Conseil de quartier du Plateau	1130, route de l'Église Québec (Québec) G1V 4X6 T : 418 6416411, poste 1435 C : conseilquartier.plateau@ville.quebec.qc.ca		X		
Conseil de quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline Parlementaire	399, rue Saint-Joseph Est Québec (Québec) G1K 8E2 T : 418 6416411, poste 3114 C : conseilquartier.vieuxquebeccbcp@ville.quebec.qc.ca		X		
Corporation de développement économique communautaire de Québec (CDEC)	Maison de la Coopération 155, boul. Charest Est, bur. RC-1 Québec (Québec) G1K 3G6 T : (418) 525-5526 C : reception@cdecdequebec.qc.ca		X	Québec	Agglomération de Québec
L'atelier Signes d'espoir	185, boul. des Cèdres Québec (Québec) G1L 1M8 T : (418) 624-6838		X	Québec	Agglomération de Québec
Réseau des SADC du Québec	3229, chemin des Quatre-Bourgeois, bur. 505 Québec (Québec) G1W 0C1 T : (418) 658-1530 C : info@sadc-cae.ca		X	Québec	Agglomération de Québec

Secteur d'activité	Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles	Infrastructures exploitées
Consultation citoyenne	Porte-voix des citoyens pour interpeller la Ville de Québec par rapport à leur quartier (aménagement du territoire, vie communautaire, sécurité publique, etc.)	
Soutien à la communauté	Services-conseils et accompagnement en entrepreneuriat collectif, et mobilisation des communautés autour de projets structurants	
Récupération	Matériel informatique et livres	
Soutien à la communauté	Aide au développement local	

Intervenants	Coordonnées	Localisation		Municipalité	Composante
		Hors CMQuébec	CMQuébec		
Entreprise de collecte et transport des matières résiduelles					
1-800-GOT-JUNK	53, rue Crémazie Ouest Québec (Québec) G1R 1X4 T : 1 800 468-5865		X	Québec	Agglomération de Québec
APSH 2006 inc.	2020, rue de Pont Saint-Lambert-de-Lauzon (Québec) G0S 2W0 T : 418 655-6808	X		Saint-Lambert-Lauzon	Hors territoire CMQuébec (Rive-Nord)
Aurel Harvey et fils inc.	554, chemin de la Vallée La Malbaie (Québec) G5A 1C5 T : 418 665-4461	X		La Malbaie	Hors territoire CMQuébec (Rive-Nord)
Combac Environnement inc.	7760, rue du Daim, local 106 Québec (Québec) G1G 0A1 T : 418 266-2220 C : info@combac.ca		X	Québec	Agglomération de Québec
Concept Enviro Plus	3187, chemin Sainte-Foy Québec (Québec) G1X 1R3 T : 418 821-2829		X	Québec	Agglomération de Québec
Conteneurs Bacus	96,rue Éric Québec (Québec) G2N 1V8 T : 581 309-0727 C : info@conteneursbacus.com		X	Québec	Agglomération de Québec
Conteneurs BPM inc.	1452, rue de Calgary Québec (Québec) G3K 2E8 T : 418 554-1607		X	Québec	Agglomération de Québec
Conteneurs LPJ	6, chemin des Familles Stoneham-et-Tewkesbury (Québec) G3C 2R3 T : 581 578-1701		X	Stoneham-et-Tewkesbury	MRC de La Jacques-Cartier
Éconobenne	2190, 3e Rue Lévis (Québec) G6W 6V4 T : 418 456-7545 C : info@econobenne.com	X		Lévis	Hors territoire CMQuébec (Rive-Nord)
Électrométal inc.	369, boul. des Cèdres Québec (Québec) G1L 1N1 T : 418 626-3729 C : info@electrometal.ca		X	Québec	Agglomération de Québec
Entreprises BLC	707, chemin de la Grande Ligne Stoneham-et-Tewkesbury (Québec) G3C 0Y2 T : 418 848-0301 C : blcstoneham@hotmail.com		X	Stoneham-et-Tewkesbury	MRC de La Jacques-Cartier
Enviro Global	4504, boul. Sainte-Anne Québec (Québec) G1C 2H9 T : 418 829-2545 C : info@saniorlean.ca		X	Québec	Agglomération de Québec

Secteur d'activité	Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles	Infrastructures exploitées
Collecte et transport	Collecte et transport d'encombrants et d'ordures variées pour citoyens et entreprises	
Collecte	Location de conteneurs pour la récupération de matériaux de construction, rénovation et démolition	
Collecte	Location de conteneurs pour la récupération de matériaux de construction, rénovation et démolition	
Collecte	Location et achat de conteneurs et compacteurs	
Collecte	Collecte de résidus de construction, rénovation et démolition	
Collecte	Location de conteneurs pour la récupération de résidus de construction, rénovation et démolition	
Collecte	Location de conteneurs pour la récupération de résidus de construction, rénovation et démolition	
Collecte	Location de conteneurs pour la récupération de matériaux de construction, rénovation et démolition	
Collecte	Location de conteneurs pour la récupération de matériaux de construction, rénovation et démolition	
Collecte et transport	Métaux non ferreux (sels d'argent, films radiographiques et films d'imprimerie)	
Collecte	Location et achat de conteneurs pour la récupération de matériaux de construction, rénovation et démolition	
Collecte des boues	Pompage et disposition de résidus de fosses septiques et de puisard	

Intervenants	Coordonnées	Localisation		Municipalité	Composante
		Hors CMQuébec	CMQuébec		
Environnement Sanivac inc.	1790, rue Provinciale Québec (Québec) G1N 4A2 T : 418 838-3400		X	Québec	Agglomération de Québec
Éric Tremblay Conteneurs	44, chemin Saint-Laurent Baie-Saint-Paul (Québec) G3Z 2L4 T : 418 435-3399 Sans frais : 1 844 558-9749	X		Baie-Saint-Paul	Hors territoire CMQuébec (Rive-Nord)
Express Bac	1015, rue des Ébénistes Québec (Québec) G3K 0M1 T : 418 997-6220 C : expressbac@gmail.com		X	Québec	Agglomération de Québec
Garage Rejean Deblois	2953, chemin Royal Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3W0 T : 418 829-2879		X	Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans	MRC de L'Île-d'Orléans
Gauvin Enviro Plus	111, rue des PME Saint-Gilles (Québec) G0S 2S0 T : 418 554-2036 C : admin@gauvinenviroplus.com	X		Saint-Gilles	Hors territoire CMQuébec (Rive-Nord)
Gestion C.B.C. inc.	1054, boul. Bastien, succursale Charlesbourg Québec (Québec) G2K 1E6 T : 418 624-1770		X	Québec	Agglomération de Québec
Gestion Yves et Steve Harvey	7, rue Desbiens Clermont (Québec) G5A 1E6 T : 418 439-2808	X		Clermont	Hors territoire CMQuébec (Rive-Nord)
Les Conteneurs Bilodeau	1010, rue de Nemours Québec (Québec) G1H 2N8 T : 418 934-5400		X	Québec	Agglomération de Québec
Les Conteneurs de la Capitale	831, rue Prévert Saint-Nicolas (Québec) G7A 1S5 T : 418 955-8421 C : jocelyn4444@hotmail.com	X		Saint-Nicolas	Hors territoire CMQuébec (Rive-Nord)
Les Conteneurs JFV	2700, boul. Wilfrid-Hamel Québec (Québec) G1P 2J1 T : 418 998-2443 C : jeffvall0830@hotmail.com		X	Québec	Agglomération de Québec
Les entreprises LPI inc.	1786, rue Bresse Québec (Québec) G2G 2P2 T : (418) 874-7234 ou (418) 781-6538 C : info@villeco.com		X	Québec	Agglomération de Québec
Location de Conteneurs Écono-Bac	3890, route de Fossambault Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (Québec) G3N 1R5 T : 418 655-5061		X	Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	MRC de La Jacques-Cartier
Location Equip-Roule	438, rue Dumais Lévis (Québec) G6W 6P2 T : 581 702-5595	X		Lévis	Hors territoire CMQuébec (Rive-Nord)

Secteur d'activité	Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles	Infrastructures exploitées
Collecte des boues	Pompage et disposition de résidus de fosses septiques et de puisard	
Collecte	Location de conteneurs pour la récupération de matériaux de construction, rénovation et démolition	
Collecte	Collecte de résidus de construction, rénovation et démolition	
Collecte	Collecte d'huiles et filtres usés	
Collecte	Vente et réparation de conteneurs pour la récupération de matières résiduelles diverses	
Collecte et transport	Collecte et transport de matériaux de construction, rénovation et démolition	
Collecte	Location de conteneurs pour la récupération de matériaux de construction, rénovation et démolition	
Collecte	Location de conteneurs pour la récupération de matériaux de construction, rénovation et démolition	
Collecte	Collecte de résidus de construction, rénovation et démolition	
Collecte	Location de conteneurs pour la récupération de résidus de construction, rénovation et démolition.	
Collecte	Location de conteneurs pour la récupération de matériaux de construction, rénovation et démolition	
Collecte	Location de conteneurs pour la récupération de matériaux de construction, rénovation et démolition	
Collecte	Collecte de matériaux de construction, rénovation et démolition Location de conteneurs	

Intervenants	Coordonnées	Localisation		Municipalité	Composante
		Hors CMQuébec	CMQuébec		
Location MAPA inc.	50, rue Albert-Deblois, local 103 Saint-Anselme (Québec) G0R 2N0 T : 418 885-8414 C : boutin.sylvianne@hotmail.com	X		Saint-Anselme	Hors territoire CMQuébec (Rive-Nord)
Location Orléans inc.	4000, boul. Sainte-Anne Québec (Québec) G1E 3M5 T : 418 661-4411 C : service@locationorleans.ca		X	Québec	Agglomération de Québec
Option Métal recyclé du Québec	550, rue du Platine, bur. 700 Québec (Québec) G2N 2G6 T : 418 527-4040 C : e.cloutier@optionmetal.com		X	Québec	Agglomération de Québec
Pierre Lacroix – Récupérateur de métaux	8148, avenue Royale Château-Richer (Québec) G0A 1N0 T : 418 997-5296		X	Château-Richer	MRC de La Côte-de-Beaupré
Sani-Terre Environnement	435, rue Adanac Québec (Québec) G1C 6B9 T : (418) 666-9667 C : sani-terre@sani-terre-environnement.com		X	Québec	Agglomération de Québec
Service de Récupération Billy Bac	14, rue des Goélands, RR 2 Cap-Santé (Québec) G0A 1L0 T : 418 265-7071	X		Cap-Santé	Hors territoire CMQuébec (Rive-Nord)
SOS déchet Québec	4765, 1re Avenue Québec (Québec) G1H 2T3 T : 418 529-0765		X	Québec	Agglomération de Québec
T L C Transport Location de conteneurs	371, rue Adanac Québec (Québec) G1C 5N4 T : 418 806-9394		X	Québec	Agglomération de Québec
Transport Ubique	56, rue Maple Shannon (Québec) G0A 4N1 T : 418 575-3323		X	Shannon	MRC de La Jacques-Cartier
Veolia	2800, rue de l'Etchemin Lévis (Québec) G6W 7X6 T : 418 833-6840	X		Lévis	Hors territoire CMQuébec (Rive-Nord)

Secteur d'activité	Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles	Infrastructures exploitées
Collecte et transport	Collecte de résidus de construction, rénovation et démolition Collecte et transport en vrac	
Collecte	Location et achat de conteneurs pour la récupération de matériaux de construction, rénovation et démolition	
Récupération	Collecte et transport des métaux ferreux, métaux non ferreux, électroménagers, TIC, matériels contenant des halocarbures, fréon, équipements industriels	
Récupération	Récupération de métaux ferreux et non ferreux	
Collecte et transport	Collecte et transport des ordures ménagères, des matières recyclables et des matières compostables Vente et location de conteneurs et bacs roulants	
Collecte	Collecte en vrac Récupération des matières recyclables (balles de carton et papier)	
Collecte	Collecte des ordures, matières recyclables et d'encombrants	
Collecte et transport	Collecte de résidus de construction, rénovation et démolition.	
Collecte	Location de conteneurs pour la récupération de matériaux de construction, rénovation et démolition	
Collecte des boues	Pompage et disposition des boues sanitaires et pluviales	Centre de transbordement des boues sanitaires et pluviales

Intervenants	Coordonnées	Localisation		Municipalité	Composante
		Hors CMQuébec	CMQuébec		
Entreprise de tri, conditionnement et mise en valeur des matières résiduelles					
A.R.C. Atelier de réusinage de cartouches inc.	445, rue Papin, local 102 Québec (Québec) G1P 3T8 T : 418 654-9501 C : info@arc-inc.ca		X	Québec	Agglomération de Québec
A.S.G. récupération	730, rue William-G.-Ross, bur. 6 Saint-Nicolas (Québec) G7A 2N2 T : 418 572-9047 C : asgrecuperation@outlook.com	X		Lévis	Hors-territoire CMQuébec (Rive-Nord)
AIM Kenny U-Pull	220, rue de Rotterdam Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 1T4 T : 1 844-536-6987		X	Saint-Augustin-de-Desmaures	Agglomération de Québec
AIM Recyclage	999, boul. Montmorency Québec (Québec) G1J 3W1 T : 418 649-1000 C : quebec@aim-recyclage.com		X	Québec	Agglomération de Québec
Arteau récupération	460, rue Desrochers Québec (Québec) G1M 1C2 T : 418 780-2295 C : info@arteaurecuperation.com		X	Québec	Agglomération de Québec
Caoutchouc Portneuf	120, chemin des Parulines Stoneham-et-Tewkesbury (Québec) G3C 0K4 T : 418 955-4714		X	Stoneham-et-Tewkesbury	MRC de La Jacques-Cartier
CPU Service d'ordinateur inc.	2323, boul. du Versant Nord Québec (Québec) G1N 4P4 T : 418 681-6974		X	Québec	Agglomération de Québec
EcoLaser	1536, rue des Roselins Québec (Québec) G3E 1G3 T : 418 626-1125 C : info@ecolaser.ca		X	Québec	Agglomération de Québec
Entreprise Sani-Charlevoix	31, rang Saint-Georges Saint-Urbain (Québec) G0A 4K0 T : 418 639-2472	X		Saint-Urbain	Hors territoire CMQuébec (Rive-Nord)
Fonderie Laroche ltée	19, rue de Chantal Pont-Rouge (Québec) G3H 3M4 T : 418 873-2516	X		Pont-Rouge	Hors territoire CMQuébec (Rive-Nord)
Garage Gilles Hamel	162, rue de la Défense Nationale Saint-Raymond (Québec) G3L 4Y2 T : 418 337-3102 C : contact@garagegilleshamel.ca	X		Saint-Raymond	Hors territoire CMQuébec (Rive-Nord)
Goulet Pièces d'autos inc.	2716, rue de la Faune Québec (Québec) G3E 1H4 T : 418 842-6659		X	Québec	Agglomération de Québec

Secteur d'activité	Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles	Infrastructures exploitées
Récupération	Récupération de cartouches d'imprimantes (laser, à jet d'encre) et de photocopieurs Remise à neuf de cartouches d'encre	
Récupération	Récupération d'appareils électroménagers, électroniques, ordinateurs, tous autres articles en métal et métaux non ferreux	
Récupération	Récupération de pièces d'automobiles usagées	
Récupération	Récupération, tri, conditionnement et revente de métaux ferreux et non ferreux	
Récupération	Récupération de papier, carton, matériel électronique et informatique, plastique et métaux	
Récupération	Pneus (résidu de meulage) Vente de caoutchouc transformé	
Récupération	Matériel informatique et composantes électroniques	
Récupération	Cartouches d'imprimantes (laser, à jet d'encre) et de photocopieurs	
Valorisation	Vidange des boues de fosses septiques	Centre de traitement des boues de fosses septiques
Recyclage	Métaux ferreux (fonte). Manufacturier de pièces en fonte	
Récupération	Récupération de carcasse automobile et de métaux ferreux et non ferreux	
Récupération	Carcasses d'automobiles	

Intervenants	Coordonnées	Localisation		Municipalité	Composante
		Hors CMQuébec	CMQuébec		
GSI Environnement inc., une filiale de Englobe Corp	415, chemin Plaisance Saint-Henri-de-Lévis (Québec) G0R 3E0 T : 418 882-2736 Sans frais : 1 800 463-1030 C : info-composts@englobecorp.com	X		Saint-Henri-de-Lévis	Hors territoire CMQuébec (Rive-Nord)
L.M. métal recyclage	1450, rue Semple Québec (Québec) G1N 4B4 T : 418 681-4444		X	Québec	Agglomération de Québec
La Patente	507, rue des Sables Québec (Québec) G1J 2Y1 T : 418 476-8154 C : info@atelierlapatente.org		X	Québec	Agglomération de Québec
Lamothe Pièces d'autos enr.	949, route 365 Neuville (Québec) G0A 2R0 T : (418) 876-3220	X		Neuville	Hors territoire CMQuébec (Rive-Nord)
Leclerc machinerie et acier Canada inc.	11, rue Saint-François Est Cap-Santé (Québec) G0A 1L0 T : 418 285-3621	X		Cap-Santé	Hors territoire CMQuébec (Rive-Nord)
Les Services Technipro	Saint-Raymond (Québec) T : 418 558-2852	X		Saint-Raymond	Hors-territoire CMQuébec (Rive-Nord)
Max Recycle	1436, rue Alexis-le-Trotteur L'Ancienne-Lorette (Québec) G2E 4Y4 T : 418 571-7869 C : maxrecycle@hotmail.ca		X	Québec	Agglomération de Québec
Métal Beauport	2686, boul. Louis-XIV Québec (Québec) G1C 1C6 T : 418 661-0687		X	Québec	Agglomération de Québec
Métal Harbour inc.	2902, rue du Sentier Québec (Québec) G2A 0A3 T : 418 842-6326		X	Québec	Agglomération de Québec
Métaux K.J.M. Canada (1990) inc.	1796, route de l'Aéroport Québec (Québec) G2G 2P7 T : 418 871-6536		X	Québec	Agglomération de Québec
Olympique Solutions Informatiques	2175, rue Côté Québec (Québec) G1N 4J1 T : 418 681-6385 C : ventes@pap-olympic.com		X	Québec	Agglomération de Québec
PC en Vrac Charlesbourg	8385, boul. Henri-Bourassa, local 102A Québec (Québec) G1G 4E1 T : 418 977-7877		X	Québec	Agglomération de Québec
PC en Vrac Saint-Nicolas	1810, route des Rivières, local 106 Saint-Nicolas (Québec) G7A 2P6 T : 418 836-9777 C : stnicolas@pcenvrac.com	X		Lévis	Hors-territoire CMQuébec (Rive-Nord)
PC en Vrac Sainte-Foy	3220, avenue Watt, local 106 Québec (Québec) G1X 4P8 T : (418) 780-8133 C : stefoy@pcenvrac.com		X	Québec	Agglomération de Québec

Secteur d'activité	Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles	Infrastructures exploitées
Valorisation de matières organiques	Opération d'un site de compostage Récupération de résidus de fumier, résidus verts et alimentaires résidentiels et ICI, résidus agroalimentaires, résidus de bois, boues agroalimentaires, boues de fosses septiques et boues municipales	Centre de compostage de Saint-Henri-de-Lévis
Récupération	Récupération de métaux ferreux et non ferreux	
Récupération Valorisation	Recyclerie communautaire de matériaux de CRD	
Récupération	Carcasses d'automobiles	
Récupération	Récupération de métaux ferreux et non ferreux	
Récupération	Récupération et revente de surplus d'inventaire	
Récupération	Récupération de matériel informatique et électronique	
Récupération	Métaux ferreux et métaux non-ferreux de carcasses d'automobiles	
Récupération	Métaux ferreux et non ferreux	
Récupération	Récupération et recyclage (sélection, chargement, triage, conditionnement et transformation) des métaux ferreux et non ferreux	
Récupération	Cartouches d'imprimantes (à poudre, laser)	
Récupération	Matériel informatique, composantes électroniques	
Récupération	Matériel informatique, composantes électroniques	
Récupération	Matériel informatique, composantes électroniques	

Intervenants	Coordonnées	Localisation		Municipalité	Composante
		Hors CMQuébec	CMQuébec		
Pièces d'autos du boulevard Talbot inc.	2560, boul. Talbot Stoneham-et-Tewkesbury (Québec) G3C 1H6 T : 418 849-4443		X	Stoneham-et-Tewkesbury	MRC de La Jacques-Cartier
Récupération fer et métaux Québec inc.	460, rue Blériot Québec (Québec) G1P 4N2 T : 418 681-8211		X	Québec	Agglomération de Québec
Récupération Frontenac inc.	217, rue Monfette Ouest Thetford Mines (Québec) G6G 7Y3 T : 418 338-8551 C: info@recuperationfrontenac.com	X		Thetford Mines	Hors territoire CMQuébec (Rive-Nord)
Récupération métaux recyclables	867, avenue Sainte-Thérèse Québec (Québec) G1B 1E8 T : 418 660-1234		X	Québec	Agglomération de Québec
Recyclage Saint-Cyr et fils ltée	85, rue des Grands-Lacs Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 1T5 T : 418 878-2600 C : yves@recyclagestcyr.com		X	Saint-Augustin-de-Desmaures	Agglomération de Québec
Recyclage Vanier	1095, rue Vincent-Massey Québec (Québec) G1N 1N2 T : 418 527-8050		X	Québec	Agglomération de Québec
S.O.S. Informatique inc.	111, boul. Charest Ouest Québec (Québec) G1K 1X3 T : 819 623-3399 C : info@sosinformatique.ca		X	Québec	Agglomération de Québec
Safety-Kleen Canada inc.	85, rue du Hambourg Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 1S6 T : 418 878-4570		X	Saint-Augustin-de-Desmaures	Agglomération de Québec
Sanimax	2001, avenue de La Rotonde Lévis (Québec) G6X 2L9 T : 418 832-4645	X		Lévis	Hors-territoire CMQuébec (Rive-Nord)
Saul Assh & Cie (1980) ltée	1966, rue des Douves L'Ancienne-Lorette (Québec) G2E 5X2		X	L'Ancienne-Lorette	Agglomération de Québec
Société V.I.A.	1200, rue des Riveurs Lévis (Québec) G6V 9G2 T : 418 833-0421 C : info@societevia.com	X		Lévis	Hors territoire CMQuébec (Rive-Nord)
Textile Est-Ouest	416, rue Saint-Joseph Lévis (Québec) G6V 1H1 T : 418 838-0710	X		Lévis	Hors territoire CMQuébec (Rive-Nord)
Viridis Environnement	965, avenue Newton, bureau 270 Québec (Québec) G1P 4M4 T : 418 704-0883		X	Québec	Agglomération de Québec

Secteur d'activité	Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles	Infrastructures exploitées
Récupération	Pièces d'automobile, caoutchouc, pneu, carcasses d'automobile	
Récupération	Métaux ferreux, métaux non ferreux	
Recyclage	Tri, conditionnement et revente des matières recyclables résidentielles et ICI	Centre de tri
Récupération	Récupération d'objets métalliques encombrants	
Récupération	Papier et carton	
Récupération	Service de déchiquetage de documents confidentiels sur supports papier traditionnels, numériques (ex.: disque dur, CD, DVD, etc.) et autres supports (ex.: livre, cassette, diplôme, acétate, etc.)	
Récupération	Métaux ferreux et non-ferreux, matériel informatique et composantes électroniques	
Récupération	Résidus dangereux : huiles usagées, antigel, solvants, batteries, peinture et autres résidus industriels	
Recyclage	Collecte et transformation des sous-produits agroalimentaires résiduelles (viande, les graisses et les huiles de cuisson usées, les peaux et les matières organiques)	
Récupération	Métaux ferreux et non ferreux	
Valorisation	Tri et valorisation des matières recyclables	Centre de tri des matières recyclables (Lévis et Québec)
Récupération	Récupération, tri et revente de textile	
Valorisation	Matières organiques variées (boues, branches, feuilles, résidus laitiers, etc.)	Centre de compostage de la matière organique

Intervenants	Coordonnées	Localisation		Municipalité	Composante
		Hors CMQuébec	CMQuébec		
Entreprise multiservice					
AIM Éco-centre	220, rue de Rotterdam Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 1T4 T : 418 843-6141 C : grivard@aim-ecocentre.com		X	Saint-Augustin-de-Desmaures	Agglomération de Québec
EBI	670, rue Montcalm Berthierville (Québec) J0K 1A0 T : 450 836-8111 Sans frais : 1 800 486-0225	X		Berthierville	Hors territoire CMQuébec (Rive-Nord)
Eddy Fugère inc.	315, rue Jackson Québec (Québec) G1N 4C4 T : 418 683-3981 C : administration@eddyfugereinc.ca		X	Québec	Agglomération de Québec
Enfoui-Bec inc.	2085, boul. du Parc industriel Bécancour (Québec) G9H 3P1 T : (819) 297-2477	X		Bécancour	Hors territoire CMQuébec (Rive-Nord)
Gestion 3LB inc.	2085, boul. du Parc Industriel Bécancour (Québec) G9H 3P1 T : 819 297-2477	X		Bécancour	Hors territoire CMQuébec (Rive-Nord)
Groupe Bellemare	11450, boul. Industriel Trois-Rivières (Québec) G9A 5E1 T : 819 379-2535 C : environnement@groupebellemare.com	X		Trois-Rivières	Hors territoire CMQuébec (Rive-Nord)
Les Concassés du Cap inc.	955, route du Petit-Cap Cap-Saint-Ignace (Québec) G0R 1H0 T : 418 246-3255 C : info@concassesducap.com	X		Cap-Saint-Ignace	Hors territoire CMQuébec (Rive-Nord)
Location DALJI inc.	2027, rang de la Rivière Saint-Isidore (Québec) G0S 2S0 T : 418 955-6049 C : info@locationdalji.com	X		Saint-Isidore-de-Beauce	Hors territoire CMQuébec (Rive-Nord)
Services Matrec inc.	6205, boul. Wilfrid Hamel Québec (Québec) G2E 5G8 T : 418 628-8666 Sans frais : 1 877 906-8666		X	Québec	Agglomération de Québec
Villéco	1786, rue Bresse Québec (Québec) G2G 2P2 T : 418 874-7234 ou (418) 781-6538 C : info@villeco.com		X	Québec	Agglomération de Québec
Waste Management Québec inc.	25, rue Gagnon Saint-Nicéphore (Québec) J2A 3H3 T : 1 800 963-4776	X		Saint-Nicéphore	Hors territoire CMQuébec (Rive-Nord)

Secteur d'activité	Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles	Infrastructures exploitées
Collecte et transport Recyclage	Collecte et transport de matériaux de construction, rénovation et démolition Tri, conditionnement et revente de matériaux de construction, rénovation et démolition	Centre de tri de débris de CRD
Collecte et transport Recyclage Élimination	Gestion intégrée des matières résiduelles Élimination des matériaux de construction, rénovation et démolition Gestion des matières dangereuses Location de conteneurs, compacteurs et bacs roulants pour matériaux de CRD et ICI	Centre de tri Écocentres Lieu d'enfouissement technique Centre de transfert
Collecte et transport Recyclage Élimination	Collecte de résidus de construction, démolition et rénovation et tri sur place Location de conteneurs	Centre de tri des débris de CRD
Collecte Recyclage Élimination	Élimination des matières résiduelles du secteur ICI et CRD Tri, conditionnement et recyclage de matériaux de CRD Opération d'écocentres Location de conteneurs	Lieu d'enfouissement des débris ICI et CRD Centre de tri de résidus de CRD Écocentres
Élimination	Élimination des matières résiduelles du secteur ICI et CRD	Lieu d'enfouissement des débris ICI et CRD
Collecte et transport Recyclage Élimination	Collecte et transport de résidus de construction, démolition et rénovation Tri, conditionnement et recyclage de matériaux de CRD Élimination de matériaux de CRD	Centre de tri de débris de CRD Lieu d'enfouissement de débris de construction et démolition
Récupération Transformation Valorisation	Location de conteneurs pour la récupération de matériaux de construction, rénovation et démolition Récupération, transformation et valorisation (concassage tamisage et recyclage) de matériaux granulaires	
Collecte et transport Recyclage	Collecte et transport de matériaux de construction, rénovation et démolition Location de conteneurs Tri, conditionnement et recyclage des matériaux de CRD	Centre de tri
Collecte et transport Recyclage Élimination	Collecte et transport des matières résiduelles Location de conteneurs Élimination des matières résiduelles Tri, conditionnement et recyclage des matières recyclables et matériaux de CRD Transbordement de matières résiduelles	Centre de tri de matières recyclables Centre de tri de débris de CRD Centre de transfert Écocentre
Collecte et transport Recyclage	Collecte et transport de matériaux de construction, rénovation et démolition Location et achat de conteneurs Entretien et réparation des conteneurs Tri, conditionnement et recyclage des matériaux de CRD	Centre de tri de résidus CRD
Élimination	Ordures ménagères et résidus de CRD	Lieu d'enfouissement technique

Annexe C

Recensement des infrastructures en gestion des matières résiduelles

Infrastructures (installation)			Coordonnées	Localisation		
Nom	Propriétaire	Exploitant		Hors CMQuébec	CMQuébec[183]	
Mise en valeur des matières résiduelles						
Centre de tri de matières recyclables						
Centre de tri de Québec	Ville de Québec	Société V.I.A.	1780, rue Provinciale Québec (Québec) G1N 4A2 T : 418 527-0421 C : info@societevia.com		X	
Centre de tri des matières recyclables	Récupération Frontenac inc.	Récupération Frontenac inc.	217, Monfette Ouest Thetford Mines (Québec) G6G 7Y3 T : 418 338-8551 C : info@recuperationfrontenac.com	X		
Centre de tri des matières recyclables	Services Matrec inc.	Services Matrec inc.	2222-2244, rue Lavoisier Québec (Québec) G1N 4H2 T : 418 681-1011		X	
Écocentre						
Écocentre Beauport	Ville de Québec	Ville de Québec	Arrondissement de Beauport 425, boul. Raymond, Québec (Québec) G1C 5B4 T : 418 641-6311		X	
Écocentre de Beaupré – Saint-Joachim	Ville de Beaupré	Ville de Beaupré	10, rue Industrielle Beaupré (Québec) G0A 1E0 T : 418 827-8901		X	
Écocentre de Boischatel	Ville de Boischatel	Ville de Boischatel	345, rue des Saphirs Boischatel (Québec) G0A 1H0 T : 418 822-4500		X	
Écocentre de Château-Richer – Sainte-Anne-de-Beaupré	Ville de Château-Richer	Ville de Château-Richer	30, côte de la Chapelle Château-Richer (Québec) G0A 1N0 T : 418 824-4294		X	
Écocentre de l'Hêtrière	Ville de Québec	Ville de Québec	Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge 3381, rue de l'Hêtrière Québec (Québec) G1X 4M6 T : 418 641-6311		X	
Écocentre de Stoneham	Municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury	Municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury	100, chemin Plante Stoneham-et-Tewkesbury (Québec) G3C 0S4 T : 418 848-2381 C : info@villestoneham.com		X	
Écocentre des Rivières	Ville de Québec	Ville de Québec	Arrondissement des Rivières 1700, rue Provinciale Québec (Québec) G1N 4S9 T : 418 641-6005		X	

183 CMQ : CMQuébec (Rive-Nord)

	Municipalité	Composante	Mode 3RVE	Matières résiduelles acceptées	Territoire desservi	Secteur desservi (ICI, résidentiel, CRD)
	Québec	Agglomération de Québec	Recyclage	Matières recyclables	CMQuébec	Résidentiel et ICI
	Thetford Mines	Hors territoire CMQuébec (Rive-Nord)	Recyclage	Matières recyclables	Plusieurs régions du Québec	Résidentiel et ICI
	Québec	Agglomération de Québec	Recyclage	Matières recyclables	CMQuébec	ICI
	Québec		Recyclage		Ville de Québec	Résidentiel
	Beaupré		Recyclage		Beaupré	Résidentiel
	Boischatel		Recyclage		Boischatel	Résidentiel et ICI
	Château-Richer		Recyclage		Château-Richer	Résidentiel
	Québec		Recyclage		Ville de Québec	Résidentiel
	Stoneham-et -Tewkesbury		Recyclage		Stoneham-et-Tewkesbury	Résidentiel et ICI
	Québec		Recyclage		Ville de Québec	Résidentiel

Infrastructures (installation)			Coordonnées	Localisation		
Nom	Propriétaire	Exploitant		Hors CMQuébec	CMQuébec[183]	
Écocentre Jean-Talon (Matrec)	Ville de Québec	Services Matrec inc.	Arrondissement de Charlesbourg 1700, boul. Jean-Talon Ouest Québec (Québec) G2K 2L8 T : (418) 641-6002		X	
Écocentre L'Ange-Gardien	Municipalité de L'Ange-Gardien	Municipalité de L'Ange-Gardien	775, chemin Lucien-Lefrançois L'Ange-Gardien (Québec) G0A 2K0 T : 418 822-1555		X	
Écocentre Neuville	Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)	Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)	Complexe environnemental de Neuville 1300, chemin du Site Neuville (Québec) G0A 2R0 T : 418 876-2714 C : info@rrgmrp.com	X		
Écocentre Rivière-à-Pierre	Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)	Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)	830, rue Principale Rivière-à-Pierre (Québec) G0A 3A0 T : 418 876-2714 Sans frais : 1 866 760-2714	X		
Écocentre Saint-Ferréol-les-Neiges	Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges	Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges	4054, avenue Royale Saint-Ferréol-les-Neiges (Québec) G0A 3R0 T : 418 826-2253		X	
Écocentre Saint-Tite-des-Caps	Municipalité de Saint-Tite-des-Caps	Municipalité de Saint-Tite-des-Caps	374, avenue Royale Saint-Tite-des-Caps (Québec) G3N 2R5 T : 418 823-2239 C : info@sainttitedescaps.com		X	
Écocentre Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)	Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)	150, rue Clément-Paquet Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (Québec) G3N 3E5 T : 418 876-2714 Sans frais : 1 866 760-2714		X	
Écocentre Saint-Alban	Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)	Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)	1160, route Philomène-Thibodeau (route 354) Saint-Alban (Québec) G0A 3B0 T : 418 876-2714 Sans frais : 1 866 760-2714	X		
Écocentre Saint-Raymond	Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)	Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)	590, chemin Bourg-Louis Saint-Raymond (Québec) G3L 4G2 T : 418 876-2714 Sans frais : 1 866 760-2714	X		
Écocentre Saint-Ubalde	Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)	Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)	570, rang Saint-Paul Saint-Ubalde (Québec) G0A 4L0 T : 418 876-2714 Sans frais : 1 866 760-2714	X		
Écocentre Val-Bélair	Ville de Québec	Ville de Québec	Arrondissement de La Haute-Saint-Charles 1472, rue Jean Bardot Québec (Québec) G3J 1R3 T : 418 641-6007		X	
Microécocentre Deschambault-Grondines	Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)	Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)	11, boul. des Sources Deschambault-Grondines (Québec) G0A 1S0	X		
Microécocentre Notre-Dame-de-Montauban	Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)	Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)	485, rue du Centre Notre-Dame-de-Montauban (Québec) G0X 1W0	X		
Site de dépôt de matières résiduelles du TNO Lac-Jacques-Cartier	MRC de La Côte-de-Beaupré	Séminaire de Québec	Guérite du séminaire de Québec 1200, rang Sainte-Marie Saint-Ferréol-les-Neiges (Québec) G0A 3R0		X	

	Municipalité	Composante	Mode 3RVE	Matières résiduelles acceptées	Territoire desservi	Secteur desservi (ICI, résidentiel, CRD)
	Québec		Recyclage		Ville de Québec	Résidentiel
	L'Ange-Gardien		Recyclage		L'Ange-Gardien	Résidentiel
	Neuville		Recyclage		MRC Portneuf MRC de la Jacques-Cartier	Résidentiel et ICI
	Rivière-à-Pierre		Recyclage		MRC Portneuf MRC de la Jacques-Cartier	Résidentiel
	Saint-Ferréol-les-Neiges		Recyclage		Saint-Ferréol-les-Neiges	Résidentiel
	Saint-Tite-des-Caps		Recyclage		Saint-Tite-des-Caps	Résidentiel
	Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier		Recyclage		MRC Portneuf MRC de la Jacques-Cartier	Résidentiel
	Saint-Alban		Recyclage		MRC Portneuf MRC de la Jacques-Cartier	Résidentiel
	Saint-Raymond		Recyclage		MRC Portneuf MRC de la Jacques-Cartier	Résidentiel
	Saint-Ubalde		Recyclage		MRC Portneuf MRC de la Jacques-Cartier	Résidentiel
	Québec		Recyclage		Ville de Québec	Résidentiel
	Deschambault-Grondines		Recyclage		MRC Portneuf MRC de la Jacques-Cartier	Résidentiel
	Notre-Dame-de-Montauban		Recyclage		MRC Portneuf MRC de la Jacques-Cartier	Résidentiel
	Saint-Ferréol-les-Neiges		Recyclage		TNO Lac-Jacques-Cartier	Résidentiel (propriétaires de chalets du TNO Lac-Jacques-Cartier)

Infrastructures (installation)			Coordonnées	Localisation		
Nom	Propriétaire	Exploitant		Hors CMQuébec	CMQuébec[183]	
Centre de compostage						
Centre de compostage de la matière organique	GSI Environnement inc., une filiale de Englobe Corp.	GSI Environnement inc., une filiale de Englobe Corp.	415, chemin Plaisance Saint-Henri-de-Lévis (Québec) G0R 3E0 T : 418 882-2736 Sans frais : 1 800 463-1030 C : info-composts@englobecorp.com	X		
Centre de compostage de la matière organique	Viridis Environnement (Gazon Savard)	Viridis Environnement (Gazon Savard)	3478, Rang St Paul Chicoutimi (Québec) G7H 0G6	X		
Centre de tri des débris de construction, de rénovation et de démolition (CRD)						
Centre de tri des débris CRD	Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)	Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)	Complexe environnemental de Neuville 1300, chemin du Site Neuville (Québec) G0A 2R0 T : 418 876-2714 Sans frais : 1 866 760-2714 C : info@rrgmrp.com	X		
Centre de tri des débris de CRD	AIM Éco-Centre	AIM Éco-Centre	220, rue de Rotterdam Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 1T4 T : 418 843-6141 C : grivard@aim-ecocentre.com		X	
Centre de tri des débris de CRD	Eddy Fugère inc.	Eddy Fugère inc.	315, rue Jackson Québec (Québec) G1N 4C4 T : 418 683-3981 C : administration@eddyfugereinc.ca		X	
Centre de tri des débris de CRD	Groupe Bellemare	Groupe Bellemare	11450, boul. Industriel Trois-Rivières (Québec) G9A 5E1 T : 1 819 697-1366 C : environnement@groupebellemare.com	X		
Centre de tri des débris de CRD	GFL Env. inc. (Services Matrec inc.)	GFL Env. inc. (Services Matrec inc.)	2222-2244, rue Lavoisier Québec (Québec) G1N 4H2 T : (418) 681-1011		X	
Centre de tri des débris de CRD	Villeco	Villeco	1786, rue Bresse Québec (Québec) G2G 2P2 T : (418) 874-7234 C : info@villeco.com		X	
Centre de transbordement						
Centre de transbordement de débris de CRD	GFL Env. inc. (Services Matrec inc.)	GFL Env. inc. (Services Matrec inc.)	1700, boul. Jean-Talon Ouest Charlesbourg (Québec) G2K 2L8 T : 418 628-5261 C : services@matrec.ca		X	
Centre de transbordement de débris de CRD	Villeco	Villeco	1786, rue Bresse Québec (Québec) G2G 2P2 T : (418) 874-7234 C : info@villeco.com		X	
Centre de transbordement de la matière organique	Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)	Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)	Complexe environnemental de Neuville 1300, chemin du Site Neuville (Québec) G0A 2R0 T : 418 876-2714 C : info@rrgmrp.com	X		

	Municipalité	Composante	Mode 3RVE	Matières résiduelles acceptées	Territoire desservi	Secteur desservi (ICI, résidentiel, CRD)
	Saint-Henri-de-Lévis		Valorisation (compostage)		CMQuébec et environs	Résidentiel et ICI
	Chicoutimi		Valorisation (compostage)		Plusieurs régions du Québec	Résidentiel et ICI
	Neuville		Recyclage / valorisation		MRC de Portneuf, MRC de la Jacques-Cartier	ICI
	Saint-Augustin-de-Desmaures		Recyclage / valorisation		CMQuébec et environs	Résidentiel et ICI
	Québec		Recyclage / valorisation		CMQuébec et environs	Résidentiel et ICI
	Trois-Rivières		Recyclage / valorisation		Région de la Mauricie et avoisinante	Résidentiel, ICI et CRD
	Québec		Récupération / valorisation		CMQuébec et environs	Résidentiel et ICI
	L'Ancienne-Lorette		Recyclage/ valorisation / élimination		CMQuébec et environs	Résidentiel, ICI et CRD
	Québec		Récupération / valorisation		CMQuébec et environs	Résidentiel et ICI
	L'Ancienne-Lorette		Recyclage Élimination		CMQuébec et environs	Résidentiel, ICI et CRD
	Neuville		Valorisation (compostage)		MRC de Portneuf, MRC de la Jacques-Cartier	Résidentiel

Infrastructures (installation)			Coordonnées	Localisation		
Nom	Propriétaire	Exploitant		Hors CMQuébec	CMQuébec[183]	
Centre de transbordement des matières recyclables	Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)	Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)	Complexe environnemental de Neuville 1300, chemin du Site Neuville (Québec) G0A 2R0 T : 418 876-2714 Sans frais : 1 866 760-2714 C : info@rrgmrp.com	X		
Centre de transbordement des résidus verts	Ville de Québec	Ville de Québec	Dépôt à neige De la Jonquière 210, avenue Saint-Sacrement Québec (Québec) G1N 3X4 T : (418) 641-6311		X	
Élimination des matières résiduelles						
Incinérateur						
Incinérateur de Québec	Ville de Québec	Ville de Québec	1210, boul. Montmorency Québec (Québec) G1J 3V9 T : 418 648-8818 C : sebastien.levesque@ville.quebec.qc.ca		X	
Centre de transbordement						
Centre de transbordement des matières résiduelles	GFL Env. inc. (Services Matrec inc.)	GFL Env. inc. (Services Matrec inc.)	1700, boul. Jean-Talon Ouest Charlesbourg (Québec) G2K 2L8 T : (418) 628-5261 C : services@matrec.ca		X	
Lieu d'enfouissement technique (LET)						
LET Champlain	Énercycle (RGMRM)	GFL Env. inc. (Services Matrec inc.)	295, chemin Sainte-Marie Champlain (Québec) G0X 1C0 T : 418 549-8074, poste 3505 C : rperron@matrec.ca	X		
LET Drummondville	Waste Management Québec inc.	Waste Management Québec inc.	25, rue Gagnon Saint-Nicéphore (Québec) J2A 3H3 T : 800 963-4776	X		
LET Neuville	Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)	Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)	Complexe environnemental de Neuville 1300, chemin du Site Neuville (Québec) G0A 2R0 T : (418) 876-2714 Sans frais : 1 866 760-2714 C : info@rrgmrp.com	X		
LET Saint-Étienne-des-Grès	Énercycle (Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie [RGMRM])	Énercycle (RGMRM)	400, chemin de La Gabelle Saint-Étienne-des-Grès (Québec)	X		
LET Saint-Joachim	Ville de Québec	Ville de Québec	Chemin Cauchon Saint-Joachim et Saint-Tite-des-Caps (Québec) G3N 2R5 T : (418) 641-6411, poste 5163 C : sebastien.levesque@ville.quebec.qc.ca		X	
Lieu d'enfouissement de débris de construction et démolition (LEDCD)						
LEDCD Enfoui-Bec inc.	Enfoui-bec inc.	Gestion 3LB	2085, boulevard du Parc Industriel Bécancour (Québec) G9H 3P1 T : 819 297-2477 C : alexandre.laplante@enfouibec.com	X		
LEDCD Sable-des-Forges	Entreprise Sable-des-Forges, Groupe Bellemare	Entreprise Sable-des-Forges, Groupe Bellemare	11450, boul. industriel Trois-Rivières (Québec) G9A 5E T : 819 244-6555 Sans frais : 1 819 376-4366 C : pagrenier@groupebellemare.com	X		

	Municipalité	Composante	Mode 3RVE	Matières résiduelles acceptées	Territoire desservi	Secteur desservi (ICI, résidentiel, CRD)
	Neuville		Recyclage		MRC de Portneuf, MRC de la Jacques-Cartier	Résidentiel et ICI
	Québec		Valorisation		Agglomération de Québec	Résidentiel
	Québec		Élimination		Ville de Québec et MRC avoisinantes	Résidentiel et ICI
	Québec		Élimination		Ville de Québec et MRC avoisinantes	Résidentiel et ICI
	Champlain		Élimination		Plusieurs régions du Québec	Résidentiel, ICI et CRD
	Saint-Nicéphore		Élimination		Plusieurs régions du Québec	Résidentiel, ICI et CRD
	Neuville		Élimination		Municipalités membres de la Régie de gestion des matières résiduelles de Portneuf	Résidentiel et ICI
	Saint-Étienne-des-Grès		Élimination		Plusieurs régions du Québec	Résidentiel, ICI et CRD
	Saint-Joachim		Élimination		MRC de La Côte-de-Beaupré et agglomération de Québec	Résidentiel et ICI
	Bécancour		Élimination		MRC Nicolet-Yamaska et autres régions	Résidentiel, ICI et CRD
	Trois-Rivières		Élimination		Plusieurs régions du Québec	Résidentiel, ICI et CRD

Infrastructures (installation)			Coordonnées	Localisation		
Nom	Propriétaire	Exploitant		Hors CMQuébec	CMQuébec[183]	
Gestion des eaux usées et des boues						
Station mécanisée						
Station d'épuration Beaupré	Ville de Beaupré	Ville de Beaupré	60, rue Industrielle Beaupré (Québec) G0A 1E0 T : 418 827-1796		X	
Station d'épuration Boischatel-L'Ange-Gardien-Château-Richer	Municipalités de L'Ange-Gardien, Boischatel et Château-Richer	Municipalité de L'Ange-Gardien	6010, boul. Sainte-Anne L'Ange-Gardien (Québec) G0A 2K0 T : 418 822-4232		X	
Station d'épuration Lac-Beauport (Domaine Écho) Phase 1	Municipalité du Lac-Beauport	Municipalité du Lac-Beauport	Chemin des Brumes Lac-Beauport (Québec) G3B 1L9		X	
Station d'épuration Québec (Est)	Ville de Québec	Ville de Québec	105, boul. Henri-Bourassa Québec (Québec) G1J 5K7		X	
Station d'épuration Québec (Ouest)	Ville de Québec	Ville de Québec	2850, rue Einstein Québec (Québec) G1Z 4B3		X	
Étang aéré						
Étangs aérés Fossambault-sur-le-Lac	Ville de Fossambault-sur-le-Lac	Ville de Fossambault-sur-le-Lac	Fossambault-sur-le-Lac (Québec)		X	
Étangs aérés Lac-Delage	Ville de Lac-Delage	Ville de Lac-Delage	Avenue du Lac Lac-Delage (Québec)		X	
Étangs aérés Saint-Jean-de-L'Île-d'Orléans	Municipalité de Saint-Jean-de-L'Île-d'Orléans	Municipalité de Saint-Jean-de-L'Île-d'Orléans	40-38, chemin des Côtes Saint-Jean-de-L'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3W0		X	
Étangs aérés Saint-Laurent-de-L'Île-d'Orléans	Municipalité de Saint-Laurent-de-L'Île-d'Orléans	Municipalité de Saint-Laurent-de-L'Île-d'Orléans	1269-1237, chemin Royal Saint-Laurent-de-L'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3Z0		X	
Étangs aérés Saint-Pierre-de-L'Île-d'Orléans	Municipalité de Saint-Pierre-de-L'Île-d'Orléans	Municipalité de Saint-Pierre-de-L'Île-d'Orléans	1247-1249, chemin du Moulin Saint-Pierre-de-l'Île-D'Orléans (Québec) G0A 4E0		X	
Étangs aérés Saint-Tite-des-Caps	Municipalité de Saint-Tite-des-Caps	Municipalité de Saint-Tite-des-Caps	Saint-Tite-des-Caps (Québec)		X	
Étangs aérés Sainte-Brigitte-de-Laval	Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval	Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval	Sainte-Brigitte-de-Laval (Québec)		X	
Étangs aérés Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (Québec)		X	
Étangs aérés Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (Québec)		X	
Étangs aérés Sainte-Famille	Municipalité de Sainte-Famille	Municipalité de Sainte-Famille	Sainte-Famille (Québec)		X	
Étangs aérés Stoneham	Municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury	Municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury	205, chemin de la Grande-Ligne Stoneham-et-Tewkesbury (Québec) G3C 0X8		X	

	Municipalité	Composante	Mode 3RVE	Matières résiduelles acceptées	Territoire desservi	Secteur desservi (ICI, résidentiel, CRD)
	Beaupré		Valorisation		Beaupré, Sainte-Anne-de-Beaupré, Saint-Joachim, Saint-Ferréol-les-Neiges	Résidentiel et ICI
	L'Ange-Gardien		Valorisation		L'Ange-Gardien, Boischatel et Château-Richer	Résidentiel et ICI
	Lac-Beauport		Valorisation		Lac-Beauport	Résidentiel
	Québec		Élimination		CMQuébec et environs	Résidentiel et ICI
	Québec		Élimination		CMQuébec et environs	Résidentiel et ICI
	Fossambault-sur-le-Lac		ND		Fossambault-sur-le-Lac	Résidentiel et ICI
	Lac-Delage		ND		Lac-Delage	Résidentiel et ICI
	Saint-Jean-de-L'Île-d'Orléans		Valorisation		Saint-Jean-de-L'Île-d'Orléans	Résidentiel et ICI
	Saint-Laurent-de-L'Île-d'Orléans		ND		Saint-Laurent-de-L'Île-d'Orléans	Résidentiel et ICI
	Saint-Pierre-de-l'Île-D'Orléans		Élimination		Saint-Pierre-de-l'Île-D'Orléans	Résidentiel et ICI
	Saint-Tite-des-Caps		Valorisation		Saint-Tite-des-Caps	Résidentiel et ICI
	Sainte-Brigitte-de-Laval		ND		Sainte-Brigitte-de-Laval	Résidentiel et ICI
	Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier		ND		Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	Résidentiel et ICI
	Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier		ND		Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	Résidentiel et ICI
	Sainte-Famille		Valorisation		Sainte-Famille	Résidentiel et ICI
	Stoneham-et-Tewkesbury		Valorisation		Stoneham-et-Tewkesbury	Résidentiel et ICI

Infrastructures (installation)			Coordonnées	Localisation		
Nom	Propriétaire	Exploitant		Hors CMQuébec	CMQuébec[183]	
Autre installation de traitement des boues						
Centre de transbordement des boues sanitaires et pluviales	Veolia	Veolia	2800, rue de l'Etchemin Lévis (Québec) G6W 7X6 T : 418 833-6840	X		
Filtre à tourbe Saint-François-de-L'Île-d'Orléans	Municipalité de Saint-François-de-L'Île-d'Orléans	Municipalité de Saint-François-de-L'Île-d'Orléans	3465-337, chemin Royal Saint-François-de-L'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3S0		X	
Station d'épuration des boues de fosses septiques	Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)	Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)	Complexe environnemental de Neuville 1300, chemin du Site Neuville (Québec) G0A 2R0 T : 418 876-2714 Sans frais: 1 866 760-2714 C : info@rrgmrp.com	X		

	Municipalité	Composante	Mode 3RVE	Matières résiduelles acceptées	Territoire desservi	Secteur desservi (ICI, résidentiel, CRD)
	Lévis		Valorisation		CMQuébec et environs	ICI
	Saint-François-de-L'Île-d'Orléans		ND		Saint-François-de-L'Île-d'Orléans	Résidentiel et ICI
	Neuville		ND		Municipalités membres de la Régie	Résidentiel et ICI



Annexe D

Contrats de collecte de gestion des matières résiduelles – Secteur résidentiel

Légende des acronymes, abréviations et symboles

Type de collectes

PEP : collecte en porte à porte (chargement latéral)

CCAr : collecte par chargement arrière

CCAv : collecte par chargement avant

ABS : collecte par chargement arrière (bacs roulants et sacs)

HCD : milieu historique et commercial dense

Type de contenants

BR : bac roulant

CAr : contenant à chargement arrière

CAv : contenant à chargement avant

RO : contenant transroulier (Roll-Off)

Type de matières organiques

RA : résidus alimentaires

RV : résidus verts

F : feuilles

B : branches

SN : sapins de Noël

Symboles et autres abréviations

x : le nombre de fois (ex. : 2x)

X : le contenant n'est pas offert gratuitement

√ : le contenant est offert gratuitement

N/A : non applicable

ND : non déterminé

v3 : verge cube

Municipalité, ville et arrondissement	Ordures ménagères			Matières recyclables*			
	Entreprise de collecte	Durée du contrat	Échéance	Entreprise de collecte	Durée du contrat	Échéance*	
Agglomération de Québec							
Ville de Québec	Villéco	60 mois	3 juin 2022	Villéco	60 mois	3 juin 2022	
	GFL Env.[184]	84 mois	30 juin 2025	GFL Env.	84 mois	30 juin 2025	
La Cité-Limoilou	Sani-Terre Env.[185]	40 mois	3 oct. 2021	Sani-Terre Env.	40 mois	3 oct. 2021	
	GFL Env.	52 mois	2 oct. 2022	GFL Env.	52 mois	2 oct. 2022	
	GFL Env.	88 mois	5 nov. 2023	GFL Env.	88 mois	5 nov. 2023	
	Ville de Québec	60 mois	5 oct. 2026	Ville de Québec	60 mois	5 oct. 2026	
Les Rivières	GFL Env.	60 mois	5 oct. 2025	Villéco	60 mois	5 oct. 2025	
	Sani-Terre Env.	32 mois	4 oct. 2020	Sani-Terre Env.	32 mois	4 oct. 2020	
	GFL Env.	67 mois	1er oct. 2023	GFL Env.	67 mois	1er oct. 2023	
Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge	GFL Env.	60 mois	5 oct. 2026	Villéco	60 mois	5 oct. 2026	
	GFL Env.	88 mois	5 nov. 2023	GFL Env.	88 mois	5 nov. 2023	
	GFL Env.	19 mois	3 oct. 2021	GFL Env.	19 mois	3 oct. 2021	
	GFL Env.	36 mois	5 mars 2023	GFL Env.	36 mois	5 mars 2023	
Charlesbourg	Villéco	60 mois	5 oct. 2025	Ville de Québec	72 mois	5 oct. 2026	
	Sani-Terre Env.	34 mois	5 oct. 2020	Sani-Terre Env.	34 mois	5 oct. 2020	
	GFL Env.	45 mois	3 mars 2024	GFL Env.	45 mois	3 mars 2024	
Beauport	Sani-Terre Env.	34 mois	5 oct. 2020	Sani-Terre Env.	34 mois	5 oct. 2020	
	Ville de Québec	45 mois	4 mars 2024	Ville de Québec	45 mois	4 mars 2024	
	Ville de Québec	72 mois	5 oct. 2026	Ville de Québec	72 mois	5 oct. 2026	
La Haute-Saint-Charles	Sani-Terre Env.	40 mois	3 oct. 2021	Sani-Terre Env.	40 mois	3 oct. 2021	
	Sani-Terre Env.	68 mois	1er oct. 2023	Sani-Terre Env.	68 mois	1er oct. 2023	
	Villéco	60 mois	5 oct. 2026	Villéco	60 mois	5 oct. 2026	
Saint-Augustin-de-Desmaures	GFL Env.	4 ans	2022	GFL Env.	4 ans	2022	
L'Ancienne-Lorette	GFL Env.	4 ans	6 mai 2021	GFL Env.	4 ans	6 mai 2021	

184 GFL Environnement inc.
185 Sani-Terre Environnement inc.

	Matières organiques			Résidus encombrants		
	Entreprise de collecte	Durée du contrat	Échéance	Entreprise de collecte	Durée du contrat	Échéance
	RV et F : GFL Env.	RV et F : ND	RV et F : ND	Option Métal Recyclé (avec halocarbures)	4 ans	31 déc. 2023
	B et SN : mêmes contrats de collecte que les ordures ménagères RA : N/A			Sani-Terre Env. (sans halocarbure)	4 ans	24 sept. 2024
	RV, RA et F : mêmes contrats de collecte que la Ville de Québec			Mêmes contrats de collecte que la Ville de Québec		
	B et SN : mêmes contrats de collecte que les ordures ménagères					
	RV, RA et F : mêmes contrats de collecte que la Ville de Québec			Mêmes contrats de collecte que la Ville de Québec		
	B et SN : mêmes contrats de collecte que les ordures ménagères					
	RV, RA et F : mêmes contrats de collecte que la Ville de Québec			Mêmes contrats de collecte que la Ville de Québec		
	B et SN : mêmes contrats de collecte que les ordures ménagères					
	RV, RA et F : mêmes contrats de collecte que la Ville de Québec			Mêmes contrats de collecte que la Ville de Québec		
	B et SN : mêmes contrats de collecte que les ordures ménagères					
	RV, RA et F : mêmes contrats de collecte que la Ville de Québec			Mêmes contrats de collecte que la Ville de Québec		
	B et SN : mêmes contrats de collecte que les ordures ménagères					
	RV, RA et F : mêmes contrats de collecte que la Ville de Québec			Mêmes contrats de collecte que la Ville de Québec		
	B et SN : mêmes contrats de collecte que les ordures ménagères					
	RV : GFL Env. B : ND	RV et B : ND	RV et B : ND	GFL Env.	4 ans	2022
	B et SN : même contrat de collecte que les ordures ménagères RA : N/A					
	RV, F et B: ND RA et SN : N/A			ND		

Municipalité, ville et arrondissement	Ordures ménagères			Matières recyclables*			
	Entreprise de collecte	Durée du contrat	Échéance	Entreprise de collecte	Durée du contrat	Échéance*	
MRC de La Côte-de-Beaupré[186]							
Boischatel	GFL Env.	5 ans	1er déc. 2022	Sani-Terre Env.[187]	5 ans	31 déc. 2019	
L'Ange-Gardien	Sani-Terre Env.[188]	5 ans	1er déc. 2019				
Château-Richer	GFL Env.	5 ans	1er déc. 2022				
Sainte-Anne-de-Beaupré	GFL Env.	3 ans	1er déc. 2021				
Beaupré	Sani-Terre Env.	5 ans	1er déc. 2021				
Saint-Joachim	Sani-Terre Env.	5 ans	1er déc. 2021				
Saint-Ferréol-les-Neiges	Sani-Terre Env.[189]	5 ans	1er déc. 2020				
Saint-Tite-des-Caps	Sani-Terre Env.	5 ans	1er déc. 2021				
MRC de L'Île-d'Orléans							
Saint-François-de-L'Île-d'Orléans	GFL Env.	5 ans	31 janv. 2024	GFL Env.	5 ans	31 janv. 2020	
Saint-Jean-de-L'Île-d'Orléans							
Saint-Laurent-de-L'Île-d'Orléans							
Saint-Pierre-de-L'Île-d'Orléans							
Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans							
Sainte-Pétronille							

186 Pour la collecte des résidus verts et des feuilles de l'ensemble des municipalités de La Côte-de-Beaupré, le collecteur sera Sani-Terre Env. à partir de 2021.

187 Pour la collecte et le transport des matières recyclables des municipalités de La Côte-de-Beaupré, un nouveau contrat a été signé avec Sani-Terre Env., du 1er janvier 2020 au 31 mai 2025.

188 Pour la collecte des ordures à L'Ange-Gardien, un nouveau contrat a été signé, depuis le 1er janvier 2020, avec GFL Env. (Services Matrec inc.) et les ordures sont traitées à l'incinérateur de la Ville de Québec.

189 Pour la collecte des ordures pour Saint-Ferréol-les-Neiges, un contrat de collecte a été signé avec Sani-Terre Env., depuis le 1er janvier 2021, et les ordures sont traitées à l'incinérateur de la Ville de Québec.

	Matières organiques			Résidus encombrants		
	Entreprise de collecte	Durée du contrat	Échéance	Entreprise de collecte	Durée du contrat	Échéance
	RV, F et SN: GFL Env.	RV, F et SN : ND	RV, F et SN : ND	GFL Env.	ND	ND
		RA et B : N/A				
		RA, RV, F, B et SN : N/A			N/A	
		SN : ND RA, RV, F et B : N/A		GFL Env.	ND	ND
		RA, RV, F, B et SN : N/A		GFL Env.	ND	ND
	RV, F et SN : Travaux publics	RV, F et SN : ND	RV, F et SN : ND	Sani-Terre Env.	ND	ND
		RA et B : N/A				
		RA, RV, F, B et SN : N/A		Sani-Terre Env.	ND	ND
	RV, F et SN : Travaux publics	RV, F et SN : ND	RV, F et SN : ND	Travaux publics	ND	ND
		RA et B : N/A				
		RA, RV, F, B et SN : N/A		Travaux publics	ND	ND
	RV et F : GFL Env. SN : ND RA et B : N/A	RV et F : 5 ans SN: ND RA et B : N/A	RV et F : 31 janv. 2024 SN : ND RA et B : N/A	GFL Env.	60 mois	31 janv. 2024

Municipalité, ville et arrondissement	Ordures ménagères			Matières recyclables*			
	Entreprise de collecte	Durée du contrat	Échéance	Entreprise de collecte	Durée du contrat	Échéance*	
MRC de La Jacques-Cartier							
Saint-Gabriel-de-Valcartier	GFL Env.	5 ans	31 mai 2022	GFL Env.	5 ans	31 mai 2022	
Stoneham-et-Tewkesbury	GFL Env.	5 ans	31 mai 2022	GFL Env.	5 ans	31 mai 2022	
Lac-Delage	GFL Env.	ND	ND	ND	ND	ND	
Lac-Beauport	GFL Env.	5 ans	31 mai 2022	GFL Env.	5 ans	31 mai 2022	
Sainte-Brigitte-de-Laval	Sani-Terre Env.	5 ans	2022	Sani-Terre Env.	5 ans	2022	
Municipalités membres de la RRGMRP							
Fossambault-sur-le-Lac	RRGMRP	5 ans	31 déc. 2024	RRGMRP	5 ans	31 déc. 2024	
Lac-Saint-Joseph							
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier							
Shannon							

* Bien que plusieurs contrats indiquent une échéance allant au-delà de la période transitoire menant vers le déploiement du système modernisé de collecte sélective, il est à noter qu'au moment de la révision, aucune entente-cadre n'était conclue sur le territoire entre l'OGD reconnu et les MRC. Les échéances et les durées des contrats seront modifiées lorsque les ententes-cadres seront convenues entre les deux parties.

	Matières organiques			Résidus encombrants		
	Entreprise de collecte	Durée du contrat	Échéance	Entreprise de collecte	Durée du contrat	Échéance
		F, B et SN : ND RA et RV : N/A		Municipalité	N/A	N/A
	RA : Sani-Terre Env.	RA : ND	RA : 31 mai 2022	Municipalité	N/A	N/A
		RV, F, B et SN : N/A				
		RA, RV, F, B et SN: ND		Municipalité	N/A	N/A
	RA, RV, F et B : GFL Env. SN : Travaux publics	RA, RV, F, B et SN : ND	RA, RV, F et B : 31 mai 2022 SN : ND	GFL Env.	ND	ND
	RA, RV, F, B et SN : Sani-Terre Env.	RA, RV, F, B et SN : ND	RA, RV, F, B et SN : 2022	Municipalité	N/A	N/A
	RA, RV, F, B et SN: RRGMRP	RA, RV, F, B et SN: RRGMRP	RA, RV, F, B et SN: RRGMRP	RRGMRP	ND	ND

Annexe E

Programmes municipaux en gestion des matières résiduelles – Secteur résidentiel

Légende des acronymes, abréviations et symboles

Type de collectes

PEP : collecte en porte à porte (chargement latéral)

CCAr : collecte par chargement arrière

CCAv : collecte par chargement avant

ABS : collecte par chargement arrière (bacs roulants et sacs)

HCD : milieu historique et commercial dense

Type de contenants

BR : bac roulant

CAr : contenant à chargement arrière

CAv : contenant à chargement avant

RO : contenant transroulier (Roll-Off)

Municipalité, ville et arrondissements	Ordures ménagères			Matières recyclables			
	Type de collecte	Fréquence	Contenant autorisé et si distribué sans frais (√ ou X)	Type de collecte	Fréquence	Contenant autorisé et si distribué sans frais (√ ou X)	
Agglomération de Québec							
Ville de Québec	Transroulier	Variable	RO (X)	Transroulier	Variable	RO (X)	
	Enfoui et semi-enfoui	Jusqu'à 2x/sem.	Conteneur semi-enfoui et enfoui (X)[193]	Enfoui et semi-enfoui	Jusqu'à 2x/sem.	Conteneur semi-enfoui et enfoui (X)[193]	

190 Pour la collecte des résidus verts par la Ville de Québec, seuls les résidus suivants sont acceptés : résidus de jardinage et de retailles de haies, résidus de déchaumage, gazon, feuilles mortes, paille en vrac, citrouilles et autres légumes, et brindilles. Les branches et plantes nuisibles sont refusées.

191 La collecte des feuilles n'est plus offerte par la Ville de Québec dans le secteur du Vieux-Québec en raison du très faible tonnage récolté. Il est donc recommandé pour les citoyens concernés de déposer les sacs de feuilles à même les ordures.

192 Pour la collecte des résidus verts à la Ville de Québec, les sacs doivent respecter les critères suivants :
- le volume des sacs doit être compris entre 60 et 120 litres;
- le poids des sacs ne doit pas excéder 25 kg;
- son épaisseur doit être suffisante pour supporter son contenu;
- le sac doit être fermé, noué ou attaché de façon à permettre sa préhension lorsqu'il est en bordure de la chaussée.

193 Pour les contenants autorisés à la Ville de Québec, les conteneurs semi-enfouis et enfouis doivent être de type « Molok » à prise crochet et ouverture manuelle. Les conteneurs enfouis doivent posséder une prise crochet et une ouverture métallique.

194 Pour la collecte des branches pour la Ville de Québec, elles doivent être rassemblées en fagots et attachées, d'un diamètre de 5 cm et moins, et d'une longueur maximale de 1,2 m pour être collectées en bordure de rue. Pour les sapins de Noël, ils doivent être découpés en sections de 1,2 m ou 4 pi pour être collectés en bordure de rue.

Type de matières organiques

RA : résidus alimentaires

RV : résidus verts

F : feuilles

B : branches

SN : sapins de Noël

Symboles et autres abréviations

x : le nombre de fois (ex. : 2x)

X : le contenant n'est pas offert gratuitement

√ : le contenant est offert gratuitement

N/A : non applicable

ND : non déterminé

v3 : verge cube

	Matières organiques			Résidus encombrants		RDD et TIC	
	Type de collecte	**Fréquence**	**Contenant autorisé et si distribué sans frais (√ ou X)**	**Type de collecte**	**Fréquence**	**Type de collecte**	**Fréquence**
	RV et F[190] : ABS[191]*	RV et F : 10 sem./an (4 au printemps et 6 à l'automne)	RV et F : X ou √ ND : Sac en papier, transparent, orange[192]	PEP	Sur RDV, 7 h à 18 h	Apport volontaire (point de dépôt dans l'ensemble des bibliothèques de l'agglomération de Québec)	À l'année
	B et SN : mêmes modes de collecte que les ordures ménagères[194] RA : N/A						

Municipalité, ville et arrondissements	Ordures ménagères			Matières recyclables			
	Type de collecte	Fréquence	Contenant autorisé et si distribué sans frais (√ ou X)	Type de collecte	Fréquence	Contenant autorisé et si distribué sans frais (√ ou X)	
La Cité-Limoilou	CCAv	Entre 1x/m. à 3x/sem.	CAv (X); conteneur compartimenté (X); conteneur enfoui à chargement avant (X)	CCAv	Entre 1x/m. à 3x/sem.	CAv (√); conteneur compartimenté (√)**; conteneur enfoui à chargement avant (√)	
	PEP; secteur mi-dense	1x/sem.	BR 240 L et 360 L (X); sac (X)	PEP; secteur mi-dense	1x/sem.	BR 240 L et 360 L (√); sac transparent bleuté (X)	
	ABS; PEP; HCD	1x/sem.	BR 240 L et 360 L (X); sac (X)	ABS; PEP; HCD	1-2x/sem. (secteur dense); 2x/sem. (HCD)	BR 240 L et 360 L (√); sac transparent bleuté (X)	
Les Rivières	CCAv	Entre 1x/m. à 3x/sem.	CAv (X); conteneur compartimenté (X); conteneur enfoui à chargement avant (X)	CCAv	Entre 1x/m. à 3x/sem.	CAv (√); conteneur compartimenté (√)**; conteneur enfoui à chargement avant (√)	
	PEP	1x/sem.	BR 240 L et 360 L (X)	PEP	1x/sem.	BR 240 L et 360 L (√); boîte de boîte (X)	
Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge	ABS; PEP; HCD	1x/sem.	BR 240 L et 360 L (X); sac[195] (X)	ABS; PEP; HCD	1x/2 sem.	BR 240 L et 360 L (√); boîte de boîte (X)	
	CCAv	Entre 1x/m. à 3x/sem.	CAv (X); conteneur compartimenté (X); conteneur enfoui à chargement avant (X)	CCAv	Entre 1x/m. à 3x/sem.	CAv (√); conteneur compartimenté (√)**; conteneur enfoui à chargement avant (√)	
	PEP	1x/sem.	BR 240 L et 360 L (X); sac[195] (X)	PEP	1x/2 sem.	BR 240 L et 360 L (√); boîte de boîte (X)	
Charlesbourg	CCAv	Entre 1x/m. à 3x/sem.	CAv (X); conteneur compartimenté (X); conteneur enfoui à chargement avant (X)	CCAv	Entre 1x/m. à 3x/sem.	CAv (X); conteneur compartimenté (X)**; conteneur enfoui à chargement avant (X)	
	PEP	1x/sem.	BR 240 L et 360 L (X); sac[195] (X)	PEP	1x/2 sem.	BR 240 L et 360 L (√); boîte de boîte (X)	

195 L'utilisation de sacs à ordures dans les arrondissements de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, Charlesbourg et Beauport seront interdits prochainement.

	Matières organiques			Résidus encombrants		RDD et TIC	
	Type de collecte	Fréquence	Contenant autorisé et si distribué sans frais (√ ou X)	Type de collecte	Fréquence	Type de collecte	Fréquence
	RV, RA et F : mêmes modes de collecte que la Ville de Québec			Mêmes modes de collecte que la Ville de Québec		Mêmes types de collecte que la Ville de Québec	
	B et SN : mêmes modes de collecte que les ordures ménagères						
	RV, RA et F : mêmes modes de collecte que la Ville de Québec			Mêmes modes de collecte que la Ville de Québec		Mêmes types de collecte que la Ville de Québec	
	B et SN : mêmes modes de collecte que les ordures ménagères						
	RV, RA et F : mêmes modes de collecte que la Ville de Québec						
	B et SN : mêmes modes de collecte que les ordures ménagères						
	RV, RA et F : mêmes modes de collecte que la Ville de Québec			Mêmes modes de collecte que la Ville de Québec		Mêmes types de collecte q ue la Ville de Québec	
	B et SN : mêmes modes de collecte que les ordures ménagères						

Municipalité, ville et arrondissements	Ordures ménagères			Matières recyclables			
	Type de collecte	Fréquence	Contenant autorisé et si distribué sans frais (√ ou X)	Type de collecte	Fréquence	Contenant autorisé et si distribué sans frais (√ ou X)	
Beauport	CCAv	Entre 1x/m. à 3x/sem.	CAv (X); conteneur compartimenté (X); conteneur enfoui à chargement avant (X)	CCAv	Entre 1x/m. à 3x/sem.	CAv (X); conteneur compartimenté (X)**; conteneur enfoui à chargement avant (X)	
	PEP	1x/sem.	BR 240 L et 360 L (X); sac[195] (X)	PEP	1x/2 sem.	BR 240 L et 360 L (√); boîte de boîte (X); sac transparent bleuté (√)***	
La Haute-Saint-Charles	CCAv	Entre 1x/m. à 3x/sem.	CAv (X); conteneur compartimenté (X); conteneur enfoui à chargement avant (X)	CCAv	Entre 1x/m. à 3x/sem.	CAv (X); conteneur compartimenté (X)**; conteneur enfoui à chargement avant (X)	
	PEP	1x/sem.	BR 240 L et 360 L (X); sac (X)	PEP	1x/2 sem.	BR 240 L et 360 L (√); boîte de boîte (X)	
Saint-Augustin-de-Desmaures	PEP	1x/sem. en été; 1x/2 sem. en hiver	BR 240 L–360 L (X)[196]	PEP; CCAv	1x/sem.	BR 240L–360 L (√); CAv ou conteneur semi-enfoui 2-8 v3 (√)[197]	
L'Ancienne-Lorette	PEP	1x/sem.	BR 240 L–360 L (X)	PEP; CCAv	1x/2 sem.	BR 240 L–360 L (√); CAv 2-8 v3 (√)[199]	

196 Les bacs roulants autorisés à Saint-Augustin-de-Desmaures doivent être de couleur verte, grise ou noire, à prise européenne. Un maximum de 2 bacs roulants est autorisé par logement résidentiel et un maximum de 3 bacs roulants pour les résidences mixtes.

197 Pour les résidences unifamiliales et les immeubles de 9 logements et moins à Saint-Augustin-de-Desmaures, les bacs roulants doivent être bleus avec une prise européenne. Pour les multilogements, les conteneurs à chargement avant ou semi-enfouis sont prescrits. Pour ces derniers, les conteneurs à chargement avant ne sont pas offerts gratuitement.

198 Pour la collecte des branches à Saint-Augustin-de-Desmaures, elles doivent être d'un maximum de 2,5 cm de diamètre et d'une longueur de 1,2 m attachées en ballots à l'aide d'une corde et facilement manipulable à bras d'homme pour être collectées en bordure de rue.

199 Pour un immeuble résidentiel de cinq logements ou moins ou une maison en rangée à L'Ancienne-Lorette, un maximum de 3 bacs roulants est autorisé. Pour les multilogements, le conteneur à chargement avant ou semi-enfoui est prescrit.

200 Pour la collecte des branches à L'Ancienne-Lorette, elles doivent être face à la rue et respecter le diamètre et la longueur encadrés afin d'être collectées en bordure de rue.

	Matières organiques			Résidus encombrants		RDD et TIC	
	Type de collecte	Fréquence	Contenant autorisé et si distribué sans frais (√ ou X)	Type de collecte	Fréquence	Type de collecte	Fréquence
	RV, RA et F : mêmes modes de collecte que la Ville de Québec			Mêmes modes de collecte que la Ville de Québec		Mêmes types de collecte que la Ville de Québec	
	B et SN : mêmes modes de collecte que les ordures ménagères						
	RV, RA et F : mêmes modes de collecte que la Ville de Québec			Mêmes modes de collecte que la Ville de Québec		Mêmes types de collecte que la Ville de Québec	
	B et SN : mêmes modes de collecte que les ordures ménagères						
	RV et F : ND	RV et F : 9 sem./an	RV : sac transparent (X), sac orange (X) B : N/A[198]	CCAr	7x/an	Mêmes types de collecte que la Ville de Québec	
	RV, F et B : ND	RV et F : 11x/an (5 au printemps et 6 en automne) B : 1x/2 sem., en été	RV et F : sac transparent (X); sac orange (X) B : N/A[200]	PEP	1x/m.	Mêmes types de collecte que la Ville de Québec	
	RA et SN : N/A						

Municipalité, ville et arrondissements	Ordures ménagères			Matières recyclables			
	Type de collecte	Fréquence	Contenant autorisé et si distribué sans frais (√ ou X)	Type de collecte	Fréquence	Contenant autorisé et si distribué sans frais (√ ou X)	
MRC de La Côte-de-Beaupré[201]							
Boischatel	PEP; CCAv	1x/sem. en été; 1x/2 sem. en hiver	BR 240 L–360 L (X); CAv 2-9 v3 (X)	PEP; CCAv; CCAr	1x/2 sem.	BR 360 L (√); CAv 2-9 v3 (√); conteneur compartimenté (√)[202]	
L'Ange-Gardien							
Château-Richer							
Sainte-Anne-de-Beaupré		1x/sem. toute l'année (52 collectes)					
Beaupré							
Saint-Joachim							
Saint-Ferréol-les-Neiges		1x/sem. en été; 1x/2 sem. en hiver					
Saint-Tite-des-Caps							

201 À partir de 2021, toutes les municipalités de La Côte-de-Beaupré seront desservies par 1 collecte de sapins de Noël et 3 collectes de feuilles et résidus verts dont la destination sera le centre compostage de Saint-Henri-de-Lévis.

202 Concernant les contenants autorisés pour l'ensemble des municipalités de La Côte-de-Beaupré, seuls les bacs roulants de 360 litres et les contenants à chargement avant sont autorisés depuis le 1er janvier 2020.

203 Pour la collecte des encombrants à Saint-Ferréol-les-Neiges, en 2020 et 2021, elle s'est déroulée pendant 1 semaine complète en mai (6 jours) et ensuite 1x/sem. à chaque jeudi sur appel, de mai à novembre.

204 Pour la collecte des encombrants à Saint-Tite-des-Caps, la fréquence est variable, car en 2019 elle s'est déroulée durant 2 jours en mai et 2 jours en octobre, tandis qu'en 2021, elle s'est déroulée 2 fois en une seule et même semaine en mai et octobre.

	Matières organiques			Résidus encombrants		RDD et TIC	
	Type de collecte	Fréquence	Contenant autorisé et si distribué sans frais (√ ou X)	Type de collecte	Fréquence	Type de collecte	Fréquence
	RV, F et SN : ND	RV et F : 4x/an SN : 1x/an	RV et F : Sac de plastique (X) SN : N/A	ND	6x/an, 1x/2 m.	N/A	
	RA et B : N/A						
	RA, RV, F, B et SN : N/A			N/A		Apport volontaire (point de dépôt à l'hôtel de ville)	À l'année
	SN : ND	1x/an	N/A	ND	2x/an, mai et oct.	N/A	
	RA, RV, F et B : N/A						
	RA, RV, F, B et SN : N/A			ND	3x/an, mai, juill. et oct.	Apport volontaire (points de dépôt à l'hôtel de ville et au garage municipal)	À l'année
	RV, F et SN : ND	RV et F : 3x/an SN : 1x/an	RV et F : Sac de plastique (X) SN : N/A	ND	2x/an, de mai à oct.[203]	N/A	
	RA et B : N/A						
	RA, RV, F, B et SN : N/A					Apport volontaire (point de dépôt à l'hôtel de ville)	À l'année
	RV, F et SN : ND	RV et F : 1x/an SN : 1x/an	RV et F : Sac de plastique (X) SN : N/A			Apport volontaire (point de dépôt à l'hôtel de ville)	À l'année
	RA et B : N/A						
	RA, RV, F, B et SN : N/A				4x/an, mai et oct.[204]	Apport volontaire (point de dépôt à l'hôtel de ville)	À l'année

Municipalité, ville et arrondissements	Ordures ménagères			Matières recyclables			
	Type de collecte	Fréquence	Contenant autorisé et si distribué sans frais (√ ou X)	Type de collecte	Fréquence	Contenant autorisé et si distribué sans frais (√ ou X)	
MRC de L'Île-d'Orléans							
Saint-François-de-L'Île-d'Orléans	PEP	1x/2 sem.	BR 240 L-360 L-660 L (X); CAv 2-9 v3 (X)	PEP; CCAv	1x/2 sem.	BR 240 L-360 L-660 L (√); CAv 2-9 v3 (√)	
Saint-Jean-de-L'Île-d'Orléans							
Saint-Laurent-de-L'Île-d'Orléans							
Saint-Pierre-de-L'Île-d'Orléans							
Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans							
Sainte-Pétronille							

205 Pour la collecte des résidus verts par les municipalités de l'île d'Orléans, les matières suivantes sont acceptées : feuilles, aiguilles de sapin, résidus de jardinage et désherbage, gazon coupé, sciure de bois non traité et brindilles.

206 Pour la collecte variable des résidus verts, les municipalités de Saint-Jean-de-L'Île-d'Orléans, Saint-Laurent-de-L'Île-d'Orléans et Sainte-Pétronille procèdent à 1 au printemps et 3 à l'automne; Saint-François-de-L'Île-d'Orléans, Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans et Saint-Pierre-de-L'Île-d'Orléans procèdent quant à elles à 1 au printemps et 2 à l'automne.

207 Pour la collecte des résidus verts des municipalités de l'île d'Orléans, soit Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans, Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans et Sainte-Pétronille, les sacs de papier doivent être refermés en les roulant, sans utiliser d'attaches.

208 Pour la collecte des sapins de Noël par les municipalités concernées sur l'île d'Orléans, les sapins doivent être coupés et dépouillés de toutes décorations afin d'être ramassés. Cette modalité s'applique aux municipalités qui collectent les sapins de Noël, soit Sainte-Pétronille, Saint-Pierre-de-L'Île-d'Orléans et Saint-Laurent-de-L'Île-d'Orléans.

209 Pour la collecte des encombrants à l'île d'Orléans, seuls les articles de nature domestique hors d'usage trop volumineux pour être ramassés lors de la collecte régulière (commode, étagère, divan, sommier, matelas, tapis, toile de piscine, petite quantité de matériaux de construction, etc.) sont acceptés. Les matériaux de construction en grande quantité (plus de 0,5 m3), les appareils réfrigérants (réfrigérateur, congélateur, climatiseur, etc.), les pneus, les batteries d'automobile, les automobiles, les véhicules VTT et tout autre gros rebut de plus de 75 lb et de 6 pi sont refusés. Ces derniers doivent être apportés aux écocentres de la Ville de Québec, dans un garage ou un détaillant de produits électroniques (ex. : Bureau en gros, etc.). Également, un maximum de 3 m2 par adresse est collecté.

210 Pour la collecte des RDD par les municipalités de Saint-François-de-L'Île-d'Orléans, Saint-Laurent-de-L'Île-d'Orléans et Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans, les peintures doivent être apportées dans leurs contenants d'origine. Dans le cas d'un contenant de peinture vide, les consignes suivantes doivent être respectées : À l'aide du pinceau, bien essuyer les parois du contenant, l'anneau de fermeture, ainsi que le couvercle afin d'enlever tout excédent de peinture. Laisser sécher l'intérieur du contenant et le couvercle pendant 24 h. Disposer du contenant séparément du couvercle.

	Matières organiques			Résidus encombrants		RDD et TIC	
	Type de collecte	Fréquence	Contenant autorisé et si distribué sans frais (√ ou X)	Type de collecte	Fréquence	Type de collecte	Fréquence
	RV[205] et F : ND SN : En bordure de rue RA et B : N/A	RV et F : 3-4x/an, selon les mun.[206] SN : 1x/an RA et B : N/A	RV et F : Sac en papier (X)[207] SN: N/A[208] RA et B : N/A	CCAr[209]	2x/an, 1x au printemps et 1x à l'automne	Apport volontaire (point de dépôt à l'hôtel de ville)[210]	À l'année
						Apport volontaire (point de dépôt à l'hôtel de ville)	À l'année
						Apport volontaire (points de dépôt à l'hôtel de ville et au garage municipal)21	À l'année
						Apport volontaire (point de dépôt à l'hôtel de ville)	À l'année
						Apport volontaire (point de dépôt à l'hôtel de ville)[21]	À l'année
						N/A	

Municipalité, ville et arrondissements	Ordures ménagères			Matières recyclables			
	Type de collecte	Fréquence	Contenant autorisé et si distribué sans frais (√ ou X)	Type de collecte	Fréquence	Contenant autorisé et si distribué sans frais (√ ou X)	
MRC de La Jacques-Cartier							
Saint-Gabriel-de-Valcartier	PEP	1x/sem.	BR 360 L (X ou √ ND)	PEP	1x/sem.	BR 360 L (X ou √ ND)[211]	
Stoneham-et-Tewkesbury	PEP; CCAv	1x/2 sem. (BR); 1x/sem. (CAv)	BR 240 L-360 L (X); CAv (X)[213]	PEP; CCAv	1x/2 sem.	BR 360 L (√); CAv ou conteneur semi-enfoui à chargement avant (√)[214]	
Lac-Delage	PEP; CCAv	1x/3 sem. en été; 1x/m. en hiver	BR 240L-360 L (X); CAv (X)	PEP	ND	BR 360 L (√)	
Lac-Beauport	PEP; CCAv	1x/2 sem. à l'année	BR 240 L-360 L (X); CAv (X)	PEP; CCAv	1x/2 sem.	BR 360 L (√); CAv ou conteneur compartimenté (√)[216]	

211 Pour le contenant autorisé à Saint-Gabriel-de-Valcartier, le bac roulant de 360 L est obligatoire pour les maisons et immeubles de 11 logements et moins.

212 Pour la collecte des RDD à Saint-Gabriel-de-Valcartier, les produits doivent obligatoirement être de provenance résidentielle. De plus, tous les produits doivent être ramassés dans leur contenant d'origine. Finalement, aucun produit ne doit être mélangé pour une question de sécurité.

213 Pour les contenants autorisés à Stoneham-et-Tewkesbury, pour les immeubles de 4 logements et moins, des bacs roulants sont prescrits et doivent être de couleur noire ou verte, avec couvercle à charnières et roues. Pour les immeubles de 5 logements et plus ainsi que les chemins privés non accessibles par la collecte en porte à porte, un conteneur à chargement avant est prescrit, excepté si une autorisation de la Municipalité pour utiliser un bac roulant a été émise.

214 Pour les contenants autorisés à Stoneham-et-Tewkesbury, pour les logements situés dans un immeuble de 4 logements et moins, les bacs roulants de 360 L sont obligatoires et doivent être de couleur bleue, avec couvercle à charnières et roues. Pour les chemins privés non accessibles par la collecte en porte à porte ainsi que les immeubles de 5 unités de logement et plus, les conteneurs à chargement avant sont obligatoires, excepté si une autorisation de la Municipalité pour utiliser un bac roulant ou conteneur semi-enfoui a été donnée. Quant à leur distribution, ils sont offerts gratuitement par la Municipalité uniquement pour les logements situés dans un immeuble de 4 logements et moins.

215 Pour la collecte des résidus alimentaires à Stoneham-et-Tewkesbury, pour les logements de 4 logements et moins, les bacs roulants doivent être de couleur brune. Pour les chemins privés non accessibles par la collecte en porte à porte ainsi que les immeubles de 5 unités de logement et plus, les conteneurs à chargement avant sont obligatoires, excepté si une autorisation de la Municipalité pour utiliser un bac roulant ou conteneur semi-enfoui a été accordée.

216 Pour la distribution des contenants à Lac-Beauport, ils sont offerts gratuitement par la Municipalité pour chaque unité de logement, mais pour les multilogements, il est de la responsabilité du propriétaire d'acquérir un ou des contenants à chargement avant.

217 Pour la distribution des contenants pour les résidus alimentaires à Lac-Beauport, les conteneurs à chargement avant sont offerts gratuitement pour chaque unité de logement, mais pour les multilogements, il est de la responsabilité du propriétaire de l'acquérir.

218 Pour la collecte des RDD à Lac-Beauport, les produits apportés doivent être identifiés; sans étiquette, ils pourraient être refusés.

	Matières organiques			Résidus encombrants		RDD et TIC	
	Type de collecte	Fréquence	Contenant autorisé et si distribué sans frais (√ ou X)	Type de collecte	Fréquence	Type de collecte	Fréquence
	F, B et SN : ND	F : entre les 21 oct. et 18 nov. B et SN : ND	F: Sac en plastique (X ou √ ND) B et SN : ND	Sur inscription	1x/sem., toute l'année	Apport volontaire (point de dépôt variable selon l'année)[212]	2x/an, mai et sept.
	RA et RV : N/A						
	RA : ND	RA : 1x/sem. en été; 1x/mois en hiver	RA : BR 240 L[215] (X ou √ ND); CAv ou conteneur semi-enfoui à chargement avant (X ou √ ND)	Sur réservation	7x/an, 1x/m., avril à oct.	Apport volontaire (point de dépôt à l'hôtel de ville)	À l'année
	RV, F, B et SN : N/A						
	RA, RV, F, B et SN : ND	RA et RV : 1x/sem. en été; 1x/2 sem. à l'automne; 1x/m. le restant de l'année F : 4x/an (mai, juin et 2x en oct.) B et SN : ND	RA, RV, F, B et SN : ND	PEP, CCAr	2x/an, mai et oct., durant la semaine (lundi au jeudi)	Apport volontaire (points de dépôt à l'hôtel de ville et au garage municipal)	À l'année
	RA, RV, F, B et SN : ND	RA, RV, F* et B* : 1x/sem. *F et B : collecte spéciale additionnelle 2x/an, mai et oct. SN : janv. et févr.	RA, RV, F et B : BR 240 L (√); CAv (√)[217] SN : N/A	PEP, CCAr	2x/an, entre la mi-mai à la mi-oct.	RDD*[218] et TIC : apport volontaire (point de dépôt au centre communautaire) *Piles : point de dépôt supplémentaire à la bibliothèque et la mairie	RDD et TIC : 2x/an, mai et oct., 9 h 30 à 16 h Piles : à l'année

Municipalité, ville et arrondissements	Ordures ménagères			Matières recyclables			
	Type de collecte	Fréquence	Contenant autorisé et si distribué sans frais (√ ou X)	Type de collecte	Fréquence	Contenant autorisé et si distribué sans frais (√ ou X)	
Sainte-Brigitte-de-Laval	PEP	1x/2 sem. à l'année	BR 240 L–360 L (X)	PEP	1x/2 sem.	BR 360 L (√); CAv (√); conteneur compartimenté (√)[219]	
Municipalités membres de la RRGMRP							
Fossambault-sur-le-Lac	PEP; CCAv; Enfoui et semi-enfoui	1x/2 sem.	BR 240 L–360 L (X); CAv 2-4-6-8 v3; conteneur semi-enfoui à chargement avant ou avec grue 2-4-6-8 v3 (X)[222]	PEP; CAv; Enfoui et semi-enfoui	1x/2 sem.	BR 360 L (√); BR 1100 L; CAv 2-4-6-8 v3; conteneur semi-enfoui à chargement avant ou par grue 2-4-6-8 v3 (√)[223]	
Lac-Saint-Joseph							
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier							
Shannon							

219 Pour la distribution des contenants à Sainte-Brigitte-de-Laval, ils sont offerts gratuitement pour chaque unité de logement, les multilogements, les condos et les chalets.

220 Pour les branches à Sainte-Brigitte-de-Laval, elles ne sont dorénavant plus collectées avec les résidus verts.

221 Pour la collecte des résidus alimentaires à Sainte-Brigitte-de-Laval, de janvier à mai, la collecte s'effectuait en projet pilote. À partir de mai, la collecte s'est étendue à l'ensemble du territoire.

222 Pour les contenants autorisés par les municipalités membres de la RRGMRP, les bacs roulants doivent être dotés d'un couvercle avec des charnières et être de couleur noire ou gris foncé.

223 Pour les contenants autorisés par les municipalités membres de la RRGMRP, les bacs roulants doivent être munis d'un couvercle avec des charnières et être de couleur verte. Quant aux conteneurs, ils doivent être de couleur verte ou bleue. Par ailleurs, autant pour les bacs roulants que les conteneurs, ils sont distribués gratuitement, et ce, même aux multilogements.

224 Pour la collecte des branches par mes municipalités membres de la RRGMRP, elle est possible uniquement pour les branches de 2,5 cm ou moins. Les branches de 2,5 cm ou plus doivent être apportées volontairement à l'écocentre.
* Concernant la collecte des résidus verts et des feuilles à la Ville de Québec, en dehors de la période de collecte, ceux-ci doivent être herbicyclés et feuillicyclées, car il est interdit de les déposer en bordure de rue pour la collecte des ordures.
** Concernant les contenants compartimentés à la Ville de Québec, les propriétaires doivent en faire l'acquisition à leur frais, mais un programme de soutien financier est offert par cette dernière.
*** Concernant les sacs transparents bleutés autorisés pour la collecte des matières recyclables dans l'arrondissement de Beauport, il s'agit uniquement du quartier Montmorency pour lequel cette autorisation est valide. La Ville de Québec les distribue aux citoyens deux fois par année en porte-à-porte et des sacs supplémentaires sont disponibles dans les bureaux d'arrondissement. (source: https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/environnement/matieres-residuelles/collecte/recyclage/index.aspx)

	Matières organiques			Résidus encombrants		RDD et TIC	
	Type de collecte	**Fréquence**	**Contenant autorisé et si distribué sans frais (√ ou X)**	**Type de collecte**	**Fréquence**	**Type de collecte**	**Fréquence**
	RA : ND RV, F et B[220] : ND SN : N/A (apport volontaire)	RA: 1x/sem. en été; 1x/m. en hiver[221] RV, F et B : 2-3x/an, mai à nov. SN : Période des Fêtes	RA : BR 240 L (X ou √ ND) RV, F et B : sac en papier (X ou √ ND) SN : N/A (conteneur communautaire loué)	Sur demande, PEP	4x/an	Apport volontaire (point de dépôt à l'hôtel de ville)	À l'année
						RRGMRP : apport volontaire (points de dépôt dans les écoles)	**À l'année**
RA, RV, F et B[224] : PEP SN : ND	RA, RV, F* et B : 1x/sem. en été; 1x/m. en hiver *F : collecte spéciale additionnelle 4x/an (1 au printemps et 3 à l'automne) SN : Collecte spéciale 1x/an en janv. Après le temps des Fêtes	RA, RV, F* et B : BR 80-240 L (√) *F : Sacs en papier brun exclusivement SN : N/A	PEP	2x/an, juill. et sept.	Apport volontaire (point de dépôt à l'hôtel de ville)	À l'année	
						N/A	
						N/A	
						Apport volontaire (point de dépôt au garage municipal)	À l'année

Annexe F

Services et écocentres disponibles

Inclusions et exclusions dans les catégories de matières acceptées et refusées

Appareils électriques : grille-pain, cafetière, four à micro-ondes, luminaire, lampe, fil électrique, etc.

Articles divers et réutilisables : vêtement, drap, vaisselle, outil, bijou, équipement sportif, jeu de société, livre, etc.

Bois : contreplaqué, bois de construction, emballage de bois divers, palette, peint, traité, etc.

Bouteille de gaz comprimé autre que du propane et butane : hélium, oxygène, azote, argon, gaz de soudure, dioxyde de carbone, etc.

Électroménagers avec ou sans halocarbure : four, lave-vaisselle, réfrigérateur et congélateur, laveuse, etc.

Encombrants : divan, canapé, causeuse, table, bibliothèque, chaise, matelas, toilette, barbecue, etc.

Équipements motorisés : tondeuse, souffleuse, taille-bordure, scie mécanique, etc.

Matériaux excavation (d') : terre non contaminée, sable, gravier, pierre, etc.

Matériaux granulaires : béton, brique, pierre, asphalte, gravier, roche, etc.

Matériaux secs / résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) : gypse, porcelaine, bardeaux d'asphalte, céramique, fenêtre, etc.

Matières explosives : armes à feu et munitions, fusées routières, feux de Bengale, feux d'artifice, etc.

Métaux ferreux et non ferreux : aluminium, cuivre, plomb, zinc, vélo hors d'usage, chauffe-eau, chaudrons et poêlons dégradés, etc.

Plantes exotiques envahissantes : renouées (ex. : du Japon), roseau commun, berce du Caucase, nerpruns (ex. : bourdaine), etc.

Plastiques souples et rigides : poussette, chaise de patio, siège d'automobile pour enfant, module de jeux pour enfant, etc.

Produits sous responsabilité élargie des producteurs (REP) :

- **Huiles usagées** : huiles de friture, huile d'automobiles, antigel, liquide de refroidissement, nettoyant à frein et leurs contenants
- **Lampes au mercure** : tube fluorescent et ampoule fluocompacte
- **Peinture** : sous forme liquide, en aérosol et leurs contenants
- **Piles et batteries** : alcaline et rechargeable
- **Produits électroniques et informatiques** : ordinateur et périphérique, portable, écran, cellulaire, téléviseur, équipement audio et vidéo, console de jeux vidéo, imprimante et cartouche d'encre, etc.

Résidus domestiques dangereux (RDD) hors responsabilité élargie des producteurs (REP) :

- Acétone, ammoniac, chlore pour **la piscine**, colle **et adhésif**, dissolvant pour vernis **à ongles**, eau **de javel**, essence, nettoyant **à four**, pesticide, bonbonne **de propane**, batterie d'automobile, etc.

Résidus ligneux : arbres de Noël, branches, troncs, souches et résidus d'émondage.

Résidus verts : rognures de gazon, feuilles mortes, résidus de jardinage et retailles de haies, etc.

Écocentres desservant le territoire de la CMQuébec

Agglomération de Québec

Caractéristiques	Écocentres mobiles	Écocentre Beauport	Écocentre Hêtrière	Écocentre Val-Bélair	Écocentre des Rivières	Écocentre Jean-Talon
Services offerts aux ICI	Non	Non				Oui
Période et heures d'ouverture						
Été	Variables selon les années	Mi-avril à la mi-novembre : LUN-MAR, 9 h à 17 h; MER-VEN, 9 h à 20 h; SAM-DIM, 8 h à 17 h				
Hiver	N'ont pas lieu en période hivernale	Mi-novembre à la mi-avril : LUN-MAR, fermé; MER, 9 h à 17 h; JEU-VEN, 9 h à 19 h				
Tarification						
Citoyens						
Service gratuit	Applicable aux objets non volumineux	Visite illimitée				
Volume maximal	Aucun	5 m^2 de matières/visite[225]* **				
Supplément	N/A	ND				
Entrepreneurs						
Modalités	N/A	Les ICI peuvent aller à l'écocentre Jean-Talon. Une tarification peut s'appliquer.				
Matériaux ou matières acceptés						
Appareils électriques	X[226]	X				
Articles divers et réutilisables						
Autres	X[227]					
Bois		X				
Électroménagers avec ou sans halocarbures		X				
Encombrants		X				
Équipements motorisés						
Matériaux excavation (d')		X				
Matériaux granulaires		X				
Matériaux secs / résidus de CRD		X				
Matières recyclables						
Métaux ferreux et non ferreux		X				

225 Une entente permet aux citoyens de la MRC de L'Île-d'Orléans d'accéder aux écocentres de la Ville de Québec, à raison de 2 visites par an par adresse. Chaque visite supplémentaire coûte 30 $ aux municipalités de la MRC.

226 Les produits électriques et électroniques doivent être manipulables par une personne.

227 Avertisseurs et détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone; batteries et accumulateurs plomb-acide.

Caractéristiques	Écocentres mobiles	Écocentre Beauport	Écocentre Hêtrière	Écocentre Val-Bélair	Écocentre des Rivières	Écocentre Jean-Talon
Plastiques souples et rigides				X		
Pneus				X		
Produits sous REP :						
Huiles usagées				X		
Lampes au mercure	X			X		
Peintures				X		
Piles et batteries	X			X		
Produits électroniques et informatiques	X[228]			X		
RDD hors REP	X[229]			X		
Résidus ligneux				X		
Résidus verts						
Matériaux ou matières refusés						
Animaux morts	X					
Autres	X[230]					
Bois créosoté	X					
Bouteille de gaz comprimé autre que du propane et butane	X					
Déchets biomédicaux et médicaments	X					
Déchets radioactifs	X					
Matériaux excavation (d')	X					
Matériaux granulaires	X					
Matériaux secs/ résidus de CRD	X					
Matières explosives	X					
Matières recyclables	X					
Ordures ménagères	X					
Plantes exotiques envahissantes	X					
Résidus alimentaires	X					
Résidus amiante (contenant de l')	X					
Résidus verts	X					
RDD d'origine commerciale et industrielle (ex. : matière contenant des BPC)	X					
Sols contaminés	X					

228 Les produits électriques et électroniques doivent être manipulables par une personne.

229 Seuls les RDD dans leurs contenants d'origine d'un volume maximal de 20 litres (5 gallons) sont acceptés. Toutefois, les contenants non originaux de même volume maximal scellés, hermétiques et bien identifiés sont acceptés. Également, les bonbonnes de propane doivent être de moins de 10 livres.

230 Encombrants avec ou sans halocarbures; résidus ligneux; pneus avec ou sans jante.

MRC de La Côte-de-Beaupré

Caractéristiques	Écocentre Boischatel	Écocentre L'Ange-Gardien	Écocentre Beaupré – Saint-Joachim	Écocentre Château-Richer – Sainte-Anne-de-Beaupré	Écocentre Saint-Ferréol-les-Neiges	Écocentre Saint-Tite-des-Caps	Site de dépôt des matières résiduelles du TNO Lac-Jacques-Cartier
Services offerts aux ICI	Oui (sont refusées les matières couvertes par des frais)[231]	Non	Non	Non	Non	Non	ND
Périodes et heures d'ouverture							
Été	MAR-VEN, 8 h à 12 h et 13 h à 17 h SAM, 8 h à 12 h et 13 h à 16 h	Mai à nov. : MER, 12 h à 19 h SAM, 8 h à 17 h	Début avril à la mi-nov. : MER, 12 h à 19 h 30 SAM, 9 h à 16 h 30	Mai à nov. : MER, 13 h à 19 h SAM, 8 h à 16 h	Mai à nov. : VEN-SAM, 9 h à 17 h	Mai à sept. : MER, 18 h à 20 h SAM, 9 h à 12 h	ND
Hiver	Fermé en période hivernale	Fermé en période hivernale	Mi-nov. à la fin déc. : le 2e samedi de chaque mois, 11 h à 15 h Début janv. à la fin mars : le 2e et le 4e samedi de chaque mois, 11 h à 15 h	Fermé en période hivernale	Fermé en période hivernale	Oct. à avril : SAM, 9 h à 12 h	ND

231 Matières acceptées couvertes par des frais :
- Matériaux secs (céramique, bois, béton, bardeaux d'asphalte, isolant, briques, fenêtres, etc.)
- Matériaux d'excavation (terre, sable, gravier, pierre, asphalte, etc.)
- Meubles et appareils ménagers (mobilier, matelas, sommier, électroménager, piscine hors-terre, tapis, etc.)
- Branches, troncs, souches et résidus d'émondage

Caractéristiques	Écocentre Boischatel	Écocentre L'Ange-Gardien	Écocentre Beaupré – Saint-Joachim	Écocentre Château-Richer – Sainte-Anne-de-Beaupré	Écocentre Saint-Ferréol-les-Neiges	Écocentre Saint-Tite-des-Caps	Site de dépôt des matières résiduelles du TNO Lac-Jacques-Cartier
Tarification							
Citoyens							
Service gratuit	3 m3/an[232]	4 visites/ résidence/ an[233]	Nombre de visites illimité	3 premières visites gratuites[234]	3 m3/ adresse/an	4 visites gratuites/an	ND
Volume maximal	12 m3/an[235]		2 m3/visite	2 m3/visite	Certaines matières sont acceptées en quantité limitée[236]	1 v3/visite	ND
Tarification de base	0,25 à 3 m3 : gratuit 3,01 à 12 m3 : 30 $/m3 (applicables sur les matières avec frais*)	15 $/visite suppl. (dès la 5e visite)		20 $/visite suppl. (dès la 4e visite)	10 $/m3 suppl.	20 $/v3 suppl. (dès la 5e visite)	ND
Supplément	Bardeaux d'asphalte : 0,25 à 3 m3 : + 30 $/m3 3,01 à 12 m3 : + 30 $/m3						ND
Entrepreneurs							
Modalités	Aucune	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	ND

232 Un minimum de 0,25 m3 est comptabilisé pour chaque visite (quantités arrondies au quart le plus près).
233 Les voyages de feuilles, gazon et branches sont illimités et non compilés.
234 Les visites ne sont pas comptabilisées pour le dépôt de papier, carton, huile et peinture.
235 Pour les propriétaires d'immeubles à logements multiples, les visites sont comptabilisées par immeuble.
236 Matières acceptées en quantité limitée :
- Appareils électriques domestiques
- Métal réutilisable
- Cartouches d'imprimantes
- Métaux ferreux
- Électroménagers
- Métaux non ferreux (aluminium, cuivre, plomb, zinc, etc)
- Magnétoscopes
- Radios
- Ordinateurs

Caractéristiques	Écocentre Boischatel	Écocentre L'Ange-Gardien	Écocentre Beaupré – Saint-Joachim	Écocentre Château-Richer – Sainte-Anne-de-Beaupré	Écocentre Saint-Ferréol-les-Neiges	Écocentre Saint-Tite-des-Caps	Site de dépôt des matières résiduelles du TNO Lac-Jacques-Cartier
Matières acceptées							
Appareils électriques	X	X		X			
Articles divers et réutilisables					X		
Autres							
Bois			X	X	X	X	
Électroménagers avec ou sans halocarbure	X		X	X	X		
Encombrants	X	X	X	X		X	
Équipements motorisés	X			X			
Matériaux excavation (d')			X	X	X		
Matériaux granulaires			X	X			
Matériaux secs / résidus de CRD	X	X	X	X	X	X	
Matières recyclables	X			X	X	X	
Métaux ferreux et non ferreux	X	X	X	X	X	X	
Plastiques souples et rigides							
Pneus	X	X		X	X	X	
Produits sous REP :							
Huiles usagées	X	X	X	X		X	
Lampes au mercure	X	X	X		X	X	
Peintures	X	X	X	X		X	
Piles et batteries	X	X	X	X	X	X	
Produits électroniques et informatiques	X	X	X	X	X	X	
RDD hors REP	X	X	X	X	X		
Résidus ligneux	X	X	X	X	X	X	
Résidus verts		X		X	X	X	

Caractéristiques	Écocentre Boischatel	Écocentre L'Ange-Gardien	Écocentre Beaupré – Saint-Joachim	Écocentre Château-Richer – Sainte-Anne-de-Beaupré	Écocentre Saint-Ferréol-les-Neiges	Écocentre Saint-Tite-des-Caps	Site de dépôt des matières résiduelles du TNO Lac-Jacques-Cartier
Matières refusées							
Animaux morts	X			X	X		
Autres	X[237]	X[238]			X[239]		
Bois créosoté	X						
Bouteille de gaz comprimé autre que du propane et butane	X				X		
Déchets biomédicaux et médicaments	X				X		
Déchets radioactifs					X		
Matériaux excavation (d')		X					
Matériaux granulaires					X		
Matériaux secs/ résidus de CRD							
Matières explosives	X				X		
Matières recyclables							
Ordures ménagères	X			X	X		
Plantes exotiques envahissantes		X					
RDD d'origine commerciale et industrielle (ex. : matière contenant des BPC)	X			X	X		
Résidus alimentaires	X			X	X		
Résidus amiante (contenant de l')							
Résidus verts	X						
Sols contaminés	X				X		

237 Fumiers et boues de toutes natures; détecteurs de fumée; poussière de finition, bran de scie, cendres froides, excréments d'animaux et litière; objet ou matière pouvant causer des bris, accidents ou dommages aux installations, à l'équipement ou au personnel lors du déchargement; toute matière impossible à identifier.

238 Branches de plus de 60 cm de long et de 1 cm de diamètre.

239 Véhicules automobiles.

MRC de L'Île-d'Orléans

Caractéristiques	Mini-écocentre événementiel « Méga-Recyclage »
Services offerts aux ICI	Non
Période et heures d'ouverture	
Été	A lieu au début du mois de mai, sous forme événementielle
Hiver	N'a pas lieu en période hivernale
Tarification	
Citoyens	
Service gratuit	ND
Volume maximal	ND
Tarification de base	ND
Supplément	ND
Entrepreneurs	
Modalités	N/A
Matières acceptées	
Appareils électriques	X
Articles divers et réutilisables	X
Bois	
Électroménagers avec ou sans halocarbure	X
Encombrants	
Équipements motorisés	X
Huiles usagées	X
Lampes au mercure	X
Matériaux d'excavation	
Matériaux granulaires	
Matériaux secs / résidus de CRD	
Matières recyclables	
Métaux ferreux et non ferreux	X
Peintures	X
Piles et batteries	X
Plastiques souples et rigides	X
Pneus	X
Produits électroniques et informatiques	X
Produits sous REP :	
RDD hors REP	X
Résidus ligneux	
Résidus verts	

Caractéristiques	Mini-écocentre événementiel « Méga-Recyclage »
Autres	
Matières refusées	
Animaux morts	
Bois créosoté	
Bouteille de gaz comprimé autre que du propane et butane	
Déchets biomédicaux et médicaments	
Déchets radioactifs	
Matériaux d'excavation	
Matériaux granulaires	
Matériaux secs/ résidus de CRD	
Matières explosives	
Matières recyclables	
Ordures ménagères	
Plantes exotiques envahissantes	
RDD d'origine commerciale et industrielle (ex. : matière contenant des BPC)	
Résidus alimentaires	
Résidus contenant de l'amiante	
Résidus verts	
Sols contaminés	
Autres	

MRC de La Jacques-Cartier

Caractéristiques	Écocentre Stoneham	Écocentre Neuville	Écocentre Saint-Raymond	Écocentre Saint-Alban	Écocentre Saint-Ubalde	Écocentre Rivière-à-Pierre	Écocentre Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	Microécocentre Notre-Dame-de-Montauban	Microécocentre Deschambault-Grondines
Services offerts aux ICI	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	ND	Non
Périodes et heures d'ouverture									
Été	De la 1re sem. complète du mois d'avril jusqu'à la sem. incluant le 15 nov. : MAR-SAM, 8 h 30 à 16 h	Ouvert à l'année : LU-SAM, 7 h 30 à 16 h 15	Ouvert à l'année : MAR-SAM, 8 h à 16 h 45	Ouvert à l'année : MAR-SAM, 8 h à 16 h 45	Mi-avril à la mi-nov. : ME-VE et SAM, 8 h à 16 h 45	Mi-avril à la mi-nov. : DIM et MAR, 8 h à 12 h et 13 h à 16 h 45 JEU, 13 h à 16 h 45	Ouvert à l'année : MAR-SAM, 8 h à 16 h 45	Mai à sept. : SAM, 9 h à 12 h et 13 h à 16 h	Début juin à la fin oct. : 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h
Hiver	Sem. suivant le 15 nov. jusqu'à la dernière sem. de mars : VE-SAM, 8 h 30 à 16 h				Fermé en période hivernale	Fermé en période hivernale		Un samedi sur deux	Fermé en période hivernale
Tarification									
Citoyens									
Service gratuit	2,5 m3/an	Visites en nombre illimité et gratuites pour les citoyens d'une municipalité membre de la RRGMRP						ND	
Volume maximal		3 m3/visite						ND	
Tarification de base	Applicable sur certaines matières acceptées[240]	Aucun frais applicable						ND	ND
Supplément		Frais supplémentaires applicables si les matières n'ont pas été triées						ND	ND
Entrepreneurs									
Modalités	Applicables sur certaines matières acceptées[241]	Frais applicables	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	ND	N/A

240 Tarification en vigueur pour certaines matières acceptées :
- Matériaux secs, encombrants, bois et métal (volume : moins de 1 m³) : 10 $
- Matériaux secs, encombrants, bois et métal (pesée obligatoire pour les volumes de plus de 1 m³) : 100 $/t
- Bardeaux d'asphalte : 100 $/t
- Branches : 100 $/t
- Souches : 100 $/t
- Béton : 40 $/t
- Résidus d'excavation : 10 $/t

241 Tarification en vigueur pour certaines matières acceptées applicable aux non-résidents et entreprises :
- Matériaux secs, encombrants, bois et métal (volume : moins de 1 m³) : N/A
- Matériaux secs, encombrants, bois et métal (pesée obligatoire pour les volumes de plus de 1 m³) : 150 $/t
- Bardeaux d'asphalte : 150 $/t
- Branches : 150 $/t
- Souches : 150 $/t
- Béton : 150 $/t
- Résidus d'excavation : 150 $/t
- RDD (lampe, fluo, etc.) : 150 $/t
- Peintures et huiles : 150 $/t
- Piles : 150 $/t
- Batteries d'automobiles : 150 $/t
- Pneus avec ou sans jante : 150 $/t
- Matériel électronique : 150 $/t
- Feuilles : 150 $/t

Caractéristiques	Écocentre Stoneham	Écocentre Neuville	Écocentre Saint-Raymond	Écocentre Saint-Alban	Écocentre Saint-Ubalde	Écocentre Rivière-à-Pierre	Écocentre Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	Microéco-centre Notre-Dame-de-Montauban	Microéco-centre Deschambault-Grondines
Matières acceptées									
Appareils électriques	X	X	X	X	X	X	X		
Articles divers et réutilisables		X	X	X	X	X	X		
Bois	X	X	X	X	X	X	X		
Électroménagers avec ou sans halocarbure	X	X	X	X	X	X	X		
Encombrants	X	X	X	X	X	X	X		
Équipements motorisés									
Huiles usagées	X	X	X	X	X	X	X		
Lampes au mercure		X	X	X	X	X	X		
Matériaux d'excavation	X								
Matériaux granulaires	X	X	X	X	X	X	X		
Matériaux secs / résidus de CRD	X	X	X	X	X	X	X		
Matières recyclables	X	X	X	X	X	X	X		
Métaux ferreux et non ferreux	X	X	X	X	X	X	X		
Peintures	X	X	X	X	X	X	X		
Piles et batteries	X	X	X	X	X	X	X		
Plastiques souples et rigides		X	X	X	X	X	X		
Pneus	X	X	X	X	X	X	X		
Produits électroniques et informatiques	X	X	X	X	X	X	X		
Produits sous REP :									
RDD hors REP	X	X	X	X	X	X	X		
Résidus ligneux	X	X	X	X	X	X	X		
Résidus verts	X[242]	X	X	X	X	X	X		
Autres		X[243]	X[243]	X[243]	X[243]	X[243]	X[243]		

242 Les rognures de gazon sont refusées.

243 Tubulures d'érablière.

* Une entente avec la Ville de Québec permet aux citoyens de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval de déposer leurs résidus interdits des différentes collectes de matières résiduelles aux écocentres de la Ville de Québec au coût de 15 $ par visite, peu importe le type de matières et le volume. Toutefois, depuis 2020, le coût par visite a été doublé passant de 15 $ à 30 $. Dans un souci de saine gestion des fonds publics appuyé par le principe de l'utilisateur-payeur, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval a pris la décision d'offrir gratuitement, à partir de l'année 2020, la première visite du citoyen aux écocentres de la Ville de Québec. Les visites subséquentes sont facturées directement aux citoyens qui se prévalent du service au coût de 35 $, soit le coût réel facturé par la Ville de Québec en incluant les frais d'administration. Source: https://sbdl.net/matieres-residuelles/ecocentre/

** Une entente avec la Ville de Québec permet aux citoyens de la Ville de Lac-Delage d'accéder aux écocentres de la Ville de Québec. Les viites sont gratuites et le nombre illimité, mais pour les matériaux secs, des frais de 32 $ le m3 s'appliquent au-delà de 3 m3 par année par logement et un maximum de 6 m3 est autorisé par année. Source: https://www.lacdelage.qc.ca/pages/gestion-des-matieres-residuelles

Caractéristiques	Écocentre Stoneham	Écocentre Neuville	Écocentre Saint-Raymond	Écocentre Saint-Alban	Écocentre Saint-Ubalde	Écocentre Rivière-à-Pierre	Écocentre Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	Microéco-centre Notre-Dame-de-Montauban	Microéco-centre Deschambault-Grondines
Matières refusées									
Animaux morts	X								
Bois créosoté									
Bouteille de gaz comprimé autre que du propane et butane									
Déchets biomédicaux et médicaments									
Déchets radioactifs									
Matériaux d'excavation									
Matériaux granulaires									
Matériaux secs/ résidus de CRD									
Matières explosives									
Matières recyclables									
Ordures ménagères	X								
Plantes exotiques envahissantes									
RDD d'origine commerciale et industrielle (ex. : matière contenant des BPC)	X								
Résidus alimentaires									
Résidus contenant de l'amiante									
Résidus verts									
Sols contaminés	X								
Autres									

Communauté métropolitaine de Québec

PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (Rive-Nord) 2024-2031